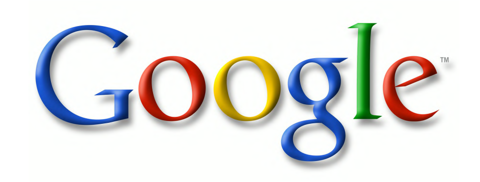
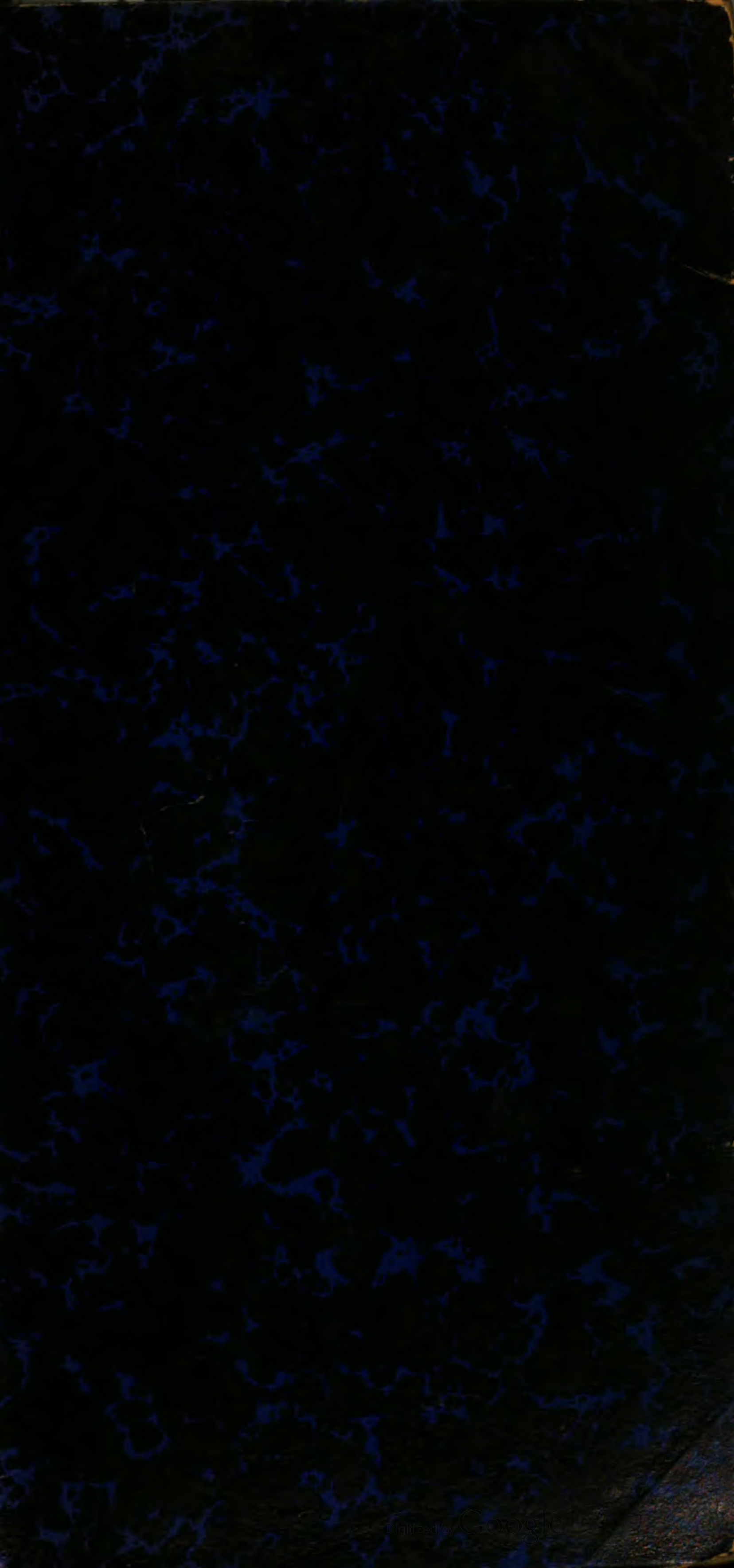








ACADÉMIE

DES

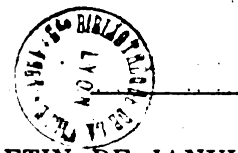
INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1902



BULLETIN DE JANVIER-FÉVRIER

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC II

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1902

—

TOME I

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES



COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1902

TOME I

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC II

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

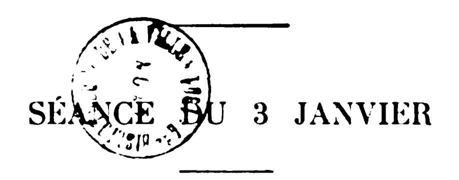
DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1902

PRÉSIDENCE DE M. PH. BERGER



SÉANCE DU 3 JANVIER

M. LE COMTE DE LASTEYRIE, président sortant, prend la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

« Il y a un an à pareil jour, je vous exprimais ma reconnaissance pour le grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider votre Compagnie. Permettez-moi, avant de reprendre dans vos rangs la place dont vous m'avez momentanément fait sortir, de vous renouveler l'expression de ma gratitude.

« Un sage a dit que la tyrannie la plus courte était encore la meilleure. La mienne n'ayant duré que douze mois, j'espère qu'elle ne vous laissera pas de trop fâcheux souvenirs.

« Quant à moi, la participation plus intime que mes fonctions m'ont permis de prendre aux travaux de l'Académie, la connaissance plus approfondie que j'ai acquise des services qu'elle rend à la science et de la part qui lui revient dans le bon renom de la France, m'ont fait sentir plus vivement, s'il est possible, la valeur de vos suffrages et le prix inestimable de vos sympathies.

« Comment d'ailleurs aurais-je pu y rester insensible, cette année surtout où les représentants autorisés des corps savants les plus illustres venaient ici même témoigner de leur estime pour cet Institut dont vous formez une des sections les plus actives?

« En me voyant appelé à diriger les délibérations d'une assemblée dont tant de membres sont mes aînés et mes maîtres, je n'étais pas, je l'avoue, sans quelques appréhensions. Vous les avez vite dissipées, mes chers confrères, par votre indulgence. Vous m'avez rendu l'exercice du pouvoir si facile, que cette année m'a paru plus courte qu'aucune autre. Vous avez eu pour moi toutes les bienveillances, et n'était le souvenir des deux membres libres que nous avons perdus, je pourrais dire que je n'ai connu aucun des devoirs pénibles de ma charge, et que vous avez poussé la bonne grâce jusqu'à m'épargner la douleur de prononcer des oraisons funèbres.

« Je souhaite que vous en usiez de même avec mon successeur. Puisse-t-il, comme moi, n'avoir à endosser l'habit vert qu'aux jours de fête et de gala! Puisse-t-il, en descendant du fauteuil, retrouver l'Académie telle que je la laisse aujourd'hui!

« C'est le vœu, Messieurs, que forme dans sa reconnaissance votre ancien président, au moment de redevenir le plus modeste, mais non le moins dévoué de vos confrères.

« J'invite MM. Berger et Müntz à prendre place au bureau ».

M. Ph. Berger, président, en prenant place au bureau, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Quand je traversais pour la première fois, il y a bientôt trente ans, la salle de vos séances, sous la conduite d'Ernest Renan, pour me rendre au cabinet des Inscriptions sémitiques, en passant, non sans émotion, devant ce fauteuil, ma tête forgeait toutes sortes de projets grandioses, et je me voyais déjà, dans avenir lointain, après avoir réalisé tous les rêves d'une jeunesse qui ne connaissait pas d'obstacles, occupant la place d'où je vous parle aujourd'hui.

« Ce moment est venu plus vite que je ne pensais, plus tôt

surtout que mon mérite ne m'aurait permis de l'espérer, et, parvenu près du terme, je suis effrayé de voir combien peu j'ai fait en comparaison de ce que j'avais rêvé de faire.

« Je vous dois tout, Messieurs. C'est votre bienveillance qui m'a accueilli dans ce sanctuaire où j'ai eu le bonheur de me former aux études orientales, sous la direction d'un maître incomparable; c'est elle qui m'a ouvert les portes de votre bibliothèque et m'a conduit pas à pas jusqu'au seuil de cette salle. Aussi, quand je passe en revue les étapes successives d'une vie qui s'est déroulée tout entière sous vos yeux, ma pensée se reporte avec reconnaissance sur tous ceux qui ont aidé mes premiers pas; sur ceux qui ne sont plus et sur ceux que je vois encore au milieu de vous, pleins de vigueur et de cette jeunesse perpétuelle que donne le culte de la science, comme les colonnes de cette Académie; sur vous tous enfin, Messieurs, dont la confiance vient de m'appeler au grand honneur de présider votre Compagnie.

« Cette dignité, je ne l'ignore pas, m'impose aussi des devoirs, et vous avez voulu, non sans raison, que votre président dirige vos débats et règle l'ordre de vos travaux. Je compte sur votre concours pour me faciliter l'accomplissement de cette tâche.

« Je compte surtout sur l'expérience consommée du Secrétaire perpétuel vénéré qui représente parmi nous, avec une autorité que chaque année accroît en ajoutant à notre respect, la tradition vivante de cette Académie. J'aurai enfin pour m'y aider l'exemple de mon prédécesseur. J'ai été à bonne école, Messieurs, et l'on apprend à présider aux côtés de M. de Lasteyrie. Je crois être l'interprète du sentiment unanime de cette assemblée en exprimant à M. le comte Robert de Lasteyrie notre reconnaissance pour le dévouement, l'activité infatigable, la fermeté pleine de tact et de courtoisie avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions de président. L'année dernière, M. de Lasteyrie se plaignait que la politique l'eût écarté pour un moment de nos travaux. Nous nous félicitons qu'elle lui ait laissé le loisir de se donner tout entier à nous cette année, et nous avons été heureux de retrouver, accrus encore peut-être par les luttes de la vie publique, cette autorité dans la parole, cet art de diriger vos discussions, cette parfaite connaissance des questions administra-

tives jointe à la stricte observance de nos règlements, enfin cet esprit d'initiative qui resteront la marque de sa présidence.

« Une seule chose lui a manqué, pour faire aboutir certaines réformes dont il avait conçu le plan, celle qui nous manque le plus à tous : le temps. Chaque année l'emporte d'une course plus rapide. Moi-même qui vous parle, quand je quitterai dans un an ce fauteuil, je serai bien près de pouvoir répéter, en les modifiant à peine, les vers de Boileau :

...Maintenant qu'enfin la vieillesse venue
A jeté sur ma tête avec ses doigts pesants
Onze lustres complets surchargés de deux ans....

« Nous nous en consolons parce qu'il le faut, Messieurs, et votre commerce aide à prendre en patience un mal inévitable. Non que nous prétendions à ce titre d'immortels que la vanité des hommes se décerne si facilement à elle-même ; nous connaissons trop l'histoire pour croire à l'immortalité, ni de nos noms, ni de nos écrits ; mais nous travaillons à une œuvre impérissable. Nous sommes unis dans l'amour de la science et dans la recherche de la vérité qui est éternelle. Ce sentiment fait taire les préoccupations mesquines de l'intérêt personnel pour ne nous laisser voir que le but de nos efforts communs, et les satisfactions qu'il procure sont d'autant plus profondes que ces efforts sont plus désintéressés.

« Je souhaite, Messieurs, que cette année soit féconde pour notre Académie. Je souhaite qu'elle vous apporte à tous, avec la santé, cette tranquillité du cœur qui est si nécessaire à nos travaux, et à ce vœu vous me permettrez de joindre en finissant ceux que je forme pour le bonheur de tous ceux qui vous sont chers et que nous considérons un peu comme nous appartenant par la confraternité qui nous unit. »

Sur la proposition du Président, l'Académie, à l'unanimité, vote des remerciements à M. le comte de Lasteyrie.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des concours de l'Académie pour l'année 1902 :

Prix ordinaire (*Étudier les épopées grecques*, etc.). Un mémoire.

Antiquités de la France : 19 concurrents;

Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) : 1 concurrent;

Prix Gobert : 3 concurrents;

Prix Bordin. Il n'a été adressé aucun mémoire sur les six questions proposées, savoir :

I. *Rechercher les sources de la Légende dorée de Jacques de Voragine*;

II. *Étude sur deux commentaires du Coran* : « Le Tefsir de Tabari » et le « Kochchâf de Zamakhshari »;

III. *Étude sur les traductions d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V*;

IV. *Étude sur les vies de saints traduites du grec en latin jusqu'au X[e] siècle*;

V. *Iconographie des vertus et des vices dans l'Europe latine, antérieurement à la Renaissance*;

VI. *Examen critique des trois derniers livres du Miroir historial de Vincent de Beauvais, embrassant la période comprise entre les années 1153 et 1244.*

Prix Louis Fould : 4 concurrents;

Prix La Fons-Mélicocq : 5 concurrents;

Prix Stanislas Julien : 4 concurrents;

Prix Delalande-Guérineau (études orientales) : 4 concurrents;

Prix de La Grange : aucun concurrent;

Prix Saintour (moyen âge et Renaissance) : 3 concurrents;

Prix Estrade-Delcros : 1 concurrent.

L'Académie procède à la suite des nominations des Commissions annuelles qui restent à nommer.

Sont élus :

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Perrot, Paris, Foucart, Weil, Meyer, G. Boissier, Collignon.

Commission de l'École française d'Extrême-Orient : MM. Bréal, Barbier de Meynard, Senart, Clermont-Ganneau, Hamy, Barth.

L'Académie procède ensuite à la nomination des Commissions de prix.

Le Président fait observer que pour le Prix Bordin aucun mémoire n'a été adressé sur les six questions posées. Il pense qu'il y a lieu d'aviser à cette situation et de nommer à cette fin une Commission de six membres.

L'Académie adopte cette proposition et il est procédé au scrutin.

Sont élus :

Prix Bordin : MM. Delisle, Perrot, d'Arbois de Jubainville, Croiset, de Lasteyrie, Cagnat.

Prix Duchalais : MM. de Vogüé, Schlumberger, de Barthélemy, Babelon.

Prix Louis Fould : MM. Perrot, Saglio, de Lasteyrie, Collignon.

Prix La Fons-Mélicocq : MM. Delisle, Longnon, de Barthélemy, Lair.

Prix Stanislas Julien : MM. Barbier de Meynard, Oppert, Senart, Barth.

Prix Delalande-Guérineau : MM. Barbier de Meynard, Oppert, Clermont-Ganneau, Derenbourg.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les volumes XI, part. II, fasc. I, et XIII, part. III, fasc. I, du *Corpus inscriptionum latinarum* publié par l'Académie des sciences de Berlin (Berlin, 1901, 2 vol. in-fol.).

M. de Barthélemy, en présentant une brochure intitulée *Antiquités du département de l'Indre*, par M. Adrien Blanchet (extr. *du Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1901), dit :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, M. Blanchet, une note de quelques pages sur des bijoux mérovingiens trouvés auprès d'Issoudun et sur des objets antiques provenant de l'oppidum de Levroux, localité bien connue des archéologues par les très nombreuses monnaies gauloises qui y ont été recueillies. Ces objets consistent en un manche de poignard, terminé par un buste humain orné du *torques*, et des fragments de situle sur lesquels on voit aussi des têtes humaines. De ces bronzes qui par leur style accusent, d'après M. Blanchet, un travail gaulois, probablement du Ier siècle avant l'ère chrétienne, le premier est déjà connu par l'ouvrage du baron de Bonstetten. Seulement ce dernier lui avait attribué une fausse provenance, *Bonnens* qui n'existe pas, au lieu de *Bonnan* près de Levroux. Ces antiquités très intéressantes font partie du Musée d'Issoudun, et les fragments de situle étaient restés inédits. »

M. Cagnat offre le deuxième fascicule des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, dont il a surveillé la publication. Il rend hommage à ceux qui l'ont aidé dans ce travail, M. Lafaye, auxiliaire de l'Académie, MM. Mendel, membre de l'École française d'Athènes, et Cumont, professeur à l'Université de Gand, qui ont bien voulu lui communiquer un certain nombre de textes inédits.

SÉANCE DU 10 JANVIER

M. Chavannes, professeur au Collège de France, adresse à l'Académie, qui l'en avait chargé, un rapport sur les résultats archéologiques de la mission de M. E. Bonin dans l'Asie Centrale.

Sur la proposition du Président, l'Académie décide que des remerciements seront adressés à M. Chavannes.

Le rapport et les documents de M. Bonin sont renvoyés à la Commission des travaux littéraires.

Le Président annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. A. F. Weber, associé étranger, à Berlin, et il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu. Elle nommera dans la prochaine séance une commission qui sera chargée de lui présenter une liste de candidats.

M. Lair, au nom de la commission du prix Gobert, donne lecture de la liste des ouvrages adressés au Concours.

L'Académie procède à l'élection des commissions de prix qui restent à nommer.

En ce qui concerne le prix Estrade-Delcros, il est décidé que la commission sera composée de neuf membres, afin de réserver une part égale aux trois grands ordres d'études dont s'occupe l'Académie.

Sont élus :

Commission du prix de La Grange : MM. G. Paris, Paul Meyer, Longnon, Émile Picot.

Commission du prix Saintour : MM. Delisle, G. Paris, Schlumberger, de Lasteyrie.

Commission du prix Estrade-Delcros : MM. Delisle, Heuzey, Perrot, G. Paris, Barbier de Meynard, Senart, Boissier, Croiset, de Lasteyrie.

Commission du prix Prost : MM. d'Arbois de Jubainville, de Boislisle, Longnon, de Barthélemy.

M. Cagnat dépose sur le bureau la photographie du monument qu'on se propose d'élever à Dakar, en souvenir de Paul Blanchet, le regretté explorateur. Le monument est l'œuvre de M. Saladin et le médaillon est dû à M. Henri Dubois, graveur en médailles.

M. L. Havet continue sa communication, commencée dans la séance du 6 décembre, sur diverses corrections au texte du *de Senectute* de Cicéron.

M. François Thureau-Dangin entretient l'Académie d'une nouvelle collection de tablettes, découverte par M. de Sarzec, à Telloh, au cours de ses fouilles de l'année 1900. Parmi ces tablettes, les unes remontent à la période s'étendant de la disparition du royaume d'Agadé à la fondation du royaume d'Our et permettent de reconstituer partiellement la série des dynastes de Shirpourla durant cette période qui paraît caractérisée par la renaissance de l'autonomie provinciale; les autres, contemporaines des premiers rois d'Our, éclairent d'un jour tout nouveau la restauration de l'unité politique en Chaldée sous Our-gour et Dounghi[1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cinquième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1901, septembre-octobre (Paris, 1901, in-8°).

1. Voir ci-après (Appendice).

M. Hamy présente, au nom de M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie, deux ouvrages qu'il vient de faire publier à Berlin. Le premier est un fort volume in-4°, accompagné de deux cartes, de cinquante planches et de 282 figures, dans lequel M. Ed. Seler expose le résultat d'une exploration archéologique qu'il a accomplie aux frais du duc de Loubat de 1895 à 1897, dans le département de Huehuetenargo. Le second est un commentaire détaillé consacré par le même savant au *Codex Fejervary-Mayer*, dont l'Académie a dernièrement reçu un beau facsimilé exécuté par les soins de notre nouveau correspondant. On retrouve dans ces deux importants ouvrages toute la science et l'ingéniosité dont M. Seler a déjà donné tant de preuves.

M. Paul Meyer présente à l'Académie, de la part de M. Alessandro d'Ancona, nouvellement élu correspondant, un recueil de travaux d'érudition concernant pour la plupart la littérature italienne, qui fut présenté en hommage à celui-ci à l'occasion du quarantième anniversaire de son enseignement (*Raccolta di Studi critici dedicata ad Alessandro d'Ancona festeggiandosi il XL anniversario del suo insegnamento.* Firenze, Barbèra, 1901, XLVIII-791 p., gr. in-8°). Tous les hommes qui, en Italie, se sont fait un nom dans l'étude scientifique de la littérature, et qui pour la plupart sont les élèves de M. d'Ancona, ont tenu à apporter leur contribution à ce beau recueil. Plusieurs français (M. Dejob et deux membres de l'Académie, MM. G. Paris et É. Picot) ont voulu s'associer à cet éclatant hommage rendu à un des hommes qui ont le plus aidé au progrès des études italiennes. M. Dejob esquisse les traits principaux d'un livre à faire sur les rapports littéraires et politiques, qui s'établirent, entre la France et l'Italie, dans la première moitié du XIX[e] siècle, grâce aux réfugiés italiens. M. G. Paris retrouve, dans un recueil de nouvelles italiennes imprimé pour la première fois à Venise en 1655, la source de la *Courtisane amoureuse* de La Fontaine. M. Picot étudie les poésies italiennes d'un avocat au parlement de Bourgogne appelé Pierre Bricard, imprimées à Paris en 1601. L'activité de M. d'Ancona s'est étendue à toute la littérature italienne, depuis les origines jusqu'à l'époque moderne. On peut s'en rendre pleinement compte grâce à l'excellente bibliographie que trois de ses élèves ont placée en tête du volume. De même les essais, au nombre de cinquante-trois, qui forment la *Raccolta*, se rapportent aux époques les plus diverses du mouvement littéraire de l'Italie. Grâce à une table des matières très bien faite, ce recueil sera pour longtemps un répertoire utile à consulter, un supplément nécessaire à toutes les histoires de la littérature italienne.

M. Léopold Delisle présente en ces termes un ouvrage de Mgr C. Douais, intitulé : *Documents sur l'ancienne province de Languedoc*. Tome I, *Béziers religieux*, XIIe-XVIIIe siècle (Paris et Toulouse, 1901, in-8°) :

« Depuis longtemps Monseigneur Douais, aujourd'hui évêque de Beauvais, s'est fait connaître par de nombreuses et utiles publications relatives à l'histoire du Languedoc. Il en a trouvé les éléments dans les collections publiques et privées de cette province, où il a fait de très heureuses découvertes. Fixé maintenant dans le nord de la France, il n'en reste pas moins attaché au souvenir de son pays d'origine. Ses compatriotes ne seront pas seuls à applaudir au projet qu'il a conçu de mettre en lumière nombre de textes dont il avait de longue main préparé l'édition.

« Le volume dont il fait l'hommage à l'Académie est consacré à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Béziers. La meilleure partie en est occupée par un recueil des statuts de la cathédrale de Béziers et de l'abbaye de Saint-Aphrodise de la même ville depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVe. Ce recueil a été fait sur la demande du concile de Bâle, qui avait prescrit en 1437 de procéder à la réforme du régime et du service religieux des différentes églises de la chrétienté.

« Il sera intéressant de vérifier si les prescriptions du concile ont été dans beaucoup de diocèses l'objet des mêmes mesures que dans le diocèse de Béziers.

« Des recueils analogues à celui que nous devons à Mgr Douais seraient fort intéressants à étudier pour l'histoire de la discipline ecclésiastique pendant les derniers siècles du moyen âge. »

SÉANCE DU 17 JANVIER

Le Président, en annonçant à l'Académie la mort de son correspondant, M. Bulliot, s'exprime dans les termes suivants :

« Messieurs, j'ai le regret d'annoncer à l'Académie la mort de son correspondant M. Jacques-Gabriel Bulliot, décédé le 13 jan-

vier 1902. M. Bulliot, qui était né à Autun le 23 janvier 1817, a consacré toute sa vie à l'étude des antiquités de la région d'Autun. Il avait débuté par une *Étude*, en deux volumes in-8°, *sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, qui fut bientôt suivie d'autres travaux relatifs aux antiquités gauloises et romaines. C'est ainsi qu'il a fait paraître successivement, au cours de sa longue carrière, son *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen*, *L'Art de l'émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne*, *La Cité gauloise*, et beaucoup d'autres travaux, publiés pour la plupart dans les *Mémoires de la Société éduenne* dont il était président.

« Mais son titre scientifique le plus considérable doit être certainement cherché dans ses *Fouilles du Mont Beuvray*, l'ancienne Bibracte, poursuivies pendant trente ans avec un zèle infatigable, et dont les résultats si remarquables ont été réunis dans trois grands albums in-4°. Ce sont elles qui avaient appelé sur M. Bulliot l'attention des corps savants et qui l'avaient désigné à votre choix.

« Il était notre correspondant depuis 1900. L'Académie, heureuse d'avoir pu lui donner avant sa mort ce témoignage de haute estime, regrette de l'avoir compté si peu de temps au nombre de ses correspondants, et elle adresse à la famille de M. Bulliot l'expression de toute sa sympathie et de ses regrets pour la mort d'un homme qui honorait son pays natal. »

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en réponse à la lettre que l'Académie lui a adressée en faveur des fouilles exécutées à Dougga (Tunisie) par M. Merlin, membre de l'École française de Rome, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer qu'il vient d'affecter une somme de 10.000 francs, prélevée sur les crédits de son département, pour la continuation de ces travaux dont il apprécie toute l'importance.

Les remerciements de l'Académie seront adressés à M. le Ministre.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie un mémoire de M. Maurice Pernot, membre de l'École rançaise de Rome, intitulé : *Étude sur le Colonat partiaire.*

Renvoi à M. Boissier.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts annonce que cette Académie a désigné MM. Daumet et Corroyer pour faire partie de la commission du prix Louis Fould.

L'Académie ayant appris que le Congrès des sciences historiques tiendra ses réunions à Rome du 2 au 12 avril prochain, le Président demande quels sont ceux de ses confrères qui désirent se faire inscrire pour prendre part à ce Congrès.

Se font inscrire : MM. Perrot, Bréal, Paris, Oppert, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Croiset, Collignon, Müntz, Babelon, É. Picot, Lair.

M. Cagnat lit, de la part de M. Jullian, une note dans laquelle le savant professeur de Bordeaux établit que le palais de l'empereur Julien était, non pas les thermes de Cluny, mais un édifice aujourd'hui disparu de la Cité[1].

L'Académie procède à la nomination d'une commission qui sera chargée de lui présenter une liste de trois candidats à la place d'associé étranger devenue vacante par la mort de M. Weber, de Berlin.

Sont élus : MM. Bréal, Paris, Senart et Boissier.

M. Ph. Berger, président, cède le fauteuil à M. Müntz, vice-président, pour achever la seconde lecture de son mémoire sur les inscriptions de fondation du temple d'Esmoun à Sidon.

Après avoir signalé la parenté de ces inscriptions avec les autres inscriptions phéniciennes de Sidon antérieurement connues, dont elles modifient sur plus d'un point l'interprétation, il insiste sur les conséquences de cette découverte pour la chronologie des rois de Sidon et pour l'histoire politique et religieuse de la Phénicie.

M. L. Havet continue sa communication sur des corrections au texte du *de Senectute* de Cicéron.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE PALAIS DE JULIEN A PARIS.
NOTE DE M. C. JULLIAN, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

C'est un lieu commun historique que d'associer le palais des Thermes et le souvenir de l'empereur Julien : et, pour lui donner une consécration plus solennelle, on a pieusement installé dans une des salles du musée de Cluny une statue drapée du grand César des Gaules.

Il se trouve, comme il a été prouvé ici-même, que cette statue n'est pas celle de l'empereur philosophe. Et il est fort probable, comme je voudrais essayer de le prouver, que les Thermes de Cluny ne servirent jamais de palais ou de résidence à Julien César.

On allègue d'ordinaire deux preuves en faveur de cette opinion.

1° La première est la tradition. — Or, en matière de tradition de *topographie historique*, le doute le plus complet est un devoir d'historien. Dulaure, en recherchant la première mention de la tradition qui installait Julien aux Thermes, n'est point parvenu plus loin que le XVIe siècle. Il serait possible qu'elle fût plus ancienne. Cela importe peu. Elle remonterait au XVe siècle, ou même au moyen âge carolingien, que je ne m'inquiéterais pas davantage d'elle. *Les légendes au sujet de l'origine ou de la destination des vieux monuments sont celles qui se forment le plus vite et qui sont le plus trompeuses.* Il n'y a pas de végétation mythique plus rapide et plus factice que celle qui se développe autour des ruines. Les arcades de l'amphithéâtre

romain de Bordeaux passaient, au XIII[e] siècle, pour être le palais de l'impératrice Galienne, femme de Charlemagne. Les ruines mérovingiennes ou carolingiennes de Casseuil en Gironde étaient regardées, moins de deux cents ans après la mort de Charlemagne, comme lui ayant servi de palais. Depuis deux siècles, chaque génération de Gascons ou de Béarnais invente de nouvelles maisons d'Henri IV, comme on imaginait autrefois des châteaux du Prince Noir, comme nous voyons se former autour de nous des chambres de Napoléon. Toute tradition qui fait d'un monument la résidence d'un souverain célèbre est sujette à caution, si voisine qu'elle soit des temps où il a vécu.

2° On s'appuie, pour faire loger Julien aux Thermes, sur le nom de palais, *palatium*, que ces ruines portaient au moyen âge. — Cet argument a à peu près autant de valeur que le précédent. Le moyen âge n'a pas appelé *palatium* seulement des palais royaux; le mot s'applique à des édifices de toutes sortes. Et il peut désigner des édifices en ruines aussi bien que des résidences confortables. J'ai cité tout à l'heure le Palais Gallien de Bordeaux, qui n'était que le tronçon d'un amphithéâtre gallo-romain.

Il n'y a donc aucune preuve précise et positive que le palais de Julien, au temps où il était César dans les Gaules, fût l'édifice des Thermes.

On peut, en revanche, présenter certains arguments qui sembleraient indiquer que ce palais fût dans la Cité même, c'est-à-dire dans la place forte que la rivière et des remparts enserraient alors de tout côté.

1° Un argument tiré d'un simple raisonnement. — On ne se représente pas Julien, venu en Gaule et à Paris dans un but de défense militaire, résidant tout un hiver hors des remparts de la Cité.

2° Un argument tiré des textes qui parlent du séjour de César. — C'est Julien lui-même qui y fait allusion dans son *Misopogon*. Il déclare qu'il passe l'hiver dans « sa chère

Lutèce », et il ajoute tout de suite après : « C'est ainsi que les Celtes appellent la petite ville des Parisiens, située sur le fleuve qui l'environne de toutes parts, en sorte qu'on n'y peut aborder que de deux côtés, par deux ponts de bois. » Julien n'eût pas insisté sur le caractère insulaire de Paris, sur ses rivières prises par la glace, s'il avait résidé en dehors de l'île et des murs.

3° Un argument cité de l'analogie. — La ville de Paris, en ce temps-là, ressemblait à toutes les villes de la Gaule, avec son enceinte, ses remparts et ses tours. Or, partout où on a pu étudier avec quelques détails les places fortes de la Gaule à l'époque de Constance ou de Julien, on a remarqué que le long ou à un angle des murailles se trouvait un édifice particulier, servant de donjon, de citadelle ou de palais. La plupart des résidences seigneuriales, dans les villes du moyen âge, ont leur origine dans cette partie réservée des enceintes romaines. C'est le château-fort de Dax ou de Senlis, c'est le château des comtes de Champagne à Meaux, c'est le Capitole à Saintes, c'est la vieille citadelle à Bayonne, c'est, à Bordeaux, le palais de l'Ombrière, résidence des ducs d'Aquitaine. Quel que soit le nom que le moyen âge ait donné à ces châteaux urbains, ils sont les dérivés immédiats des palais ou des réduits ménagés par les ingénieurs romains sur le flanc des remparts de l'ère dioclétienne. — Si l'on veut donc chercher le palais de Paris où habita Julien, qu'on regarde dans l'intérieur de la Cité, le long des remparts de l'an 300, aux abords du vieux Palais de Justice, l'héritier du Palais impérial.

Qu'étaient-ce donc que les Thermes au milieu du IVe siècle, au temps du séjour de Julien à Lutèce? — C'étaient alors, j'imagine, ce qu'ils sont maintenant, les vestiges imposants d'une époque disparue. Paris dut avoir, comme presque toutes les cités de la Gaule, ses Thermes et ses promenades : les invasions du IIIe siècle les ont en partie détruits. Lorsque, vers l'an 300, Paris devint une place

forte, resserrée et concentrée dans son île, les Thermes demeurèrent comme les Arènes, comme le Théâtre, les témoins monstrueux d'une splendeur passée et d'épouvantables désastres.

Ne nous figurons point, en effet, les villes gauloises, contemporaines de Constance et de Julien, comme des choses encore belles et à demi-neuves. Ce sont, au contraire, à la fois de lourdes citadelles et des débris abandonnés. Aux portes de Bordeaux s'élevaient alors, également éventrés, les temples de l'ancien forum et les Arènes. En dehors de l'enceinte de Périgueux, se trouvait la ruine de son principal temple. A quelques pas des murs de Saintes, on pouvait voir ce qui restait de ses thermes et de son amphithéâtre. Des deux côtés du bras méridional de la Seine, Paris présentait, de la même manière, la masse sombre et neuve de ses murs et du château de Julien, et les arcades dénudées des Thermes et des Arènes élevés dans les temps pacifiques des héritiers d'Antonin.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon offre à l'Académie son *Traité des monnaies grecques et romaines*. Première partie. *Théorie et doctrine*, tome Ier (Paris, 1901, petit in-4°).

M. Louis Leger présente au nom de l'auteur un travail intitulé : *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters* (Vienne, 1901, in-4°). Ce travail est dû à M. Constantin Jireček, professeur d'histoire slave à l'Université de Vienne, membre de l'Académie impériale de cette ville, dont il était récemment le délégué au Congrès international des Académies. M. Jireček s'est surtout occupé de l'histoire des Slaves méridionaux, Bulgares, Serbes, Croates. Il a dû

nécessairement s'intéresser à celle de leurs voisins, Grecs, Albanais, Italiens. Depuis plusieurs années, il se livre à de patientes recherches dans les archives de Dalmatie. Elles ont été le point de départ du présent travail. Il y expose l'expansion des Romans dans la péninsule balkanique jusqu'à la migration des Slaves, puis l'état de la Dalmatie après l'invasion des Slaves et la situation des Romans confinés désormais dans quelques villes du littoral où leurs descendants italiens existent encore aujourd'hui. Il étudie ensuite la toponomastique romane de la Dalmatie et les noms de famille dans cette province, le dialecte roman dans les villes, enfin la pénétration des Slaves dans ces villes où ils finirent par jouer un rôle considérable. On vit à l'époque de la Renaissance se produire un phénomène curieux en Dalmatie. Le latin ou l'italien resta la langue administrative des villes; la langue serbo-croate fut l'idiome de la littérature et de la poésie. Les recherches minutieuses de M. Constantin Jireček lui méritent la reconnaissance des romanistes et aussi de ceux qui s'intéressent aux problèmes d'ethnologie slave.

M. Louis Leger présente ensuite, de la part de M. Basile Modestov, ancien professeur de littérature romaine aux Universités de Kazan et de Kiev, un ouvrage en langue russe intitulé: *Vvedenie v rimskouiou istoriou*, dont l'auteur a lui-même ainsi traduit le titre en français : *Introduction à l'histoire romaine; l'ethnologie préhistorique et les influences civilisatrices à l'époque préromaine en Italie et les commencements de Rome*. M. Modestov est l'un des plus érudits et des plus laborieux parmi les latinistes russes. Depuis un certain nombre d'années il a publié sur les origines de l'Italie et de Rome un certain nombre d'études qui ont appelé même à l'étranger l'attention des spécialistes. Il a entrepris de les résumer dans un ouvrage définitif, et il vient de faire à Rome un séjour de près de trois années pour se mettre au courant des dernières découvertes. Il s'est surtout appliqué à éclairer les origines romaines par la paléoethnologie et l'archéologie. Ainsi qu'il le dit lui-même dans sa préface: « Il voudrait entrer dans la ville de Romulus, non pas avec les mythes et les légendes interprétés suivant l'arbitraire de chacun, mais avec les faits positifs en main. » Il étudie successivement l'époque paléolithique, l'époque néolithique, la période énéolithique, l'âge du bronze et l'irruption de races nouvelles dans la péninsule, la diffusion des premiers émigrants aryens, des premiers terramares, l'établissement des Latins dans la vallée du Tibre, le premier âge du fer, la civilisation de Villanova. M. Modestov a eu l'excellente idée de joindre à son texte russe un résumé d'une vingtaine de pages

en langue française. L'ouvrage est accompagné de trente-cinq planches dont le plus grand nombre reproduit des objets inédits.

M. Senart présente, au nom de l'auteur, un travail intitulé *Preliminary Report on a journey of archaeological and topographical exploration in Chinese Turkestan*, par M. A. Stein (Londres, 1901) :

« A plus d'une reprise, l'Académie a été avisée des découvertes très intéressantes pour l'histoire de l'expansion bouddhique et indienne dans le Nord, qui ont, en ces dernières années, été faites dans la partie méridionale du Turkestan chinois, notamment autour de Khotan et dans le désert de Takla-Makan. Quelques spécimens de ces trouvailles, en fragments de manuscrits et monnaies, nous ont même été envoyés obligeamment par le capitaine Godfrey. D'autre part, M. Sven Hedin, le célèbre voyageur, avait, au cours de ses premières explorations, signalé dans le désert les restes de plusieurs villes dont l'abandon paraissait remonter à une époque lointaine et qui gardaient des traces très apparentes d'une civilisation indienne. Ces diverses circonstances décidèrent le gouvernement de l'Inde à confier en 1900 à M. Aurel Stein, alors directeur de la Nudranah de Calcutta, le savant éditeur et commentateur de la Râjataraṅgiṇî, une mission archéologique dans ces régions. C'est du premier rapport sommaire sur les résultats de ce voyage que M. Stein m'a chargé de faire en son nom hommage à l'Académie. Ces résultats sont des plus considérables ; ils ouvrent vraiment des perspectives nouvelles et apportent des documents bien inattendus sur une période des plus curieuses et des plus obscures du passé de l'Inde du Nord et de l'Asie Centrale.

« M. Stein a trouvé moyen, en un temps relativement court et avec des ressources limitées, non seulement de parcourir les endroits désignés d'avance à sa curiosité, mais d'instituer des fouilles dans tous les lieux de la région où les « chercheurs de trésors » lui avaient indiqué l'existence de ruines.

« Il en a rapporté une abondante moisson, dont le premier rapport, si modeste et si rapide qu'il soit, nous permet de mesurer le prix. Ce ne sont pas seulement des représentations figurées, peintures ou sculptures, des objets variés, poteries, monnaies, sceaux, etc., tous portant la marque très nette de leur origine indienne ; ce sont des manuscrits plus ou moins complètement conservés dans ce devanâgarî spécial que M. Hœrnle a étudié et qu'il a qualifié de central-asiatique. Mais ce qui semble constituer la portion la plus précieus du trésor rapporté par M. Stein, c'est une série de plusieurs centaines de tablettes de cuir ou de bois, disposées de façon très parti-

culière, beaucoup scellées encore du sceau de terre cuite qui en devait assurer l'intégrité, et couvertes de caractères kharoshṭhì.

« Il n'y a que peu d'années que nous sont parvenus, dans le sud du Dhammapada, les premiers spécimens, dont une partie nous a été donnée par la mission Dutreuil de Rhins et dont une autre est conservée à Saint-Pétersbourg, de manuscrits exécutés dans cet alphabet qui ne nous était antérieurement connu que comme l'alphabet épigraphique de l'extrême nord-ouest de l'Inde au temps des Koushans, c'est-à-dire vers les deux premiers siècles de notre ère. C'est aujourd'hui, semble-t-il, une sorte de dépôt d'archives, rédigées dans un prâkrit du nord-ouest de l'Inde et écrites en kharoshṭhì que M. Stein met entre nos mains. Le déchiffrement en est à peine commencé. Ce ne sera pas l'œuvre d'un jour. Nous savons au moins dès maintenant que nous sommes en certains cas en présence de lettres royales et que des dates figurent nombreuses dans ces documents. C'est assez en marquer le haut intérêt.

« L'archéologie n'a pas absorbé seule les préoccupations du Dr Stein. Il s'était associé dans son œuvre un des collaborateurs indigènes du Service géographique de l'Inde, et les premiers détails qu'il nous donne témoignent que les relevés topographiques qu'il a rapportés avec l'aide de cet adjoint contribueront sérieusement à fixer plusieurs points intéressants pour la géographie de la région parcourue.

« De toute façon cette expédition a donc été couronnée du plus brillant succès. Il n'est que juste de le signaler, au grand honneur de M. Stein. Même à travers les termes si concis, si mesurés et si simples du présent exposé, on se rend compte des rares qualités de savoir, de finesse et d'énergie qui l'ont si bien mérité. »

M. le marquis DE VOGÜÉ présente à l'Académie le troisième fascicule du *Répertoire d'épigraphie sémitique*. Moins d'un an s'étant écoulé depuis que l'Académie a décidé cette publication, il espère qu'elle voudra bien reconnaître l'activité déployée par la commission du *Corpus* et son dévoué auxiliaire M. Chabot. Ce troisième fascicule est particulièrement intéressant en raison des informations très nouvelles qu'il donne sur le déchiffrement récent des inscriptions du Safa : un tiers environ des deux cent quatre-vingts numéros contenus dans les trois premiers fascicules du *Répertoire* se compose de textes inédits ; de plus, le dépouillement des travaux, revues, bulletins et autres recueils scientifiques du monde entier occupe une place considérable et sert de préparation indispensable aux futurs volumes du *Corpus*. Le *Répertoire* répond donc au but que s'est proposé l'Académie en le fondant, et M. de Vogüé espère qu'elle voudra bien lui continuer son bienveillant intérêt.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le professeur Geskel Saloman, de Stockholm, un portefeuille contenant une photographie de sa dernière restauration de la Vénus de Milo. Sous le titre de : *La restauration de la Vénus de Milo* (avec une planche, in-4°), on y trouve un résumé très bref des résultats de ses précédentes études, publiées dans plusieurs mémoires. D'après M. Saloman, la célèbre statue du Louvre tenait une pomme dans la main gauche élevée et une bandelette dans la main droite ; l'inscription dessinée par Delay servait de base à un hermès groupé avec la statue à sa gauche ; les deux autres hermès avec leurs plinthes étaient placés à droite et à gauche dans le même exèdre que la Vénus.

SÉANCE DU 24 JANVIER

M. Boissier communique à l'Académie une lettre de Mgr Duchesne, directeur de l'École française de Rome, qui lui annonce que l'ouverture du Congrès international des sciences historiques aura lieu, non le 2 avril, comme on l'avait annoncé, mais le 21 avril, date de la fondation de Rome.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie un extrait du codicille olographe au testament de M. Louis-Constantin-Henri-François-Xavier de Clercq, en date du 1er janvier 1897, portant institution d'un legs de 200.000 francs en faveur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Les remerciements de l'Académie seront adressés à Mme veuve de Clercq pour cette généreuse libéralité d'un savant qu'elle avait eu l'espoir de compter un jour au nombre de ses membres libres.

Le Secrétaire général du Comité d'organisation du Centenaire de l'Internat en médecine des hôpitaux de Paris, qui doit être

célébré au mois d'avril prochain, écrit à l'Académie pour lui demander son avis au sujet de l'inscription qui sera gravée sur le soubassement du monument élevé à l'occasion du Centenaire.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Président de l'Académie directrice de l'Association internationale des Académies, adresse une circulaire dans laquelle il fait connaître que, d'après le vote émis par l'Assemblée générale dans sa dernière session, c'est la Société royale de Londres qui devient maintenant pour trois ans l'Académie directrice de l'Association. Dans la même circulaire, M. Darboux reproduit les communications qui lui ont été adressées depuis la dernière session tenue à Paris au mois d'avril 1901.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1901 [1].

M. Arthur Evans, conservateur du Musée Ashmoléen d'Oxford, entretient l'Académie des fouilles qu'il poursuit depuis deux ans dans l'île de Crète, sur l'emplacement du fameux labyrinthe de Cnosse. Le palais de Cnosse, dont le déblaiement est aujourd'hui fort avancé, est une extraordinaire construction antérieure au xvie siècle avant l'ère chrétienne. M. Evans montre des spécimens des étonnantes peintures murales, des statues et bas-reliefs en plâtre et en stuc qu'il y a découverts; il présente aussi des photographies d'un damier en ivoire, or et lapis-lazuli, ainsi que de longues inscriptions sur argile, conçues dans une langue et une écriture également inconnues.

1. Voir ci-après.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1901, LU DANS LA SÉANCE DU 24 JANVIER 1902.

MESSIEURS,

Depuis le dernier rapport, il a paru :

Le tome XI, 1re série, 1re partie, des *Mémoires présentés par divers savants ;*

Répertoire des inscriptions sémitiques, 3e fascicule.

Le dernier semestre a vu paraître également les ouvrages suivants, publiés sous le patronage de l'Académie :

Chronique de Michel le Syrien, éditée par M. l'abbé Chabot, t. II, 1re partie ;

Recueil des inscriptions grecques d'époque romaine, t. III, 1re partie (*Bithynia et Pontus*).

Voici la situation des autres ouvrages en cours de publication :

Historiens orientaux des Croisades, tome V. — La publication des *Historiens arabes des Croisades* a repris sa marche pendant ce second semestre. M. Barbier de Meynard a terminé et envoyé à l'impression les derniers chapitres du *Livre des deux Jardins.* 19 placards du texte et 17 de la traduction, ce qui représente environ 8 cahiers de format in-folio, sont en lecture, et la fin de la copie ne tardera pas à être composée. Une fois cette partie de sa tâche terminée, notre confrère se mettra à la rédaction de l'index très détaillé qui doit comprendre le tome IV et cette première moitié du tome V.

Le tome II des *Historiens arméniens* attend toujours sa préface pour paraître.

Historiens de France, tome XXIV. — Les cahiers 105 à 113 viennent d'être mis en pages.

La copie de toute la première partie du volume, équivalant à environ 225 pages d'impression, sera soumise à la Commission des travaux littéraires dans le courant de février.

Historiens de France. — Nouvelle série, in-4° :

Table de Robert Mignon, publiée par M. Langlois : 54 feuilles sont tirées et 5 à tirer.

Obituaires de la province de Sens, tome Ier. — Les feuilles 1 à 150 sont tirées; 151 à 160 en bon à tirer; 161 à 172 en seconde épreuve. On prépare l'Introduction, et, suivant toute apparence, ce tome Ier, divisé en deux parties, sera distribué au cours de l'année.

Pouillés. — Tome Ier (province de Sens) : 39 feuilles tirées. On prépare l'Introduction générale du recueil et l'Introduction particulière du volume.

Tome II (province de Rouen) : 74 feuilles tirées. On prépare l'Introduction.

Tome III (province de Tours) : 71 feuilles tirées; les feuilles 72 à 74 en bon à tirer.

Tome IV (province de Sens) : 67 feuilles tirées; les feuilles 68 à 72 en bon à tirer, 73 à 98 en seconde épreuve.

Mémoires de l'Académie, tome XXXVII, 1re partie. — La situation n'a pas sensiblement changé, mais M. Philippe Berger vient d'achever la seconde lecture d'un mémoire qui s'ajoutera au mémoire déjà imprimé de M. Foucart dans le semestre courant.

Mémoires des savants étrangers à l'Académie, 1re série. — La 2e partie du tome XI va commencer avec un mémoire de M. le Dr Carton sur le *Théâtre de Dougga*.

Notices et extraits des manuscrits. — La 1re partie du tome XXXVII contenant le mémoire de M. l'abbé Chabot : le *Synodicon orientale*, est terminée et paraîtra prochainement.

La 2e partie du même volume commence avec une notice d'un manuscrit de Cambridge, par M. Paul Meyer, et un mémoire de M. Schwab sur le manuscrit hébreu n° 1388 de la Bibliothèque nationale.

Histoire littéraire de la France, tome XXXIII. — 32 feuilles à tirer. Il se continue avec un article de M. P. Meyer : *Légendes pieuses en français.*

Corpus des Inscriptions sémitiques. Partie araméenne, tome Ier, fasc. III. — Toutes les épreuves de ce fascicule, déjà mises en pages, ont été retournées à l'Imprimerie nationale pour une dernière revision, après laquelle le bon à tirer pourra être donné très prochainement. La rédaction du fasc. Ier du tome II est fort avancée, et l'impression pourra commencer aussitôt après l'apparition du fascicule précédent.

Le *Recueil des Inscriptions grecques d'époque romaine*, dont nous venons de publier le tome III, 1re partie, se poursuit sous la direction de M. Cagnat.

Le *Recueil des Chartes et Diplômes* n'est encore qu'en préparation sous la direction de M. d'Arbois de Jubainville, mais cette préparation s'avance activement, grâce au zèle des archivistes-paléographes qui y travaillent.

« M. Prou, dit M. d'Arbois de Jubainville dans son rapport, a terminé à peu près complètement l'établissement du texte des diplômes de Philippe Ier. Son manuscrit pourra être livré à l'impression dans le courant de l'année présente, à moins de contretemps inattendu. — M. Giard a aussi presque entièrement achevé son travail sur les diplômes des rois carolingiens d'Aquitaine ; il a été en 1901 copier dans les archives du sud-ouest de la France ceux de ces diplômes qui y sont conservés. En attendant que le texte de sa copie soit définitivement arrêté, il a rédigé un catalogue de ces diplômes, et ce catalogue va paraître dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

« M. Poupardin, qui a été chargé par M. Giry de publier les diplômes des rois de Bourgogne, a été, en 1901, visiter les dépôts publics du sud-est de la France et en a rapporté les copies des diplômes royaux postérieurs à Louis le Débonnaire. Il lui reste à faire en Suisse le même travail.

« A la Bibliothèque nationale, MM. Galabert et Poupardin font dans les collections manuscrites le relevé, sur fiches et aussi sur cahier, des diplômes royaux copiés ou simplement mentionnés, à partir du règne de Charles le Chauve, en s'arrêtant à la fin de celui de Philippe-Auguste. Les collections entièrement dépouillées par eux sont : Monasticon Benedictinum, Doat, Languedoc, Vexin. Baluze et Dom Grenier seront prochainement terminés. Le nombre total des volumes manuscrits qui ont été examinés dans les six collections est de 950, celui des articles relevés 2709. »

Le travail de l'Académie est donc dans toutes ses parties en pleine activité

H. Wallon.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau la première partie du tome XI, première série, des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1902, in-4°).

M. Hartwig Derenbourg fait hommage à l'Académie de la traduction du *Livre intitulé Laisa sur les exceptions de la langue arabe, par Ibn Khâloûya, dit Ibn Khalawaihi* (extr. de l'*American Journal of Semitic languages and litteratures*, vol. XIV).

M. Gaston Paris a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le Dr H. Hagenmeyer, un volume intitulé : *Epistolae et chartae ad historiam primi sacri belli spectantes*. C'est un recueil de la plus haute valeur, tant par l'intérêt des pièces qu'il contient que par le commentaire substantiel et minutieux qu'y a joint le savant éditeur, bien connu par ses publications antérieures, notamment par son livre sur Pierre l'ermite, par son édition des *Gesta Francorum*, et par la collaboration précieuse qu'il a longtemps donnée à notre regretté con-

frère P. Riant dans sa grande entreprise d'une reconstitution critique de l'histoire des Croisades. Le volume s'ouvre par la prétendue lettre d'Alexis Comnène à Robert de Flandre sur laquelle Riant, M. Hagenmeyer, M. Vasiljewski, moi-même, et tout récemment M. Chalandon, nous avons longuement disserté et discuté. En somme, M. Hagenmeyer et moi, partis d'assertions assez nettement contradictoires, nous nous sommes avancés l'un vers l'autre de façon à n'être plus séparés que par un espace assez faible, qui, on peut le croire, sera lui-même supprimé par de dernières concessions mutuelles. Alexis a probablement écrit une lettre à Robert pour lui rappeler la promesse qu'il lui avait faite d'envoyer des chevaliers flamands à Constantinople; mais la lettre que nous avons n'émane sous aucune forme de la chancellerie impériale et n'a que très peu de ressemblance avec la lettre authentique. Restent quelques petites difficultés sur la date de la fabrication et sur d'autres questions secondaires; mais en somme les deux points essentiels sont acquis : la lettre d'Alexis que nous avons a été fabriquée avec une lettre authentique à laquelle elle a fourni un canevas, développé fort librement par le rédacteur latin.

« Ce morceau est plus littéraire qu'historique; ceux qui suivent ont au contraire une valeur documentaire de premier ordre. Presque tous étaient connus déjà; mais le commentaire que leur donne le savant auteur en augmente beaucoup l'intérêt. La France tient le premier rang dans la première croisade; aussi devons-nous à M. Hagenmeyer pour le zèle qu'il met depuis longtemps à en éclaircir l'histoire une reconnaissance toute particulière. »

M. Saglio présente à l'Académie le trente-et-unième fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* publié sous sa direction. L'Académie connaît déjà quelques parties de l'article *Lustratio*, qui lui ont été communiquées par M. Bouché-Leclercq et ont amené d'intéressantes discussions. Plusieurs de ses membres ont contribué à ce nouveau fascicule : MM. Cagnat, Pottier, l'abbé Thédenat, et un de ses correspondants M. Albert Martin, auteur d'un intéressant travail sur les rançons (*Lytra*). M. Saglio appelle l'attention de ses confrères sur l'important article *Lyra*, où M. Théodore Reinach, avec la compétence particulière qu'on lui connaît, a résumé et éclairci le sujet difficile des lyres, des cithares et des autres instruments à cordes connus des anciens; sur l'article *Machina*, où M. Navarre, de l'Université de Toulouse, en renvoyant à des articles spéciaux qui méritaient d'être traités à part, s'est attaché principalement à l'explication des machines élévatoires et à la machinerie du théâtre; sur l'article *Magia* : M. Hubert, attaché au Musée de Saint-Germain, a

réussi à mettre de l'ordre et de la clarté dans ce sujet obscur, en faisant connaître des travaux non familiers généralement aux érudits classiques et qui se sont multipliés dans les dernières années.

M. Saglio signale encore divers articles de MM. Fougères, G. Lafaye, Courbaud, Hild, Adrien Legrand.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. E. Leidié, un travail intitulé : *Étude sur une encre antique trouvée à Vertault* (*Vertillum*) (extr. du *Journal de pharmacie et de chimie*, 1er janvier 1902).

En 1899, on a découvert à Vertault (Côte-d'Or) un objet formé de deux petits cylindres en bronze, réunis par une plaque ajourée et renfermant encore une certaine quantité d'une matière noire. M. Leidié a pu analyser très soigneusement cette matière; il a acquis la certitude qu'elle représentait les restes d'une encre romaine préparée avec un carbone et, par conséquent, que l'objet en question devait avoir servi d'encrier.

SÉANCE DU 31 JANVIER

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts communique à l'Académie une copie de la lettre suivante que M. le comte d'Ormesson, ministre de France à Athènes, a adressée à M. le Ministre des affaires étrangères au sujet de la préservation des monuments de l'époque franque existant en Grèce :

Athènes, le 29 décembre 1901.

La Grèce possède, épars sur son territoire, un grand nombre de monuments de construction médiévale (châteaux-forts, églises, parties d'enceintes de villes), importants et intéressants vestiges d'une époque dont l'histoire, pour cette partie de l'Orient, a été pendant plus de deux siècles celle d'une domination presque exclusivement française. Buchon, puis plus récemment Schlumberger et quelques

autres érudits ont mis en lumière les principaux faits et précisé la chronologie de cette période qui fut à la fois remarquable par le caractère héroïque et brillant de l'action militaire, et par l'habile sagesse du gouvernement institué par les conquérants latins.

Cependant, la tradition de l'antiquité classique tient, pour ce qui concerne ce pays, une si large place que les recherches des savants tant étrangers que grecs, et l'intérêt du public hellène ont été inclinés à s'absorber presque complètement dans l'étude et l'admiration de la Grèce antique et à tenir pour négligeable tout ce qui se rattachait au moyen âge. Il en est résulté que les monuments de cette dernière époque se sont trouvés absolument démunis de protection contre de multiples causes de détérioration et de destruction. C'est ainsi que plusieurs enceintes de villes, qui auraient mérité d'être traitées avec plus de ménagements, notamment celles de Chalées, ont été livrées, avec les blasons et armoiries qui les décoraient, à la dynamite et à la pioche des démolisseurs et que, dans la campagne, les châteaux-forts, même les plus curieux, servaient de carrière aux paysans du voisinage allant extraire de ces murailles et donjons historiques des matériaux pour la construction et la réparation de leurs maisons. Ce dédain de monuments qui, presque partout ailleurs, jouissent de plus de respect et d'égards, était certainement fort regrettable; car, pour si grand qu'ait été le siècle de Périclès, il ne constitue pas à lui seul toute l'histoire du monde, et l'intérêt de maintenir autant que possible sans lacunes la chaîne scientifique des évolutions des peuples est de toute évidence. Or il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des études médiévales pour ce qui concerne la Grèce, et la conservation de tous éléments pouvant servir à accroître les données déjà publiées sur cette époque, ne saurait être que fort précieuse pour servir à un ordre de recherches pour lesquelles la faveur et l'attention du monde scientifique tendent visiblement à s'accentuer. Il y a lieu d'ajouter que, même pour les simples touristes qui, grâce au développement des communications, sillonnent de plus en plus la Grèce, la visite de ces châteaux dont l'architecture imposante décore si heureusement les paysages montagneux, peut présenter un attrait tout particulier.

Aussi quelques savants et hommes politiques d'un éclectisme éclairé avaient-ils compris le haut intérêt qu'il y avait à préserver ces monuments des causes de destruction auxquelles ils étaient en butte; la Légation elle-même s'y était officieusement intéressée; mais en l'absence de concours gouvernemental, leurs vœux à ce sujet demeuraient platoniques. Or, par une heureuse fortune, l'un de ces érudits, éminent avocat d'Athènes, auteur de remarquables études juridiques

sur l'époque médiévale, M. Monferrato, a lors du dernier changement ministériel reçu le portefeuille de l'instruction publique. En prenant possession de ce département, qui comprend dans ses attributions le service des antiquités, l'une de ses premières pensées a été de pourvoir à la sauvegarde des monuments du moyen âge, et il a aussitôt donné des instructions dans ce sens à l'éphore général des antiquités, en signalant notamment à ses soins les plus vigilants le château de Clemoutzi, qui, situé sur la hauteur du cap Cyllène, domine de sa masse puissante l'entrée du golfe où s'est livrée la célèbre bataille de Lépante. Les dispositions à prendre consisteront en premier lieu en des mesures de gardiennage et aussi, suivant les disponibilités pécuniaires à affecter à cet objet, en des réparations des parties de murailles menacées de chute.

La Presse a mentionné en termes approbatifs cette intelligente initiative de M. Monferrato, et il est à espérer que, l'opinion ayant eu ainsi son attention éveillée sur l'importance de ces monuments, les mesures de préservation prises par le ministre actuel constitueront, même après la venue au pouvoir d'autres cabinets, un précédent dont continueront à s'inspirer les services compétents du gouvernement royal.

Ces vestiges grandioses appartenant à une époque qui fut si étroitement liée à notre histoire et à nos traditions dans ce pays, j'ai pensé qu'il serait intéressant pour le Gouvernement français d'être mis au courant des dispositions protectrices qui viennent d'être adoptées à leur égard.

M. Boissier communique à l'Académie la lettre suivante que lui a adressée M. J.-A. Hild, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers :

Je m'empresse de vous envoyer, pour que vous la communiquiez à l'Académie des inscriptions, si vous le jugez à propos, la première épreuve d'une photographie représentant une trouvaille faite à Poitiers, à deux mètres de profondeur dans le sol, d'une merveille archéologique et artistique, destinée à faire quelque bruit, ou je me trompe fort.

Il s'agit d'une statue d'Athéna, en marbre, haute de 1 m. 52, admirablement conservée dans ses parties intactes, malheureusement amputée du bras droit qui tenait la lance (on cherche ce bras en continuant les fouilles) et aussi de la main gauche qui tenait le bouclier; mais celle-ci existe et ne constitue pas le détail le moins intéressant de ce beau morceau. Des trous de vrille sur les bras à la

jointure des épaules, au sommet du casque et dans le creux de la main, indiquent que des ornements en bronze, peut-être même le bouclier en cette matière, complétaient le marbre.

Le type est celui d'une œuvre archaïque. L'exécution soignée dans le détail du costume, des bras et de la main, est poussée jusqu'au raffinement et dénote un archaïsant aussi habile ouvrier qu'homme de goût.

La tête est rajustée; elle a été trouvée à côté du corps; et tandis que le séjour en terre avait sali ce dernier jusqu'à le noircir, la tête était restée presque blanche. Comme elle semble d'une technique moins soignée, quoique de type archaïque par les lignes du nez et de le bouche, plus encore par la chevelure, plaquée sur les tempes en bandeaux épais et sortant du casque dans la nuque, sous la forme d'un catogan assez disgracieux, il y a lieu de voir si elle est de la même main que le reste. Les artistes ici disent non, les archéologues seraient plutôt d'avis contraire. Je suis moi-même très hésitant : vous en recevrez au premier jour une photographie de face et une de dos.

Je vous envoie ces mots jetés à la hâte, afin que le cas échéant, les juges compétents que vous avez à l'Académie s'intéressent à cette découverte et qu'ils nous aident de leurs lumières spéciales.

M. Boissier fait ensuite passer sous les yeux de l'Académie des photographies de la statue.

M. Schlumberger s'exprime en ces termes au sujet de la même découverte :

« Le lieutenant-colonel Marais, un des membres les plus actifs de la Société des Antiquaires de l'Ouest, m'avait également adressé, pour la faire passer sous les yeux de l'Académie, une photographie de la belle statue de Minerve découverte à Poitiers. M. Gaston Boissier ayant apporté des documents plus complets, je m'abstiens de donner lecture de la communication très succincte du lieutenant-colonel Marais. Toutefois, je dépose sur le bureau la photographie qu'il m'a adressée à l'appui de sa note, photographie qui présente un aspect assez différent de la statue et qui, par conséquent, peut présenter quelque intérêt. »

M. Perrot demande, ainsi que M. Collignon, que cette statue soit reproduite dans les *Mémoires et monuments Piot*.

M. DE LASTEYRIE lit un mémoire sur l'église de Saint-Gilles (Gard).

M. BABELON fait une communication sur l'iconographie de l'empereur Julien.

MM. PERROT et S. REINACH présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. HAMY offre à l'Académie, de la part de M. Vidal de La Blache, professeur de géographie à la Faculté des lettres de Paris, un ouvrage intitulé : *La Rivière Vincent Pinzon, étude sur la cartographie de la Guyane* (Paris, 1902, in-8°) : « Ce savant travail représente la part considérable prise par l'auteur dans les travaux de la Commission du Contesté franco-brésilien dont j'ai déjà longuement commenté devant l'Académie les remarquables publications. »

SÉANCE DU 7 FÉVRIER

M. Gustave SCHLUMBERGER donne lecture d'une note sur les résultats de la récente mission de MM. Perdrizet et Chesnay en Macédoine[1].

Les félicitations de l'Académie seront adressées à MM. Perdrizet et Chesnay, et ses remerciements à M. le colonel de Beylié qui a offert son concours pécuniaire à cette mission.

1. Voir ci-après.

M. DE LASTEYRIE continue la lecture de son mémoire sur l'église de Saint-Gilles (Gard).

M. LEGER ajoute quelques observations.

M. CAGNAT communique une inscription trouvée à Bou-Ghara (*Gigthi*) dans les fouilles du Service des antiquités de la Tunisie que dirige M. Gauckler. Il en résulte que la ville romaine qui s'élevait sur ce point a reçu le droit latin majeur vers la fin du IIe siècle seulement.

Il annonce, ensuite, à l'Académie que les fouilles du camp de Lambèse viennent d'être terminées par les soins de M. Courmontagne, directeur de la maison centrale de correction, et que le *praetorium* est maintenant entièrement déblayé[1].

A la suite de cette communication, MM. DE LASTEYRIE, DIEULAFOY, BOUCHÉ-LECLERCQ, SAGLIO présentent quelques observations.

COMMUNICATIONS

NOTE SUR UNE MISSION DE MM. PERDRIZET ET CHESNAY EN MACÉDOINE, DANS LE COURS DE L'ÉTÉ DE 1901, PAR M. GUSTAVE SCHLUMBERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Homolle a présenté à l'Académie, il y a trois ans, des aquarelles et relevés faits par M. Chesnay dans le Péloponnèse, sous la direction de l'École d'Athènes, en 1896 et 1897.

Cette année, M. Chesnay a été chargé d'une nouvelle mission par M. Liard et sur l'initiative de M. le général

1. Voir ci-après.



de Beylié qui a offert son concours pécuniaire. — Le général de Beylié, préparant une étude sur l'habitation byzantine, avait demandé à M. Chesnay de relever la maison seigneuriale de Melnick, dont M. Perdrizet lui avait signalé l'intérêt. M. Chesnay a donc rejoint M. Perdrizet en Macédoine et sous sa direction a relevé les monuments que nous mentionnons ici.

Salonique. Une vue extérieure de Sainte-Sophie et deux vues intérieures de Saint-Démétrius. Ces deux églises comptent parmi les monuments les plus importants du VIe et du VIIe siècle. Elles ne sont encore connues que par les reproductions insuffisantes de Texier. Il est intéressant de pouvoir présenter au public et aux artistes l'exemple remarquable de polychromie par appliques et incrustations que fournit la grande nef de Saint-Démétrius; les tribunes qui caractérisent les basiliques d'Orient donnent un attrait spécial à ces dessins.

Serrès. Les églises de Serrès ne sont encore connues que par une description sommaire de M. Papageorgiou. La métropole, fondée sur l'emplacement et en partie avec les débris d'un temple païen, conserve une partie des mosaïques de son abside. C'est la communion des Apôtres qui se déroule dans l'hémicycle au-dessous de la conque. Cette composition solennelle rappelle et remplace la scène symbolique de la multiplication des pains, qui décore au même lieu la catacombe d'Alexandrie, explorée par M. Wescher. Elle marque d'une façon palpable le lien étroit de l'iconographie monumentale et du culte. Jusqu'ici, avant les peintures du temps des Paléologues, les plus anciens exemples connus étaient les mosaïques de Sainte-Sophie de Kiev, du milieu du XIe siècle, et de Saint-Michel de Kiev, du début du XIIe. Les mosaïques de Serrès sont contemporaines ou de très peu postérieures à celles de Sainte-Sophie

de Kiev. M. Perdrizet les a fait photographier; M. Chesnay en a relevé un fragment, qui est un des plus précieux morceaux de sa mission. On en peut ainsi bien juger : les tonalités sont encore comme à Kiev assez claires; mais les attitudes plus libres, plus variées, l'exécution plus simple, plus recherchée, plus habile, rapprochent ce monument des chefs-d'œuvre de Daphni et permettent de l'assigner à la deuxième moitié du XIe siècle.

Le trésor de la métropole est d'une grande richesse. M. Chesnay y a relevé un bel émail, que l'on peut faire remonter au XIIe siècle. C'est un éventail liturgique, un flabellum émaillé, le seul connu jusqu'ici parmi les œuvres de l'émaillerie byzantine. Ses tons riches et encore assez purs le font remonter au XIIe siècle. Sur cette face, il représente le Christ siégeant entre les quatre symboles, dans une auréole d'anges et de puissances qui entourent le τρισάγιον ; d'où le nom d'ἑξαπτέρυγον que porte aujourd'hui cet objet liturgique.

Parmi les étoffes très nombreuses et très variées du trésor, M. Chesnay a relevé une partie de l'étole (ὠράριον) du patriarche Gennadios, datée de 1520 ; ce Gennadios est le bienfaiteur du couvent de Lavra, où il a fait exécuter les fresques du réfectoire étudiées par M. Millet. C'est une bande de 1 m 70, formée de carrés, où les scènes de la vie du Christ alternent avec des images de saints évêques. L'iconographie est d'un type ancien en tons sobres (carmin, bleu turquoise et ocre). Nous connaissons encore très peu d'étoffes décorées de scènes, au moins pour la période byzantine. L'ὠράριον de Serrès, malgré sa date récente, est donc fort intéressant, au même titre que la célèbre dalmatique dite de Charlemagne, conservée au Vatican, et que l'on attribue maintenant au XVe siècle.

MM. Perdrizet et Chesnay ont aussi photographié, au monastère du Prodrome, deux Évangéliaires. L'un d'eux offre, outre les portraits des évangélistes, un Christ debout.

Il rappelle, par la finesse de l'exécution, un Évangéliaire et un Psautier du Pantocrator au Mont Athos, dont la collection de l'École des Hautes Études possède les photographies, et que caractérise le style byzantin de la fin du XIe siècle.

Melnick. L'ancien Mélénikion, où les empereurs exilaient les courtisans qui avaient cessé de plaire, conserve une maison seigneuriale, la seule connue de l'époque byzantine en dehors des ruines de Tekfour Seraï et de celles de Mistra. Son plan, avec une grande pièce centrale autour de laquelle se groupent les autres, rappelle celui des maisons syriennes. Sa façade est richement décorée par un jeu complexe de briques. Ce mode de décoration, dont l'église des Saints-Apôtres à Salonique fournit l'exemple le plus remarquable, est fréquent en Macédoine. L'exploration récente de M. Melioukov a montré qu'il appartient au XIVe siècle et qu'il faut attribuer au patriarche Niphon, dont les Saints-Apôtres portent le monogramme, la construction, et non la restauration, comme on le croyait à la suite de M. Bayet, de cette célèbre église.

Melnick conserve de nombreuses églises de la même époque. L'une d'elles offre à l'extérieur, sous un auvent, des peintures du style de Mistra : une vierge assise (Pantanassa) entre deux archanges et deux saints ; une autre, celle de Saint-Nicolas, présente un exemple, le seul connu encore en Orient, de banc presbytéral à degrés multiples, tel qu'on le connaît à Torcello.

La polychromie extérieure et le banc presbytéral rappellent les traditions de l'ancien art chrétien.

Placé près du monastère de Rosno, sur un des contreforts du mont Pirim, on aperçoit la vallée de la Vistritza, et, à l'autre extrémité des plaines, le défilé du Strymon, dont il est parlé dans l'*Épopée byzantine*.

On peut espérer que les relevés exécutés par M. Chesnay

iront rejoindre ceux du Péloponnèse qui lui ont été récemment achetés par les Monuments historiques pour la collection de l'École des Hautes Études. L'Académie, qui a favorisé cette création si utile, remerciera le général de Beylié d'avoir contribué à l'enrichir par ce dernier voyage. D'autre part, le voyage de M. Millet en Italie, ses fouilles à Parenzo, son étude du Skylitzès à Madrid, apportent une autre moisson abondante dont l'Académie aura bientôt la primeur. L'année 1901 aura donc été féconde pour les études byzantines.

NOTE SUR DES DÉCOUVERTES NOUVELLES SURVENUES EN AFRIQUE, PAR M. R. CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I

Dans les fouilles qu'il fait exécuter en ce moment avec le concours de l'autorité militaire au forum de Bou-Ghara (l'ancienne *Gighti*), M. Gauckler vient de trouver deux inscriptions qui intéressent l'histoire du régime municipal dans l'Afrique romaine. Il m'a prié de les communiquer à l'Académie.

La première est assez fragmentée ; on y lit encore sur deux morceaux qui ne se raccordent pas :

IMP CAESARI·T·AE*lio*
HAD*riano* ANTON*ino*
AV*g*
*c*ONDITORI·MVNIC*ipi*
GIGTHENSES PV*blice*

(Lettres de 0,065, grêles, hautes et bien gravées.)

De ce texte, il résulte que c'est l'empereur Antonin le Pieux qui a donné à Gighti le titre et le rang de municipe; auparavant la ville était une cité pérégrine gouvernée sans doute comme les autres *civitates* africaines, par des suffètes. A partir de cette date, elle eut à sa tête, avec un sénat de décurions, des duumvirs et les autres magistrats qui caractérisent les villes romaines.

Mais quel droit avaient reçu en même temps ses habitants, le droit romain ou le droit latin? C'est ce que permet de décider le second des textes découverts par les auxiliaires de M. Gauckler.

M·SERVILIO·P·F·QVIR·
DRACONI·ALBVCIANO
II VIRO FLAM·PERP
QVOD SVPER·MVLTA·IN·REMP·
MERITA·ET·AMPLISSIMVM
MVNIFICENTIAE·STVDIVM·LE
GATIONEM·VRBICAM·GRATVI
TAM·AD LATI*um* MAIVS·PE
TENDVM DVPLICEM SVSCE
PERIT·TANDEMQ·FELICITER
RENVNTIAVERIT·ORDO·PVBLI
CE PONENDAM·CENSVIT·ET
CVM·IS·HONORE·CONTENTVS
PECVNIAM·REIP·REMISIS
SET·POPVLVS·DE·SVO·POSVIT

(Lettres de 0,04. Copie de M. Gauckler. Estampage.)

Pour comprendre toute la portée de ce texte, il faut se rappeler ce que dit du *jus Latii* le jurisconsulte Gaius dans un passage classique[1] : « Il existe deux sortes de Latium :

1. Gaius, I, 95, 96.

le *Latium majus* et le *Latium minus*. Il y a *Latium majus* quand ceux qui sont nommés décurions aussi bien que ceux qui gèrent un honneur ou une magistrature arrivent à la cité romaine; il y a *Latium minus* quand ceux-là seulement qui gèrent un honneur ou une magistrature deviennent citoyens romains. » La distinction est très nette et a été éclaircie encore par des études modernes[1]. On a établi, en outre, que ce dédoublement du *jus Latii* avait eu surtout pour but de rendre souhaitable la situation de décurion, qui commençait à effrayer les bourgeois de province par la responsabilité et les dépenses qu'elle entraînait avec elle : il n'était pas de meilleur moyen de faire naître les candidatures que de donner aux candidats la perspective d'un avantage honorifique très apprécié[2].

« L'inscription de Gigthi montre que les empereurs ne s'étaient pas trompés dans leurs calculs. Deux fois M. Servilius Draco est allé à ses frais à Rome solliciter la faveur du *Latium majus* pour ses compatriotes; et la seconde fois seulement il l'a obtenue, à la satisfaction générale.

« M. Hirschfeld[3] et, à sa suite, tous les auteurs[4] attribuent avec la plus grande vraisemblance cette division du droit latin aux empereurs de la première partie du IIe siècle, Antonin le Pieux ou plutôt Hadrien. La présente inscription, qui est évidemment postérieure à la création du municipe, puisque Servilius Draco y porte le titre de duumvir, est loin d'infirmer cette conclusion : la pluralité des surnoms et l'emphase de la rédaction permettent fort bien de la rapporter à la seconde partie du IIe siècle.

1. Cf. surtout l'article de M. Hirschfeld, *Contribution à l'histoire du droit latin* (trad. Thédenat dans la *Revue générale du Droit*, 1880).
2. *Op. cit.*, p. 19.
3. *Op. cit.*, p. 18.
4. Willems, *Droit public romain*, p. 395; Bouché-Leclercq, *Institutions romaines*, p. 185, note 2.

« En tout cas, elle nous montre, en un exemple concluant, par quels degrés successifs Rome, à cette époque, faisait passer les provinciaux avant de leur accorder la cité romaine.

« On procédait par concession individuelle de la cité. Un des moyens était de faire d'abord d'une ville, mûre pour l'assimilation officielle, un municipe latin. Les magistrats qui la gouvernaient pouvaient ainsi devenir successivement *cives romani*, par le fait seul de leur magistrature; ils étaient inscrits aussitôt dans une tribu romaine, généralement celle du prince qui avait créé le municipe[1], et ne manquaient pas de l'indiquer sur les inscriptions. C'est ce qui était arrivé à M. Servilius Draco. Puis du *minus Latium* on passait au *majus Latium*; dès lors les décurions eux aussi avaient droit au même privilège et à la même qualification épigraphique. Quand Caracalla rendit le fameux édit qui conférait la cité romaine à tous les *ingenui* de l'Empire vivant dans les villes, il est probable que les plus importants d'entre eux le possédaient déjà soit par leurs parents[2], soit par eux-mêmes : « la latinité, comme dit M. Hirschfeld[3], avait accompli sa mission, en servant de degré préparatoire à l'obtention du droit de cité complet. »

II

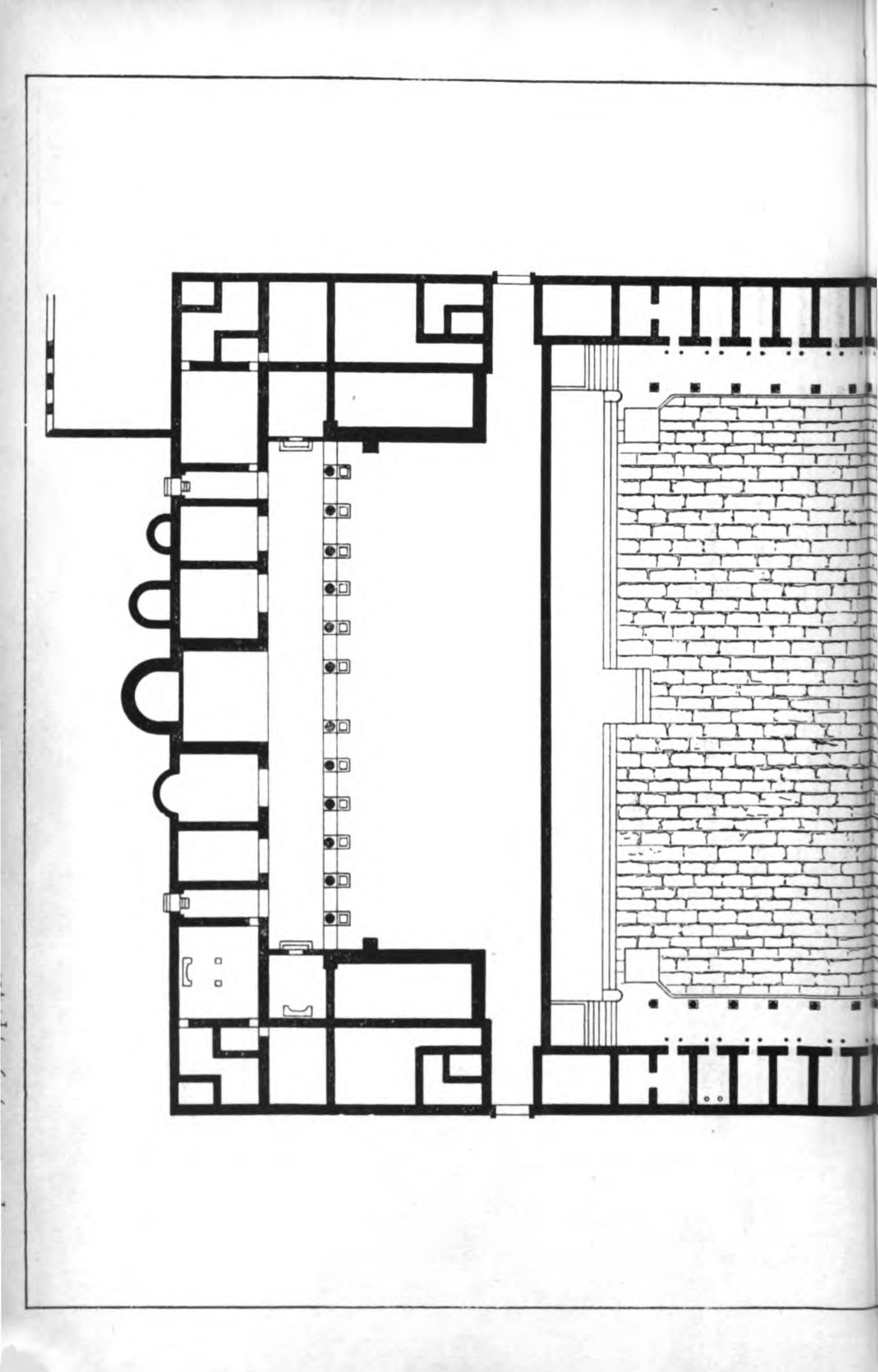
J'ai aussi le grand plaisir de pouvoir annoncer à l'Académie que les fouilles du *Prætorium* de Lambèse sont terminées. Nous devons cet heureux résultat au dévouement et à l'ingénieuse activité de M. Courmontagne, directeur de la

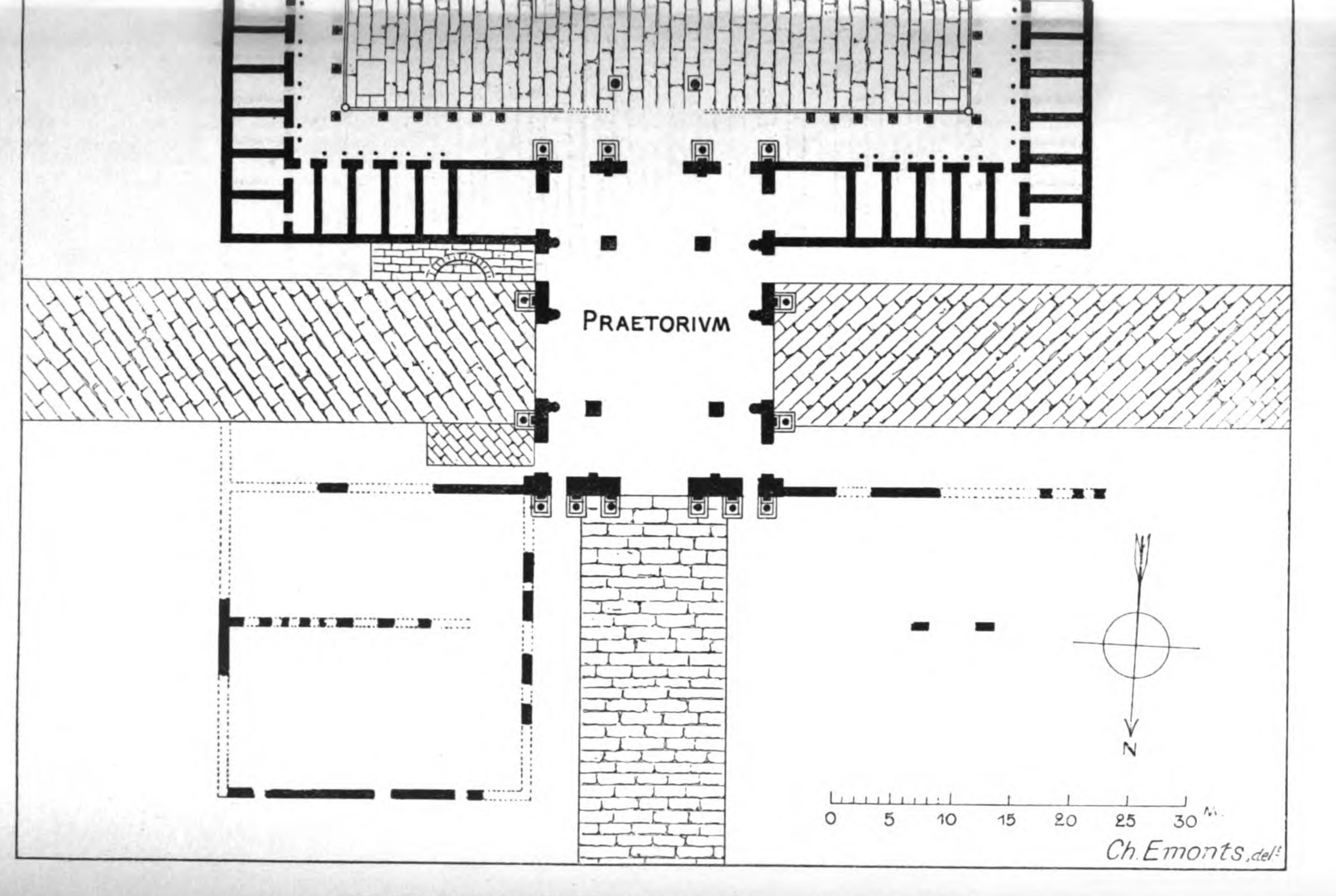
1. W. Kubitschek, *De roman. tribuum origine*, p. 115 et suiv.; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, p. 76.

2. A la famille de notre Servilius Draco appartient assurément un *P. Curius P. f. Quir. Servilius Dra*[*co*], scribe du questeur et chevalier romain, dont le nom figure sur une base honorifique de Gigthi, trouvée par MM. Babelon et Reinach (*C.I.L.*, VIII, 11033).

3. *Op. cit.*, p. 20.


BIBLIOTHÈQUE de la VILLE
LYON
1903





PARTIE CENTRALE DU CAMP DE LAMBÈSE — PLAN RESTITUÉ

Maison centrale et conservateur du Musée, que je tiens à remercier devant vous et à féliciter.

Voici le rapport sommaire qu'il a bien voulu m'adresser :

« Les fouilles faites en 1901 aux alentours du *Prætorium* de Lambèse ont mis à jour une vaste place dont le dallage est en assez bon état de conservation. Sur trois côtés de ce forum se trouvent, sans solution de continuité avec le *Prætorium* auquel elles se relient, trente-huit chambres dont la superstruction varie de 0ᵐ 40 à 0ᵐ 80.

« Une symétrie parfaite se rencontre dans le plan général. Vingt-six de ces chambres (treize à l'est et treize à l'ouest) ont 3ᵐ 60 de large sur 5ᵐ 85 de profondeur. Deux autres, une à l'est, l'autre à l'ouest, ont la même profondeur, mais avec une largeur de 4ᵐ 28.

« Huit chambres au nord (quatre de chaque côté du *Prætorium*) ont 6ᵐ 70 de profondeur et 2ᵐ 92 de large. Deux autres, en prolongement (celles attenantes au *Prætorium*), ont la même profondeur avec une largeur de 7ᵐ 33.

« Enfin, deux couloirs, existant aux retours d'angles, ont nécessairement la même profondeur que les chambres, 6ᵐ 70, mais avec une largeur de 3ᵐ 33.

« Tous les seuils des portes ont 1ᵐ 38 de longueur et les murs de fond, de façade et de refend une épaisseur uniforme de 0ᵐ 50.

« Les fondations des murs sont en calcaire bleu et l'élévation en tuf, sauf les pierres d'angle.

« Le quatrième côté de la place est borné par un mur de 1 m. d'épaisseur soutenant la plate-forme sur laquelle sont édifiées les *scholæ*. Cette plate-forme est élevée de 1ᵐ 75 au-dessus du niveau de la place.

« Au pied de ce mur de soutènement et à 0ᵐ 40 de sa base règne sur toute la longueur un escalier de trois marches avec, au milieu, une avancée également de trois marches, débordant de 2ᵐ 76.

« Entre les chambres et le dallage s'étend un portique dont le sol est en terre battue : il a 5m 10 de large. Trente colonnes, de 0m 56 de diamètre (dix à l'est, dix à l'ouest et dix au nord), supportaient le toit; devant chaque porte de chambre se trouvent deux petites colonnes à dimensions variables (de 0m 26 à 0m 31).

« La partie dallée a 63m 92 de long sur 37m 20 de large. Sur chacun de ses trois côtés, qui bordent les constructions, elle est limitée par un caniveau creusé dans le dallage même (profondeur 0m 085, largeur 0m 25); il alimente quatre bassins placés aux angles. Ces bassins, carrés, ont 2m 40 sur chaque face.

« Les deux bassins au nord sont bien conservés; leurs margelles sont intactes et ils ont une profondeur de 0m 67. Les deux situés au sud sont en mauvais état; ils n'ont que 0m 46 de profondeur.

« La pente générale de la place est ménagée du sud-ouest au nord-est avec une inclinaison totale de 0m 12. Une bouche d'égout, qui s'ouvre à l'extrémité sud-est du dallage et à l'intersection des caniveaux, reçoit ainsi toutes les eaux répandues. L'eau arrivait à la place par un conduit cimenté découvert par M. Besnier à l'est des *scholæ*. Ce conduit bifurque après la première chambre au sud-est et repose sur le mur de refend.

« Aux extrémités des colonnades est et ouest et pour l'accès aux *scholæ* existent deux escaliers de la même largeur que le portique. Ils ont huit marches chacun, la première se trouvant au prolongement du mur qui sépare la dernière chambre de l'avant-dernière. Ces deux dernières chambres au sud étaient de niveau avec les *scholæ* et avaient leur seuil d'accès sur le terre-plein des escaliers.

« Les fouilles commencées par M. Besnier en 1896 et 1897 pour la découverte des *scholæ*, ont été complétées en 1901. On a trouvé bien peu de chose dans la partie du jardin de la Maison centrale en raison des défoncements

profonds que l'on a dû faire à l'époque de sa création, mais le peu que l'on a pu reconstituer suffit à établir la symétrie parfaite avec la partie précédemment découverte.

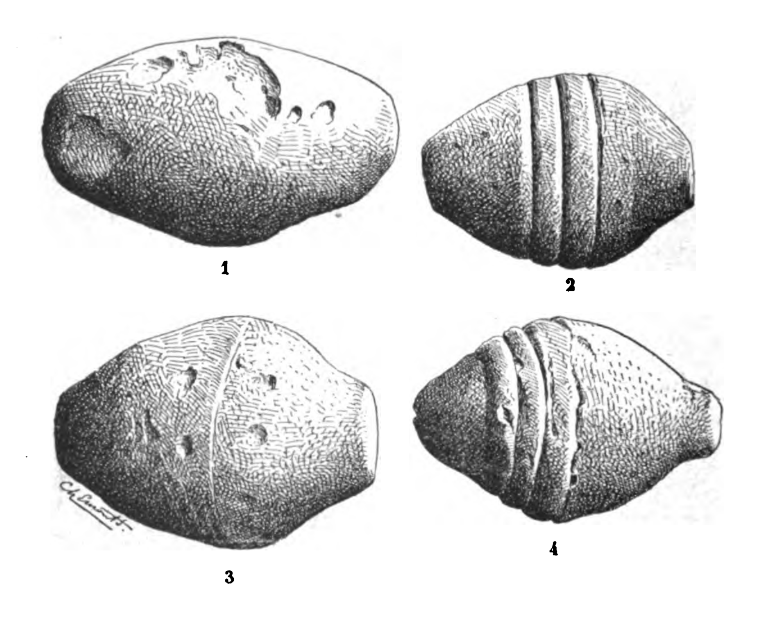
« Les fouilles prolongées au nord et jusqu'à 30 m. du *Prætorium* n'ont rien fait découvrir d'intéressant. Cet endroit me paraît avoir été autrefois un cimetière arabe et, plus tard, une carrière dans laquelle devait puiser qui voulait. Le peu qu'on a pu mettre au jour permet encore d'affirmer que des constructions existaient aussi de ce côté de l'édifice, qui ne devait être ainsi que le centre des bâtiments. »

Nous n'avons plus rien à envier maintenant aux autres pays. Le *Prætorium* de Lambèse avec le massif monumental qui y donnait accès, la cour entourée de portiques qui en était le centre et la terrasse qui le terminait est aussi complet, plus complet même que tous les ensembles de cette sorte trouvés sur la frontière romaine du Rhin ou du Danube. Il mériterait d'être l'objet d'une monographie; j'essaierai ultérieurement de la lui consacrer. Il me suffira aujourd'hui d'attirer l'attention de l'Académie sur quelques trouvailles de détail.

Dans la chambre qui forme l'extrémité nord-ouest de la cour centrale ont été trouvés, ainsi que je l'ai déjà dit[1], un grand nombre de projectiles. D'après les renseignements que M. Courmontagne a bien voulu me fournir, le nombre de ces projectiles s'élèverait approximativement à six mille petits et à trois cents gros. Ces derniers sont des boulets de pierre. Le spécimen que M. Courmontagne m'a communiqué est à peu près sphérique, un peu aplati sur deux des côtés opposés ; le diamètre est de 12 centimètres ; il pèse 4 kilogrammes. Il est évident que c'était un projectile destiné à être lancé par la machine appelée onagre ou une machine semblable.

1. *Comptes rendus de l'Académie*, 1901, p. 628.

Les projectiles de petite dimension sont en terre cuite, non point moulée, mais façonnée à la main ; j'en ai sous les yeux cinq spécimens semblables mais non identiques. Trois d'entre eux affectent la forme moins d'un œuf que d'une toupie, les extrémités étant aplaties au lieu de se terminer par une courbe. L'un (n° 3) n'a aucune marque, aucun trait tracé sur la surface ; il mesure 0^{m} 08 de long et



0^{m} 06 d'épaisseur ; son poids est de 208 gr. ; les deux autres qui mesurent, le premier 0^{m} 08 sur 0^{m} 05, le second 0^{m} 07 sur 0^{m} 05 et pèsent respectivement 137 gr. et 142 gr. 5, offrent la particularité d'être striés dans la largeur de trois raies circulaires parallèles (n°s 2 et 4). Je ne sache pas qu'on ait encore signalé de projectiles analogues. Le quatrième (n° 1) ressemble à une énorme olive : sa forme est celle des balles de fronde en plomb que nous connaissons (0,09×0,055; poids : 197 gr. 5). Le cinquième enfin est une

petite sphère de marbre blanc assez irrégulière de 0 m 70 de diamètre, pesant 444 gr. 5. Tous appartiennent assurément à la catégorie des balles dites de frondes ; ils ont pu être lancés soit avec une corde soit même à l'aide d'une machine. On possède déjà des spécimens de projectiles de cette sorte en terre cuite — plus petits, il est vrai, — provenant de Naples, de Sicile ou de Carthage[1] et l'on sait par César que l'on pouvait s'en servir, dans certains cas, pour incendier les travaux ennemis[2]. Jamais l'on n'en avait rencontré une aussi grande quantité.

Il semble bien qu'on vienne de mettre la main sur l'arsenal de la légion, ou du moins de la troupe qui occupait le camp dans les derniers temps de l'occupation ; il se peut que ces projectiles remontent assez haut, s'ils faisaient partie de provisions antérieures non utilisées; mais il est aussi fort possible qu'ils soient du IVe ou du Ve siècle.

Dans la partie des *scholae* déblayées récemment (sud-ouest), dans la chambre du milieu, M. Courmontagne a recueilli une base de 0 m 60 de hauteur qui porte en caractères très nets de 0 m 45 :

AETER
NITATI·
IMP·AVGGG
CVRANTE
L·SALLVSTO
HONORA
TO·Q·

Æternitati Imp(eratorum) Aug(ustorum trium), curante L. Sallustio Honorato q(uaestore).

1. Cf. Fougères s. v. *Glans* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de M. Saglio.

2. *De bel. Gal.*, V, 43 : *ferventes fusili ex argila glandes.*

Le martelage du troisième G prouve que l'inscription est contemporaine de Septime Sévère et de ses fils.

On n'a trouvé, d'ailleurs, que peu de menus objets dans les fouilles : une intaille représentant un lion et une étoile, quelques boucles de bronze, quelques lampes et des monnaies.

LIVRES OFFERTS

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie les deux publications suivantes de l'École française d'Extrême-Orient :

Nouvelles recherches sur les Chams, par M. A. Cabaton (Paris, 1901, in-8°) ;

Atlas archéologique de l'Indo-Chine. Monuments du Champa et du Cambodge, par le capitaine Lunet de Lajonquière (Paris, 1901, in-8°).

M. Collignon offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Stéfane Pol, un ouvrage intitulé : *La jeunesse de Napoléon III. Correspondance inédite de son précepteur, Philippe Le Bas, membre de l'Institut* (Paris, 1902).

« Le titre de cet ouvrage ne semble pas, à première vue, le désigner directement à l'attention de l'Académie des inscriptions. Mais le sous-titre fait vite comprendre quel intérêt il peut offrir pour notre Compagnie. Il est en très grande partie composé d'un recueil de lettres écrites par un savant qui lui a appartenu, l'helléniste Philippe Le Bas. L'éditeur de ce volume est allié à la famille de Le Bas. Il a eu en sa possession les lettres que Le Bas écrivait aux siens pendant le temps où il remplissait auprès du comte de Saint-Leu, le futur Napoléon III, les fonctions de précepteur, et il les a publiées en y joignant un commentaire très sobre. Cet ouvrage est donc une sorte d'autobiographie de Le Bas, pour la période comprise entre les années 1820 et 1827. D'abord novice sur le lougre le *Vigilant*, puis aspirant, puis sous-officier dans un régiment de gardes d'honneur Le Bas était, en 1820, réduit à vivre d'un modique emploi à la pré-

fecture de la Seine. Proposé par MM. Hase et Boissonade à M. le baron Devaux, qui était chargé de choisir un précepteur pour le jeune comte de Saint-Leu, il se décida à accepter cette mission. En juin 1820, il arrivait à Arenenberg, et à cette date il commence à adresser à sa famille des lettres qui sont un véritable journal de sa vie et de ses voyages. Il accompagne son élève à Augsbourg, à Munich, en Italie, et le séjour de Rome offre au futur helléniste l'occasion de fréquenter les savants, de s'initier aux études d'antiquités. Son préceptorat prend fin, assez brusquement, en. 1827. On sait avec quelle rapidité, revenu à Paris, il conquiert ses grades universitaires, et comment, bachelier en 1828, il est, en 1830, maître de conférences à l'École normale. Les lettres de Le Bas témoignent de l'attachement sincère qu'il avait voué à son élève. Mais séparé de lui par les événements politiques, il ne voulut rien lui devoir. « Le Bas, écrit l'auteur dans sa courte conclusion, ne parut devant lui que le 1er janvier 1859, quand il dut, en sa qualité de président de l'Institut de France, présenter à Napoléon III les délégations des cinq Académies. »

M. Barbier de Meynard présente à l'Académie, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Chants arabes du Maghreb*, étude sur le dialecte et la poésie populaire de l'Afrique du Nord, par C. Sonneck. Texte arabe (Paris, 1902, gr. in-8°, 284 p.) :

« Ce premier volume renferme le texte seulement de chansons populaires que l'auteur, durant un long séjour en Algérie, a eu l'heureuse idée de recueillir et que, grâce à sa profonde connaissance de l'idiome vulgaire, il était mieux que personne en mesure de mettre en œuvre. C'est un véritable service rendu non seulement à l'étude de la langue, mais aussi à la connaissance des mœurs, des coutumes, des légendes et des superstitions de ces Arabes d'Afrique chez qui la poésie, comme chez leurs congénères d'Asie, est un héritage de famille. On peut dire sans exagération que dans chaque bédouin il y a un poète inconscient. Récits de guerre et de chasse, chants d'amour, satires, épigrammes, tout est matière à inspiration chez ces enfants du désert. Leurs poésies ont presque toujours le caractère de l'improvisation; on n'y trouve ni le raffinement ni la banalité des versificateurs courtisans dont les froides productions encombrent les anthologies classiques.

« Cette première partie du volume de M. Sonneck ne renferme pas moins de mille vers glanés dans toute l'Afrique du nord, depuis la Tripolitaine jusqu'aux confins du Maroc méridional. On le voit, le champ est vaste, et la tâche de l'auteur n'en est que plus difficile; il

faut qu'il fasse à la fois œuvre de grammairien, d'historien et même de moraliste. C'est dans le second volume qu'il aura à déployer ces qualités indispensables. Nous ne l'attendrons pas longtemps, et je pourrai alors donner à l'Académie une idée plus complète du mérite de cette publication. Mais dès aujourd'hui et malgré les difficultés que présente la lecture d'un texte dépourvu de glossaire et de notes, il est facile de voir que les chants arabes de M. Sonneck seront une des œuvres les plus originales et les plus curieuses que l'étude des littératures musulmanes ait produite depuis longtemps. Elle méritera à coup sûr d'être accueillie avec faveur non seulement par les orientalistes de profession, mais aussi, quand la traduction aura paru, par tous ceux qui s'intéressent aux productions de la muse populaire dans ses manifestations les plus variées et les plus étrangères au génie de l'Occident. »

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de M. A. Gasser, directeur de la *Revue d'Alsace*, un travail intitulé : *Recherches archéologiques sur le territoire de Mantoche* (*Haute-Saône*). Gray, 1901, 120 p. in-8°, avec 26 planches.

L'auteur a eu l'heureuse idée de relever le plan de la grande villa romaine du Creux du Lare, signalée depuis longtemps ; il a joint à ce plan une description de toutes les pièces de l'habitation et l'indication des découvertes qui y ont été faites. Les mosaïques de cette villa ont été malheureusement détruites. Une seule subsiste encore à l'état de débris : la partie centrale qui se composait de compartiments géométriques, séparés par des torsades, a disparu, mais on a transporté au musée de Gray ceux des angles ornés de taureaux marins nageant au milieu de poissons et de canards. M. Gasser compare ce pavage aux autres mosaïques découvertes sur le territoire des Séquanes. Tout ce qui a été trouvé dans les fouilles, poteries, pièces de verrerie, monnaies, etc., est consciencieusement décrit ; l'habitation avait été ruinée et ravagée de fond en comble, de sorte que le butin archéologique n'a pas été très abondant. L'auteur n'en a eu que plus de mérite à persévérer dans ses recherches et à les mener jusqu'au bout.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER

M. Cagnat, présente à l'Académie des spécimens de pierres de fronde, dont il a parlé à la dernière séance, dans sa communication sur les fouilles de Lambèse.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Crozier, ministre plénipotentiaire, directeur du protocole, informant le Président de l'Institut de l'intention de M. le Président de la République d'inviter les membres de l'Institut à la cérémonie du centenaire de Victor Hugo.

Les membres de l'Académie sont invités à s'inscrire au secrétariat, soit pour faire partie de la députation de l'Institut, soit pour recevoir des cartes d'invitation à la cérémonie.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, annonce qu'il se propose de donner à M. Auguste Chevalier, docteur ès sciences naturelles, une mission à l'effet d'étudier les régions du Chari et du lac Tchad, et demande à l'Académie de contribuer aux frais de cette mission pour une somme de 20.000 francs, à prélever sur les arrérages de la Fondation Benoît Garnier.

Le Secrétaire perpétuel annonce que la demande du Ministre a été communiquée avant la séance à la commission Benoît Garnier et que le rapport en sera fait dans le Comité secret qui va être tenu.

M. de Vogüé communique à l'Académie des fragments de papyrus qui ont été récemment découverts par M. Maspero au cours de fouilles exécutées dans l'île d'Éléphantine. — Il y a reconnu surtout les restes de deux documents. L'un, provenant d'un compte ou d'un acte quelconque, contient les dimensions de certaines tables ou tablettes exprimées en coudées et en

palmes. L'autre, malheureusement très mutilé, paraît rendre compte d'une opération militaire : les mots isolés, *armée*, *glaive*, *conquête*(?) semblent l'indiquer. Au revers, on distingue le nom propre *Mithridate* qui doit être celui d'un fonctionnaire perse et paraît rattacher ce papyrus à la famille de ceux que M. Clermont-Ganneau a avec raison attribués à l'administration de l'Égypte sous la domination des rois de Perse.

M. de Vogüé dépose sur le bureau de l'Académie le rapport dans lequel M. Dussaud rend compte des résultats de la mission qui lui a été confiée par l'Académie et le Ministère de l'instruction publique. Il a, en compagnie de M. Mackler, visité de nouveau le Haouran et le Safa, puis il a poussé une exploration dans les régions pour ainsi dire inconnues situées au sud de la montagne Druze. 900 textes safaïtiques nouveaux, 16 inscriptions nabatéennes inédites dont plusieurs datées, des textes grecs, latins et arabes, de curieuses observations sur la frontière militaire de l'empire romain, des renseignements géographiques intéressants sont le fruit de cette exploration. M. Dussaud y a ajouté une étude des ruines de la célèbre mosquée des Ommiades à Damas. M. de Vogüé offre à M. Dussaud ses sincères félicitations.

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie une découverte extrêmement intéressante que le R. P. Delattre vient de faire à Carthage dans un puits funéraire, à huit mètres de profondeur. C'est celle d'un sarcophage de marbre blanc, orné de peintures, analogue à deux sarcophages précédemment découverts. Mais ce qui le distingue et ce qui en fait un monument tout à fait précieux, c'est que le couvercle est formé d'une statue de femme voilée, en très haut relief, qui apparaît sur la dalle du couvercle, étendue comme les gisants du moyen âge. Cette femme rappelle par sa pose et par son attitude certaines statues funéraires attiques du ɪvᵉ siècle et en particulier une statue du Louvre qui nous offre un des plus beaux spécimens de ces représentations. Elle est figurée la tête légèrement inclinée à droite, dans une attitude de noble dignité, exprimant en même temps son affliction et sa douleur; elle écarte son long voile de la main droite et, de la

main gauche, en soutient les plis ramenés à la hauteur de la ceinture. Les pieds reposent sur une base rectangulaire : il est bien évident que le sculpteur a pris pour modèle une femme représentée debout, comme les femmes du célèbre sarcophage des pleureuses; on l'a ensuite couchée sur le couvercle, ce qui en a fait une gisante.

La sépulture avait été déjà violée : le couvercle était debout contre le mur de la chambre funéraire; la face de la statue paraît même avoir été mutilée intentionnellement. Les cheveux étaient dorés; les yeux étaient peints; le cou était orné d'un collier très délicat figuré par une dorure.

Cette remarquable découverte démontre une fois de plus l'utilité de la mission archéologique permanente que l'Académie entretient à Carthage et fait le plus grand honneur à notre correspondant, le P. Delattre. Les photographies jointes à sa note permettent d'admirer cette sculpture tout à fait intéressante [1].

Le PRÉSIDENT annonce que, sur la proposition de la Commission des Travaux littéraires, l'Académie a nommé MM. Galabert et Poupardin au titre d'attachés aux travaux de la commission de publication des chartes et diplômes.

Le Président annonce ensuite que, conformément à la demande de M. le Ministre de l'instruction publique, l'Académie a voté une subvention de 20.000 francs, à prélever sur les arrérages de la fondation Benoît Garnier, pour la mission de M. Chevalier dans les régions du Chari et du lac Tchad.

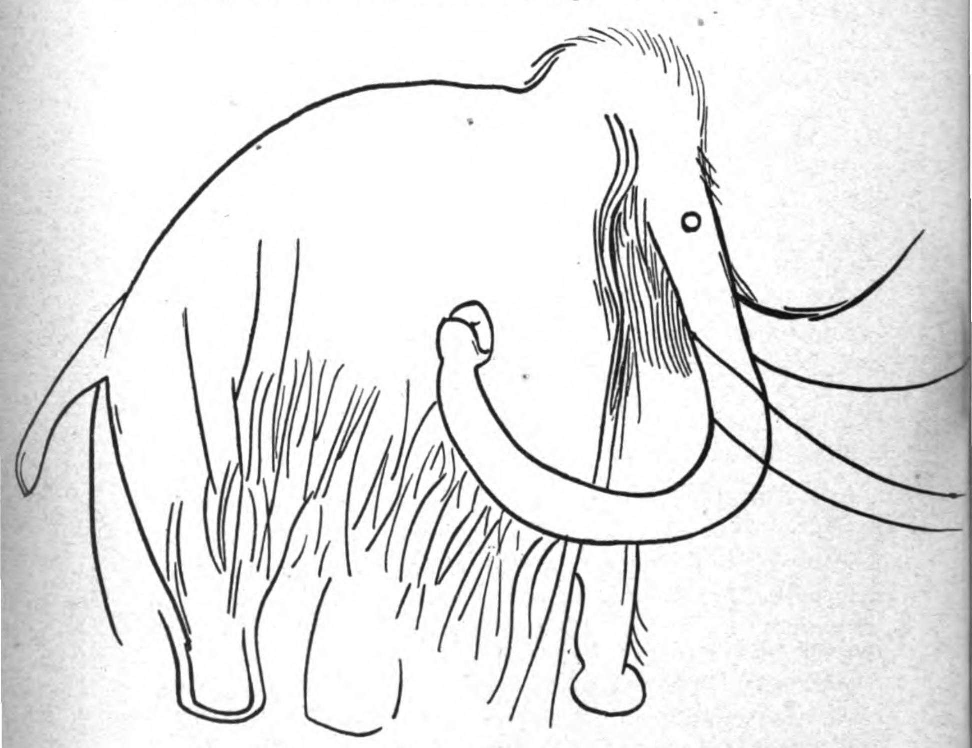
MM. le Dr Capitan et l'abbé Breuil font une communication relative aux figures préhistoriques gravées sur les parois de la grotte des Combarelles (Dordogne).

On sait que ces primitives manifestations artistiques n'ont jusqu'ici été signalées que dans peu de grottes : grotte d'Altamira près de Santander (Espagne), en 1875 (de Sautuola); grotte Chabot (Gard), en 1878 (Chiron); grotte de la Mouthe près des Eyzies (Dordogne), en 1895 (Rivière), et enfin grotte de Pair non Pair (Gironde), en 1896 (Daleau).

1. Voir ci-après.

Le nombre des figures jusqu'ici découvertes était peu considérable.

Au mois de septembre dernier nous avons pu reconnaître sur les parois de la grotte des Combarelles, près des Eyzies (Dordogne), 109 figures parfaitement distinctes, représentant toute une série d'animaux variés, entièrement gravés ou dont la tête seule



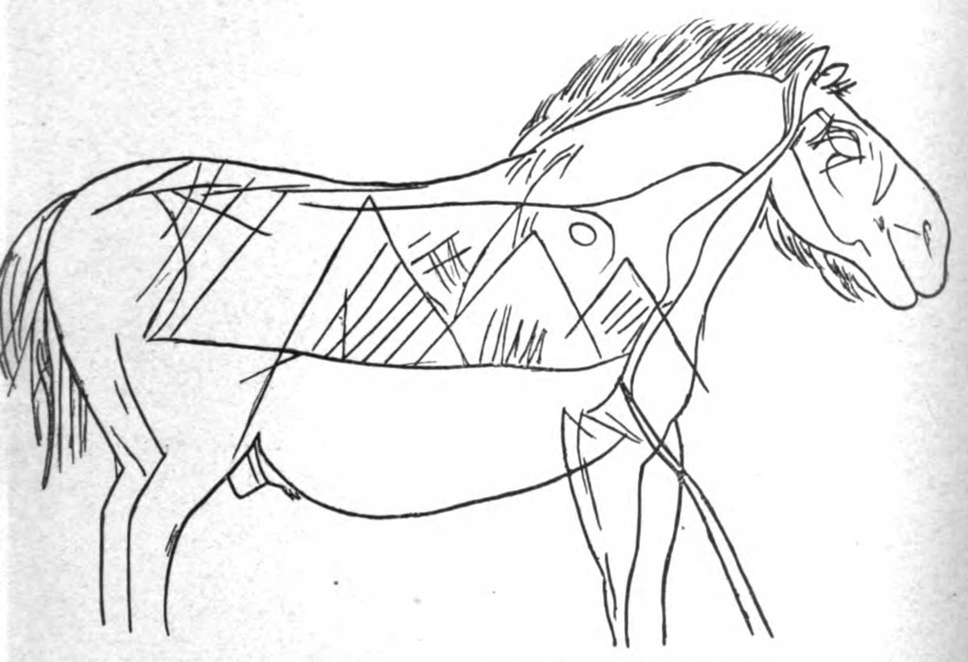
Grotte préhistorique des Combarelles. — Gravure de mammouth. 1/6 gr. nat.
(D'après un calque de MM. le Dr Capitan et l'abbé Breuil.)

est figurée. Nous avons représenté tous ces animaux sur une bande qui mesure 12 mètres de long sur 12 cent. de hauteur, soit environ au 10e de grandeur naturelle et que nous plaçons sous les yeux de l'Académie, ainsi que 27 calques des principales figures.

Ces représentations commencent à 125 mètres de l'entrée de

la grotte qui a la forme d'un long couloir serpentant, avec une hauteur de 0 m, 50 à 2 mètres et une largeur de 1 à 2 mètres. Elles se prolongent sur une longueur de 100 mètres, de chaque côté de la grotte, presque jusqu'au fond qui se trouve à 235 mètres de l'entrée.

Gravées tantôt profondément (4 à 5 millim.) dans le calcaire crétacé, tantôt beaucoup plus légèrement, parfois rehaussées



Grotte préhistorique des Combarelles. — Gravure de cheval avec couverture. 1/8 gr. nat.
(D'après un calque de MM. le Dr Capitan et l'abbé Breuil.)

d'un trait de peinture noire, ces figures mesurent de 25 centimètres à plus d'un mètre de longueur. Un bon nombre sont revêtues d'un enduit stalagmitique qui mesure par places quelques millimètres d'épaisseur et recouvre les dessins comme d'un glacis, tandis qu'en d'autres points il les masque complètement.

Les animaux représentés entiers sont des équidés : des

bovidés; des bisons: des rennes; des bouquetins et enfin, fait absolument nouveau, des mammouths, sans compter des animaux indéterminés, des têtes variées et un grand nombre de traits inintelligibles.

Ces représentations, toujours exécutées de profil, montrent les animaux au repos ou marchant, parfois courant. Leur technique est identique à celle des os ou ivoires gravés qu'on trouve dans les foyers de l'époque magdalénienne. Elles ont un caractère de précision et une habileté de rendu montrant le souci constant de reproduire la nature telle quelle, sans aucune idée de stylisation. Comme pour les os gravés, il paraît évident que ces figures ont été exécutées par les artistes de l'époque, pour ainsi dire *de visu*.

Les équidés ont des caractères variables ; il en est qui rappellent l'aspect de l'hémione, d'autres sont identiques aux gros chevaux actuels, ainsi que le montrent les calques que nous présentons. Les bovidés sont également variés. L'un est très particulier avec son large fanon, sa petite tête et son corps assez fin. Deux rennes surtout, dont nous présentons également les calques, sont figurés avec une fidélité qui ne peut laisser aucun doute sur leur identification. Deux bouquetins superposés sont très exactement reproduits.

Enfin, 14 figures variées de mammouth montrent l'animal tantôt jeune et entièrement couvert de poils, tantôt plus âgé et peut-être moins poilu. Toutes ces images sont d'une exactitude remarquable : front, longs poils, forme des oreilles, trompe, pieds, attitude, tout est représenté avec un soin spécial qui ne laisse ainsi aucun doute sur l'animal qui a été figuré, ainsi qu'on peut s'en assurer sur les croquis et calques que nous présentons. Quatre images de chevaux montrent des figurations indiquant clairement qu'il s'agit d'animaux domestiques. Deux ont sur le dos une couverture nettement reproduite, un autre présente une sorte de lien autour du museau et un quatrième l'indication évidente, sur la joue, de cette pièce en corne de renne, percée de trous, connue jadis sous le nom de bâton de commandement, et que Piette a bien démontré n'être qu'une sorte de branche montante du mors primitif, le chevêtre.

Sur le flanc d'un cheval, il existe un signe en forme de losange, circonscrit par deux traits; sur la fesse d'un autre ani-

mal, on peut voir trois signes ayant l'aspect de caractères. Cette disposition rappelle les lettres que portent, au même point, certaines figurations de chevaux grecs archaïques.

D'autres figures méritent d'être signalées, tels deux signes sous forme de crochets inclinés l'un vers l'autre et qui sont profondément gravés au-dessous et en arrière d'une grande figuration très précise d'un mammouth. Ces signes sont très analogues à ceux que Piette a signalés sur les os gravés et qu'il considère comme représentant une signature ou une marque de propriété. Tels aussi plusieurs signes triangulaires, avec barres obliques à l'intérieur (signes tectiformes). Telle enfin une grossière figuration d'une tête ou d'un crâne humain vu de face, puis des cupules.

La question d'authenticité de ces figures ne peut faire l'ombre d'un doute. Leur technique et la façon de reproduire les animaux permet déjà de les considérer comme fort anciennes, incontestablement contemporaines des gravures sur os trouvées dans des foyers que la stratigraphie et la faune permettent de dater exactement et de rapporter à l'époque glyptique de Piette ou magdalénienne de G. de Mortillet. D'ailleurs, la précision des figurations permet d'affirmer qu'elles ont dû être exécutées par des artistes qui voyaient les bêtes qu'ils représentaient, lesquelles vivaient auprès d'eux. Or, comme ces animaux sont le bouquetin et le renne disparus de nos contrées dès la fin du magdalénien, et le mammouth disparu probablement même avant la fin de cette époque, il s'ensuit que ces figurations datent de cette période dont l'antiquité ne peut être évaluée exactement, même en siècles, mais que très approximativement, et si l'on voulait absolument avoir des chiffres, on pourrait faire remonter au 10ᵉ ou 12ᵉ millenaire avant notre ère et qui est probablement bien plus reculée.

Ces multiples manifestations d'un art précis, sincère, vrai, muni d'une technique savante sont d'autant plus remarquables qu'elles apparaissent brusquement, déjà très habiles, puis qu'elles disparaissent non moins brusquement, sans avoir passé par une période de décadence et qu'il ne reste plus d'elles, dans les époques ultérieures, que quelques manifestations symboliques ou stylisées en petit nombre qui existaient à côté des figurations réalistes primitives et qui subsistent seules, alors que celles-ci ont disparu.

L'étude des manifestations d'art préhistorique sur les parois

des grottes ont donc, au point de vue de l'histoire des origines de l'art, une importance réelle qui nous a semblé légitimer la présentation à l'Académie du résultat de nos premières investigations dans cette direction.

COMMUNICATION

SARCOPHAGE DE MARBRE AVEC COUVERCLE ORNÉ D'UNE STATUE, TROUVÉ DANS UNE TOMBE PUNIQUE DE CARTHAGE, PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Avec la nouvelle année nos travaux de recherches sur la colline que nous explorons depuis plus de quatre ans ont été dirigés le long du talus du plateau supérieur dans la partie qui regarde Byrsa. Dès le 6 janvier, nous pénétrions dans un puits donnant accès à trois chambres superposées, chacune deux fois plus grande que les centaines de chambres visitées précédemment.

Ce puits peut être indiqué exactement en prolongeant une ligne partant du clocher de La Goulette et passant par la hampe de pavillon de la batterie de Bordj-Djedid[1]. Sur la gauche de ce puits, à chambres exceptionnellement grandes, nous découvrîmes, les jours suivants, trois autres puits aboutissant chacun à une chambre qui avait aussi plus de quatre mètres de longueur. Toutes ces chambres avaient quatre

1. La même ligne, continuée sur le plateau jusqu'à son extrémité opposée, correspond à une rangée de puits très profonds atteignant plus de 20 mètres et, en partie, construits en grandes pierres de taille.

auges creusées dans le roc ; leur mobilier funéraire n'offrait rien de très particulier.

Dans les derniers jours de janvier, on découvrait un cinquième puits dont l'ouverture mesurait 2m 50 sur 0m 75. La partie supérieure était construite à l'aide de grandes pierres hautes de 0m 80 et dont la longueur correspondait à la largeur des parois du puits. Au-dessous des assises de pierre[1], le puits continuait à descendre à travers la roche dont est formée la colline.

Le 1er février, je descendis dans le puits qui atteignait la profondeur de huit mètres. On venait de rencontrer l'entrée de la chambre. J'y pénétrai avec le chef de chantier, et bientôt le capitaine Thierry, du 4e de ligne, qui visitait nos fouilles, nous y rejoignit. Une grande surprise nous y était réservée.

Nous étions dans une chambre longue de 4m 75 et large de 2m 05. La hauteur que je pus prendre plus tard était de 1m 80. Au fond de la chambre, placé au milieu et dans le sens de la longueur, apparaissait un sarcophage de marbre blanc, à moulures ornées de couleurs, semblable à deux autres découverts précédemment[2]. Il était ouvert et rempli jusqu'aux bords de terre brune, mélangée de poussière de bois pourri et ressemblant à de la terre d'ombre. Le couvercle également de marbre blanc avait été déplacé. Il était appliqué en long, la face tournée contre la paroi, à droite. Il mesurait 2m 05 de longueur. En examinant cette grande dalle large de 0m 67 et épaisse de 0m 32 à une de ses extrémités, nous ne tardâmes pas à constater qu'elle portait en haut relief l'image d'un personnage. C'était la première fois que nous trouvions une statue de marbre blanc dans une tombe punique.

Des restes de cercueils qui se voyaient à droite et à

1. Ces assises étaient au nombre de cinq.

2. Voir *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, mars-avril 1898, p. 210 et mai-juin, p. 272.

gauche du sarcophage indiquaient qu'on avait déposé là d'autres cadavres. Il devait y en avoir eu aussi à l'origine sous la terre qui avait en partie envahi la chambre et sous les plaques de rocher qui s'étaient détachées du plafond.

Mais, avant de procéder au déblaiement de cette chambre, il fallait constater si le puits ne descendait pas plus profondément. Il s'enfonçait en effet dans la roche et nous découvrîmes plus bas une seconde chambre, longue de 4 m 30 et large de 1 m 80, creusée au-dessous de la précédente, dans une portion de roche très friable, à tel point qu'une partie du sol de la chambre supérieure s'était effondrée. Il fallait tout d'abord déblayer cette chambre pour la combler ensuite de terre, afin de pouvoir manœuvrer en toute sûreté le lourd sarcophage et son couvercle dans la chambre supérieure. L'opération demanda beaucoup de peine et de temps; car la chambre était en grande partie remplie de terre et les quatre auges ne mesuraient pas moins de 1 m 20 de profondeur. Sept morts reposaient dans cette chambre. Un ossuaire renfermait avec les os calcinés du défunt une grosse bague sigillaire en bronze; une amphore contenait les cendres. Le mobilier funéraire, en dehors des poteries ordinaires, urnes à queue, lampes, etc..., comprenait plusieurs pièces de bronze : une boîte ronde et plate avec son couvercle, de la grandeur d'une bonbonnière, deux grands disques à rebords, une paire de cymbales, une sonnette, trois miroirs, puis de petits masques et autres pièces en pâte de verre. Une dalle qui avait reposé sur un cercueil conservait des marques très accentuées de la couleur rouge dont le bois était peint.

Notre premier soin, lorsqu'on put travailler dans la chambre supérieure, fut de vider le sarcophage. Il était aux deux tiers rempli de cette terre brunâtre que j'ai déjà signalée. On y rencontra les restes d'un cadavre de jeune adulte, accompagnés d'un unguentarium brisé et de plu-

sieurs tessons, les uns en argile fine provenant de vases délicats et les autres en terre commune.

En enlevant cette terre brune par couches successives, nous arrivâmes à une couche jaunâtre, épaisse de 0m10 à 0m12, couvrant uniformément le fond du sarcophage. C'est le résidu d'une émulsion de résine dans laquelle avait été plongé le cadavre. Les Babyloniens déposaient de même leurs morts dans du miel[1]. Cette couche renfermait sans doute les restes de la défunte qui est figurée sur le couvercle. Les ossements sortaient de cette matière couverts d'une poussière gluante.

En tamisant avec soin, nous ne trouvâmes dans cette matière jaunâtre qu'un débris de bague en bronze doré et une monnaie punique. Nous avons déjà constaté plusieurs fois la présence d'une simple bague en bronze et de monnaies dans les autres sarcophages sortis de cette nécropole[2].

A gauche du sarcophage, contre la paroi du fond, on avait déposé un ossuaire dans lequel on trouva des ossements calcinés, également noyés dans une couche de résine. Ce résidu de la crémation était accompagné de quelques osselets et d'un anneau d'or à spires, du poids de 7 grammes.

Le reste de la chambre renfermait encore trois ou quatre squelettes, déposés dans des cercueils, sur le sol même de la chambre qui était plan et dans lequel on n'avait pas creusé d'auges. Un crâne conservé a pu être mesuré ; il donne comme indice le chiffre 73. Le défunt était donc un dolichocéphale vrai, comme le plus grand nombre des Carthaginois qui reposaient dans cette nécropole, ainsi que j'ai pu le constater par de multiples mensurations.

Voici d'ailleurs l'inventaire des objets trouvés dans cette chambre : onze urnes à queue, sept lampes bicornes, quatre lampes de forme grecque, quatre unguentaria, deux coupes

1. Cf. Perrot, *Hist. de l'art.*, II, p. 353.

2. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1899, janvier-février, p. 95 ; 1901, mai-juin, p. 277.

noires, deux petites tasses à double anse, des amulettes, Bès, Oudja, Anubis, chat, cynocéphale accroupi, etc., vingt-sept monnaies de bronze, quatre clous en fer, trois charnières de coffret en os, une petite rosace et un disque également en os, deux fragments de pendant ou de bracelet en plomb doré, un caillou blanc, du soufre et de la poix.

Le moment de la montée du sarcophage était venu. Elle eut lieu le 5 février. L'opération était difficile et délicate; grâce au concours dévoué de tout le personnel des fouilles, elle réussit à merveille en présence de M. Emmanuel Bourbon et de son fils, de M. Schelble et de plusieurs arabes.



En pareille circonstance, je dois toujours compter, pour les photographies, sur le concours de M. Henry Bourbon. Je suis heureux de pouvoir, grâce à lui, joindre à mon rapport la vue du puits funéraire au moment de la découverte, et celle de l'arrivée au jour du sarcophage et de son couvercle, ainsi que la mise en charrette.

Malgré les difficultés à vaincre, champ cultivé et en pente à traverser, montée ravinée à franchir, le sarcophage fut, dans une seule après-midi, extrait de la chambre mortuaire et du puits, transporté à Saint-Louis et mis en place dans la *Salle punique* du Musée Lavigerie. Nous pouvons main-

tenant en donner une description détaillée. Les photographies dont je l'accompagne ont été prises par le Fr. Alexis, des missionnaires d'Afrique.



La cuve, semblable à celles que nous avions trouvées précédemment[1], mesure 2 m 02 de longueur, 0 m 64 de lar-

1. Voy. *Premier mois des fouilles*, p. 19, fig. 33, et *Deuxième trimestre*, p. 19, fig. 37.

geur et 0m 50 de hauteur. Le couvercle, également de marbre blanc, est une dalle rectangulaire épaisse de 0m 11, sur laquelle a été sculptée en haut relief une femme vêtue d'une longue tunique plissée, qui laisse l'avant des pieds à découvert, et d'un voile qui passe sur le sommet de la tête. De la main droite elle écarte son voile[1], tandis que la main gauche, rejoignant la hanche droite, retient l'autre partie du voile qui s'étale sur toute la largeur du corps, couvrant jusqu'au-dessous des genoux les plis serrés de la tunique. Les pieds portent des sandales à double semelle, relevées par un filet rouge.

La tête, dont la face a malheureusement souffert et paraît même avoir été mutilée intentionnellement[2], porte une chevelure ondulée, séparée sur le milieu du front, recouvrant à moitié les oreilles et retombant en longues tresses de chaque côté du cou et de la poitrine. Les cheveux étaient dorés. Les yeux étaient peints et la prunelle bien indiquée. Le cou était orné d'un léger collier très délicat, figuré par de la dorure. Le visage, les pieds et les avant-bras qui sont nus ont seuls été polis. La tunique et le voile ont été exécutés avec une technique particulière destinée à représenter l'étoffe dont ils étaient faits. Le voile devait être formé d'une étoffe fine et brillante comme de la moire. Le travail de la tunique que l'on pourrait croire inachevé avait pour but de figurer également l'étoffe dont elle était faite.

Aux pieds de la statue, le couvercle se redresse à angle

1. Une petite stèle carthaginoise conservée au musée de Turin offre l'image d'une déesse faisant avec son voile le même geste que M. Perrot appelle le *geste nuptial*. La dalle votive de Turin porte le nom du suffète Melekjaton, fils du suffète Maharbaâl dans lequel Lenormant a cru reconnaître un des lieutenants d'Annibal (Perrot, *Hist. de l'Art*, III, p. 454-457, et *Corpus inscriptionum semiticarum*, t. I, p. I, fascicule 3, p. 270-271.)

2. Des éraflures qui ont laissé des traces de rouge sur la partie la plus saillante de l'étoffe du voile, du bras et du genou, pourraient faire croire aussi qu'on a fait glisser sur cette statue, alors qu'elle était en place, un lourd cercueil qui, en arrivant à la tête, aurait mutilé le visage.

droit sur une épaisseur horizontale de 0 m 15 et une hauteur de 0 m 21. La face antérieure, si nous considérons cette partie saillante comme formant socle, est décorée en haut et en bas d'une moulure. En haut c'est une ligne d'oves, en bas une ligne de rais de cœur ; l'une et l'autre sont très finement sculptées et rehaussées de couleur. C'est d'ailleurs le même décor qui orne, mais en peinture seulement, les quatre faces du sarcophage.

Du côté des pieds, le couvercle du sarcophage présente une surface verticale rectangulaire, large de 0 m 68 et haute de 0 m 32, dans laquelle figure un fronton dont les trois moulures encadraient une peinture conservant quelques traces visibles au moment de la découverte. Les acrotères du fronton sont indiqués par un simple trait[1]. Tout cela est bien grec et la statue doit être aussi l'œuvre d'un artiste grec.

Ce spécimen de la statuaire à Carthage, au IIIe siècle environ avant notre ère, mérite d'attirer l'attention des savants et des artistes. Les uns et les autres y trouveront matière à étude. C'est assurément la plus ancienne statue de marbre sortie des ruines de Carthage. Il est regrettable que cette belle pièce d'art ne porte pas d'inscription. L'absence d'emblème, et même d'anneaux, de bracelets et d'armilles, dans une statue de femme, est aussi à noter.

Aurions-nous là le portrait d'une matrone carthaginoise ou devons-nous y voir l'image de quelque prêtresse? Il est certain que la nécropole d'où sort notre beau sarcophage a servi à la sépulture de prêtres et de prêtresses. Qu'il me

1. Des deux côtés du couvercle, sur la partie plane, vers les pieds et vers la tête, existent deux trous verticaux de la grosseur du doigt et profonds de deux phalanges, creusés dans le marbre à 0 m 05 du bord de la dalle. Ces doubles trous ont peut-être servi à fixer des chevilles pour faciliter le transport de cette lourde pièce, à moins d'admettre qu'ils ont reçu les pieds d'un appareil s'élevant au-dessus de la statue pour l'orner ou simplement pour la protéger.

suffise de rappeler notre ossuaire anthropoïde sur lequel est représenté un prêtre carthaginois, les stèles à personnages portant l'épitoge, l'épitaphe d'Hamilcat, prêtre de Baal-Samaïn, et celle de la prêtresse Gérat-Melkat.

LIVRES OFFERTS

M. G. Paris, au nom de l'auteur, présente l'ouvrage suivant : *Les Sports et jeux d'exercice de l'ancienne France*, par J. Jusserand (Paris, 1901, in-8°) :

« Ce livre à la fois savant et pittoresque, orné de soixante reproductions de curieuses miniatures ou gravures originales, est sorti d'une pensée patriotique. M. Jusserand veut encourager chez nous les sports athlétiques et tous les jeux qui développent chez les jeunes gens la force, l'adresse, le courage et le sang-froid, en montrant que ces exercices, dont plusieurs passent aujourd'hui pour spécialement anglais et ont été introduits chez nous avec leurs noms anglais (souvent d'ailleurs français d'origine), non seulement ont été en honneur en France dans les siècles passés, mais, en bonne partie, sont nés ou ont reçu leur développement en France. Il passe en revue d'abord les jeux militaires propres à l'époque féodale, où il distingue à bon droit, avec textes à l'appui, les tournois et les joutes, si souvent confondus, puis les autres jeux violents, lutte, quintaine, etc. Il consacre un chapitre spécial aux différentes espèces de chasse, puis étudie dans le plus grand détail, souvent avec des renseignements très neufs et en distinguant toujours soigneusement les différentes variétés, les jeux dont l'instrument essentiel est une boule de bois ou de cuir, la paume, la sonde, la crosse et leurs dérivés (parmi lesquels est le billard, dont il montre fort bien l'origine). Trois chapitres d'un caractère plus général sont intitulés : « Le sport et les mœurs au XVIe siècle, — au temps de Louis XIV, — au XVIIIe siècle », où l'on trouve les plus curieuses citations des opinions émises à ces diverses époques sur l'éducation physique par les hygiénistes, les moralistes et les pédagogues; et le livre, ouvert par une introduction sur « les exercices violents et les nécessités de la vie », se ter-

mine par un « Épilogue » où l'auteur recommande aux jeunes Français, dans une mesure qu'il indique avec sagesse, les jeux gymnastiques qui non seulement préparent la jeunesse à la guerre, mais développent en elle des qualités physiques et morales utiles à la prospérité nationale. Ce livre attrayant et solide, fruit de recherches très étendues menées avec autant d'amour pour le sujet que d'intelligence et de bonne méthode, ne mérite pas seulement d'être recommandé comme une lecture attrayante et utile : il forme un véritable enrichissement de l'histoire de notre vie nationale et sera consulté avec profit par tous ceux qui essayent de reconstituer le véritable aspect de la Société française à ses différentes périodes. »

M. Louis Leger présente, de la part de M. Gaston Pérot, un ouvrage extrait des Travaux et mémoires de l'Université de Lille : *L'accent tonique dans la langue russe* (Lille, 1900, in-8°). M. Pérot est l'un des meilleurs élèves du cours de langue russe professée à l'Université de Lille par M. Haumant. La question fort délicate dont il s'occupe n'a pas encore été traitée en notre langue avec des développements aussi considérables. M. Pérot s'est renfermé dans l'étude stricte de la langue russe sans s'occuper des autres langues slaves qu'il n'avait pas le moyen d'étudier. Il a mis consciencieusement à profit tous ceux des travaux de ses prédécesseurs qui lui étaient accessibles. Son ouvrage — malgré quelques inexactitudes — rendra de sérieux services à ceux qui voudront aborder l'étude raisonnée de la langue russe. Il y a d'ailleurs en matière d'accent quelques points sur lesquels les Russes n'ont encore pu tomber d'accord aujourd'hui et sur lesquels un étranger a bien le droit d'hésiter. Quoi qu'il en soit, le travail de M. Pérot fait honneur à son auteur et à l'enseignement de l'Université de Lille.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie des remerciements pour la subvention qu'elle a bien voulu accorder à la mission de M. Chevalier dans les régions du Chari et du lac Tchad.

Le syndic du Conseil municipal de Paris écrit au Président pour l'informer que la municipalité de Paris se propose d'inviter les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à la cérémonie qui sera célébrée le 26 février, place Victor-Hugo, pour l'inauguration de la statue du Maître, ainsi qu'à la soirée-concert qui sera donnée le 27 dans les salons de l'Hôtel de Ville.

A propos de la correspondance, M. Boissier annonce qu'une lettre de notre confrère, Mgr Duchesne, lui fait connaître que la date de la réunion du Congrès international des sciences historiques, qui devait avoir lieu à Rome le 21 avril, est avancée au 16 du même mois.

Il donne aussi des renseignements utiles sur la députation de l'Institut à la cérémonie du Centenaire de Victor Hugo, au Panthéon.

M. de Lasteyrie, au nom de la Commission du prix Saintour, fait le rapport suivant :

« La Commission, après examen des ouvrages envoyés au Concours, a décerné :

1° Un prix de deux mille cinq cents francs à M. Ch. Diehl, pour son ouvrage intitulé : *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle* ;

2° Un prix de cinq cents francs à M. F. de Mély, pour son étude sur *les reliques de Constantinople au XIIIe siècle* et l'ensemble de ses travaux archéologiques. »

L'Académie donne acte à la commission des conclusions de son rapport.

M. Babelon fait une communication ayant pour but de démontrer que le portrait de Vercingétorix existe sur les monnaies gauloises qui portent son nom : c'est Vercingétorix, roi de la Gaule. Il existe aussi sur les deniers frappés à Rome par L. Hostilius Saserna en l'an 46 avant J.-C. pour célébrer le triomphe de Jules César. Seulement, sur ces derniers, Vercingétorix a les traits décharnés et amaigris ; c'est le Vercingétorix qui venait de passer six ans dans un cachot avant de figurer dans le triomphe

de Jules César, au moment d'être étranglé ou décapité. Par là s'expliquent les différences des deux effigies, la gauloise et la romaine.

M. G. Schlumberger lit une note sur un reliquaire byzantin de la Vraie Croix qui lui a été signalé par MM. F. Cumont, de Bruxelles, et P. Bergmans, de Gand. Ce précieux monument, conservé dans l'église du village d'Eyne, près d'Oudenarde, certainement rapporté de la croisade par un seigneur de ce lieu, présente, sur le revers d'une plaque d'or émaillé, une dédicace à la Vierge au nom de la princesse porphyrogénète Marie Comnène, fille du basileus Alexis Comnène, la sœur, par conséquent, du célèbre écrivain Anne Comnène[1].

M. Hamy étudie ce que l'on sait de Mecia de Viladestes, auteur d'une belle mappemonde datée de 1413 et conservée depuis 1857 à la Bibliothèque nationale; il montre que ce cartographe appartient à l'école juive qui a brillé à Majorque et fut élève de Jaffuda Cresques. C'est peut-être de son atelier transféré en Sicile que sortit en 1435 le fondateur de l'école géographique d'Ancône, Gracioso Benincasa[2].

COMMUNICATIONS

UN RELIQUAIRE BYZANTIN PORTANT LE NOM DE MARIE COMNÈNE, FILLE DE L'EMPEREUR ALEXIS COMNÈNE, PAR M. GUSTAVE SCHLUMBERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Je dois à l'extrême obligeance de M. F. Cumont, de Bruxelles, et de M. P. Bergmans, de Gand, la connaissance d'un reliquaire byzantin de la Vraie Croix, sinon complè-

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

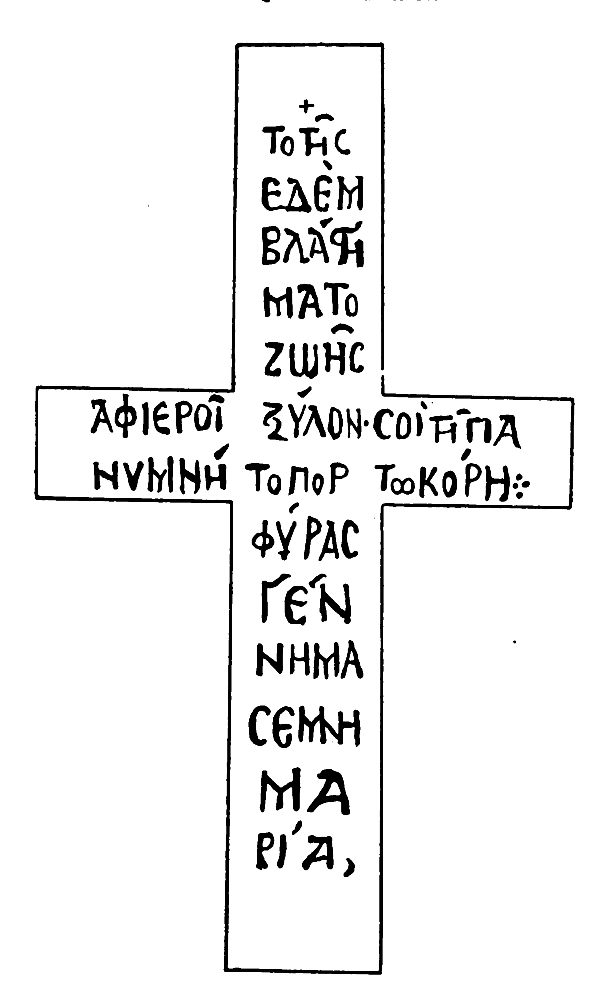


tement inédit, du moins inconnu, je le crois, à tous les byzantinistes. Ce petit monument présente cette particularité intéressante qu'il a été très probablement offert jadis à une des églises de Constantinople par une des filles du grand basileus Alexis Comnène, une des sœurs, par conséquent, du célèbre historien Anne Comnène.

L'église, très curieuse au point de vue architectural, du village d'Eyne, situé à trois kilomètres d'Audenarde, dans la Flandre occidentale, possède, entre autres objets dignes d'étude, ce précieux reliquaire en forme de croix comme la relique qui y est contenue. Celle-ci se compose de trois pièces d'un bois qui paraît être du cèdre. Leur épaisseur est d'environ un centimètre, leur largeur d'environ deux centimètres. La parcelle qui constitue les bras de la croix a neuf centimètres et demi de longueur, le fragment supérieur six centimètres, le fragment inférieur huit. La face postérieure de cette croix de bois est revêtue d'une plaque d'or portant une inscription dont nous donnons le calque pris par le curé d'Eyne sur la demande de mes correspondants. La croix de bois et cette plaque d'or constituent l'ensemble du reliquaire. La plaque d'or recouvre en outre les extrémités de la croix de bois sur leur face antérieure. Elle y présente, de même que sur le revers, des ornements gravés et émaillés, d'un goût charmant.

L'inscription est une dédicace à la Vierge par une porphyrogénète du nom de Marie. Je pense qu'elle n'a jamais encore été publiée. Du moins je n'en ai trouvé aucune mention dans les *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* du comte Riant. Une traduction en a seulement été donnée dans un recueil obscur intitulé : *Le Bulletin de la gilde de saint Thomas et de saint Luc*[1]. Elle est écrite en beaux caractères disposés en forme de croix comme le reliquaire même, et se compose de trois vers qu'il faut lire comme suit[2].

1. Gand, t. IV (1877-1879), p. 377 sqq.
2. Plusieurs caractères sont liés. L'accentuation est indiquée.



+ ΤῸ ΤΗ͂Ϲ ΕΔῈΜ ΒΛΆϹΤΗΜΑ ΤῸ ΖΩΗ͂Ϲ ΞΎΛΟΝ
ΤῸ ΠΟΡΦΎΡΑϹ ·ΓΈΝΝΗΜΑ ϹΕΜΝῊ ΜΑΡΊΑ
ΑΦΙΕΡΟΙ͂ ϹΟῚ ΤΗ͂ ΠΑΝΥΜΝΉΤΩ ΚΌΡΗ ·:·

Ce qui signifie : *Le rejeton de la Pourpre, la pieuse Marie, dédie ce rameau de l'Éden, ce bois de vie, à toi Vierge très digne de louange!*

La relique et son enveloppe métallique, d'origine byzantine, sont conservées dans un reliquaire plus moderne, de fabrique occidentale, formant triptyque. Sur les deux volets sont figurés en relief des prophètes qui tiennent des phylactères portant respectivement : *Hoc signum crucis erit in cœlo cum Deus ad judicandum venerit*, et : *Ecce crucem Domini fugite partes adversæ.* Ces prophètes paraissent être du XVe siècle, et on a dit qu'ils étaient un travail d'orfèvrerie cambrésienne. Le panneau central est du XVIIe siècle, vraisemblablement du règne d'Albert et d'Isabelle. Le fronton a été remplacé très récemment par une bordure gothique moderne, fort simple. Le pied n'appartient pas à la pièce.

Voici ce qu'on lit, dans l'article auquel j'ai fait allusion plus haut, au sujet de l'origine de la relique même et du reliquaire byzantin : « L'église d'Eyne fut fondée en 1171 par Gérard de Landas, seigneur d'Eyne, qui avait été à la Croisade. Bien que quelques-uns disent que l'insigne relique ait été donnée seulement à son fils Arnold de Landas par le pape Innocent III, la tradition populaire veut plutôt qu'elle ait été conquise par lui-même sur les Musulmans et apportée de Terre Sainte à Eyne. Plus probablement encore elle aura été acquise directement par lui à Byzance ».

A Eyne il n'existe aucun document authentique concernant cette relique. J'ai relevé avec soin, dans Du Cange et ailleurs, les noms de toutes les princesses byzantines appelées Marie qui ont eu droit au titre de porphyrogénète parce qu'elles étaient nées alors que leur père occupait le trône de Constantinople. Il n'en existe que deux auxquelles, en raison de l'âge à laquelle elles vécurent, on pourrait songer pour leur attribuer ce monument : l'une, fille du basileus Alexis IV Comnène de Trébizonde, fut mariée au basileus Jean VIII Paléologue de Constantinople, mais celle-ci paraît d'époque vraiment trop moderne ; l'autre, par contre, conviendrait tout à fait au temps auquel le

reliquaire d'Eyne semble appartenir. Celle-ci est Marie Comnène, seconde des cinq filles d'Alexis Comnène, couronné en 1081, et de sa seconde femme Irène Dukas. Cette princesse, née en 1085, mariée d'abord à Grégoire Gavras, d'une illustre famille de Trébizonde, puis divorcée d'avec celui-ci, fut mariée en secondes noces à Nicéphore Katakalon, sébastocrator.

On sait combien il est difficile de dater, même à bien des années près, les inscriptions byzantines. Toutefois ici on peut affirmer avec une quasi certitude que les caractères de celle qui est gravée sur le reliquaire d'Eyne correspondent tout à fait à l'époque à laquelle vécut la fille d'Alexis Comnène, c'est-à-dire aux premières années du XIIe siècle. On n'a qu'à la comparer avec les légendes des effigies de saints figurées sur les belles mosaïques de l'église de Daphni, si bien étudiées récemment par M. G. Millet et attribuées par cet érudit, avec toute apparence de raison, à l'époque même où vécut la fille d'Alexis Comnène, c'est-à-dire à la fin du XIe siècle et dans les premières années du XIIe. Toutes les particularités de l'écriture de la légende du reliquaire d'Eyne se retrouvent presque exactement, d'une manière tout à fait frappante, dans celle des inscriptions de cette célèbre petite église qui fait l'admiration des voyageurs sur la route d'Athènes à Éleusis.

MECIA DE VILADESTES, CARTOGRAPHE JUIF MAJORCAIN DU COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE, PAR M. E.-T. HAMY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Joaquin Lorenzo Vilanueva a décrit dans le tome IV de son célèbre voyage littéraire en Espagne, publié en 1806[1],

1. *Viage literario a las Iglesias de España*. Madrid, impr. Real, 1806, in-12, t. IV, p. 25.

une mappemonde fort remarquable qu'il avait trouvée dans les archives de la Chartreuse du Val de Cristo, près de la ville de Segorbe. La pièce, de grandes dimensions (larg. 5 palmes = $1^m 21$; hauteur 4 palmes = $0^m 87$)[1], était datée et signée; on lisait, en effet, du côté gauche du parchemin, l'inscription en lettres d'or :

MECIA DE VILADESTES | ME FECIT. IN ANO M̊ C̊C̊C̊C̊ XIII

Mecia de Viladestes m'a faite en l'an 1413.

L'auteur est majorcain; ce prénom de MECIA n'est, en effet, qu'une variante de MACIA ou Matias ; mais on ne connaît aucune localité qui corresponde au nom de VILLA D'ESTES, et Vilanueva se garde bien de formuler aucune espèce d'hypothèse à ce sujet.

Trente ans plus tard, J. Tastu, qui se prépare à explorer à son tour les collections espagnoles, se montrera moins prudent et moins réservé. Le savant évêque d'Astorga, Torres Amat, l'a mis au courant de la découverte du Val de Cristo et, dans une lettre à d'Avezac, communiquée par ce savant à la Société de géographie de Paris[2], Tastu expose brièvement ses sentiments sur Mecia de Viladestes. Il accepte, avec Vilanueva et Torres Amat, que le prénom Mecia soit en majorcain un équivalent de Matias, mais il a, sur le nom propre de l'auteur de la mappemonde de 1413, des idées particulières... « On ne sait pas, écrit-il, où est situé ce lieu d'*Estes* ; moi, je pense que c'est tout bonnement un écrivain topographe italien, natif de la petite ville d'Este, dans la province de Padoue. »

Et cependant le correspondant de Tastu lui avait signalé, en termes un peu vagues, il est vrai, l'existence à Majorque

1. Les mesures espagnoles sont celles de Vilanueva; les mesures françaises sont les *mesures réelles*.

2. *Bull. de la Soc. de géogr.*, 2ᵉ sér., t. VI, p. 239-245. Octobre, 1836.

de *certains documents du XIVe et du XVe siècle* se rapportant à notre personnage[1]. L'origine majorcaine de ce géographe paraissait ressortir en outre, pour Torres Amat, de l'emploi de l'idiome *lemosin* dont il s'est servi dans toutes ses descriptions et de la place importante qu'il a donnée dans sa mappemonde à la navigation africaine de Jacme Ferrer majorcain[2] (1346).

Il n'est plus question du précieux document[3] jusqu'au jour où un certain M. Bihourd, demeurant à Paris, rue de Trévise, nº 40, vient vendre à la Bibliothèque nationale (1857), pour une somme de 800 francs, une mappemonde que l'on reconnaîtra bientôt pour celle que Tastu a vainement cherchée vingt années plus tôt en Espagne.

Cortambert communique en 1874 à M. Gravier, de Rouen, une note où il est question de cette acquisition : M. Gravier fait lithographier un fragment de la carte pour illustrer son édition du *Canarien.* Mais c'est seulement en 1896 qu'une édition complète est donnée par M. Gabriel Marcel dans son *Choix de Cartes et de Mappemondes des XIVe et XVe siècles*, où l'œuvre de Viladestes n'occupe pas moins de six grandes feuilles[4].

1. *Mallorca donde ademas existen algunas escrituras de los siglos XIV y XV en que hay memoria de el* (Mecia de Viladestes) (Papiers de Tastu, *Corr. mste.*)

2. *Esta circunstancia y la del idioma lemosin de que usa en todas las descripciones de las costas y reinos y la particular memoria que hace de las navigaciones del mallorquin Jacme Ferrer... demonstran que esta carta nautica plana se forma en Mallorca* (Id., *ibid.*).

3. Santarem (*Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie pendant le Moyen Age*, t. I, p. *xlvij* et n. 2. Paris, 1849, in-8º) et Lelewel (*Géographie du Moyen Age*, t. II, p. 70. Bruxelles, 1849, in-8º) ont tous deux parlé de Viladestes, mais ils n'ont rien ajouté à ce que l'on pouvait savoir de l'auteur et de son œuvre.

4. G. Marcel, *Choix de Cartes et de Mappemondes des XIVe et XVe siècles.* Paris, Leroux, 1896, in-fº. — C'est à la courte notice, ajoutée à la carte par M. G. Marcel (p. V et VI), que j'ai emprunté les indications précises qu'on vient de lire sur l'entrée de la mappemonde de Viladestes à la Bibliothèque nationale.

II

Cette belle pièce est désormais bien connue, et sa place est marquée dans l'histoire de la géographie catalane, à quelque distance du célèbre atlas de Charles V, dont elle *émane directement*, suivant l'expression de M. Gabriel Marcel. Mais on ne sait toujours rien de précis sur son auteur, quand le persévérant explorateur des archives de Majorque, D. Miguel Bonet, découvre enfin un de ces documents vaguement mentionnés par Torres Amat dans sa lettre à Tastu, de 1836.

Voici le texte de la pièce que mon savant correspondant de Palma a bien voulu me faire tenir [1] :

« Die Iovis xx januari
« anno a nat dñi Mccccj°.

« Die et anno predictis, dictus honorabilis locum tenens contulit licentiam Matiano deviladesters quo possit accedere apud Ciciliam terram cristianorum cum navi Pi aymarici. Quiquidem Pus aymarici promisit ac sacramentum et homagium more solito prestitit quod dictum conversum poneret in dicta insula Cicilie et non in alio loco et quod in redditu sui viatgii habuerit albaranium certificatorium, per quod cōstabit dictum conversum in dicta insula apulisse sub pena xxv ll. fisco regio aplicandarum. Obligavit se et omnia bona sua [2]. »

C'est, comme l'on voit, une licence du lieutenant du gouverneur du royaume de Majorque, en vertu de laquelle Macian de Viladesters pourra débarquer en Sicile avec un

1. D. Miguel Bonet a déjà fait allusion, en passant, à cette pièce dans le premier des savants articles qu'il a consacrés à Jaffuda Cresques, dans le *Boletin de la Sociedad Archeologica Luliana* (Palma, Julio de 1897, p. 125).

2. *Lib. de licencias de 1400 à 1404 que fué de la antigua Curia de la Gobernacion de Mallorca, bajo la fecha de la misma licencia.*

navire que commande Pierre Aymaric. Celui-ci a promis et juré de déposer *le converti* en Sicile et non point ailleurs et de rapporter, à son retour, sous peine d'une forte amende, un certificat constatant le débarquement.

On ne saurait hésiter, semble-t-il, à assimiler le *Macian de Viladesters* de cette licence du 20 janvier 1601 au *Mecia de Viladestes* de la mappemonde de 1413. Ce *converti* qu'on jette ainsi sur la côte de Sicile est sans aucun doute un des nombreux juifs violemment christianisés à la suite de la révolution religieuse de 1391 [1].

Viladestes ou Viladesters est un juif *cosmographe* comme était ce Jaffuda Cresques, auteur probable du célèbre atlas de Charles V, et cette communauté de croyance vient s'ajouter à la communauté de talent et de science pour resserrer encore les liens déjà signalés entre les deux auteurs.

Cresque et Viladestes appartiennent à une même école *judéo-catalane*, dont on commence à pouvoir relier les œuvres et enchaîner les éléments didactiques. Viladestes est un élève de Cresques, et c'est probablement de son atelier, transféré en Italie après l'exode de Sicile, que sortait un peu plus tard (1435) le fondateur de l'école d'Ancône, Grazioso Benincasa.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau présente de la part des éditeurs le fasc. XX du *Dictionnaire de la Bible*, publié par M. l'abbé Vigouroux. Ce fascicule s'étend du mot : *Italiennes* (*Versions — de la Bible*) au mot ***Jérusalem.***

1. Cf. Amador de los Rios, *Historia de los Judios de España y Portugal*. Madrid, 1876, in-8°, t. II, p. 349 et suiv.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER

M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, informe l'Académie que tous les désirs exprimés par elle dans sa séance du 28 octobre dernier, sont, à l'heure actuelle, sanctionnés par des arrêtés. Il donne ensuite des renseignements sur la composition de l'École et sur sa nouvelle installation à Hanoï.

Le Président annonce que l'Académie a nommé M. Sophus Bugge, de Christiania, associé étranger, en remplacement de M. Weber, de Berlin, décédé.

Il annonce ensuite que l'Académie a voté, sur la proposition de la commission Piot, les subventions suivantes :

Huit cents francs à M. Homo, pour l'aider à continuer et achever ses travaux de relevé de l'enceinte d'Aurélien à Rome.

Trois mille francs au R. P. Delattre, pour l'aider à continuer ses fouilles archéologiques à Carthage.

Le Président fait connaître aussi que l'Académie a voté l'acceptation provisoire du legs que lui a fait M. de Clercq.

M. de Lasteyrie fait une communication sur la porte Sainte-Anne de la cathédrale de Paris.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le sixième fascicule des *Comptes rendus des Séances* de l'Académie, pour l'année 1901, novembre-décembre (Paris, 1902, in-8°).

M. d'Arbois de Jubainville fait hommage à l'Académie du tome XII de son *Cours de littérature celtique. Principaux auteurs de l'antiquité à consulter sur l'histoire des Celtes, depuis les temps les plus anciens jusqu'au règne de Théodose Ier* (Paris, 1902, in-8°).

M. Hamy offre à l'Académie, de la part de l'auteur M. Cl. Gaillard, un travail intitulé : *Le bélier de Mendès ou le mouton domestique de l'ancienne Égypte* (Lyon, 1901, in-8°, avec figures).

M. Cl. Gaillard, chef des travaux au Muséum de Lyon, s'est attaché dans cette étude à la comparaison des pièces osseuses trouvées dans un tumulus préhistorique à Toakh S. E. de Abydos, qui proviennent d'un mouton, ainsi qu'il le démontre, et les figures de la célèbre plaque de schiste de Ghizeh bien connue de l'Académie. L'animal figuré sur ce monument et divers autres appartenant à l'ancien Empire sont de la même espèce; M. Gaillard y retrouve le *bélier de Mendès* de l'antiquité classique, dont il reporte ainsi les origines au delà de l'histoire; c'est l'*ovis longipes palaeoaegyptius*, qui reparaît dans les inscriptions rupestres du Sud-Oranais, décrites ici même par M. Flamand, et dont une variété vit encore en Guinée (*ovis longipes Guineensis*).

Cet animal serait originaire d'Asie et son arrivée en Afrique remonterait à l'époque fort ancienne où les modifications climatériques ont chassé vers le sud les mammifères des régions tempérées.

APPENDICE

NOTE SUR LA TROISIÈME COLLECTION DE TABLETTES DÉCOUVERTE PAR M. DE SARZEC A TELLOH, PAR M. FRANÇOIS THUREAU-DANGIN, LUE A LA SÉANCE DU 10 JANVIER 1902.

On sait que les deux premières grandes collections de tablettes découvertes à Telloh remontent, l'une à l'époque de la dynastie d'*Ur* (Dun-gi, *Bûr-Sin*, *Gimil-Sin*, *Ine-Sin*)

et l'autre à celle de la dynastie d'*Agade* (*Sargon* et *Narâm-Sin*). Entre *Narâm-Sin* et DUN-GI, entre les tablettes des fouilles de 1894 et celles des fouilles de 1895, la série des documents datés présentait jusqu'ici une lacune correspondant à une longue période de l'histoire chaldéenne. Cette lacune vient d'être en partie comblée par les dernières découvertes de M. de Sarzec qui terminent avec éclat la carrière de ce fouilleur infatigable que la maladie était impuissante à retenir et que la mort seule a pu arrêter. Voici un premier aperçu sommaire de la nouvelle collection de tablettes qu'associé à la dernière mission de M. Heuzey, j'ai pu étudier à Constantinople en mai-juin dernier.

L'attention est tout d'abord attirée sur quelques tablettes qui par leur belle facture et leur type d'écriture à peine altéré rappellent les documents de l'époque d'*Agade*. L'une de ces tablettes porte le nom d'un certain UG-ME, patési et est datée de l'installation d'un haut dignitaire religieux[1]. Le nom de ce même patési se retrouve sur une empreinte de cachet[2] qui, bien que présentant déjà la scène de l'adoration si commune à l'époque d'*Ur*, se rapproche par son style libre et large des cachets de *Sargon* et *Narâm-Sin*. Il ne paraît donc pas douteux qu'UG-ME appartienne à une époque peu éloignée de celle des patésis LUGAL-UŠUMGAL, UR-E et LUGAL-BUR[3], contemporains des rois d'*Agade*.

Non loin d'UG-ME doit prendre place UR-MA-MA dont le nom est fourni par une tablette datée : « année (de l'avènement) de UR-MA-MA patési »[4].

Nous rencontrons ensuite un nom que les premières découvertes de M. de Sarzec nous ont rendu familier, celui

1. *Ug-me* | *pa-te-si* | *mu en Ninâ-(k[i)]* *ba-gub[-ba]* « UG-ME, patési : année où le seigneur (grand-prêtre) de la ville de NINÂ fut installé (AO 3304) ».

2. *Ug-me* | *pa-te-si* | *Šir-pur-l[a](-ki)* || *Ur(-dingir)* [ ] | *dub[-sar]* | *arad-z[u]* (AO 3540).

3. Relevé sur une tablette appartenant vraisemblablement à la période sargonique (d'après une photographie communiquée par M. de Sarzec).

4. *mu Ur-ma-ma pa-te-si* (AO 3306).

du patési UR-BA-U dont on connaît la belle statue en diorite conservée au Louvre. Une tablette est datée : « UR-BÀ-U patési; année où il irrigua le champ ṢIR [[1]] -EDIN-NA [2]. »

Le successeur immédiat d'UR-BA-U a probablement été UR-GAR, si nous en croyons un fragment d'inscription contenant une dédicace faite en l'honneur de ce dernier par un fils d'UR-BA-U [3]. Une tablette est datée de l'avènement d'UR-GAR [4].

Le nom du gendre d'UR-BA-U, NAM-MAḪ-NI, est mentionné sur une tablette datée de l'année qui a suivi son avènement [5].

Deux tablettes sont datées de l'avènement de KA-AZAG [6]. Ce patési est-il identique au personnage du même nom qui, d'après une inscription conservée au *British Museum* [7], était contemporain du patési NAM-MAḪ-NI? Si cette identification est exacte, KA-AZAG aurait été le successeur de NAM-MAḪ-NI.

Le célèbre patési GU-DE-A n'a pu être séparé de NAM-MAḪ-NI que par un intervalle assez court. Son règne est représenté par un grand nombre de documents datés. Ainsi il y a l'année où a été fabriqué le trône de la déesse NINÂ [8], l'année où a été fabriquée la masse d'armes aux cinquante

1. Le signe à cette place est en partie effacé : lire BI (?) ou peut-être TIG (GU); cf. GU-EDIN, nom d'un district du territoire de ŠIR-PUR-LA.

2. *Ur-(dingir)-Ba-u* | *pa-te-si* | *mu gan-ṣir*[ ]*-edin-na a ba-de-a* (AO 3307).

3. (Col. I) [ ] *nam-ti* | *Ur-gar* | *pa-te-si* | *Šir-pur-la(-ki)-ka-šú* (col. II) [ ] *dumuUr (-dingir)-Ba-u* | *pa-te-si* | *Šir-pur-la(-ki)-ka-ge* | *u nam-ti-la-ni-šú* | *a-mu-na-šub* « [A tel dieu] pour la vie de UR-GAR patési de ŠIR-PUR-LA et pour sa vie propre [un tel] fils d'UR-BA-U patési de ŠIR-PUR-LA a consacré (ceci) ». (D'après une photographie.)

4. *mu Ur-gar pa-te-si* (AO 3308). La statue du patési UR-GAR était, à l'époque de la dynastie d'*Ur*, l'objet d'un culte (cf. EAH 91 cité dans RADAU, *Early Babylonian history*, p. 327).

5. *mu Nam-maḫ-ni uš-sa* (AO 3309).

6. *mu Ka-azag pa-te-si* (AO 3310 et 3311).

7. CT, part I; 96-6-15, 1.

8. *Gu-de-a* | *pa-te-si* | *mu* (*giš*) *gu-za* (*dingir*) *Ninâ ba-dim-ma* (TCI, n° 76).

têtes du dieu NIN-GIR-SU [1], l'année de la construction du temple de NIN-DAR-A [2], l'année où a été fabriquée l'arme MI-IB aux cinquante têtes [3]. Ces trois dernières années se suivent [4]. Trois autres années consécutives peuvent être rangées dans le règne de GU-DE-A, bien que les formules qui les désignent ne soient pas précédées de la mention du nom de ce patési, ce sont l'année où a été creusé le canal appelé NIN-GIR-SU UŠUM-GAL, l'année où a été fabriqué le tambourin appelé UŠUM-GAL-KALA-MA, l'année de la construction du ŠAR-UR [5]. Parmi les autres dates anonymes que le type d'écriture des documents qui les portent, ou le caractère des événements qu'elles rappellent, invite à classer dans le règne de GU-DE-A, signalons encore les années de la construction du temple de GA-TUM-DUG [6], de la construction du temple de NIN-GIR-SU [7], de la construction du temple BA-GÁ [8]. L'année où a été creusé le canal appelé BA-U-ḪE-GAL-SUD [9] et l'année où a été creusé le canal (GIŠ-)ŠUB-BA [10]

1. *mu* KAK-GIŠ *sag* [*ninnû*] (*dingir*) *Nin-gir-su* [*-ka*] *ba- dim-ma*, AO 3313 (cf. AO 3315, 3316 et 3317). Pour *sag-ninnû* la traduction donnée par K 4245 (*kakku rêštû ša* (*ilu*) *Bêl*) ne saurait convenir ici. L'attribution de cette date au règne de GU-DE-A résulte de AO 3315 (cité note 4) et de AO 3321 (cité note 2).

2. *Gu-de-a* | *pa-te-si* | *mu e* (*dingir*) *Nin-dar-a ba-ru-a* AO 3321 (cf. AO 3315, 3323).

3. *mu ku mi-ib sag- ninnû ba-dim-ma* (AO 3319) *mu mi-ni-ib sag- ninnû ba-dim-ma* (AO 3318). Le MI-IB est mentionné sur le cylindre B parmi diverses armes consacrées à NIN-GIR-SU (cf. Cyl. B, VII, 14).

4. Ainsi qu'il ressort de AO 3315 qui les mentionne successivement.

5. *mu id* (*dingir*) *Nin-gir-su ušum-gal ba-ba-al-la..... mu balag ušum-gal kalam-ma ba-dim-ma..... mu* (*giš-*) *šar-ur-ra ba-ru-a.....* (AO 3324). Pour le tambourin (traduire ainsi avec Jensen KB, VI, 2, p. 443) UŠUM-GAL KALA-MA, cf. Cyl. A, VI, 24; VII, 23; Cyl. B, XI, 1; XV, 21, et pour le ŠAR-UR (arme divine connue), cf. Cyl. A, IX, 24; XV, 19; XXII, 20; Cyl. B, VII, 19; VIII, 2; statue B, V, 37; VI, 49.

6. *mu e* (*dingir*) *Ga-tum-dug ba-ru-a* (AO 3347).

7. *mu e* (*dingir*) *Nin-gir-su-ka ba-ru-a* (AO 3367).

8. *mu e-ba-gá ba-ru-a* (AO 3349).

9. *mu id* (*dingir*) *Ba-u ḫe-gal-sud ba-ba-al-la* (AO 3351).

10. *mu id* (*giš-*)*šub-ba ba-ba-al-la* (AO 3350). (GIŠ-)ŠUB-BA est une variante de (GIŠ-)U-ŠUB-BA et U-ŠUB-BA. Les trois formes se rencontrent dans les

se rattachent à une époque tout au moins voisine de Gu-de-a.

Du règne du fils de Gu-de-a, Ur-nin-gir-su, proviennent deux tablettes datées, l'une de l'année qui a suivi l'avénement de ce patési [1] et l'autre de l'élection d'un haut dignitaire religieux dont le titre est effacé [2].

Deux tablettes sont datées, l'une de l'avènement de Galu-ba-u [3], l'autre de l'avènement de Galu-gu-la [4]. Ces deux patésis se placent sans doute peu après Ur-nin-gir-su [5].

On a pu noter qu'aucune des dates inscrites sur les tablettes que nous venons de passer en revue ne se réfère à un événement militaire. Un fait plus significatif encore est le caractère purement local des événements mentionnés : les titres donnés aux différentes années sont, sans exception, empruntées à la chronique intérieure de Šir-pur-la et ne trahissent en aucun cas l'existence d'une dynastie étrangère à la cité. Doit-on en conclure que Šir-pur-la formait alors

inscriptions de Gu-de-a (cf. statue B, III, 13; C, II, 20; E, III, 1, 9; F, II, 12; Cyl. A, V, 6, 7; VI, 6, 7; XIII, 16, 20; XVIII, 10, 17, 23, 24; XIX, 3, 8, 13). Cet idéogramme, ainsi que l'a signalé Jensen, est expliqué dans le récit bilingue de la création ll. 3 et 26 par *nalbantu* « moule à briques », cf. K B, III, 1, p. 209, et VI, 2, p. 360. (Pour les autres sens de giš-šub, cf. Br., nos 1428 et 1431.)

1. *mu Ur-(dingir-) Nin-gir-su pa-te-si mu uš-a-bi* (AO 3325).

2. *Ur-(dingir-)Nin[-gir-su]* | *pa-te[-si]* | *mu galu* [ ] *maš-e p[ad-da]* (AO 3326).

3. *mu Galu(-dingir-)Ba-u pa-te-si.* (AO 3327).

4. *mu Galu-gu-la pa-te[-si]* (AO 3328).

5. Citons encore AO 3312 qui porte la mention *x* (= R E C, n° 198) *-ša-ma -ma* | *pa-te-si*; ce patési se place sans doute avant Gu-de-a. Quelques dates se rattachent à la période que nous venons d'étudier sans qu'on puisse les attribuer à un règne déterminé. Ainsi : [*mu*] *gu-za-lá* (*dingir*) *Nin-gir-su* « année (de l'élection) du *guzalû* du dieu Nin-gir-su » (AO 3354), *mu išib* (*dingir*) *Nin-gir-su* « année (de l'élection) du prêtre du dieu Nin-gir-su » (AO 3357), *mu x* (R E C, n° 316) *-ab-ba maš-e pad-da* « année de l'élection du *x* -ab-ba » (AO 3314 et 3322), *mu galu-maḫ* (*dingir*) *Ba-u maš-e pad-da* « année de l'élection du grand-prêtre (mot à mot « homme très-haut ») de la déesse Ba-u » (AO 3322). D'après AO 3322, ces deux dernières années étaient consécutives.

une principauté indépendante? Une telle opinion serait pleinement favorisée par les inscriptions historiques de Gu-de-a ou des autres patésis de cette période, et nous nous y arrêterions sans hésitation si quelques tablettes [1], trouvées dans les dernières fouilles, ne nous apportaient les indices de la permanence, à côté et au-dessus des patésis, d'une dynastie royale. Quoi qu'il en soit, il paraît infiniment probable que durant la période qui nous occupe, Šir-pur-la a joui en fait sinon en droit d'une large autonomie et que, s'ils existaient, les liens l'unissant à un royaume suzerain étaient incomparablement plus lâches qu'ils l'avaient été sous les rois d'*Agade* et qu'ils devaient l'être sous la dynastie d'*Ur*.

Sur les circonstances de la restauration ou du raffermissement de l'unité politique en Chaldée, conséquence de la constitution du royaume de *Šumer* et d'*Accad*, les tablettes qui nous restent à examiner jettent un jour tout nouveau. Le fondateur du nouvel empire paraît avoir été Ur-engur [2], roi d'*Ur*. Plusieurs des tablettes récemment découvertes à Telloh sont contemporaines de ce roi et nous font connaître le nom de son vassal, le patési Ur-ab-ba. L'un de ces textes est daté « Ur-abba patési; année où Ur-engur, roi, a dirigé ses pas du bas en haut [3] »; un autre « Ur-ab-ba patési; année où (le roi) a construit [le temple de] Nin-sun [4] », et un troisième « depuis l'année de l'avènement d'Ur-ab-ba jusqu'à l'année où le fils d'Ur-engur, roi, a été élu comme seigneur (grand-prêtre) de la déesse *Ištar* à *Uruk* [5] ».

1. Cf. AO, 3367, 3368 et 3369, listes d'objets précieux destinés « au roi », « à la reine », « aux fils du roi » ou « à la fille du roi ». Le type d'écriture de ces tablettes invite à les classer dans le règne de Gu-de-a; l'une d'elles est datée de la construction du temple de Nin-gir-su (cf. p. 80, note 7).

2. Généralement lu Ur-gur. Pour la lecture engur, cf. *Cuneif texts*, XII, 38128, Rev. I, 18 (à comparer avec II R, 58, 53 *a*).

3. *Ur-ab-ba* | *pa-te-si* | *mu Ur-(dingir)-Engur lugal-e sig-ta igi-nim-šù gir si-ne-di-a* (AO 3331). Même date sur AO 3332 sans la mention du patési.

4. *Ur-ab-ba* | *pa-te-si* | [*mu e*] (*dingir*) *Nin-sun* [ ] *ba-ru-a* (AO 3329)

5. *mu Ur-ab-ba pa-te-si-ta* | *mu en* (*dingir*) *Ninni Unug*(-*ki*)-*a dumu*

Un grand nombre de tablettes appartiennent au règne du fils et successeur d'UR-ENGUR, le célèbre DUN-GI. Nous touchons ici à la période à laquelle remonte la première grande collection de tablettes mise au jour à Telloh. Mais alors que les plus anciens documents découverts en 1894 n'étaient, sauf de rares exceptions, datés que des dernières années de DUN-GI, nous devons aux fouilles de 1900 la connaissance de documents remontant au début du règne de ce prince [1]. La nouvelle collection de tablettes de l'époque de DUN-GI permet, mieux que la précédente, de définir le caractère et mesurer la portée d'importants changements survenus dans les titres royaux au cours de ce long règne de plus de 45 années.

UR-ENGUR s'intitule invariablement roi d'*Ur*, roi de *Šumer* et d'*Accad*. Les mêmes titres suivent le nom de DUN-GI dans un grand nombre d'inscriptions anciennement connues. Au contraire les rois *Bûr-Sin*, *Gimil-Sin* et *Ine-Sin* font suivre le titre de roi d'*Ur* de celui de roi des quatre régions. On en a conclu à l'existence de deux dynasties d'*Ur* séparées par un intervalle indéterminé ; aussi lorsque l'étude des tablettes découvertes en 1894 nous a révélé que

Ur-(dingir-) Engur lugal-a maš-e ba-pad-da (AO 3330). Au même règne (ou aux premières années du règne suivant) appartiennent probablement les dates suivantes : *mu bad Uri(-ki) ba-ru-a* « année où il construisit le mur d'*Ur* » (AO 3360 et 3366) ; *mu uš e (dingir-) Nin-x* (= R E C, n° 366) *ki-ba-a-gar* « année où il posa les fondations du temple de NIN-*x* » (AO 3365) ; *mu giš-gigir (dingir) Nin-lil ba-dim-ma* « année où il fabriqua le char de *Bêlit* » (AO 3364) ; *mu uš e (dingir) Nin-ib ki-ba-a-gar* « année où il posa les fondations du temple de NIN-IB » (A O 3339) ; *mu uš (dingir-) Nin-ib-ta* | *mu uš (dingir-) Nin-ib uš-sa* | *mu lugal-e šu-in-lagab-šú* « depuis l'année où (il posa) les fondations (du temple) de NIN-IB, (en passant par) l'année qui a suivi (celle où il posa) les fondations (du temple) de NIN-IB jusqu'à l'année où le roi....... » (AO 3333) ; *mu nin-dingir (dingir) Im maš-e ba-pad-da* « année où la prêtresse d'*Immer* fut élue » (AO 3358).

1. A l'année 1 (*mu Dun-gi lugal*; AO 3336), à l'année $x + 2$ (*mu lugal-e Uri(-ki)-ta*; AO 3344), à l'année $x + 3$ (*mu má (dingir-) Nin-lil ba-ab-gab* (AO 3335), à l'année $x + 4$ (*mu má (dingir-) Nin-lil-lá uš-sa*; AO 3334), aux années $x + 5$ (AO 3337 et 3346) et $x + 6$ (AO 3341 et 3346).

le prédécesseur de *Bûr-Sin* était un Dun-gi roi d'*Ur* et roi des quatre régions, avons-nous été amené à supposer l'existence de deux Dun-gi, l'un appartenant à la première dynastie d'*Ur* ou dynastie de *Šumer* et d'*Accad* et l'autre à la seconde ou dynastie des quatre régions.

Divers arguments cependant militaient en faveur de l'identité des deux Dun-gi[1]. Il peut paraître inutile de les rappeler ici, une preuve directe de ce fait nous étant maintenant apportée par les dernières fouilles : un contrat, provenant de ces fouilles, est daté de l'année $x + 29$ de Dun-gi roi d'*Ur* et roi des quatre régions et porte l'empreinte d'un cachet au nom de Dun-gi roi d'*Ur* et roi de *Šumer* et d'*Accad*[2]. La conclusion qui s'impose est qu'il n'y a eu qu'un Dun-gi et une dynastie d'*Ur*.

La substitution du titre de roi des quatre régions à celui de roi de *Šumer* et d'*Accad* ne paraît pas avoir été la seule modification aux titres royaux ni même peut-être la plus importante. Une autre innovation survenue au cours du règne de Dun-gi consiste dans la déification du roi. Dans quelques-unes de ses inscriptions Dun-gi, à l'exemple de son père Ur-Engur, ne s'attribue nullement le caractère divin ; dans les autres au contraire il fait précéder son nom de l'étoile, signe des dieux.

Avec les documents que nous possédons, on ne saurait déterminer l'époque précise de ces innovations, mais, du moins, peut-on la circonscrire dans des limites assez étroites. Quelques-uns des contrats récemment découverts portent des cachets au nom de Dun-gi roi des quatre régions. Or

1. Cf. OLZ, 1898, pp. 171-174 et ZA, XV, p. 406. Cf. également Winckler, OLZ, 1898, pp. 238-240.

2. *Dun-gi nitah-kala-ga* | *lugal Uri(-ki)-ma* | *lugal Ki-en-gi ki-Uri* | *Galu-dug-ga* | *dumu Galu-(dingir-)Nannar ar[ad-zu]* « (A) Dun-gi, le mâle vaillant, le roi de *Šumer* et d'*Accad*, Galu-duga fils de Galu-Nannar ton serviteur ». Le contrat est daté : *mu a-du 3 kam-ru Si-mu-ur-ru-um(ki) ba-hul* c'est-à-dire de l'année $x + 29$ de Dun-gi (AO 3544).

ces contrats sont datés respectivement des années $x + 45$ [1], $x + 35$ [1], $x + 34$ [1], $x + 29$ [2] de DUN-GI. La plus ancienne attribution du titre de roi des quatre régions à un roi d'*Ur* date donc de l'année $x + 29$. Il est fort probable que l'introduction de ce titre dans le protocole royal n'est pas de beaucoup antérieure. En effet une pareille modification ne peut s'expliquer que par des guerres heureuses qui auraient permis à DUN-GI d'agrandir l'héritage paternel probablement limité aux pays de *Šumer* et d'*Accad*. Or la première guerre dont il soit fait mention sous son règne, la campagne contre le pays de *Ganḫar*, date de l'année $x + 21$. C'est donc entre l'année $x + 21$ et l'année $x + 29$ de DUN-GI qu'il faut placer la substitution du titre de roi des quatre régions à celui de roi de *Šumer* et d'*Accad*. Durant ces neuf années DUN-GI a fait deux fois la guerre contre *Ganḫar*, trois fois contre *Simuru*, une fois contre *Ḫarši*. Diverses indications, fournies par les tablettes de Telloh, permettent de situer avec une grande probabilité *Ganḫar* et *Simuru* dans la région montagneuse traversée par l'affluent oriental du Tigre, le Diyâlâ [3] et *Ḫarši* dans la région d'*Elam* [4]; ces trois contrées, annexées par DUN-GI au royaume d'*Ur*, étaient en tout cas situées en dehors des limites de *Šumer* et d'*Accad*.

En s'intitulant « roi des quatre régions » DUN-GI relevait un titre porté longtemps auparavant par *Narâm-Sin*. L'introduction devant le nom royal de l'idéogramme divin a dû être également inspiré par l'exemple des rois d'*Agade*. On sait en effet que dans deux inscriptions [5] le nom de *Sargon*

1. M. I. O.
2. AO 3547.
3. Les pays d'*Urbillu*, *Simuru*, *Lulubu* et *Ganḫar* forment l'objet d'une même expédition militaire en l'année $x + 42$ de DUN-GI (cf. OLZ, 1898, p. 169, note 2). Or la situation du pays de *Lulubu* est déterminée par l'inscription rupestre d'*Anu-bânini*.
4. Cf. plus bas page 89, note 5.
5. Cf. *Catalogue de la collection de Clercq*, cylindre n° 46, et Hilprecht, OBI, n° 2.

est précédé du signe en forme d'étoile et que ce déterminatif est de règle devant le nom de *Narâm-Sin* [1]. Ce dernier roi va jusqu'à s'intituler « dieu d'*Agade* [2] » et, dans une représentation figurée [3], apparaît coiffé d'un casque muni de cornes, emblème qui d'après M. Heuzey [4] était le signe distinctif des dieux. A quelle époque DUN-GI s'est-il comme *Sargon* et *Narâm-Sin* attribué la qualité divine? L'année de son avènement était, d'après l'une des tablettes récemment découvertes, désignée par la formule *mu Dun-gi lugal* [5], d'où le déterminatif divin est absent. De plus la proportion assez considérable d'inscriptions où le nom de DUN-GI n'est pas précédé de ce déterminatif démontre qu'une pareille modification n'a pu se produire qu'à une époque relativement avancée du règne de ce prince. Néanmoins il est probable qu'elle a précédé l'introduction du titre de roi des quatre régions ou que tout au moins elle a été plus vite et plus généralement acceptée ; en effet d'une part nous connaissons quatre inscriptions où le nom de DUN-GI est précédé du déterminatif divin et suivi du titre de roi de *Šumer* et d'*Accad* [6] et d'autre part dans les nombreux textes où DUN-GI s'intitule roi des quatre régions, le déterminatif divin est de règle [7].

La déification du roi DUN-GI ne se manifeste pas seulement par une addition aux titres royaux, mais encore par la

1. Seule l'inscription, publiée IR, 3, n° 7, fait exception.

2. Cf. les empreintes publiées par Heuzey, *Rev. d'Assyr.*, vol. IV, n° 1, p. 11, et *Découvertes*, pp. 285-288 et par nous-même, *Rec. de Trav.*, XIX, p. 187, et *Rev. d'Assyr.*, vol. IV, n° 3, pl. VII, n°s 22, 23 et pp. 76-77.

3. La stèle découverte par M. de Morgan à Suse (cf. *Mémoires de la délégation en Perse*, t. I, pl. x).

4. Cf. *Découvertes*, p. 285, note 2.

5. Cf. plus haut page 83, note 1.

6. A savoir IR, 2, n° 2, 1 et 4 ; *Découvertes*, pl. XXVIII, n° 3, et probablement aussi le cylindre n° 86 de la collection de Clercq.

7. La seule exception est présentée par l'inscription publiée, ZA, III, p. 94.

fondation de temples où la statue du roi était l'objet d'un culte public [1] et par l'institution d'une fête de Dun-gi.

Le temple de Dun-gi à Šir-pur-la est fréquemment cité dans les tablettes de Telloh datant du règne de ce prince [2]. La plus ancienne mention que nous en trouvions remonte à l'année $x + 29$ [3].

Quant à la fête de Dun-gi son existence est attestée par le nom du septième mois qui était intitulé mois de la fête de Dun-gi [4]. Les tablettes récemment découvertes démontrent que, antérieurement à Dun-gi et durant les premières années de son règne, le septième mois s'intitulait itu-ur [5].

1. Sur le culte des rois à l'époque de la dynastie d'*Ur*, cf. notre article dans le *Rec. de Trav.*, XIX, pp. 185 et suiv.

2. Cf. ZA, XV, p. 411, note 3.

3. AO 3450.

4. Radau a avec raison attiré l'attention sur ce fait, *Early Babyl. History*, p. 314.

5. J'ai donné ZA, XV, pp. 410-411 les noms des mois à l'époque de *Sargon*. Cette nomenclature paraît s'être conservée longtemps sans altération importante. On constate d'abord une simple tendance à abréger certains noms ; cf. p. ex. les noms cités ZA, XV, p. 410, note 2, d'après un document (face et revers de AO 3388) qui semble appartenir à une époque intermédiaire entre *Sargon* et Gu-de-a et les formes tantôt pleines, tantôt abrégées, usitées dans les tablettes contemporaines de Gu-de-a (ainsi itu šu-kul à côté de itu ezen šu-kul et itu dim-kú à côté de itu ezen dim-kú). La nomenclature usitée à partir de Dun-gi se distingue nettement de celle de *Sargon* non seulement par la substitution de itu ezen (dingir) Dun-gi à (itu)-ur mais encore par d'autres modifications qui sont probablement antérieures à l'avènement de Dun-gi à savoir : suppression du mois mes-en-du-še-a-ná, substitution de itu-še-kin-kud à itu še-še-kin-a et introduction de l'intercalaire dir-še-kin-kud. Les données manquent pour préciser la date de ces dernières modifications : en effet entre AO 3388 qui cite le še-kin-a et une tablette des dernières fouilles (M. I. O.) qui est datée du še-kin-kud de l'année $x + 2$ de Dun-gi je n'ai relevé aucune mention de l'avant-dernier mois. D'autre part je n'ai trouvé aucune trace ni du mes-en-du-(še-a-ná) après AO 3388 ni du dir-še-kin-kud avant Dun-gi, mais pour cette période les textes sont trop peu nombreux pour qu'on puisse tirer argument de leur silence. Une dernière modification paraît s'être produite au cours du règne de Dun-gi (au moins dès l'année $x + 30$, cf. AO 3450), à savoir la substitution pour le neuvième mois de la forme itu mu-šu-ul à la forme itu mu-šu-gab. La forme ancienne

La plus récente mention de ce mois date de l'année $x + 11$ de Dun-gi[1] et la plus ancienne mention du mois de la fête de Dun-gi remonte à l'année $x + 30$ du même roi[2]. On doit donc placer dans l'intervalle qui sépare ces deux années l'institution de la fête du roi-dieu Dun-gi.

Ce qu'était l'administration du vaste empire d'*Ur*, différents textes trouvés au cours des dernières fouilles permettent de l'entrevoir. Mentionnons avant tout une collection de tablettes[3] remontant au milieu du règne de Dun-gi et énumérant des quantités déterminées de farine, de boisson fermentée et d'huile allouées à des fonctionnaires royaux soit pour assurer leur entretien durant leur séjour à Šir-pur-la[4] soit pour leur constituer des provisions de route après leur départ. De l'un de ces textes[5] on peut inférer que ces fonctionnaires ou bien venaient d'*Ur*, la résidence royale, ou bien y retournaient. Lorsqu'ils viennent d'*Ur*, mention est faite du lieu où ils sont envoyés, si toutefois comme c'est le cas le plus fréquent ils ne sont que de passage à Šir-pur-la. Lorsqu'au contraire ils retournent à *Ur*, c'est le lieu d'où ils arrivent qui est indiqué. Les villes ou contrées où se rendent ces fonctionnaires royaux sont généralement situés en *Elam* comme Ninni-erin (ki)

semble avoir survécu quelque temps à côté de la forme nouvelle; cf. CT 14316 (daté de l'année $x + 42$ de Dun-gi) où les deux formes sont employées.

1. Cf. Reisner, *Tempelurkunden*, n° 256.

2. Cf. AO 3450; cf. en outre la tablette datée : *Mu-uš-sa Si-mu-ru-um* (*ki*) *ba-ḫul* (CT 14348). Il est à supposer que cette formule est une abréviation de celle qui correspond à l'année $x + 30$ de Dun-gi (mais il est encore fort possible qu'on doive la faire remonter jusqu'à l'année $x + 23$).

3. Des documents analogues ont été publiés par Reisner, *Tempelurkunden*, nos 192 et suivants.

4. On trouve alors la mention *šag uru* « dans la ville » (en opposition avec *kaskal-šú* « pour la route »).

5. AO 3483 qui mentionne un certain *I-li-ki-iḫ* venant d'*Anšan* et allant à *Ur*.

(Suse)[1], *Anšan(ki)*, *Ḫariši(ki)*[2], *Ḫuḫunuri(ki)*[3], *Marḫaši(ki)*, *Kimaš(ki)*, *Sabum(ki)*, *Ulum(ki)*, *Urri(ki)*, *Zaula(ki)*, *Giša(ki)* *Šimaš(ki)*, *Siri(ki)*, *Siu(ki)*, *Neḫune(ki)*, *Sigireš(ki)*, *(alu)Az(ki)*[4], *Šabara(ki)*, *Simašgi(ki)*, *Marḫar(ki)*, *Adamdun(ki)*. Plusieurs de ces pays étaient inconnus jusqu'ici; quelques-uns, souvent mentionnés dans les textes, n'avaient pu être localisés exactement. La situation géographique du plus grand nombre est assurée par leur association, sur nos tablettes, avec un déterminatif désignant la contrée d'*Elam* [5]. Les fonctionnaires de passage à ŠIR-PUR-LA se rendaient encore, mais plus rarement dans d'autres directions : ainsi quelques-uns vont à *Tilmun* ou « à la mer [6] », d'autres à *Nippur* ou dans quelque bourg de la banlieue de ŠIR-PUR-LA comme TIG-AB-BA(KI).

Les titres portés par ces fonctionnaires sont variés : ceux de SUKKAL c'est-à-dire « envoyé », de DUMU-NU-BANDA c'est-à-dire « préposé » de ṬU-UŠ-GAL [7] et de GALU-GÍR apparaissent fréquemment. L'objet de leur mission est parfois sommairement indiqué. Ainsi tel ṬU-UŠ-GAL vient à ŠIR-PUR-LA pour y installer des pêcheurs[8], tel autre pour transmettre quelque

1. Cf. Scheil, Textes élamites-sémitiques, pp. 59 et suiv.
2. Évidemment identique à *Ḫarši(ki)*.
3. AO 3535 mentionne un patési de *Ḫuḫunuri* du nom de *Si-im-ḫu-zi-la* (le dernier signe est incertain; REC, n° 134?); cette tablette, qui n'est pas datée, est peut-être un peu antérieure à DUN-GI.
4. Cf. Galet A de E-AN-NA-TUM, col. IV, 12 et masse de GU-DE-A, l. 8.
5. Les esclaves tirés de ces contrées (cf. plus bas, page 90) étaient généralement désignés par le nom de leur pays d'origine précédé de NIM qui paraît signifier « élamite » (cf. Scheil, *Rec. de Trav.*, XVII, p. 38). Je n'ai pas encore eu l'occasion de relever ce déterminatif devant le nom de Suse, ni devant ceux de *(alu)Az(-ki)*, *Šabara(ki)*, *Simašgi(-ki)*, *Marḫar(-ki)*, *Adamdun(-ki)*. La localisation de ces cinq dernières contrées en *Elam* n'en paraît pas moins fort probable. Pour *Adamdun(-ki)*, cf. AO 3488 qui mentionne 16 Elamites de *Siri(-ki)* (*nim Si-ri(-ki)-me*) venant d'*Adamdun(ki)*.
6. A-AB-BA (cf. *mât tâmdim*).
7. Ou ṬU-UŠ-GAL-GAL (ṬU-UŠ est un titre fréquent dans les tablettes de Telloh).
8. « Tant d'huile pour deux jours à *Su-ku-bu-um* ṬU-UŠ-GAL venu pour installer des pêcheurs » (*šu-ḫa-ku-de du-na* AO, 8471).

missive au patési [1]. Tel SUKKAL apporte du grain pour la nourriture des bateliers [2], tel autre s'occupe du transport par voie d'eau de bois de construction [3]; tel GALU-GÍR ramène de *Tilmun* deux fonctionnaires subalternes malades [4], tel DUMU-NU-BANDA et tel SUKKAL vont à la mer chercher du poisson [5] etc. La mission principale de ces divers fonctionnaires paraît avoir été le recrutement et le transport des esclaves publics. Les tablettes font fréquemment mention du passage à ŠIR-PUR-LA de troupes de 10, 20, etc., jusqu'à 80 esclaves élamites sous la conduite d'un fonctionnaire royal.

Les fonctionnaires que nous venons de citer ne sont pas les seuls dont nos textes fassent mention. On trouve encore trace du passage à ŠIR-PUR-LA de RA-GAB ou courriers, d'un (GALU) KIN-GÍ-A LUGAL ou messager royal et de plusieurs autres employés dont les fonctions respectives sont malaisées à déterminer [6]. Parfois c'est un personnage d'importance comme un *šakkanakku* [7], c'est-à-dire préfet ou QA-ŠU-GAB [8] c'est-à-dire officier (*šaqû*) qui reçoit sa ration de vivres. Il n'est pas jusqu'à des patésis dont les noms ne

1. « Tant de boisson fermentée pour deux jours à *Ilu-ba-ni* ṬU-UŠ-GAL venu à cause du patési » (*mu pa-te-si-ka-šú du-na*, AO, 3490).

2. « Tant de farine à *Da-a-a* SUKKAL venu pour le grain des hommes des grandes barques » (*še-galu-má-gal-gal-ge-ne-šú im-ši-du-na*; AO, 3487).

3. « Tant de boisson fermentée à *La-gi-ib* SUKKAL venu pour (ou avec ?) les barques (chargées de) bois..... » (*má giš-rú-da du-na*; AO, 3522) pour *má giš-rú*. cf. Gud. D, IV, 12.

4. « Tant de farine aux ṬU-UŠ du roi, malades, sous la conduite de UR-DUMU-ZI GALU-GÍR, venus de *Tilmun* » (AO, 3474).

5. « Tant de farine pour trois jours dans la ville, et tant de farine pour la route à *Gimil-i-li*, SUKKAL et *Ib-ku-ša*, DUMU NU-BANDA, allant à la mer pour le poisson » (*a-ab-ba-šú mu-ḫa-šú du-na* AO, 3488).

6. Tels que U-KUL, ŠES-SAL-ME, GALU-GIŠ-KU (« homme d'armes »?) GALU-GIŠ-KU-GU-LA (« grand homme d'armes »?).

7. Ainsi AO, 3464 mentionne la fourniture de boisson fermentée à *Ša-al-ḫu-ni*, *šakkanakku* de *Sa-bu-um(-ki)*.

8. AO 3495 mentionne la fourniture de boisson fermentée à AD-DA-MU, QA-ŠU-GAB, allant à TIG-AB-BA(-KI) et en revenant.

soient mentionnés sur nos tablettes : ainsi plusieurs tablettes enregistrent la remise de provisions de route à un certain *Ur-ki-um*, patési de Suse, allant à Suse[1] ; l'une d'elles[2] est datée de l'année où *Ganhar* a été dévasté pour la troisième fois, c'est-à-dire de l'année $x + 30$[3] de DUN-GI. D'autres noms de patésis élamites nous sont fournis par la même collection de tablettes. Ainsi une tablette[4] enregistre une fourniture de vivres faite d'une part à *I-din-Immer* courrier de *Li-pu-um* patési d'*Anšan*, et d'autre part à *A-ḫu-ni* serviteur d'UR(-GIŠ)-GIGIR[5] patési d'*Adamdun*, tous deux venant d'*Anšan*. Une autre du même type[6] mentionne un serviteur de NA-GID-DA patési d'*Adamdun* et un serviteur de *Za-ri*[7]*-ig* patési de Suse, venant de *Nippur*. Un fait intéressant à noter est que ces patésis élamites contemporains de DUN-GI portent des noms babyloniens. La conquête avait donc amené la substitution aux potentats de race indigène de fonctionnaires étrangers. Les rois d'*Ur* n'osèrent pas d'abord supprimer la dignité de patési, mais ils en revêtirent des hommes à eux. Un pas de plus devait être fait sous l'un des successeurs de DUN-GI, *Gimil-Sin*. Les dernières fouilles de Telloh ont mis au jour une inscrip-

1. AO 3459, 3460, 3466. La première de ces tablettes porte ce qui suit : $\frac{3}{30}$ 5 *qa zid-gu-šig-lugal* | $\frac{4}{30}$ *zid-gu-uš* | $\frac{2}{30}$ *še anšu-kú* | (Rev.) *Ur-ki-um pa-te-si Ninni-erin(-ki-ki)* | *Ninni-erin(-ki)-šú du-ni* | *itu ezen-(dingir-) Dumu-zi* « 35 QA de farine de *qû* pure, mesure royale, 40 QA de farine de *qû* commune, 20 QA de grains pour la nourriture de l'âne, à *Ur-ki-um*, patési de Suse, allant à Suse ; mois de la fête de Tammuz ».

2. AO 3466.

3. La troisième campagne contre *Ganḫar* est, sur une tablette inédite de Cple, mentionnée avant la campagne contre *Anšan* et, sur AO 3450, après la troisième campagne contre *Simuru*.

4. AO 3465.

5. Signe correspondant à *narkabtu*, cf CT, XII, p. 25, 38128 Obv. II, 19. (lecture d'après Pinches, PSBA, 1901, p. 202).

6. AO 3462.

7. Lecture hypothétique du signe correspondant à *alu* (pour une valeur r [] de ce signe, cf. *Rev. d'Assyr*, 4e vol., no II, p. 42, note 1.)

tion dédiée à ce roi par un certain ARAD-NANNAR qui s'intitule SUKKAL-MAḪ c'est-à-dire légat suprême et fait suivre ce titre de ceux de patési ou préfet de treize contrées, situées ou bien comme ŠIR-PUR-LA en Chaldée, ou bien, comme *Sabu*[1] dans la région d'*Elam*, ou bien comme *Urbillu*[2] et *Ganḫar*[2] plus au nord, dans la partie du Zagros avoisinant Zohâb. L'attribution à un même personnage, légat royal, de titres aussi nombreux a dû contribuer à accélérer la centralisation administrative et à faire disparaître ce qui pouvait rester d'autonomie aux cités. Une telle innovation équivalait à la suppression de fait de l'antique institution du patésiat. Le titre même de patési n'a pas dû survivre longtemps en Chaldée[3].

1. Cf. plus haut page 89, note 5.
2. Cf. plus haut page 85, note 3.
3. Au sujet de la chronologie de la dynastie d'*Ur* et des synchronismes entre les rois d'*Ur* et les patésis de ŠIR-PUR-LA voici quelques additions aux essais de reconstitution que j'ai présentés OLZ, 1898, pp. 161 et suiv. et ZA, XV, pp. 406-408.

Noter d'abord qu'il n'existe aucun intervalle entre la seconde année de *Gimil-Sin* et l'année de la dévastation de *Simanu*. Ceci résulte d'une part de AO 3457 qui mentionne entre *mu en Eridug-(ki) ba-a-šù* (année 8 de *Bûr-Sin*) et *mu* (*ilu*) *I-ne-(ilu-) Sin* [*lugal*] (année 1 d'*Ine-Sin*) un espace de 12 années et d'autre part de AO 3458 qui énumère successivement les années relevées OLZ, 1898, p. 169 sous les n[os] 55, 56 et 1'. La durée du règne de *Gimil-Sin* a donc été de neuf années.

Parmi les nouveaux documents se trouvent des contrats portant des empreintes de cachet au nom de GALU-KA-NI patési de ŠIR-PUR-LA. L'un de ces contrats (AO 3545) est daté de l'année $x + 29$ de DUN-GI, un autre (AO 3546) de l'année $x + 37$: il ne s'en suit pas nécessairement que GALU-KA-NI ait continué à régner juqu'à cette dernière date ; il arrivait souvent en effet qu'un cachet dédié à quelque roi ou patési continuait à être employé par son possesseur même après la mort de ce roi ou de ce patési (cf. OLZ, 1898, p. 172, note 1). GALU-KA-NI (dont l'inscription, reproduite *Découvertes*, pl. 21, n° 4, fait un contemporain de DUN-GI roi *Šumer* et d'*Accad* par conséquent de la première partie du règne de DUN-GI, cf. plus haut page 85) ne régnait plus en l'année $x + 26$ de DUN-GI ; en effet en cette année une tablette publiée par Reisner, *Tempelurkunden*, n° 21, cite un patési du nom de GALU-AN-DUL. Les tablettes de Telloh mentionnent un patési UR-LAMA de l'année $x + 29$ de DUN-GI (cf. ZA, XV, p. 408) jusqu'à l'année 3 de *Bûr-Sin* (cf. *ibid.*). Il est probable qu'il

APPENDICE

INSCRIPTION D'*ARAD-NANNAR*[1].

Col. I (*ilu*) *Gimil*(*-ilu*)*-Sin* | KI-AG (DINGIR) EN-LIL-LÁ | LUGAL (DINGIR) EN-LIL-LI | KI-AG ŠAG-GA-NA | IN-PAD | LUGAL KALA-GA | LUGAL URI(-KI)-MA | LUGAL AN-UB-DA TAB-TAB-BA | LUGAL-A-NI-IR | ARAD(-DINGIR)-NANNAR | SUKKAL-MAH | PA-TE-SI | ŠIR-PUR-LA(-KI) | SANGU (DINGIR) EN-KI | GIR-NITA | *U-za-ar-gar-ša-na*(-KI) | GIR-NITA | *Ba*-BI-ŠÚ[2] *e*(-KI) | PA-TE-SI | *Sa-bu-um*(-KI) | *u* MA-DA *Gu-te-bu-um*(-KI)*-ma* | GIR-NITA | *Ti-ma-at*(*-ilu*)*-Bêl*.

Col. II PA-TE-SI | *A-al*(*-ilu*)*-Gimil*(*-ilu*)*-Sin* | GIR-NITA | *Ur-bil-lum*(-KI) | PA-TE-SI *Ḫa-ma-ab*(-KI) | *u Gan-ḫar*(-KI) | GIR-NITA | (*N*)*i-šar*(-KI) | GIR-NITA | (GALU) *Su*[3] | *u* MA-DA *Kar-da-ka* | ARAD-DA-NI | E-GIR-SU(-KI)-KA-NI | MU-NA-RU.

« A *Gimil-Sin*, chéri du dieu *Bel*, au roi que le dieu *Bel* a élu (pour être) le chéri de son cœur, au roi vaillant, au

faut distinguer deux patésis de ce nom : en effet AO 3452, CT 13657 et 18367 mentionnent en l'année $x + 37$ de DUN-GI un patési nommé AL-LA. Le règne d'UR-LAMA I s'est étendu au minimum de l'année $x + 29$ à l'année $x + 35$ (cf. AO 3453 « de l'année où *Simuru* fut dévasté pour la troisième fois à l'année qui a suivi celle où fut construit *Dür-mâti*, 7 années : UR-LAMA patési) et celui d'UR-LAMA II de l'année $x + 38$ de DUN-GI (cf. Reisner, *Tempelurkunden*, nos 13 et 26 à l'année $x + 3$ de *Bûr-Sin* (cf. ZA, XV, p. 408). Il ne reste pour le règne d'AL-LA qu'un espace maximum de deux années complètes ($x + 36$ et $x + 37$). En résumé les documents actuellement connus mentionnent, comme contemporains de DUN-GI, cinq patésis de ŠIR-PUR-LA, à savoir : GALU-KA-NI (antérieur à l'année $x + 25$), GALU-AN-DUL (année $x + 26$) UR-LAMA I (de $x + 29$ à $x + 35$), AL-LA ($x + 37$) UR-LAMA II (de $x + 38$ de DUN-GI à 3 de *Bûr-Sin*).

1. Pour le texte, cf. *Rev. d'Assyr.*, 5e vol. no III.
2. BI + (REC 469) ; lire *šim*, *rig* ?
3. Probablement identique au SU, SU(-KI) des syllabaires.

roi d'*Ur*, au roi des quatre régions, à son roi, *Arad-Nannar*, légat suprême, patési de *Lagaš*, prêtre d'En-ki, šakkanakku d'*Uzargaršana*, šakkanakku de *Ba*-BI-ŠÚ-*e*, patési de *Sabu* et du pays de *Gutebu*, šakkanakku de *Timat-Bêl*, patési d'*Al-Gimil-Sin*, šakkanakku d'*Urbillu*, patési de *Ḫamab* et de *Ganḫar* šakkanakku d'*Išar*, šakkanakku des *Šu*[3] et du pays de *Kardaka*, son serviteur, a construit son temple de Gir-su. »



Le Gérant, A. Picard.

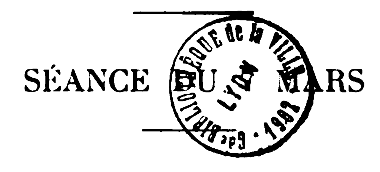
MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1902

PRÉSIDENCE DE M. PH. BERGER



SÉANCE DU [illegible] MARS

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, dans une lettre qu'il adresse au Président, exprime le désir que l'Académie veuille bien désigner un délégué pour la représenter à la cérémonie d'inauguration de la section étrangère de l'École française, qui doit avoir lieu, à Athènes, le 2 ou le 3 avril prochain.

La désignation du délégué se fera, s'il y a lieu, dans la prochaine séance.

A propos de la correspondance, M. Boissier fait connaître que le Congrès des sciences historiques, qui devait avoir lieu à Rome et dont la date avait été plusieurs fois changée, vient d'être renvoyé *sine die* par un arrêté du ministre de l'instruction publique d'Italie.

Le Président communique la lettre suivante de M. Clédat sur ses découvertes à Baouit, en Égypte :

Mes découvertes ont été au delà de mes suppositions. M. Maspero, qui a vu mes aquarelles et photographies, a été émerveillé, non des aquarelles, mais des nouveautés que j'ai trouvées; car l'art copte,

dédaigné jusqu'à ce jour, va sortir et se présenter au grand air. Ce n'est plus de l'art copte connu, mais un véritable art. Diversité des motifs figurés, autant par les scènes peintes sur les murailles que par la variété des motifs ornementaux, dessin s'élevant presque à la perfection, voilà ma trouvaille. Ajoutez-y une église qui doit avoir plus de 50 mètres de profondeur, avec une infinité de sculptures, frises, chapiteaux, porte en bois sculpté, etc., vous aurez une idée de l'ensemble de ma découverte. M. l'abbé Thédenat, aujourd'hui au Caire, et que vous verrez avant moi, pourra vous donner quelques renseignements; le reste, je vous le montrerai à Paris, tout en ayant le plaisir de vous offrir une série de ma collection de photographies. Le mois prochain, en collaboration avec mon directeur et un de mes collègues, nous allons hâter l'enlèvement de l'église, car les fellahs, si je quittais aujourd'hui le kous sans procéder à ce travail, enlèveraient tout après mon départ. Mon directeur s'étant montré très satisfait, et désirant avec M. Maspero que le travail soit activé, je me suis empressé de lui offrir de venir m'aider, car le travail est très important, et une seule main ne peut pas suffire. J'ai à ce jour plus de quarante aquarelles, des dessins et cent vingt photographies, avec, en plus, environ quatre cents graffiti, traces du passage des admirateurs et des saints divers qui ont visité le deir et les différentes chapelles funéraires. Les documents que j'apporte montrent dans l'ornementation un grand nombre de motifs que l'art arabe a employés. L'ensemble de ces peintures se ressent d'une grande influence byzantine et aussi égyptienne. J'ai également retrouvé quelques scènes qui intéressaient particulièrement M. Clermont-Ganneau, je parle d'un saint Georges et puis d'un cerf entouré d'un serpent; étant données ses études sur saint Georges et le cerf mangeur de serpents, j'ai cru devoir l'aviser immédiatement en lui envoyant une photographie. La scène de saint Georges terrassant le démon est particulièrement curieuse car le démon est figuré sous la forme d'une femme qui est nommée ⲀⲖⲀⲂⲀⲤⲆⲢⲒⲀ, puis autour de la scène sont figurés les monstres malfaisants, sous la forme de scorpion, serpent, poignard et haches, ibis, poux, crocodile, et un jeune centaure avec une femme dont le torse se termine par la queue d'un serpent : son nom est fille d'Alabasdria.

M. Clermont-Ganneau présente des photographies relatives aux découvertes de M. Clédat.

M. de Lasteyrie termine la lecture de son mémoire sur la porte Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris.

L'Académie procède à la nomination de deux membres qui, avec le Secrétaire perpétuel, doivent faire partie de la Commission pour la réorganisation du *Journal des Savants*. Sont élus : MM. Delisle et Croiset.

M. L. Havet continue sa communication sur des corrections au texte du *de Senectute* de Cicéron.

M. Haussoullier, directeur d'études à l'École des Hautes-Études, présente un petit monument grec, découvert à Suse, en 1901, par M. de Morgan. C'est un osselet en bronze massif, pesant plus de 93 kilogrammes et portant sur le plat une inscription grecque βουστροφηδόν de cinq lignes. L'inscription gravée en caractères milésiens est une dédicace. Ce petit monument est donc une offrande : elle a été faite par deux Milésiens, qui lui ont donné la forme que les Grecs donnaient souvent aux poids ; elle est consacrée à Apollon, et l'inscription nous a conservé le nom de l'artiste qui en est l'auteur.

Puisque l'offrande provient, à n'en pas douter, du temple d'Apollon Didyméen, situé sur le territoire de Milet, et que ce temple a été pillé et incendié par Darius en 494, après la défaite des Ioniens révoltés, elle est certainement antérieure à cette date. D'après la forme des caractères de l'inscription, il faut l'attribuer au dernier tiers du VIe siècle avant notre ère.

La découverte à Suse d'une offrande du Didymeion donne raison à Hérodote contre Strabon et Pausanias. Ceux-ci rapportent que le Didymeion a été pillé et incendié par Xerxès en 479 et que les offrandes ont été transportées à Ecbatane ; Hérodote, mieux renseigné, nomme Darius et Suse.

MM. Clermont-Ganneau et Oppert ajoutent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie les livraisons 24-26 et dernières du tome IV de son *Recueil d'archéologie orientale* :

Sommaire : § 66 : Lecture rectifiée des inscriptions de Waddington; § 67 : Nouvelles observations sur la mosaïque hébraïque de Kefr Kenna; § 68 : Un thiase palmyrénien; § 69 : Le dieu nabatéen Chaï'al-Qaum. Additions et rectifications. Table des figures dans le texte. Table des planches hors texte. Table des matières (Paris, 1901, in-8°).

M. DE BARTHÉLEMY présente, au nom de l'auteur, M. Adrien Blanchet, les deux publications suivantes : *Chronique archéologique de la France*, 1901 (Paris, in-8°, 1902); et *Mélanges d'archéologie gallo-romaine*, 2e fascicule (Paris, in-8°, 1902).

« Dans le premier de ces fascicules, dont M. Blanchet a désiré que je fisse hommage à l'Académie, l'auteur a réuni tous les articles consacrés par lui, dans le *Bulletin monumental* de 1901, aux travaux archéologiques publiés soit isolément, soit dans les recueils de sociétés savantes, principalement en France.

« Le second fascicule est un recueil d'articles qui ont paru dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, dans le *Bulletin monumental*, dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques. Je dois faire remarquer que le mémoire sur les ateliers de céramique dans la Gaule romaine publié dans le Bulletin du Comité a été, dans cette seconde édition, singulièrement complété, et que, dans ce fascicule, on trouve un essai de bibliographie de la céramique de la Gaule romaine qui est une œuvre inédite jusqu'à ce jour, et qui, ainsi que les travaux de ce genre, est destinée à être très utilement consultée. »

M. COLLIGNON offre à l'Académie, en son nom et au nom de la famille de son collaborateur, un ouvrage intitulé : *Catalogue des vases peints du musée national d'Athènes*, par Maxime Collignon, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, et Louis Couve, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fascicule LXXXV; 1 vol. in-8°, I-IX, 671 p. Paris, A. Fontemoing, 1902).

« Le livre que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie contient le catalogue méthodique de la collection de vases peints réunie au Musée national d'Athènes. C'est une de celles qui, par la richesse et la variété des séries, par la provenance grecque des monuments, sollicite le plus vivement l'attention des érudits. Dans la préface de ce volume, j'ai expliqué comment s'est établie la collaboration dont

témoigne la double signature écrite à la première page. On me permettra de le rappeler ici.

« La série de vases qui constitue aujourd'hui une des sections du Musée national d'Athènes est formée de deux anciens fonds, la collection de la Société archéologique d'Athènes, et les vases autrefois conservés à la Direction générale des antiquités; à ces anciens fonds sont venus s'ajouter les vases trouvés dans les fouilles entreprises par la Direction des antiquités. En 1877, j'avais publié le *Catalogue des vases de la Société archéologique d'Athènes*; mais, revenu en Grèce à plusieurs reprises, j'avais pu me rendre compte que ce livre ne répondait plus à l'état actuel des collections céramiques du Musée, et je souhaitais qu'il fût repris et complété par un de mes jeunes successeurs à l'École d'Athènes. Ce travail a été accompli par un jeune savant dont la mort a été une perte sensible pour l'archéologie française, Louis Couve, maître de conférences à l'Université de Nancy. Dès l'année 1890, alors que, nommé membre de l'École d'Athènes, il quittait l'École normale et la Sorbonne où il avait suivi le cours d'archéologie, Couve s'était déclaré prêt à mettre au courant l'ancien *Catalogue des vases d'Athènes*. Pendant son séjour en Grèce, il mena cette tâche de front avec les fouilles, les voyages et les mémoires qui ne tardèrent pas à assurer sa réputation scientifique. Nommé, à son retour en France, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Nancy, il retournait à Athènes en 1895 pour mettre la dernière main au *Catalogue des vases*, et il se préparait à le livrer à l'impression, quand il fut atteint par le mal auquel il devait succomber, le 31 octobre 1900. Sa famille a bien voulu me confier le manuscrit auquel il me réservait le soin d'ajouter une préface, et le concours amical de M. Homolle m'a permis de faire paraître ce travail sans retard dans la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*. Je me propose de le compléter par un fascicule qui contiendra les index et des planches reproduisant les types de vases les plus caractéristiques pour chaque série.

« Je me suis conformé au désir que Couve m'avait souvent exprimé, en publiant ce livre, ainsi qu'il l'aurait fait lui-même, comme le résultat d'une collaboration. Mais je désire qu'il n'y ait aucun doute sur la part qui revient à Louis Couve. A vrai dire, il a singulièrement étendu et amélioré l'ancien *Catalogue*, et s'il en a reproduit les descriptions, il est facile de se rendre compte de tout ce qu'il y a ajouté. Le volume publié en 1877 contenait 824 numéros; celui-ci en contient près de 2000, et le classement nouveau, nécessité par les progrès de la science céramographique aussi bien que par l'enrichissement des séries, est entièrement l'œuvre de Couve; il y a apporté

la sûreté de méthode, l'érudition bien informée dont témoignent les études sur la céramique publiées par lui, et dont il aurait donné de nouvelles preuves s'il lui avait été permis de mener à bonne fin un livre commencé sur la céramique corinthienne. En présentant ce volume, je tiens à rendre hommage au zèle et au dévouement d'un jeune camarade dont la mémoire reste chère à tous ceux qui ont pu connaître ses rares qualités d'esprit et de caractère. Il me sera permis d'ajouter que ce travail, fait en commun à de longues années d'intervalle, est d'un bon exemple, car il témoigne heureusement de la continuité de l'effort dans l'œuvre de l'École d'Athènes. »

SÉANCE DU 14 MARS

L'Université d'Oxford invite l'Académie à se faire représenter aux fêtes qui auront lieu, à l'occasion du 300e anniversaire de la fondation de sa bibliothèque par sir Thomas Bodley.

M. Clermont-Ganneau, à propos de la correspondance, donne communication d'une lettre de M. Kolowsoff, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, annonçant que le Gouvernement russe, après de longues et délicates négociations, a réussi à acquérir l'original du célèbre tarif des douanes palmyrénien et grec, de l'époque d'Hadrien, qui vient d'entrer au Musée impérial de l'Ermitage.

M. Ch. Joret commence la lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. de La Borderie, son prédécesseur.

M. G. Perrot lit une note de Mlle D. Menant sur une cérémonie du culte mazdéen qu'elle a étudiée au cours de la mission dont l'Académie l'avait chargée dans l'Inde.

COMMUNICATION

L'ENTRETIEN DU FEU SACRÉ DANS LE CULTE MAZDÉEN,
PAR Mlle D. MENANT.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie quatre photographies qui représentent les phases d'une des plus importantes cérémonies du culte mazdéen, l'entretien du feu sacré.

Ces photographies ont été faites à Surate, à mon retour du Kattyawar, le 3 février 1901, dans le *compound* de l'Âtash-Bahrâm qadimi, fondé en 1823 par Pestonji Kalabhai Vakil, Machhlipith Zilla, Vakil Street. La bienveillance du descendant du fondateur, M. Barjorjee Nusservanjee Vakil, auquel M. J. J. Modi, secrétaire du Panchayet Parsi, m'avait présentée, me facilita les moyens de les faire exécuter.

Mais, avant d'aller plus loin, je tiens à bien établir que la cérémonie que j'ai été à même de voir était dénuée d'efficacité; elle a été célébrée à titre de simple renseignement. Je ne suis entrée dans aucun temple, pas même dans un *dâd-gâh* de village; j'ai été accueillie dans les *compounds* et sous les péristyles; j'ai salué les prêtres : le temple est resté clos. L'accès en est toujours interdit au non-zoroastrien. Je ne soulèverai pas la question de savoir si Anquetil-Duperron a vraiment pénétré dans le *dehrimer* de Darab (*Disc. Prél.*, p. CCCLIX).

Les descendants de celui-ci repoussent cette tradition, et semblent mettre en doute la bonne foi du voyageur français. Sur ce seul point, Anquetil-Duperron aurait-il cherché à égarer ses lecteurs? Je ne le pense pas.

Les Parsis eux-mêmes n'entrent dans le temple qu'après avoir satisfait à certaines exigences. Voici ce qu'Anquetil-Duperron nous dit à ce sujet : « Si le feu de l'*Atesch-gâh*

est celui que l'on nomme *Aderan*, au Kirman et dans l'Inde, il est permis aux Parses, hommes et femmes, qui ont fait le *Padiav*, de le regarder par les grillages, de lui adresser des prières, d'y faire brûler des parfums. Dans l'Inde les Parses peuvent voir le feu *Behram* qui est à *Odoüari* (Udvada); mais, au Kirman, les Herbeds mêmes n'ont pas ce privilège. » (Z. A., t. II, p. 569.)

De nos jours, chez les Shahenshahis, le feu de tous les temples peut être vu par tous les Parsis. A l'Âtash-Bahrâm d'Udvada, le plus révéré des sanctuaires, puisque c'est là qu'est censé brûler encore le feu allumé à Sanjan dès l'arrivée des Parsis dans l'Inde (VIIIe siècle), il est de règle que les fidèles prennent un bain et viennent directement de chez eux sans entrer en contact avec les non-zoroastriens [1]. A Bombay, au K. B. Banaji Âtash-Bahrâm (qadimi), les prêtres, comme les fidèles, prennent un bain avant de se présenter devant le feu, s'ils ont été en contact avec les non-zoroastriens.

Les Parsis pieux, en général, rendent visite au temple chaque jour; et tous les Parsis, presque sans exception, y vont quatre fois par mois, le 3, le 9, le 17, le 20, qui sont consacrés au Feu.

Hommes et femmes pénètrent dans la même partie du temple et rendent hommage au Feu de la même manière : en arrivant, le fidèle fait le *Kusti padyab*, c'est-à-dire qu'il lave sa figure, ses mains, et récite la prière du *Kusti*; puis, muni de bois de santal pour le feu (*sukhar na peheriun*), et d'argent pour le prêtre (*ashodad*), il traverse la première salle et entre dans une seconde salle intérieure, sur le plancher de laquelle un tapis est étendu; il ôte ses chaussures,

1. A Udvada, j'étais accompagnée d'une bande de Zemindars parsis qui allaient offrir leurs hommages à l'Âtash Bahrâm. Je revenais de me promener dans le village, lorsque, au détour d'une allée, je rencontrai le groupe d'hommes et de femmes, dûment préparés, se rendant au temple. Je détournai la tête et je continuai ma route. Le soir, nous dînâmes ensemble.

s'agenouille sur le seuil de la porte de la chambre du feu, et se relève pour dire ses prières, l'Âtash Nyâyish.

Le prêtre lui présente dans une cuiller d'argent ou de métal des cendres qui proviennent de l'Âtash-dân; l'adorateur en prend une pincée et se l'applique sur le front; puis il remet l'argent et le bois de santal au prêtre. Ses prières terminées, il va reprendre ses chaussures et retourne chez lui. J'ai souvent rencontré à la porte des temples de ces pieux adorateurs portant encore sur le front le léger estompage de la cendre sacrée.

C'est le 3 janvier 1901 que j'ai assisté, pour la première fois, à la célébration de la cérémonie du *Bôi dêvî* ou *dâdan* dans une des dépendances du temple *qâdimi*, dépendance qui avait été aménagée pour recevoir le feu sacré dans le cas où se produirait une inondation de la Tapti. La chambre voûtée était petite; les prêtres qui m'avaient accompagnée, s'étaient rangés autour de moi; la flamme jetait des clartés rougeâtres sur leurs robes blanches et les murailles de *chunam*. L'officiant, jeune, plein d'enthousiasme, le véritable *narm nask*, avait un bel organe. Les modulations des prières alternaient avec les sons étouffés du *bâj*. C'était d'un grand effet.

Je dois à l'obligeance de M. J. J. Modi quelques explications complémentaires. Par un hasard heureux, j'ai pu visiter l'*Âgyârî* de Colaba, dont M. J. J. Modi est le desservant. On réparait l'*Âdarân*, et le feu sacré avait été déposé à côté, dans l'*ûrvis-gâh*. J'ai dû à cette circonstance de voir le temple dans ses plus intimes détails.

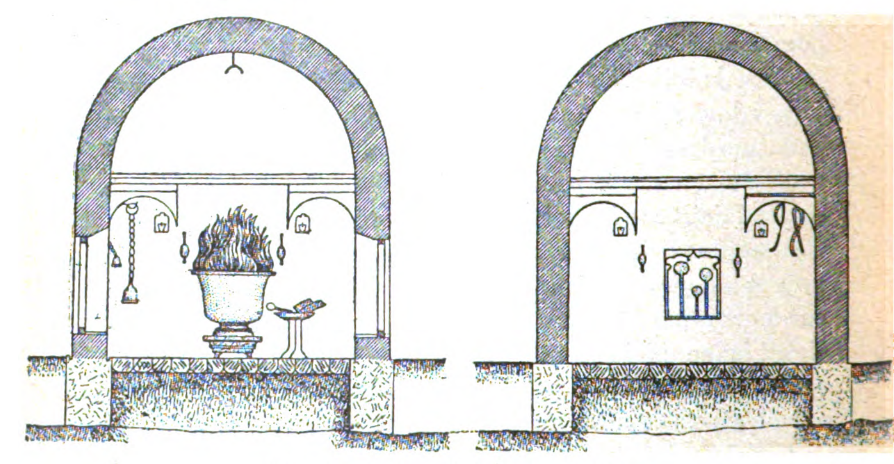
Pour la chambre du feu, nous n'avons qu'à consulter le plan de l'*Âgyârî* de Colaba, donné par Darmesteter, Z. A., t. I, p. 58. On y voit la disposition de la chambre et des accessoires. (Voy. ci-contre, d'après Darmesteter, *Zend Avesta*, t. I, p. LVIII, pl. II).

Les photographies que nous présentons font bien ressortir le caractère de la cérémonie et prouvent qu'elle a eu lieu dans le *compound* et non dans l'*Âtash-gâh*; par exemple, la

cloche qui, dans la chambre du feu, doit être suspendue le long de la muraille, est attachée ici sous le *tâj* même.

Les susceptibilités de mes amis de l'Inde ont été scrupuleusement respectées.

Dans les temples où le feu sacré brûle perpétuellement, l'entretien du feu est une cérémonie très importante. En persan on l'appelle *bôi dâdan*, et en guzerati, *bôi dêvî*, la mise de parfums.



Chambre du Feu de l'Âgyârî de Colaba.

La cérémonie varie suivant les différents grades de temples. On sait qu'il y en a trois : l'Âtash Bahrâm, l'Âtash Âdaran, l'Âtash Dâdgâh.

Pour l'Âtash Bahrâm et l'Âtash Âdarân, le prêtre seul peut se présenter devant le feu et l'entretenir. Pour le *Dâdgâh*, en l'absence d'un prêtre, un laïque est autorisé à le faire. Anquetil-Duperron n'a pas tenu compte de cette distinction [1]. Dans le cas de l'Âtash Bahrâm, le feu ne peut

1. « Quand il n'y a pas de Mobed pour garder le feu, y mettre du bois, et laver la pierre *Adoscht* aux cinq *gâhs* du jour, un simple Parse qui a rempli les conditions requises, peut entrer dans l'*Atesch-gâh*, et faire en cela la fonction du Mobed. Lorsqu'ensuite celui-ci entre dans l'*Atesch-gâh*, il relave la pierre *Adoscht* et le bas de l'*Atesch-dan* » (Z. A., t. II, p. 569.)

être entretenu que par un prêtre qui est *Maratib*[1] et qui est en état de *Barashnûm*[2]; il faut de plus que ce prêtre ait pris le grand *Khôb*[3]. Quant à l'Âtash Âdarân, tout prêtre peut entretenir son feu, même s'il n'est pas en état de *Barashnûm*.

Voici d'après Anquetil-Duperron la cérémonie du *Bôi dêvî*. Ceci nous reporte à plus de cent cinquante ans en arrière :

« Deux ou trois Mobeds sont préposés pour garder le feu jour et nuit[4]. Aux cinq gâhs du jour ils y mettent du bois, et récitent le *Néaesch Atesch Behram*, ayant le *Pénom* sur le visage, et les mains couvertes de *Daschtans*, espèce de sacs à mains. Au Kirman ils ont le visage tourné vers le Sud; mais dans l'Inde, depuis la décision de l'oncle de Darab[5], le prêtre est toujours tourné du côté du soleil, c'est-à-dire jusqu'à minuit à l'ouest, et depuis minuit jusqu'à midi, à l'est. Les Mobeds sont sans souliers dans l'*Atesch-gâh*; ils n'ont que des chaussons[6]; ou s'ils se servent de pantoufles, il faut qu'en sortant il les laissent dans l'*Atesch-gâh*. » (*Z. Av.*, t. II, p. 570.)

La description d'Anquetil est restée exacte.

Le prêtre en état de pureté, le visage caché par le *padân*, les mains couvertes de *dashtans*, entre cinq fois par jour, aux cinq *gâhs*, dans la chambre du feu et y accomplit la cérémonie du *Bôi*. Rappelons que la journée est divisée en cinq *gâhs* ou veilles qui sont : Hâvan, qui commence à l'aurore ; Rapitvîn, le midi; Uzîrin, qui va de Rapitvîn à l'ap-

1. Il y a deux degrés dans la prêtrise, le *navar* et le *maratib*.

2. Purification très compliquée (voyez Vend. IX).

3. Grande purification qui nécessite le *Barashnûm* de neuf jours et la célébration du *Yasna* avec le *Khashnûman* du *Minô-nâvar*. Son influence dure quatre jours. Un bain, le contact avec des non-zoroastriens, les repas pris sans qu'on ait récité les prières d'usage, un voyage, rompent l'effet du *Khôb*.

4. A tour de rôle, pas en même temps. A Bombay et à Nausari, il y a toujours cinq prêtres à l'Âtash Bahrâm; chacun prend son tour.

5. Nous ne savons à quelle décision Anquetil fait allusion.

6. A présent, l'usage est de mettre des pantoufles. Il y en a toujours sur le tapis à la disposition des fidèles.

parition des étoiles; Aiwisrûthrim, de l'apparition des étoiles à minuit; Ushahin, de minuit à la disparition des étoiles.

La cérémonie diffère selon les trois grades de Temple :

I. Pour l'Âtash Âdarân et l'Âtash Dâdgâh, le feu peut être entretenu avec un seul morceau de bois de santal; pour l'Âtash Bahrâm, il est besoin d'une *machi*, c'est-à-dire de six morceaux. Et voici pourquoi : le feu Bahrâm étant considéré comme le feu des feux, le Roi des feux (Padshah), on lui forme avec le bois une sorte de trône, *machi* (en guzerati, tabouret, siège).

Les six morceaux sont disposés par paires, placées l'une sur l'autre, comme nous allons le voir.

II. Pour les temples de second et de troisième grade, on récite une seule fois l'Âtash Nyâyish (prière en l'honneur de l'ange qui préside au Feu); pour l'Âtash Bahrâm, on le récite plusieurs fois; à la première période du jour, Hâvan, 11 fois, à la seconde, Rapitvîn, 9 fois; à la troisième, Uzîrin, 7 fois; à la quatrième, Aiwisrûthrim, 7 fois; à la cinquième, Ushahin, 9 fois.

Quand il s'agit du feu du deuxième et du troisième grade, la cérémonie du *Bôi* est très simple. Le prêtre accomplit le *Kusti padyab*, pénètre dans la chambre du feu, place un ou plusieurs morceaux de bois de santal sur le feu et récite l'Âtash Nyâyish.

Pour l'Âtash Bahrâm, la cérémonie est plus compliquée. C'est cette cérémonie-là qu'on a bien voulu, précisément, faire devant moi.

Un prêtre qui a pris le grand Khôb au commencement du nouveau *gâh*, accomplit le *Kusti padyab* et récite ensuite son *farziât*, c'est-à-dire les prières obligatoires qui sont le Srôsh bâj, le *gâh* suivant la période du jour et les Nyâyish de Khorshed et de Meher.

Il pénètre dans la chambre du feu, jette de l'encens sur le Feu Sacré et dispose la *machi*, c'est-à-dire les six morceaux de bois de santal de la façon suivante.

Debout devant l'Âtash-dân, il se tourne d'abord vers l'Orient et place deux morceaux de bois de santal sur le feu à une petite distance l'un de l'autre; puis il se tourne vers le Sud et place deux autres morceaux sur les deux premiers. Enfin il se tourne vers l'Ouest et place deux morceaux sur les quatre premiers. (Remarquons qu'on évite le Nord comme dans toutes les cérémonies des Parsis.) Il lave ensuite avec de l'eau *padyab*[1] la pierre sur laquelle est posé l'Âtash-dân[2]; il est fait allusion à cette cérémonie au ch. 9 du Yasna : « A l'heure où préside Havani, Haoma s'en vint auprès de Zarathustra qui était à laver l'autel du Feu et à chanter les Gâthas. » (Pour le lavage de la pierre on commence par l'Ouest; le lavage achevé, le prêtre met ses gants; tout au moins il l'a fait devant moi.)

Le prêtre place alors sur le feu du bois de santal et de l'encens en prononçant trois fois les mots *humata*, *hukhta*, et *hvarshta*, c'est-à-dire bonnes paroles, bonnes pensées, bonnes actions. Puis, le *chamach* à la main, il tourne autour de l'*Âtash-dân* en se tenant dans huit positions différentes, c'est-à-dire aux quatre côtés et aux quatre coins[3].

Le tableau ci-dessous donne : 1° les paroles du texte que le prêtre récite suivant les différentes positions qu'il occupe devant l'Âtash-dân; 2° les citations des passages de l'Avesta; 3° leur signification[4].

1. L'eau employée dans les cérémonies doit être purifiée. (Voy. Anquetil-Duperron, t. II, p. 538, d'après le grand *Ravaet*, fol. 263 verso). Le prêtre met l'eau dans un vase d'où il la verse dans un plus petit qu'il remplit jusqu'au bord. Il reverse ensuite trois fois une partie du contenu du plus petit vase dans le plus grand en récitant *Khshnaothra Ahûrahé Mâzdao* et *Ashem vohû*.

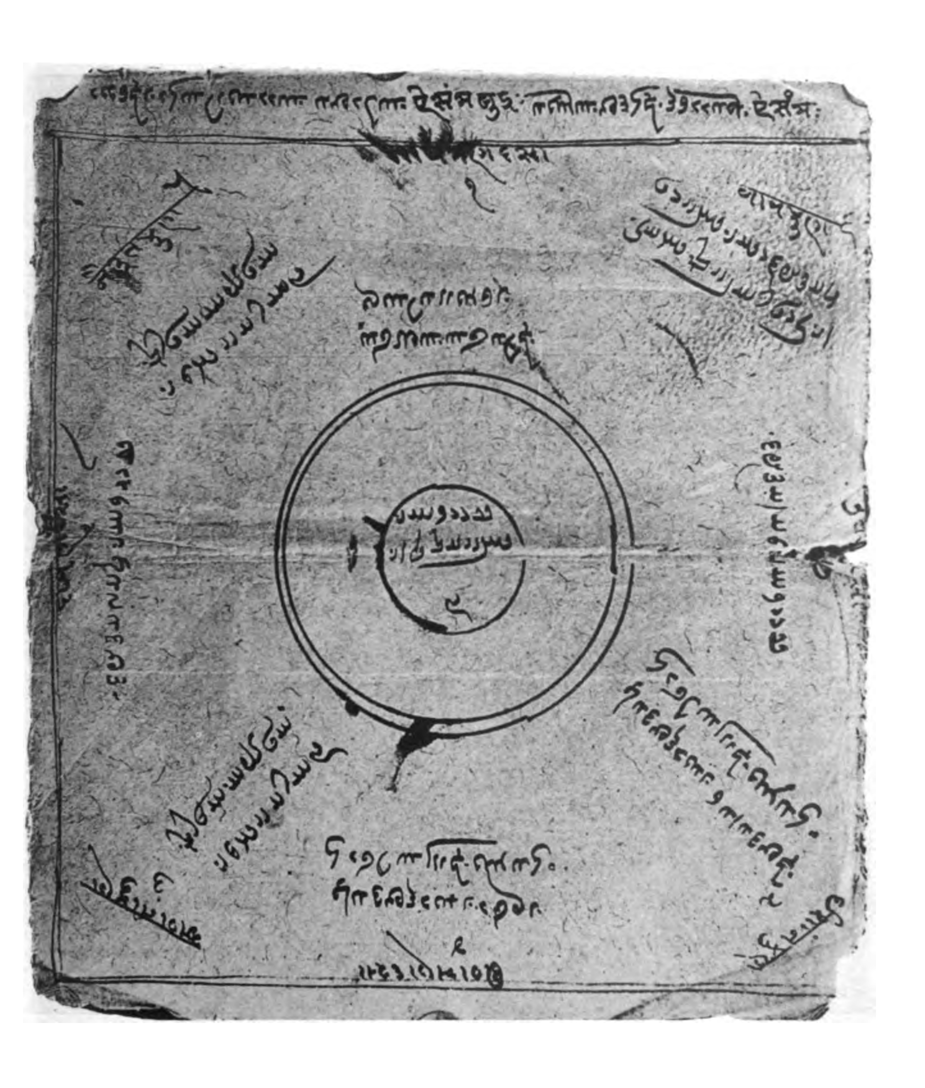
2. Les prêtres nomment habituellement cette pierre *Khevan* ou *Khan*. Le professeur Darmesteter a fait une légère confusion en appelant *Khan* le plateau métallique posé à gauche de l'*Âtash-dân*; dans le langage ordinaire du clergé, ce plateau a nom *Khanéhe*.

3. Dans la cérémonie de l'*Afringan* également, l'*Atravakhshi*, celui qui est assis devant le feu, en récitant le *yathâ ahû vairyo* et l'*Ashem vohû*, indique dans le plateau avec le *chamach* les huit différentes orientations.

4. La transcription est due à M. J. J. Modi, selon l'usage accepté à Bombay, et non suivant le procédé des savants européens.

DIRECTIONS.	PAROLES DU TEXTE.	RÉFÉRENCE.	TRADUCTION.
1. Ouest.	*Âthrâ. âthrô. gârayêmi.*	*Yas.* LI. 9.	*Je loue* (toi, ô Dieu !) par ton feu.
2. Nord-Est.	*Vanghêush mananghô zaôthrâbyô yazamaidê.*	*Yas.* LXVIII. 3.	*Nous* louons par les offrandes des bonnes pensées.
3. Sud-Est.	*Âthrâ. âthrô. gârayêmi.*	Vid. I.	Vid. I.
4. Est.	*Vanghêush ukhdhâhê zaôthrâbyô yazamaidê.*	*Yas.* LXVIII. 3.	*Nous* louons par les offrandes des bonnes paroles.
5. Sud-Ouest.	*Âthrâ. athrô. garayêmi.*	Vid. I.	Vid. I.
6. Nord-Ouest.	*Vanghêush shkyaôthnahê zaôthrâbyô yazamaidê.*	*Yas.* LXVIII. 3.	*Nous* louons par les offrandes des bonnes actions.
7. Nord.	*Sûkâi mananghê.*	*Yas.* LXVIII. 4.	Pour obtenir la clarté de (nos) pensées.
8. Sud.	*Sûkâi vachanghê*	*Ibid.*	Pour obtenir la clarté de (nos) paroles.
9. Reprenant sa place à l'Ouest du Feu, et faisant face à l'Est.	*Sûkâi shkyaôthnahê.*	*Ibid.*	Pour obtenir la clarté de (nos) actions.

Ce qui revient à dire que le prêtre, debout devant le feu sacré, le considère comme le symbole de la gloire divine et de la pureté, et en plaçant sur le feu le bois de santal et l'encens comme offrandes visibles, il offre les offrandes réelles, — quoique invisibles, — des bonnes pensées, des bonnes paroles et des bonnes actions, espérant par là obtenir une plus grande clarté dans ses pensées, dans ses paroles et dans ses actions (interprétation de M. J. J. Modi).



Plan de la cérémonie du *Bòi dèvi*

(d'après un ms. appartenant à Ervad M. R. Unvala)



La planche ci-jointe montre les différentes positions du prêtre pendant qu'il récite les prières. Ce plan nous a été communiqué par Ervad Manakji Rastamji Unvala à la requête de M. J. J. Modi ; il provient d'un recueil d'anciens manuscrits, au nombre desquels figure un traité donnant l'explication de la manière dont on doit accomplir la cérémonie du *Bôi*, c'est-à-dire à quel moment de la récitation de l'Atash nyâyish il faut placer sur le feu le bois de santal et les parfums. Les citations donnent des formes abrégées, par exemple *yaz* pour *yazamaide*, etc.

L'orthographe, à certains endroits, est même fautive. C'est pour moi un grand regret que Ervad M. R. Unvala n'ait pas voulu se dessaisir du manuscrit.

Le prêtre, revenu à son point de départ, à l'Ouest du feu, place de nouveau du bois de santal et de l'encens, *esm Bôi*, et récite l'Âtash Nyâyish le nombre de fois requis par le gâh. A la première récitation, quand il prononce en *bâj* la prière initiale (en pazend) *dushmata*, *duzhukhta*, *duzhvarshta*, mauvaises pensées, mauvaises paroles, mauvaises actions, il sonne trois fois la cloche pour appuyer sur le sens des paroles (Modi) ou pour annoncer simplement aux fidèles que le *gâh* est changé (Darmesteter).

A la fin de la première récitation de l'Âtash Nyâyish, le prêtre, au moyen de deux cuillers, trace deux cercles dans les cendres près du rebord de l'*Âtash-dân*, et à la fin de la seconde récitation, il repasse et efface ces mêmes cercles.

Au premier et au cinquième *gâh* (havan et ushahin), le prêtre se tient à l'ouest de l'*Âtash-dân*, la face tournée vers l'Est, et aux autres *gâhs*, vice versa.

La cérémonie est alors terminée, et l'officiant, après être entré dans un autre *pavi* (enceinte consacrée), reprend sa vie ordinaire.

J'ai rapporté et déposé au Musée Guimet les instruments qui sont employés pour la célébration de cette cérémonie, l'*Âtash-dân*, les deux cuillers (*chamach*), les pin-

Est.
Vanghêush ukhdhâhê
zaôthrâbyô yazamaidê
4

Nord-Est.
Vanghêush mananghô
zaothrâbyô yazamaidê
2

Sud-Est.
Âthwâ âthro
gârayêmi
3

Nord.
Sûkâi mananghê
7

(Vase en métal.)
Sûkâi
Shkyaôthnahê
9

Sud.
Sûkâi vachanghê
8

Nord-Ouest.
Vanghêush shkyaôthnahê
zaôthrabyô yazamaidê
6

Sud-Ouest.
Âthwâ âthrô
gârayêmi
5

Ouest.
Âthwâ âthrô
gârayêmi
1

Tableau indiquant les différentes positions du prêtre.

cettes (*chipio*), le *khanêhe* et les vases en métal pour contenir l'eau. Ils m'ont été offerts par M. J.-B. Petit, petit-fils de Sir Dinshaw Petit.

Maintenant il conviendrait de remonter à travers les âges et de réunir des documents sur cette cérémonie dont le *nirang* se trouve du reste dans les livres de l'Avesta. Depuis l'arrivée des Parsis dans l'Inde, elle ne semble pas avoir beaucoup varié, si l'on en croit la tradition.

De nos jours les Mobeds, pour se guider dans l'exercice journalier du culte, font usage d'un ouvrage en guzerati qui a été édité à Nausari par M. Dadabhai Kavasji et qui contient les explications nécessaires. C'est à cet ouvrage que j'ai emprunté le tableau qui indique les différentes positions du prêtre lorsqu'il récite la formule citée ci-dessus.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Histoire de la Charité, par M. Léon Lallemand, correspondant de l'Institut, tome Ier : *L'Antiquité. Les civilisations disparues* (Paris, 1902, in-8°);

Étymologie française du mot « huguenot » appliqué aux protestants de France, prouvée par des textes authentiques antérieurs à la Réforme, par M. Charles de Grandmaison, correspondant de l'Institut (Tours, 1902, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*).

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau la première livraison du t. V de son *Recueil d'archéologie orientale*. Sommaire : § 1. La stèle phénicienne d'Oumm-el-'Aouâmid (pl. I-II). — § 2. Dannaba et le pays de Job.—§ 3. Zeus-Helios et le Baal-Bosor (Paris, 1902, in-8°).

M. Gaston Paris présente, au nom de l'auteur, M. Léon Pineau, un ouvrage intitulé : *Les vieux chants populaires scandinaves. Époque barbare. La légende divine et héroïque* (Paris, 1902, in-8°) :

« Il y a quatre ans, j'ai présenté à l'Académie le premier volume du grand ouvrage que M. Léon Pineau consacre à l'étude, faite surtout au point de vue de la littérature comparée, de la poésie lyrico-épique, si riche et si intéressante, des peuples scandinaves. Le second volume, que j'offre aujourd'hui en son nom, traite de « la légende divine et héroïque », c'est-à-dire des chansons qui sont en rapport avec la mythologie et l'épopée germanique. Ce volume a servi à l'auteur de thèse de doctorat auprès de la Faculté des lettres de Paris, qui l'a reçu avec une grande faveur. Il le méritait : comme le premier, il montre chez l'auteur, avec un enthousiasme pour son sujet qui lui attire la sympathie, une information très étendue, des idées personnelles, un sens remarquable de la poésie populaire. On peut différer d'avis avec lui sur plus d'un point; mais presque toujours il a connu les objections faites à ses vues ou prévu celles qui pourraient leur être faites. Son œuvre révèle au public français tout un monde poétique et légendaire qui lui était à peu près inconnu, et qui, à tous les points de vue, méritait de lui être ouvert. »

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de l'auteur, M. André de Ridder, le premier fascicule du *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1901, in-folio). Ce premier fascicule comprend 356 numéros; il est accompagné de 11 planches, et de nombreux dessins sont intercalés dans le texte. Il doit être suivi vers la fin de cette année du second fascicule qui sera un peu plus considérable et terminera la publication.

« Je n'ai pas à faire l'éloge de l'auteur de cet important travail, M. de Ridder, bien connu de l'Académie, déjà couronné et encouragé par elle. Il était préparé de longue date à la rédaction de ce beau catalogue par ses publications antérieures et en particulier par son *Catalogue des bronzes du Musée d'Athènes*. Pour la rédaction de ce nouvel ouvrage, il s'est inspiré du *Catalogue des vases peints du Musée du Louvre* qu'on doit à notre confrère M. Pottier et qui constitue un modèle pour toutes les publications similaires. M. de Ridder a suivi la même méthode, observé le même classement, s'est livré à des développements scientifiques analogues. On ne peut qu'applaudir pour les collections de monuments similaires à cette parité de système descriptif qui permet au chercheur de se retrouver sans hésitation et sans étude préalable dans chacun de ces grands répertoires.

« Il y avait d'autant plus d'utilité à entreprendre le *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*, que cette collection est, comme celle de nos bronzes et de nos terres cuites, une collection à peu près fermée. Elle ne s'accroît plus que par des dons généreux; la modicité de nos ressources budgétaires nous oblige à concentrer à peu près exclusivement nos efforts sur les séries de médailles et de pierres gravées. Voilà pourquoi j'ai proposé, il y a deux ans, à M. de Ridder, qui se trouvait en congé à Paris, de rédiger le catalogue de nos vases peints, et en acceptant cette mission désintéressée, il a rendu un grand service à la fois aux sciences archéologiques et à la Bibliothèque nationale.

« Mais le manuscrit de M. de Ridder n'aurait pu être livré à l'impression sans les concours pécuniaires que nous avons dû solliciter de divers côtés. Je saisis l'occasion qui m'est offerte de remercier notre confrère M. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, de s'être ingénié à trouver, sur le budget de la Bibliothèque nationale si surchargé, les ressources nécessaires pour que l'œuvre pût être entreprise. Mais à côté de la Bibliothèque nationale, qui a fait face à la plus grosse partie des frais de la publication, il nous a fallu l'appoint pécuniaire du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts; enfin l'Académie elle-même, par la Fondation Eugène Piot, a pu disposer d'une somme importante en faveur de cette publication. C'est grâce à ce triple concours que le *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale* a pu trouver un éditeur. Je tenais à le rappeler de vive voix, bien que cette triple coopération pécuniaire soit inscrite sur la couverture du volume. Je crois que tout le monde trouvera que M. de Ridder s'est montré digne de la confiance qui lui a été ainsi témoignée. En son nom, je remercie l'Académie, et en particulier la commission Piot, de son généreux concours. Qu'il me soit permis d'ajouter que, comme conservateur du Cabinet des médailles, je le remercie personnellement de l'œuvre qu'il a entreprise et menée à bonne fin avec tant de rapidité, de soin, de désintéressement et d'érudition. »

SÉANCE DU 21 MARS

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret en date du 7 mars 1902, qui approuve l'élection de M. Sophus Bugge à la place d'ass cié étranger laissée vacante par la mort de M. Weber, de Berlin.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret.

S. A. la duchesse de Chartres écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de remercier les membres de la Commission des inscriptions et médailles « du texte beau et touchant » qu'ils ont donné de l'inscription destinée à être gravée sur le tombeau de son fils le prince Henri d'Orléans, dans la chapelle funéraire de Dreux.

M. le comte de Franqueville, qui ne se trouvera plus à Athènes à l'époque de l'inauguration de la section étrangère de l'Éc le française d'Athènes, s'excuse de ne pouvoir y représenter l'Académie.

M. Roujon, membre de l'Académie des beaux-arts, que notre Académie avait prié de se joindre à M. le comte de Franqueville dans cette cérémonie, accepte dans les termes suivants :

Cher confrère et très respecté maître,

Vous voulez bien me demander de me joindre à notre confrère, M. le comte de Franqueville, et de prendre la parole au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres aussi bien qu'au nom de l'Académie des beaux-arts, lors de l'inauguration de la section étrangère de notre École française d'Athènes.

Croyez que je suis profondément honoré de recevoir une aussi flatteuse mission et qu'il m'est particulièrement précieux de la tenir du vénéré doyen de l'enseignement supérieur. Ai-je besoin de vous

dire que j'accepte de grand cœur? Ce n'est pas sans quelque confusion. Je déplore d'être si peu qualifié pour représenter, même officieusement, une illustre compagnie d'archéologues. Notre cher et éminent confrère, M. Homolle, sera là, fort heureusement, pour me guider et m'assister.

Je vous prie de vouloir bien être auprès des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'interprète de ma profonde gratitude.

M. Sophus Bugge adresse à l'Académie une lettre de remerciements pour l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant associé étranger.

Notre confrère, M. Jules Girard, adresse au Président une lettre où il lui fait part de son intention de donner sa démission de membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le Secrétaire perpétuel, en exprimant à M. Jules Girard les regrets de l'Académie, lui écrira que s'il persiste dans sa résolution, c'est au Ministre qu'il doit envoyer sa démission.

M. Joret continue la lecture de sa notice sur M. de La Borderie, son prédécesseur.

M. Salomon Reinach fait observer que dans un vers de la *Pharsale* de Lucain (IX, 596), le mot FORTVNA ne présente aucun sens et doit être remplacé par SORS VNA en deux mots.

M. Bréal dit que, dans sa pensée, le vers de Lucain ne réclame aucune correction. Lucain est un poète; pour lui, celui qu'il veut louer lui paraît être le plus grand de tous. S'il rabaisse les anciens Romains en rapportant leur grandeur à la fortune, c'est qu'il veut ici exalter Caton.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de notre confrère, M. Émile Picot, deux ouvrages intitulés :

1° *Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle* (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Revue des Bibliothèques*, janvier 1898-juin 1901);

2° *Les Italiens en France au XVIe siècle*, 1re série (Bordeaux, 1902, in-8°; extr. du *Bulletin italien* de 1901 et 1902).

Le Président adresse les remerciements de l'Académie à M. Émile Picot, présent à la séance.

Le Secrétaire perpétuel offre aussi, au nom de notre correspondant, M. de Beaurepaire, un ouvrage intitulé : *Blaise Pascal et sa famille à Rouen, de 1640 à 1647* (Rouen, 1902, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, un volume intitulé : *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély* (t. I, 1901; publication de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis).

Ce premier volume ne comprend pas moins de 328 pièces dont la plus ancienne remonte au 29 juin 914. L'abbaye de Saint-Jean d'Angély, fondée par le roi Pépin sur l'emplacement d'un ancien palais des rois d'Aquitaine, a été une des plus importantes de l'ouest de la France; elle appartenait aux religieux de l'ordre de saint Benoît. Au xvie siècle, les protestants brûlèrent ses reliques, ses trésors et la majeure partie de ses archives. Plus tard, les religieux de la congrégation de Saint-Maur purent reconstruire l'église et reconstituer en partie le chartrier. C'est à l'aide des documents sauvés au xviie et au xviiie siècle que la présente publication a été entreprise; elle a pour base un ancien cartulaire de l'abbaye, aujourd'hui perdu, mais dont une copie, du xviiie siècle, est heureusement conservée à la Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 5451. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély offre un grand intérêt pour la Saintonge; l'éditeur, familiarisé avec l'histoire et la topographie de la province, a identifié les noms de lieux en parfaite connaissance de cause, et,

grâce à lui, on pourra tirer de ces chartes de précieux renseignements. Plusieurs pièces concernent des possessions assez éloignées, notamment celles qui étaient situées à Bury (Oise), au diocèse de Beauvais (nos XIV à XVIII). M. G. Musset se propose d'étudier en tête d'un second volume qui contiendra un grand nombre de documents inédits, l'histoire, la vie de l'abbaye, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ainsi que celles de ses nombreuses possessions.

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« En l'absence de M. Gaston Paris, j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie la seconde édition des *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik* de notre correspondant M. Adolf Tobler (Leipzig, 1902, in-8°). Je n'ai pas à faire l'éloge de ce recueil dont l'Académie a reçu déjà la première édition. Vous connaissez, Messieurs, les rares qualités de critique qui distinguent le savant philologue. Il n'est personne d'entre nous qui ne doive être frappé de la sagacité avec laquelle il a réussi à expliquer nombre de points obscurs de notre langue et spécialement de notre syntaxe. »

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un exemplaire de l'*Album de Pierre Jacques, sculpteur de Reims*, que je viens de publier à la librairie Leroux. Ce précieux album, contenant plusieurs centaines de dessins faits à Rome de 1572 à 1577, appartenait autrefois à Hippolyte Destailleur, savant architecte et bibliophile, qui le montra en 1888 à Auguste Geffroy, alors directeur de l'École française de Rome. M. Geffroy m'invita à l'examiner dans son cabinet et prit la peine de l'étudier avec soin. En 1890, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, il publia, au sujet de cet *Album*, un article fort instructif, mais où, pour se conformer aux désirs du possesseur, il dut s'abstenir de donner une description complète des dessins. Après la mort de Destailleur, le Cabinet des estampes acquit l'*Album* de Pierre Jacques en vente publique. Il m'a semblé utile de le faire photographier intégralement. Aux 193 planches de phototypie qui reproduisent les feuillets de l'*Album*, j'ai ajouté un texte explicatif, où j'ai essayé d'identifier chaque objet dessiné par Pierre Jacques, et une traduction annotée d'un livre plus célèbre que connu, la description des statues antiques de Rome, publiée en 1550 par le naturaliste Ulisse Aldroandi. Ce petit livre est le meilleur commentaire de l'*Album* de Pierre Jacques, postérieur d'une vingtaine d'années seulement. Un grand nombre de monuments antiques, statues et bas-reliefs, ne sont plus connus que par les dessins de Pierre Jacques, ayant depuis disparu de

Rome et s'étant égarés dans des collections inaccessibles; enfin, il y a plusieurs sculptures bien connues que Jacques a dessinées avant les restaurations de la fin du XVIe et du XVIIe siècle qui les ont complétées et souvent défigurées. Par ces diverses raisons, le témoigage de l'habile artiste rémois présente un intérêt considérable, tant pour l'histoire des collections d'antiquités romaines au XVIe siècle que pour celle de l'art gréco-romain. »

SÉANCE DU 26 MARS

(Séance avancée au mercredi à cause du Vendredi saint).

Le Président de la Société centrale des architectes français écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre des Écoles françaises d'Athènes ou de Rome à qui devra être décernée, cette année, la médaille que la Société accorde tous les ans pour travaux archéologiques.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

La Société royale de Londres annonce, dans une circulaire, qu'elle a pris, conformément à l'ordre adopté, la présidence de l'Association internationale des Académies. Elle rappelle en même temps les statuts de l'Association et les diverses questions que celle-ci a à examiner.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide de la Fondation Piot [1].

1. Voir ci-après.

La séance étant redevenue publique, M. Joret achève la lecture de sa notice sur la vie et les travaux de M. de La Borderie, son prédécesseur[1].

M. Foucart communique, au nom de M. Maspero, une inscription grecque découverte à Memphis. C'est un décret voté par les Iduméens établis dans la ville et la corporation des agents de la police militaire en l'honneur de Dorion, parent du roi et stratège du nome, qui leur avait accordé sa protection.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT, PAR M. E. BABELON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Suivant une tradition qui remonte jusqu'à son origine, la Commission de la Fondation Eugène Piot a chargé son secrétaire de présenter à l'Académie un rapport sommaire sur l'emploi des fonds dont elle dispose et les travaux entrepris ou encouragés et subventionnés par elle. C'est de cette mission que je viens présentement m'acquitter devant vous pour l'exercice 1901.

L'Académie, durant l'année 1901, a réparti les arrérages de la Fondation Piot de la manière suivante :

A M. Ernest Leroux, éditeur, pour la publication des *Monuments et Mémoires*. 4.000 fr.

1. Voir ci-après.

A MM. Hachette, éditeurs, pour la publication de la seconde partie du *Catalogue des vases peints* du Musée du Louvre, par M. E. Pottier. 2.000 fr.

Au R. P. Delattre pour la continuation de ses fouilles à Carthage. 3.500 fr.

A M. E. Babelon pour un voyage numismatique en Allemagne. 650 fr.

A M. Degrand, consul de France à Philippopoli, pour des fouilles en Bulgarie. 2.000 fr.

A M. Gabriel Millet, pour un voyage d'études byzantines à Parenzo, en Istrie. 1.000 fr.

A M. Paul Perdrizet, pour un voyage d'exploration archéologique en Syrie. 1.200 fr.

Au R. P. Lagrange, pour un voyage d'exploration à Madaba, au pays de Moab. 1.000 fr.

A M. Ernest Leroux, éditeur, pour la publication du *Catalogue des vases peints du Cabinet des Médailles*, par M. André de Ridder. 3.000 fr.

A M. Deslandres, pour l'entretien de la tombe d'Eugène Piot. 210 fr.

Un seul fascicule des *Monuments et Mémoires* a paru en 1901 : c'est le quatorzième de la collection, c'est-à-dire la deuxième partie du tome VII. Mais ce fascicule contient, exceptionnellement, des planches de grand luxe, en chromolithographie, et dont l'établissement onéreux a été l'objet d'un crédit spécial voté par l'Académie. Il s'agit des quatre planches qui reproduisent quatre miniatures de l'Évangile de saint Matthieu, en onciales d'or sur vélin pourpre, acquis récemment par la Bibliothèque nationale et qui ont fait l'objet d'un commentaire de notre confrère M. Omont. Vous avez pu juger que, conformément à la décision de l'Académie, rien n'a été épargné pour que ces planches soient, si je puis m'exprimer ainsi, le dernier mot de la reproduction artistique et fidèle de peintures qui ont une

place éminente dans l'histoire des plus anciens monuments de l'art chrétien. Le même fascicule des *Monuments et Mémoires* contient la reproduction en couleurs d'un étui égyptien de la XXVe dynastie, et des héliogravures donnant deux têtes de marbre du Musée du Louvre et un groupe en pierre peinte de l'église de la Trinité à Fécamp.

La subvention accordée à la maison Hachette lui a permis de publier la deuxième série des *Vases antiques du Louvre*, ouvrage de notre confrère M. E. Pottier, dont je n'ai pas à faire l'éloge. Ce second fascicule, qui vous a été distribué, comprend les vases grecs de style archaïque, à figures noires et à figures rouges, des écoles ionienne et attique.

J'ai reçu personnellement une subvention de 650 francs qui m'a aidé à couvrir les frais d'un voyage à Winterthür en Suisse, puis à Berlin et à Brunswick, entrepris dans le but de compléter la description générale des monnaies grecques de l'Asie Mineure dont l'Académie a décidé la publication. Grâce à ces recherches complémentaires, le premier volume de cet important recueil a pu être mis en état d'être publié. Il est actuellement sous presse, et la Commission Piot a réservé, sur son budget de 1902, une somme de 3.000 francs pour aider la Commission des travaux littéraires à couvrir les frais de cette publication.

Vous avez pu constater, Messieurs, par les rapports développés que le R. P. Delattre nous a envoyés et qui ont été communiqués à l'Académie par nos confrères MM. de Villefosse et Ph. Berger, que notre correspondant à Carthage a fait un bon emploi des sommes mises à sa disposition pour la continuation de ses fouilles. Le sort l'a particulièrement favorisé cette année. Dans la nécropole punique voisine de la colline de Sainte-Monique, dont il poursuit l'exploration méthodique, il a trouvé, entre autres monuments importants, un grand sarcophage en marbre blanc orné de peintures, un autre sarcophage en marbre, anthropoïde, avec une figure de femme couchée, copie d'une œuvre

grecque et dont M. de Villefosse a fait ressortir tout l'intérêt archéologique ; des épitaphes funéraires en caractères puniques que M. Philippe Berger a expliquées et commentées devant vous ; des stèles, des statues, des figurines en terre cuite, des statuettes de bronze, une belle œnochoé en bronze, une série de rasoirs votifs avec figures, symboles et inscriptions puniques gravés au trait. Tels sont les principaux monuments dont le P. Delattre a enrichi l'archéologie punique dans sa campagne de 1901, grâce à la subvention de l'Académie. Il faut noter, comme un exemple à suivre, le soin minutieux et détaillé avec lequel sont faits les procès-verbaux de ses fouilles et les rapports qu'il nous envoie. Les subventions renouvelées depuis déjà plusieurs années par l'Académie ont ainsi contribué à donner au Musée Lavigerie, à Saint-Louis de Carthage, une extension considérable et à en faire, en quelque sorte, le centre obligé des études carthaginoises. C'est là un des plus importants services que, depuis son origine, la fondation Piot a rendu aux études archéologiques, et l'Académie a le droit de s'en prévaloir.

Le R. P. Lagrange, missionnaire à Jérusalem, est venu en personne, au mois d'août dernier, nous faire le compte rendu de la mission que l'Académie lui avait confiée à Madaba, et son rapport a été inséré dans les Procès-verbaux de nos séances. Il a offert à l'Académie l'aquarelle qu'il a pu exécuter, d'une portion de la mosaïque géographique si intéressante, découverte il y a peu d'années à Madaba ; il y a joint une aquarelle représentant la mosaïque d'Orphée récemment mise au jour à Jérusalem.

Les fouilles commencées par M. Seurre, membre de l'École française d'Athènes, à Yamboli, en Bulgarie, ont pu être continuées, grâce à la subvention de l'Académie, par M. A. Degrand, notre consul à Philippopoli. M. Degrand a envoyé au Musée du Louvre les objets découverts, et il nous a adressé sur ses recherches un rapport circonstancié que la

Commission Piot a soumis à l'examen de l'un de ses membres, M. Collignon. Il sera prochainement communiqué à l'Académie.

Les importants travaux d'archéologie byzantine qu'on doit à M. Gabriel Millet, maître de conférences à l'École des Hautes Études, ont porté l'Académie, sur l'avis de la Commission Piot, à accorder à ce savant une subvention qui lui permît de continuer ses recherches à Parenzo en Istrie et dans quelques bibliothèques de l'Italie. Les documents recueillis par M. Millet lui permettront d'achever le deuxième fascicule de ses *Recherches sur les monuments de l'art byzantin*. Nous n'avons pas encore reçu le rapport spécial que M. Millet doit adresser à l'Académie sur son voyage.

M. Paul Perdrizet, ancien membre de l'École française d'Athènes et maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, dont l'Académie a déjà antérieurement favorisé les consciencieuses et originales recherches en Grèce et en Orient, a reçu, à la demande de M. Berger, une nouvelle subvention à l'effet d'aller sur l'emplacement de Sidon vérifier les découvertes qu'on a faites, l'année dernière, dans des ruines qui ne seraient autres que celles du temple d'Eschmoun. On a trouvé en cet endroit, en particulier, d'importantes inscriptions phéniciennes qui ont été expliquées et interprétées devant l'Académie par M. Ph. Berger. La mission confiée à M. Perdrizet avait donc un caractère d'actualité et d'urgence; néanmoins, des circonstances indépendantes de la bonne volonté et du zèle de M. Perdrizet l'ont empêché d'entreprendre ce voyage qu'il ne pourra effectuer que cette année.

Enfin, en 1901, l'Académie a accordé, sur les arrérages Piot, une subvention qui permît à l'éditeur, M. Ernest Leroux, d'entreprendre la publication du *Catalogue des vases peints du Cabinet des Médailles*, rédigé par M. André de Ridder, ancien membre de l'École française d'Athènes et professeur à l'Université d'Aix. J'ai eu l'honneur, dans notre

dernière séance, de déposer sur le bureau le premier fascicule de ce Recueil, exécuté avec autant d'érudition que de rapidité, sur le modèle du Catalogue de M. Pottier. Ce fascicule va être, s'il ne l'est déjà, distribué aux membres de l'Académie, et je ne m'attarderai pas à en faire un nouvel éloge.

Le compte rendu sommaire que je viens de présenter à l'Académie, au nom de la Commission Piot, suffit à montrer que les arrérages de la Fondation ont été employés, suivant le vœu de notre bienfaiteur, au mieux des intérêts de l'histoire de l'art. L'Académie a pu subventionner d'importantes publications, faire exécuter des fouilles fructueuses, faire entreprendre des voyages d'études préparant des ouvrages d'un grand intérêt scientifique. Je dois ajouter que la Commission Piot, avertie par l'expérience, a résolu de veiller, plus strictement que par le passé, à ce que tous ceux qui reçoivent des subventions pour exécuter des fouilles ou entreprendre des voyages, tiennent l'Académie au courant de leurs travaux et de leurs recherches par des comptes rendus précis, par des rapports indiquant l'emploi des fonds qui leur ont été confiés et les résultats scientifiques de leurs recherches. Sans demander la justification d'une comptabilité stricte, l'Académie doit au moins tenir à ce que les bénéficiaires de ses libéralités lui réservent la primeur de travaux qui n'auraient peut-être pas pu être entrepris sans ses encouragements.

Le Secrétaire de la Commission,

E. Babelon.

COMMUNICATION

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. DE LA BORDERIE, PAR M. CHARLES JORET, MEMBRE LIBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LES SÉANCES DES 14, 21 et 26 MARS 1902.

MESSIEURS,

En m'appelant à succéder à M. Arthur de La Borderie, — honneur dont j'ai été profondément touché — vous m'avez imposé la tâche la plus redoutable. Votre confrère a, pendant plus d'un demi-siècle, fait preuve d'une si merveilleuse activité; elle s'est manifestée en des domaines si divers; il a abordé tant de questions nouvelles ou controversées; enfin, il a exercé sur les recherches érudites en Bretagne une influence si heureuse et si féconde, que je me sens impuissant à retracer de lui un portrait, je ne dirai pas ressemblant, mais qui rappelle de loin l'érudit et l'historien dont la perte a inspiré de si universels et unanimes regrets.

I

Arthur de La Borderie est issu d'une des plus anciennes familles de Vitré, celle des Lemoyne, qui, durant quatre siècles, s'est distinguée par les services qu'elle a rendus à la Cour des Comptes, à l'Église et dans le Parlement de Bretagne[1]. Vers 1510, l'acquisition de la terre de La Borderie donna naissance à la branche dont votre confrère a pris le nom, la seule des 23 ou 24, dont se composait la nom-

1. Paris-Jallobert, *Journal historique de Vitré*. Vitré, 1896, in-4°, p. 299, notes.

breuse famille des Lemoyne, qui subsiste encore aujourd'hui. Je n'ai point songé à rechercher quel rôle, pendant ce long espace de temps, ont joué les ancêtres de M. de La Borderie ; il me suffira de dire qu'au XVIIIe siècle, on les voit en toute occasion figurer au premier rang des notables chargés de souhaiter la bienvenue aux premiers magistrats de la province : gouverneurs, intendants ou autres, à leur passage par Vitré [1]. Ils conservèrent, malgré le soupçon de modérantisme, leur crédit pendant la Révolution ; l'un d'eux, René-Mathurin, — le grand-père de votre confrère, — fut même, en 1797, président du canton de Vitré [2].

Mais deux ans après, les choses avaient changé. Le mécontentement suscité par la conscription, les réquisitions continuelles et les taxes arbitraires, avait favorisé le soulèvement des Chouans ; Vitré et ses environs, restés longtemps tranquilles, furent en butte à leurs attaques [3] ; l'inquiétude s'empara de la ville ; une partie de la population fut soupçonnée d'intelligence avec les rebelles ou de sympathie pour eux. La loi des otages venait d'être votée. Une lettre adressée le 19 thermidor an VII — 6 août 1799 — par la Municipalité au Département [4], demandait, en exécution de cette loi, l'autorisation d'arrêter un certain nombre d'habitants, hommes et femmes, regardés comme suspects [4]. Dans « l'état nominatif des individus » soupçonnés, se trouve « Le Moyne, Mathurin — l'ancien président de canton de 1797 — ex-noble, ayant deux fils absents ». Cette dénonciation tardive resta-t-elle non avenue ? Je l'ignore ; en tout cas, l'abolition, le 13 novembre suivant, de la loi en vertu de laquelle elle était faite, vint en arrêter l'effet. Tout d'ailleurs rentra bientôt dans l'ordre, et en 1805, le proscrit de 1799 fut nommé

1. Paris-Jallobert, *op. laud.*, p. 304, 331.
2. Paris-Jallobert, *op. laud.*, p. 513, notes.
3. Elles avaient commencé dès 1795. Paris-Jallobert, *op. laud.*, p. 470.
4. Paris-Jallobert, *op. laud.*, p. 516.

maire de Vitré, comme devait l'être, cinquante ans plus tard, son petit-fils Waldeck.

Quant aux fils, dont l'absence momentanée l'avait rendu suspect, ils n'avaient pas tardé à revenir dans leur ville natale, et vers 1822, l'aîné, Mathurin-François, épousa Mlle Suzanne Hévin, fille de Julien-Pierre, président du canton de Vitré en 1795, et de Pauline de Gennes[1]. De ce mariage naquit en 1823 un premier fils, Waldeck, et quatre ans après, le 5 octobre 1827, Louis-Arthur, votre futur confrère. Une fille, aujourd'hui Mme de Vauguion, devait naître encore en 1831[2].

C'est à Vitré, sur la place du Marchix, dans le vieil hôtel de famille, qu'occupe aujourd'hui encore son frère aîné, que Louis-Arthur de La Borderie a vu le jour; c'est là qu'il a passé ses premières années. Tous ceux qui l'ont connu ont été unanimes à vanter la précocité de son intelligence, la curiosité d'esprit dont il fit preuve dès sa plus tendre enfance. Pour développer ces heureuses qualités, on l'envoya à Rennes achever ses études, commencées dans la maison paternelle, et pendant cinq ans il suivit les cours du collège royal. Il y reçut cette éducation large et tolérante, que l'Université, respectueuse des croyances et des traditions de la famille, donne aux élèves qui lui sont confiés. Le jeune de La Borderie était entré au collège de Rennes catholique et monarchiste, il en sortit monarchiste et catholique, mais avec je ne sais quelles aspirations libérales, qui étaient dans sa nature sans doute, mais qu'il dut aussi, en partie du moins, à l'éducation qu'il avait reçue.

Il lui dut plus encore : son amour pour les recherches

1. Paris-Jallobert, *op. laud.*, p. 479, note 1, et 513, note 3. Alliés ainsi aux de Gennes, les Lemoyne de La Borderie l'étaient aussi aux Girard de Châteauvieux. *Ibid.*, p. 384.

2. Renseignements fournis par M. Waldeck de La Borderie, M. Certain, bibliothécaire de la ville de Vitré, et M. Parfouru, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

historiques, passion qu'éveillèrent en lui — il l'a reconnu hautement — les leçons d'un de ses professeurs, Julien-Marie Le Huërou, au talent et au caractère duquel il a, « acquittant une dette de reconnaissance », rendu, dix-huit ans après sa sortie du collège, un hommage éloquent et ému. « Feu M. Le Huërou, écrivait-il en 1862[1], a été mon maître. C'est sa parole lucide et savante, pittoresque et animée, qui m'a d'abord inspiré le goût de l'histoire, en m'en faisant pénétrer le sens intime et les profonds enseignements... » Aux fruits qu'il a produits chez l'élève, on peut juger de l'enseignement du maître. Il est vrai que ce maître dont les cours — c'est M. de La Borderie qui nous l'apprend — étaient supérieurs à ceux qu'on fait souvent dans les Facultés, fut, en même temps que professeur au lycée, tour à tour suppléant de Xavier Marmier, de Varin et de Labitte à la Faculté des lettres.

Reçu bachelier en 1844, Arthur de La Borderie se fit, au mois de novembre, inscrire à la Faculté de droit, plus sans doute pour obéir à la volonté paternelle que par goût pour les études juridiques. Il fut loin du moins de s'y livrer avec ardeur; les notes de ses premiers examens en sont la preuve; le 22 avril 1846, il fut même mandé devant la Faculté, qui lui refusa un certificat d'assiduité. Des séjours prolongés à Vitré, des recherches historiques auxquelles il se livrait déjà, expliquent le peu de zèle avec lequel il suivait les cours de droit. Mais sa prodigieuse facilité lui permettait bien vite de réparer ce qu'il avait négligé, et au commencement de l'année 1847, le 27 février, il était reçu à son second examen de baccalauréat avec quatre boules blanches[2]. Le mois suivant, il se faisait inscrire à la Faculté

1. *Notice sur Julien-Marie Le Huërou*, p. 1; publiée en tête du premier volume des *Œuvres historiques* de l'ancien professeur.

2. Je dois ces renseignements, tirés des Archives de la Faculté de droit de Rennes, à une obligeante communication de M. le doyen G. de Caqueray.

de droit de Paris. En suivit-il les cours avec plus d'assiduité que ceux de Rennes? Ses notes ne permettent guère de le supposer[1]. Fréquenta-t-il les cours de la Faculté des lettres, qu'il paraît, lui l'élève enthousiaste de Le Huërou, avoir délaissés à Rennes? Rien ne nous l'apprend. Mais on peut être certain que son esprit curieux ne négligea à Paris aucune occasion d'observer et d'étudier tout ce qui pouvait l'instruire et l'éclairer. On a dit[2], je ne sais sur quelle autorité, qu'il vit alors et entendit Berryer, Guizot, Lacordaire, d'autres encore. Il fut témoin du moins — spectacle instructif pour le futur historien — de la Révolution de Février, et un jour même, paraît-il, il prit les armes pour la défense de l'ordre. Mais il finit par se lasser des troubles incessants de la rue; dans le courant de l'été, il revint à Rennes passer d'une manière médiocre — on le comprend après les distractions qu'il venait de traverser — son second examen de licence : demi-échec dont il se releva brillamment en obtenant quatre boules blanches à la soutenance de sa thèse[3].

Ce succès ne devait pas le tourner vers les études juridiques. Il avait fait son droit par devoir; le devoir rempli, il crut pouvoir s'abandonner tout entier aux recherches historiques, vers lesquelles l'entraînait un penchant irrésistible. Mais il comprit que pour s'y livrer avec un entier profit, il lui fallait une préparation plus complète que celle qu'il avait pu recevoir jusque-là, ainsi qu'une méthode plus sûre; il alla en 1849 demander l'une et l'autre à l'École des Chartes. Il y fut reçu le premier, comme il en devait sortir le premier[4]. Ce n'est pas qu'il suivît toujours les cours

1. Il eut quatre rouges à son premier examen de licence, le 16 août 1847. *Archives de la Faculté de droit de Paris.*

2. Louis Tiercelin, *Un vrai Breton.* (*L'Hermine*, Rennes, 1901, vol. XXIV, p. 527.)

3. Archives de la Faculté de droit de Rennes.

4. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, II (1851), 562; III (1852), 588.

avec une irréprochable assiduité ; des voyages fréquents en Bretagne venaient souvent interrompre, en apparence du moins, ses études ; mais les espérances que ces absences répétées avaient pu faire concevoir à ses camarades furent toujours déçues, et à chaque concours nouveau il se retrouvait en tête de sa promotion. Il était entré à l'École en même temps qu'un autre de vos confrères, son émule d'érudition, mais qui dans tout le reste lui était si dissemblable, M. Célestin Port, que vous avez appelé à vous, quoique plus jeune, un peu avant lui, et qu'une mort prématurée vous a enlevé presque en même temps. J'ajouterai qu'il forma alors de solides et chères amitiés, qui lui sont restées inébranlablement fidèles jusqu'à la mort, et dont certaines, resserrées encore pendant un séjour prolongé qu'il fit plus tard à Paris, sont restées la joie de sa vie.

Mais c'est là tout ce que j'ai pu savoir du passage d'Arthur de La Borderie par l'École des Chartes ; il n'a point jugé à propos de nous révéler les impressions qu'il en emporta, ou de nous dire quelle influence l'enseignement qu'il y reçut exerça sur la direction de son esprit ; mais à en juger par les études auxquelles il se livra dès cette époque et par celles qu'il entreprit bientôt après, cette influence fut grande et profonde. On peut affirmer en toute assurance que nul mieux que lui n'y apprit « les principes de l'érudition sérieuse et de la saine critique », qu'elle était, écrivait-il, en 1853, dans sa notice sur Benjamin Guérard [1], « destinée à maintenir dans notre pays » ; nul mieux que lui n'a appliqué à l'étude de l'histoire de Bretagne « la méthode sûre et puissante — c'est le disciple reconnaissant qui parle ici — que ce maître vénéré communiquait à ses élèves ».

Après avoir soutenu sa thèse [2], Arthur de La Borderie fut chargé de mettre en ordre et de classer les archives de la

1. *Revue des Provinces de l'Ouest*, vol. I, p. 366.

2. *De l'organisation civile de la paroisse rurale en Bretagne au IX[e] siècle, d'après le cartulaire de Redon.*

Loire-Inférieure. Le rapport qu'il adressa au Préfet, à la fin de 1853[1], montre avec quel soin attentif il s'était mis à étudier le riche dépôt qui lui était confié, et avec quelle conscience il comptait remplir sa mission. Il passa six années entières, occupé à fouiller les papiers de la Cour des Comptes et le trésor des Chartes des ducs de Bretagne. En même temps, il étendait ses recherches dans les départements voisins, et commençait cette collection de documents rares et précieux, une des plus belles qu'un particulier ait possédées. Il ne faudrait pas cependant se le représenter comme uniquement renfermé au milieu des chartes et des papiers publics, qu'il était chargé de reconnaître et de classer; naturellement sociable et généreux, il aimait à vivre entouré d'amis, et la riche pension que lui servait sa famille lui permettait de les recevoir largement; il tenait table ouverte, nous apprend un de ses historiens[2], et chaque semaine il réunissait dans sa demeure hospitalière les jeunes érudits et écrivains nantais, dont l'affection l'accompagna pendant toute sa vie.

C'est ainsi que votre confrère termina ce qu'on pourrait appeler ses années d'apprentissage; des publications remarquées commençaient à répandre sa réputation en Bretagne et hors de la Bretagne; une polémique retentissante[3], la première et non la dernière que j'aurai à mentionner, montra qu'il ne ferait jamais de concession à ce qu'il regardait comme faux et erroné : il parle en maître désormais, et en maître dont l'autorité s'impose et se fait déjà sentir au loin. Un événement, qui le sépara de ses amis de Nantes et l'éloigna d'une ville avec laquelle néanmoins il a toujours conservé d'étroites relations, le rappela à Vitré en

1. *Rapport sur les Archives historiques du département de la Loire-Inférieure.* (*Revue des Provinces de l'Ouest*, vol. I (1853), p. 78-101.)

2. Louis Tiercelin, *Un vrai Breton.* (*L'Hermine*, vol. XXIV, p. 53.)

3. Dans l'*Espérance du peuple* de Nantes, à propos d'articles sur François Ier et le sanitat de Nantes, nos des 13, 14, 16 et 19 août 1856.

1858, et allait inaugurer pour lui une existence nouvelle. Au mois d'octobre de cette année, il se maria. Il épousa Mlle Marie-Philomène de La Bigne-Villeneuve, compagne dont le noble esprit était digne de comprendre le sien et qui, restée toute sa vie confidente assidue de ses pensées et de ses travaux, veille aujourd'hui encore pieusement sur sa mémoire. Il trouva un bonheur sans nuage dans l'intimité charmante de cette union, dont il célébrait, il y a trois ans et demi, le quarantième anniversaire, dans la crainte, disait-il, — pressentiment trop justifié — de ne pouvoir en atteindre le cinquantenaire.

Libre de tout emploi officiel, à la tête d'une fortune considérable et qui devait s'accroître encore, Arthur de La Borderie partagea désormais sa vie entre Vitré et Rennes. A Vitré, il résidait dans un vieil hôtel qu'il tenait de la générosité de son oncle et qui, de construction irrégulière, se dresse sur la place du Marchix, en face de la demeure paternelle où il était né. A Rennes, il habitait l'hôtel moins vaste de La Bigne-Villeneuve. Il passait la plus grande partie de l'année à Vitré. Là se trouvait son immense bibliothèque, encombrant tous les étages supérieurs; au premier, son cabinet de travail, dominant un jardin qui descend en terrasse à travers le rempart démoli et étouffe les bruits de la ville. En plein midi, recevant la lumière par deux larges fenêtres, garni tout autour de vieilles armoires bretonnes, remplies d'un triple rang de livres; au centre, un vaste bureau, puis encore des tables chargées de papiers; dans ce sanctuaire du travail précieusement conservé et que je visitais avec une émotion profonde au mois d'octobre dernier, tout respire la méditation et la paix. C'est là qu'il conçut et acheva tant d'œuvres érudites, qu'il reçut la visite des savants les plus distingués de la Bretagne, accueillit et encouragea tant de jeunes talents.

La veille de Noël, il quittait Vitré pour aller passer à Rennes les deux premiers mois de l'hiver; il y retournait

la veille même de Pâques, et y restait ainsi trois à quatre mois chaque année, poursuivant dans un milieu différent, avec un autre entourage, les travaux commencés à Vitré, ou en préparant de nouveaux. S'il n'avait pas près de lui à Rennes sa riche bibliothèque de Vitré, il n'y travaillait pas moins; deux vastes armoires renfermaient les documents et les ouvrages les plus indispensables à ses études; elles composaient, avec un large bureau et deux fauteuils, tout le mobilier de son cabinet de travail; il faut ajouter un lit de repos, sur lequel il se jetait quelques instants, quand il succombait à la fatigue, au milieu de ses veillées studieuses, prolongées souvent bien après le lever du soleil.

Plus tard, lorsqu'il eut fait l'acquisition de la villa de Kermalo, sur la grève alors déserte, devenue, depuis, la plage fréquentée et mondaine de Paramé, il allait, vers le mois d'août, passer quelques semaines et jouir d'un air plus pur au bord de la rade de Saint-Malo. Là, aux jours de sa jeunesse, dans de longues promenades au milieu des dunes, d'où la vue s'étend du cap Fréhel à la baie de Cancale, il aimait à s'entretenir, avec quelques amis choisis, des projets qu'il formait ou des travaux qu'il méditait; entretiens qui lui furent toujours chers, et qu'il poursuivait, quand les courses prolongées lui furent interdites, non plus en se promenant sur la grève, mais dans la salle qu'il avait aménagée pour l'étude, et au milieu des livres qui l'accompagnaient toujours.

A l'époque de son premier séjour à Kermalo, l'excès du travail, une vie trop sédentaire, n'avaient point encore courbé sa haute taille et appesanti sa marche; grand et élancé, le front découvert, les cheveux retombant en boucles brunes sur ses épaules, tel que le représente encore un portrait fait de lui quelques années plus tard, ses yeux reflétaient, à travers les lunettes qu'il portait toujours, la vivacité de son intelligence; on sentait, en le voyant, qu'il n'était pas né uniquement pour la vie solitaire de « béné-

dictin laïque », comme on l'a nommé [1]; l'énergie de sa nature le destinait à l'action; il s'y voua bientôt avec ardeur. Sans renoncer à l'étude, qui a été la passion de sa vie entière, il crut obéir à un devoir sacré en lui dérobant une partie de son temps pour le consacrer aux affaires publiques.

L'avènement de ce qu'on a appelé l'Empire libéral avait réveillé les esprits et convié les partis d'opposition à se jeter dans l'arène politique. Arthur de La Borderie, que ses relations sociales ou de famille, autant que la nature de ses opinions personnelles, rendaient hostile à un gouvernement « né d'un parjure », et pour lequel « il avait toujours éprouvé une répulsion instinctive » [2], se résolut à la lutte. En 1861, il se fit nommer conseiller d'arrondissement, et trois ans après il se porta, dans le canton Est de sa ville natale, comme candidat d'opposition, au Conseil général d'Ille-et-Vilaine [3], où son frère aîné, M. Waldeck, représentait depuis trois ans et représente encore aujourd'hui le canton Ouest. Il fut élu, et, pendant douze ans, son temps sera partagé entre les agitations de la vie publique et les joies calmes de l'étude. Désormais on le trouve mêlé à toutes les revendications de l'opinion libérale. Il donna, en 1867, dans l'Ille-et-Vilaine, comme le signal de la lutte contre le pouvoir établi par ses *Lettres à un électeur* [4]. Décentralisation, répression de la candidature officielle, liberté de la presse, de réunion et d'association — on les appelait alors les libertés nécessaires, tels sont les principaux articles de son programme politique. Pourquoi seulement combattait-

1. Un disciple, *Hommage à M. de La Borderie.* (*Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, mars 1901, p. 189.)

2. *Une page d'histoire.* (*Revue de Bretagne*, année 1870, vol. II, p. 486 et 488.)

3. Ern. Glaeser, *Biographie nationale des contemporains*, Paris, 1878, p. 379.

4. *Les élections départementales de* 1867. *Lettres à un électeur*. Rennes, 1867, in-8°.

il le service universel et obligatoire? L'année suivante, une autre question, celle de la liberté de l'enseignement, sollicitait son attention, et il fondait le Comité de l'Enseignement libre d'Ille-et-Vilaine, destiné à venir au secours des écoles religieuses menacées[1].

Les désastres de l'année terrible devaient l'appeler à des luttes plus retentissantes. L'Empire était tombé, entraînant la patrie elle-même dans sa chute. Les élections de 1871, faites au milieu des angoisses de l'invasion, furent favorables aux anciens partis; la liste monarchique passa tout entière dans l'Ille-et-Vilaine. Arthur de La Borderie, qui s'y était laissé porter, fut élu le sixième sur douze par 88266 suffrages[2]. Il alla siéger sur les bancs du centre droit, vota pour la paix et contre le retour à Paris, pour la loi organique départementale et contre l'impôt sur le chiffre des affaires. Nommé membre de la commission d'enquête sur les actes du Gouvernement du 4 septembre, il prit une part active à ses travaux. C'est lui — sa qualité d'archiviste le désignait naturellement pour cette tâche difficile — qui fut chargé de recueillir les documents relatifs aux départements de l'Ouest, en particulier ceux qui concernaient l'armée de Bretagne.

Un des derniers et des plus douloureux épisodes de la guerre inexpiable de 1870, fut l'évacuation du camp de Conlie et la défaite ou plutôt le désastre du Mans, qui en fut la conséquence fatale. Je n'ai pas à rechercher si les mobilisés bretons, réunis à Conlie, furent exercés d'une manière insuffisante et pourvus trop tard et incomplètement d'armes de précision, ni à dire comment, brusquement rappelés vers le Mans, ils étaient par avance démoralisés et vaincus, et ne purent tenir, à La Tuilerie, contre les forces

1. Barthélemy Pocquet, *Arthur de La Borderie*. (*Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, vol. XXV (1901), p. 90).

2. Jules Clère, *Nos députés à l'Assemblée nationale*. Paris, 1872, in-12, p. 57.



supérieures de l'ennemi. Le lendemain de leur déroute, un télégramme officiel, gardant le silence sur la conduite héroïque d'autres mobilisés bretons, qui avaient, dans l'après-midi du 11 janvier, « puissamment contribué à conserver » le plateau d'Auvours, annonça à la France entière que les mobilisés de Bretagne avaient, en se débandant, entraîné l'abandon des positions occupées par les troupes[1].

Ce télégramme causa dans les cinq départements de la Bretagne une indicible émotion. Une pétition fut adressée à la Chambre pour protester contre l'injure faite au nom et à l'honneur bretons. C'est sous le coup de cette émotion non oubliée qu'Arthur de La Borderie a écrit son rapport, réquisitoire implacable contre ce qu'il appelle l'imprévoyance et les fautes du Ministère, en même temps qu'une justification et une réhabilitation habile de ses compatriotes calomniés. « Les Bretons, s'écrie-t-il[2], s'étaient levés au premier appel : on leur avait marqué un point de réunion à cinquante lieues de chez eux ; on leur avait promis en même temps de les traiter en soldats, de les munir d'armes à tir rapide, et ils étaient accourus. Le Gouvernement ne tint pas sa promesse. » Et il poursuit, pendant 200 pages, son plaidoyer avec une logique inexorable, une ardeur de conviction, une abondance de preuves qui éblouit et étonne.

Ce rapport eut un grand retentissement en Bretagne surtout ; la passion politique s'en fit une arme ; *Paris-Journal* le publia dans un esprit d'opposition. On essaya aussi de le réfuter. Un « volontaire » répondit par l'*Armée de Bretagne*[3], pamphlet virulent, où, non content d'essayer de justifier les actes du Gouvernement, il prenait directement à partie votre confrère. Pour lui, il se borna à donner une nouvelle édition de son rapport, en le faisant suivre

1. *Le camp de Conlie et l'armée de Bretagne.* Paris, 1874, in-12, p. 165-166, note 2.
2. *Ibid.*, p. 241.
3. *L'Armée de Bretagne, par un volontaire.* Paris, 1874, in-8°.

des pièces justificatives les plus importantes, tirées de l'énorme dossier aujourd'hui déposé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

J'aurais hésité, moi qui ai toujours présents à l'esprit l'aspect lamentable du camp de Conlie, au lendemain de son évacuation, et le spectacle plus attristant encore du Mans désolé par l'épidémie et occupé par l'ennemi, à évoquer devant vous le souvenir de ce passé douloureux, si je n'avais regardé comme un devoir de rappeler une des œuvres les plus importantes de votre confrère, celle qui a le plus contribué à répandre son nom en dehors du monde des érudits. Mais je me hâte d'en finir avec sa carrière politique.

Après le rapport sur le camp de Conlie, il fut chargé aussi d'en écrire un sur la suspension arbitraire du tribunal de La Rochelle[1]. Si c'est à un autre ministre qu'il s'attaque, il ne l'attaque pas avec moins de vigueur, ni avec une ironie moins amère. L'ardeur de son tempérament se révèle ici dans toute sa force, avec cette humeur batailleuse, dont nous retrouverons plus d'un exemple dans sa carrière d'écrivain. Cependant il ne tarda pas à se fatiguer des agitations de la vie politique. En 1876, il laissa encore néanmoins poser sa candidature dans l'arrondissement de Vitré; mais bien que, des trois candidats en présence, il eût réuni le plus de voix, il se désista au scrutin de ballottage et renonça pour toujours à la vie publique[2].

II

Affranchi désormais des soucis de la politique, Arthur de La Borderie ne vécut plus que pour les siens, pour les

1. *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale. — Suspension du tribunal de La Rochelle*. Versailles, 1875, in-4°.

2. Alfred Lallié, *La Borderie à l'Assemblée nationale*. (*Revue de Bretagne*, etc., vol. XXV, p. 197.)

amis qu'il savait si bien choisir et pour l'étude. Il s'y était donné tout entier dès les bancs de l'école, et il n'y avait jamais renoncé, même au milieu des luttes les plus ardentes de sa vie parlementaire. Tout le temps qu'il pouvait leur dérober, il le passait dans les dépôts publics de la capitale, et, comme on l'a si justement remarqué [1], la Bibliothèque nationale n'eut pas alors de lecteur plus assidu. Mais votre confrère ne se plaisait pas seulement aux recherches silencieuses; homme d'action autant qu'homme d'étude, il aimait les réunions savantes, où il pouvait déployer sa vaste érudition; il les animait de sa verve et de sa parole toujours prête à la discussion; il charmait et instruisait ceux qui y assistaient par ses curieuses ou piquantes communications.

On a raconté [2] avec quelle émotion, en 1846, — il n'avait encore que dix-neuf ans, — il se rendit au premier congrès auquel il ait pris part, celui de l'Association bretonne réunie alors à Saint-Brieuc. Il y lut plusieurs mémoires remarqués et fut chargé de la rédaction du *Bulletin*; en 1851, il devint même le secrétaire de la section d'archéologie, et il le resta jusqu'au jour où, par un coup de force de l'autorité administrative, l'Association fut dissoute. Seize ans après, il contribua à la restaurer et en resta le plus ferme soutien. Dès 1845, il fut, avec M. de Kerdrel, un des promoteurs de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Neuf ans plus tard, il fondait lui-même la Société archéologique de la Loire-Inférieure et, en 1858, celle du Morbihan. Nommé, en 1868, membre de la Société d'émulation, puis de celle d'archéologie des Côtes-du-Nord, il le devint aussi de la Société archéologique du Finistère [3]; enfin il est resté

1. Comte de Lasteyrie, *Éloge funèbre de M. de La Borderie.* (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Janvier-février 1901, p. 156.)

2. Louis Tiercelin. *Un vrai Breton.* (*L'Hermine*, vol. XXIV, p. 51.)

3. René Kerviler, *Bio-bibliographie bretonne.* Rennes, 1890, vol. I,

jusqu'à sa mort le membre le plus actif, « l'âme » de l'Association artistique et littéraire de Rennes. Il a fait ainsi partie de toutes les grandes sociétés savantes des cinq départements de la Bretagne. Mais l'activité scientifique d'Arthur de La Borderie ne pouvait rester longtemps renfermée dans les limites de sa province natale. Membre de l'Institut des provinces, fondé par Arcisse de Caumont, et de la Société française d'archéologie, il devint, en 1875, membre non résident du Comité des travaux historiques au Ministère de l'instruction publique. Enfin, en 1883, vous le nommiez votre correspondant, et quatre ans après vous l'appeliez définitivement à vous.

Si son éloignement de Paris l'a empêché de prendre une part active à vos travaux, il n'a jamais cessé de prêter le concours le plus utile aux nombreuses sociétés bretonnes dont il était membre ; il n'en prêta pas un moins dévoué aux revues, journaux politiques même, ouvrages bretons de vulgarisation, qui ont paru ou se sont succédé depuis cinquante ans : *Revue des provinces de l'Ouest* et *Revue historique de l'Ouest*, qui la remplaça, *Annuaire du Morbihan*, *Journal de Rennes* et *Journal de Vitré*, *Espérance du Peuple de Nantes*, *Conteur breton*, *Semaine religieuse de Rennes*, dont il fut un des promoteurs, *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, *Biographie bretonne*, *Bretagne contemporaine*, *Hermine*, etc., il les a soutenus de son active et incessante collaboration.

Tout nombreux qu'ils étaient, ces périodiques ne lui suffirent pas encore; pendant son séjour à Nantes, il entreprit, avec deux de ses amis, la publication de *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, où il se prodigua pendant trois années entières. Les *Mélanges* n'avaient pas cessé de paraître qu'il fondait, en 1857, la *Revue de Bretagne et*

fascicule 10, p. 351 et suivantes. Je ne saurais trop reconnaître tout ce que je dois à cette excellente publication.

de Vendée[1], qu'il a, sans interruption, dirigée jusqu'à sa mort ; et, en 1877, il jetait les fondements de la *Société des Bibliophiles bretons* et de l'*Histoire de Bretagne*, dont il est, depuis lors, resté le président, et à laquelle il a donné quelques-uns de ses travaux les plus importants. Enfin, quand parurent les *Annales de Bretagne*, organe historique, littéraire et philologique de la Faculté des lettres de Rennes, il fut l'un des premiers à apporter à la jeune et vaillante revue son concours précieux et désintéressé. Ce n'est pas tout encore : depuis son second séjour à Paris surtout, Arthur de La Borderie collabora à plusieurs des organes savants qui s'y publient ou s'y sont publiés, à la *Bibliothèque de l'École des Chartes* d'abord, puis au *Cabinet historique*, à la *Revue celtique*, même à *Mélusine* : tant son activité était infatigable et sans bornes !

Cette énumération est bien aride, sans doute, mais elle a aussi son éloquence, et elle peut servir à donner une idée de la fécondité vraiment prodigieuse de votre confrère, — une idée bien imparfaite toutefois, car cette énumération ne comprend que les titres des périodiques dans lesquels il a écrit, non la liste des articles qu'il leur a donnés ou des ouvrages qu'il a publiés à part, liste, tant ils sont nombreux, qui ne comprend pas, bien qu'incomplète, moins de quarante pages dans la *Bibliographie bretonne*, de René Kerviler, et pourrait, comme elle s'arrête en 1890, être facilement augmentée d'un cinquième. Il fallait une vue qui ne connut jamais la fatigue, la possibilité, objet d'étonnement pour tous ceux qui l'ont approché, de se priver à volonté de sommeil, sa puissance et sa facilité de travail, pour qu'il ait pu ainsi, pendant plus de cinquante ans, accumuler, sans s'arrêter un instant, articles sur articles, œuvres sur œuvres nouvelles.

Mais ce qui frappe plus encore que leur nombre, c'est la

1. Devenue depuis 1889 la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

variété des publications d'Arthur de La Borderie. Dès ses débuts, on le voit s'occuper des sujets les plus divers : archéologie, histoire, critique artistique et littéraire, il a tout abordé, écrit sur tout. L'archéologie, au sens le plus large du mot, l'attira dès ses débuts, et il lui est toujours resté fidèle ; il lui a consacré de nombreux articles dans les périodiques — les premiers surtout — auxquels il a collaboré : notices savantes sur d'anciens orfèvres de Fougères et de Nantes et leurs fêtes [1], sur les bourgeois et les drapiers de Dinan au XIIIe et au XIVe siècle [2], les potiers de Rieux [3], les monnayeurs florentins en Brétagne [4], le Yaudet — une ville morte de la côte septentrionale — en 1778, les canons de bois de la ville de Rennes en 1419 [5], même sur le cataclysme qui a séparé le mont Saint-Michel du continent [6], etc.

Tout ce qui se rapportait aux mœurs, aux usages anciens de la Bretagne [7], avait, quoi que ce fût, pour votre confrère, un attrait particulier. De même qu'il a écrit sur l'histoire des hôpitaux [8], on l'a vu raconter la « Chronique du Mardi-Gras » ou donner, « morceau d'archéologie culinaire », le menu du « Dîner du sire de Quélen [9] ». On lui doit une description détaillée du mobilier du château de Frinodour en 1400 [10], et l'inventaire non moins minutieux de celui de Jeanne la Boiteuse, et il a décrit avec un soin curieux l'architecture savante de la robe de noces de la duchesse Anne [11].

1. *Mélanges d'histoire*, I, 41; II, 161.
2. *Mélanges d'histoire*, I, 15, 35 et 152.
3. *Revue de Bretagne*, an. 1882, I, 362-373.
4. *Mélanges d'histoire*, I, 152.
5. *Revue de Bretagne*, an. 1882, I, 281-300 ; II, 417-435.
6. Congrès de Savenay, p. 45-46.
7. 1887. Congrès du Croisic, p. 25-27.
8. 1853. Congrès de Vannes.
9. *Revue de Bretagne et de Vendée*, vol. I (1857), p. 64-68 et 140-145.
10. *Mélanges d'histoire*, vol. II, p. 145.
11. *Revue des provinces de l'Ouest*, vol. I, p. 202-212 et 235-253.

Le passé artistique de la Bretagne, surtout, le captivait et le charmait. Dès sa première jeunesse, il l'avait parcourue tout entière ; il en avait visité, en archéologue et en historien, tous les monuments civils et religieux, et il s'est, pendant sa longue carrière, donné pour tâche d'en faire connaître l'origine et les destinées souvent incertaines ou obscures. Il a écrit l'étude la plus savante sur les monuments de l'architecture militaire du moyen âge en Bretagne[1] ; une de ses premières communications à l'Association bretonne était consacrée aux artistes bretons du XVIe siècle[2] ; on lui doit de précieuses notices sur Gouéder, l'architecte de la cathédrale de Tréguier, au Xe siècle, Raoul Lanmeur, maître-maçon du XIIIe, Mathurin Rodier, le constructeur de la cathédrale et du château de Nantes[3]. Il s'est fait l'historien de la chapelle de Kernascladen et de Notre-Dame de la Cour en Lantic, de l'église de Trédrez et du château de Fougeray[4]. Il a publié d'instructifs documents sur la construction et les réparations de l'Hôtel des Monnaies et des murs de Vannes, ainsi que du château de Suscinio[5], etc. Il ne pouvait, dans ces études rétrospectives, oublier sa ville natale ; il a raconté l'histoire de ses vieilles rues et celle de ses églises[6], et, par deux fois, dans la *Bretagne contemporaine* et dans la *Bretagne artistique*, il en a décrit les monuments et ceux de son arrondissement.

Admirateur comme il l'était de ces témoins vénérables

1. 1885. Congrès de Saint-Malo, p. 149-197.
2. 1851. Congrès de Nantes, p. 79-83.
3. *Mélanges d'histoire*, vol. I (1853), p. 101, 256 et 300. — *Revue des provinces de l'Ouest*, vol. I, p. 598-599.
4. *Mélanges d'histoire*, vol. I, p. 11-12, etc. — *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, an. 1882, p. 145-189.
5. *Annuaire du Morbihan*, 1856, p. 134-148.
6. *Notre-Dame de Vitré*. Rennes, 1853. — *La flèche de N.-D. de Vitré*. Rennes, 1858. — Les vieilles rues de Vitré, (*Journal de Vitré*, nos du 29 janvier au 8 avril 1852). — Notice sur la collégiale de la Magdelaine de Vitré. (*Ibid.*, nos du 12 novembre au 3 décembre 1859.)

du passé, on comprend la douleur qu'éprouvait votre confrère, quand il les voyait détruire ou mutiler. Aussi, durant toute sa vie, a-t-il déclaré une guerre inexorable à quiconque portait sur eux une main sacrilège. Dès 1851, n'étant encore qu'élève de l'École des Chartes, il poussa un premier cri d'alarme contre « la destruction des monuments historiques[1] ». Trente ans après, au Congrès de Redon, il fit entendre, avec l'autorité qui s'attachait maintenant à son nom, de nouvelles et énergiques protestations[2]. Comme l'œuvre de ruine continuait, il résolut d'opposer à ce qu'il appelait le « vandalisme municipal », « l'anti-vandalisme » d'un ami de l'art et du passé de la Bretagne. Le maire de Vannes avait fait ou laissé démolir, malgré les souvenirs historiques qui s'y rattachaient, la tour-prison de cette ville ; aussitôt votre confrère adressa au *Petit Breton* une lettre où, avec cette indépendance de parole qui le caractérisait, il poursuivait de ses sarcasmes ce magistrat trop indifférent[3]. C'était en 1886. L'année suivante, d'autres monuments menacés lui firent reprendre plus ardente encore et plus impitoyable sa « Chasse aux vandales ». Il faut voir avec quel dédain il traite les *mysocryptes* de Nantes, qui faisaient bon marché de la chapelle souterraine de Saint-Pierre, parce que saint Gohard n'y avait point été martyrisé[4]. « Vraiment, nous nous en doutions, répond-il, la crypte datant seulement de la fin du xe siècle et la mort de saint Gohard du milieu du ixe. Mais la question n'est pas là. » Et il montre comment, depuis sa fondation, la crypte de la cathédrale nantaise n'avait point cessé d'être un lieu de vénération pour toutes les générations qui s'étaient

1. 1851. Congrès de Nantes. Bulletin, IV, p. 32.

2. 1881. *Sur la destruction des monuments anciens accomplie récemment en Bretagne.* Bulletin, p. 16-21.

3. *Le vandalisme municipal et l'anti-vandalisme.* (*Revue de Bretagne*, an. 1886, vol. II, p. 451-460.)

4. *Revue de Bretagne*, an. 1887, vol. II, p. 64.

succédé ; comment pouvait-on songer à la détruire? Elle fut conservée.

Moins heureuse fut la porte de Bécherel, que votre confrère ne put défendre à temps, mais qu'il tint au moins à venger. « Il y a deux mois à peine, écrivait-il aussitôt, à l'entrée de Bécherel, se dressait fièrement une tour carrée, de bel appareil, flanquée aux angles de deux contreforts, entre lesquels s'ouvrait une porte surmontée de deux élégantes arcades ogivales... Du Guesclin jadis échoua contre elle ; là où Du Guesclin a échoué M. le maire triomphe[1]. » Triste triomphe et surtout pauvre maire, puisque votre confrère l'a voué pour toujours au ridicule. Il n'a pas traité avec une ironie moins méprisante le premier magistrat de Malestroit, coupable non d'avoir détruit, mais d'avoir vendu « une des plus belles verrières de la Bretagne pour 1 000 francs... (et) à un Normand. Elle en valait bien 10 000. » « Ce maire étonnant, ajoute-t-il avec cette familiarité de style, qu'il affecte souvent dans la polémique[2], a pu, on le voit, saccager du même coup les gloires et les finances de sa commune. »

Si votre confrère ne réussit pas toujours dans sa vaillante campagne en faveur des monuments historiques de la Bretagne, il eut la bonne fortune néanmoins de sauver de la ruine quelques-uns des plus importants. Il en a non seulement préservé le château de Vitré, il a contribué à le faire restaurer et à y faire installer un musée et l'humble bibliothèque municipale de la ville ; musée et bibliothèque dont il n'a pas dédaigné d'être le conservateur jusqu'à sa mort. Et il a marqué son administration, en faisant placer dans une des salles une belle cheminée monumentale de la Renaissance, arrachée — il en a raconté l'histoire[3] — par miracle à la destruction.

1. *Revue de Bretagne*, an. 1887, vol. II, p. 70.
2. *Revue de Bretagne*, an. 1887, vol. II, p. 69.
3. *La cheminée du Musée de Vitré*. Vitré, 1895, in-8°.

Je me reprocherais, puisque je parle de la lutte engagée par votre confrère en faveur des monuments de l'art, de passer sous silence un pamphlet moqueur que lui a inspiré une singulière méprise administrative. La Direction des Beaux-Arts avait envoyé au musée de Rennes, sous le nom de Du Guesclin, le plâtre de la statue de Montmorency du Musée de Versailles. A Rennes, on reconnut aussitôt, c'était chose facile, qu'une confusion avait été faite, et la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine s'empressa de protester. Elle fit plus. Son vice-président, — c'était votre confrère, — s'étant procuré la photographie du Du Guesclin de Bridan, la fit parvenir, avec celle du plâtre envoyé à Rennes, à la Direction des Beaux-Arts[1]. Celle-ci répondit qu'en effet les deux photographies ne permettaient point de confondre les deux œuvres ; qu'il y avait là une « méprise tout au moins apparente... » (Mais) « il y aurait inconvénient à cataloguer la statue sous le nom d'Anne de Montmorency... Il sera plus sage de l'enregistrer, jusqu'à nouvel ordre, sous la mention vague de guerrier du XVIe siècle... » Et deux mois après, elle écrivait au maire de Rennes : « Cette statue n'est pas celle de Montmorency. Elle représente François de Lorraine, duc de Guise. Le plâtre original est au Musée de Versailles, dans l'escalier 96, sous le n° 1929 du catalogue. » Cette fin de non-recevoir ne pouvait satisfaire Arthur de La Borderie. Il s'adressa au conservateur du Musée de Versailles, en lui envoyant la photographie du plâtre de Rennes. La réponse ne se fit pas attendre et lui apprit que le plâtre était non celui du n° 1929 du Musée, c'est-à-dire de la statue de François de Lorraine, mais bien de la statue d'Anne de Montmorency, inscrite sous le n° 1928. L'enquêteur de la Direction des Beaux-Arts s'était trompé de numéro. On comprend que cette méprise ait pu

1. *Les métamorphoses d'un Montmorency*. Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, vol. XIX (1888), p. 1-26.



fournir occasion à votre confrère de donner libre cours à son humeur railleuse. Il n'y manqua pas, et le pamphlet qu'elle lui inspira, — on vient de le rééditer, — continue de faire rire les habitants de Rennes.

Ce ne sont pas seulement les questions d'art qui ont permis à Arthur de La Borderie de manifester son penchant à la critique ; il ne l'a pas moins montré à propos de questions historiques ou littéraires ; toute sa vie a été remplie par des polémiques, parce que toute sa vie il s'est montré intraitable pour l'erreur ou ce qui lui paraissait tel. Il y a là un trait de son caractère, qui a été signalé par ses panégyristes les plus sincères et qu'il fallait rappeler, ne fût-ce que pour le contraste qu'il forme avec sa bonté, son affabilité habituelles, qualités qu'il a en quelque sorte symbolisées sur la vignette mise en tête d'un de ses livres [1], où l'on voit un Breton abordant la terre d'Armor avec cette devise : « Qui l'aborde rie. »

La légende de Conan Mériadec et l'établissement des Bretons insulaires dans l'Armorique furent les premières questions historiques qui l'ont jeté dans la polémique, comme ce sont les premières qui l'ont occupé. Guillaume Le Jean avait attaqué la notice sur Conan Mériadec, qu'il avait écrite pour la *Biographie bretonne*; il répondit en tournant en ridicule [2] le « dernier chevalier » du fabuleux roi. Le Jean n'osa pas répliquer. Il trouva un contradicteur plus digne de lui dans Aurélien de Courson; le savant éditeur du Cartulaire de Redon avait critiqué son mémoire sur les invasions bretonnes; il s'empressa de répondre; sagement, M. de Courson mit fin à toute discussion en s'efforçant de montrer, dans une lettre spirituelle, suivie d'une chanson non moins spirituelle, qu'ils étaient tous deux du même avis [3]. Votre confrère fut désarmé et la polémique cessa.

1. *La Galerie bretonne historique et littéraire.*
2. *Revue de Bretagne*. an. 1860, II, 417-418.
3. *Revue de Bretagne*, 1863, I, 125-146 et 249-266; II, 321-336 et 466-471.

Celle qu'il eut avec l'abbé Cahour eut une issue moins pacifique. Il s'agissait cette fois de la fondation de l'évêché de Nantes ; l'abbé Cahour en faisait honneur à saint Clair, qui aurait vécu, d'après lui, au Ier siècle, tandis qu'il est du IVe. Un long article de la *Revue de Bretagne*[1] rétablit, en s'appuyant sur les documents contemporains, la vérité des faits. Bien qu'irréfutable, la démonstration n'arrêta pas l'abbé Cahour ; il essaya de défendre sa manière de voir dans la *Semaine religieuse* de Nantes ; c'était s'exposer aux coups d'un adversaire incapable de faire la moindre concession ; deux pamphlets, où le peu d'information, la faiblesse des autorités sur lesquelles il s'appuyait, étaient impitoyablement relevés, vinrent réduire au silence l'imprudent contradicteur[2].

Cette défaite éclatante rendit plus circonspect dom Plaine. Dans un mémoire sur la guerre de la succession de Bretagne, celui-ci avait mis en doute la véracité et la bonne foi de Froissart. Admirateur comme il l'était du grand chroniqueur, votre confrère écrivit aussitôt pour le défendre contre son détracteur[3]. Dom Plaine s'inclina en affectant de dire qu'un simple malentendu le séparait de M. de La Borderie. Moins habile fut M. de Surgères, qui osa protester contre la critique dont son *Iconographie bretonne* avait été l'objet dans les *Annales de Bretagne* : il ne fit que s'attirer une réponse sanglante[4]. Toujours prêt à pardonner à qui reconnaissait son erreur, votre confrère était impitoyable pour quiconque ne se rendait pas à l'évidence de la vérité. Mais c'est assez parler du polémiste ; il est temps de revenir au savant. J'ai étudié jusqu'ici, dans

1. « Saint-Clair et les origines de l'église de Nantes, selon la véritable tradition nantaise. » (*Revue de Bretagne*, 1883, II, 409-431; 1884, I, 48-73).
2. « Le crâne de Saint-Clair ou : En attendant mieux ». — « Curiosités historiques ». (*Revue de Bretagne*, 1884, I, 391-398 ; II, 136-146.)
3. *Revue de Bretagne*, 1885, II, 338-370 et 476-492.
4. *Annales de Bretagne*, vol. IV, 548-552 et 679-683.

Arthur de La Borderie, l'archéologue et l'ami des arts, il me faut maintenant vous montrer le bibliophile et le critique littéraire.

III

Si l'amour des livres est dans un rapport étroit avec l'emploi que l'on en fait, personne plus que votre confrère n'a dû les aimer, et dans le fait, personne ne les aima et ne les connut mieux que lui. Sa plus grande joie était de vivre entouré de ces « instruments indispensables de toute étude historique, véhicules, à toutes les époques, — c'est lui qui parle [1], — des idées et des croyances, l'écho des opinions et des passions ». Sa grande fortune lui permettait d'acheter à prix d'or les livres indispensables à ses recherches ou ceux qui pouvaient satisfaire sa curiosité d'érudit; et s'il lui arrivait d'avoir payé trop cher quelque ouvrage rare, mais médiocre, comme le *Childebrand* de Carel de La Garde, il s'en consolait en l'étudiant dans quelque revue, afin de mettre ses lecteurs en garde contre une pareille mésaventure. Pour lui, il était un bibliophile trop consommé pour y être souvent exposé. Ses notes sur *Les Livres et les Bibliothèques au moyen âge* [2], le *Prix des livres en Bretagne au XIVe et au XVe siècle* [3] ou le *Prix actuel des livres bretons*; ses notices sur la Bibliothèque Lesbaupin, ou celle de l'amateur Ludovic Prud'homme [4], la *Bibliographie des œuvres de René Le Pays*, celle des *Chroniques d'Alain Bouchart*, la description du *Livre d'heures de Pierre II, duc de Bretagne* [5], non moins que le *Voyage d'un bibliophile à travers*

1. *Archives du Bibliophile breton*, vol. I, avant-propos, p. 1.
2. *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1862).
3. *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques*. Nantes, 1882, II, 191-200.
4. *Revue de Bretagne*, an. 1881, I, 483-490; an. 1883, I, 332-339; an. 1888, I, 154-157.
5. Société des Bibliophiles bretons, an. 1883, 1885 et 1889.

ses bouquins[1], montrent quel fin connaisseur des livres il était. Son étude sur l'*Imprimerie en Bretagne au XVe siècle* est peut-être le travail le mieux fait que nous ayons sur les incunables d'une de nos provinces[2].

Mais, véritable bibliophile, il n'avait pas pour tous les livres le même amour; ceux qui n'étaient destinés qu'à satisfaire une curiosité passagère, étaient, tels qu'il les avait achetés, relégués dans les étages supérieurs de son hôtel; les livres destinés à ses recherches de chaque jour étaient revêtus de belles étoffes fleuries, qu'il découpait de ses propres mains, avant de les livrer au relieur, et il leur réservait une place d'élite dans les vieilles armoires bretonnes de son cabinet de travail. Là figuraient au premier rang, entre tous les autres, les œuvres des poètes. Il ne faut pas s'en étonner, car lui aussi était poète, poète peu fécond sans doute; il a dit lui-même que de tous ceux de Bretagne, il était le seul dont les œuvres complètes fussent contenues dans le *Parnasse breton contemporain*; et ce recueil ne renferme de lui que deux pièces de vers : une *Prière à saint Yves* et une *Ode sur l'église de Folgoët*, qui se dresse, « rose mystique, au milieu de la plaine, où s'élevait jadis une antique forêt celtique ».

Votre confrère, on le voit, n'a été poète que très exceptionnellement; il était avant tout prosateur et érudit; mais non pas un simple prosateur érudit; il a plus d'une fois tiré, des documents qu'il avait découverts, des récits où la fiction occupe autant de place que la réalité, tels : *Pour une branche de saule* et *Il ne faut pas jouer avec le fer*[3]; ou bien *Guillaume et Guilhelmine, histoire champêtre* du XVIe siècle; *Un duel pour un verre d'eau*, récit de la même époque; l'*Histoire d'un marinier, qui, en cherchant un liard, trouva un trésor et n'en devint pas plus riche; La*

1. *Revue de Bretagne*, an. 1870, vol. I, p. 249-261.
2. Société des Bibliophiles bretons, an. 1878. Nantes, in-8°.
3. *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, vol. II, p. 172.

blonde Inoguen, nouvelle du XIe siècle, *Les Cadets de Bretagne* (1669)[1]; tels encore les *Histoires extraordinaires*, le *Baron de Kerker et son château*, *Aguilaneuf et Mistoudin* ou *Jean Flostulet et Monsieur Ita*, « types angevins », et même *Héro et Léandre dans la Rance*[2]; récits piquants qu'il se plaisait à composer, et qu'il publiait d'ordinaire sous les noms d'emprunt les plus divers; tantôt comme Yves ou Yan le Pennec ou encore Yan Kilpennec, d'autres fois comme Pol Ervoan, P. Den Coz et même Foulques le Roux.

Ces courts récits étaient de simples délassements aux longs travaux entrepris par Arthur de La Borderie. Il les interrompait souvent aussi pour écrire, soit un article nécrologique sur quelque illustration ou ami de la Bretagne, que la mort venait d'emporter, soit le compte rendu du livre d'un compatriote ou d'un ouvrage consacré à l'histoire locale. C'est ainsi qu'il a successivement écrit l'éloge de Brizeux et de l'archéologue Bizeul, de La Moricière, du lieutenant René de Kerdrel et d'Hyacinthe Lambron, de l'évêque de Nantes et du cardinal de Saint-Marc, d'Eugène de La Gournerie et de Mgr Bouché[3], d'Anthime Ménard et d'Antoine Dupuy, l'historien de la réunion de la Bretagne à la France, de M. de La Villemarqué et des célèbres imprimeurs Vatar[4], etc., et que, remontant dans le passé, il a, au nom de l'Association bretonne, prononcé le panégyrique de Chateaubriand et de dom Lobineau[5] : liste bien longue, à laquelle il faut encore ajouter Siméon Luce, un

1. *Revue de Bretagne*, an 1870, I, 29-52, 133-136; II, 117-122, 231-235; 1877, I, 305-309; II, 280-288; 1887, II, 337-354.

2. *Revue de Bretagne et d'Anjou*, 1889, I, 5-15, 127-136; II, 220-226 et 297-303.

3. *Revue de Bretagne*, 1858, I, 484; 1861, I, 330-336; 1865, II, 185-187; 1867, II, 158-159; 1867, I, 160-161, 418-420; 1878, I, 169-174; 1887, II, 149-152; 1888, I, 401-404.

4. *Revue de Bretagne et d'Anjou*, 1889, 322-328.

5. *Revue de Bretagne*, 1875, II, 235-237; 1886, II, 5-26.

« Normand digne d'être Breton », qui était doublement cher à votre confrère, comme historien de la jeunesse de Du Guesclin, et à cause de leur culte commun pour Froissart[1].

Toute sa vie, Arthur de La Borderie a regardé comme un devoir de rendre un dernier hommage aux morts célèbres de la Bretagne et d'en consacrer, en quelque sorte, la réputation; comme, toute sa vie, il s'est donné la noble tâche de révéler ou de faire connaître les écrivains bretons contemporains, qu'ils fussent encore à leurs débuts ou déjà arrivés à la renommée. Il n'est peut-être pas un poète, d'origine bretonne, dont il n'ait entretenu les lecteurs de la *Revue de Bretagne* : Joseph Rousse, le poète du pays de Retz et l'auteur des « Poèmes italiens et vendéens », Hippolyte de Lorgeril et Émile Grimaud de Nantes, le poète des « Chants du Bocage » et des « Petits drames vendéens », Le Bouvier des Mortiers, François Bazin, l'auteur du poème « A l'Aventure », et Adrien de Carné, le poète patriotique de l' « Arvor », M. du Campfranc, l'auteur de la « Mission de Marguerite » et de la « Comtesse Magdeleine », et Loic Petit, celui du « Roman de Pâquette »[2], etc. Votre confrère sentait très vivement les beautés de la poésie; il suffirait, pour s'en convaincre, de lire l'introduction écrite en un si noble style, qu'il a mise en tête de l'*Élégie de la Bretagne*, ce chant du cygne de Brizeux, ou la page émue que lui a inspirée la mort de Laprade, ce poète que, depuis l'*Hommage à la Bretagne*, il regardait comme son compatriote[3].

Mais s'il aimait les vers et la poésie, ce n'en était pas moins vers les études historiques que son penchant naturel

1. *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, an. 1893, vol. I, 23-24.

2. *Revue de Bretagne*, an. 1867, 1869, 1870, 1872, 1875, 1881, 1882, 1883, 1885, 1887, II, p. 492.

3. *Revue de Bretagne*, an. 1857, vol. II, p. 429-430; an. 1867, vol. I, p. 89; an. 1883, vol. II, p. 492.

le ramenait sans cesse; il en suivait d'un œil attentif le développement et les progrès en Bretagne. Il n'est presque pas d'ouvrage, ayant trait à l'histoire politique, littéraire ou religieuse de cette province, ou sorti, depuis cinquante ans, d'une plume bretonne, dont il n'ait rendu compte [1], depuis le « Combat de trente Bretons », de Pol de Courcy, les « Fondateurs de l'Unité française », de L. de Carné, l'histoire de saint Yves », de Ropartz, celle « de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé », ou « de la ville et de l'abbaye de Redon » jusqu'aux « Lettres à mes neveux sur la Chouannerie », de Julien Guillemot, aux « Origines de Vannes », d'Alfred Lallemand, ou au « Nobiliaire et Armorial de Bretagne », par Pol de Courcy, ou encore au « Cartulaire du Bas-Poitou », de Marchegay; depuis la « Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise », de l'abbé Richart, le « Capitaine Breuil de Bretagne », du comte de Palys, le « Jacques Cartier », de M. Jouon des Longrais, les « Notices sur les députés de la Bretagne aux États généraux », par René Kerviler, ou l'« Histoire du connétable de Richemont », de M. Cosneau, jusqu'au « Myrdhin ou l'enchanteur Merlin », de M. de La Villemarqué, « l'Introduction à la littérature celtique », de M. d'Arbois de Jubainville, ou la « Chrestomathie bretonne », de M. Loth, et vingt autres écrits que j'omets de citer pour ne pas prolonger outre mesure cette énumération. Il en est encore un cependant dont il me faut faire mention : c'est « Vie d'un poète. Édouard Turquety », par Frédéric Saulnier, parce qu'il lui a donné occasion [2] de rappeler l'attention sur ce disciple de Lamartine, que deux recueils de vers « Amour et Foi » et « Hymnes sacrées » rendirent célèbre sous la monarchie de Juillet.

Bien qu'ils se distinguent presque toujours par quelque aperçu ingénieux, quelque remarque neuve ou piquante,

1. *Revue de Bretagne*, 1857, 1859, 1861, 1864, 1865, 1866, 1887, 1888, 1889.
2. *Seconde galerie bretonne*, etc., p. 1-28.

bien qu'ils soient même parfois, surtout quand il s'agit d'œuvres poétiques, d'une certaine longueur, ces comptes rendus ne forment qu'une faible partie et la moins importante de l'œuvre littéraire de votre confrère ; pour la connaître véritablement et en apprécier l'importance, il faut lire les études de critique, d'une étendue souvent considérable, qu'il a écrites dans la pensée généreuse de rappeler l'attention sur d'anciens écrivains bretons oubliés ou dédaignés. Telle, par exemple, sa biographie de Julien-Marie Le Huërou, monument de reconnaissance élevé à la mémoire de son ancien professeur au collège de Rennes. Telle est encore la courte, mais substantielle introduction aux œuvres françaises d'Olivier Maillard [1], dans laquelle il a caractérisé, de la manière la plus heureuse, l'éloquence rude et énergique du célèbre prédicateur breton, ainsi que les pénétrantes études consacrées à saint Vincent Ferrier, Catalan d'origine, mais mort à Vannes [2]. Il faut citer encore le savant article sur Pierre Boaistuau, sieur de Launay, l'auteur du « Théâtre du Monde », des « Histoires tragiques » et des « Histoires prodigieuses », si célèbre en France au milieu du XVIe siècle, mais, depuis, si complètement oublié [3].

Mais c'est surtout les poètes du passé, en particulier les poètes bretons, ignorés ou méconnus, qu'il s'est donné la mission, sinon de réhabiliter, du moins de faire mieux apprécier. Il a comme découvert, tant il était ignoré, Bonnecamp, poète et médecin au XVIIe siècle. Il a écrit des pages curieuses sur René Le Pays [4], ce « bouffon plaisant » de Boileau. Il n'a pas dédaigné même de faire sur les comédies justement oubliées du P. Bougeant une de ces communica-

1. *Œuvres françaises d'Olivier Maillard, sermons et poésies...., avec introduction, notes et notices.* (Société des Bibliophiles bretons, 1877.)

2. *Revue de Bretagne*, an. 1887 ; II, 221-226 ; an. 1889 ; I, 85-99 et 245-263 ; an. 1900.

3. *Revue de Bretagne*, an. 1870 ; I, 359-371 ; II, 63-75 et 111-116.

4. *Revue de Bretagne*, an. 1885, vol. I, p. 310-316 ; an. 1888 ; II, 270-287.

tions si bien accueillies par l'Association bretonne [1]. Et il a consacré toute une étude au poème écrit par un bénédictin, le frère T. C., sur le « Bombardement et la Machine infernale des Anglais contre Saint-Malo, en 1693 [2] », poème médiocre, mais qui, composé à l'occasion d'un événement local, a trouvé par là grâce à ses yeux, et qu'il a même cru devoir reproduire.

Ces études et ces publications, il faut le dire toutefois, n'ont encore qu'un intérêt secondaire, comme les écrivains ou les ouvrages dont elles traitent ou qu'elles nous font connaître ; il n'en est pas de même de celles dont il me faut maintenant parler, travaux presque tous considérables, qui ont contribué à remettre en honneur des œuvres méconnues et quelques-uns de nos meilleurs écrivains, d'origine bretonne. Un de ceux qui ont d'abord attiré et longtemps retenu l'attention de votre confrère, est Noël du Fail. On ne doit pas s'en étonner; breton gallo comme lui, né et ayant vécu dans la même contrée, l'auteur des *Propos rustiques* avait peint des hommes et des choses qu'il retrouvait dans son entourage ; les propos de Polygame et même ceux d'Eutrapel avaient de quoi charmer l'érudit, leur style humoristique était fait pour plaire au lettré ; les incertitudes que présentait la vie du vieux conteur, les problèmes qu'elle soulevait devaient piquer la curiosité du chercheur : que de raisons, on le voit, attiraient votre confrère vers la figure originale et énigmatique de Noël du Fail ! Dès 1870, il avait, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, publié sur lui quelques notes biographiques; l'édition de ses œuvres, donnée quatre ans plus tard, par Assézat, ramena son attention sur cet écrivain original ; il lui fut facile de montrer les erreurs que l'ignorance des lieux où vécut du Fail avait fait commettre à son éditeur; ce ne pouvait être assez pour lui de les signaler; il résolut

1. 1888. Congrès de Saint-Pol, p. 22.
2. Société des Bibliophiles bretons, an. 1885.

d'employer son érudition toujours si bien armée et sa pénétration si sûre, à résoudre les problèmes obscurs qu'offraient la biographie incertaine et les écrits du disciple de Rabelais. En 1875, il commença la publication des *Recherches sur la famille, la vie et les œuvres de Noël du Fail* [1], qui, poursuivies en 1877, n'ont, malheureusement, pas été terminées, mais qui furent aussitôt remarquées. Peu d'écrivains ont été étudiés avec plus de soin, de méthode ingénieuse et de perspicacité. Tous les points obscurs de la vie de du Fail ont été successivement éclaircis; je me trompe, il en est resté un sur lequel votre confrère n'a pu jeter de lumière. Après avoir rétabli la date incertaine de sa naissance, celle de sa nomination au Parlement de Bretagne, il avait découvert que, loin d'être mort célibataire en 1585, comme on l'avait affirmé, du Fail s'était marié cette année même et avait vécu jusqu'en 1591. Mais une question se posait ici naturellement, celle de savoir comment vécut en ménage l'ennemi des femmes qu'était Eutrapel-du Fail. Aucun des documents connus n'est venu jusqu'ici répondre à cette question, et comme c'est à eux seuls que votre confrère demandait la solution de celles qu'il examinait, il a laissé — on ne saurait trop le déplorer — inachevée son étude. Mais, telle qu'elle est, elle n'en est pas moins un chef-d'œuvre de discussion et de critique. Il faut en dire autant de l'article dans lequel, en 1876, il a décrit, avec une si minutieuse exactitude, la maison de campagne de du Fail — la Hérissaie — et en a refait l'histoire oubliée avec toute la sûreté de son érudition [2]. Cela ne lui suffit pas encore, et, deux ans après, en 1878, il donnait, comme exemple de ce qu'on devrait faire pour les œuvres du conteur, une édition de ses *Propos rustiques* [3], dégagés des additions et des

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1875, 1e et 3e livraison, 1877, 6e livraison.

2. *Revue de Bretagne*, an. 1875, II, 417-431; 1876, I, 34-46.

3. *Les Propos rustiques de Noël du Fail, texte original de 1547, avec introduction, éclaircissements et notes*. Paris, 1878, in-18.

interpolations monstrueuses qui en altéraient la composition et la valeur philosophique », et accompagnés de notes où abondent les rapprochements curieux entre les écrits de du Fail et ceux des auteurs contemporains : publication qui ne laisse qu'un regret, c'est qu'elle n'ait pas été suivie de l'édition annoncée des autres œuvres de Noël du Fail ou du moins, comme le demandait M. Defrémery [1], des *Balivernerie*s.

La transition est brusque, quand on passe des contes facétieux de Noël du Fail au *Livre* simple et touchant de *Marguerite de Bretagne* [2]; mais Arthur de La Borderie ne redoutait pas les contrastes, et il n'a pas moins goûté le charme intime et doux des pièces de vers réunies par la dame de Goulaine que l'esprit réaliste des propos d'Eutrapel ; on s'en aperçoit au soin avec lequel il les a éditées et commentées. Quel plaisir délicat de suivre avec lui le développement de cette idylle domestique et touchante, de pénétrer le mystère des épanchements poétiques de deux cœurs sincèrement épris, et d'assister à leurs joies trop courtes ! Bientôt nous entendons les plaintes qu'arrache à Marguerite l'éloignement de son époux, appelé sous les drapeaux de Mercœur, et nous voyons la mort briser pour toujours cette union si fidèle et si douce. Il y a là un tableau charmant, qui contraste heureusement avec la rudesse des mœurs contemporaines; c'est, dit avec raison l'éditeur, un « document précieux et d'un intérêt incontestable, qui nous montre sans voile comment pensaient et sentaient les contemporains de la Ligue ».

C'est dans un monde tout différent que nous introduit l'étude que, dix-sept ans plus tard, votre confrère a consacrée à Meschinot [3], le contemporain, non plus de la Ligue

1. *Revue critique*, an. 1880, I, p. 374.

2. Société des Bibliophiles. *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques*. Nantes, 1878, in-8, vol. I, p. 83-161.

3. *Jean Meschinot. Sa vie et ses œuvres. Ses satires contre Louis XI*. Paris, 1896, in-8.

ou de Henri IV, mais de Louis XI, le disciple trop méconnu des grands rhétoriqueurs. On a été injuste envers le poète breton, quand on n'a voulu voir en lui que l'auteur presque ridicule de rimes équivoquées. Sans prétendre en faire une réhabilitation complète — il l'a peut-être poussée trop loin, — Arthur de La Borderie a montré combien l'auteur des *Lunettes des Princes* avait été mal jugé ; il a séparé de ce poème au titre bizarre le préambule historique qu'on y a réuni à tort, et fait voir que Meschinot n'a pas été seulement un vain arrangeur de syllabes, mais un écrivain patriote, un défenseur de la Bretagne menacée par Louis XI.

Dans les recherches érudites qui le ramenaient si souvent au XVIe siècle, votre confrère avait été frappé du rôle considérable qu'ont joué, à l'époque de la Ligue, les pamphlets politiques ; il en avait rencontré deux entre autres dont la forme dramatique attira surtout son attention : *Le triomphe de la Ligue* et *La Guisade*, et en les étudiant, sa perspicacité habituelle lui a fait découvrir que ce dernier, ignoré des frères Parfait, avait pour auteur, non pas Mathieu, comme l'avaient dit Beauchamp et Voltaire, mais un certain Nérée [1]. C'est ainsi que sa pénétration naturelle portait une lumière inattendue même dans les questions qui paraissaient lui être le moins familières.

Ces œuvres satiriques ne sont pas les seules étrangères à la Bretagne, dont votre confrère ait été amené à s'occuper; on l'a vu étudier tour à tour les tragédies de Garnier, le « Childebrand » de Carel de La Garde et la « Pyrame et Thisbé » de Théophile de Viau [2], sans doute pour se rendre compte par lui-même de ce qu'il fallait penser de ces poètes presque ignorés et de leurs œuvres, bien plus que pour les

1. *Revue de Bretagne*, an. 1875, vol. I, p. 413-429 ; II, p. 89-98 ; an. 1876 vol. I, p. 333-348.

2. *Revue de Bretagne*, an. 1864, II, 339-408 ; 1865, I, 308-320 et 339-351 ; II, 330-342 et 392-403.

faire connaître à ses lecteurs. Une autre raison dut l'amener à parler de Ferrier de La Martinière; c'est que, bien que non breton, ce poète avait pris, pour sujet de tragédie, Anne de Bretagne, héroïne chère entre toutes au cœur de votre confrère[1]. Si l'analyse qu'il a donnée de cette pièce mort-née montre qu'elle mérite l'oubli dans lequel elle est tombée, l'exposé dramatique des événements qui auraient dû la remplir nous console de la pauvreté des conceptions poétiques de Ferrier. Mais ces infidélités faites à ses compatriotes sont des exceptions dans la vie littéraire d'Arthur de La Borderie; c'est vers les écrivains de sa province natale qu'il était sans cesse ramené; ce sont eux qu'il aspirait surtout à faire connaître, dont la gloire, à quelque époque qu'ils appartinssent, lui était sacrée, et sur laquelle il veillait avec un soin d'autant plus jaloux qu'elle paraissait plus menacée.

Parmi les écrivains de la génération précédente, il en était un qui, célèbre sous le Consulat et le Premier Empire, semblait maintenant oublié par ses compatriotes de Rennes, dont il était pourtant une gloire, ainsi que ses deux frères : c'était Alexandre Duval. Cette injure imméritée révolta le cœur généreux de votre confrère, si insoucieux pour lui des honneurs et des éloges; et pour réparer le tort qui lui était fait, il écrivit de l'auteur du *Tyran domestique* et du *Chevalier d'industrie* la biographie la plus spirituelle et de la lecture la plus attrayante, où il rappelait à la fois la vie aventureuse et analysait avec finesse les pièces les plus importantes de l'émule de Picard[2]. Il fut compris, et le nom du poète comique fut, par une juste réparation, donné à une rue de sa ville natale.

1. *Anne de Bretagne, tragédie représentée en 1676.* (*Galerie bretonne*, p. 33-70.)

2. *Une illustration rennaise. Alexandre Duval de l'Académie française et son théâtre.* Rennes, 1893, in-12.

Il est un autre poète plus ancien et plus oublié aussi qu'Alexandre Duval, sur lequel votre confrère a eu le grand mérite de rappeler l'attention; c'est le Nantais Desforges-Maillard, qui, grâce à une heureuse mystification, avait eu un jour de renommée et reçut les hommages intéressés des écrivains les plus célèbres de l'époque, y compris Voltaire. Après avoir raconté une première fois, d'une manière humoristique, l'histoire de la prétendue Mlle de Malcrais, sous le masque de laquelle Desforges s'était caché, et celle de Desforges lui-même, il écrivit la biographie complète de l'écrivain et la fit suivre d'une édition nouvelle de ses œuvres, un des plus beaux volumes de la collection des *Bibliophiles bretons* [1].

A ces études consacrées par Arthur de La Borderie aux anciens écrivains de la Bretagne, il m'en faut encore ajouter une, plus historique que littéraire, mais bien digne de fixer l'attention; c'est *Le Comte de la Touraille, sa vie, ses œuvres et les aventures du petit Bois-du-Loup*, biographie amusante, s'il en fut, d'un amusant aventurier [2]. Votre confrère a parlé de l'auteur du *Nouveau recueil de gaieté et de philosophie*, comme celui-ci aurait pu souhaiter qu'on parlât de lui, et le récit qu'il a fait de ses aventures si plaisantes, malgré leur dénouement tragique, est si plein d'enjouement et d'humour, qu'on le lit comme un véritable roman.

J'ai parlé bien longuement des études littéraires de M. de La Borderie; cependant, je suis loin d'en avoir fait une énumération complète, et il en est plusieurs encore qu'il ne m'est pas permis de passer sous silence; ce sont celles qui se rapportent à la poésie populaire et religieuse, aux légendes

1. *Mlle de Malcrais et Desforges-Maillard*. (*Galerie bretonne*, p. 93-127 et 143-225. — *Revue de Bretagne*, 1887, vol. II, p. 145-147. — *Œuvres nouvelle de Desforges-Maillard*. Nantes, 1888, in-4°. (Société des Bibliophiles bretons).

2. *Galerie bretonne, historique et littéraire*, p. 273-345.

et aux traditions orales. Il avait été séduit, tout jeune encore, par ce qu'il semblait y avoir de populaire dans les publications de M. de La Villemarqué; en 1861, il fit un compte rendu enthousiaste de son *Myrdhin ou l'enchanteur Merlin*, et lui-même, vingt ans plus tard, écrivait, quoique non celtisant, une curieuse étude sur les *Véritables prophéties de Merlin*[1]. Mais ces traditions lointaines, et aussi douteuses que lointaines, n'étaient pas seules à attirer son attention; les légendes les plus simples et les plus ordinaires avaient pour lui un charme secret; il aimait à recueillir, quels qu'ils fussent, ces produits de l'imagination populaire, à les commenter et, à l'occasion, à s'en inspirer et à les mettre en œuvre. En 1881, il publia, dans la *Galerie bretonne*, « un vieux conte rennais », où sa verve humoristique s'est donné libre cours; et, dans un autre article du même recueil, il a déployé toutes les ressources de sa pénétrante érudition, pour rechercher les origines et suivre les transformations de la légende du combat héroïque des geais et des pies, dont a parlé Rabelais après le Pogge[2]. Quand parut *Mélusine*, il s'empressa d'envoyer à la nouvelle revue une note sur les *Morganezed* ou Fées de la mer, une autre sur les *Gestes populaires*, ainsi que sur les *Contes et Conteurs rustiques*[3]. Et peu après il faisait paraître un recueil de « Devinettes populaires de Basse-Bretagne » : *Michel Pipi* ou le *Farceur breton* et la *Légende des trois gouttes de sang*[4].

Les chansons populaires avaient pour lui un attrait particulier; il fit en 1881, au congrès de Redon, une première communication sur ce sujet, pour lequel, depuis, il n'a cessé de se passionner; trois ans après, à Lannion, il en faisait

1. *Revue de Bretagne*, an. 1861, vol. II, p. 484-488; an. 1883, vol. I, 21-49, 89-115 et 225-229.
2. *Bataille d'oiseaux*. (*Galerie bretonne*, p. 80-93.)
3. Vol. II (1884-1885), col. 378-380; vol. III (1886-1887), col. 210 et 369.
4. *Revue de Bretagne*, an. 1888, I, p. 307-315; 417-435.

une autre sur la chanson du saule à Châteaubriant, et l'année suivante, on le voit entretenir encore l'Association bretonne de la « Littérature orale de la Haute-Bretagne ». Il ne s'en tint pas là; en 1883, donnant l'exemple, — car là encore il a été un promoteur, — il publiait un recueil de « Chansons populaires inédites sur les deux descentes des Anglais en 1758 »; et il en a aussi fait connaître d'autres — « Les Conscrits de Ploumiliau » en 1806 — plus récentes et d'une tout autre inspiration [1]. Enfin, en 1894, dans une conférence au casino de Saint-Malo, il faisait admirer à ses auditeurs surpris les grâces naïves et la valeur poétique des chansons populaires de la Haute-Bretagne [2].

Mais la poésie et les légendes religieuses avaient encore plus d'attrait pour votre confrère, que la poésie et les légendes profanes. Il en a, pendant de longues années, recueilli pieusement tous les monuments. La *Galerie bretonne* renferme une curieuse étude sur la *Poésie de Noël en Bretagne*, étude dans laquelle il a rappelé l'attention sur trois poètes religieux oubliés, de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle [3]. Et dans la *Revue de Bretagne*, il a publié, sous le nom de Paul Ervoan, un article plein d'intérêt sur la tragédie bretonne de saint Patrice [4]. Les vies des saints le charmaient par leur caractère merveilleux. Il avait, dès 1852, donné à la *Biographie bretonne* la vie de saint Guénolé; dans les premiers numéros de la *Semaine religieuse de Rennes*, il a raconté brièvement celle des saints les plus connus de la Haute-Bretagne [5]. Plus tard,

1. *Revue de Bretagne*, an. 1883, II, 5-17; an. 1888, I, 146-150.
2. *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, vol. XII, 161-174, 241-251, etc.
3. P. 127-142. Les poètes Olivier Mérault, Nicolas Dadier et François Auffray.
4. An. 1888, II, 163-176, 339-349. Congrès de Saint-Pol, XXXIII.
5. 12, 19, 26 novembre; 3, 4, 5, 10, 17 décembre 1864; 18, 25 mars 1865, S. Amand, S. Malo, S. Melaine, S. Agenor et S. Budoc, S. Judicaël et les saints de Redon.

on le voit écrire la vie de saint Lunaire [1], discuter la légende de la ceinture de la Vierge, conservée à Quintin [2], et celle de saint Gonery [3]; il a fait revivre la figure oubliée de saint Gildas dans la belle étude qu'il lui a consacrée [4], et on l'a vu, tour à tour, exalter les mérites de saint Patern [5], et révéler le rôle politique de saint Melaine [6]. Ce ne fut pas assez pour lui; il entreprit de faire connaître le texte même des vies des saints bretons; il a publié successivement, en les accompagnant de savants commentaires, les anciennes rédactions d'un grand nombre d'entre elles : vies des deux saints Caradeuc (1883), de saint Malo (1884) et de saint Tudual (1887). de saint Maudez (1891) et des saints Goulven, Hervé et Efflam (1892), ainsi que les Miracles de saint Magloire (1891). La légende de saint Yves, surtout, l'a captivé et séduit; les sources de cette légende, le tombeau d'Yves, les diverses dates de sa vie, ont été, de sa part, l'objet de recherches longues et suivies [7], que couronna, en 1887, la publication magistrale des *Monuments* de l'histoire du grand saint. Cette année même, il le célébrait dans une conférence faite au Cercle des étudiants catholiques de Rennes. Il en a même publié les litanies [8], comme il avait déjà publié les proses et les hymnes d'autres saints bretons [9] : ensemble de travaux qui com-

1. *Galerie bretonne*, p. 225-273.

2. *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2e série, III (1889), p. 177-234.

3. *Revue historique de l'Ouest*, IV (1888), 243-258.

4. *Saint Gildas, l'historien des Bretons.* (*Études historiques bretonnes*, 2, 217-372.)

5. *S. Patern. Sa légende et son histoire.* Vannes, 1893, in-16.

6. *Seconde Galerie bretonne*, p. 95-125.

7. *Revue de Bretagne*, 1885, I, 79-82; 1886, II, 241-261; 329-341. — *Semaine religieuse de Saint-Brieuc*, 1885, n° du 15 janvier, p. 27-62.

8. *Revue de Bretagne*, 1888, I, 396-400.

9. *Semaine religieuse de Rennes*, juillet à août 1884. — *Revue de Bretagne*, 1887, I, 122-124.

mande le respect, et sur quelques-uns desquels j'aurai à revenir.

IV

Quelque nombreuses qu'aient été les études littéraires d'Arthur de La Borderie, quelque considérables que soient plusieurs d'entre elles, leur importance ne saurait être néanmoins comparée à celle de ses études historiques. Commencées dès sa vingtième année, poursuivies sans interruption jusqu'à sa mort, celles-ci ont rempli sa vie entière et ont plus que tout contribué à répandre sa réputation d'écrivain hors des limites de la Bretagne. Affectant les formes les plus diverses : communications faites aux congrès ou aux sociétés savantes, mémoires publiés dans leurs bulletins, articles de revues, documents inédits mis au jour, les études qu'il a consacrées au passé de la Bretagne se comptent par centaines. Il ne peut m'entrer dans la pensée d'en faire l'énumération ; je veux me borner à mentionner les principales, en montrant quel lien commun rattache entre eux ces matériaux épars du grand monument qu'il voulait élever à la gloire de sa province natale.

C'est à l'année 1847 que remontent les premières études historiques de votre confrère ; il n'était encore qu'étudiant en droit, quand, au congrès de l'Association bretonne à Quimper, il s'éleva contre l'existence de Conan Mériadec, parla en érudit consommé de la Cornouaille, de la colonisation du Léon et de la féodalité en Bretagne. L'année suivante, il lisait à Lorient un mémoire sur Noménoé. En 1849, à Saint-Malo, il fit une première communication sur les émigrations bretonnes dans l'Armorique, sujet encore controversé, sur lequel il devait revenir plus d'une fois dans la suite. Dans les congrès suivants, on l'entendit faire la géographie historique de l'Armorique avant le XIe siècle et celle de l'émigration bretonne, et donner une première

esquisse de la carte féodale de la Bretagne[1], etc. En même temps, il publiait, de 1853 à 1855, dans la *Biographie bretonne*, plusieurs articles consacrés aux anciens rois ou princes de l'Armorique : Conan Mériadec, Conan le Tort, Conober, les princes de Domnonée, Eusébius, roi de Vannes, Gradlon-Mûr, comte de Cornouailles, Salomon I et Salomon II, etc.

Son séjour à Nantes et ses recherches dans les archives ducales élargirent le cercle de ses études ; désormais il ne se renferme plus dans l'histoire des premiers siècles de la Bretagne ; sans l'abandonner, il aborde en même temps l'histoire du haut moyen âge et des temps modernes. Les articles publiés dans la *Revue des Provinces de l'Ouest* (1853-55) témoignent de ces nouvelles tendances. On le voit y parler successivement de Louis XI et des ambassadeurs du duc de Bretagne, de François II et du château de Nantes, de Jeanne la Boiteuse et de la duchesse Anne, de Jean IV et de sa politique. Les *Mélanges d'histoire et d'archéologie* (1855-58) nous le montrent étudiant à la fois l'histoire féodale des villes, ainsi que leur commerce et leur industrie au moyen âge et au XVIe siècle.

Cette variété de recherches apparaît également dans les mémoires adressés par votre confrère aux Sociétés archéologiques d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère, dans ses communications aux congrès de l'Association bretonne reconstituée en 1873, et surtout dans les articles qu'il donna sans interruption depuis 1857 à la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Il y étudie, tour à tour, le « Servage avant et depuis le Xe siècle », et l' « État de la Bretagne au XIe siècle », le « Commerce au temps de la féodalité » et les « Ducs de Bretagne de la maison de Montfort », la « Guerre de la succession de Bretagne » et

1. 1850. Congrès de Morlaix. *Bulletin*, III, p. 100-101. — 1855. Congrès de Brest. *Bulletin*, V, 186-188.

le « Budget de Bretagne au xv[e] siècle », « Louis de La Trémoïlle et la Guerre de Bretagne en 1488 » ou le « Complot breton de 1492 », l' « Ile de Bréhat sous la Ligue (1590) », la « Conspiration de Pontcallec » et les « Descentes des Anglais en Bretagne au xviii[e] siècle », etc., travaux, souvent étendus, à côté desquels prennent place les monographies, plus courtes, de nombreuses villes et seigneuries de la Bretagne.

En même temps qu'il écrivait ces articles si divers, votre confrère se livrait à une étude approfondie des sources de l'histoire de Bretagne et en publiait quelques-uns des monuments les plus précieux : « Recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne du xi[e] au xiii[e] siècle », « Chartes inédites de Bertrand du Guesclin », « Actes du comte de Richemont », « Documents relatifs à la duchesse Anne », « Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul », « Cartulaire de Landévennec », « Pamphlets contemporains de la Ligue, ou contre le Régent et le duc d'Aiguillon, etc. », publications auxquelles il faut ajouter les Vies des Saints, dont j'ai déjà fait mention, et qu'il considérait comme des documents historiques. Aucune de nos provinces, on peut le dire, n'a été de la part d'un seul érudit l'objet d'une enquête aussi patiente, aussi attentive et aussi complète.

Je n'essaierai point de montrer quelle est l'importance et la valeur de chacune de ces publications ; on a dit[1] de la *Guerre de Blois et de Montfort* que c'était « le travail le plus neuf et le plus complet qui eût été publié sur cette période » ; on pourrait porter le même jugement sur la plupart des études que je viens d'énumérer ; on peut affirmer qu'elles ont renouvelé sur bien des points l'histoire de la Bretagne. J'ajouterai qu'on trouve dans toutes un amour de la vérité, une ardeur de patriotisme, ainsi qu'une conviction profonde qui séduit et entraîne. Je pourrais borner

1. J. Loth, *Annales de Bretagne*, vol. IV (1888), p. 204.

là ce que j'ai à en dire; il en est une cependant sur laquelle je crois devoir m'arrêter un instant, à cause du jour particulier sous lequel y apparaît le talent de votre confrère. C'est la *Révolte du papier timbré en 1675*[1].

Mécontents des impôts nouveaux dont ils venaient d'être frappés, les Bretons protestèrent; des soulèvements eurent lieu dans la province tout entière, et du 18 avril au 17 juillet éclatèrent, à Rennes, trois révoltes plus bruyantes et injurieuses, il est vrai, pour le gouverneur que sanglantes, mais qui devaient amener une terrible répression : épisode tragique de l'histoire de Bretagne, que votre confrère a raconté avec une émotion douloureuse et une inexorable sévérité pour le duc de Chaulnes et pour Louis XIV. « Un historien est un juge, dit-il; son premier devoir n'est pas la charité, mais la justice. » Ce devoir, il l'a rempli sans ménagement; c'est un justicier que l'on entend faire le procès du gouverneur et de la royauté elle-même. Au bruit des sanglantes exécutions qui avaient eu lieu dans la Basse-Bretagne, toute trace de mutinerie avait disparu à Rennes; les chefs de la révolte les plus compromis avaient pris la fuite; l'ordre était rétabli dans la ville, quand le duc de Chaulnes y fit son entrée à la tête d'une véritable armée. Aussitôt des poursuites furent engagées; les prisons se remplirent; le parlement fut exilé, et l'œuvre de vengeance encore plus que de châtiment s'accomplit. « M. de Chaulnes n'oublie pas toutes les injures qu'on lui a dites... sans compter les pierres dans sa maison et dans son jardin...; c'est cela qu'on va punir », écrivait Mme de Sévigné, dont les lettres, sous leur légèreté apparente, sont le commentaire le plus implacable de cette implacable répression. Elle continuait cependant. Les habitants de la rue Haute, dont les maisons devaient être rasées, furent chassés, avec défense de les « recueillir sur

1. *Revue de Bretagne*, 1860, I, 5-28, 81-113 et 169-202, et Saint-Brieuc, 1884, in-12, 303 pages.

peine de la vie » ; la ville fut frappée de taxes énormes ; des arrestations en masse furent faites, et la misère la plus profonde pesa sur Rennes. « J'ai une tout autre idée de la justice depuis que je suis dans ce pays », écrit encore Mme de Sévigné, que votre confrère a eu si grand raison de citer à chaque page de son étude ; « vos galériens me paraissent une société d'honnêtes gens, qui se sont retirés du monde pour mener une vie douce ; nous vous en avons bien envoyé par centaines : ceux qui sont demeurés sont plus malheureux que ceux-là ! » Quel trait aurait pu peindre plus énergiquement la détresse affreuse dans laquelle Rennes était plongée ?

Le châtiment enfin parut suffisant au duc de Chaulnes ; il renvoya les troupes, convoqua les États, qui votèrent trois millions de subsides au roi. Une députation se rendit à Versailles pour lui offrir ce don et l'assurer de la fidélité de la Bretagne ; Louis XIV accepta le présent ; mais, au lieu de pardonner à la province repentante, il envoya, pour y tenir garnison, 10000 hommes de troupes, qui s'y conduisirent comme en « pays de conquête », et répandirent partout l'effroi. Après avoir rapporté quelques-uns des excès auxquels elles se livrèrent : « Est-ce là de la justice ? » s'écrie votre confrère. « C'est de la terreur. » Telle est la conclusion de cette étude, où perce, à chaque page, avec son amour de la Bretagne, l'horreur de l'arbitraire et du despotisme.

Ce sont ces sentiments aussi qui remplissent le récit de la conjuration de Pontcallec ; ce sont eux qui en font l'unité et lui donnent un intérêt si émouvant. Qu'on lise par exemple le passage indigné, où relevant le méprisant dédain avec lequel Saint-Simon parle des proscrits bretons et du *peu* que les fugitifs avaient laissé dans leur pays : « Ce peu, répond-il[1], pour chacun d'eux, c'était le berceau de

1. *Revue de Bretagne*, 1859, vol. II, p. 394.

sa race, l'antique manoir des ancêtres..., c'était la liberté sacrée, léguée par la duchesse Anne, le vieux droit, les bonnes coutumes. Ce peu, c'était la Bretagne... De leurs pères ils avaient reçu une patrie libre, libre ils devaient la garder, et défendre cette mère chérie — fût-ce au prix de leurs vies et de leurs fortunes — contre les mortelles étreintes du despotisme. » Tel était votre confrère ; incapable de s'incliner devant la force brutale, et gardant fièrement au cœur le culte jamais oublié de la patrie et de la liberté bretonnes.

Bien que les études historiques dont je viens de parler se rapportent toutes à la Bretagne, elles ne pouvaient, simples épisodes ou fragments de son histoire, satisfaire complètement les compatriotes d'Arthur de La Borderie, qui attendaient encore plus de lui ; elles ne pouvaient entièrement le satisfaire lui-même, car dès longtemps il aspirait à faire davantage. Nourri de la lecture des ouvrages des Bénédictins bretons, « ces ouvriers de l'histoire de Bretagne », dont il a publié la correspondance instructive[1] ; plein d'admiration pour leurs travaux, en particulier pour ceux de dom Lobineau, il résolut de bonne heure de retracer, à leur exemple, depuis l'époque la plus reculée, l'histoire de sa province natale. Tous les essais, que, depuis sa vingtième année, il n'avait cessé de publier, n'étaient qu'une lente préparation à l'exécution de ce projet grandiose, qu'il devait aborder seulement dans ses dernières années, d'une manière définitive. Il s'y essaya toutefois longtemps auparavant. La première tentative remonte à 1861-1862.

L'*Annuaire historique et archéologique de Bretagne* de 1861 contenait un « Précis des origines bretonnes » du ve au ixe siècle. Ces origines avaient été faussées, dit-il ; pour les rétablir sous leur vrai jour, il revenait aux opinions des

1. *Correspondance historique des Bénédictins bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne.* Rennes, 1880, in-8°.

premiers Bénédictins ; et c'est en « rapprochant les traits épars dans leurs ouvrages » qu'il avait entrepris l'esquisse de cette période obscure. On y trouve réunis et coordonnés quelques-uns des sujets qu'il avait étudiés pendant les années précédentes : légende de Conan Mériadec, histoire des Bretons insulaires, leurs émigrations, état ancien de l'Armorique, limites et idée générale des établissements qu'ils y ont fondés : chapitres qu'il fit suivre, dans l'*Annuaire* de 1862, d'un résumé succinct de l'histoire générale politique et religieuse de l'Armorique, depuis son occupation par les émigrants bretons jusqu'à Noménoé.

Au commencement de ce second *Annuaire*, votre confrère annonçait son dessein de « remplir le cadre » qu'il venait de tracer, et « d'ourdir sur ce canevas la trame vivante et complète des vieilles annales » de la Bretagne ; il ne se pressa pas toutefois de mettre ce dessein à exécution. On le vit bien, en 1867, écrire, comme introduction à la *Bretagne contemporaine*, un résumé de l'histoire entière de la province; mais ce résumé ne répondait en rien au programme qu'il s'était tracé. Au milieu des préoccupations où le jeta bientôt la politique, il ne pouvait guère songer à le remplir. Il n'y renonça pas cependant. Mais, à en juger par ses études sur les véritables *Prophéties de Merlin* et sur *Gildas* [1], sur *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons* [2], ou l'*Historia Britonum de Nennius* [3], ainsi que par son mémoire sur *Les Diablintes*, *Les Curiosolites et les Curiosopites*, travaux considérables, publiés de 1873 à 1884, et les deux derniers si unanimement loués, on eût pu croire qu'il voulait se renfermer dans les premiers temps de l'histoire bretonne, sans aspirer même à faire un nouveau tableau d'ensemble de

1. *Études historiques bretonnes*, 1re série. Paris, 1884, in-12.
2. *Lutte des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons, du Ve au VIIe siècle*. Paris, 1873, in-12.
3. *L'Historia Britonum attribuée à Nennius et l'Historia Britannica avant Geofroi de Monmouth*. Paris, 1883, in-8°.

cette période, encore moins sans songer à retracer celui des périodes suivantes. Cependant, l'étude qu'il faisait, vers le même temps, des travaux des Bénédictins, les articles qu'il écrivit sur le moyen âge et le XVIe, le XVIIe ou le XVIIIe siècle, les documents qu'il publia, le ramenaient à son premier dessein ; tous ses admirateurs, c'est-à-dire tous ceux qui avaient lu les fragments qu'il avait donnés de l'histoire de Bretagne, souhaitaient ardemment qu'il ne se bornât plus à en raconter seulement quelques épisodes isolés, mais qu'il en retraçât le tableau entier. Un heureux concours de circonstances le décida enfin à exécuter ce grand projet.

Le 3 mai 1886, eut lieu à Saint-Jacut l'érection du monument élevé à dom Lobineau. Il en avait été un des promoteurs et il fut chargé de faire l'éloge du savant historien. Il loua, comme il le méritait, ce « grand serviteur de la Bretagne », qui avait « consumé sa vie entière pour faire revivre avec une fidélité parfaite, dans une image digne d'elle, son glorieux passé ». Au banquet qui suivit, l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Bouché, saluant dans Arthur de La Borderie « l'héritier de dom Lobineau [1] », le somma, comme il l'avait déjà fait, deux ans auparavant, au congrès de Lannion, d'écrire enfin « l'histoire de Bretagne, complète, définitive », qu'il devait à ses compatriotes. Et le représentant de la presse à cette solennité, en portant sa santé, exprimait lui aussi ce vœu, qui était celui de tous. Ces invitations répétées et pressantes durent sans doute profondément le toucher ; cependant elles ne le décidèrent pas encore ; mais elles redoublèrent son ardeur au travail ; pendant les deux années suivantes, il accumula publications sur publications. C'est alors qu'il acheva l'*Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, travail définitif sur la question, conçu quarante ans auparavant, sans cesse perfectionné

1. *Inauguration du monument élevé à Dom Lobineau.* Saint-Brieuc, 1886, in-8°, p. 48, 62, 67.

depuis, et qui lui ouvrit les portes de l'Institut. On peut croire que l'honneur que vous veniez de lui faire, les hommages unanimes dont il se vit, à cette occasion, entouré par tous les représentants de l'érudition bretonne, contribuèrent à hâter sa décision. Le mois qui suivit son élection, il se résolut, non pas encore toutefois à écrire, mais à raconter, du moins, l'histoire de Bretagne.

Presque au lendemain de la fête de Saint-Jacut, fut soulevée la question de la création d'une chaire de langue et de littérature bretonnes, à la Faculté des lettres de Rennes. Partisan déclaré de la décentralisation intellectuelle, qu'il avait autrefois éloquemment réclamée[1], cette question ne pouvait laisser indifférent votre confrère. Il adressa aussitôt un appel pressant aux conseils généraux des cinq départements de la Bretagne. Cet appel[2], inspiré par le patriotisme le plus pur et l'amour le plus désintéressé de la science, fut entendu. Une subvention fut votée, la chaire créée, et vous savez avec quelle distinction elle est remplie. Arthur de La Borderie pouvait être fier de son initiative ; mais il ne se contenta pas d'avoir contribué à la fondation du nouvel enseignement, il songea à y prendre part ; et lui qu'on aurait pu regarder comme un adversaire de l'enseignement de l'État, aspira à venir siéger au milieu des rangs élargis de la Faculté des lettres. Il pouvait se rappeler sans doute qu'il était élève de la Faculté voisine de droit ; et puis, il s'agissait, ce qui devait être pour lui « la plus délectable jouissance », de « parler de la Bretagne et d'en parler devant des Bretons », « de retracer devant ses compatriotes, dans sa gloire et dans ses revers, la grande, l'héroïque image de leur vieille race et de leur vieille

1. « De la décentralisation intellectuelle, discours prononcé, le 24 mai 1862, aux Assises scientifiques de Laval. » (*Revue de Bretagne*, 1862, I, 465-470.)

2. « Création d'une chaire d'histoire de Bretagne et de langue celto-bretonne à la Faculté de Rennes. » (*Revue de Bretagne*, 1887, II, 5-8.)

terre[1] »; comment n'aurait-il pas été séduit par cette haute mission? Il fut récompensé de l'avoir recherchée; l'on conserve encore à Rennes, et l'on conservera longtemps le souvenir vivant du succès ininterrompu qui accompagna son cours. Les résumés en trois volumes de ses leçons[2] se virent bientôt disputés et sont devenus presque introuvables.

C'était un encouragement; c'était aussi, une fois encore, une mise en demeure d'avoir à écrire cette histoire que réclamait la Bretagne entière. Tout en faisant son cours, il en avait publié des fragments étendus[3]; il entreprit enfin de la donner en entier. En 1896, parut le premier volume, qui va de la conquête romaine à celle de Charlemagne; dix-huit mois après paraissait le second, qui nous conduit de 753 à 995; le troisième volume, qui s'étend de 995 à la bataille d'Aurai, était publié dès 1899, et l'impression du quatrième commençait aussitôt. La rapidité de cette publication effraye presque l'imagination, tant elle suppose une mémoire toujours sûre d'elle-même, une puissance vraiment prodigieuse de travail. Elle ne devait pas être terminée, et le quatrième volume n'a point paru. Mais si le monument qu'il voulait élever n'a pas été achevé, il est permis néanmoins d'essayer de montrer quelle est la grandeur de la tâche entreprise, comment il l'a comprise et quel jugement il faut porter sur les trois volumes qu'il nous a laissés.

Si l'histoire de Bretagne offre un intérêt tel que le présente celle de bien peu de nos provinces, on y rencontre aussi des problèmes obscurs ou compliqués, bien faits sans

1. *La Bretagne et son histoire.* Leçon d'ouverture, etc. Rennes, 1891, in-8°, p. 1.

2. *La Bretagne aux grands siècles du moyen âge* (938-1364). Rennes, 1892. — *La Bretagne aux derniers temps du moyen âge* (1364-1491). Rennes, 1893. — *La Bretagne aux temps modernes* (1491-1789). Rennes, 1894. Le résumé de l'histoire des origines à 938 n'a pas été imprimé.

3. Érispoé (1891), Jean IV (1893). *Revue de Bretagne et d'Anjou.*

doute pour séduire l'érudit, mais dont la solution est aussi incertaine que difficile. Le sol de l'ancienne Armorique est couvert de monuments, laissés par une population d'origine et de destinées inconnues, population qui a fait place — dans quelle circonstance et à quelle époque? on l'ignore — à des tribus celtiques, qui devaient, comme celles du reste de la Gaule, subir la domination romaine et adopter la langue de leurs vainqueurs. Cette domination prit fin au bout de cinq siècles; mais au moment où elle cessait, l'Armorique se vit envahie par des peuplades bretonnes, qui, fuyant devant l'invasion étrangère, vinrent chercher un refuge sur son territoire. Comment se fit cet établissement? Que devint, depuis l'arrivée des Bretons immigrés, la population indigène? L'histoire ne nous l'apprend pas; nous savons seulement que, vers la fin du VIe siècle de notre ère, l'Armorique a perdu son nom; qu'elle s'appelle maintenant Bretagne, du nom des colons étrangers qui étaient venus s'y fixer, et que les deux tiers de ses habitants ne parlent plus une langue romane, mais un idiome analogue ou semblable au dialecte de la Cornouaille ou de la Cambrie.

Cet état de choses si différent de celui que présentait l'Armorique aux premiers temps de notre ère devait subir encore de profondes modifications. La Bretagne indépendante du VIe siècle dut se soumettre à la souveraineté franque, et si, au XIe, elle recouvra son indépendance, ce fut pour se voir bientôt en butte aux incursions des Normands. Une partie de la population s'enfuit devant les envahisseurs, et, comme la Neustrie, elle faillit perdre sa nationalité et changer une fois encore de nom. Alain Barbetorte la sauva du péril qui la menaçait: les Normands vaincus abandonnèrent les territoires qu'ils avaient occupés. Redevenue autonome sous ses rois, puis sous ses ducs, la Bretagne vécut dans une véritable indépendance, jusqu'au jour où, réunie, par suite d'un mariage, à la couronne, elle

descendit au rang de province et devint une partie intégrante de la monarchie.

Voilà, esquissé à grands traits, le tableau que votre confrère a voulu retracer, l'histoire compliquée et, dans les premiers siècles, si pleine d'obscurités, qu'il a entrepris de raconter. Il n'est pas toutefois remonté jusqu'aux premiers temps de la Péninsule; il a cru pouvoir passer sous silence toute la période préhistorique. On comprend qu'en 1861 et 1862, à l'époque où il écrivit son premier résumé de l'histoire de l'ancienne Armorique, il n'ait point essayé de rechercher quels en avaient été les habitants primitifs, à quel degré de civilisation ils étaient arrivés, ni à la suite de quelles révolutions ils avaient été dépossédés par les tribus celtiques qu'y trouva César. Mais depuis lors, tant de découvertes ont été, en particulier en Bretagne, faites dans ce domaine autrefois inexploré, qu'on est en droit de regretter qu'il ne nous en ait pas fait connaître, fût-ce par le plus court des résumés, les résultats principaux ; après le beau livre de *La Gaule avant les Gaulois*, il n'était plus permis peut-être de passer entièrement sous silence l'histoire des origines de l'Armorique.

Votre confrère les a volontairement laissées de côté comme « hypothétiques » — les monuments mégalithiques et la colonisation de la Péninsule par les Gaulois cependant ne le sont pas, — et comme dom Lobineau, il n'a commencé l'histoire de Bretagne qu' « avec la guerre contre César ». Mais il a donné à la période qui suit des développements inaccoutumés; il remarque lui-même avec une visible satisfaction combien son histoire l'emporte à cet égard sur celles de ses devanciers; dom Lobineau avait raconté en vingt-sept pages les événements qui précèdent la conquête franque, il leur en a consacré plus de 550. Il est vrai, et il faut s'en féliciter, qu'il y a traité des questions que le savant bénédictin n'avait point effleurées, telles que la géographie physique et politique de l'ancienne Armo-

rique, et qu'il y a exposé avec bien plus de détails, — peut-être même trop de détails, — l'histoire de la conquête et de la domination romaines et celle de la conversion de la province au christianisme. Mais c'est l'établissement des Bretons surtout qu'il a raconté avec le plus de développements. Cela ne saurait surprendre; depuis ses premiers essais, il n'avait pas cessé d'étudier cette période de l'histoire bretonne; il semble qu'elle l'attirait par ce qu'elle offre d'incertain et d'obscur. Dans l'absence de documents, dom Lobineau avait cru inutile de s'y arrêter : « Il y a, dit-il[1], si peu de fond à faire sur les légendes, qui sont les seuls mémoires dont on pourrait tirer ce que l'on aurait à en dire, qu'il vaut mieux s'en taire tout à fait. » Votre confrère n'a point connu cet exclusivisme — ou cette hypercritique, comme il l'appelle — ; il a cru devoir faire aux légendes, quelle qu'en fût la nature ou l'origine, une large place dans son histoire.

Il s'était servi des « Chants des Bardes du VIe siècle » pour peindre les *Mœurs et coutumes des anciens Bretons*[2]; il avait cru même y retrouver quelques-uns des épisodes de la *Lutte des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons*[3]; dans son histoire de Bretagne il a demandé les principaux traits du récit qu'il a fait de l'établissement des Bretons dans l'Armorique aux légendes des saints, encore que la rédaction de la plupart d'entre elles soit du IXe ou même du XIe et du XIIe siècle. Quel fond, pour me servir de l'expression de dom Lobineau, peut-on faire sur de tels documents? Votre confrère a montré lui-même, en publiant les trois vies de saint Tudual, quelles amplifications singulières se

1. *Histoire de Bretagne*, p. 9.
2. *Revue de Bretagne*, 1873, I, 169-197.
3. *Revue de Bretagne*, 1864, I, 417-441; II, 58-87, 134-170 et 210-233. — *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du Ve au VIe siècle*. Paris, 1873, in-12.

permettaient parfois les hagiographes bretons[1]; il n'a pas hésité à dire que la vie de saint Hervé était un « recueil de traditions où la fantaisie s'est donnée libre carrière[2] », et il a avoué que la « légende extravagante », comme l'appelait Dom Brient, de saint Efflam était « d'une origine suspecte[3] ».

Ce qu'il reconnaît de ces vies, on peut le dire de presque toutes les autres, même les plus anciennes. Le fondement historique y disparaît sous les ornements et les additions légendaires. Ces légendes sont, je le sais, souvent pleines d'une grâce naïve qui charme et enchante; l'on comprend qu'il en ait raconté quelques-unes dans son cours, et je suis persuadé qu'elles ont dû singulièrement plaire à son auditoire; telle par exemple celle de l'œuf qu'un roitelet pond dans la coule de saint Malo, qui ne veut pas la reprendre, afin que l'oisillon y puisse faire son nid et élever tranquillement sa couvée. Telle encore la légende du taureau sauvage, qui vient détruire la cellule en gazon d'un des compagnons de saint Paul Aurélien; le religieux la reconstruisit; le taureau revient la détruire de nouveau, et « Bretons tous deux », ils continuent avec la même obstination, l'un à réédifier, l'autre à renverser la cellule, jusqu'à ce que le religieux fatigué implore l'appui du saint. Le soir, Aurélien vient se mettre en prières devant l'humble cabane; le taureau arrive à l'heure habituelle; mais à la vue du saint prosterné, il s'agenouille honteux devant lui, puis disparaît bientôt, relégué par Aurélien au fond des bois[4].

Ce sont là sans doute des fictions charmantes et bien telles qu'a pu les concevoir l'imagination d'un Celte; mais ce ne sont que des fictions, et, comme telles, elles n'ont pas

1. La *seconde vie*, du IXe siècle, fait occuper par saint Tudual le trône pontifical pendant deux ans.
2. *Saint Hervé. Texte latin de la vie la plus ancienne de ce saint*. Rennes, 1892, in-8°, p. 275.
3. *Saint Efflam. Texte de sa vie latine*. Rennes, 1892, in-8°, p. 24.
4. *Histoire de Bretagne*, vol. I, p. 259.

le droit de prendre place dans l'histoire. Votre confrère semble bien l'avoir compris, lorsqu'il ne les a fait entrer dans ses récits qu'après les avoir transformées. Les cerfs — *cervos grandissimos* — que saint Lunaire rencontre à la lisière de la forêt, prêts à se mettre d'eux-mêmes sous le joug, deviennent des bouvillons, retournés à l'état sauvage, et qui, à la vue du saint, se rappellent qu'ils sont nés pour être les serviteurs de l'homme : cas d'atavisme qui n'est pas plus vraisemblable que la reproduction naturelle du blé trouvé par Lunaire dans un champ depuis longtemps abandonné. Trifine, à qui le féroce Conomor a tranché la tête, et qu'un miracle de saint Gildas ressuscite au bout de trois jours, n'a plus reçu qu'une horrible blessure que le saint guérit « avec le secours des antiques secrets de la médecine druidique[1] ». Mieux valait évidemment accepter le miracle tel que le donne la vie de Gildas.

Mais modifiées ou non, de telles légendes ne sauraient nous renseigner sur les événements contemporains ; votre confrère a eu le tort d'y voir des documents authentiques, et de s'en être presque exclusivement servi pour raconter l'établissement des Bretons insulaires en Armorique, et peindre l'état de la société fondée par eux.

Dès ses débuts il avait cherché à résoudre cette obscure question. Dans le premier essai historique qu'il publia, il étudiait le *Rôle des saints de Bretagne*. Il n'avait que vingt et un ans ; il est excusable, aussi, d'avoir accordé une trop grande créance aux récits posthumes des hagiographes; mais son essai était écrit avec verve et conviction ; il lui valut les éloges de Montalembert. Ce fut pour lui comme la consécration des idées qu'il avait défendues. Aussi, bien qu'il ait remanié à plusieurs reprises ce mémoire[2], il n'a

1. *Histoire de Bretagne*, vol. I, p. 369-412.

2. *Du rôle des saints de Bretagne dans l'établissement de la nation bretonne armoricaine. Études historiques bretonnes*. Paris, 1884, in-8°, p. 129-175.

rien changé d'essentiel à sa première manière de voir. C'est sous la conduite de chefs spirituels que les Bretons sont venus et se sont établis pacifiquement dans l'Armorique; ce sont ces mêmes chefs qui leur ont montré à cultiver les terres abandonnées et à défricher les forêts, dont la contrée était couverte.

Ce tableau idyllique de la colonisation de l'Armorique n'est guère conforme à la réalité des faits; cette contrée était loin d'être aussi déserte que l'affirme votre confrère; les forêts n'y avaient point l'étendue qu'il leur donne; la grande forêt centrale, en particulier, n'était ni aussi impénétrable, ni aussi vaste qu'il le prétend; des routes la sillonnaient; nombre de villes ou de villages avaient été, surtout dans la partie orientale, fondés par les Gallo-Romains, et, population agricole, ils en cultivaient les terres. Les tribus bretonnes, qui vinrent sur le continent, étaient également adonnées à l'agriculture; elles n'avaient donc pas besoin qu'on leur donnât l'exemple de la culture des terres et du défrichement des forêts; mais elles étaient guerrières aussi et assauvagies par une longue lutte contre les Pictes et les Saxons; il est dès lors peu probable, comme on l'a remarqué avec raison[1], qu'elles se soient établies pacifiquement dans l'Armorique. Ermold nous montre les Bretons dépouillant les habitants, qui les avaient accueillis avec empressement parce que, comme eux, ils étaient chrétiens. Votre confrère a rejeté le témoignage du contemporain de Louis le Débonnaire; mais il reconnaît lui-même qu'une fois les terres vagues occupées, il dut y avoir « quelques conflits » entre les émigrants et les indigènes[2].

Mais comment et à quelle date eut lieu l'établissement des Bretons? On avait admis que l'Armorique avait été

1. J. Loth, *L'émigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècle de notre ère*. Rennes, 1883, in-8°, p. 177.

2. *Histoire de Bretagne*, vol. I, p. 288-291.

colonisée par les auxiliaires de l'armée de Maxime, qui, après la défaite du tyran, s'étaient, sous la conduite de Conan Mériadec, fixés dans la presqu'île abandonnée ; dom Lobineau a réfuté l'existence de ce prince fabuleux, et c'est le mérite de votre confrère d'en avoir pour toujours ruiné la légende. Pour lui, comme pour le savant bénédictin, l'émigration bretonne, déterminée par l'invasion des Saxons, aurait commencé vers l'année 458-460 et se serait continuée jusque vers l'année 540 ; et il s'est efforcé, à l'aide des Vies des saints, d'en déterminer les diverses étapes et de fixer la chronologie des établissements successifs des Bretons dans l'Armorique. Il a déployé dans ce travail d'identification et de comparaison des textes la plus grande ingéniosité ; mais les sources incomplètes ou légendaires dont il s'est servi, sa connaissance insuffisante du breton, — il l'a lui-même souvent regrettée — l'ont plus d'une fois induit en erreur. On a pu lui reprocher des anachronismes[1], de fausses interprétations de noms, des confusions de personnages[2]. Il a aussi renfermé l'émigration dans des bornes trop étroites, et l'a évidemment fait commencer trop tard. Sans doute la colonisation de l'Armorique par les Bretons ne remonte pas à l'année 383 et n'est pas l'œuvre des auxiliaires de Maxime, comme dom Plaine l'a prétendu encore tout récemment[3] ; mais elle a dû aussi commencer bien avant 460 ; les premiers établissements des Saxons dans la Grande-Bretagne ont eu lieu entre 436 et 441 ; c'est à cette époque aussi que doivent remonter les premières émigrations bretonnes.

La période de l'histoire de l'Armorique qui suit l'établissement des Bretons insulaires ne présente point les incertitudes de ses origines ; si les documents sont rares parfois,

1. L. Duchesne, *Revue historique*, 1898, I. p. 185-189.

2. J. Loth, *Revue celtique*, vol. XXIII (1902), p. 95-100.

3. *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*. Paris, 1899, in-8°.

ils ne prêtent pas à des interprétations contradictoires; votre confrère s'est servi avec une grande habileté de ceux qu'il a pu réunir, et il a fait de la lutte des Bretons contre les Francs et contre les Normands un récit saisissant et dramatique. C'est avec un véritable enthousiasme qu'il a parlé de Noménoé, et avec une admiration qui lui a peut-être fait trop oublier les fautes du vainqueur de Ballon. C'est qu'avec ce prince s'ouvre pour la Bretagne une ère de gloire jusque-là sans égale[1]. Continuée sous les règnes d'Érispoé et de Salomon, les invasions des Normands seules devaient y mettre un terme. Le tableau de ces invasions est une des parties du second volume les plus faites pour captiver le lecteur; le patriotisme de votre confrère s'est exalté au récit de ces guerres, au milieu desquelles faillit sombrer l'indépendance de la Bretagne[2]. Les exploits d'Alain Barbetorte assurèrent enfin sa délivrance; mais l'occupation normande avait duré trop longtemps, elle avait trop profondément bouleversé la péninsule pour n'y pas laisser des traces ineffaçables. Au XIe siècle, sa constitution politique est modifiée, et la situation respective des idiomes qui y étaient parlés a complètement changé. Votre confrère n'a pas manqué de signaler ces faits; mais il s'est trouvé dans l'impossibilité de donner du second une explication satisfaisante; c'est qu'il l'a demandée aux documents et que la phonétique seule peut la fournir. Qu'il me soit permis à ce titre de m'y arrêter.

Quand on jette les yeux sur la carte de Bretagne, on remarque que dans toute la région située à l'est d'une ligne qui, de l'embouchure du Couesnon, va aboutir non loin de l'embouchure de la Loire[3], les noms de lieu sont tous de formation romane; les noms en *é*, en particulier, désinence

1. *Histoire de Bretagne*, vol. II, p. 84-123.
2. *Histoire de Bretagne*, vol. II, p. 299-399.
3. Aurélien de Courson, *Le Cartulaire de Redon*. Paris, 1863, in-4. Introduction, p. 90.

qui représente le suffixe gallo-roman possessif *aco*, devenu *y* en normand et en français, ainsi que dans les dialectes de l'est, mais qui a donné *é* dans ceux de l'ouest, y abondent : Aubigné (Aubigny), Louvigné (Louvigny), Parigné (Parigny), Thorigné (Thorigny), Vitré (Vitry), etc. A l'ouest de cette ligne, au contraire, les noms en *é* sont remplacés par des noms en *ac* : Calviniac (Chauvigné), Sévignac (Sévigné), Herbignac, Combessac, Miniac, Loudéac, etc. Or pour que la forme en *aco* soit restée *ac* et n'ait point passé à *é*, il a fallu qu'au VIe siècle de notre ère, date de la transformation de ce suffixe, les habitants de la région où se trouvent les noms en *ac* aient parlé un idiome où l'*a* devenu bref et le *c* de *aco* persistent : ce qui est précisément le cas pour le breton. On doit en conclure qu'à cette époque la région des noms en *ac* était occupée en majorité par des Bretons, manière de voir confirmée par la présence, depuis la même époque, dans cette région, de noms dans la formation desquels entrent les radicaux bretons *bro*, *ker*, *lan*, *loc*, *pen*, *plou* ou *plé*, *pou*, *coët*, *tré*, *tref*, etc.[1]. Mais ces noms sont de plus en plus nombreux à mesure qu'on s'avance vers l'ouest, tandis que les noms en *ac*, très communs à l'est d'une ligne qui va à peu près du Leff inférieur à l'embouchure de la Vilaine[2], sont rares à l'ouest.

Il résulte de ces faits que la région située à l'est de la première ligne ou limite linguistique était, au VIe siècle, entièrement peuplée par des Gallo-romans, que la région située à l'ouest de la seconde ligne était presque exclusivement occupée par des Bretons, enfin, que dans la région intermédiaire, comprise entre les deux frontières linguistiques, les Bretons étaient mêlés à une population gallo-romane. En majorité, maîtres d'une grande partie du sol, ils continuèrent de parler leur langue ; les indigènes, tout

1. Aurélien de Courson, *Le Cartulaire de Redon*. Introduction, p. 93-94.
2. J. Loth, *L'émigration bretonne*, p. 193.

en l'apprenant, conservèrent aussi l'usage de la leur. Les choses restèrent en cet état jusque vers le milieu du xe siècle; mais pendant l'invasion normande, une partie de la population bretonne, l'aristocratie guerrière et le clergé, émigra; les Gallo-romans indigènes, colons attachés au sol et artisans, restèrent, au contraire, et, désormais en majorité, firent prévaloir leur idiome; aussi, à l'exception de la presqu'île de Guérande, où il a persisté jusqu'au commencement du siècle dernier, le breton fit bientôt, dans toute la zone comprise entre les deux frontières, place au gallo, le seul dialecte qu'on y parle aujourd'hui et qu'on y ait parlé depuis le xie siècle. Ce dialecte, sous ses formes diverses, a été *a fortiori* de tout temps celui de la région orientale. Quant à la région occidentale, située au-delà du cours moyen de l'Oust, les Bretons qui s'y étaient établis, ayant chassé ou exterminé les Gallo-romans indigènes, ou se les étant assimilés, continuèrent naturellement de parler leur langue et l'ont parlée jusqu'à nos jours.

Les progrès faits par le français vers le xie siècle devaient préparer et assurer la prédominance de la Haute sur la Basse-Bretagne; désormais, si l'on ne tient pas compte du court interrègne de la maison de Cornouailles, le centre politique est pour toujours fixé dans la région orientale. Les alliances des ducs avec les familles seigneuriales des provinces voisines, enfin avec la maison de France, ne pouvaient qu'affermir cet état de choses. Tout en restant indépendante, la Bretagne se trouve mêlée, maintenant, à la politique générale; son histoire est intimement unie à celle de la France; alliée, puis en guerre avec les ducs de Normandie et les comtes d'Anjou; soumise, sous la maison de Penthièvre, à l'influence anglaise, l'avènement d'une dynastie française l'amena à prendre part à la rivalité de la France et de l'Angleterre. Votre confrère a, dans son troisième volume, raconté ces grands événements avec une richesse d'informations, un talent d'exposition, une chaleur

de style, qui en font un des livres les plus attachants que l'on puisse lire ; rien, entre autres, ne dépasse en intérêt dramatique le récit de la guerre de Blois et de Montfort par lequel il se termine. L'intérêt que présentent les chapitres consacrés aux institutions féodales et religieuses, à la vie agricole et industrielle, ainsi qu'au mouvement littéraire, n'est guère moindre, s'il est d'une autre nature. Nous avons là un tableau complet et vivant du développement historique et de la civilisation de la Bretagne pendant quatre des plus grands siècles du moyen âge.

Encouragé par l'accueil fait à son livre, Arthur de La Borderie, sans s'arrêter un instant, commença aussitôt le quatrième volume, pour lequel il possédait tant de documents réunis. Il en poursuivit l'exécution avec son ardeur habituelle. En quelques mois, plus de la moitié en était écrite et imprimée ; — elle comprend la fin de la guerre de Cent ans. — On entrevoyait le jour prochain où ce quatrième volume, avec lequel devait se terminer l'histoire de la Bretagne indépendante, paraîtrait à son tour, quand, au mois d'octobre 1900, votre confrère sentit soudain ses forces diminuer. On crut d'abord à une fatigue passagère, due à l'excès du travail qu'il s'était imposé et dont triompherait sa robuste constitution ; mais le mal, loin de diminuer, ne fit qu'augmenter. Il en comprit bientôt toute la gravité, et quelque peine qu'il eût à renoncer à la tâche qu'il avait entreprise, quelque douleur que pût lui causer la séparation de tout ce qui lui était cher, il se résigna sans murmurer au coup qui le menaçait ; il déposa la plume, avec laquelle, pendant plus d'un demi-siècle, il n'avait cessé de combattre pour la défense de ce qu'il regardait comme la vérité, et attendit la mort avec la fermeté d'un vrai chrétien. Le 17 février 1901, il n'était plus.

Bien que prévue, sa mort a été un deuil public pour la Bretagne entière ; on l'a bien vu aux obsèques que Vitré et Rennes lui ont faites. De même qu'en décembre 1889,

poètes, archéologues, bibliophiles, tous les amis des recherches érudites, avaient tenu à célébrer son élection comme membre de l'Institut ; de même, en février 1901, tout ce que la Bretagne compte d'illustre dans les lettres voulut accompagner à sa dernière demeure l'écrivain infatigable, qui en était un des fils les plus grands. Si aucun discours, suivant son expresse volonté, ne fut prononcé sur sa tombe, ses collaborateurs, ses disciples, ses nombreux amis littéraires ou politiques, qui l'avaient connu dans l'intimité, avaient été témoins de sa généreuse bonté, comme de son amour pour l'étude, ont tenu néanmoins à lui rendre l'hommage qu'il méritait, et ils ont trop bien célébré ce « grand serviteur de la Bretagne », pour que je puisse rien ajouter à leurs éloges.

Dans une des dernières pages qu'il a écrites [1], rappelant le mouvement littéraire, qui, de 1830 à 1850, s'était manifesté en Bretagne, il en saluait comme les promoteurs Émile Souvestre, Hersart de La Villemarqué, Brizeux surtout. Ce réveil littéraire et poétique fut suivi d'un réveil scientifique et historique non moins grand; parmi ceux qui l'ont préparé et soutenu, Arthur de La Borderie figure au premier rang ; par la fondation de tant de sociétés et de recueils savants, par ses innombrables lectures et communications, les articles répandus à profusion dans toutes les revues bretonnes, par son incessante activité, sa force de volonté, il a entraîné à sa suite tous les amis des recherches savantes, il a suscité, encouragé les vocations les plus belles, en un mot, il a été le chef de chœur incontesté dans le grand mouvement d'érudition que la Bretagne a connu pendant la seconde moitié du siècle dernier. Et en léguant sa riche bibliothèque à la ville de Rennes, afin qu'elle fût « mise à la portée des travailleurs bretons », il a voulu contribuer

1. Dans l'Introduction, p. 2, de *Gens de Bretagne* d'Olivier de Gourcuff, Paris-Vannes, 1900, in-8°.

encore après sa mort au progrès des études qui avaient été la passion de toute sa vie.

Ce qui l'a soutenu dans sa tâche, ce qui a fait l'efficacité de ses efforts comme l'unité de sa vie, c'était son ardent patriotisme, son amour de la Bretagne, cette « mère chérie », comme il se plaisait à l'appeler, mais amour qu'il ne sépara jamais de celui de la France. Il a donné à la Bretagne tout ce qu'il avait de force et d'énergie ; sa suprême ambition a été de la glorifier dans son passé héroïque, dans tous ceux qui l'ont honorée par les armes ou par la plume. C'est ainsi qu'il en est devenu l'historien, historien passionné pour la défendre et l'exalter, mais aussi historien véridique et sincère. « A ma vie », c'est-à-dire, comme on l'a expliqué[1], ma vie entière à la Bretagne, cette vieille devise bretonne, gravée sur le menhir qui recouvre sa tombe, symbolise bien son dévouement sans bornes à sa province natale. Sa vie, en effet, il l'a donnée, tout entière, sans partage, à la Bretagne. Qu'importe donc qu'il n'ait pu achever le monument qu'il voulait lui élever ? L'œuvre immense qu'il laisse après lui est un témoignage éclatant qu'il n'a pas cessé de travailler pour sa gloire, et il peut reposer satisfait dans la conscience des grandes et nobles choses qu'il a voulues et exécutées pour elle. *Voluit, quiescit.*

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de Henri Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims, une brochure intitulée :

1. Comte de Palys, *Éloge d'Arthur de La Borderie*. Saint-Brieuc, 1901, in-8°, p. 21.

Présentation de l'Évangéliaire slave de la Bibliothèque de Reims à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie, le 19 septembre 1901 (extr. de l'*Almanach Matot-Braine*, 1902; tiré à 50 exemplaires numérotés).

La ville de Reims se souvenait du passage de Pierre le Grand dans ses murs, le 22 juin 1717; elle a eu l'honneur de recevoir, en 1901, dans des conditions mémorables, la visite de Nicolas II. M. H. Jadart, en historiographe fidèle, a retracé tous les incidents de cette auguste visite qui précéda la revue de Bétheny. La présentation de deux manuscrits aux souverains russes, l'*Évangéliaire slave* et le *Psautier d'Odalric*, donna à cette cérémonie internationale un caractère d'érudition assez original. Tout le monde connaît l'importance de l'Évangéliaire slave de Reims apporté dans cette ville, vers 1565, par le cardinal Charles de Lorraine et provenant d'un monastère bénédictin des environs de Prague. Donné par le prélat à son église de Reims dans une riche parure de joyaux et de reliques, il fut dépouillé, en 1792, de toute sa splendeur extérieure, et il est conservé depuis cette époque à la Bibliothèque municipale. Notre savant confrère M. Louis Leger en a fait connaître l'origine et l'histoire dans l'étude si complète qu'il lui a consacrée.

SÉANCE DU 4 AVRIL

Le Président prononce l'allocution suivante :

« J'ai le douloureux devoir de vous annoncer la mort de notre confrère M. Jules Girard. Depuis longtemps la maladie le tenait éloigné de nos séances ; vendredi dernier encore, vous aviez été péniblement affectés en entendant la lettre par laquelle il donnait sa démission de membre du Conseil supérieur de l'instruction publique. A ce moment déjà, il était atteint de la congestion pulmonaire qui devait l'enlever. Malgré les espérances qu'avait pu nous faire concevoir une légère amélioration survenue dans son état, il a succombé le dimanche de Pâques, 30 mars, à 8 heures du matin.

« Le service et l'enterrement ont eu lieu à Cannes, et mardi dernier, nous n'avons pu lui rendre les derniers devoirs. Un autre service sera célébré dans un mois à Paris; mais je ne veux pas attendre ce moment, encore éloigné, pour dire publiquement tous nos regrets et tout ce que l'Académie des inscriptions perd en la personne de celui qui fut un de ses membres les plus fidèles et les plus respectés.

« Jules Girard était un des plus anciens membres de notre Académie. Le 9 mai 1873, il fut élu membre de l'Institut en remplacement de Stanislas Julien. Professeur à la Faculté des lettres, membre de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, enfin, depuis la mort de M. Hauréau, directeur de la Fondation Thiers, il représentait parmi nous les lettres grecques, avec une délicatesse de jugement, une sûreté de connaissances, un tact et une mesure parfaite dans l'expression de sa pensée, qu'il semblait avoir empruntés aux auteurs classiques dont il avait fait sa société.

« D'une grande modestie, M. Girard parlait peu; mais comme sa parole était écoutée, et de quelle autorité il jouissait parmi ses confrères! Cette autorité se doublait de l'affection qu'inspirait à tous, sans distinction, l'aménité de ses manières et la sûreté de son caractère. Pendant près de trente ans, il nous a donné l'exemple d'une vie simple et digne, de la fidélité au devoir et d'une bonté pleine d'indulgence pour tous ceux qui l'approchaient.

« Sa mort est une grande perte et fera un grand vide parmi nous.

« Au nom de l'Académie, j'adresse à ses enfants et à toute sa famille la douloureuse expression de nos regrets pour le père excellent et pour l'homme également distingué par l'esprit et par le cœur qui vient d'être enlevé à leur affection.

« Vous permettrez à votre président d'ajouter un mot seulement. Je connaissais M. Girard depuis ma jeunesse, et il m'a toujours entouré d'une bienveillance et d'une affection toute paternelle qui ne se sont jamais démenties. Le 1er janvier de cette année, il m'écrivait à propos de mon élévation à la présidence : « Vous avez la reconnaissance longue ». Qu'il me soit permis de

répondre devant sa tombe qu'elle durera autant que ma vie. En parlant ainsi, je suis sûr d'exprimer non pas seulement mes sentiments personnels, mais ceux de tous les membres de notre compagnie. »

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dit qu'en tête de la correspondance est un télégramme de M. Dareste, qui lui annonçait, le dimanche de Pâques, la mort de son beau-père, survenue ce même jour à 8 heures du matin.

A la même date, il lui adressait la lettre suivante :

Cannes, le 30 mars 1902.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Mon télégramme d'aujourd'hui vous a déjà fait savoir la perte cruelle que nous venons d'éprouver. Mon beau-père, qui avait passé l'hiver dans des conditions à peu près satisfaisantes, malgré sa longue maladie, a pris un refroidissement qui a dégénéré en congestion pulmonaire, et il s'est éteint ce matin à huit heures.

Le service aura lieu mardi à Cannes; il sera déposé ici dans le caveau du cimetière, en attendant le transfert à Paris, qui ne pourra avoir lieu que dans un mois, quand la saison permettra à ma femme de quitter le Midi.

Vous savez l'affection qu'il vous portait, ainsi qu'à tous ses confrères de l'Académie. La lettre qu'il avait reçue de vous sur son lit de mort l'avait profondément touché. Vous avez eu une de ses dernières pensées.

Je vous prie de vouloir bien transmettre cette triste nouvelle à l'Académie, et croire à l'expression de mon respectueux dévouement.

A la correspondance se trouve également un télégramme de M. HOMOLLE, directeur de l'École française d'Athènes, au sujet de l'inauguration de la Section étrangère de cette École :

Athènes, 3 avril.

Fête touchante de cordialité et sympathie. Concours de Gouvernement, Université, Instituts étrangers. Remercie Académie et Secrétaire perpétuel.

Après la lecture de la correspondance, la séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 11 AVRIL

M. Lair donne lecture à l'Académie de la notice qu'il a écrite sur la vie et les travaux de M. Célestin Port, son prédécesseur[1].

Le Président félicite notre confrère de cet intéressant travail.

M. Léon Heuzey étudie un bas-relief syrien d'époque gréco-romaine, sur lequel on voit un dieu cavalier, le fouet à la main, vêtu, à l'orientale, d'une tunique à manches et d'un pantalon serré à la cheville, avec un grand carquois suspendu à l'arrière du cheval. La tête nue, imberbe et d'aspect juvénile, entourée d'une chevelure rayonnante, a tout à fait le caractère que la tradition classique donnait aux divinités solaires. L'inscription grecque, gravée sur la plinthe, peut se traduire ainsi :

« Au dieu Gennéas, dieu national, Mazabbanas et son fils Marcus ont consacré ce monument, en l'année 507, mois *dystros* (195 ap. J.-C., suivant l'ère des Séleucides) ».

M. Heuzey rapproche cette divinité d'un dieu Gennaios, adoré à Émèse sous la forme d'un bétyle ou pierre volante, à Baalbeck sous celle d'un lion. Le fouet est un attribut commun au dieu-soleil de cette localité, adoré par les Romains sous le nom de Jupiter Heliopolitanus, et à différentes divinités solaires. Un autre dieu asiatique à cheval est sculpté sur les rochers, non loin de Baalbeck.

M. Heuzey passe ensuite en revue plusieurs stèles, dont l'une représente un personnage en costume phénicien de l'époque perse. Une autre porte, au-dessous d'une figure de femme voilée à la grecque, une curieuse décoration symbolique : ce sont deux pleureuses, symétriquement agenouillées, qui versent la libation funéraire sur une plante sacrée, formant le milieu du motif.

1. Voir ci-après.

Des inscriptions, traduites au Louvre par M. Ledrain, donnent les noms de Baaliathon, fils de Abdmelqarth, de Baalshamar et de son fils Oçbaal, et celui d'une divinité complexe, Moloch-Astarté, déjà connue par la mission de M. Renan[1].

COMMUNICATIONS

ARCHÉOLOGIE ORIENTALE,

PAR M. LÉON HEUZEY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dès le début de l'année dernière, un important travail de remaniement était commencé au Musée du Louvre, en particulier dans les salles qui contiennent les monuments en pierre de la Phénicie, afin de préparer de l'espace, sur les murs, aux nouveaux développements de cette partie de nos collections. L'opération, assez longue en elle-même à cause du nombre et du poids des blocs à déplacer, s'est trouvée retardée encore de beaucoup par des événements que connaissent tous mes confrères et qui m'ont retenu pendant sept mois loin du Musée. Cependant, le travail ayant été repris et touchant à sa fin, je voudrais faire connaître à l'Académie quelques-uns des monuments récemment mis en place.

I

UN DIEU CAVALIER

Je dirai, en premier lieu, quelques mots d'un monument syrien de basse époque gréco-romaine, mais qui porte une

1. Voir ci-après.

représentation intéressante pour l'étude de la mythologie locale[1]. C'est une plaque sculptée, en marbre blanc, de 0m 54 de haut sur 0m 38 de large. On y voit, sous une arcade accostée de deux rosaces, un cavalier, dont le costume est nettement caractérisé comme asiatique, surtout par le large pantalon, serré à la cheville, que les Grecs appelaient anaxyrides. On sait que cette pièce d'habillement, d'abord empruntée aux Mèdes, avait fini par devenir, d'une manière plus générale, le signe distinctif des populations orientales ou simplement barbares. Il en est de même des manches étroites et longues, qui semblent ici appartenir à une tunique de dessous, sur laquelle était passée une seconde tunique, celle-ci dépourvue de manches; un rebord saillant, que l'on pourrait prendre pour un bracelet, marque sur le haut du bras la ligne de séparation de ce double vêtement. Le manteau agrafé, se soulève derrière le dos du cavalier, en larges plis, à la façon d'une chlamyde. Enfin les chaussures fermées appartiennent à la catégorie de celles que l'on désignait sous le nom de persiques[2].

Pour compléter ce costume, on s'attendrait à une coiffure asiatique, telle que le bonnet phrygien; mais la tête de face, tout à fait imberbe et d'aspect juvénile, n'est couronnée que par son abondante chevelure, dont les mèches ondulées et comme flamboyantes offrent une disposition consacrée pour les figures du dieu Hélios et des divinités solaires.

Avec le cheval et son équipement, on revient aux modes orientales. Tel est l'usage du grand carquois recourbé, fait pour contenir à la fois l'arc et les flèches, qui pend à l'arrière de la housse frangée (ἐφίππιον), servant de selle. Un autre objet assez rare dans les représentations de cavaliers antiques est un fouet à longue lanière et à court manche,

1. Voir notre planche I.

2. En Grèce, c'étaient les femmes qui portaient ce genre de chaussures, de bonne heure adoptées par elles.

que le personnage tient de la main droite. L'attitude de la monture est d'ailleurs celle du repos. Quant au style du bas-relief, on reconnaît à première vue la facture lourde et banale de la sculpture gréco-romaine à une date avancée ; l'exécution est cependant assez consciencieuse et conserve malgré tout un lointain reflet de l'époque classique.

L'interprétation du sujet est commandée, ou peu s'en faut, par la dédicace grecque suivante, gravée en trois lignes au-dessous du bas-relief :

ΘΕѠΓΕΝΝΕΑΠΑΤΡѠѠΜΑΖΑΒΒΑΝΑϹ
ΚΑΙΜΑΡΚΟϹΥΙΟϹΑΥΤΟΥΑΝΕΘΗΚΑΝ
ΕΤΟΥϹΖΦΜΗΝΟϹΔΥϹΤΡΟΥ

Θεῷ Γεννέᾳ πατρῴῳ Μαζαββάνας
καὶ Μάρκος υἱὸς αὐτοῦ ἀνέθηκαν,
ἔτους ζφ, μηνὸς Δύστρου.

« *Au dieu Gennéas, dieu national, Mazabbanas et Marcus son fils ont consacré ce monument en l'année 507, mois Dystros.* »

Bien que l'inscription soit gravée avec soin, l'écriture dite onciale y est partout dominante. Le mois *Dystros* est bien connu comme le deuxième du calendrier macédonien et syrien. Pour l'année 507, si nous la comptons de l'ère des Séleucides, elle répond à l'an 195 après l'ère chrétienne, ce qui nous conduit au commencement du règne de Septime Sévère. Une autre ère employée en Phénicie, celle du « peuple de Tyr », nous ferait descendre quelque peu plus bas[1], après le règne d'Élagabale et jusqu'aux dernières années d'Alexandre Sévère. De toute manière, le monument paraît bien toucher de près à la période si curieuse où les cultes syriens jouent dans l'histoire un rôle prédomi-

1. 234 ap. J.-C.

Comptes rendus, 1902, p. 192.



I. — UN DIEU CAVALIER

TROUVÉ EN SYRIE

nant, alors que, sous l'influence des filles et des petites-filles du prêtre Bassianus, la pierre noire du temple du Soleil à Émèse devient comme le centre religieux de l'Empire, le nouvel *omphalos* du monde romain.

A cette époque avancée, nous voyons en Syrie un personnage dont le nom a une apparence perse[1] (ce qui ne serait pas en désaccord avec le caractère général du bas-relief ci-dessus décrit), adresser son hommage à une divinité certainement orientale, qu'il qualifie de θεὸς πατρῷος. Or, l'interprétation de cette épithète religieuse comporte deux nuances différentes[2]. Si c'était un dieu ancestral, un dieu de la famille et de la race de Mazabbanas, il faudrait peut-être penser à une divinité originaire d'une autre région asiatique; mais le sens le plus large du même mot permet aussi d'y reconnaître, je crois, un dieu national, un dieu du pays et de la cité où Mazabbanas avait sa demeure, c'est-à-dire un dieu syrien.

Le nom divin Γεννέας est nouveau sous cette forme barbare, mais non sans analogie avec d'autres formes qui désignent une divinité, peu connue jusqu'ici, de la région syrienne. Damascius[3], dans sa *Vie du philosophe Isidore*, donnait de curieux détails sur un dieu Γενναῖος, qui s'était manifesté à un certain Eusèbe, médecin à Émèse, sous la forme d'un bétyle ou pierre volante. Émèse, la ville où le Soleil était adoré sous la figure d'une pierre sacrée, était bien le lieu d'un pareil miracle!

1. On peut comparer les noms Μαζαῖος, Μαζάκης, Μαζάρης, qui appartiennent tous à la haute époque perse. Au cours de la présente lecture, M. Clermont-Ganneau émet l'opinion que ce nom peut très bien s'expliquer par une racine araméenne.

2. Voir sur ce sujet, dans le *Thesaurus*, l'observation empruntée à Lobeck : « *Similiterque* θεοὶ πατρῷοι *varie intelliguntur : primum hi quos omnes ejusdem urbis cives venerantur, sive ut generis sui auctores, sive ut civitatis conservatores; tum genii parentum omniumque retro majorum: tum Jupiter diique omnes paternae auctoritatis vindices et tutores.* »

3. Dans la *Bibliothèque* de Photius : *Patrologie grecque*, t. CIII, p. 1292.



Cet Eusèbe prétendait que, se trouvant près de la ville, sur une hauteur occupée par le temple de Minerve[1], il avait vu tomber du ciel une masse de feu ayant la forme d'un lion; puis, la flamme s'étant éteinte, il s'était approché et avait trouvé une pierre ronde, portant certains caractères mystérieux. Comme il demandait à cette pierre de quel dieu elle procédait, l'aérolithe se mit à parler et lui répondit : « Du dieu Γενναῖος » (..... καὶ διερωτῆσαι ὅτου θεῶν ἂν εἴη, φάναι δ'ἐκεῖνον εἶναι τοῦ Γενναίου). L'auteur ajoute que les habitants d'Héliopolis, dans leur fameux temple de Jupiter, adoraient, en effet, un dieu Γενναῖος et lui avaient consacré une image sous la forme d'un lion (..... τὸν δὲ Γενναῖον Ἡλιουπολῖται τιμῶσιν ἐν Διὸς ἱδρυσάμενοι μορφήν τινα λέοντος). Eusèbe ne manqua pas de recueillir ce présent du ciel dans sa demeure, où l'on pouvait voir le divin caillou se déplacer automatiquement et l'entendre aussi donner, avec un léger sifflement, des réponses prophétiques aux demandes qui lui étaient adressées.

Tel est le curieux récit de Damascius, tout à fait conforme à ce que l'on sait des antiques superstitions syriennes, originaires de la Chaldée. Nous y ajouterons, en vue du sujet qui nous occupe, un bref commentaire. Rappelons d'abord que le lion est essentiellement un symbole solaire, en relation naturelle avec le Jupiter ou, pour mieux dire, avec le Baal d'Héliopolis (la ville du Soleil). Le simulacre du dieu héliopolitain, au visage imberbe, avait aussi pour attribut le fouet, qu'il tenait la main haute, à la manière d'un cocher, suivant un passage souvent cité de Macrobe[2] (..... *specie imberbi*, ...*dextra elevata cum flagro in aurigæ modum*).

Sans doute, l'origine de ce geste sacré était assez diffé-

1. L'existence de ce temple consacré à une divinité locale assimilée à Minerve est un fait à retenir pour ceux qui auraient à s'occuper de la mythologie locale de la région d'Émèse.

2. *Saturnales*, I, 23.

rente : le mouvement était celui de certaines statues égyptiennes, telles que celles du dieu Ammon[1], tenant le bras levé, avec le fouet à plusieurs lanières posé sur la main, comme symbole du pouvoir de châtier ; mais plus tard les Grecs et les Romains ne songèrent plus qu'au dieu conducteur de chevaux.

Le fouet, tenu ainsi, se retrouve en effet dans les rares figures que nous possédons du *Jupiter Heliopolitanus*, l'une conservée à Nîmes[2], une autre au Musée d'Avignon[3], la troisième récemment publiée dans nos *Comptes rendus* par le R. P. Ronzevalle, qui l'a découverte à Deir-el-Qala'a, non loin de Beyrouth, dans un ancien sanctuaire de Baal-marcod[4]. Il faut encore reconnaître le même attribut dans la main d'un dieu, à la tête radiée, posé en buste au-dessus d'un taureau et qualifié d'Apollon, sur le bas-relief rapporté de Doueïr, près de Tyr, par la mission de M. Renan[5] ; l'instrument conserve même ici la double lanière du fouet égyptien.

D'un autre côté, il semble bien que ce soit le même Γενναῖος qui se trouve associé, sous forme d'épithète religieuse, à une autre divinité phénicienne dont nous venons de parler tout à l'heure, *Baal-marcod*, surnommé aussi *Mêgrin*, dieu des chœurs de danse, comme l'Apollon grec : Θεῷ κυρίῳ Γενναίῳ Βαλμαρκῶδι τῷ καὶ Μήγριν. C'est du moins ce qui semble résulter de la précédente dédicace, publiée par M. Clermont-Ganneau[6], d'après une inscription découverte également à Deir-el-Qala'a, dans le mont Liban.

1. Plus spécialement du dieu Khem ou Ammon-Khem, comme l'a indiqué Fr. Lenormant (voir la note suivante).

2. François Lenormant, *Gazette archéologique*, 1876, pl. xxi, p. 76-82 :

3. Provenant de Marseille et publiée comme une Artémis asiatique, par Bazin, *Revue archéologique*, 1886, II, pl. xxvi, p. 257-264.

4. *Le simulacre de Jupiter Heliopolitanus*, dans les *Comptes rendus* de l'Académie, 1901, p. 478-482, pl. ii.

5. *Mission en Phénicie*, pl. lvii, fig. 3, p. 675-677.

6. *Recueil d'archéologie orientale*, I, p. 495.

Enfin les fragments de la théogonie phénicienne que nous a transmis Philon de Byblos[1] mentionnent le couple mythique de Γένος et de Γενέα. Il est vrai que, d'après le sens des mots grecs (la *Race* et la *Génération*, issus d'Αἰών, l'*Éternité*), ce sont moins des êtres divins que des idées personnifiées pour représenter l'une des étapes de la Création. Cependant, il est dit qu'ils s'établirent les premiers en Phénicie, qu'ils y adoraient comme dieu unique le Soleil sous le nom de *Beelsamen* (le Maître-du-Ciel, le *Baalsamim* des inscriptions) et que d'eux prirent naissance la *Lumière*, le *Feu* et la *Flamme*. Ces détails semblent bien les rattacher, comme le dieu Γενναῖος et comme notre Γεννέας, à la fois au cycle solaire et à celui des dieux nationaux, θεοὶ πατρῷοι. Il n'est même pas impossible que la fausse étymologie grecque tirée de γένος n'ait eu quelque influence sur cette dernière qualification. Aux orientalistes revient le soin d'examiner si l'étude philologique des deux noms propres, celui du dieu et celui de son adorateur, comporte des conclusions plus précises[2].

Il y a dans toute cette mythologie phénicienne et syrienne des bas temps gréco-romains une perpétuelle confusion des langues. L'espèce de jeu de mots que l'on pourrait appeler le « calembourg bilingue » y tient une grande place. Je crois cependant que l'on peut tirer des textes cités quelques conclusions, présentant, pour le moins, une probabilité assez forte. C'est d'abord l'existence dans les religions locales d'un dieu Γεννέας ou Γενναῖος, la première forme n'ayant de grec que la terminaison, la seconde tout à fait hellénisée. C'est ensuite la signification évidemment solaire de cette divinité, et enfin la variété de ses représentations, qui nous la montrent, tantôt avec la forme naturelle et primitive du bétyle ou caillou sacré, tantôt sous la figure

1. *Fragmenta hist. græc.*, vol. III, p. 565.

2. J'enregistre purement et simplement la coïncidence avec Γεννάθ, nom d'une porte de Jérusalem, d'après Fl. Joseph, *Bell. jud.*, V, IV, 2.

symbolique d'un lion, tantôt sous forme humaine, comme un dieu cavalier, muni de l'arc et du fouet, toutes variantes qui s'adaptent parfaitement aux croyances de ces contrées asiatiques. Le grand dieu lunaire de la région euphratéenne, le Sin des Sémites, n'a-t-il pas subi une série d'évolutions et de transformations analogues pour devenir, en dernier lieu, le cavalier divin si populaire, sous le nom de Mên, chez les habitants de l'Asie Mineure?

En Syrie même, notre représentation d'un dieu cavalier n'est pas unique. Il en existe un autre exemple dans le bas-relief rupestre d'*El-Ferzol*, près de Baalbeck. Pour bien comprendre cette sculpture, malgré l'état de mutilation où elle se trouve, il faut comparer la phototypie qui nous a été récemment communiquée par le P. Ronzevalle[1] avec un dessin publié par un de ses prédécesseurs, le P. Bourquenoud[2], à une époque où l'original était moins fruste. C'est un sujet très certainement mythologique, à deux personnages, dont le principal est un jeune cavalier imberbe, comme celui de notre bas-relief. Je ne dirai rien du palmier dont le cavalier paraît cueillir les fruits[3], ni de l'éphèbe presque nu qui précède le cheval, une énorme grappe à la main. Ce qui est visible sur le dessin, c'est que la figure équestre a des rayons autour de la tête et qu'elle porte le costume oriental : manteau, tunique à manches et larges pantalons[4]. La parenté des deux représentations et leur rapport avec les mythes solaires sont ainsi confirmés du même coup. Cette figure, fixée au rocher, montre bien aussi qu'il n'est pas nécessaire de

1. Mémoire cité, pl. II.

2. *Voyage dans le Liban et l'Anti-Liban*, p. 52, dans *Études de théologie et d'histoire*, 3e sér., t. V, 1865.

3. Noter cependant que *genn*, *gann* répondent au sens de *jardin* dans les langues sémitiques (dieu solaire, dieu de la végétation).

4. C'est ce que l'auteur de la première description prend pour une tunique longue; la comparaison avec notre bas-relief ne laissera aucune hésitation à ce sujet.

songer à un dieu exotique, apporté avec son image d'une autre région.

A propos du costume, qu'il me soit permis d'ouvrir une courte parenthèse. Les vêtements orientaux, formés de pièces cousues, en opposition avec le système de la draperie grecque, étaient certainement restés en usage dans ces régions, et ils y avaient plutôt repris faveur à l'époque qui nous occupe. Sans remonter jusqu'aux Hébreux, dont les habits sacerdotaux appartenaient d'ancienne date à la même catégorie [1], nous voyons dans Hérodien les généraux de l'empereur Élagabale, aux fêtes de la pierre noire d'Émèse, endosser des tuniques à manches (χιτῶνας χειριδωτούς) suivant la mode phénicienne (νόμῳ Φοινίκων), ce qui excite l'indignation des Romains. Cette tunique à manches, portée avec les pantalons, se retrouve constamment sur les bas-reliefs funéraires de Palmyre. Dans le même sens vient témoigner un curieux objet de provenance sidonienne ; c'est une roulette de bronze, munie d'une poignée et portant au pourtour des lettres grecques, qui forment la brève inscription suivante :

ΙΩϹΗΦΡΑΠΤΟΥ

Je transcris : « Ἰωσὴφ ῥάπτου », c'est-à-dire : « De Joseph, couturier ».

Le mot ῥάπτης, d'un usage courant en grec moderne pour désigner le métier de « tailleur », était sans emploi dans l'antiquité hellénique, aussi bien que la profession à laquelle il répond aujourd'hui. C'est seulement à une époque très basse que l'on en rencontre de rares exemples, dont la signification reste assez vague. Son apparition en Phénicie, comme nom d'une industrie déterminée, tient, croyons-nous, au grand usage que faisait alors ce pays des habits

1. Fl. Joseph, *Antiquités judaïques*, III, vii.

cousus et fermés à la mode orientale. Joseph était un tailleur ou plus exactement un couturier juif, qui façonnait à Sidon de pareils vêtements. La roulette de bronze, manœuvrée à la manière des anciens cylindres-cachets, lui servait à imprimer sa marque de fabrique, non sans doute sur de l'argile, mais sur les étoffes mêmes, à l'aide d'un simple procédé de gaufrage [1]. On me passera, je l'espère, cette digression, en faveur de mes recherches spéciales sur le costume des anciens.

Pour en revenir à l'interprétation du sujet sculpté sur notre bas-relief, on peut, il est vrai, concevoir une solution différente de celle que nous avons adoptée, et prétendre que le cavalier oriental représente l'auteur de la dédicace; celui-ci aurait simplement consacré sa propre image. S'il en était ainsi, il me semble que l'inscription mentionnerait le fait en termes plus explicites, d'autant que Mazabbanas n'est pas nommé seul, et que son fils Marcus est de compte à demi dans la consécration. Mais plus décisif encore, à mon sens, est l'argument tiré de la représentation même. La comparaison avec le cavalier d'El-Ferzol rend impossible de méconnaître la signification solaire que l'artiste a voulu donner à la tête et à la chevelure du personnage; dès lors l'attribution au dieu Γεννέας ne saurait faire aucun doute.

Il serait très utile de savoir, pour l'étude de ce culte encore peu connu, en quel lieu le monument a été découvert. On nous l'a présenté comme provenant de *Banyas*; malheureusement, il y a en Syrie deux localités de ce nom. L'une répond à l'antique *Paneas* ou *Cæsarea Philippi*; elle est située à l'intérieur, près des sources du Jourdain [2]; l'autre, au contraire, l'ancienne *Balanæa*, occupe un point de la côte septentrionale, plus haut qu'Aradus, dans une

1. L'impression directe aurait reproduite l'inscription à l'envers.

2. Je n'indique que pour mémoire la ressemblance des mots Γεννησάρ ou Γεννησαρέτ (*Kinnéret* des Hébreux).

position qui n'est pas éloignée de la région d'Émèse, où nous avons vu le dieu Γενναῖος encore honoré aux derniers temps du paganisme. L'ex-voto de Mazabbanas ayant passé par plusieurs intermédiaires avant de nous parvenir, il m'a été impossible, à mon grand regret, de me procurer un renseignement positif, tranchant la difficulté; mais la provenance syrienne n'en reste pas moins acquise.

II

GROUPE DE STÈLES PHÉNICIENNES

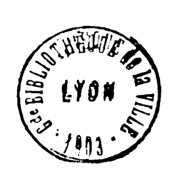
Maintenant je dois me reporter en deçà de l'ère chrétienne pour signaler une série de stèles, à la fois votives et funéraires, qui proviennent d'un même lieu de la région tyrienne, bien connu par les travaux de la Mission Renan.

Il faut se hâter de dire qu'il n'y a ici que peu de chose pour la beauté. Sculptures et inscriptions, perdues à demi dans les rugosités d'un tuf raboteux, œuvres d'un style négligé et d'une décadence parfois profonde, ne sont pas de nature à réhabiliter l'art phénicien ni à donner une idée avantageuse de la splendeur apparente des cités phéniciennes. L'épigraphie ne rencontre aussi que de courtes épitaphes, qui, malgré l'intérêt de la langue dans laquelle elles sont rédigées, sortent rarement des formules banales.

Tout monument phénicien se recommande néanmoins par le grand rôle historique de la contrée où il a été découvert. Mais, de ce que l'une de ces médiocres sculptures, récemment acquise pour une collection étrangère, se distinguait par un certain accent dans la physionomie du personnage, fallait-il accepter les prix extravagants qui nous en étaient demandés? Ceux qui prennent part aux acquisitions d'un musée ont des obligations plus strictes qu'un simple collectionneur, maître de ses propres ressources : forcés d'estimer la valeur réelle que les objets antiques pré-



II. — PERSONNAGE PHÉNICIEN
SUR UNE STÈLE FUNÉRAIRE


BIBLIOTHÈQUE de la VILLE
LYON
1903

sentent pour la science et pour l'art, ils ne sauraient s'associer aux appréciations laudatives qui en exagèrent l'importance.

En revanche, nos collections possèdent aujourd'hui plusieurs monuments de cette même origine, où l'on trouve des motifs développés et de curieux détails accessoires qui méritent l'attention des archéologues. — Tel fragment nous montre une figure de grandeur naturelle, dont la tête n'a pas moins de caractère que celle du *Baaliathon* exposé à Copenhague[1]. — Je ne fais que mentionner, à cause de sa mauvaise exécution, une stèle à deux personnages, qui du moins nous donne un groupe de famille, l'homme en costume phénicien, la femme simplement voilée à la grecque. — Plus intéressantes seront pour l'Académie deux autres représentations que leurs dimensions moyennes me permettent de lui faire connaître par des moulages.

Voici d'abord la partie supérieure d'une petite stèle[2], qui, malgré ses proportions réduites[3], reproduit avec plus de netteté que toutes les autres et dans une meilleure forme d'art, le personnage en costume phénicien qu'elles figurent d'ordinaire. Il est coiffé d'une sorte de tiare évasée, un peu relevée en arrière, et vêtu d'une tunique longue, à manches largement ouvertes. Cette robe, que nous pouvons compléter d'après nos autres exemples, tombait jusqu'aux pieds, et se ramenait par-devant dans la ceinture, de manière à former comme un tablier de plis ; l'arrangement a quelque chose d'égyptien. Égyptienne aussi est la coiffure, qui rappelle d'assez près la tiare inférieure des pharaons, celle qui symbolisait justement la Basse-Égypte, voisine de la Phénicie. Mais la tunique elle-même, dans sa forme spéciale, avec ses manches très larges, ouvertes en cloche, appartient essentiellement à l'ancien costume perse du temps des

1. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. V, fasc. I, pl. 1.
2. Voir la planche II.
3. Hauteur 0 m 50, largeur 0 m 28.

Achéménides, tel que nous le voyons porté par le Grand-Roi en personne et par ses courtisans, sur les bas-reliefs de Persépolis. Or, ce costume perse est très différent du costume fermé des Mèdes dont nous avons parlé précédemment; il ne s'est pas comme lui propagé et perpétué dans toute une partie du monde oriental et barbare. Il y a là un fait dont nous pouvons tirer certaines conséquences. En réalité, la sculpture de nos stèles procède de l'art moitié asiatique, moitié ionien, qui florissait sous les derniers rois de Perse. Elle en prolonge faiblement, en Phénicie, la tradition, assez pauvre, jusque sous les Séleucides. Sa rapide décadence tient à l'inhabileté, à l'étiolement des ateliers locaux, qui n'ont pas encore trouvé le moyen de reprendre vie en se mettant sans hésitation à l'école de l'art grec pleinement développé. Un pareil état ne peut, de toute façon, nous faire descendre jusqu'à la domination romaine. Je crois même que les meilleurs ouvrages de ces ateliers, comme la figure qui nous occupe, ne doivent pas être placés trop loin de l'époque où le régime perse a pris fin pour faire place à la royauté macédonienne.

Dans le type du visage, on retrouve aussi le même sentiment de réalisme qui est commun à plusieurs de ces stèles. Mais il faut se garder de vouloir y reconnaître un caractère original, procédant, à quelque degré que ce soit, de l'art phénicien. Ce n'est autre chose que la répercussion du grand mouvement qui se produit dans la sculpture et dans l'art tout entier sous les successeurs d'Alexandre. Cette évolution, qui tend à remplacer, particulièrement dans les figures d'hommes, l'ancien profil idéal par des traits plus accentués, donnant l'impression de la virilité et de l'énergie individuelle, ne s'est peut-être accusée nulle part avec plus de force qu'en Syrie sur les premières monnaies des Ptolémées et des Séleucides. Il est curieux de la voir s'imposer même à des ateliers phéniciens, encore imbus de l'ancienne routine orientale.

La petite figure qui vient d'être décrite nous fait connaître de plus un détail curieux pour l'étude des formes du culte en Phénicie. Tandis que sa main droite est levée en signe d'adoration, sa main gauche porte un petit sphinx couché, coiffé du pschent égyptien et tenant, à ce qu'il semble, une très petite coupe entre ses pattes étendues. Je suppose que cette coupelle, ainsi ajustée, était un instrument religieux, une sorte de cuiller à encens, analogue à un objet du même genre, (bien que de disposition un peu différente), représenté souvent entre les mains des prêtres de l'Égypte. Toujours est-il que cela fait comprendre un détail qui semblait inexplicable sur la grande stèle à deux personnages dont il a été parlé plus haut. On y remarque, dans la main de la figure virile, une petite tête imberbe, qui ne paraît se rattacher à aucun corps; elle appartient à un instrument du même genre, symbole de l'adoration et de l'offrande. C'est la confirmation du caractère votif de ces monuments funéraires, où le mort se met toujours en règle avec les dieux.

*
* *

L'autre stèle dont il me reste à parler a subi beaucoup plus complètement que la précédente l'influence de l'art grec, tel qu'il s'est développé après l'époque d'Alexandre. La pierre porte ici une figure de femme, d'un relief très accentué, drapée non sans élégance dans les plis du voile qui couvre sa tête. Le corps, vu de profil, a toujours l'attitude de l'adoration. Malheureusement, le visage a été brisé en grande partie; mais l'exécution, devenue libre et facile, accuse partout l'intervention d'un praticien grec ou du moins formé à l'école de la Grèce.

Il n'y aurait donc dans la représentation rien de particulier, si, par une disposition dont je ne connais pas d'autre exemple, le bas de la stèle, sous les pieds de la figure prin-

cipale, n'était occupé par un tableau symbolique, qui nous ramène aux religions de l'Orient[1]. Deux femmes, aux cheveux tombant dans le dos, comme ceux des pleureuses, sont agenouillées de profil, en regard l'une de l'autre, de manière à composer un de ces motifs symétriques que recherchent les artistes orientaux. Leur vêtement n'est qu'une simple pièce d'étoffe, roulée à l'égyptienne autour de la partie inférieure du corps, au-dessous de la poitrine, qui reste nue. Chacune de ces femmes tient des deux mains un gros flacon sans anses, à col court, à orifice étroit, et elles s'en servent pour arroser une plante sacrée, qui s'épanouit au milieu de la composition, en une triple tige, portant des corymbes semblables à ceux de papyrus sur les monuments égyptiens.

Je crois avoir indiqué ailleurs que l'emploi primitif du vase sans anses, pour la libation religieuse, était un rite très antique, commun à l'Égypte[2] et à la Chaldée. Mais, d'autre part, l'arrosage de la plante sacrée avec l'eau de la libation est un usage d'origine chaldéenne[3], et je n'en trouve pas de trace dans les cultes égyptiens. Nous avons donc là, comme presque toujours dans les choses de la Phénicie, un mélange de traditions empruntées aux deux grandes civilisations antérieures, et cela à une époque où l'art grec, jouant sans conviction profonde avec ces éléments étrangers, y ajoute encore sa fantaisie. Ces observations nous autorisent à envisager le double rapport qu'une pareille représentation peut avoir — d'un côté, avec les mythes osiriaques, si répandus dans toute la région syrienne, et spécialement avec le couple des divines pleureuses, Isis et Nephthys, —

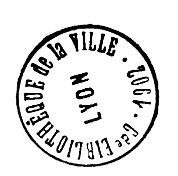
1. Voir la planche III. — Hauteur du motif $0^{m}28$; largeur $0^{m}32$.

2. Pour l'Égypte, la grande statuette en bronze d'Horus-épervier, au Musée du Louvre, tient exactement de cette manière l'ampoule de la libation.

3. De Sarzec et Heuzey, *Découvertes en Chaldée*, p. 209 ; *Une villa royale chaldéenne*, pp. 40 et 67 ; cf. ce que j'ajoute dans le *Catalogue des Antiquités chaldéennes*, pp. 111 et 118.



III. — CULTE DE LA PLANTE SACRÉE
SUR UNE STÈLE PHÉNICIENNE


BIBLIOTHÈQUE de la VILLE
LYON

d'autre part, avec le culte national d'Adonis, avec la légende de l'anémone et de la rose, nées de ses pleurs ou de son sang, et avec ses jardins éphémères, image de la végétation hâtive, bientôt détruite, pour renaître dans un prochain avenir. C'est une décoration dont le caractère symbolique convenait tout particulièrement à une stèle funéraire.

*
* *

Les deux monuments qui viennent d'être décrits sont anépigraphes; mais d'autres débris, trouvés en même temps, à Oum-el-awamid, portent des inscriptions phéniciennes, dont je me contenterai de déposer les estampages sur le bureau de l'Académie, pour le *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, en indiquant seulement la traduction qui en a été faite, au Louvre, par mon collègue M. Ledrain.

Un premier fragment, où l'on voit la partie inférieure d'un personnage phénicien en tunique longue nous donne, en trois lignes, l'épitaphe suivante :

« *A Baaliathon, fils de Abdmelqarth, homme de Moloch-Astarté.* ».

Cette divinité, peut-être à double sexe, dont le nom et le caractère restent sujets à discussion, est déjà connue par une inscription de la Mission Renan. Elle semble avoir ici une attribution funéraire. Quant au défunt, Baaliathon, il pourrait bien être le père du « Baaliathon, fils de Baaliathon » dont l'image est à Copenhague.

Une autre inscription, également de trois lignes, se lit sur une plaque isolée; en voici la traduction :

« *Stèle de Baalshamar et de.... (nom illisible)...., sa femme, que leur a érigée leur fils Oçbaal, pour toujours.* »

Cette plaque nous est parvenue avec la stèle à deux personnages dont il a été question plus haut; le texte s'accorde

avec une indication d'après laquelle les deux pierres auraient été trouvées ensemble.

Restent deux inscriptions très frustes, sur l'une desquelles a été déchiffré cependant le nom « *Sachoniathon* », qui rappelle un nom connu dans l'histoire phénicienne.

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. CÉLESTIN PORT, PAR M. JULES LAIR, MEMBRE LIBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LA SÉANCE DU 11 AVRIL 1902.

Messieurs,

Célestin Port est né le 28 mai 1828, à Paris, en pleine cité, rue de la Barillerie, où son père exerçait un petit commerce. Dès l'âge où l'on apprend à lire, on conduisit l'enfant dans une école du quai des Orfèvres, où l'on voyait encore l'appareil redoutable de l'ancienne pédagogie, la férule et le martinet. L'écolier cependant ne conserva qu'un bon souvenir de son premier maître, qu'il appelait familièrement le « père Daix ». Un peu plus tard, il entrait au lycée Louis-le-Grand en qualité d'externe, ou, pour prendre son mot, d' « étudiant libre ». Il aimait, ses livres sous le bras, à monter la tortueuse rue de La Harpe, à passer sous l'antique porte du collège de Séez, « dont une plaque en lettres d'or protégeait la dernière arcade ». Arrivé dans les salles rectangulaires du lycée, il éprouvait une certaine compassion pour les internes, « tristes reclus à boutons dorés ». On surprend déjà dans ce collégien un double courant d'idées, la prétention à l'indépendance et le respect inné pour les vestiges du passé.

Il se rappelait, devenu membre de l'Institut, qu'il avait eu, en sixième, pour professeur d'histoire, notre vénéré

secrétaire perpétuel, M. Wallon, et ce souvenir n'était pas exempt d'une certaine confusion. L'externe sacrifiait trop, paraît-il, aux vers latins et surtout aux vers français. Il obtint cependant des prix et des nominations au concours général, mais plutôt dans les compositions littéraires.

Bachelier en 1847, il était licencié ès lettres en 1850.

Le 29 février 1848, Célestin Port avait perdu son père et se sentait d'autant plus obligé à travailler pour vivre.

La Révolution ayant compromis le budget de l'École d'Athènes, l'un des élèves, Louis Lacroix, rentré en France, occupait une chaire d'histoire au lycée Louis-le-Grand. Pour augmenter son revenu, il rédigeait, sur les îles de la Grèce, un livre qui devait prendre place dans l'*Univers pittoresque*, édité par la maison Firmin-Didot. Ne pouvant tout faire, il confia la notice sur Samos à un archiviste-paléographe, Alfred Jacobs, et celle sur Lesbos à Célestin Port.

Il n'est pas téméraire d'attribuer à la rencontre de ces deux jeunes gens l'entrée du second, en 1849, à l'École des Chartes.

Si le vieux porche du collège de Séez avait parlé à la jeune imagination de l'écolier, combien l'étudiant fut-il charmé par la noble ordonnance de l'hôtel Clisson ; et, ce redoutable seuil franchi, combien ne dut-il pas admirer cette salle des cours, ancien salon de l'hôtel Soubise, où l'art le plus exquis du XVIIIe siècle se révélait, malgré les badigeonnages dont on avait couvert, par prudence, ses délicats ornements ! Plaisir de l'esprit, plaisir des yeux, tout y était réuni. Au tableau, dans la chaire, la doctrine exacte, les règles précises de l'érudition ; au pourtour, les compositions les plus gracieuses.

Les professeurs, toutefois, ne laissaient pas leurs élèves s'attarder à l'examen de ces chefs-d'œuvre de Natoire et de Van Loo ou de Germain Boffrand. Le directeur, Guérard, avait une apparence sévère ; Guessard, plus gai, souvent caustique, enseignait les rudiments de la philologie.

Jules Quicherat créait la doctrine de l'archéologie du moyen âge. Professeur éminent, il exerçait sur sa jeune cohorte une action toute puissante. Nous le retrouverons souvent au cours de cette notice.

L'influence des maîtres est prépondérante ; celle des camarades ne laisse pas d'être considérable. Parmi les émules que trouva Célestin Port, nous citerons La Borderie, Louis Passy, tous les deux devenus membres de l'Institut, Mabille, Dupont, Cocheris. Et dans les cinq promotions qui se rencontrent, rattachant le présent au passé et à l'avenir, les listes offrent les noms de Tardif, Montaiglon, d'Arbois de Jubainville, Charles de Beaurepaire, Boutaric, Servois.

Port était encore sur les bancs quand il publia, dans la Bibliothèque de l'École, la *Relation d'une Chasse du Roi*, pièce inédite de La Fontaine, et des lettres, également inédites, de Pierre Corneille [1]. A peine avait-il obtenu son diplôme d'archiviste-paléographe, venant second après La Borderie premier, que l'Académie des inscriptions accordait une médaille à sa thèse sur le *Commerce maritime de Narbonne*.

L'auteur remonte aux causes de l'établissement de cette ville, rivale de Marseille. Une longue période de quinze siècles, romaine, gothique, aquitanique, est étudiée avec une grande intelligence des intérêts commerciaux. Les fonctions des consulats sont surtout remarquablement exposées. Même appréciation raisonnée des événements qui amenèrent la décadence de Narbonne. Cette thèse est plus que le coup d'essai d'un jeune homme habile à recueillir les documents et à bien ordonner une composition. On y découvre une intelligence ouverte aux connaissances les plus variées. C'est avec justice que M. Berger de Xivrey, dans le rapport présenté au nom de la com-

1. *Bibl. de l'École des chartes*, IIIe série, VI, 172-348.

mission des Antiquités de la France, loua ce travail excellent, traité avec autant d'érudition que de goût[1].

On imprimait, en même temps, l'Étude sur l'île de Lesbos. Il est difficile d'apprécier un ouvrage soumis à une revision acceptée d'avance et qui n'admet guère l'individualité. Mais on est d'accord avec le directeur de la publication lorsqu'il affirme que son collaborateur n'a reculé devant aucune des exigences du plan, lorsqu'il loue ses recherches consciencieuses et approfondies[2].

De nombreux indices prouvent que le lauréat de l'Académie aurait voulu rester à Paris, au centre de l'activité littéraire. On peut croire aussi que les airs de 1848 chantaient dans sa tête. Toutefois, le plus autorisé des conseillers, la nécessité, lui imposa d'accepter les fonctions d'archiviste du département de Maine-et-Loire, situation que beaucoup d'autres enviaient et qui, de fait, était enviable.

Angers n'est pas une ville commune d'aspect. Assise sur les bords d'une large rivière, à une lieue d'un grand fleuve, dominée par un château imposant, ornée de monuments superbes, elle inspire l'intérêt et commande l'admiration. Les études sur le moyen âge, grâce au concours de plusieurs sociétés savantes, y étaient et y sont encore en honneur. On y publiait sous la direction d'un archiviste-paléographe, Marchegay, la *Revue de l'Anjou et du Maine*, sorte de Bibliothèque historique de la province. Des savants comme Quicherat, L. Delisle, y collaboraient[3].

Les archives occupaient les grandes salles de l'abbaye de Saint-Aubin et le bureau de l'archiviste était installé dans une splendide chapelle. A l'abside, en relief, un Enfant Jésus portant sa croix ; derrière une grande carte

1. *Bibl. de l'École des chartes*, IIIe série, V (séance du 25 novembre 1853), p. 203.

2. L'*Univers pittoresque*. Histoire et description de tous les peuples. *Iles de la Grèce*, par Louis Lacroix. Préf., p. XI, Paris, 1853.

3. Quicherat y publiait des études sur l'île du Behuard, et Léopold Delisle sur Guillaume Longue-Épée, fils de Geoffroy III, le Bel. Voir *Bibl. École des Chartes*, série IV, V, 281.

de Cassini, un autel; enfin, conservé à travers la plus violente des Révolutions, un superbe confessionnal demeurait là tout ouvert. Célestin Port le vit couronné de roses, qui n'existaient que dans l'imagination du nouveau venu, resté sans doute à distance. En fait, les sculptures, taillées en plein bois, sont vraiment fort belles.

Le brillant élève de l'École des Chartes reconnut d'un coup d'œil la valeur du dépôt confié à sa garde. Dans une heure d'abandon, il a décrit son impression première : « J'ai là-haut dix siècles de vieilleries, qui ont bonne langue... et ne demandent qu'à parler. » Mais ce qui l'attire, ce sont les dossiers de 1793, « tout ce qu'a laissé d'elle la grande Révolution, tous les documents officiels ou privés qu'a fait refluer ici la guerre civile... Toutes les terreurs, tous les dévouements, toutes les passions de cette époque sont là vivantes pour en attester et les tristesses et les grandeurs... C'est la foule même qui parle à l'Histoire... avec ses passions, sa jeunesse, ses émotions de la vie et du combat. J'ouvre une liasse; il en tombe un portefeuille entouré d'une ficelle, portant une clef rouillée. Ce sont les papiers d'un vicaire de campagne, c'est la clef du presbytère ou de l'église; puis, des prières du pape adressées aux fidèles, des complaintes sur les malheurs de la Cour, une bucolique à Chloé, une ode à la guillotine, des traductions de Métastase. Les papiers crient et racontent ce qu'on n'a jamais raconté [1] ».

C'est dans l'*Album angevin* que Célestin Port s'exprimait ainsi. A l'entendre, s'il avait pris la direction de ce journal de théâtre, c'était seulement pour montrer « que l'étude austère sourit à ses heures et pour combattre l'indifférence littéraire de la province ». Au fond, il s'entretenait la main et se voyait en rêve appelé à Paris, prenant le sceptre de la critique dans les colonnes d'un grand journal.

1. *Album angevin*, 15 février 1857.

Il écrivit en prose, en vers. Il rédigeait à Angers des correspondances de Paris. Un petit renfort lui venait d'un camarade de l'École, Louis Lacour; d'un poète plus connu, Édouard d'Anglemont.

Ses articles ne manquent pas de verve, on y sent toutefois cette variété d'inspiration qui trouble au début l'esprit des jeunes gens. Tantôt c'est le style de Lamennais : « Voici le jour des Morts, recueille-toi, mon âme... » Tantôt ce sont « de belles jeunes filles qui tendent la coupe écumante d'ivresse et de vie ». Tantôt il en veut à Balzac : « Balzac, esprit d'ordre inférieur, d'une trempe grossière, d'une influence néfaste sur la langue. » Ponsard est exalté.

En somme, beaucoup de peine sans grand profit pour la réputation.

Un éloge du XVIII[e] siècle, risqué par le jeune littérateur, amena une polémique de presse assez vive. Le licencié de 1850, philosophe sceptique, l'aurait volontiers soutenue; Port, archiviste de la préfecture, craignit de se laisser entraîner et que l'écho ne répétât l'air qu'il chantait entre ses dents. Il annonça que « des études austères l'appelaient à des devoirs plus sérieux ». Sa participation à l'*Album* « sera son dernier sourire. Il a toujours cru qu'il mourrait jeune ».

Il ne faudrait pas beaucoup étudier ses œuvres de jeunesse pour voir que, malgré certaines tirades, l'humeur morose de l'archiviste était toute en surface. A preuve, cinq ou six aimables poésies à dédicaces féminines, airs souvent entendus et toujours nouveaux. A la fin de l'année, le sombre romantique était marié.

C'est alors que reparaît Jules Quicherat.

Il n'est pas de meilleure note pour l'archiviste de Maine-et-Loire que d'avoir mérité l'affection persistante, quasi paternelle, d'un homme qui ne se prodiguait pas De son côté, Célestin Port s'est toujours montré, sinon docile, au moins reconnaissant pour le « vénéré Maître », pour le

« vaillant ami, qui dans ses bons jours l'appelait : mon cher fils [1] ».

Cette affection se continuant après le professorat, suivant l'élève devenu homme, n'est pas rare à l'École des Chartes, et, de la place où je lis cette notice, il ne me faudrait pas regarder bien loin pour en trouver un autre exemple.

Le 30 décembre 1857, Quicherat félicite Célestin Port ; « C'est un mariage entre les muses, auquel j'applaudis de grand cœur ; il me fait augurer que votre longue incertitude finira bientôt et que vous allez trouver la porte de sortie par où doivent s'échapper les idées qui fermentent dans votre tête. J'attends avec confiance, étant sûr de ne pas être trompé dans la bonne opinion que j'ai conçue de votre talent. »

Quelques mois plus tard, il insiste : « Je loue votre dessein de vous tailler un domaine dans l'histoire de l'Anjou, et vous n'avez pas tort de vouloir conduire d'autres études de front avec celle-là ; votre esprit est assez vif et votre instruction assez variée pour que vous fassiez plus d'une chose à la fois, sauf à vous concentrer plus tard sur celle où vous sentirez qu'est votre supériorité. Que votre instinct vous guide ; mais tâtez-vous bien et ne prenez pas pour la voix de la nature ce qui ne serait chez vous qu'une envie passagère. »

Ces conseils prennent bientôt un caractère plus précis : « Mon cher fils, vous me marquez que vous avez vingt-neuf ans et je vous dis, moi, que vous n'en avez pas quinze. Vous aimez tout et vous abattez sur tout pour picorer, mais non pas à l'instar des mouches qui composent le miel. Voyez celles-là, comme elles sont sages et réfléchies dans leur conduite. Elles vont chercher d'abord la substance de la cire, bâtissent leur logette et ne pompent le

1. *Questions angevines*, p. 286. Angers, 1884.

sirop des fleurs que lorsqu'elles ont de quoi le déposer. Avez-vous jamais fait comme cela ?

« Vous êtes-vous seulement demandé ce que ce talent voulait ou devait produire ? ô impétueux ! ô inconstant ! ô imprudent !

« Cependant, si la raison ne vient pas, les années s'accumulent ; vous ne produisez rien, et avec votre instruction étendue, votre esprit et tant de facultés brillantes, vous êtes distancé par des lourdauds qui, relégués encore plus loin que vous et dans des milieux plus ingrats, font imprimer, envoient leurs élucubrations à Paris et ont acquis déjà une manière de réputation.

« Comment voulez-vous que les gens dont les recommandations ont besoin d'être appuyées sur des preuves réussissent quand ils parleront pour M. Port, s'ils ne peuvent dire : « M. Port a fait ceci, M. Port a fait cela » ?

« Ma conclusion est celle-ci : vos ennuis viennent de ce que vous vous donnez de la peine qui n'aboutit à rien, et vous n'aboutissez pas parce que vous n'avez pas de but. Faites-vous un but auquel tende l'emploi de ce que vous amassez. Faut-il vous en indiquer un ?

« La faveur pour le présent est aux recherches géographiques et topographiques. Vous avez entrepris deux répertoires, qui vous fourniront les matériaux d'un beau mémoire sur l'ancienne division du sol angevin depuis les origines les plus lointaines jusqu'au XIII[e] siècle ; composez-nous ce mémoire-là avec lucidité, avec sobriété, avec critique ; introduisez dedans les indications qui ressortent de tous les monuments celtiques, romains, chrétiens qui ont été signalés, sans oublier les monnaies et médailles et les chartes. Quand cela sera fait, vous me l'enverrez et je vous le ferai insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*, qui est une Revue où les articles se paient. Après celui-là, vous en ferez un autre sur un sujet différent, et ainsi de suite, et voilà venir l'honneur et l'argent, et une destinée

qui vous semble à vous, ingrat, filée de fil bis, se montre à mes yeux toute d'or et de soie. Agréez cet augure pour vos étrennes et prenez le dessus sur votre folle cervelle. »

Ces bons avis, malgré leur forme un peu caustique, les devoirs nouveaux de chef de famille, déterminèrent Port à entreprendre le classement des archives municipales d'Angers et, en 1851, il en publia l'*Inventaire analytique* dans un gros volume, qui contenait en outre un curieux ensemble de documents inédits. Le ministre d'État souscrivit à cinquante exemplaires de l'ouvrage, que le public compétent accueillit avec des éloges mérités.

Port cependant n'avait point abandonné l'idée de retourner à Paris et de se livrer à la littérature quotidienne. Mais le maître et confident, J. Quicherat, veillait sur ces velléités dangereuses.

Voici une de ses lettres :

« Maintenant, mon mignon,... savez-vous que vous me faites enrager avec vos désirs vaporeux?... Je vois de plus près que vous l'officine de la littérature parisienne; je puis même dire que j'ai cherché plus d'une fois si je n'y découvrirais pas quelque coin à votre convenance. Les journaux sont encombrés de sujets qui tiennent la spécialité pour laquelle vous vous proposez. Vous ne seriez préféré à cette multitude qu'après avoir fait vos preuves, c'est-à-dire après avoir croqué le marmot pendant un laps de temps que je ne saurais définir, mais que vos fils assurément trouveraient beaucoup trop long. Croyez-moi, mon cher Port, chassez cette idée de vous enrichir par la littérature facile, qui vous distrait, qui détourne votre attention du but vers lequel vous devez vous acheminer. Vous avez l'aptitude requise, l'instruction et les moyens matériels nécessaires pour faire de l'histoire. »

Le ton se relève :

« On n'a rien dit qui vaille sur ce grand XIe siècle qui a vu naître la société moderne avec toutes ses vertus, avec

tous ses vices, avec toutes ses tendances. « Qu'est-ce qu'un roi? qu'est-ce qu'un seigneur, un citadin et un serf de ce temps-là? Quelle est la loi générale de tant de faits qui se présentent désarticulés et inintelligibles dans le fatras des chroniques? »

« Voilà ce que pourra nous dire un esprit fin et attentif, qui aura dégagé le sens des choses en les considérant dans le plus petit détail, et qui nous les retracera avec la vraie couleur qui convient à l'époque. Soyez ce révélateur; cela vaudra mieux que de dire des choses plaisantes sur de sots romans ou sur de mauvaises comédies. Paris, 12 juin. »

Rien n'y faisait, et Quicherat lui-même faillit céder aux désirs téméraires de son ami. Un sous-chef aux Archives impériales tombe malade, on songe aussitôt à sa place; il meurt et on se met en campagne; mais le vieux maître reprend bientôt son inexorable raison. Les détails auxquels descend ce modeste travailleur qui, selon son expression, menait à Paris une vie d'étudiant de quarantième année, sont à la fois intéressants et touchants. Rappelons-nous qu'ils datent de 1857 :

« Vous ne pouvez pas espérer vous loger à moins de 800 francs ni d'avoir une domestique, qui vous est nécessaire, à moins de 300 francs de gages. Ajoutez à cela la nourriture d'icelle domestique et son blanchissage, soit 500 francs. Mettons 3500 francs pour la dépense de votre famille et de vous, c'est le moins qu'on puisse supputer et en supposant la plus grande économie.

« C'est donc un peu plus de 5000 francs par an qu'il faut vous attendre à débourser ici, et comme la place de sous-chef n'en rapporte que 3000, vous aurez nécessairement à vous créer d'autres sources de revenu. Vous y arriverez, mais pas tout de suite, de sorte que la prudence exige que vous ne veniez pas à Paris sans être pourvu d'une avance qui vous permette d'attendre.

« Méditez sur cet aperçu, voyez s'il n'y a rien qui vous effraye. »

Vous excuserez, Messieurs, ces citations de lettres d'un maître à son élève qu'il suit dans la vie, adaptant ses leçons aux circonstances, jusqu'à ce qu'il ait achevé de former un homme, l'homme qui sera un jour votre élu.

Ces chiffres avaient leur éloquence. Port se résigna et, cette fois encore, sa docilité fut féconde.

Il entreprit l'*Inventaire des archives de l'hôpital Saint-Jean* que son prédécesseur, Marchegay, avait fait entrer au dépôt et classées sommairement. C'était une œuvre de longue haleine qui demanda trois années de travail, de 1861 à 1863[1].

En même temps, il publiait dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* des documents sur l'*Histoire du théâtre à Angers et sur le véritable auteur du mystère de la Passion*, ce drame « dont le sujet est, dit-il, véritablement tragique et humain[2] ».

De 1853 à 1863, Port avait imprimé dans divers recueils plus de cinquante articles, curieux, spirituels, intéressants; mais, à l'exception de l'*Inventaire des Archives municipales d'Angers*, rien qui imposât l'attention.

C'est ce qui désolait Quicherat. En 1865, le professeur reçut d'Angers une pièce de vers dont le sujet était bien fait pour l'intéresser : *Vercingétorix*.

Port n'ignorait point le conflit entre Alise et Alaise ; aussi ne s'était-il servi que du nom latin d'*Alesia* ; mais l'imprudent avait qualifié d' « étroit » le plateau défendu par le héros gaulois.

Le partisan d'Alaise, après avoir assez rudement critiqué les vers, dont plusieurs strophes sont cependant fort belles, ajoute : « Et maintenant je me mets en garde devant le

1. *L'Inv. et le Chartrier de l'hôpital Saint-Jean.* — Lettre à M. P. Marchegay, p. 3.

2. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1861, p. 69.

crétin qui par une épithète inconsidérée s'est rendu l'auxiliaire du Reffye et de son bourgeois. Comment, cheval! vous osez dire que le sommet d'Alesia était étroit? Est-ce que la montagne d'Alesia n'a pas demandé une contrevallation de 11 milles pour être enveloppée? Est-ce que 11 milles ne représentent pas 16 grands kilomètres? Est-ce que la racine carrée de 16 n'est pas 4? Est-ce que, par conséquent, la montagne ne vous représente pas un pâté d'une lieue en carré sur toutes ses faces, la distance d'Angers au pont de Cé! » (2 mars 1865.)

Port ne s'embarrassa pas pour si peu, et la postérité lira dans sa composition dédiée à son maître :

> Sur le large plateau de son mont escarpé,
> Pour la dernière lutte Alesia la Sainte...
> ....

Ce qui ne laisse pas de faire réfléchir sur la valeur des épithètes poétiques comme élément de preuve en matière d'histoire.

Pour reconnaître cette condescendance et consoler son ami qui n'avait pas eu le prix, Quicherat lança quelques nouvelles pointes à Reffye et à « son bourgeois », « à un gouvernement méphitique »; enfin, tout cela était la faute de Coco ». (2 mars 1865.)

L'étude approfondie du texte permettrait peut-être d'identifier le personnage désigné sous cette appellation irrévérencieuse et au moins imprudente. Quel mentor, si ce n'est celui de Télémaque, n'éprouve pas de défaillance? Quicherat, cet homme d'un si grand sang-froid et qui rappelait si justement à l'archiviste de Maine-et-Loire les nécessités de la vie, souffrait sur un plus grand théâtre des mêmes déceptions ou, si l'on veut, des mêmes désillusions. Il se laissait aller aux mêmes aigreurs et, inconsciemment peut-être, il en entretenait le ferment dans l'esprit de son disciple.

Port habitait alors un astre où coulaient des ruisseaux de

miel. Il écrivait un prologue pour l'inauguration à Angers, le 4 novembre 1865, du théâtre Auber[1].

Il y paraît tout à fait provincialisé et angevinisé.

Province! dit un fat. — Oui, Monseigneur, Province!
Province! le respect du paternel foyer,
L'ambition modeste et le pas régulier
Dans le contentement de son sort, humble et mince,
Et le cœur satisfait, quand le jour s'est rempli
Par un simple devoir simplement accompli.

Voilà le provincial; voici l'angevin :

Pare-toi de ta grâce, Angers, et puis admire
Un ciel bleu, tes prés verts et la Loire où se mire,
Le long des bois en fleurs et des coteaux penchés,
L'orgueil de vingt châteaux, l'ombre de cent clochers![2]

Hélas! malgré les beaux présages, le théâtre Auber fermait ses portes moins de trois mois plus tard, non sans causer indirectement au poète de grands soucis.

Autre complication : après lui avoir refusé les Archives de Lille, on lui offrait celles de Bordeaux. Son maître l'encourageait à accepter : « Pour l'archiviste, pour le littérateur, pour l'esprit libre, le séjour de Bordeaux est préférable à celui d'Angers. » (10 février 1866.) Soit; mais que seraient devenus les travaux entrepris sur l'Anjou? Cette fois, Port, s'inspirant des considérations les plus honorables, déclina la proposition.

L'éclaircie qui, depuis 1857, laissait paraître un coin d'azur dans le ciel un peu sombre de sa vie, se fermait de nouveau sous la brume de préoccupations d'argent.

1. *Prologue*, etc... Angers, 1869.
2. Cette pièce obtint les félicitations de Quicherat qui préférait Auber à Wagner.

Dans le louable désir d'augmenter ses ressources, l'archiviste recherchait des travaux lucratifs se rattachant à ses études. C'est ainsi qu'il avait, en 1859, écrit pour l'Histoire de France publiée par Bordier et Charton, la partie correspondant aux règnes de Louis XIII et de Louis XV.

Joanne, le célèbre éditeur de tant de Guides, avait débuté comme commis de librairie à Angers. Grâce à lui, Port obtint de collaborer à plusieurs publications et eut la commande d'un Guide de Paris à Agen, dont la partie au-delà de Vierzon était entièrement neuve.

Il s'était acquitté de cette tâche avec son zèle et son talent accoutumés, avec une justesse de description qui lui mérita les éloges de Georges Sand; mais, à l'impression, on lui demanda, on lui imposa quelques petits changements. Port se cabre et refuse de signer le livre ainsi modifié. Cette fois, Quicherat intervint et sut très habilement lever ses scrupules. Suit une réflexion bien frappante : « L'heure est venue, ajoute-t-il dans une lettre du 24 décembre 1866, de laisser là toutes les pointilleries et les minuties. La série des années redoutables va commencer avec 1867. Que les hommes capables comme vous se préparent à faire face aux événements. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il en arrivera de graves. Une étrange inquiétude, qui s'est emparée de tous les esprits et qu'on entend ici exprimer partout, en est le signe précurseur. Embrassons-nous, mon cher ami, et soyons du petit nombre de ceux qui font une part à la Patrie dans les vœux qu'ils s'adressent réciproquement. » (24 décembre 1866.) Quelle impression ces noirs pressentiments ne devaient-ils pas produire sur l'esprit naturellement inquiet, mais sensible et patriote de Célestin Port?

En 1867, Napoléon III offrit à la reine d'Angleterre les statues des Plantagenets conservées à Fontevrault. Port, membre correspondant du Comité des Travaux historiques, protesta contre la décision de l'Empereur. La question prit

un moment la proportion d'une affaire d'État. Le Ministre saisi par le Comité, refusait d'intervenir. Quicherat lui-même se contentait d'observer. Un heureux concours de circonstances, surtout le peu d'empressement de l'Angleterre à réclamer l'impérial cadeau, assurèrent le maintien à Fontevrault des statues menacées. Toujours est-il que Port avait pris seul leur défense [1].

Autre lutte, moins en vue, mais plus dangereuse.

Imprimant enfin son *Inventaire des Archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean*, il avait jugé bon de mentionner à chaque article les folios et les dates, ce que, paraît-il, n'admettait pas alors le bureau du Ministère.

On saisit ce prétexte pour envoyer à Angers un inspecteur général, qui se présenta comme chargé des exécutions sommaires et, tout au moins, comme ayant l'ordre de mettre Port à la raison. Ce fut l'archiviste qui raisonna l'inspecteur, M. Bertrandy, qui, hâtons-nous de le dire, se montra bon confrère, et s'acquitta courtoisement d'une méchante commission.

Nous en avons fini avec ces petits événements où se perdait la vie de l'archiviste de Maine-et-Loire.

Au commencement de 1869, Port publia une édition nouvelle de la *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, ouvrage remontant au XVIIIe siècle (1778), et devenu fort rare.

Cette publication fut accueillie plutôt froidement par la Commission des Antiquités de la France. On trouva que l'éditeur lui consacrait trop de soins et trop d'estimables labeurs [2]. Seul, d'Arbois de Jubainville apprécia justement l'édition en déclarant qu'elle serait désormais le manuel indispensable de tout archéologue angevin [3].

1. Ce dont il ne faut pas moins le louer, c'est de sa réelle modestie, lorsque, longtemps après, il raconta l'incident dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

2. Rapport lu à la séance du 5 novembre 1869 par M. F. de Lasteyrie. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1869, 749.

3. *Ibid.*, p. 701.

Port avait cependant pris soin de s'expliquer : « Le commentaire d'aujourd'hui n'est pas un travail improvisé... Dès mon arrivée à Angers, je parle de quinze ans bientôt, la pensée m'est venue d'étudier à fond et de raconter l'histoire de la ville où je venais vivre et sans doute mourir... Mes greniers plient sous la moisson. Quand je reprendrai, comme je l'espère bientôt, ces notes sous une forme plus libre, j'aurai l'ambition plus haute et m'y emploierai de mon mieux[1]. »

Six mois après, au commencement de juin 1869, Port annonçait à son maître qu'il allait incessamment publier le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, et Quicherat se hâtait de lui répondre :

« L'entreprise que vous m'annoncez me met dans le ravissement... Vous allez là donner le modèle d'une sorte d'ouvrage que chaque département voudra avoir à son tour, et vous utiliserez d'un coup toutes vos recherches passées. L'ouvrage est fait ou peu s'en faut, puisque les matériaux sont recueillis, vous n'avez pas à vous préoccuper de la rédaction. La rédaction doit être aussi simple que possible. Précision et clarté ; pas de phrase ; pas un seul mot qui soit à une autre fin qu'instruire[2]. »

Vers les derniers jours d'août, paraissait le spécimen de cette œuvre, entreprise des plus considérables, comprenant trois dictionnaires fondus ensemble. Si, pour les deux premiers, l'auteur se maintenait dans les limites artificielles du département, pour la partie biographique il sortait du cadre moderne de Maine-et-Loire ; il étendait ses recherches à tout l'Anjou, non seulement aux hommes illustres et célèbres, mais à la foule étonnée des inconnus et des oubliés.

A l'appui de son programme paraissaient deux fascicules[3].

Ainsi, cet homme qui ne rêvait que de succès littéraires

1. Préf., p. XI, Angers, 14 décembre 1868.

2. Lettre du 13 juin, de Cambrai-en-Cambrésis.

3. Il annonçait la publication d'une livraison par mois au prix de 50 centimes; l'ouvrage devait avoir soixante feuilles d'impression, à deux colonnes in-8°.

à Paris, que de concours poétiques, dramatiques; qu'on accusait, non sans raison, de ne savoir prendre un parti; ce rêveur avait reçu une si forte empreinte à l'École des Chartes; il était si sincèrement travailleur que, dès le début et pendant quinze années, il avait, sans repos ni trêve, amassé, coordonné, rédigé des milliers de notes, la matière de six in-folios. Il avait tout vu, ses archives, celles du chef-lieu, celles des municipalités et des plus petits villages du département. Bravant la fatigue, parcourant à pied de longues étapes, mal logé, mal nourri, il avait visité les mairies, les églises, les monuments, les châteaux, prenant partout les notes les plus précises. Il avait lu des milliers de livres, de revues, de brochures. Depuis le jour où il avait commencé sa rédaction dans sa petite maison de la Doucine, il s'était imposé la loi du *nulla dies sine linea*. Son travail était assez avancé pour qu'il fût possible d'en déterminer la forme et l'étendue.

Tout allait bien, et voici que tout est compromis. Une notice alarme les vicaires capitulaires d'Angers, *sede vacante*, qui menacent de retirer leur souscription. L'imprimeur du *Dictionnaire*, qui est, en même temps celui de l'Évêché, ne laisse aucun doute sur le choix qu'il fera entre ses deux clients. L'auteur, découragé, veut jeter son manuscrit au feu. Quicherat le console, l'encourage, lui laisse entrevoir la nomination à l'évêché d'Angers de l'abbé Freppel, un érudit, un modéré. Entre temps, un autre libraire se présente, et le *Dictionnaire* est sauvé.

On se demande même ce qui serait advenu si la publication du troisième fascicule n'eût pas été retardée.

On y lit en effet, page 48 : « J'arrête ce récit (l'histoire d'Angers) aux approches du bouleversement de décembre 1851, que nombre de témoins peuvent raconter. »

Quelques mois plus tard, l'expression « bouleversement » eût paru faible; publiée en 1869, elle aurait compromis l'archiviste et singulièrement gêné son préfet et ses deux

protecteurs, MM. Berger et Sigris, qui s'employaient de leur mieux à le faire décorer.

Au congrès des Sociétés Savantes, tenu à Paris en avril 1869, Célestin Port fut nómmé chevalier de la Légion d'honneur, distinction qui récompensait quinze années de labeur et plus particulièrement cinq années de participation assidue aux publications du Comité des Travaux historiques.

Quel contraste entre cette séance à la Sorbonne, où le ministre, M. Maurice Richard, dans une sorte de prosopopée, célébrait l'Empereur, arbitre de l'Europe, restaurateur volontaire de la liberté, et les sombres prédictions de Quicherat ! Et cependant, cinq mois plus tard, l'Empire était renversé, la France envahie et démembrée.

Port ne se prévalut pas de ses opinions républicaines de vieille date pour réclamer quelque haute situation. Il resta à son poste. Ici se présente un épisode, déjà connu, mais qu'il est juste de rappeler.

Un soldat, engagé volontaire, est blessé assez grièvement sous les murs du Mans. On le jette dans un wagon. Le train échappe à grand'peine aux Prussiens, déjà maîtres de la ville, et parvient enfin à Angers. L'archiviste de Maine-et-Loire apprend que ce blessé est un jeune confrère de l'École des Chartes. Il accourt, lui prodigue des soins, lui rend tous les offices imaginables.

Lorsque, trente ans plus tard, le décès de Célestin Port fut annoncé à l'Académie, ce soldat, ce volontaire, Robert de Lasteyrie, heureusement et depuis longtemps bien guéri, présidait la séance, et on se rappelle avec quelle émotion communicative il rendit hommage à la mémoire de son ami de l'année terrible.

Ainsi les graves événements annoncés par Quicherat dès 1867 étaient accomplis. Le penseur, qui ne les avait pas prévus si accablants, était resté dans Paris assiégé ; la maison voisine de la sienne avait été éventrée par un obus.

La guerre finie, il écrivait à son fils d'adoption : « Je suis sauf, mais j'ai le cœur malade, et il le sera longtemps. Sachez cependant que, tout endolori qu'il est, il s'est épanoui, ce cœur, quand j'ai reçu votre lettre, la première qui m'arrivait du dehors depuis cinq mois. » (7 février 1871.)

Port, de son côté, s'était remis à la publication de son *Dictionnaire*. Mais il semble que les difficultés vinssent le chercher.

Aux désastres de la guerre étrangère et de l'abominable Commune devait succéder une longue période de dissensions intérieures. L'évêque, le modéré annoncé par Quicherat en 1869, Mgr Freppel, n'était plus aux yeux de Célestin Port qu'un réactionnaire. L'archiviste passait pour écrire dans des « journaux rouges », et son nouveau préfet lui refusait les palmes d'officier de l'instruction publique. Il se voyait, en 1873, plus discuté, plus suspecté que sous l'Empire. Encore une fois, il résolut d'abandonner son œuvre, de chercher une autre situation dans la capitale. Et son Mentor de lui rappeler, une fois de plus, qu'on se fait d'étranges illusions sur Paris et qu'il est périlleux de changer de profession à quarante-cinq ans passés.

Heureusement, tout s'arrangea. Chaque fascicule du *Dictionnaire* ajoutait à la bonne opinion qu'on en avait d'abord conçue. L'auteur se décida, sans présomption, à le présenter au suffrages de l'Académie. Il avait d'abord songé au prix Gobert. Les sages conseils de M. L. Delisle le décidèrent à procéder par étapes et à envoyer la première partie de son ouvrage au concours des Antiquités nationales.

Il y obtint une médaille d'or et les éloges les mieux justifiés (24 octobre 1872).

Au moment où on aurait pu croire Célestin Port uniquement occupé de l'impression de son œuvre, il publiait dans

la collection des Documents inédits [1] le *Livre de Guillaume Le Maire*, dont le tirage à part parut en 1875. Dans cette reproduction intégrale et plus correcte d'un texte déjà édité par les Bénédictins, Port eut le bon goût de ne pas relever quelques erreurs de copie échappées à ses illustres devanciers. Son introduction est également très sobre. L'ensemble est parfait.

C'est alors qu'il sollicita de l'Académie le titre si envié de correspondant.

Il se vit d'abord, et non sans quelque ennui, préférer son collègue Castan, archiviste du Doubs, et Quicherat approuva la décision de l'Académie. Mais, moins d'un an plus tard, le 22 décembre 1876, Port obtenait le titre ambitionné.

Sa joie ne fut pas sans mélange. En avril 1877, sa mère mourait plus qu'octogénaire. Son vieux maître, évoquant les pertes qu'il avait lui-même subies, répondit à sa lettre de faire part en termes touchants : « La consolation, pour vous comme pour moi, est dans la pensée que nous avons fait notre possible pour répondre aux sacrifices qu'ont faits pour nous nos pauvres parents. » (9 avril 1877.)

A cette intime douleur succédèrent des piqûres d'amour-propre, dont la susceptibilité de Célestin Port exagérait l'importance.

Marchegay, son prédécesseur, s'avisa, un peu tard, qu'on avait, dans la publication des *Archives de l'hôpital Saint-Jean*, passé sous silence la part prise par lui à leur entrée dans le dépôt et à leur classement. Port se fâcha tout rouge et malmena vivement le réclamant. Il demandait la constitution d'un jury d'honneur. Quicherat intervint sur un ton moitié ironique, moitié sévère : « Vous n'êtes ni un plagiaire, ni l'exploitant du travail d'autrui ; mais il vous reste d'avoir manqué d'obligeance envers un confrère ; là

1. *Mélanges historiques*, t. II, p. 187, 569.

est la faute. Gardez-vous de parler de votre adversaire comme du dernier des monstres, car ce serait dépasser la mesure. »

C'était très sagement clore un incident regrettable. Il était temps d'ailleurs. Le grand jour approchait où le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, presque terminé, allait recevoir la suprême récompense, le premier prix Gobert.

L'œuvre avait pris quinze ans de préparation, huit ans de publication. Les trois volumes contiennent, nous l'avons dit, la matière de six in-folios. L'indication primitive des soixante feuilles avait été dépassée de plus d'un tiers, mais sans qu'on trouvât ni une page ni une ligne inutiles. Célestin Port se montre historien, archéologue, littérateur, économiste. On ne peut s'empêcher de songer à Bayle. Rien de vulgaire ; la moitié des renseignements sont inédits, le reste a été contrôlé soigneusement. Tout ne s'y trouve pas assurément, mais il est impossible d'aborder un sujet quelconque sans consulter le *Dictionnaire*. L'intérêt est principalement angevin ; mais combien de noms d'hommes et de localités appartiennent à l'histoire de France !

Dans son rapport à l'Académie, M. Ravaisson-Mollien louait dans l'ouvrage couronné « une impartialité irréprochable, un esprit d'ordre et de critique des plus rares, un grand art de distribution et d'exposition ; un style qui, s'il n'est pas toujours exempt de bizarrerie, est toujours vigoureux et original ». Le monde savant tout entier ratifia ce jugement, et le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* jouit bientôt, toute proportion gardée, de la même réputation que la *Notitia* d'Adrien de Valois.

Voilà le point culminant de la carrière de Célestin Port. Au début, le *Dictionnaire* n'est qu'une œuvre de distraction pour l'archiviste qui rêve de livres lus par un plus grand public ; ensuite, c'est le travail préféré, solide, un de ceux que la postérité recueille avec soin, alors que tant de livres à succès disparaissent au poids du papier.

Nous avons fait connaître les quatre grands ouvrages de Célestin Port : *Inventaire des Archives de la mairie d'Angers*, *Inventaire des Archives de l'Hôpital Saint-Jean*; le *Livre de l'évêque Guillaume Le Maire*, le *Dictionnaire*.

Il est impossible d'indiquer, ne fût-ce qu'en citant leurs titres, les nombreuses études publiées par l'auteur dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, dans les *Archives d'Anjou*, dans la *Revue des Sociétés savantes*, etc. Un ami dévoué, un savant qui ne laisse rien à glaner après lui, M. Lelong, en a dressé la liste qui ne monte pas à moins de 117 articles sur les sujets les plus variés. Si l'on excepte quelques tentatives dramatiques, quelques poésies, on doit reconnaître que l'auteur, malgré ses hésitations, a peu dévié de la route dont son *Dictionnaire* est le terme.

Toutes ces études, particulièrement celles qui ont trait aux artistes angevins, portent la marque du même soin dans les recherches et dans la rédaction. Port a pris soin de les réunir dans deux recueils intitulés *Notes et notices angevines*, et *Questions angevines*. Malgré leur mérite, elles n'auraient pas suffi à assurer la réputation de leur auteur ; mais, après la publication du *Dictionnaire*, elles prennent l'importance d'une flottille, que convoie et protège un vaisseau de haut bord.

Le 11 novembre 1887, Port reçut de l'Académie la plus haute distinction qu'il pouvait ambitionner. Il fut nommé membre libre, en remplacement de M. Desnoyers.

On ne peut s'empêcher de regretter qu'à cette heure la fortune de Célestin Port n'ait pas été complète, qu'il ne lui ait pas été donné de revenir à Paris, d'y éprouver la joie de vivre dans ce milieu de confrères professant des opinions diverses, sans que cette diversité effleure la courtoisie, encore moins l'estime, où l'on trouve même la douceur de l'amitié. Ce rude abord, dont votre heureux élu croyait utile de se couvrir à Angers, serait tombé dès le seuil de l'Institut.

Que n'eût-il au moins la satisfaction d'écrire une notice sur la vie de son prédécesseur? Son esprit se fût reposé, détendu, en étudiant, en racontant la carrière si remplie de cet homme d'un esprit ouvert comme le sien à toutes les connaissances, en même temps d'humeur douce et séduisante, n'ayant jamais rencontré d'ennemis ni soupçonné qu'il pût en avoir, modéré dans la jouissance d'un bonheur longtemps parfait, chrétiennement résigné au jour d'épreuve et à l'heure de la mort. L'auteur des notices sur les *Divisions ecclésiastiques de la Gaule* eût trouvé un bon juge dans l'auteur du *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Mais à cette époque, l'Académie n'avait pas encore établi l'usage de ces notices biographiques moins solennelles, plus intimes et peut-être plus sincères que les discours et n'obligeant pas moins leur auteur à de salutaires réflexions.

Célestin Port demeura donc à Angers, où tous les partis saluèrent comme méritée son élection à l'Académie, mais sans que ce légitime hommage modifiât de part et d'autre une réserve qui prenait trop souvent un caractère d'hostilité.

Au lendemain de l'achèvement du Dictionnaire, Quicherat avait conseillé à son disciple, devenu un maître, d'aborder quelques études reposantes sur l'Anjou ou sur le moyen âge. Mais Quicherat, mort en 1882, n'avait pas joui du succès de Célestin Port, dont les idées allaient prendre un tout autre cours.

On se souvient de l'arrivée du jeune archiviste-paléographe à Angers en 1853, de l'attrait qu'exerçaient sur lui les dossiers constitués au temps même des guerres de la Vendée. Leur odeur de révolution lui montait à la tête et, depuis 1878, il les compulsait avec passion.

En 1880, il avait préludé à ses nouvelles études en publiant les *Souvenirs d'un nonagénaire*, *Mémoires de François-Yves Besnard*, publication entreprise, comme l'archiviste de Maine-et-Loire le fait ressortir, « *propriis*

sumptibus », ni plus ni moins qu'un duc et pair, et aussi « avec une part de sa vie, faite de peine et de travail ».

Ce Besnard est un très curieux personnage, tour à tour prêtre, industriel, secrétaire d'homme politique, perdant sa place, obtenant comme compensation celle de percepteur, ayant vu la royauté de Louis XVI, la Révolution, la Terreur, l'Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet, pour mourir, en 1843, en faisant cette déclaration : qu'il ne faut pousser à bout aucun principe. Il écrit avec sincérité, et le lecteur impartial peut tirer de ses Mémoires des conclusions bien différentes de celles qui séduisaient leur ardent éditeur.

Si l'histoire ancienne se plaint de la pénurie de documents, la moderne en a trop. Enquêtes judiciaires, rapports administratifs ou militaires sont presque toujours des œuvres d'attaque ou de défense. Les correspondants les plus sincères transmettent les nouvelles les plus erronées. Les hommes, acteurs dans les événements, ensuite rédacteurs de Mémoires, ont eu le temps de se ressaisir et posent devant le futur historien. Quand le sujet intéresse plusieurs nations, on a au moins le contrôle des documents étrangers ; mais, dans l'histoire locale, surtout dans celle qui se rédige en présence des vainqueurs et des vaincus ou leurs fils, la difficulté devient insurmontable.

Bien que le premier Empire eût sa racine dans la Révolution, il n'en laissa pas moins célébrer les efforts réactionnaires des Vendéens, et les premiers récits de ces événements parurent comme une glorification. Pendant la Restauration, on les exalta, et le ton ne changea guère sous le second Empire. Le « bouleversement » de 1870 rendit inévitable l'explosion de jugements nouveaux.

C'est dans ces conditions que fut écrite et publiée la *Vendée angevine*.

Que Célestin Port ait écrit avec un ferme propos d'impartialité, on le croit sans peine ; mais il professait cette

doctrine que l'impartialité n'oblige pas à l'indifférence [1] et, malgré lui, son œuvre prit une allure de réaction et d'apologie en sens contraire.

Si des discussions théologiques au sujet d'un Bérenger du XIIe siècle passionnaient encore à Angers, combien ne devait-on pas s'y émouvoir en lisant ce livre où, à chaque page, cent noms soulevaient la susceptibilité de cent familles, où les sources officielles contredisent les traditions du foyer et sont tout aussi suspectes!

Comme les écrivains de la première heure avaient trop écouté les récits de grand-père à petit-fils, Port a peut-être accordé trop de foi à des documents contemporains, établis par des hommes passionnés.

Étudié en lui-même, l'ouvrage, très documenté, ressemble parfois à un inventaire. L'écrivain, vivant dans ses archives, n'a pas résisté au désir d'y puiser une surabondance de détails, au détriment de l'ensemble. Cet excès de richesse est moins regrettable encore que l'introduction de tirades très sincères, mais trop passionnées. De là, dans les journaux, dans les revues de l'Anjou et même de Paris, des attaques, des ripostes et des combats comme on en vit autrefois entre Bleus et Chouans, dans la plaine disputée des Mauges.

On ne saurait dire que ce cliquetis de bataille, répercuté et grossi par les échos de Maine-et-Loire, déplût à l'auteur. Était-ce l'effet de son nouvel habit? Toujours est-il qu'il se montrait moins sensible aux horions.

En 1893, il s'attaqua de nouveau à la légende de Cathelineau. Le livre, de forme franchement polémique, est dirigé moins contre le Vendéen que contre ses panégyristes imprudents. En somme, il ne détruit que le prétendu brevet de généralissime délivré en termes plus que suspects à ce paysan qui ne l'avait pas ambitionné. Aussi le chant de

1. *La Vendée angevine*. Lettre à M. de La Sicotière, p. 4, note. Angers, 1889.

triomphe de l'historien paraît-il un peu éclatant. Toutefois son livre et celui de la *Vendée Angevine* sont et resteront recherchés, tant ils sont fournis de nombreux et curieux documents, publiés avec la plus complète impartialité.

Vers la fin de cet ouvrage sur Cathelineau, on lit cette phrase d'un sentiment tout personnel : « Je connais quelqu'un qui, en écrivant, n'a jamais eu d'autre visée que la science, d'autre passion que la vérité, ces deux coureuses qu'il faut suivre et poursuivre, le boulet de misère rivé au pied. » [1]

Port a plus d'une fois regretté de n'avoir pas trouvé le chemin de la richesse, au moins celui de l'aisance. On ne saurait lui en faire un reproche. Il était père de famille, mais il n'avait pas l'âme mercenaire, il l'avait même généreuse. A l'âge où l'homme, plus près de l'heure où il devra tout abandonner, s'acharne encore plus à tout retenir, l'archiviste de Maine-et-Loire, sans grande fortune, donna au département une collection formée par ses soins, à ses frais, comprenant plusieurs milliers de pièces, imprimés, gravures, dessins, notes manuscrites, collection d'une inestimable valeur pour l'Anjou.

Il se promettait de l'installer dans le nouveau bureau, construit sur sa demande, plus commode que sa « glaciale, humide et sombre chapelle » [2], mais, il faut bien le dire, de moins grand caractère, bureau très clair, trop clair même pour des yeux affaiblis.

Dans un dernier adieu à ses chères collections, il disait : « Je n'ai que faire de prévoir l'heure prochaine où il me faudra me séparer d'elles. » Parler de la mort, même avec dédain, c'est penser à cette inévitable.

A la fin de sa *Légende de Cathelineau* il écrivait encore : « Peut-être pour moi sera-t-il temps bientôt, après tant de

1. P. 171.
2. *Rapport annuel*, 1900, p. 534.

courses à travers la vie, de jeter là le bâton de voyage et, s'il me reste encore quelques heures, sur le soir, de m'oublier à regarder couler l'eau et se lever au loin les étoiles, conseillères du bon sommeil. »

On retrouve le bon élève de Louis-le-Grand, le lettré qui se souvient du *suadentque cadentia sidera somnos*. Et cependant à l'heure où Célestin Port parlait ainsi, la lumière n'arrivait plus à ses yeux éteints.

N'y plus voir! Quel supplice pour ce savant, qui lisait ou écrivait dix heures par jour; et, par delà cette noire horreur de la cécité, la vision intérieure de la retraite prochaine et forcée! Cependant, toujours vif d'esprit, Port luttait contre l'ombre grandissante. Il s'intéressait aux questions d'éducation, où se réfugiait sa foi dans l'avenir, car personne n'a été plus préoccupé de l'avenir, ni plus désireux de revivre dans la mémoire des hommes.

Ses deux fils, membres distingués de l'Université, et qui ont fourni des renseignements précieux à l'auteur de cette notice, ont pu craindre que, d'après certaines pages de combat, on ne considérât leur père comme un mécontent, comme un irrité contre le sort. Préoccupation pieuse, mais sans cause réelle. Célestin Port n'a-t-il pas eu toutes les satisfactions d'amour-propre que peut espérer un savant? Chevalier, officier de la Légion d'honneur, n'avait-il pas reçu toutes distinctions ambitionnées par un citoyen? N'avait-il pas, surtout, conscience de sa valeur, de celle de ses ouvrages faits pour durer?

Un ou une ermite littéraire l'a, vers 1900, représenté « menu, sec, à physionomie d'ascète, un peu penché en avant, cheminant toujours du même pas vers les cryptes de la préfecture, sans regarder à droite ni à gauche. Et les Angevins de dire : « Voilà celui qui vit avec les morts! » Quelle erreur! Sous l'enveloppe à demi consumée la flamme restait.

La touche du même portraitiste est plus juste quand il montre le septuagénaire sceptique, « navré et scandalisé

dans son honnêteté chatouilleuse des réussites de certaines insuffisances, des élévations de certaines tares ».

Cela fait penser à ce qu'on a dit de son maître Quicherat « et de son désenchantement intérieur en constatant que le régime qu'il avait appelé de ses vœux ne pouvait, pas plus qu'un autre, réaliser tous les rêves qu'avait formés son patriotisme »[1].

Le dernier travail de notre confrère fut un rapport sur ses Archives : *Ancien régime et période révolutionnaire*. Sa dernière sortie fut une excursion archéologique. Vers la fin de février 1901, on lui signala la découverte d'antiquités romaines, près de Chalonnes. Il voulut les voir. Effort excessif où il devait tomber, on l'a dit avec justesse, comme un soldat sur le champ de bataille. Quelques jours après, le 2 mars, il mourait subitement, sans avoir le temps de lever vers l'étoile un suprême regard.

« Je ne crois pas, a dit un des orateurs qui ont parlé sur sa tombe, qu'il ait envisagé la mort avec regret ». On se sent pris de tristesse en présence d'une telle fin, après tant de labeurs et de peines. La nuée, dont cet infatigable travailleur s'est plaint si souvent et qui a trop plané sur sa vie, ne s'est pas levée.

Un jour viendra, il est déjà venu, où les critiques plus ou moins fondées sur le caractère, sur les tendances, disparaîtront, où on ne connaîtra plus Célestin Port que par ses grandes qualités, par cette œuvre magistrale que le temps respectera et que les hommes sérieux, de toute opinion, ne pourront consulter sans profit ni sans reconnaissance.

Connaissance prise du travail très complet de M. E. Lelong, *Bibliographie des Travaux de Célestin Port*, paru dans *la Correspondance historique et archéologique, année 1901*, et publié à part (Saint-Denis, 1902), il a été décidé qu'on renverrait les lecteurs à cette excellente publication, dont l'auteur a offert un exemplaire à l'Académie.

1. Robert de Lasteyrie, *J. Quicherat, sa Vie, ses Travaux*. (Paris, 1883), p. 41.



LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel annonce qu'il a reçu de M. Ch. Trillon de La Bigottière, une brochure intitulée : *La légende des poulardes du Mans* (Paris et Mamers, 1901, in-12), avec une lettre où il dit : « J'ignore si cet ouvrage serait susceptible d'être distingué par l'Académie; en tous cas, je serais honoré qu'un exemplaire lui fût offert ». Cette légende remonte au moyen âge; mais le Secrétaire perpétuel n'ose pas conseiller à l'auteur de l'adresser au concours des Antiquités nationales. Par sa forme, — elle est en vers, — elle irait plus naturellement à l'Académie française.

M. Delisle présente à l'Académie de la part de l'auteur, M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Académie, les deux ouvrages suivants :

Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (xiiie siècle), publiés d'après les manuscrits originaux par le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut (Paris, 1902, in-8°);

Répertoire des sources historiques du moyen âge, ouvrage couronné par l'Institut (Prix Brunet de l'Académie des inscriptions et belles-lettres). *Topo-bibliographie*, 5e fascicule, N-S. (Montbéliard, 1901, gr. in-8°).

M. de Barthélemy, en présentant de la part de M. Adrien Blanchet, le *Bulletin international de numismatique*, t. Ier (Paris, 1902, in-8°), dit :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le premier fascicule d'une nouvelle publication trimestrielle qui a été fondée par M. Adrien Blanchet dans le but de faciliter les relations scientifiques entre les numismatistes de tous les pays. D'après le plan de l'ouvrage, on y trouvera une analyse succincte des travaux des Sociétés correspondantes, une bibliographie méthodique des revues et bulletins édités par elles, ainsi que des articles publiés en dehors et tirés à part; cette bibliogra-

phie donne la traduction, *en français*, du titre des ouvrages imprimés en langues étrangère. Quinze sociétés de numismatique, répandues en Europe et en Amérique, ont déjà répondu à l'appel de M. Blanchet, et cet empressement paraît justifier la création de ce recueil qui est destiné à rendre des services à une foule d'érudits consacrant leurs recherches au même ordre d'idées et dépourvus jusqu'ici d'un terrain neutre sur lequel il leur fût possible d'échanger le résultat de leurs études. »

SÉANCE DU 18 AVRIL

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, adresse à l'Académie un exemplaire du programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Troyes (Aube) et Provins (Seine-et-Marne), du 24 juin au 2 juillet, en exprimant le désir de voir les membres de l'Académie assister aux réunions du Congrès et prendre part à ses travaux.

Le R. P. Ronzevalle écrit pour signaler un bas-relief d'époque romaine, trouvé à Homs, l'antique Émèse, et appartenant à une collection étrangère. Ayant été autorisé à publier le monument, il en adresse à l'Académie, pour prendre date, une photographie, dont la reproduction est ci-jointe. En attendant la note détaillée qui nous est annoncée, il suffira de quelques constatations sommaires.

La composition comprend trois figures de divinités : c'est d'abord un dieu, dont la tête est entourée d'un cercle radié et dont le costume militaire rappelle celui des empereurs romains ; puis vient une déesse voilée, portant un sceptre court et caractérisée par un nimbe fleuronné ; près d'elle enfin on voit une autre divinité, celle-ci armée de la lance et d'un petit bouclier. Une

inscription grecque de deux lignes, brisée de deux côtés, comme le bas-relief lui-même, se lit au-dessous de cette représentation.

ΛΩΙΑΡΕΒΩΛΩΑΓΛΙΒΩΛΩΚΑΙΣΕΜ
ΥΠΕΡΣΩΤΗΡΙΑΣΑΥΤΟΥΚΕΤ

.......λῳ Ἰαρεβώλῳ Ἀγλιβώλῳ καὶ Σεμ......
ὑπέρ σωτηρίας αὐτοῦ κὲ (p. καὶ) τ.......

Les noms divins *Iarébôlos* et *Aglibôlos*, bien connus déjà par les monuments palmyréniens, sur lesquels ils désignent deux divinités locales, étaient précédés par un autre nom à terminaison semblable.

Quant au nom incomplet qui terminait la première ligne, le P. Ronzevalle insiste pour la lecture Σεμ..... et non Σελ....., et se propose d'en donner l'explication.

Au dessus des deux dernières figures, on lit de plus les suscriptions suivantes, se rapportant à une Minerve et à une divinité de la foudre :

ΑΘΗΝΑ	ΚΕΡΑΥ
	ΝΩ
Ἀθηνᾷ	Κεραυνῷ

On peut comparer plus haut l'indication d'un temple de Minerve qui se trouvait situé sur une hauteur, non loin d'Émèse.

L'Académie procède à la désignation de son représentant au Conseil supérieur de l'instruction publique, en remplacement de M. Jules Girard, décédé.

Il est procédé au scrutin.

Au premier tour, M. Bréal obtient 18 suffrages; M. Foucart, 18; M. Cagnat, 1.

Au deuxième tour, M. Bréal obtient 20 suffrages; M. Foucart, 17.



BAS-RELIEF TROUVÉ A ÉMÈSE


Gde BIBLIOTHÈQUE de la VILLE · 1902 ·
LYON

M. Bréal sera désigné au vote de l'Institut, comme candidat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour faire partie du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Sont ensuite désignés :

1° M. G. Perrot, comme délégué de l'Académie au comité de l'Association internationale des Académies.

2° M. L. Delisle, pour faire partie de la commission du *Journal des Savants*.

M. Müntz étudie l'histoire des peintures du xive siècle qui ornent, à Avignon, soit Notre-Dame-des-Doms, soit le Palais des papes. De récentes recherches lui ont permis de serrer de plus près plusieurs problèmes se rattachant à ces cycles mystérieux.

Grâce à des documents d'origine siennoise, négligés par les biographes, on peut pénétrer dans l'intimité du principal des artistes fixés à Avignon : Simone Memmi, le rival de Giotto et l'ami de Pétrarque. M. Müntz fait connaître la situation de famille de Simone, ainsi que sa situation de fortune. Il établit en même temps, à l'aide d'une inscription contemporaine, que l'artiste s'appelait bien Memmi, comme l'a déjà affirmé Vasari, et que tout ce que la critique moderne a écrit contre cette assertion est pure fantaisie. Simone peignait à la fois des fresques monumentales, telles que la *Vierge et le Christ* du portail de Notre-Dame-des-Doms, conservées jusqu'à nos jours, et des retables de dimensions presque microscopiques, fins comme des miniatures. Un tableau authentique, conservé à Liverpool, et portant la signature « Simon de Senis me fecit », avec la date 1342 (par conséquent peint à Avignon), permet, par comparaison, de revendiquer définitivement en faveur de Simone la série des scènes de la *Passion*, divisées entre les Musées du Louvre, d'Anvers et de Berlin. Ce sont des chefs-d'œuvre de fini et de sentiment. Le frontispice enluminé par Simone pour le « Virgile » de son ami Pétrarque a pris naissance vers la même époque. Par contre, les seules peintures que l'on pouvait encore être tenté d'attribuer à Simone, celles de la chapelle Saint-Jean, au Palais des papes, jurent trop avec ses ouvrages authentiques pour sortir de son pinceau. Elles sont l'œuvre d'un des nombreux peintres italiens qui se trouvaient à Avignon en même temps que lui.

En résumé, Avignon ne possède plus qu'un seul ouvrage authentique de Simone Memmi : la fresque du fronton de Notre-Dame-des-Doms.

M. Müntz insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à faire exécuter, par un des habiles dessinateurs attachés au service des Monuments historiques, un facsimilé de ce débris vénérable, dont les jours sont comptés. Il supplie l'Académie de tenter une démarche dans ce sens auprès de M. le Directeur des Beaux-Arts.

M. Oppert présente à l'Académie la traduction du commencement du long récit de Gudéa, conservé sur le cylindre, côté D, de la collection du Louvre, et rapporté de Telloh par feu M. de Sarzec. Le texte reporte à une période très ancienne qui n'est pas antérieure au milieu du cinquième millénium avant l'ère chrétienne. Le document est entièrement écrit en sumérien, dans cet idiome touranien des inventeurs de l'écriture cunéiforme et qui se rapproche des langues ouralo-finnoises, surtout du turc, du magyar et des autres langues de cette famille. M. Oppert donne de curieux détails sur cet idiome qui, par l'absence des flexions verbales personnelles, rappelle le chinois ancien. Les Sémites, venant de l'Arabie, envahirent la Mésopotamie, s'établirent en Chaldée et en Assyrie et acceptèrent pour système graphique l'écriture sumérienne, en l'adaptant aux besoins de leur propre idiome, tout comme le firent les Mèdes, les Susiens, les Arméniens, les Cappadociens et d'autres nations de l'Asie occidentale. Les Assyriens adoptèrent une partie du panthéon des Sumériens, puis leurs connaissances astronomiques, cosmogoniques et physiques; pour comprendre leurs nombreux écrits, ils composèrent des syllabaires et des lexiques, contenant au moins *un million* de faits grammaticaux, et de ces collections nous n'avons pas plus de la dixième partie, à peu près *cent mille* gloses. C'est par ces explications des Assyro-Chaldéens qu'il a été possible de saisir le sens des textes sumériens unilingues; les Sémites avaient déjà anciennement muni quelques textes sacrés de traductions assyriennes, et ces textes bilingues ont également rendu moins difficile l'intelligence des textes sumériens unilingues. Il a fallu un énorme labeur pour déterminer le sens de ces documents où

tous les signes, tous les mots sont démontrés, et qui a fait le sujet des leçons de M. Oppert au Collège de France.

M. Oppert continuera l'explication de ce document.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1902, janvier-février (Paris, 1902, in-8°).

M. Clermont-Ganneau fait hommage à l'Académie de cinquante-deux reproductions photographiques des détails des fouilles de M. Clédat, en Égypte.

Il dépose ensuite sur le bureau les livraisons 1-5 du tome V de son *Recueil d'archéologie orientale*, dont voici le sommaire : — § 1. La stèle phénicienne d'Oumm el-'Aouâmid (pl. I-II) ; — § 2. Dannaba et le pays de Job ; — § 3. Zeus-Helios et le Baal-Bosor ; — § 4. Sur quelques inscriptions grecques du Haurân ; — § 5. Sur quelques noms de lieux de Palestine et de Syrie dans les listes épiscopales de Michel le Syrien ; — § 6. Légendes romaines et arabes inscrites sur des lampes en terre cuite ; — § 7. Dédicace phénicienne à Echmoun provenant de Sidon ; — § 8. Nouveaux bustes funéraires avec inscriptions palmyréniennes ; — § 9. L'inscription en mosaïque de Beït Sourik (pl. III) ; — § 10. Antiquités et inscriptions puniques ; — § 11. Le Castellum romain de Qariat el-'Enab ; — § 12. Plaque d'or représentant Esculape, Hygie et Télesphore (pl. III) ; — § 13. Un dépôt de flèches anciennes dans la forteresse de David à Jérusalem ; — § 14. Le plâtrier Sosibios de Gaza ; — § 15. Inscription bilingue nabatéo-grecque du Sinaï ; — § 16. La hiérarchie sacerdotale à Carthage ; — § 17. Les possessions de l'abbaye du « Templum Domini » en Terre-Sainte au XIIe siècle ; — § 18. Le dieu Mifsenus. (Paris, 1902, in-8°).

M. G. Perrot présente un fascicule supplémentaire du tome V (n° 15 de la collection) des *Monuments et Mémoires de la fondation Eugène Piot* (Paris, 1902, in-4°).

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

« Notre correspondant M. Loth, le savant doyen de la Faculté des lettres de Rennes, m'a chargé d'offrir à l'Académie son traité de métrique galloise en trois volumes in-octavo, formant les tomes IX, X et XI du *Cours de littérature celtique* (Paris, 1900, 1901, 1902, 3 vol. in-8°).

« L'auteur prend pour point de départ des textes du xvi[e] siècle où la théorie de la métrique galloise est exposée telle qu'alors on la concevait, puis, à l'aide des textes poétiques antérieurs, il expose ce qu'était la métrique galloise dans les siècles précédents, enfin il la compare avec les métriques irlandaise et bretonne.

« Cet ouvrage donnera des éléments nouveaux de critique à ceux qui veulent déterminer la date des compositions poétiques écrites dans les langues néo-celtiques. »

M. Th. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

« Athènes, École française, 10 mars 1902.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel et très honoré Confrère,

« J'ai l'honneur de vous adresser pour la bibliothèque de l'Institut et vous prie de vouloir bien présenter à l'Académie, au nom de l'École et au mien, les deux derniers fascicules du *Bulletin*, qui viennent de paraître en même temps, ensemble trente-quatre feuilles d'impression avec vingt et une planches et cinquante-six bois.

« Le fascicule VII-XII de 1900, qui complète cette année, contient une riche matière épigraphique, savoir : pour l'Asie, cent soixante-dix inscriptions de Carie, Bithynie, Arabie ; pour la Grèce même, des textes de Macédoine, Thrace, Tinos, Crète, et surtout des documents delphiques du iv[e] siècle, importants pour l'étude de la chronologie locale et de l'administration sacrée.

« L'archéologie figurée est représentée par une série variée de notes ou de mémoires sur l'architecture et la plastique grecques : les monuments conservés dans les musées de Paris ou d'Athènes y figurent à côté de ceux qui ont été le plus récemment découverts à Thasos, à Delphes, etc. Nous avons cru répondre à l'attente du public et au désir de l'Académie en accordant à Delphes une large place et une abondante illustration. L'art grec est étudié dans ses manifestations diverses (statues, bronzes, terres cuites, sculpture décorative et monumentale) à toutes les périodes de son histoire, en particulier à l'époque archaïque et dans ses rapports avec l'Égypte et l'Asie.

« Les rédacteurs du numéro, sauf MM. Dragoumis, Keller, V. Gaertringen, Penrose, qui nous ont favorisés de quelques notes, appartiennent tous à l'École, soit aux générations déjà plus ou moins anciennes, comme MM. Perdrizet, Bourguet, Cousin, Pottier, Collignon et moi, soit aux plus nouvelles, et à celles qui séjournent encore en Grèce : MM. Seure, Chapot et Mendel.

« La part des membres actuels est plus grande encore dans le fascicule I-VI de 1901 : M. Mendel a la principale avec deux cent vingt-trois textes de Bithynie sobrement et fort bien commentés; M. Laurent et M. Vollgraff attestent par deux articles la vitalité de l'annexe étrangère de l'École à peine fondée d'hier. M. Seure, qui n'a quitté l'École que depuis deux ans, publie un long mémoire sur ses découvertes de Thrace. M. Wilhelm, directeur de l'Institut autrichien d'Athènes, dont l'Académie a eu le plaisir d'apprécier la rare sagacité et le remarquable talent d'exposition, nous a donné une restitution d'une inscription attique tenue pour désespérée. Delphes est représenté par des textes trouvés à Marmaria et relatifs à la location des propriétés sacrées; j'ai réuni toute la série des documents de ce genre.

« Je me permets d'appeler l'attention de l'Académie sur la très utile et très honorable contribution des membres actuels de l'École: c'est une preuve des efforts faits et des résultats acquis dans les dernières années.

« Le deuxième fascicule qui termine l'année 1901 et le premier fascicule de 1902 sont sous presse; ils remettront prochainement au pair la publication du *Bulletin* qui, depuis 1899, s'est trouvée troublée dans sa régularité et retardée par des raisons indépendantes de ma volonté.

« D'ici à la fin de l'année aussi, je compte mettre en impression la table décennale 1892-1901, qui se prépare sous la surveillance de mon ami et notre confrère M. Pottier. »

SÉANCE DU 25 AVRIL

Il est donné communication d'une lettre dans laquelle M. Bouguereau, président de la Société des artistes français, informe le Président de l'Institut que le Comité de cette Société a décidé que MM. les membres de l'Institut pourraient entrer au Salon de 1902, sur la présentation de leurs médailles ou insignes, à partir du 1er mai prochain.

M. Müntz communique une lettre qu'il a reçue de M. l'abbé Gayet, curé d'Andeville (Oise), au sujet de sa récente communication sur les peintures d'Avignon. M. l'abbé Gayet lui signale des fresques du pontificat de Clément VI (contemporaines, par conséquent, de celles du Palais des papes), qui sont conservées dans le presbytère de Montfavet (banlieue d'Avignon) et qui semblent jusqu'ici avoir échappé à tous les archéologues. Ces fresques, purement ornementales, ont été exécutées sur les ordres du cardinal de Montfavet. Il serait à souhaiter qu'un ensemble si intéressant fît l'objet d'une monographie accompagnée de reproductions.

Le R. P. Séjourné, supérieur du couvent de Saint-Étienne à Jérusalem, communique plusieurs inscriptions sémitiques et grecques qui lui ont été adressées par ses confrères, les religieux dominicains de l'École Biblique.

La plupart des inscriptions sémitiques ont été relevées par les Pères Janssen et Savignac, au cours du voyage d'études qu'ils viennent de faire en dirigeant la caravane annuelle de l'École au Sinaï.

Le P. Séjourné indique rapidement l'itinéraire suivi, à partir de Suez jusqu'au Sinaï, par Ayoun-Mouça et Feïran, puis le retour du Sinaï à Jérusalem par Akabah et Pétra.

On a pu suivre la voie romaine d'Akabah à Maau ; on y a retrouvé des milliaires, dont deux de Trajan.

Dix-neuf inscriptions nabatéennes nouvelles ont été relevées.

Le P. Séjourné communique ensuite un nouvel estampage d'une inscription nabatéenne de Beit Ras (*Capitolias*) déjà connue, et mentionne un sceau de la collection du baron von Ustinow.

Puis il signale une nouvelle mosaïque découverte à Madaba par le curé catholique, don Manfredi. Une inscription très intéressante y a été relevée.

Il termine en donnant lecture de trois autres inscriptions grecques trouvées l'une à Jérusalem, près du couvent de Saint-Étienne, la deuxième à Yabra, près de Jabneh, et la dernière à Feiran (Sinaï), au pied du Méharret.

L'Académie, sur la proposition de la Commission de la Fondation Eugène Piot, accorde une somme de 2000 francs à M. Eugène Déprez, qui se rendra à Londres pour étudier les documents d'archives relatifs à la construction de l'Hôtel du Roi et de la Tour de Londres, et dans lesquels il est fait mention d'artistes français, sous les règnes d'Édouard Ier, d'Édouard II et d'Édouard III.

M. Barbier de Meynard donne lecture de la notice que M. de Goëje, associé étranger, a écrite sur la vie et les travaux de son prédécesseur, M. Max Müller.

Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt. Les félicitations de l'Académie seront adressées à M. de Goëje.

M. Léopold Delisle donne lecture de la note suivante :

« J'ai eu l'occasion d'exprimer dans le *Journal des Savants*, en septembre 1900, mon opinion sur la valeur des arguments développés par notre correspondant M. le chanoine Chevalier au sujet du Saint-Suaire de Turin, et auxquels les Bollandistes ont donné leur adhésion.

« A la demande de plusieurs de mes confrères, je crois devoir déclarer que ces arguments me paraissent avoir jusqu'ici conservé leur valeur. »

L'Académie, sur la proposition de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, propose pour la médaille que

la Société des architectes français décerne, chaque année, à un membre de ces deux écoles, M. Merlin, membre de l'École de Rome, pour les fouilles qu'il a faites au printemps et durant l'automne de 1901 à Dougga, sur l'emplacement de l'ancienne Tougga, en Tunisie.

M. Oppert achève la lecture de la traduction du récit de Gudéa.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de notre confrère, M. le duc de La Trémoïlle, un ouvrage intitulé : *Madame des Ursins et la succession d'Espagne. Fragments de correspondance.* Tome I (Nantes, 1902, in-4°).

Il présente ensuite, au nom de l'Académie de Berlin, le tome I du *Corpus inscriptionum Graecarum Peloponnesi et insularum vicinarum* (Berlin, 1902, in-4°).

M. E. Picot dépose sur le bureau de l'Académie une étude intitulée : *Les Français à l'Université de Ferrare au XVe et au XVIe siècle* (Paris, 1902, in-4°; extr. du *Journal des savants*).

M. de Boislisle offre à l'Académie le 16e volume de sa nouvelle édition des *Mémoires de Saint-Simon* (Paris, 1902, in-8°).

M. Hamy a la parole pour un hommage d'un volume intitulé : *Codex Nuttall. Fac-simile of an ancient Mexican codex belonging to Lord Zouche of Harynworth...* (Peabody Museum. Cambridge, Mass., 1902, in-4° oblong).

« L'exemple, si généreusement donné par notre correspondant aux États-Unis, M. le duc de Loubat, vient de trouver des imitateurs à l'Université Harvard, de Cambridge, Massachusetts. Grâce à

M. Bowdich et à quelques autres amis des études américaines, M. Putnam, curateur du Peabody Museum, a pu faire reproduire par la photochromie un volumineux manuscrit zapotèque, ayant jadis appartenu au couvent de Saint-Marc de Florence et retrouvé après de longues recherches dans la bibliothèque de Lord Zouche de Harynworth, à Parham, Sussex. Mme Z. Nuttall, à laquelle on doit cette découverte, s'est chargée de rédiger le texte qui accompagne l'album indigène, offert à notre Académie par le *Peabody Museum of American Archæology and Ethnology*. Je ne dirai rien des commentaires de Mme Nuttall, sur lesquels il y aurait assurément bien des réserves à faire, pour insister seulement sur l'importance de la nouvelle acquisition que vient de faire ainsi la paléographie américaine. Le *Codex Nuttall* — c'est ainsi qu'on l'a nommé — n'a pas moins de 84 feuillets peints qui ont parfaitement conservé leurs couleurs. Je prie le bureau de l'Académie de vouloir bien adresser une lettre spéciale de remerciements à l'administration du *Peabody Museum* pour le précieux envoi qu'elle a bien voulu faire ainsi à la Bibliothèque de l'Institut. »

M. Hamy présente en outre deux mémoires dont il est l'auteur, intitulés : *La grotte de Kakimbon, à Roboma, près Konakry* (*Guinée française*), et *Une Croisière française à la côte Nord du Spitzberg en 1693*.

Le Gérant, A. Picard.



MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

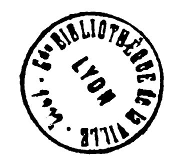
DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1902

PRÉSIDENCE DE M. PH. BERGER



SÉANCE DU 2 MAI

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel que, conformément au désir exprimé par l'Académie, il vient de charger M. Ypermann, peintre attaché à la Commission des monuments historiques, de faire un relevé de la fresque du fronton de Notre-Dame des Doms, à Avignon, et de la bordure qui l'entoure.

M. de Vogüé communique, de la part de M. Maspero, trois fragments de papyrus araméens que le savant Directeur des antiquités égyptiennes a découverts au cours de ses fouilles à Sakkarah. En déblayant la pyramide d'Ounas, il a rencontré, dans un des souterrains qui en dépendent, tout un lot de momies d'époque romaine et presque byzantine qui y avaient été déposées. Les Coptes les avaient bouleversées et dépouillées, mais M. Maspero a recueilli beaucoup de fragments de vieux papiers qui avaient servi à les bourrer. Il y avait beaucoup d'hiératique, un peu de démotique, un peu de grec, et les débris araméens qu'il

communique à l'Académie. L'ensemble lui paraît, d'après l'aspect des écritures égyptiennes, remonter au IIe ou au IIIe siècle avant notre ère. Les fragments de papyrus araméens semblent aussi appartenir à la même époque. Ils sont malheureusement très mutilés, et M. de Vogüé ne peut encore se prononcer sur leur contenu. L'un est un compte bourré de chiffres, les deux autres proviennent d'un acte ou d'une correspondance.

M. de Vogüé communique ensuite à l'Académie, de la part de M. Dussaud, un certain nombre de textes provenant de la mission qu'il a remplie sous les auspices de l'Académie et qui forment le complément du rapport qu'il a déjà eu l'honneur de déposer dans une précédente séance.

Cinq de ces textes sont en caractères safaïtiques et appartiennent à cette grande série d'inscriptions gravées sur les rochers du Safa et du Harra, dont MM. de Vogüé et Waddington ont rapporté la principale collection et dont le déchiffrement a été assuré par les efforts successifs de MM. Halévy et Littmann. M. Dussaud en donne la traduction.

Un autre texte appartient à la série nabatéenne, en ce sens du moins qu'il est écrit en caractères nabatéens; mais M. Dussaud estime qu'il n'a pas été gravé par des Nabatéens; d'accord avec M. Clermont-Ganneau, il y reconnaît la langue arabe. L'inscription est datée du 7e jour de Kesloul de l'an 223 de l'ère de Bostra, soit du 7 décembre 328 de notre ère, ce qui ajoute considérablement à son intérêt. Elle a été découverte dans les ruines d'un petit édifice qui paraît avoir été un tombeau, à une très petite distance du poste romain d'En-Nemara, décrit par M. de Vogüé (*Syrie centrale*, I. S., p. 146)[1].

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part de M. Jacobsen et de M. Valdemar Schmidt, de Copenhague, un excellent moulage de l'inscription phénicienne gravée sur la belle stèle d'Oumm el-'Aouâmid récemment acquise par la

1. Voir ci-après.

Glyptothèque de Ny Carlsberg. Ce moulage est destiné à la Commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum.*

Le Président annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de notre regretté confrère, M. Jules Girard, et consulte la Compagnie pour savoir s'il y a lieu de procéder à son remplacement.

L'Académie décide, au scrutin, qu'il y a lieu, et fixe au vendredi 16 mai l'examen des titres des candidats.

M. Bayet, correspondant de l'Académie, chargé de représenter M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à l'inauguration de la section étrangère de l'École française d'Athènes, fait un rapport verbal sur cette cérémonie.

L'Académie procède au vote sur les conclusions du rapport de la Commission du prix Gobert.

Le Président rappelle que la Commission propose de décerner le premier prix à M. Guilhiermoz, pour son *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*; le second prix à M. Poupardin, pour son ouvrage intitulé *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, et de renvoyer à la Commission du prix Bordin la *Chronique d'Antonio Morosini*, publiée et commentée par MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez.

Il est procédé au scrutin pour le premier prix.

Il y a vingt-neuf votants; majorité quinze.

M. Guilhiermoz obtient vingt-six suffrages; MM. Lefèvre-Pontalis et Dorez, trois.

En conséquence, le premier prix Gobert est décerné à M. Guilhiermoz.

Il est ensuite procédé au scrutin pour le second prix.

M. Poupardin obtient dix-neuf voix ; MM. Lefèvre-Pontalis et Dorez, huit; il y a deux bulletins blancs.

En conséquence, le second prix Gobert est décerné à M. Poupardin.

M. Collignon, au nom de la Commission du prix Fould, lit le rapport suivant :

« La Commission du prix Fould, après avoir pris connaissance des rapports qui lui ont été présentés par ses membres, partage le prix, par parties égales, entre les deux ouvrages suivants :

« *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens*, tome I. *Histoire et description de l'édifice*, par M. Georges Durand;

« *La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle*, par MM. Kœchlin et Marquet de Vasselot. »

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. Oppert continue la communication de la traduction du Cylindre A de Gudéa, conçu en sumérien, la langue touranienne des inventeurs de l'écriture cunéiforme. Il est, d'après tous les textes qu'on possède de ce prince, plus que probable qu'il ne connaissait pas l'idiome sémitique des Assyriens. Dans la première colonne, le prince rend compte d'une apparition de Ningirsu, le Mars chaldéen, qui demande, à Gudéa, par ordre du dieu suprême, Enllilla, de creuser un large fossé, pour que les troupeaux de bœufs et de chèvres ne dévastent pas le Temple sacré. C'est pour punir cette dévastation que le dieu avait retiré l'eau des canaux alimentés par le Tigre. Après la disparition du dieu Mars, la planète de Vénus paraît dans le crépuscule. Au sujet des vaisseaux qui ne purent aller sur le canal de la ville, et dans un dialogue, la déesse recommande au gouverneur de creuser un nouveau canal. Il s'adresse à Ningirsu qui prélèvera dans son trésor la somme nécessaire pour les travaux que la déesse lui impose. Sur ces entrefaites, paraît la déesse Baū, la déesse de l'espace infini, qui, comme l'Aditi des Vedas, est son propre père et sa propre mère. Les Chaldéens admettaient, on le sait, l'éternité du temps passé et futur. Dans la troisième colonne, la déesse Baū expliquera au prince ce qu'elle est.

M. Émile Chatelain fait une communication sur divers fragments de manuscrits en onciale du ve au viie siècle dispersés entre diverses bibliothèques de l'Europe : une partie du ms. 1395 de Saint-Gall, le plus précieux pour la Vulgate latine, quoique négligé par les derniers éditeurs anglais, que complètent

deux feuillets du monastère bénédictin de Saint-Paul en Carinthie; — puis des fragments mutilés d'Origène traduit par Rufin, dispersés entre Orléans et Leyde; — et un fragment des Prophètes dont quelques feuillets sont à Orléans et deux au Musæum Meermanno-Westreenianum de La Haye.

COMMUNICATION

RAPPORT A M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR UNE MISSION DANS LE DÉSERT DE SYRIE, PAR M. RENÉ DUSSAUD.

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport sommaire sur les résultats de la mission dans le désert de Syrie (El-Ḥarra) qui m'a été confiée par l'Académie des inscriptions et belles lettres et le Ministère de l'instruction publique.

Arrivé à Damas le 9 mars 1901 en compagnie de M. Frédéric Macler, attaché à la Bibliothèque nationale, j'ai pu promptement organiser ma caravane grâce au précieux concours de notre consul à Damas, M. Paul Savoye, à la haute bienveillance du gouverneur S. E. Nâzim-Pacha et au dévouement d'un petit-fils d'Abd-el-Kader, l'Émir Taher, qui, pour la seconde fois, devenait mon compagnon de voyage et composait l'escorte d'algériens dévoués. Nous quittions Damas le 16 mars.

Pour gagner la région el-Ḥarra en évitant les routes récemment battues par divers voyageurs, nous avons traversé le Ledjâ de Mismiyé à Nedjrân par Cha'âra, Khabab, Dâmet el-'Alyâ, Ḥarrân. Depuis les relevés de Waddington et de M. de Vogüé, le Ledjâ n'avait été visité que par le Rév. Ewing. Notre moisson n'y a cependant pas

été aussi fructueuse qu'on pouvait l'espérer. L'intérieur du Ledjâ, immense coulée de lave et véritable lieu de refuge comme l'indique son nom, a connu la prospérité à l'époque romaine par suite du trop-plein des contrées voisines. Il avait repris quelque importance au XIXe siècle après les campagnes d'Ibrahim-Pacha et les événements de 1860. Aujourd'hui, les Druzes tendent à l'abandonner et à refluer vers le Djebel ed-Drûz qui a retrouvé la tranquillité. Dans ces conditions, les villages druzes du Ledjâ se dépeuplent, le paysan ne relève plus les maisons antiques et n'amène plus d'inscriptions au jour.

A travers la montagne druze nous avons suivi l'itinéraire : Souleim, el-Qanawât, 'Atîl, es-Souwaidâ, er-Raḥâ, el-Kefr, Ḥébrân, 'Âyin, Ṣalkhad, 'Ormân, Melaḥ eṣ-Ṣarrâr. Chacun de ces villages nous a fourni quelques textes. L'un d'eux identifie définitivement l'antique Dionysias avec es-Souwaidâ. Ṣalkhad, maintes fois visité, est d'une richesse particulière ; nous y avons relevé treize inscriptions ou fragments grecs nouveaux, deux nabatéennes nouvelles et dix-sept arabes diverses. Melaḥ eṣ-Ṣarrâr dans le Wâdî Râdjil est une des dernières bourgades habitées sur la lisière du désert el-Ḥarra. Pendant que nous y organisions la pénétration vers l'est, nous avons exploré les ruines des environs. Elles sont pauvres en textes épigraphiques et d'une architecture plus simple et plus rude que dans le Ḥaurân. La terre est ici moins riche que dans le reste de la montagne druze et incomparablement moins fertile que dans la plaine : l'eau manque, et du côté de l'est les cailloux et les blocs de basalte qui jonchent le désert el-Ḥarra, limitent les cultures. La surface ensemencée dans l'antiquité n'a jamais pu dépasser beaucoup la surface cultivée de nos jours. Il suffirait d'un accroissement très faible de la population druze actuelle pour mettre en valeur toutes les terres cultivables. Et cependant les villages en ruines se pressent, si bien qu'à chaque bosse du terrain, l'œil en

distingue trois ou quatre : Mithnâyet Wâdî Râdjil, Oumm Qoṣeir, Khâzimé, Bourâq, Ṣâfiyé, Medjdel ech-Chôr au sud de Melaḥ eṣ-Ṣarrâr, Qaiṣama, el-Louwaibidé, Ḥibikké, Hoyyet Ḥibikké, Behem, el-Ḥarîsé au nord, jalonnent la dépression appelée Wâdî Râdjil sur une longueur d'environ trente kilomètres. Cette densité de population ne correspondait aucunement aux besoins de la culture, elle ne peut s'expliquer que par l'activité du commerce avec les régions désertiques voisines propres à l'élevage du mouton et même par un certain développement de l'industrie de la laine. Le géographe arabe Yâqoût ne nous dit-il pas (*Mou'djam*, I, p. 312) que I'nâk, l'antique Ἴναχος, à quelques kilomètres du Wâdî Râdjil, avait donné son nom aux tapis et aux excellents vêtements qu'on y fabriquait? Les villages du versant oriental du Djebel ed-Drûz ont été bâtis, comme en témoigne l'onomastique des inscriptions, par les nomades du Ḥarra, les Safaïtes.

Notre plan était de pousser le plus loin possible vers l'est dans le domaine des inscriptions dites safaïtiques, puis de gagner vers le sud Qal'at Ezraq sur la route du Djôf. Les circonstances ont amené quelques modifications à cet itinéraire. A la suite d'une razzia des Arabes du Ṣafâ dans la plaine de Damas, quatre bataillons turcs étaient partis à la fin de mars pour opérer contre les pillards. Les Arabes prévenus se refusaient à prendre contact avec nous. Livrés à nos propres forces, nous ne pouvions avancer que dans les limites du terrain connu de notre guide druze. Nous ne pouvions songer atteindre les limites du Ḥarra vers l'est. Après avoir récolté dans le Ḥarra une moisson suffisante d'inscriptions safaïtiques inédites, nous avons, en descendant vers le sud, fait porter nos recherches sur la région où, dans l'antiquité, l'élément nomade et l'élément sédentaire se pénétraient. Le premier marquait son territoire par les graffites safaïtiques, le second gravait dans le sien des inscriptions nabatéennes, grecques et latines. Plus

tard la langue des nomades représentée par l'arabe — proche parent du safaïtique — l'emportera sur l'un et l'autre terrain.

Le résultat de cette campagne a été le relevé de neuf cents textes safaïtiques nouveaux sur les rives du Wâdî ech-Châm, du Wâdî el-Gharz et sur la lisière du Djebel ed-Drûz jusqu'à Qal'at Ezraq. Nous avons pu déterminer matériellement la cause qui présidait à la répartition des inscriptions safaïtiques : ces inscriptions n'existent en masse que dans le voisinage des points d'eau et plus rarement autour des points de guette. En d'autres termes, ces inscriptions se groupent aux lieux de campement. M. E. Littmann est arrivé à des conclusions semblables par la mise au point de l'alphabet safaïtique[1] dont M. Joseph Halévy avait trouvé la clé grâce aux consciencieux relevés de M. de Vogüé. Un grand nombre d'inscriptions fixent le lieu où les nomades ont dressé leur tente. Les graffites safaïtiques remontent sur les premiers contreforts du Djebel ed-Drûz jusqu'aux points, au fond des vallées, où les puits ne tarissent pas pendant la saison sèche.

Voici comme spécimen, et me réservant de développer le commentaire, quelques textes safaïtiques copiés dans le Ḥarra.

1. (550 a de nos carnets) לשמת בן לעתמן בן שמת בן שרא בן אנעם בן
לעתמן ועם על אמה ועל דדה ועל חלה ועל עמ[ה] ועל אנעם קתל החל
צבח פולה על בן־חלה תרח[2] ורעי הצאן ורחץ בתבר וחלה שנא פהלת
סלם ווגד אתר אחה פנ[ק]ם

« Par Chamît fils de Li'othmân fils de Chamît fils de Char' fils de 'An'am fils de Li'othmân. (Que la) paix (soit)

1. Enno Littmann, *Zur Entzifferung der Ṣafâ-Inschriften*, Leipzig, 1901. Cf. *Répert. d'Épigr. Sém.*, n° 197 et suiv.

2. Ou : תגרח, تجرّح « qu'il soit blessé ! ». תרח est certain dans Vogüé 331.

1.

2.

3.

4.

5.

sur sa mère, sur son père, sur son oncle maternel, sur son oncle paternel et sur 'An'am qui a tué Ṣoubâḥ (son) oncle maternel, et (que la) consternation (soit) sur le fils de son oncle[1], Teraḥ (?). (Chamît) faisait paître les moutons et (les) abreuvait[2] dans une mare (?), or son oncle maternel (Ṣoubâḥ) (le) haïssait. Mais la (déesse) Lât (lui) accorda le salut[3]; il trouva la trace de son frère et il se vengea. »

Chamît eut un différend avec Ṣoubâḥ, un de ses oncles maternels. Il rejoignit son frère 'An'am et avec son aide tira vengeance de Ṣoubâḥ : 'An'am tua Ṣoubâḥ et Chamît vante cet exploit.

La traduction proposée est uniquement obtenue avec le lexique arabe. Ainsi דד = دادّ qui n'a peut-être pas la même valeur que אב. Dozy traduit دادّ par *père nourricier*; cf. Littmann, *Zur Entzifferung*, p. 35 et 71. Le lamed initial est toujours le lamed *auctoris*, jamais le lamed d'appartenance. Il correspond à la formule plus développée : « Par un tel a été gravée cette inscription. »

צאן est l'arabe ضأن, pluriel de ضائن, *mouton*.

Quant à אתר, أثر, ce mot semble viser ici le campement. D'autres fois אתר vise l'inscription gravée lors du campement. Ainsi Vogüé 232 (Littmann, *ibid.*, p. 55) donne probablement : ווגד [את]ר אב[ה] « et il a retrouvé la trace (l'inscription) de son père ». On peut comparer pour le sens l'inscription suivante :

2. (791a) לולי בן עד בן עד בן ע[ו]ת] וחל הדר ווגד ספר חלה פבאסם סלל

« Par Waliyy fils de 'Audh fils de 'Audh fils de Ghauth. Il a campé en ce lieu et il a trouvé l'inscription de son oncle maternel. Alors il a gravé (son) nom (à côté)[4]... »

1. C'est-à-dire, le fils de Ṣoubâḥ.

2. رحض signifie « laver, baigner ».

3. Je lis سَلَّم. Cf. Dussaud et Macler, *Voyage arch. au Safâ*, n° 248 : ו[ר]צו סעדה.

4. Mot à mot : « alors il a couvert avec (son) nom. » Il a couvert de son nom la pierre qui portait l'inscription de son oncle.

On trouve en effet fréquemment sur une pierre des noms appartenant à la même famille.

3. (880) לסעד בן בגרת ושלם [ע]ל אחה צור ד אל־פארת והלת והבת שנאה בן ידה

« Par Sa'd fils de Bagrat. (Que le) salut (soit) sur son frère Ḍâwir de la tribu de Fa'arat (ou : Fa'aran) et (que) la (déesse) Lât lui livre son ennemi ! »

La formule finale en arabe : واللات وهبت شنأه بَيْنَ يديه

Parmi les divinités qui apparaissent il faut signaler le dieu orthographié tantôt אתע, tantôt יתע. Ainsi :

4. (157) Copie de M. Macler.

לחני בן אנף בן גרמאל ו[דב]ח פהא[ת]ע סלם

« Par Ḥannay fils de 'Ounaif fils de Garam'el. Il a sacrifié ; que le (dieu) Yathî' lui donne le salut ! »

אתע ou mieux יתע apparait fréquemment en sabéen comme surnom de rois; cf. Hommel, *Chrestom.*, p. 135. On le lit Yathi' et on lui attribue le sens de σώτηρ. Nous avons probablement ici la même épithète appliquée à une divinité. Par une rencontre assez curieuse יתע figure comme nom divin (dieu de 'Aden) dans des inscriptions du sud de l'Arabie présentées jadis par Lenormant et reprises par J. Halévy, *Études Sabéennes*, nᵒˢ 47, 48 et 51. Mais on a exprimé quelques doutes au sujet de ces textes et M. Hartwig Derenbourg qui a bien voulu me les signaler en conteste l'authenticité. Auprès de notre inscription un frère de Ḥannay a gravé la suivante :

5. (161) Copie de M. Macler.

לאנעם בן אנף בן גרמאל ווגד אתר חני פ[ר]גע

« Par 'An'am fils de 'Ounaif fils de Garam'el. Il a trouvé la trace (l'inscription précédente) de Ḥannay, alors il a écrit (son nom). »



'An'am a en effet *récrit*, c'est-à-dire regravé son nom, car nous trouvons sur une pierre voisine son ancienne inscription (159) : לאנעם בן אנף בן גרמאל וד[בח].

Le sens de רגע est celui du verbe arabe à la première ou à la deuxième forme. L'inscription Vogüé 334 (Littmann, *ibid.*, p. 68) précise cette valeur : פרגע [ה]אסם « et il a récrit (son) nom ».

Nous signalerons encore dans nos inscriptions safaïtiques la mention du dieu Allâh, non seulement en composition dans des noms propres, mais aussi à l'état isolé et écrit הלה. Ainsi :

6. (242) Copie de M. Macler.

לאנעם בן סעד בן אדעגת והלה סלם
ורצ̄[ו] עור ד̄ יעור הספר

« Par 'An'am fils de Sa'd fils de 'Ad'agat. Que le (dieu) Lâh (lui) donne le salut et que Reḍou aveugle celui qui détruira cette inscription. »

Le panthéon safaïtique composé de divinités proprement arabes et de divinités empruntées aux Araméens de Syrie est particulièrement riche : ha-Lât, ha-Lâh, Reḍou, Be'el-Samîn, Chai'-ha-qaum, Gad-'Awîdh, Yathî'.

A l'époque romaine, les Safaïtes fondèrent la plupart des villages dont les ruines s'étagent sur le versant oriental de la montagne druze. Les textes grecs de cette région fournissent de précieux renseignements sur l'onomastique safaïtique : ils ont offert une base de comparaison solide pour le déchiffrement de l'alphabet safaïtique. Ainsi par exemple la tribu des 'Awîdh apparaît dans les inscriptions grecques sous la forme 'Αουιδηνοί. Peut-être trouvera-t-on un jour dans les inscriptions safaïtiques, comme on l'a déjà rencontré dans les nabatéennes, la φυλὴ Μοζαιεδηνῶν, la tribu des Mesa'îd qui existe encore de nos jours. L'état semi-sédentaire des tribus safaïtiques explique que les tribus actuelles en dérivent, en partie tout au moins. Et cela

explique aussi, comme le remarquait Waddington[1], que les noms anciens des localités se soient maintenus presque partout, malgré la ruine et l'abandon des villes et des villages.

En plein Ḥarra, à environ 1 kilomètre au sud-est d'en-Nemâra (fortin romain du Wâdî ech-Châm), dans le Wâdî eṣ-Ṣaouṭ, nous avons copié et estampé une inscription en caractères nabatéens. Elle est gravée dans un cartouche à queues d'aronde sur un linteau de basalte à gros grain de 1 m 73 × 0,45 sur 0,40 d'épaisseur. Le linteau gît à terre, tombé d'un petit édifice à plan rectangulaire. L'inscription s'étale en cinq lignes sur un champ de 1 m 16 sur 0,33.

A première vue, ce texte, daté de l'an 223 et du septième jour de Kesloûl, paraissait araméen. Certains mots comme *néfech*, tombeau, *bar*, fils, renforçaient cette opinion. Mais la plus grande partie de l'inscription résistait au déchiffrement par le lexique araméen, et quelques noms propres spécifiquement arabes, comme Chammar et Ma'add, se détachaient nettement.

Un examen attentif du texte par M. Clermont-Ganneau a démontré qu'en réalité cette inscription était rédigée en langue arabe. L'emploi d'un pluriel brisé, tel que *mouloûk*, rois, constitue plus qu'un arabisme et lève tous les doutes. Comme première conséquence, l'ère d'après laquelle cette inscription est datée ne peut être que l'ère de Bostra, ce qui nous reporte au 7 décembre 328 de notre ère. La découverte de M. Clermont-Ganneau donne à ce texte un intérêt unique. Les plus anciennes inscriptions arabes connues jusqu'ici sont la trilingue de Zebed datée de l'an 512[2] et la bilingue grecque-arabe de Ḥarrân (Ledjâ, ancienne Trachonite) datée de l'an 568 de notre ère[3]. On admet depuis

1. *Inscript. grecques et lat. de Syrie*, 2287.
2. Sachau, *Monatsberichte d. Preuss. Akad.*, 1881, p. 169 et s.; Fr. Praetorius, *ZDMG*, t. XXXV, p. 530 et s.
3. Relevée par Wetzstein, *Ausgewählte griesch. und lat. Inschriften*,

longtemps que l'écriture arabe dite coufique dérive directement de l'alphabet nabatéen. L'inscription d'en-Nemâra, conçue en arabe et gravée en caractères nabatéens où abondent les ligatures, nous fait toucher du doigt la manière dont s'est accomplie cette transformation.

De retour dans le Djebel ed-Drûz, nous avons gagné presque en ligne droite Qal'at Ezraq. La topographie de la région au sud de Melaḥ eṣ-Ṣarrâr, telle qu'elle est établie aujourd'hui, principalement sur les indications de Wetzstein, doit être complètement renouvelée. Nous avons mesuré quelques angles à la boussole qui assureront les principales rectifications. En particulier, le tracé des voies romaines dans cette région est à modifier entièrement. Qal'at Ezraq qui, dans le désert, est à peu près situé à la latitude de Jérusalem, appartient au climat et à la flore d'Arabie. La forteresse arabe, élevée sur l'emplacement d'un castellum romain — nous y avons copié une dédicace latine et grecque aux empereurs Dioclétien et Maximien — commande la route qui vient de l''Irâq au point où elle se sépare en deux tronçons dont l'un rejoint Ṣalkhad et l'autre prend la direction d'Oumm el-Qoṭein.

La fonction des forteresses romaines apparaît nettement : tout en constituant une sorte de ceinture — mais nullement un *Grenzwall*, comme on l'a dit — protégeant les régions sédentaires contre une attaque des nomades, les plus importantes d'entre elles étaient placées sur les grandes voies de pénétration. Elles devaient ajouter à leur rôle défensif, celui de poste de péage. A l'époque byzantine, la

n° 110, et plus exactement par Waddington, *Inscript. grecques et lat. de Syrie*, n° 2464 : « J'ai visité, dit Waddington, Harrân deux fois, en 1861 et en 1862; la seconde fois, j'y suis retourné exprès pour obtenir une copie aussi exacte que possible d'un texte dont j'appréciais toute l'importance. » La traduction donnée par Waddington est due au baron de Slane. Reprise par J. Halévy, *Mélanges*, p. 116 et s., l'inscription a été recopiée par le Rév. Ewing, *PEF., Q. St.*, 1895, p. 145, et par nous dans ce dernier voyage.

plupart de ces fortins, vides de troupes, furent occupés par des moines, d'où le nom de *deir*, couvent, conservé par un grand nombre d'entre eux. Ces moines assurèrent à leur façon la sécurité de la zone frontière, tant que les nomades reconnurent leur autorité spirituelle. Le soin avec lequel étaient entretenues de vastes *birké* ou citernes, faisaient de ces *deir* des points naturels de rassemblement pour les pasteurs du désert. La légende du moine Baḥîra, à qui l'on rapporte l'éducation spirituelle du prophète Moḥammed, est un des souvenirs les plus remarquables de l'influence des couvents chrétiens de la frontière de Syrie sur les arabes nomades. Ces *deir* se comptent en grand nombre au sud de la montagne druze, beaucoup n'offrent aucune inscription; mais leurs ruines, selon le mot de Renan, « tout en restant mystérieuses, éveillent le plus d'intuitions historiques ». La prospérité de la contrée se maintint suffisamment après la conquête musulmane pour permettre un renouveau brillant à l'époque des Croisades. Les inscriptions arabes que nous avons relevées se rapportent presque toutes au règne d'al-Malik al-ʿÂdil, le frère de Saladin. Elles témoignent du soin que les gouverneurs prenaient des *birké* ou citernes, des forteresses, des édifices publics.

Revenus à I'nâk, nous avons gagné Tell Ghâriyé en traversant Oumm el-Qoṭein qui nous a fourni un bon texte nabatéen daté de Rabel II.

L'extrême sud du Ḥaurân que nous avons exploré en partant de Tell Ghâriyé, nous a montré, tant par les épitaphes grecques que par les nabatéennes, une région presque entièrement occupée, à l'époque gréco-romaine, par des Nabatéens. Le rôle de ce peuple dans la mise en valeur de ces territoires est des plus importants : il précède l'organisation de la première province romaine d'Arabie. Nous avons visité une à une toutes les ruines au sud du Ḥaurân. A Oumm el-Djimâl, où malheureusement nous n'avons pu séjourner par suite du manque de sécurité, il

nous a été donné de déterminer la nécropole de ce bourg important et de faire quelques observations sur les tombeaux qui, pour porter des épitaphes grecques, n'en sont pas moins nabatéens. El-Fedain était un camp romain important. Nous y avons trouvé un groupe de milliaires desquels on peut déduire que la grande voie tracée sur l'ordre de Trajan « a finibus Syriæ usque ad mare Rubrum » passait en ce point avant d'atteindre Boṣrâ. Sur la route de Der'ât à Boṣrâ nous avons relevé un texte latin relatif à cette route, de l'an 164 de notre ère, au nom des empereurs Marc Aurèle et Verus.

Les villages du Ḥaurân ont été souvent traversés. Ceux que nous avons touchés en rentrant à Damas nous ont fourni le contingent habituel de menus textes. Chemin faisant nous avons recherché l'emplacement de la vieille Djâbiya dont une des portes de Damas garde encore le nom, la « Djâbiya des rois » ghassanides, où séjourna le khalife 'Omar avant de se rendre à Jérusalem et où furent arrêtées les conditions de la conquête musulmane. Nous avons retrouvé le site d'al-Djâbiya. Les ruines, exploitées depuis des siècles par les villages voisins, n'offrent aucun reste remarquable. Al-Djâbiya n'était d'ailleurs, comme toutes les installations ghassanides, qu'un village. Ici l'abondance des eaux, les riches prairies, la salubrité du climat répondent à l'expression enthousiaste des poètes arabes.

Nous sommes rentrés à Damas le 30 avril. M. Macler qui m'avait jusqu'alors si habilement secondé, devant revenir en France, se rendit à Jérusalem pour y poursuivre quelques recherches dans les bibliothèques des couvents arménien et syrien jacobite. Il y a, entre autres, collationné un texte syriaque qui paraîtra incessamment comme thèse de l'École des Hautes-Études.

J'ai entrepris, à Damas, une étude de la grande mosquée des Omayyades, édifiée sous le khalife al-Walîd vers la fin du premier siècle de l'Hégire. Les relevés de Dickie, les études de Phené Spiers, pour consciencieux qu'ils soient,

ne résolvent pas les questions soulevées par la succession sur le même emplacement du grand temple païen consacré au Zeus Damascénien, de l'église de Saint-Jean-Baptiste et de la mosquée omayyade. J'espère pouvoir serrer le problème de plus près. Au cours de l'inspection des murailles qui m'a conduit à des conclusions assez différentes de celles de Dickie, j'ai trouvé une inscription grecque dissimulée sous une forte épaisseur de chaux. Elle est gravée sur le linteau de la baie latérale gauche de la triple porte sud. M. Macler l'a identifiée avec le psaume 88, v. 8 :

ὁ Θ(εὸ)ς ἐνδοξαζόμενος ἐν βουλῇ ἁγίων, μέγας καὶ φοβερὸς
ἐπὶ πάντας τοὺς περικύκλῳ αὐτοῦ.

Porter avait déjà signalé au-dessus de la baie centrale de la même porte triple le psaume 145, v. 13, auquel a été ajouté le nom du Christ. La baie latérale de droite, quand on pourra y accéder, livrera sans doute un texte où sera mentionné le Saint-Esprit. Ainsi la triple porte du temple païen aura été utilisée par la symbolique chrétienne.

Je n'ai pas négligé la recherche des sources arabes relatives à la grande mosquée. Un texte important de la bibliothèque de Damas apportera, je l'espère, quelques données nouvelles.

Pour terminer, je soumets à l'Académie une inscription latine que j'ai copiée et estampée sur une base carrée, à l'entrée du village de Beit-Meri, près de Deir el-Qal'a, dans le Liban. Elle provient certainement de ce dernier lieu, sanctuaire bien connu de Ba'al-Marqod. Elle présente certaines particularités.

J(ovi) o(ptimo) m(aximo) quip(pe)
Balmarcod(i)
Barath Balathis

Le V peu distinct dans le Q m'a été suggéré par M. Clermont-Ganneau. L'emploi de *quippe* est, je crois, nouveau. La troisième ligne doit contenir le nom de l'auteur de la dédicace et son

patronymique. *Barath* peut se rapprocher du palmyrénien ברעתא dont on a les transcriptions *Barates*, Βαράθης. Un nom propre à l'état brut, sans terminaison latine, est rare, mais non sans exemple. Il suffira de citer la trilingue de Leptis Magna (Schröder, *Die phön. Sprache*, p. 259) où ברכת בת בעלשלך est rendu *Byrycht Balsilechis f.* et en grec : Βυρυχθ Βαλσιλληχ.

En résumé, au point de vue épigraphique, il a été relevé neuf cents textes safaïtiques nouveaux, seize inscriptions nabatéennes nouvelles, cent soixante-sept inscriptions grecques et latines nouvelles, trente-quatre arabes diverses.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. le Maire de la ville de Bordeaux, le tome II de l'*Inventaire sommaire des registres de la Jurade de Bordeaux* (1520-1783), édité par la municipalité de cette ville (Bordeaux, 1901, in-8°).

M. Héron de Villefosse dépose en son propre nom, sur le bureau, deux brochures intitulées :

Petites notes d'archéologie. II, nos 9 à 12. (Extr. du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1901).

Musée du Louvre. Département des Antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année 1901, par MM. Héron de Villefosse et E. Michon (Paris, 1902, in-8°).

M. Delisle dépose sur le bureau de l'Académie l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1902*, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique (Paris, 1902, in-8°).

M. J. Lair offre, au nom de l'auteur, M. E. Lelong, une *Bibliographie des travaux de Célestin Port* (Saint-Denis, 1902; extr. de la *Correspondance historique et archéologique*).

M. Hamy présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Fr. Barnum, un ouvrage intitulé : *Grammatical Fundamentals of the Innuit language*

as spoken by the Eskimo of the Western Coast of Alaska (Boston, Ginn and C°, 1901, 1 vol. gr. in-8° de xxv-384 p.) :

« Je n'ai pas la compétence nécessaire pour juger de la valeur linguistique de cet ouvrage qui représente huit années de labeur dans les missions des Innuits ou Eskimos occidentaux. J'insisterai seulement sur l'intérêt que présente aux ethnologues la classification que l auteur propose. A son point de vue spécial, les indigènes qui habitent les territoires maritimes d'Unalaklik à la Pointe Barrou, présentent une variation suffisante de langage pour constituer un dialecte qu'il appelle *Northern Dialect*, dialecte du Nord des Innuits par opposition au *Western Dialect* qui se parle le long de la côte d'Alaska, de Nushagak jusqu'à l'embouchure de la rivière Kuskokwim, dans le delta du Yukon, et le long de la côte de l'île Saint-Michel au Norton-Sound. C'est de ce *Western Dialect* que M. Barnum s'est plus spécialement occupé et dont il a fait la grammaire qui vous est offerte de sa part. »

M. Hamy offre en outre à l'Académie la deuxième série de ses *Analecta historico-naturalia* contenant les vingt-cinq mémoires ou notes qu'il a communiquées à l'Assemblée des Naturalistes du Muséum de 1899 à 1901.

M. Leger offre à l'Académie, de la part de M. E. F. Karsky, professeur à l'Université de Varsovie, un *Recueil de spécimens de l'écriture slave cyrillique du Xe au XVIIIe siècle*[1]. Ce recueil a été composé pour servir d'illustration à la paléographie slave dont M. Leger a rendu compte récemment dans le *Journal des Savants*. L'auteur a eu l'excellente idée de le publier à part dans une édition d'un format maniable et économique. Il y a ajouté quelques facsimilés qui ne figuraient pas dans cet ouvrage. L'ouvrage débute par quatre facsimilés de manuscrits grecs du ixe siècle pour permettre la comparaison entre les manuscrits grecs et les cyrilliques qui en dérivent, et présente ensuite une centaine de spécimens qui vont du ixe au xviiie siècle. Parmi eux figurent quelques reproductions d'incunables et d'écriture cryptographique. C'est la première fois qu'une publication de ce genre est mise à la disposition de ceux qu'intéresse la paléographie slave.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, le P. Barnabé d'Alsace, un volume imprimé à la typographie franciscaine

1. *Obraztsy slavianskago kirillovskago pisma ot X po XVIII vick.*

de Jérusalem et intitulé : *Deux questions d'archéologie palestinienne : 1° L'église d'Amwâs, l'Emmaüs-Nicopolis ; 2° l'église de Qoubeîbeh, l'Emmaüs de Saint-Luc*, avec deux plans, deux cartes topographiques et plusieurs gravures. Il y traite avec des arguments nouveaux le problème si débattu de l'identification de l'Emmaüs évangélique. Ses conclusions sont en faveur de Qoubeîbeh, qui est possédée par l'Ordre auquel il appartient. On peut différer d'avis avec le P. Barnabé sur ce point et se demander si, étant même admis qu'il faille distinguer Emmaüs-Nicopolis de l'Emmaüs évangélique et de la colonie militaire homonyme fondée par Vespasien, c'est bien à Qoubeibeh qu'il convient de chercher ces dernières localités; mais on doit rendre justice, en tout cas, à la manière dont l'auteur a su mener cette discussion délicate. Il y a introduit des éléments d'information précis dont il faudra désormais tenir compte. Je signalerai, en particulier, la conjecture originale d'après laquelle les ruines de la vieille église d'Amwâs seraient celles d'anciens thermes romains appropriés, par la suite, aux besoins du culte.

« J'ai l'honneur d'offrir, en outre, à l'Académie, de la part de M. Th. Reinach, le fascicule I du tome VII de la traduction française des *Œuvres complètes de Flavius Josèphe*, traduction qui est publiée sous sa direction par divers savants et dont le tome I a déjà été présenté à la Compagnie par un de nos confrères beaucoup plus autorisé que je ne le suis. Ce fascicule contient les deux livres du traité dit « Contre Apion ». La traduction est de M. Léon Blum ; toute l'annotation est due à M. Reinach ; l'une et l'autre m'ont paru être également dignes d'éloges. La tâche méritoire entreprise par M. Reinach semble marcher rapidement vers sa fin ; elle rendra de grands services lorsqu'elle sera achevée en aidant singulièrement à la mise en rapport de cette mine précieuse de renseignements qu'est l'œuvre de Josèphe. Je suis heureux de dire que, pour ma part, le présent traité, dans lequel l'historien juif expose avec complaisance sa méthode et nous livre, avec une partie de ses sources, ses procédés de narrateur et de polémiste, m'est apparu sous un jour plus net, lu ainsi d'un trait dans une traduction sûre, appuyée, en cas de besoin, par un commentaire sobre mais toujours bien informé. Cette impression sera, je pense, approuvée par tous ceux qui, comme moi, ne sont pas hellénistes de métier et seront bien aises de pouvoir saisir ainsi l'ensemble et le mouvement des récits de Josèphe avec beaucoup plus de facilité que dans un texte qui ne laisse pas souvent d'être obscur ou dans des versions latines qui, parfois, ne le sont pas moins. »

SÉANCE DU 9 MAI

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, bien que M. Delisle ne soit pas aujourd'hui parmi nous, je ne veux pas laisser s'ouvrir cette séance sans m'associer, en votre nom à tous, aux témoignages d'affection, de reconnaissance et d'admiration dont il vient d'être l'objet, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée à la Société de l'Histoire de France et à la Société de l'École des Chartes.

« Cette manifestation touche d'autant plus notre Académie qu'elle s'adressait à celui qui en est le doyen, après notre vénéré Secrétaire perpétuel.

« Dans sa longue carrière, M. Delisle a été pour beaucoup d'entre nous un maître et un ami, pour tous un modèle. Il a montré ce que peut l'unité d'une vie consacrée tout entière à la science. Par sa conscience, par la sûreté de sa méthode, par son exactitude et sa prudence dans la lecture et l'interprétation des manuscrits, par sa rare puissance de travail, il a donné un exemple aux jeunes générations, il a rehaussé l'éclat de notre école historique, et il a fait, dans tous les domaines où s'est portée son activité, une œuvre que chaque jour grandit, sans que les années, dont sa robuste santé ne paraît pas sentir le poids, ôtent rien à son ardeur.

« Vous m'en voudriez, Messieurs, si je taisais les hautes qualités morales qui lui ont conquis le respect de tous, et la bonté inépuisable avec laquelle il a su, au milieu de tant de travaux, s'intéresser à la jeunesse et prodiguer à tous ceux qui en avaient besoin ses conseils et son appui.

« En attendant le moment prochain où nous pourrons, nous aussi, célébrer le cinquantenaire de son entrée à l'Institut, nous lui adressons les vœux que nous formons de tout notre cœur pour lui et pour la femme admirable, qui a été la compagne de

toute sa vie et qui a partagé, avec une simplicité si touchante, ses joies, ses travaux et ses affections. »

Le Président annonce ensuite à l'Académie la présence de M. Gomperz, de l'Académie impériale de Vienne, et souhaite la bienvenue à notre nouveau correspondant.

MM. Émile Chatelain, Édouard Chavannes, Paul Girard et Noël Valois écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Jules Girard.

M. Müntz communique, mais sans en prendre la responsabilité, une note de M. le Docteur A. Vercoutre, de Pont-Audemer (Eure), sur une représentation inédite du Lai d'Aristote :

On sait que ce lai, imaginé probablement par Jean d'Andeli, a été fréquemment représenté au XIIIe siècle, soit parmi les sculptures des cathédrales (Lyon, Rouen, Caen, Lausanne), soit sur des bronzes, ivoires, etc., de la même époque; constamment alors la scène représentée montre Campaspe chevauchant Aristote, et cette manière de représenter le lai est celle qui apparaît ordinairement aux époques postérieures.

Or, parmi les motifs qui ornent la frise intérieure de la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu d'Issoudun, chapelle bien connue par ses *Arbres de Jessé*, M. Vercoutre croit avoir trouvé une représentation du Lai d'Aristote qui lui a paru intéressante à plusieurs titres.

A. — D'abord, cette représentation n'avait pas encore été expliquée, et le Dr Jugand, qui l'a décrite dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu et des Établissements charitables d'Issoudun* (Issoudun, 1881, in-8°, page 332), en donne une interprétation différente [1].

B. — D'autre part, la scène représentée est la suivante : Campaspe, richement vêtue, est assise sur un escabeau : elle a dénoué sa chevelure, qui tombe sur ses épaules ; de la main droite elle tient un peigne, de l'autre un miroir. Devant elle, à

1. L'impartialité me fait un devoir de constater que différents archéologues ont combattu la thèse soutenue par M. le Dr Vercoutre (E. Müntz).

quelques pas, Aristote s'est docilement mis « à quatre pattes », et il attend le moment d'être chevauché. Ainsi la scène représentée est différente du type ordinaire, du type en quelque sorte classique, et cette interprétation, rare, devait être signalée.

C. — Enfin, la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu d'Issoudun a été construite de 1495 à 1510, et la décoration intérieure a été sûrement faite en dernier lieu : il est donc intéressant de noter que, encore à cette basse époque, c'est-à-dire au commencement du XVIe siècle, on comptait le lai d'Aristote au nombre des motifs choisis pour la décoration des églises et l'édification des fidèles. Mais il semble bien que, comme il vient d'être dit, la manière de représenter le sujet s'était modifiée avec le temps.

Le Président présente la photographie d'une inscription phénicienne, qui appartient à M. E. Pischedda, inspecteur des monuments antiques à Oristano (Sardaigne).

M. d'Arbois de Jubainville fait connaître la décision de la Commission de la fondation Bordin sur l'ouvrage publié par MM. Léon Dorez et G. Lefèvre-Pontalis. La Commission accorde sur les fonds Bordin un prix de mille francs à chacun des deux éditeurs de la *Chronique d'Antonio Morosini.*

L'Académie donne acte à la Commission de sa décision.

M. d'Arbois de Jubainville étudie quelques gloses malbergiques de la loi salique, en propose une restitution et une traduction. La base de son travail consiste en deux écrits de savants hollandais. Le premier est un correspondant de l'Académie, M. H. Kern, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à l'Université de Leyde, auteur des notes à la *Lex salica* de J. H. Hessels, qui ont paru à Londres en 1880. Le second est un savant plus jeune, M. W. van Helten, professeur de langue et de littérature hollandaise à l'Université de Groningue. M. W. van Helten a publié un mémoire sur les gloses malbergiques et sur les formules et les mots de la langue du Francs Saliens qui se retrouvent dans la loi salique. Ce mémoire a paru le 14 novembre 1900, dans les *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache*, tome XXV, 2e et 3e livraisons.

M. Viollet ajoute quelques observations.

M. Finot, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, adresse à l'Académie un rapport de M. H. Parmentier, architecte, pensionnaire de cette École, sur l'état des monuments Chams de l'Annam et les travaux qu'il lui semble désirable d'y entreprendre.

Renvoi à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Oppert continue la lecture de la traduction du Cylindre de Gudéa. Ce prince raconte l'apparition de la déesse Baü, le *bōhū*, le *vacuum* de la Genèse, qui lui promet de le secourir contre ses sujets qui semblent ne pas avoir été soumis à cet usurpateur. Elle se révèle dans un passage qui est le plus important de cette longue inscription : « Je n'ai pas de mère ; ma mère, c'est moi, la fille. Je « n'ai pas de père ; mon père, c'est moi, la fille. Ce qui émane de « moi, c'est l'esprit, dont l'expression (littéralement : la sentence), « est la parole qui rentre, quand elle est prononcée, dans son « néant. » Cette phrase, dont la traduction est absolument incontestable, expose l'Aditi indien, dont le Rig-Véda dit qu'il est à la fois, la mère, le père, et le fils, l'enfant et la génération. Baü se dit « la déesse du Vide immense » et dispensatrice de la vie, et ailleurs, à une époque plus moderne, elle passe pour la déesse de la vie et de la mort. Gudéa encouragé lui demande ce qu'il a à faire : elle lui dit : « Va à la ville et propages-y mon culte, à « partir de la montagne maritime jusqu'à la ville de Ninā. Implore « mon dieu serviteur, et la sagesse te suivra ; mais si tu « implores mon premier-né, la sagesse te précédera. Tout il « te révélera, tout je lui révélerai. » Après sa disparition, Gudéa raconte la troisième apparition d'Anuit, la planète de Vénus, à laquelle il raconte la vision qu'il a eue et dont la déesse lui fournit l'explication.

M. Leger commence la lecture d'une nouvelle note sur la bataille de Crécy, d'après les récits des historiens bohémiens.

M. le capitaine Espérandieu, correspondant de l'Institut, communique une petite bague de bronze qu'il a reçue de M. Alexandre Bertrand, membre de la Société d'émulation de l'Allier. Elle a

été découverte à Néris (Allier) dans un puits romain, avec d'autres objets, et porte une légende qui n'a été ni coulée ni gravée, mais poinçonnée sûrement lettre par lettre. Cette remarque corrobore celle que M. l'abbé Thédenat avait eu l'occasion de faire déjà, et prouve que les anciens se sont servis de caractères mobiles. D'après M. Espérandieu, les causes principales qui les ont empêchés de les utiliser pour la typographie seraient l'esclavage et, plus tard, la vie monastique. La gratuité de la main-d'œuvre qui en découlait a dû pendant longtemps rendre l'imprimerie, sinon sans objet, du moins sans nécessité immédiate.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, les ouvrages suivants :

Recueils des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3e série, 1700-1794, tome X, contenant les ordonnances du 4 janvier 1770 au 22 décembre 1794, par M. Jules de Le Court (Bruxelles, 1901, in-fol.).

Coutumes des pays et Comté de Flandre. Quartier de Furnes. Coutumes de la ville et du port de Niewport, tome V, par M. L. Gilliodts-Van Severen (Bruxelles, 1901, in-4°).

M. Clermont-Ganneau offre, au nom du traducteur, une brochure intitulée : *De l'ancienneté du peuple Juif* (*Contre Apion*). (Paris, 1902, in-8°, tome VII, 1er fascicule des *Œuvres complètes de Flavius Josèphe*, traduite en français sous la direction de M. Théodore Reinach).

M. Héron de Villefosse lit une note de M. Maspero relative à l'ouvrage de notre correspondant M. Édouard Naville, *The Temple of Deir el Baharî*, part IV, plates LXXXVII-CXVIII, qu'il dépose en même temps sur le bureau au nom de l'auteur :

« L'Académie me permettra de lui présenter le quatrième volume du *Deir el-Baharî* que M. Naville publie pour le compte de l'*Egypt*

Exploration Fund. J'ai eu l'occasion de recommander plusieurs fois déjà à son attention cet admirable ouvrage où la beauté de l'exécution, — chose rare dans les volumes que la Société anglaise nous donne, — est égale à la solidité et à l'intérêt de l'exposition scientifique : le tome IV ne le cède en rien à ses prédécesseurs.

« Il ne contient aucune scène historique, mais seulement l'ensemble des représentations religieuses gravées dans le sanctuaire d'Hathor et dans la salle méridionale des Offrandes. Le sanctuaire d'Hathor était à l'origine une grotte naturelle, peut-être celle-là même qui est représentée si souvent dans les tombeaux thébains du Nouvel Empire et d'où l'on voit la vache divine sortir à mi-corps afin d'accueillir les morts au lendemain des funérailles. La reine Hatshopsouitou, se mettant sous la protection particulière d'Hathor, ainsi qu'il était convenable dans un temple qui appartenait à celle-ci, se représente comme élevée dans la grotte. Elle s'y fait allaiter par la bonne vache qui devient ainsi sa mère, et elle partage ainsi le culte qui lui était rendu et elle reçoit ses offrandes. Celles-ci sont figurées dans la *Salle des Offrandes*. On y voit successivement, comme dans les hypogées, le sacrifice des bœufs, l'apport des volailles, des légumes, des parfums, des étoffes, ainsi que les cérémonies de purification par l'eau et par le feu qui l'accompagnent. Beaucoup des légendes gravées au-dessus de ces scènes complètent et expliquent les légendes analogues qu'on lit dans les tombeaux de l'Ancien et du Moyen Empire.

« Les dessins sont, comme toujours, de M. Carter : ils donnent l'impression exacte de l'original avec ses beautés et ses mutilations irréparables. L'une des planches en couleur représente une grue, et la finesse du coloris fait regretter que des questions de finances n'aient point permis au Comité de reproduire tous les dessins du même genre que M. Carter a en portefeuille. Le texte de M. Naville est sobre, vigoureux, et il épuise presque la matière archéologique contenue dans les planches. »

SÉANCE DU 16 MAI

M. Müntz communique une lettre dans laquelle M. le capitaine d'état-major L. Abet signale à l'Académie les fresques du village de Lans-le-Villars, au pied du col du Mont-Cenis. Ce

cycle de peintures, admirablement conservé, paraît être du commencement du xve siècle ou de la fin du xive. M. le capitaine Abet les croit d'un artiste italien. Tout semble indiquer qu'elles sont inédites.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposé des titres des candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Jules Girard.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de notre correspondant, M. Th. Gomperz, la fin du second volume de son ouvrage intitulé : *Griechische Denker* (Leipzig, 1902, in-8°). Ce volume comprend Socrate, les Écoles socratiques et Platon. Un troisième volume doit terminer l'ouvrage dont la publication a été commencée en 1893.

Le Président offre à l'Académie, au nom de notre confrère, M. Gustave Schlumberger, un volume intitulé : *Expédition des « Almugavares » ou routiers catalans en Orient de l'an 1302 à l'an 1311* (Paris, 1902, in-8°).

M. Omont dépose sur le Bureau une brochure intitulée : *Inventaires du trésor de l'abbaye de Saint-Denis en 1505 et 1739* (Paris, 1902, in-8°).

M. E. Müntz a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon, un volume intitulé : *L'Église et les Origines de la Renaissance* (Paris, 1902, in-12).

« L'auteur s'est entouré des meilleures sources pour écrire ce travail, et il a exposé, avec autant de netteté que de chaleur, les services rendus par les Papes à la cause des lettres et des arts, à la cause, en un mot, de la Renaissance. Il faut surtout le féliciter des chapitres qu'il a consacrés à l'humanisme, au temps de Pétrarque, comme sous

les papes Eugène IV et Nicolas V. Cette thèse ne pouvait être soutenue avec plus d'érudition.

« Aux précurseurs de la littérature, encouragés par les Papes, M. Guiraud a joint les artistes attachés au service des souverains pontifes pendant la même période. Il dresse une liste fort étendue des architectes, sculpteurs, peintres, décorateurs, occupés à la cour d'Avignon.

« Mais ces artistes ont-ils vraiment le droit de figurer parmi les Précurseurs? Je n'hésite pas à répondre négativement. Aucun d'entre eux n'a concouru, en quoi que ce soit, à la résurrection de l'antiquité classique. Aucun d'eux n'a vu au delà de l'horizon gothique. Tandis que, dans l'Italie du XIVe siècle, les prodromes de la Renaissance s'affirment nettement à Florence, à Sienne, à Padoue ou à Vérone, pour ne point parler de Pise, il est impossible de découvrir, dans l'entourage des Papes d'Avignon, la moindre velléité archéologique. Seul le frontispice du Virgile de Pétrarque, enluminé par Simone Martini, pourrait être invoqué comme réminiscence classique.

« J'en dirai autant du chapitre intitulé : *Les Arts à Rome au XIVe siècle*. Ici encore, il n'y a nulle trace de Renaissance.

« Il importait de faire cette réserve, qui s'applique à un bon quart de l'ouvrage de M. Guiraud. Pour avoir voulu trop prouver, l'auteur de *L'Église et des Origines de la Renaissance* a risqué de compromettre l'ensemble de sa thèse.

« Il n'en faut pas moins louer, dans le volume de M. Guiraud, la solidité de la documentation, la netteté des aperçus et une véritable chaleur de style. »

M. Louis LEGER offre à l'Académie, de la part de Monsignore Lehner, curé de Kraloiské Viushrady, près de Prague, un ouvrage intitulé : *Česká škola malířska XIe věku* (*L'école bohémienne de peinture du XIe siècle*), *1re partie. L'Évangéliaire du couronnement du roi Vladislas, dit Codex du Vyšehrad*, un vol. in-folio, Prague, 1902 (51 + 4 pages de texte), 32 planches de fac-similés polychromes exécutés par la maison Unie (Union), de Prague. Monsignore Lehner, membre de l'Académie tchèque François-Joseph et de la Société royale des sciences de Prague, s'est particulièrement occupé de l'histoire de l'art en Bohême. L'ouvrage que M. Leger présente est le résumé de longues années d'études. Il renferme une cinquantaine de pages de commentaires en langue tchèque. Pour le rendre accessible au public étranger, l'auteur a écrit un résumé de son travail qui, suivant les exemplaires, est traduit en français, allemand, anglais, russe ou polonais. L'édition française est due à M. Leger. L'école bohémienne

de peinture a produit au XIe siècle quatre manuscrits. Deux, l'Évangéliaire dit du Vyšchrad[1] et l'Évangéliaire dit de Saint-Vit, sont à Prague ; les deux autres sont : l'un à Cracovie, au musée des princes Czartoryski, l'autre aux archives de la cathédrale de Guiezno (Guesen), dans la Pologne prussienne. Monsignore Lehner démontre que ces Évangéliaires ont dû être exécutés en Bohême par des artistes indigènes et que celui du Vyšchrad a été enluminé à l'occasion du couronnement du roi Vladislas, qui eut lieu dans l'église de Saint-Vit du château de Prague, le 15 juin 1086. Il s'efforce d'identifier le peintre des miniatures qui, d'après lui, ne serait autre que le célèbre Bozebich, abbé de Sazora. Il reproduit en grandeur naturelle trente-deux miniatures du manuscrit de Vyšchrad. Cette belle publication fait assurément honneur à l'érudition, au goût éclairé de Monsignore Lehner et à l'établissement (Unie) qui a exécuté les reproductions.

M. DE LASTEYRIE fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, d'une remarquable étude historique et archéologique sur la cathédrale de Noyon.

SÉANCE DU 23 MAI

M. Paul Girard écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer qu'il retire sa candidature au fauteuil de M. Jules Girard.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret qui autorise l'Académie à accepter le legs de trois cent mille francs fait à son profit par Mlle M. Pellechet et dont les arrérages seront destinés à la restauration des monuments historiques et archéologiques de la France et des colonies.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du décret.

A la suite de cette lecture, l'Académie décide, par un vote unanime, que le legs de Mlle M. Pellechet est définitivement accepté.

1. Colline surmontée d'un château sur la rive gauche de la Vetava (nulolau).

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Jules Girard, décédé.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire. Il rappelle que M. Paul Girard a retiré sa candidature. En conséquence, restent candidats MM. Chatelain, Chavannes et Noël Valois.

Il y a 31 votants; majorité 16.

Au premier tour de scrutin, M. Chavannes obtient 12 suffrages; M. Valois, 11; M. Chatelain, 8.

Au second tour de scrutin, M. Valois obtient 17 suffrages; M. Chavannes, 12; M. Chatelain, 2.

M. Noël Valois, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Babelon donne lecture du rapport suivant :

« La Commission de la fondation Duchalais (prix de numismatique du moyen âge) a décidé qu'il n'y avait pas lieu, cette année, de décerner le prix, mais d'accorder toutefois une mention honorable au seul ouvrage envoyé au concours et qui est le suivant : *Les Jetons tourangeaux*, par M. le comte Charles de Beaumont (un vol. in-8° de 97 pages et 5 planches).

« Conformément à une décision prise antérieurement par l'Académie, celle-ci décide que les arrérages de la fondation Duchalais seront cette année encore convertis en capital, de façon à ce que, dans un temps déterminé, le prix, qui est actuellement de 800 francs, atteigne une valeur de 1000 francs. »

M. Oppert continue l'explication du grand cylindre A de Gudéa. Le sujet de la quatrième colonne et des suivantes est une vision dont Gudéa rend compte à la déesse Anait, la planète de Vénus; elle lui apparaît pour la troisième fois, lui donne quelques conseils relatifs à la viabilité des canaux. Puis, Gudéa raconte une vision et demande à la déesse l'explication de ces apparitions. C'est d'abord un homme s'étendant sur la terre et sur le ciel, au-dessus duquel il y avait des nuages versant la pluie, des deux côtés duquel étincelaient des éclairs, et qui plongeait ses pieds dans l'océan, autour duquel nageaient des monstres marins.

Puis parut une femme, absolument nue, planant en haut, tenant en ses mains une tablette et un burin en argent; sur la tablette, les étoiles propices. Pendant que Gudéa réfléchissait, parut un autre guerrier, tenant en sa main une table de marbre sur laquelle était tracé le pourtour du Temple. Avant ces apparitions, des lumières en quantités innombrables avaient surgi de la mer. Un autre homme prédisait une vie longue et avait également dans la main une table avec un dessin. Gudéa donne l'explication à la déesse et lui dit que l'homme, c'est son frère Ningirsu, la femme la déesse Nininga; le second héros est un dieu, Nindubham, et les lumières représentent le dieu Ninizzida. Toutes ces divinités ont disparu du panthéon sémitique. La déesse lui dit ce qu'il a à faire pour obéir aux injonctions des divinités qui lui sont apparues.

M. Foucart expose, sous forme de première lecture, les principaux éléments d'un mémoire qu'il se propose de lire sur les premières années de la province d'Asie.

M. Théodore Reinach communique à l'Académie un document unique en son genre qu'il a rapporté d'Égypte et dont il a restitué le texte assez mutilé. C'est un fragment de pot cassé (un « ostracon ») sur lequel sont inscrites quatorze lignes d'un dialogue grec en prose rythmée. Les interlocuteurs sont un ivrogne vaguement amoureux et un ami qui cherche à le calmer. Le style trahit l'époque alexandrine, et nous avons là un spécimen isolé du mime hellénistique, dialogué, à rapprocher d'un fragment sur papyrus précédemment publié par Grenfell et connu sous le nom de « Monologue de l'amante abandonnée ».

LIVRES OFFERTS

M. Bouché-Leclercq présente à l'Académie, au nom du D[r] C. Chauveau, un ouvrage en trois volumes intitulé *Histoire des maladies du Pharynx* (Paris, J.-B. Baillière, 1902, in-8°). Si on laisse de côté, dans

le livre du Dr Chauveau, tout ce qui concerne la pratique médicale, il reste, pour le recommander à l'Académie des inscriptions, la méthode historique adoptée par l'auteur, ses recherches bibliographiques (I, p. 296-300; II, p. 379-411), et ses publications de textes à titre de pièces justificatives. On a déjà écrit beaucoup d'histoires générales de la médecine, mais peu de monographies étudiant, à un point de vue historique, un groupe spécial de maladies. Le Dr Chauveau a voulu appliquer la méthode qui consiste à suivre, textes en main, depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, l'application des théories tour à tour préconisées dans les écoles (iatrochimistes, iatromécaniciens, anatomopathologistes, etc.) au diagnostic et au traitement des maladies affectant une partie déterminée du corps humain. Il a choisi pour cela le domaine où il a acquis sa réputation de praticien. Le premier volume est consacré aux périodes gréco-romaine, byzantine et arabe; le second et le troisième, au moyen âge occidental et aux temps modernes. L'auteur, n'écrivant pas seulement pour les savants, a cru devoir donner les textes grecs et latins anciens (I, p. 121-283) en traductions françaises, parfois personnelles, le plus souvent empruntées, et les textes arabes en version latine, laquelle n'a pas été retraduite en français comme « sujette à caution » (I, p. 243). Les textes du moyen âge et des temps modernes (le tome III tout entier, 608 pp.) sont donnés dans leur langue originale, qui est, sauf de rares exceptions, le latin. Ce système transactionnel de citation ne satisfait pas de tout point aux exigences de l'érudition pure; mais il suffit au but visé par l'auteur, qui, en matière de philologie, — surtout orientale, — n'a voulu dépasser ni sa compétence, ni celle de la majorité de ses lecteurs.

M. Paul Meyer présente à l'Académie les plus récentes livraisons du *New English Dictionary*, publié aux frais de l'Université d'Oxford par le Dr Murray. L'ouvrage se compose maintenant de cinq volumes complets renfermant les lettres A à K, et de trois livraisons du tome VI comprenant environ la moitié de la lettre L (jusqu'à *lief*). Quelques chiffres donneront une idée du prodigieux effort qu'a exigé cette publication. Le total des pages publiées jusqu'à présent s'élève à 5936. Les pages sont à trois colonnes, et contiennent environ un quart de plus que les pages du Dictionnaire de Littré. L'impression, en deux caractères (le plus fin est réservé aux exemples), est fort compacte, mais reste cependant très lisible, grâce à l'excellent tirage de la *Clarendon Press*. Le nombre des mots enregistrés s'élève au chiffre formidable de 154,567, tous accompagnés de la prononciation figurée, de définitions, de l'étymologie et d'exemples. Un nombre

aussi élevé donne à penser que la langue anglaise possède un vocabulaire plus riche qu'aucune autre langue, supposition en partie fondée; toutefois il ne faut pas perdre de vue : 1° que le *New English Dictionary* enregistre tous les mots hors d'usage, — et ils sont nombreux; 2° une quantité de mots qui ne sont pas proprement anglais, mais que la langue emprunte facilement aux idiomes les plus divers; 3° un grand nombre d'américanismes; 4° une proportion de termes scientifiques infiniment plus grande que celle admise dans nos dictionnaires les plus complets, dans celui de Littré par exemple. Il ne faut pas croire que les termes techniques et scientifiques présentent moins de difficultés que les mots usuels : en beaucoup de cas, on ne sait pas exactement quand ou par qui ils ont été introduits dans la langue. Tout récemment il a fallu, à la demande du Dr Murray, consulter notre illustre confrère M. Berthelot pour savoir à quel moment et par qui avait été créé le terme *oléo-margarine*, qui est bien enregistré par Littré, mais sans indication de source. Une autre difficulté réside dans la recherche de la prononciation de ces vocables qui, étant employés par un nombre restreint de savants et plus connus par les livres que par la parole, sont souvent prononcés très diversement. Je ne reproduis pas les observations que j'ai faites ici-même à diverses reprises sur l'intérêt que les recherches de M. Murray et de ses collaborateurs présentent pour l'histoire des mots de notre langue. Dès le XIIe siècle, et à un plus haut degré pendant les siècles suivants, on constate l'adoption par les écrivains anglais d'une quantité de mots français. Le *New English Dictionary*, s'appliquant non seulement à la langue actuelle mais encore à la langue du passé, enregistre tous ces mots, fixe l'époque de leur adoption, et en donne l'étymologie. Il est, sur tous les points, au courant des dernières recherches, et souvent les dépasse. Il est par suite, pour l'histoire du français en Angleterre, la source la plus précieuse. Ce qui ajoute singulièrement au mérite de cette œuvre véritablement grandiose, c'est la rapidité avec laquelle elle a été conduite. La première livraison a paru en 1884. A cette époque, M. Murray la dirigeait seule, aidé de quelques secrétaires et de collaborateurs bénévoles qui se chargeaient de faire le dépouillement lexicographique de certains livres, complétant ainsi les matériaux recueillis pendant de longues années par la Société philologique de Londres et mis par celle-ci à la disposition de l'Université d'Oxford. Puis, à partir de la lettre E, un collaborateur très bien préparé, M. Henry Bradley, entreprit la rédaction de certaines lettres. Enfin, un nouveau collaborateur, M. Craigie, travaille en ce moment à la mise au point des lettres Q R S. On peut être assuré que, d'ici à peu d'années, les pays de la langue anglaise posséderont

le dictionnaire le plus vaste et le plus parfait qui ait jamais été entrepris.

M. G. Paris offre à l'Académie, au nom de notre associé étranger, M. Sophus Bugge, deux mémoires intitulés :

1° *Lykische Studien* (Christiania, 1901, in-8°), et

2° *Honen-Runerne fra Ringerike* (Christiania, 1902, in-4°). Il donne de ce dernier ouvrage le résumé suivant :

« Peu avant 1817, on trouva dans la terre une pierre runique à la ferme de Hoenen, près de l'église de Norderhov, à Ringerike, dans le midi de la Norvège. Cette pierre avait à peu près 126 centimètres de longueur, 21 centimètres de largeur et 10 c. 1/2 de grosseur. Elle portait une inscription en runes très indistinctes.

« L'inscription fut reproduite en 1823 par un dessin de l'antiquaire L. D. Klüwer. L'original de ce dessin n'a pas pu être retrouvé, mais on en a une copie au musée de Bergen. Cette copie est reproduite en demi-grandeur dans cette dissertation, p. 2, et sur l'échelle de l'original, mais divisée en deux, p. 4-5. La pierre runique a disparu entre les années 1825-1838, et malgré bien des recherches, on n'a pu la retrouver.

« Il est évident que quelques-unes des runes de l'original sont rendues incorrectement par M. Klüwer. Dans la transcription suivante, M. Bugge a indiqué par une étoile les runes dont il a corrigé les caractères. Les lettres dues à ses corrections sont mises entre parenthèses.

utuk.uit.uk.þurba.þiruu(k)as.uin.(l*)a(t*)ia̯.isai.ubukþaþ-k(u*)mu. auþmail t.uika.taui.ar*

« Cette inscription est en vers, et dans l'orthographe ordinaire de l'ancienne langue norvégienne elle doit être rendue ainsi :

Út ok vítt ok þurfa
þerru ok áts
Vínlandi á ísa
í úbygđ at kómu ;
auđ má illt vega,
[*at*] *deyi ár.*

« Ce texte peut se traduire en prose latine à peu près de la manière suivante :

« In mare vastum late delati, Vinlandiam versus in glaciem regio-
« nes inhabitatas adjacentem umore fameque confecti egressi sunt;
« beatas res adversa fortuna auferre potest, ita ut homo immature
« moriatur. »

« C'est une inscription à la mémoire d'un défunt, dont le nom devait être mentionné au commencement de l'inscription. Ce commencement, qui n'a point paru de notre temps, a probablement été gravé sur une autre pierre disparue depuis longtemps.

« Le défunt était un Norvégien de Ringerike, qui a subi de rudes souffrances pendant un voyage dans la mer glaciale du Nord et y a probablement péri. Dans les sagas de l'Islande le mot de l'inscription *úbygđ* « pays inhabité » se dit spécialement des contrées inhabitées du Groënland.

« La pierre dit que dans ce voyage le Norvégien, en mémoire de qui le monument a été érigé, et ses compagnons de voyage, ont quitté le vaisseau, et, affamés et mouillés, ont mis pied sur la glace dans une contrée inhabitée « vers le Vinland », c'est-à-dire à l'ouest, près des côtes septentrionales de l'Amérique.

« Comme M. G. Storm l'a fait voir, *Vinland* était l'ancien nom norvégien de la Nouvelle-Écosse dans l'Amérique du Nord. Leif Eiriksson (Leif fils d'Eirik), d'origine islandaise et demeurant au Groënland, découvrit ce pays en l'an 1000 et lui donna son nom.

« Cette inscription, trouvée à Ringerike, doit dater d'entre 1010 et 1050, à en juger tant par son contenu que par la forme des runes.

« On sait, par les sagas islandaises, qu'une partie de l'Amérique du Nord fut découverte par des hommes parlant la langue norvégienne. Cette inscription nous présente donc le plus ancien témoignage de cette découverte. Elle est le plus ancien document connu en Europe dans lequel il soit fait mention de l'Amérique. »

M. L. Havet dépose sur le bureau de l'Académie un mémoire qu'il a publié dans la *Revue de philologie* et qui est intitulé *Orientiana* (Paris, 1902, in-8°).

SÉANCE DU 30 MAI

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret en date du 28 mai 1902, par lequel M. le Président de la République a

approuvé l'élection de M. Noël Valois à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Jules Girard.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Valois et le présente à l'Académie.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Valois et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Moyaux, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes français, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que la grande médaille d'argent de la Société sera remise à M. Merlin, membre de l'École française de Rome, pendant le Congrès des architectes français, à la distribution solennelle des récompenses qui aura lieu, sous la présidence de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le samedi 7 juin, dans la salle de l'hémicycle de l'École des beaux-arts.

L'Académie procède au vote sur les conclusions du rapport de la Commission du prix Estrade-Delcros.

Il y a 36 votants; majorité, 19. M. le chanoine Ulysse Chevalier obtient 35 suffrages; M. Gsell, 1.

En conséquence, le prix Estrade-Delcros est décerné à M. le chanoine Ulysse Chevalier.

M. Louis Leger achève la lecture de son mémoire sur la bataille de Crécy. Il communique la traduction d'un fragment de chronique rimée, absolument inconnue jusqu'ici chez nous, inséré par l'historien Lupacz dans son *Histoire de Charles IV*, publiée à Prague en langue tchèque, en 1584, et réimprimée dans cette ville en 1848. Ce fragment mentionne un certain nombre de guerriers tchèques et allemands qui ont pris part à la bataille de Crécy. M. Leger fournit quelques détails sur ces personnages jusqu'ici absolument inconnus des historiens de la guerre de Cent Ans.

M. Foucart commence la lecture d'un mémoire sur les premières années de la province d'Asie. Après avoir discuté l'authenticité du testament d'Attale III, il expose en quoi consistait

la succession; il établit l'existence d'une clause donnant la liberté aux villes grecques du royaume; puis il explique les raisons qui ont pu conduire le roi de Pergame à instituer le peuple romain comme héritier.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de la Société de l'histoire de Normandie, les publications suivantes :

Deux chroniques de Rouen, 1° des origines à 1544; 2° de 1559 à 1569, publiées avec introduction, notes et index par M. A. Héron (Paris et Rouen, 1900, in-8°).

Correspondance publique et administrative de Miromesnil, premier président du Parlement de Normandie, publiée d'après les originaux inédits par M. P. Le Verdier, tomes II et III (Paris et Rouen, 1900 et 1901, 2 vol. in-8°).

Rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Caen en 1552, publié par M. Émile Travers (Paris et Rouen, 1901, in-8°).

Mélanges, documents publiés et annotés par MM. Ch. de Beaurepaire, Paul Le Cacheux, A Héron et H. Sauvage, 5e série (Paris et Rouen, 1898, in-8°).

M. E. Müntz offre, en son nom, à l'Académie, une brochure intitulée : *Une ville de la Basse-Alsace à l'époque de la guerre de Trente ans : Wœrth* (Rixheim, 1902, in-8°; extr. de la *Revue d'Alsace*).

M. Perrot présente, de la part de notre correspondant, M. Gauckler, un cahier de l'*Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie* et le *Compte rendu de la marche du service des antiquités en 1901*. Dans cette dernière brochure on remarquera les détails intéressants sur la céramique de Carthage et le résumé des fouilles opérées à *Bougrara*, l'ancienne Gigthi, où ont été trouvées nombre d'œuvres d'art. Le service se propose d'opérer le déblaiement méthodique de cette importante cité.

SÉANCE DU 6 JUIN

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts informe l'Académie que le Gouvernement allemand a exprimé le désir de voir une délégation officielle de savants français prendre part au treizième Congrès international des Orientalistes qui se tiendra à Hambourg, du 4 au 10 septembre prochain.

M. le Ministre ajoute que si un ou plusieurs membres de notre Compagnie avaient l'intention d'assister à cette réunion scientifique, il se ferait un plaisir de communiquer leurs noms à M. le Ministre des affaires étrangères, afin de le faire accréditer auprès de notre représentant à Hambourg et du Comité organisateur du Congrès.

M. Senart, président du Comité d'initiative du Congrès international des Orientalistes, qui doit se tenir à Hanoï du 1er au 6 décembre 1902, adresse à l'Académie deux exemplaires de la circulaire relative à ce Congrès, et exprime le désir de voir l'Académie se faire représenter, par un délégué, à cette réunion scientifique.

L'Académie procédera à ces deux désignations dans la prochaine séance.

A propos de la correspondance, M. S. Reinach a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de son correspondant Hamdi-bey, les photographies d'une série d'importantes sculptures en marbre qui, découvertes à Tralles au mois de février 1902, ont été transportées depuis au Musée de Constantinople.

« La trouvaille est due au hasard. En 1899, un grand nombre de bâtisses d'Aïdin, ville construite en partie aux dépens des ruines de Tralles, furent détruites ou endommagées par un violent tremblement de terre. Au commencement de 1902, quelques

ouvriers étaient allés fouiller à Tralles afin d'extraire des pierres devant servir à la réparation d'une mosquée. Ils rencontrèrent les restes d'un édifice byzantin assez vaste, superposé à ceux d'une construction romaine, dont le plan a été très exactement dressé par Edhem-bey. La nature de cette construction, formant un rectangle d'environ 36 mètres sur 20 mètres, n'a pas encore été déterminée ; la présence de colonnes romaines en marbre blanc et de colonnes byzantines en marbres de couleurs m'incline à croire qu'il s'agit d'un portique qui aura plus tard été transformé en église.

« A l'angle nord-ouest de l'édifice, à la profondeur de 2 m 50, les ouvriers rencontrèrent trois statues de grandeur naturelle qui présentent un intérêt considérable pour l'histoire de l'art.

« La première est une nymphe, dont la tête n'a malheureusement pas été retrouvée ; de ses bras abaissés, elle tenait devant elle une vasque dont il subsiste des restes. Le torse nu est d'une grande beauté ; le modelé du ventre est particulièrement remarquable. Tant dans le traitement des chairs que dans celui de la draperie, on sent l'influence d'un modèle grec assez voisin de la Vénus de Milo. L'étoffe est bordée de franges soyeuses, suivant une mode que l'on constate assez souvent dans les statues de l'époque hellénistique. Le motif est connu par une quinzaine de répliques qui impliquent l'existence d'un original célèbre ; aucune n'est comparable à celle de Tralles par la qualité de l'exécution.

« La seconde statue, en marbre de Paros, est presque intacte. Elle représente un éphèbe, drapé dans une grosse étoffe, appuyé, les jambes croisées, contre un pilier. La tête, d'un caractère admirable, paraît appartenir à l'époque de Scopas ; le sinus frontal, très accusé, interdit de la faire remonter au delà du milieu du IVe siècle. A en juger par la photographie, ce pourrait bien être une œuvre attique originale et non une copie[1]. L'éphèbe est un athlète, comme on le reconnaît à ses oreilles toutes tuméfiées par les coups de poing. Son attitude et le gros manteau où il s'enveloppe révèlent clairement la pensée de l'artiste : il s'agit

1. Cf. une tête en bronze trouvée à Herculanum, dans Furtwaengler, *Master-pieces*, fig. 121.

d'un pugiliste qui se repose après le combat et, tout en sueur, essaye de se garantir du froid. Je ne connais pas d'autre exemple de ce motif, inspiré des spectacles journaliers de la palestre.

« La troisième statue, presque intacte, est une canéphore du type ionien archaïque, mais dont le travail n'est guère antérieur au IIe siècle avant J.-C. Cette belle figure offre pour nous une importance toute particulière. C'est la réplique exacte d'une statue découverte à Cherchell, dont la tête manque, mais qui est pourvue de ses pieds et d'une base. On pourra donc, en combinant ces deux répliques au moyen de moulages en plâtre, reconstituer presque entièrement une figure qui a dû jouir d'une grande réputation, car l'original de la statue de Cherchell a été aussi copié sur des sarcophages, par exemple sur le beau sarcophage des Amazones au Musée du Louvre, où les canéphores font office de caryatides.

« Je ne pense pas que le copiste de Tralles ait modernisé la tête, ni qu'il faille voir dans cet ensemble un spécimen de l'art archaïsant composite que l'on rattache au nom de Pasitèle. Il me semble que la tendance à l'archaïsme, le goût de reproduire les types gracieux ou solennels créés par le génie des sculpteurs ioniens, n'a jamais fait défaut à l'art grec. L'original archaïsant de la statue de Tralles date de l'époque qu'indique le style de la tête, abstraction faite de la chevelure qui se conforme au type traditionnel, c'est-à-dire de la fin du Ve siècle. Ce devait être une œuvre renommée de l'art grec classique, comme les canéphores de Polyclète et de Scopas.

« Envoyé, par son père Hamdi-bey, pour opérer des fouilles méthodiques dans l'édifice où ont été découvertes ces sculptures, Edhem-bey, élève de l'École des beaux-arts de Constantinople, a exhumé, parmi d'autres objets intéressants, têtes, torses, fragments d'architecture, etc., une tête de femme en marbre blanc d'une conservation parfaite et plus grande que nature, qui comptera désormais parmi les plus beaux morceaux du Musée de Tchinli-Kiosk. L'allongement des yeux, le modelé des paupières aux arêtes vives, la grandeur de la bouche, l'épaisseur de la lèvre inférieure, montrent que l'original de cette admirable tête doit appartenir à l'époque qui précède l'influence de Praxitèle. D'autre part, dans la disposition et le travail des cheveux, on ne

peut méconnaître l'imitation, pour le moins indirecte, de l'Amazone de Polyclète. C'est donc dans la seconde moitié du ve siècle que l'on chercherait avec le plus de vraisemblance l'original d'une œuvre à la fois austère et charmante, dont la découverte est un enrichissement véritable pour notre connaissance de l'art grec. L'Académie voudra sans doute féliciter son correspondant de sa bonne fortune et le remercier de lui avoir réservé, une fois de plus, le privilège d'en jouir avec lui avant les autres. »

M. Schlumberger donne lecture du rapport de la Commission chargée de vérifier les comptes des recettes et des dépenses de l'Académie pour l'exercice 1901.

M. Barbier de Meynard donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix Stanislas Julien, institué pour récompenser le meilleur ouvrage relatif à la Chine, s'est réunie aujourd'hui. Quatre ouvrages avaient été soumis à son examen. Elle a décerné les deux tiers du prix, soit 1 000 francs, à M. de Groot, pour le quatrième volume de son ouvrage intitulé : *The religious system of China*, et l'autre tiers, 500 francs, à M. le capitaine Lacroix, auteur d'un travail sur la *Numismatique annamite.* »

M. Derenbourg, au nom de la Commission du prix Delalande-Guérineau, fait le rapport suivant :

« La Commission a partagé le prix (1 000 fr.), en parties égales, entre M. Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liège, pour le premier volume de sa *Bibliographie des ouvrages arabes depuis 1810*, et M. Israël Lévi, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, pour son édition, avec traduction française, du texte hébreu, nouvellement découvert, de l'Ecclésiastique. »

L'Académie donne acte aux deux Commissions des conclusions de leurs rapports.

M. Oppert achève la lecture de sa traduction du commencement du cylindre de Gudéa. C'est l'introduction au grand texte dont la partie expliquée n'est qu'un cinquième du document

entier. Ce fragment, lu par M. Oppert, a trait à la construction d'un tunnel à travers la montagne percée pour conduire les eaux du Tigre à la ville de Gudéa, qui explique les cérémonies qu'il a accomplies pour consacrer les tables de marbre utilisées pour la construction. Ce percement de tunnel, remontant à près de sept mille ans avant notre époque, nous montre qu'en cet âge reculé l'art du terrassement et de la maçonnerie devait être assez avancé : l'époque de Gudéa est d'ailleurs quelque peu postérieure à l'âge des grandes pyramides d'Égypte[1].

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie une note fort intéressante du P. Delattre sur la découverte d'un quatrième sarcophage en marbre blanc dans les fouilles de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique à Carthage. Comme les précédents, ce sarcophage est orné de fines peintures où dominent le rouge et le bleu. Malheureusement ces peintures, très vives au moment de la découverte, se ternissent au moindre souffle. Sur la cuve on retrouve encore la trace des oves, des rais de cœur et des encadrements. Sur le fronton du couvercle on reconnaît très bien les mêmes ornements au milieu desquels apparaît une peinture représentant Scylla, figurée de face, les bras étendus, le corps se terminant par des avant-corps de chiens hurlant ; le tout est d'une grande finesse et d'une exquise pureté.

Sur les deux pentes du couvercle on distingue encore les empreintes des objets qui y avaient été déposés au moment de l'inhumation, probablement deux sandales et deux corbeilles en vannerie. Ce n'est pas la première fois que le P. Delattre constate des faits de ce genre qu'il a déjà mentionnés dans de précédents rapports[2].

M. Salomon Reinach fait une communication sur le moulage en plâtre des statues antiques et le Sérapis d'Alexandrie.

1. Voir ci-après (Appendice).
2. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LE QUATRIÈME SARCOPHAGE DE MARBRE BLANC TROUVÉ DANS LA NÉCROPOLE PUNIQUE VOISINE DE SAINTE-MONIQUE A CARTHAGE,

PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le 15 mai 1902, dans le flanc ouest de la colline voisine de Sainte-Monique, c'est-à-dire vers le pied de la pente regardant la batterie de Bord-Djedid, nous arrivions dans un puits à une chambre funéraire [1]. Le puits, de dimension ordinaire, se rétrécissait, à 1 m 50 de l'orifice, formant une saillie régulière sur les quatre côtés. A partir de ce point le puits mesurait 2 m 15 sur 0 m 75. Son orientation était ouest-sud-ouest, et c'est de côté que se voyaient les entailles pratiquées à droite et à gauche dans les grandes parois pour la descente. Ces entailles sont toujours creusées du côté opposé à la chambre funéraire.

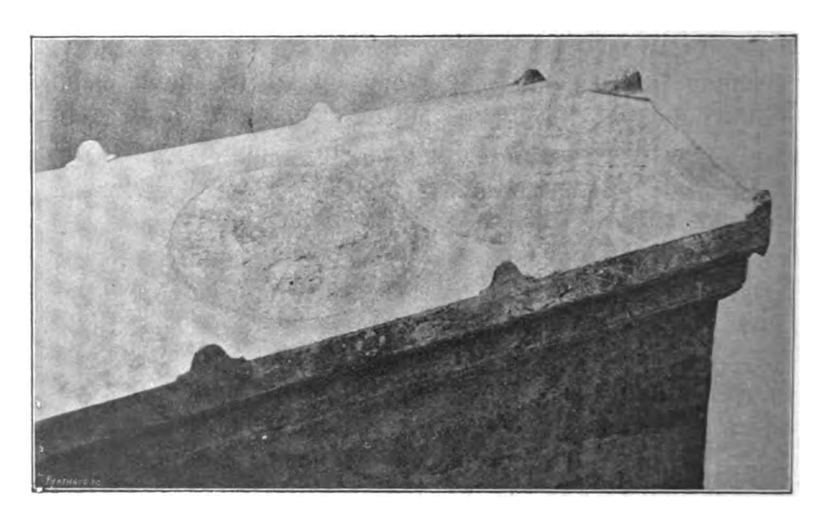
A 2 m 80 au-dessous de la ligne de rétrécissement, on parvint à cette chambre. Dès que l'entrée fut assez dégagée pour voir dans l'intérieur, on constata qu'elle était presque entièrement remplie de terre. Un espace de 0 m 60 à peine séparait la terre du plafond. Rien ne permettait de prévoir que ce puits d'aspect ordinaire nous réservait une surprise.

En continuant de dégager l'entrée, on rencontra une dalle de tuf ayant servi à clore le caveau, et bientôt après une portion d'un beau couvercle de sarcophage de marbre

1. La position précise peut être indiquée par un bloc de rocher émergeant d'un affleurement ressemblant à une muraille taillée en plein roc. Le puits en question est situé à 9 mètres en contre-bas du bloc de rocher, dans la direction du tournant de la route qui conduit à la batterie. L'orifice du puits fut reconnu sous une couche de trois mètres de terre.

blanc. C'était le fronton terminant le couvercle; ce fronton était orné de peintures.

Le reste du couvercle, heureusement d'une seule pièce, fut trouvé en partie sorti de la chambre; il s'avançait, posé de champ, jusque dans le puits[1]. Cette pièce d'un beau travail supposait un sarcophage intéressant, mais son état et son déplacement indiquaient que la sépulture avait été visitée.



Sarcophage de marbre blanc trouvé à Carthage.

Le lendemain 16, on déblaya entièrement la chambre. De forme rectangulaire, avec plafond sensiblement oblique, elle mesurait 2^{m} 08 de longueur, 1^{m} 67 de largeur et 1^{m} 90 de

1. M. Eug. Petersen, secrétaire de l'Institut archéologique de Berlin, visitait nos fouilles à l'instant de cette découverte. Une heure à peine auparavant, alors que rien ne faisait encore soupçonner la présence du sarcophage, M. Joseph Déchelette, vice-président de la Société Éduenne, conservateur du Musée de Roanne, se trouvait sur le chantier et prenait une vue photographique du puits et de l'appareil extérieur servant au déblaiement.

hauteur moyenne. Le sarcophage, placé à droite contre la paroi, fut trouvé intact.

En vidant la cuve funéraire, on arrive vers le fond à une épaisse couche de résine qui a laissé sa marque sur le marbre lui conservant sa blancheur. Mais on y trouve les ossements dérangés. Tout y est pêle-mêle. On y rencontre une vingtaine de monnaies de bronze dont plusieurs sont demeurées adhérentes et comme soudées au marbre. En tamisant la terre et la poussière de ce tombeau, nous recueillons encore, contrairement à notre attente, quatre anneaux d'or à spires pesant ensemble exactement 22 grammes.

Dans le reste de la terre qui remplissait la chambre, on trouva deux lampes bicornes avec leur patère, une lampe grecque, un petit godet à double anse horizontale, des ossements calcinés et brisés, un étui et deux amulettes également brûlés, une languette de pierre noirâtre, arrondie et polie, de la grandeur d'un manche de fort canif, et enfin une pastille d'argile ayant reçu l'empreinte d'un sceau de forme ovale dans lequel, semble-t-il, était représentée une torche entre deux fleurs ou épis retombant à droite et à gauche.

Il convient de remarquer que dans cette sépulture on ne trouva aucune de ces urnes à queue qui caractérisent presque toutes les tombes de la nécropole punique.

La baie d'entrée de la chambre, haute de 1 m 35, semble avoir été élargie pour donner passage au sarcophage. Elle a été en effet grossièrement taillée à droite et à gauche pour atteindre la largeur du puits; ses flancs ne sont pas dressés comme les parois de la chambre et même du puits.

Le jour du déblaiement de la chambre et de l'examen du sarcophage en place, le puits fut photographié par M. Henry Bourbon. Cette vue montre le fronton du couvercle placé sur le bloc du rocher que j'ai signalé plus haut, comme point de repère; on y voit à droite la dalle de fermeture de la chambre. Cette dalle mesure 0 m 75 de hauteur, 0 m 56 de largeur et 0 m 09 d'épaisseur.

Le 17 mai, le sarcophage fut soigneusement extrait de la chambre. L'opération de son ascension et de sa mise en *araba* fut aussi reproduite en photographie. Transporté à Saint-Louis, il fut placé dans la salle punique du Musée Lavigerie. Je puis maintenant en donner une description détaillée.

La cuve est semblable à celle des trois sarcophages de marbre blanc sortis de la même nécropole. Elle mesure 2^{m} 02 de longueur, 0^{m} 60 de hauteur et 0^{m} 50 de largeur. Intérieurement, sa longueur est de 1^{m} 84 et elle a 0^{m} 42 tant en largeur qu'en hauteur. La corniche supérieure est ornée de décors rouges et bleus. Elle comporte une moulure en chanfrein sur laquelle est peinte une ligne d'oves. Au-dessus, le listel paraît orné de festons rouges. Dans la moulure inférieure, le talon renversé porte des rais de cœur, également rouges et bleus. Ces couleurs, très vives au moment de la découverte, se ternissent vite. Le bleu n'est plus qu'une poudre impalpable sans adhérence au marbre. Il disparaît au moindre contact, au moindre choc, au moindre souffle.

Le couvercle, de forme classique, en dos d'âne, est particulièrement intéressant. Le marbre blanc dans lequel il a été taillé renferme quelques veines verdâtres, à reflets de mica, offrant l'aspect du cipolin. Il mesure exactement 2^{m} 07 de longueur, 0^{m} 63 de largeur et 0^{m} 15 de hauteur sous les acrotères des frontons. Ceux-ci ont 0^{m} 03. Sept autres acrotères le bordent de chaque côté. Très finement travaillés, ils ont la forme de cornets ou mieux de demi-cônes à rebords rampants. On pourrait aussi les comparer pour la forme à des moitiés de fer de lance ou encore au soc de certaines charrues. Leur longueur est de 0^{m} 09. Ceux des quatre angles sont cependant un peu plus petits. Leur face qui se présente en chapeau de gendarme était peinte en bleu.

Sur la tranche du couvercle servant de base aux acrotères

courait un filet rouge au-dessus d'une ligne de fleurons à quatre pétales dont quelques-uns se voient encore. Ils sont espacés de 0m 08 en 0m 08. Sous cette tranche formant listel règne un talon reposant directement sur la cuve. Il est décoré de rais de cœur dans lesquels dominent encore le rouge et le bleu. Il en est de même dans la moulure supérieure des frontons. Cette moulure encadre un motif particulier, en grande partie effacé, dont l'ensemble à première vue semble se composer de deux rinceaux desquels se détachent symétriquement des guirlandes festonnées remplissant le champ. Dans les deux rinceaux se voient des animaux à longue tête et à oreilles droites, courant à toutes jambes en sens contraire. Entre eux, et occupant le milieu du fronton, on voit assez vaguement un torse et des têtes humaines. Le tout est comme cerné dans des lignes de festons. Le dessin est très pur et peut être rapproché des ciselures de plusieurs remarquables ivoires, trouvés précédemment dans la même nécropole.

En examinant minutieusement cette peinture artistique avec le professeur Petersen, nous y avons reconnu une représentation de la nymphe sicilienne, Scylla. Elle était figurée de face, la tête légèrement tournée à gauche, les bras étendus. De ses hanches sortent des chiens aboyants. Ceux-ci apparaissent dans le premier anneau formé par le corps épineux des dragons qui remplacent les jambes de la nymphe et dont les plis sinueux garnissent la partie étroite du fronton, se terminant au lieu d'une queue par une tête d'animal à longues oreilles. A droite de Scylla, sur l'échine d'un des chiens, se voit une tête de guerrier de profil, dont le dessin est d'une finesse exquise.

Cette découverte nous offre un nouveau spécimen de l'art de la peinture et surtout du dessin au IVe siècle avant notre ère.

Les pentes du couvercle, du côté où reposait la tête du mort, conservent plusieurs empreintes qui méritent d'être

signalées. On dirait l'empreinte de deux sandales ou de deux paillassons ou fonds de corbeille.

C'est d'abord, entre le cinquième et le sixième acrotère, un disque de 0 m 27 de diamètre dans lequel on reconnaît facilement les tiges rayonnantes et les lignes concentriques d'un objet de vannerie. Si surprenant que cela puisse paraître, nous avons là, dans le marbre, comme un estampage de l'objet qu'il portait.

Sur la pente opposée du couvercle, on voit également l'empreinte d'un objet semblable atteignant 0 m 46 de diamètre. Les deux tiers seulement étaient primitivement en contact immédiat avec le marbre; le reste dépassait l'arête en passant sur l'acrotère du fronton. Là où ce paillasson reposait à plat, directement sur le marbre, on distingue des zones de tiges rayonnantes alternant avec d'autres zones concentriques qui correspondent à un certain vide ou à une matière unie. Le centre, de même, n'a rien donné. Peut-être était-il garni d'un morceau d'étoffe.

Entre le premier paillasson et l'extrémité du couvercle, le marbre conserve d'autres empreintes que l'on serait tenté tout d'abord de prendre pour celle de pas humains. Les deux qui sont le mieux marquées se touchent presque et sont en sens inverse l'une de l'autre. Ce doivent être des sandales qui, par une sorte d'action chimique, ont ainsi impressionné le marbre. Cette action chimique a été telle pour les paillassons ou fonds de corbeille que leur forme s'y est pour ainsi dire incrustée.

Déjà j'ai signalé, sur le couvercle de deux autres des sarcophages de marbre blanc peint, des empreintes de ce genre. Au sujet du premier, je disais :

« A l'un des angles du couvercle on avait sans doute placé un objet en forme de disque ou de couronne. Son empreinte se reconnaît encore sur le marbre[1]. »

1. *Nécropole de Sainte-Monique; second mois des fouilles*, p. 20, fig. 33.

Et à propos du second :

« Ce couvercle conserve la trace d'un cercle, produit peut-être par une couronne, de 0 m 30 de diamètre, qui, en se décomposant, a corrodé le marbre sans lui faire perdre sa couleur[1]. »

Sur le premier sarcophage, ce cercle apparaît à l'extrémité du couvercle. Sur le second, il se montre vers le milieu, dépassant de quelques centimètres la crête du couvercle; il est contigu à deux cercles plus petits et plus vagues ayant moins attaqué le marbre, y laissant une empreinte ferrugineuse.

Parmi les centaines d'ossuaires de pierre calcaire, sortis de la même nécropole, nous en avons remarqué plusieurs qui conservent aussi sur leur couvercle une empreinte circulaire. Je les ai fait reproduire en photographie[2].

Ces diverses empreintes montrent que les Carthaginois avaient coutume de déposer certains objets particuliers sur la bière de leurs morts; nos sarcophages de marbre, comme nos ossuaires de pierre, nous ont conservé non seulement la forme générale de ces objets, mais même jusqu'aux détails qui permettent de reconnaître la texture d'objets de vannerie.

Au moment où je termine cette note, j'ai la bonne fortune de recevoir la visite de M. René Cagnat. Avant de le conduire à notre chantier de fouilles, je suis heureux de lui montrer le sarcophage nouvellement découvert. Il a pu en apprécier la valeur artistique. Son attention s'est arrêtée avec un intérêt particulier sur les empreintes d'objets que porte le marbre du couvercle.

1. *Comptes rendus de l'Académie*, 1901, p. 275-276.

2. Cette photographie comme celles des détails du sarcophage ont été xécutées par le Frère Alexis, de la Société des Pères Blancs.



LIVRES OFFERTS

M. LEGER offre à l'Académie un volume qu'il vient de publier : *Le monde slave*, 2e série (Paris, 1902, in-12). Ce volume renferme le mémoire sur *Les Bohémiens à la bataille de Crécy*, qui a été lu dans la séance des cinq Académies le 25 octobre 1901. Il comprend en outre les travaux suivants : *Coup d'œil sur l'Histoire de la Pologne. — La Pologne napoléonienne. — Mickiewicz en Suisse. — Alexandre Pouchkine. — Les origines de la Russie. — Les manuscrits slaves. — L'Évangéliaire slavon de Reims. — L'art de voyager en Russie.*

SÉANCE DU 13 JUIN

L'Académie procède à la désignation des délégués qui seront chargés de la représenter aux deux Congrès internationaux des Orientalistes, qui doivent avoir lieu, l'un à Hambourg et l'autre à Hanoï.

M. Ph. BERGER est désigné pour le Congrès de Hambourg, et M. SENART pour le Congrès de Hanoï.

M. Paul VIOLLET, au nom de la Commission des Antiquités de la France, fait connaître le résultat du concours de cette année, dans le rapport suivant :

« La Commission, qui avait à examiner dix-neuf ouvrages, a accordé :

La première médaille à M. C. Pallu de Lessert, pour son ouvrage intitulé : *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine;*

La deuxième médaille à M. le chanoine Porée, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'abbaye du Bec;*

La troisième médaille à M. Calmette, pour un ouvrage intitulé : *La Diplomatie carolingienne, du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve.*

M. le Ministre sera, en outre, saisi d'une proposition tendant à autoriser l'Académie à décerner une quatrième médaille, dont l'Académie fera elle-même les frais. Cette quatrième médaille serait accordée à M. Charles de Lasteyrie, pour son ouvrage intitulé : *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges.*

La Commission a accordé, en outre, les mentions suivantes :

1re mention, à M. l'abbé Chamton, *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon ;*

2e mention, à MM. J. Gauthier et le comte de Sainte-Agathe, *Obituaire du Chapitre métropolitain de Besançon ;*

3e mention, à M. l'abbé Dubarat, *Missel de Bayonne de 1543 ;*

4e mention, à M. Cazalis de Foudouce : I. *L'Hérault aux temps préhistoriques ;* II. *La cachette du fondeur de Launac ;*

5e mention, à M. Roger Rodière, *Les corps saints de Montreuil ;*

6e mention, à M. le chanoine A. Auvergne, *Histoire de Morestel.* »

M. Lair, au nom de la Commission du prix La Fons-Mélicocq, fait le rapport suivant :

« Il a été présenté au Concours cinq ouvrages. La Commission en a évoqué un sixième.

« Après examen des six ouvrages, la Commission a décidé de partager le prix.

« Elle a attribué un prix de douze cents francs au livre de M. Levillain, archiviste-paléographe, intitulé : *Études critiques sur les chartes carolingiennes de l'abbaye de Corbie;* et un prix de six cents francs à deux ouvrages présentés au concours par M. J. Depoin : I. *Le livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise* (xive-xve siècle); II. *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise.* »

M. de Mély communique à l'Académie toutes les anciennes représentations du Christ qu'il a pu réunir.

Il les a classées chronologiquement. Grâce à des découvertes

toutes récentes, comme l'admirable statue du Christ de Psammatia de Constantinople, du IIIe siècle, acquise par le Musée de Berlin, comme la fresque copte de Bauoit (Haute-Égypte), découverte il y a quelques semaines par M. Clédat, il a pu déterminer avec une certitude presque absolue que jusqu'en 325 le Christ a toujours été représenté *imberbe*, et que, si la tradition s'en poursuit encore pendant deux siècles en Occident, aussitôt après le Rêve de Constantin, qu'il faut rapprocher de la description du groupe de l'Hémorroïsse de Panéas, donnée par Eusèbe, les peintres orientaux représentent officiellement le Christ avec une barbe. Le premier exemple qui existe de la nouvelle iconographie est certainement la coupe émaillée de Constantin, au British Museum.

M. de Mély rappelle ensuite, mais sans vouloir prendre parti, l'intéressante théorie de M. Cecil Torr, qui, en présence de ces représentations primitives, croit pouvoir supposer que le Christ fut crucifié à 21 ans, supprimant ainsi la période de silence de dix ans qu'il ne nous est pas possible d'approfondir.

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. Audollent, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand et au nom de M. Ruprich-Robert, architecte en chef des Monuments Historiques, un rapport sur les fouilles exécutées au sommet du Puy-de-Dôme pendant l'été de 1901. Les recherches ont été concentrées à l'est, du côté qui fait face à Clermont, à proximité de la colonne et du mur dégagés en 1900. Elles ont donné des résultats importants au point de vue architectural; elles ont permis de constater au nord, sur le flanc de la colline supérieure, l'existence d'un épais mur de soutènement dans lequel on a voulu reconnaître, sans doute un peu prématurément, le piédestal du gigantesque Mercure de Zénodore. Une quantité d'objets en toute matière, quelques terres cuites et un certain nombre de monnaies gauloises ou romaines ont été recueillis; mais aucune découverte épigraphique n'a été signalée. Dès aujourd'hui il semble prouvé que la durée du temple de Mercure Dumias s'est prolongée au delà du terme qu'on lui assigne d'ordinaire sur la foi de Grégoire de Tours. L'architecture, les bijoux dans une mesure assez large, les monnaies avec une précision absolue, notamment

les nombreuses monnaies des empereurs gaulois, de Constantin et de sa famille, de Maxence, de Valentinien et en général de la période byzantine, suffisent à démontrer qu'on est mal venu à parler des ruines du temple du Puy-de-Dôme dès le règne de Valérien et de Gallien.

M. Héron de Villefosse dépose en même temps sur le bureau de l'Académie le plan général des fouilles, commencé par M. l'architecte Bruyerre et tenu à jour avec une scrupuleuse exactitude par M. Ruprich-Robert. On peut ainsi se rendre compte du terrain déblayé et de l'étendue des substructions retrouvées[1].

COMMUNICATION

NOTE SUR LES FOUILLES DU PUY-DE-DÔME (26 JUILLET-22 AOUT 1901), PAR M. AUGUSTE AUDOLLENT.

Depuis les grandes fouilles inaugurées au sommet du Puy-de-Dôme par M. Alluard, fondateur de l'Observatoire (1873), continuées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, poursuivies par M. Bruyerre, au nom de la Commission des Monuments Historiques, et achevées en 1878, il est arrivé plus d'une fois que le surveillant des ruines, M. Trouillard, ou le gardien de l'Observatoire, M. Monnet, aient, par hasard, exhumé quelques fragments antiques aux alentours du temple de Mercure Dumias. J'ai moi-même eu l'honneur de signaler à l'Académie[2] la découverte d'une colonne et d'un

1. Voir ci-après.
2. Séance du 8 juin 1900.

mur, à peu de distance de cet édifice. Il existait donc une forte présomption que l'exploration de la montagne n'était pas terminée et que des recherches méthodiques pourraient aboutir à un heureux succès. C'est afin de vérifier le bien fondé de cette opinion, très accréditée en Auvergne, que, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts et de la Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand, M. Ruprich-Robert, architecte en chef des Monuments Historiques, et moi, nous avons repris, du 26 juillet au 22 août derniers, les travaux interrompus depuis vingt-trois ans. Le 16 août 1901, M. Héron de Villefosse a bien voulu communiquer à l'Académie un compte rendu sommaire des résultats obtenus à cette date. Il ne sera pas hors de propos de le compléter par une note plus détaillée, avant d'entamer une seconde campagne l'été prochain.

Pour éviter de revenir aux endroits que nos prédécesseurs avaient déjà interrogés, nous aurons, outre les indications que fournit l'étude directe du terrain, plusieurs sources d'information. Les personnes du pays qui ont assisté aux fouilles antérieures, les ouvriers qui y ont participé, nous ont fait bénéficier de leurs souvenirs. Avec plus de précision que ces témoignages parfois assez flottants, les plans, dessins et aquarelles de M. Bruyerre, conservés aux archives des Monuments Historiques et mis très libéralement à notre disposition par l'Administration des Beaux-arts, nous indiquaient les points demeurés intacts, où nous aurions chance par conséquent de ne pas recommencer une besogne déjà faite. Comme complément de cette enquête préalable, il eût été indispensable de consulter les notes personnelles de M. Bruyerre. Ses carnets, nous a-t-on affirmé, avaient une réelle importance. Il résulte de renseignements puisés à bonne source que ces documents ont été détruits dans un incendie. C'est une perte pour la science. Beaucoup de problèmes, aujourd'hui obscurs, auraient peut-

être été élucidés grâce à tel relevé, à tel croquis du consciencieux architecte. Ils risquent de demeurer insolubles à jamais.

I

Le vaste sommet du Puy-de-Dôme, au profil tourmenté, comprend un certain nombre de quartiers ou lieux dits. L'un d'eux, situé vers l'ouest à 300 mètres environ du temple et que l'on désigne sous le nom de « creux de l'eau », attira tout d'abord notre attention. Il se compose de deux cuvettes juxtaposées, où les neiges en fondant forment jusqu'à l'été comme un double lac. Naguère, à propos du lac d'Antre, M. Héron de Villefosse rappelait à l'Académie[1] l'existence de lacs sacrés chez les anciens ; il citait ceux des Tectosages et la source sacrée de Vicarello ; on connaît celui du Grand-Saint-Bernard. Dans leurs eaux les fidèles jetaient des monnaies et autres objets votifs. On peut se demander si le Puy-de-Dôme n'a pas eu lui aussi son lac, aujourd'hui desséché, ou du moins devenu intermittent. Une trace en subsisterait dans la dénomination actuelle. Pour peu que l'on réfléchisse à la survivance des appellations antiques sur notre sol, on reconnaîtra qu'une telle hypothèse est plausible. Deux sondages pratiqués au « creux de l'eau » ne l'ont malheureusement pas justifiée. Il semble probable que la formation périodique d'un dépôt aqueux a seule valu à cet emplacement le nom qu'il porte.

Plusieurs tranchées furent encore poussées à l'ouest, à peu de distance en contre-bas du temple, et au nord sur le monticule qui forme la cime proprement dite du Puy. Elles ne produisirent que quelques pierres appareillées, des débris de poteries, deux ou trois monnaies romaines. Aussi fûmes-

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1898, p. 271 et suiv.

nous bientôt amenés à concentrer tous nos efforts à l'est, du côté qui fait face à Clermont, à proximité de la colonne et du mur dégagés en 1900. Notre champ de fouilles peut donc être limité à une bande de terrain qui part au nord de la butte que couronne la tour de l'Observatoire, court parallèlement à toute la façade orientale du temple et se termine au sud près de la ligne des poteaux télégraphiques, au premier coude de la route du col de Ceyssat. Plus de 600 mètres cubes de terre ont été enlevés dans cet espace, et il a fallu déplacer le chemin qui recouvrait une partie des ruines. Presque nulle part il n'a été nécessaire de descendre à plus de 2 mètres au-dessous du sol; le plus souvent même, cette profondeur n'a pas été atteinte.

Trois groupes principaux de constructions ont reparu :

1° Au nord, sur le flanc de la colline supérieure, un mur de soutènement épais de 3 à 4 mètres, en blocage assez grossier, revêtu cependant d'un parement régulier. Nous l'avons suivi pendant une trentaine de mètres, mais il se prolonge au delà, maintenant la colline et en épousant si étroitement le contour qu'on est tenté de croire ou bien qu'il a été installé là pour empêcher le glissement des terres naturellement accumulées, ou plutôt qu'il a servi, en quelque sorte, de soubassement à une butte rapportée. Parmi les partisans de cette seconde théorie, plusieurs en tirent aussitôt la conclusion que le dôme qui termine la montagne fut ainsi aménagé pour servir de piédestal au gigantesque Mercure de Zénodore. Cette conjecture attend encore un commencement de preuve.

2° Cinquante pas environ plus bas, au sud-est, est groupé un ensemble architectonique beaucoup plus important. Il se compose tout d'abord d'un mur long d'environ 43 mètres en petit appareil avec parement de moellons polygonaux en domite, orienté du nord-est au sud-ouest, dans la direction du temple, mais qui ne semble pas l'avoir rejoint. Quelques mètres avant d'y arriver, il tourne à

angle droit vers la maison d'habitation de l'Observatoire. A l'autre extrémité, il fait un angle légèrement obtus vers le sud. En ce dernier endroit est blottie une curieuse logette rectangulaire, formée en voûte d'une douzaine de rangs de briques sur champ, surmontant trois assises de moellons carrés et circulaires en domite. On songerait volontiers à une fontaine si nous ne nous trouvions au sommet de la montagne. D'ailleurs on n'observe aucun vestige de canalisation, ni tuyaux, ni orifice pour les faire déboucher. Les morceaux de scories soigneusement taillés abondent dans les alentours, restes épars d'un mur dressé avec soin aujourd'hui détruit.

C'est au pied du grand mur que gisait la colonne brisée découverte en 1900, la première que ce sol ait rendue. Elle est prise dans un marbre grisâtre, analogue au cipollin, qui se désagrège assez vite. Depuis que le fût a revu le jour, l'action atmosphérique en a détaché plusieurs tranches. Sans doute la corrosion s'arrêtera maintenant qu'il est à l'abri de la gelée et de l'humidité. En continuant à raser le petit monticule qui le renfermait, nous avons mis la main sur un gros tambour et un beau chapiteau corinthien en arkose, haut de 0 m 65. La dureté de la matière les a conservés l'un et l'autre en parfait état. Leurs dimensions prouvent qu'ils se raccordaient au moyen d'un tambour intermédiaire qui n'a pas été retrouvé. Ce chapiteau n'est pas le seul qu'on possède au Puy-de-Dôme. Mais des trois précédemment connus, deux surmontaient des pilastres, le dernier est seulement épannelé. Le surveillant des ruines a déterré celui-ci et l'un des autres, il y a cinq ans, à quelques pas à peine du point où vient de se rencontrer le quatrième.

En avant des colonnes s'étend un dallage réduit à sept larges pierres, après en avoir certainement compté davantage. Autour, culbutées dans la terre, une vingtaine de grosses pièces moulurées en domite, restes d'un fronton, de

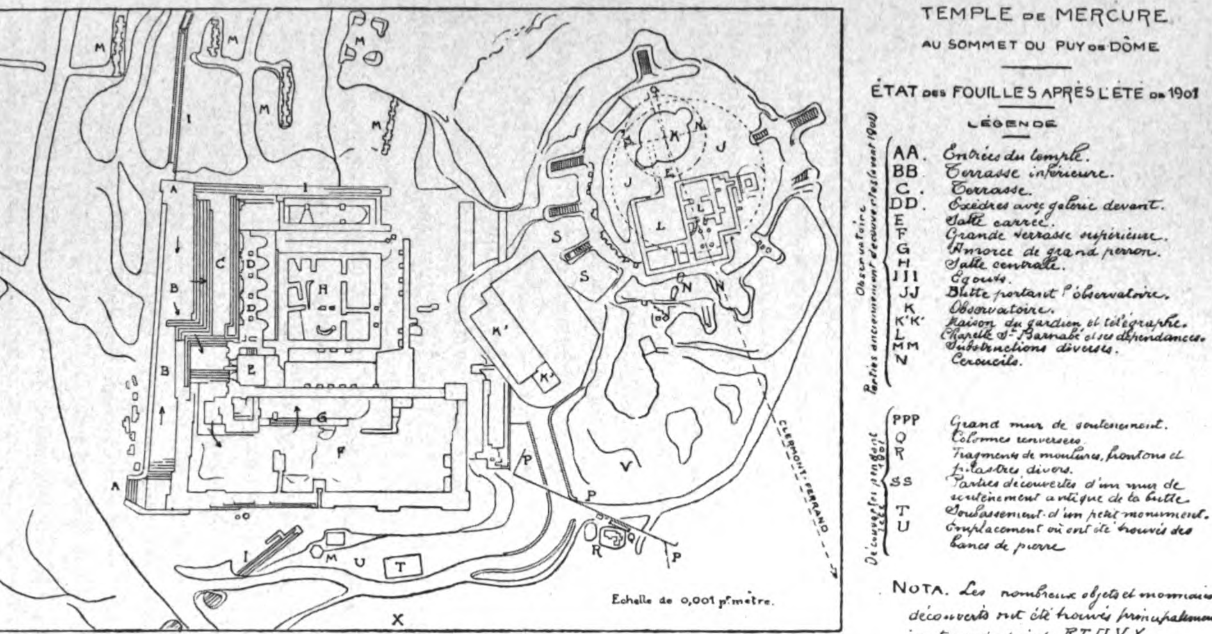
deux pilastres d'angle, d'un entablement, qui doivent provenir d'une seule construction. Tout indique une origine commune; leur réunion en un même lieu, l'identité de la pierre, la similitude du travail et de la taille.

3° Descendons maintenant la route qui longe le temple à l'est. A la hauteur du milieu de la façade, sous la route même, se dissimulait un petit monument rectangulaire de 6 m 50 × 3 m 85, tout à fait indépendant. Une double assise en constitue le soubassement qui a toujours dû être enfoui sous le sol. Je me figure mal en effet, s'étalant à ciel ouvert, cette domite rudement taillée, parmi laquelle, par un bizarre assemblage, on a introduit un bloc d'arkose énorme et deux morceaux de corniche, dont l'un aussi en arkose. La troisième assise, dont un quart à peine est conservé, présente au contraire un chanfrein peu différent de celui qui se rencontre dans le temple; c'est là que l'édifice sortait de terre. Des parties hautes, il n'existe plus que quelques pierres éboulées, avec des moulures peu caractéristiques.

Les visiteurs du Puy-de-Dôme ont tous remarqué, dans ces mêmes parages, deux bancs à dossier, en domite, issus des premières fouilles. La tranchée poursuivie derrière ces sièges et un peu au sud nous en a rendu trois autres de structure identique, mais de dimensions différentes. Bien qu'ils fussent renversés et enfouis assez avant dans le sol, il est difficile d'admettre qu'ils ne fissent pas partie d'un même ensemble décoratif.

En dehors, mais toujours à proximité des trois groupes principaux de constructions que je viens de décrire, des sondages partiels ont encore livré plusieurs fragments de colonnes de divers diamètres, en domite et en arkose, et des pierres isolées tombées des édifices supérieurs, entraînées par la déclivité du terrain.

Avant de terminer le résumé des découvertes architecturales, je dois encore signaler un mur en petit appareil situé, en contre-bas de notre chantier, sur la pente de la mon-



TEMPLE DE MERCURE

AU SOMMET DU PUY DE DÔME

ÉTAT DES FOUILLES APRÈS L'ÉTÉ DE 1901

LÉGENDE

Parties anciennement découvertes (avant 1901) — *Observatoire*

- AA. Entrées du temple.
- BB. Terrasse inférieure.
- C. Terrasse.
- DD. Exèdres avec galerie devant.
- E. Salle carrée.
- F. Grande terrasse supérieure.
- G. Amorce de grand perron.
- H. Salle centrale.
- III. Égouts.
- JJ. Butte portant l'observatoire.
- K. Observatoire.
- K'K'. Maison du gardien et télégraphe.
- L. Chapelle St Barnabé et ses dépendances.
- MM. Substructions diverses.
- N. Cercueils.

Découvertes pendant 1901

- PPP. Grand mur de soutènement.
- Q. Colonnes renversées.
- R. Fragments de moulures, frontons et pilastres divers.
- SS. Parties découvertes d'un mur de soutènement antique de la butte.
- T. Soubassement d'un petit monument.
- U. Emplacement où ont été trouvés des bancs de pierre.

NOTA. Les nombreux objets et monnaies découverts ont été trouvés principalement autour des points R, T, U, V, X.

tagne, au bord du périmètre du domaine de l'État. Il fut mis à nu au cours des recherches effectuées, l'été dernier, en vue de l'établissement d'un chemin de fer funiculaire. Malheureusement aucune précaution ne fut prise pour sauvegarder ce pan de muraille. Nous aimons à penser que, si le funiculaire devient une réalité, les intérêts de l'archéologie ne seront plus ainsi sacrifiés.

II

Au milieu des terres qu'ils remuaient, les ouvriers n'ont pas seulement rencontré de grosses pierres, mais aussi une quantité d'objets dont je voudrais maintenant donner une idée au moins sommaire. Pour rendre l'énumération plus claire, je les répartirai en autant de sections qu'il y a de matières différentes.

Fer. — Dans la tranchée d'où sont sortis les trois sièges en domite, et au même étage, était enfoui un énorme bloc métallique de forme sensiblement circulaire, plat d'un côté, s'allongeant en pointe de l'autre comme s'il devait reposer sur un pivot. Il mesure 1 mètre de diamètre sur 0 m 45 d'épaisseur. A l'estimation des ouvriers qui l'ont roulé, il ne pèserait pas moins de 1100 ou 1200 kilogrammes. Il nous a été impossible de vérifier l'exactitude de leur évaluation, comme aussi d'expliquer l'origine de cet objet étrange. Deux conjectures se présentent auxquelles il faut prêter attention. Bien qu'elle soit arrondie, cette masse n'offre pas des contours assez nets pour qu'elle ne puisse être le produit d'une simple fusion. Le fer ne fond, il est vrai, qu'à une très haute température; mais dans un incendie tel que celui qui a dû détruire le temple du Puy-de-Dôme, et dont une investigation attentive relève les traces en plusieurs endroits, la combustion fut peut-être suffisante pour transformer aussi complètement des statues, des armes, des appliques, etc... Une circonstance pourrait donner du crédit à cette opinion : d'une cavité qui existe au centre du bloc, j'ai extrait un ou

deux petits morceaux de matière noire qui semble être du charbon. Si l'on rejette l'hypothèse de la fusion, de quelle façon expliquer leur présence ? Pourtant plusieurs personnes ont émis l'avis que nous aurions à faire à un météorite tombé ou apporté sur la montagne, puis conservé dans le temple par les dévots Arvernes avec un respect superstitieux.

L'analyse chimique des éléments qui le composent résoudra peut-être la difficulté.

C'est à poignées que l'on a ramassé des clous de toute dimension répartis assez également sur la vaste étendue de terrain que nous avons interrogée. Il faut y joindre une dizaine de fers de lance ou de pointes de pique.

Plomb. — Grégoire de Tours décrivant le temple du Mercure arverne lui attribue un toit en plomb. Ne soyons donc pas surpris si les mêmes débris de ce métal abondent autour des ruines. Ceux que nous avons recueillis sont insignifiants et ne rappellent en rien les deux belles plaques que renferment les vitrines du Musée de Clermont-Ferrand.

Cuivre et bronze. — Dans cette catégorie, relativement nombreuse, règne une grande variété : anneaux, boucles, agrafes, fibules, boutons, fermoirs, garnitures de boîte, charnières de coffrets, bords de vases. J'y distingue surtout une petite plaque demi circulaire, percée d'une multitude de trous comme une passoire et dont l'emploi demeure incertain; une moitié de miroir sans figures; une fibule zoomorphique, rehaussée d'émail, en forme d'hippocampe; enfin, deux cuillers effilées, d'un gracieux dessin et d'une conservation presque parfaite; l'une d'elles a revêtu une patine vert bleu d'un ton charmant.

Argent et or. — Une grande épingle lisse en or, sans décoration, à peine aplatie à une extrémité; une fibule zoomorphique en argent, représentant un cerf, sont les seuls bijoux précieux exhumés cette année.

Monnaies. — Les cent trente-six monnaies que nous avons cataloguées doivent être classées à part. Une vingtaine sont

trop usées pour qu'on y discerne quoi que ce soit. Sans être toujours absolument clair, le reste se laisse lire ou deviner; sauf deux ou trois unités, toutes sont en bronze. Elles se répartissent en quatre séries [1].

A. — La première comprend quatre pièces gauloises, dont une de *Beterra* (Béziers), portant la tête de Diane et le taureau bondissant, avec la légende celtibérique *Nerenc*(?) [2]; une autre, en potin, se rapproche de certaines monnaies des Carnutes [3].

B. — Au second groupe, de beaucoup le plus considérable, j'attribue les types romains de l'époque impériale. Les principaux princes représentés sont : Auguste (monnaies de la colonie de Nîmes), Tibère, Néron, Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien, les empereurs gaulois, les deux Constantin, Magnence et les Valentinien. Ces monnaies ne sont pas disséminées au hasard; on pourrait les considérer au contraire comme localisées en partie. C'est au nord, sous le petit parc des instruments enregistreurs, que l'on a trouvé le plus de Constantin; les pièces de Nîmes à l'effigie d'Auguste et d'Agrippa, souvent coupées en moitiés ou en quarts, proviennent presque exclusivement des alentours de l'édifice rectangulaire; dans la tranchée creusée le plus au sud ont reparu surtout des Nerva et des Trajan. Je me contente de signaler cette répartition, dont il sera peut-être possible un jour de tirer quelques conclusions.

C. — Mettons à part une pièce d'or d'Anastase, parce qu'elle ne cadre pas chronologiquement avec les précédentes et aussi parce qu'elle ne provient pas de nos fouilles. Elle m'a été gracieusement remise par M. Monnet, gardien de l'Observatoire; on l'aurait déterrée, m'a-t-il dit, près de

1. M. de La Tour, conservateur adjoint au Cabinet des Médailles, a bien voulu m'aider de ses conseils pour l'identification de plusieurs pièces.

2. Elle appartient à la série 2448-2498 du Cabinet des Médailles; cf. Muret, *Catal.*, p. 51 sq.; de La Tour, *Atlas*, pl. VI.

3. Cf. Muret, *Catal.*, 6131-6147; de La Tour, *Atlas*, pl. XIX.

l'endroit où le chemin qui monte du col de Ceyssat débouche sur le plateau supérieur de la montagne. Le type, quoique très net, accuse une évidente gaucherie d'exécution. Pour ce motif, il est possible que nous ayons à faire non pas à une pièce frappée en Orient, mais à une copie maladroitement exécutée dans un atelier de Gaule.

D. — Les temps modernes sont représentés par une monnaie en argent, probablement de Henri III, et par deux autres, en bronze, de Henri IV.

Pierre et marbre. — Plusieurs petits moulins en pierres volcaniques ont accru la série déjà constituée au Musée de Clermont-Ferrand.

Il existe dans cette même collection deux panneaux chargés de spécimens de tous les marbres recueillis au Puy-de-Dôme, depuis le marbre blanc vulgaire jusqu'aux porphyres et à la brêche africaine. On en a enlevé des tombereaux dans les fouilles précédentes. Celles de 1901 ont prouvé que la provision n'était pas épuisée, et la quantité que nous avons extraite du sol, à notre tour, confirme une fois de plus l'exactitude des renseignements de Grégoire de Tours sur la décoration intérieure du temple[1]. Le marbre blanc, — le seul qui soit ordinairement mouluré, — le cipollin et le vert antique, sont les plus fréquents. Mais on avait aussi employé dans l'ornementation des pierres de couleur, faciles à polir et qu'on tirait à peu de frais des environs du Puy-de-Dôme, le granite à amphibole de teinte grise et le tuf orthophyrique rouge[2]. Chaque coup de pioche ramenait de multiples fragments de ces marbres ou de ces pierres, dans la tranchée ouverte au flanc de la route, entre les sièges en domite et

1. *Hist. Franc.*, I, 32 : « intrinsecus vero *marmore*... variatum erat. Pavimentum quoque aedis *marmore* stratum... »

2. Je dois ces dénominations à l'obligeance de mon collègue, M. Glaugeaud, professeur de minéralogie à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand. M. Paul Gautier, préparateur de botanique à la même Faculté, m'a signalé un gisement de granite à amphibole près du lac d'Aydat, à une quinzaine de kilomètres au sud du Puy-de-Dôme.

le petit monument rectangulaire. Partout ailleurs on ne ramasse que des débris isolés.

Terres cuites. — Au contraire, les terres cuites sortent presque uniformément de tout le sol remué par nos terrassiers. A peine pourrait-on dire que les poteries rouges, à reliefs, dominent vers le sud. Elles ne sont pas rares non plus dans les autres parties des fouilles. Aucun vase n'est parvenu intact entre nos mains. Sans tenter de vaines reconstitutions, bornons-nous donc à dresser une liste abrégée des diverses espèces recueillies :

1° Vases rouges vernissés, assez épais, de fabrication locale (Lezoux, Les Martres-de-Veyre, Clermont-Ferrand). La décoration en relief consiste en animaux bondissants, scènes de chasse ou d'amphithéâtre, personnages mythologiques; on y voit encore des motifs végétaux, palmes, guirlandes de fleurs et de feuillage; le tout encadré dans des torsades, des rangées de perles, des lignes pointillées. De simples feuilles lancéolées sont jetées sur les bords recourbés de petits plats peu profonds. Parfois il n'y a d'ornements d'aucune sorte.

Sur divers fragments se lisent des signatures de potiers :

Offic(ina) Acuti[1]
Of(ficina) Calvi[2]
L. C(lodii?) Celsi of(ficina)[3]
Of(ficina) M. Iu(lii?)[4]
L. Occ.[5]
Macrinu(s)[6]
Mar...[7]
Virthus fecit[8]

1. Ce nom est fréquent sur les poteries rouges de Gaule (*C. I. L.*, XIII, pars 3, 10.010, 37).

2. *Calvus* a signé, lui aussi, beaucoup de vases (*ibid.*, 10.010, 412).

3. La marque *Celsi* n'est pas rare (*ibid.*, 10.010, 523); mais je n'ai pas vu l'indication du prénom et du gentilice.

4. J'ai complété en tenant compte d'une double marque *M. Iul(i) Seve(ri)*, publiée au *C. I. L.* (*ibid.*, 10.010, 1077). *Iulius*, *Iullinus*, *Iullus*, *Iunius*, *Iustinus*, *Iustus*, *Iuvenis* abondent (*ibid.*), mais sans prénom.

5. Lecture incertaine; on pourrait aussi proposer *Loco...*, *Iocc...* ou *Ioco...*; la dernière lettre est usée à droite.

6. Nombreux exemples au *C. I. L.* (*ibid.*, 10.010, 1214).

7. Pour compléter, on est embarrassé de choisir entre les innombrables *Marcellinus*, *Marcellus*, *Marinus*, *Maritumus*, *Marius*, *Marsus*, etc... qui figurent au *C. I. L.* (*ibid.*, 10.010, 1264 sqq.).

8. Signature très fréquente (*ibid.*, 10.010, 2060).

D'autres portent à l'extérieur des graphites, surtout des noms propres, semble-t-il, tous incomplets.

Certains morceaux ont pris dans la terre une teinte brunâtre assez spéciale.

2° Ustensiles, de dimensions plus grandes, sans marque de fabrique (vaisselle commune; amphores dont il ne subsiste le plus souvent que le goulot, l'anse ou la pointe; tuiles plates, à bords redressés). La terre est rouge, mal épurée, le travail vulgaire, la cuisson insuffisante. Souvent, entre les deux faces intérieure et extérieure, la tranche laisse apercevoir un milieu grisâtre, l'argile n'ayant pas été soumise assez longtemps à l'action du feu.

3° Poteries fines rouge clair ou revêtues d'un léger engobe noir. La panse est sillonnée de raies droites ou obliques, légèrement en relief, dont l'ensemble devait former, sans doute, un dessin géométrique difficile à reconstituer aujourd'hui avec les simples débris que nous possédons. Parfois elles sont remplacées par un piqué régulier à la pointe.

4° Fragments peu nombreux de poteries brunes assez délicates, avec un piqué analogue au précédent.

5° Quelques morceaux à engobe blanc surchargé de bandes rouges soit sur le bord, soit vers le haut de la panse; travail tantôt assez fini, tantôt plus ordinaire.

6° Un seul tesson noir, relevé d'une série de points blancs mis au pinceau et formant une ligne continue sur la panse.

7° Poterie noire assez rare, mince, parfois à reflets métalliques, sans dessins d'aucune sorte; terre naturellement rouge, le noir est ajouté.

8° Poterie noire vernissée; en haut, guirlandes analogues à celles des vases rouges (n° 1 ci-dessus); plus bas, suite de bâtons droits ou obliques; spécimens peu nombreux.

9° Poterie grise, fine, sans dessin; rare.

10° Outre ces produits industriels, nous avons aussi exhumé des terres cuites figurées qui méritent de retenir l'attention :



C'est d'abord une petite tête féminine de couleur jaune pâle, avec chignon sur la nuque. Le modelé manque de finesse et d'expression ; l'ensemble produit néanmoins un effet agréable.

Puis une autre tête, difficile à déterminer, avec des cheveux coupés sur le front, de gros yeux saillants, des traits sans grâce. Elle est recouverte à l'extérieur d'un enduit lustré vert olive, et entièrement creuse comme si elle avait servi d'applique. Les sections postérieure et inférieure sont très franches ; le corps n'a jamais existé.

Il faut y joindre deux fragments qui ont appartenu à un même vase sans doute, et qui sont revêtus, eux aussi, d'un enduit lustré jaune clair. Quand on retira des déblais le premier, qui est tout uni, je n'y attachai que peu d'importance, le considérant comme moderne. Mais sur le second se détache en plein relief un personnage[1], le bras en l'air, qui me semble écarter toute incertitude sur l'origine antique des deux morceaux. Comme les deux têtes précédentes, ils étaient enfouis à 1 m 50 environ dans le sol.

A cette liste s'ajoute une petite lampe ronde, sans queue ni poignée, en terre rougeâtre, dont le vernis noir brillant a disparu en maint endroit. Elle est signée, en dessous, du nom *Fortis* très fréquent sur les lampes en Gaule et en Germanie[2].

Divers. — Dans cette classification j'ai mentionné seulement les objets les plus intéressants. Il y a lieu cependant de tenir encore compte de quelques instruments en os (aiguille, spatule taillée sans art, etc.) et surtout des très nombreux ossements épars dans la terre. Des médecins, qui visitaient notre chantier, les ont attribués à des porcs et à des moutons.

1. Seule la moitié supérieure du corps a été conservée.

2. *C. I. L.*, III, pars 3, 10.001, 136. M. O. Hirschfeld en a noté sept exemplaires au musée de Clermont-Ferrand.

III

Tels sont les principaux résultats des recherches poursuivies au Puy-de-Dôme en 1901. Examinons maintenant s'il s'en dégage des conclusions précises.

On a dû remarquer que je n'ai signalé aucune découverte épigraphique. La rareté des inscriptions est un fait que l'on avait déjà observé pendant les fouilles de 1873-1878. Trois textes sur bronze, six sur pierre ou sur marbre, dont un seul intact, le reste presque toujours extrêmement mutilé, voilà le bilan épigraphique du Puy-de-Dôme[1]. Nous avons eu le regret de n'y ajouter aucun numéro, abstraction faite des marques de potiers et des restes de graphites sur vases. Ce que l'on sait des habitudes romaines prouverait cependant que les inscriptions ne devaient pas manquer dans le sanctuaire de Mercure Dumias. Que les ex-voto en métal, légers et par conséquent faciles à emporter, aient disparu lors des pillages successifs, il n'est que trop aisé de s'en rendre compte. Mais les plaques de marbre et surtout les blocs de domite gravés se remuent avec plus de peine. Tout espoir n'est donc pas interdit de mettre la main sur quelque texte qui éclaire l'histoire encore trop obscure du monument.

Dès aujourd'hui, d'après les seuls indices que nous fournissent et la structure des constructions mises au jour l'été dernier et les monnaies qui jonchaient la terre, il semble prouvé que la durée de ce temple s'est prolongée au delà du terme qu'on lui assigne d'ordinaire. Sur la foi de Grégoire de Tours[2], la plupart des auteurs admettent qu'il fut

1. *C. I. L.*, XIII, 1517, 1521-1528.

2. Il ne sera pas inutile de rappeler ici le texte bien connu (*Hist. Franc.*, I, 32) : « Chrocus Alamannorum rex... veniens Arvernos delubrum illud, quod Gallica lingua Vasso Galate vocant, incendit, diruit atque subvertit. Miro enim opere factum fuit atque firmatum; cuius paries duplex erat, ab



saccagé et détruit sous Valérien et Gallien par les bandes du chef Alaman Chrocus. Sans nier cette invasion et ses désastreux effets, il est permis de se demander si la ruine fut dès lors définitive. Ou plutôt on est fondé à croire que, si les hordes barbares causèrent de grands dégâts au Puy-de-Dôme, la piété des adorateurs de Mercure y porta remède sans retard. Comment expliquer en effet la présence de ces nombreuses monnaies des empereurs gaulois, de Constantin et de sa famille, de Maxence, des Valentinien, et en général de la période byzantine, le culte du dieu étant aboli dès le milieu du IIIe siècle? Après comme avant cette date, la foule continua à gravir le sentier de la montagne sainte et à porter au protecteur de la Gaule le tribut de ses hommages. Gardiens de cette religion nationale, les Arvernes durent s'empresser de restaurer ce qui avait souffert du fait des envahisseurs.

Constater ces réparations n'est pas chose facile dans le temple même, dont toutes les parties hautes ont disparu. Les soubassements, qui restent seuls, ont dû demeurer indemnes à toutes les époques. Mais ce travail de réfection a laissé des traces indubitables dans le petit édifice qui vient d'être dégagé sous la route. Qu'est-ce que ces pans de corniche, ces blocs d'arkose mêlés à la domite dans les deux assises inférieures, sinon des témoins d'une construction faite en hâte, avec le sans-gêne de la basse époque? Les mêmes défauts sont encore visibles à l'extrémité orientale du mur de 40 mètres, tandis que le corps même de cette muraille est d'un appareil plus soigné, tandis surtout que le chapiteau et les fragments d'architecture qui l'entouraient dénotent un âge plus ancien où l'art était en pleine possession de ses moyens. Par conséquent, dans l'étude des

intus enim de minuto lapide, a foris vero quadris sculptis; habuit enim paries ille crassitudinem pedes triginta; intrinsecus vero marmore ac museo variatum erat. Pavimentum quoque aedis marmore stratum, desuper vero plumbo tectum. »

morceaux architectoniques, comme dans la répartition chronologique des monnaies, nous pouvons établir une double série parallèle qui commence au début de l'Empire et se prolonge beaucoup au delà du temps de Chrocus.

Malgré la rareté relative des pièces caractéristiques, on peut aboutir, ce me semble, à une constatation identique pour les objets de métal, Il en est de délicats et d'achevés, tels que les deux petites cuillers à parfums ; il en est d'autres qui ne manquent pas non plus de grâce, tout en trahissant une main moins habile, un art inférieur et une époque plus récente, comme les fibules zoomorphiques. En l'absence de vases bien conservés, on est fort en peine d'étendre cette déduction à la céramique. Je serais surpris cependant qu'elle y contredît. Toutefois l'architecture et les bijoux dans une mesure assez large, les monnaies avec une précision absolue suffisent à démontrer qu'on est mal venu à parler des ruines du Puy-de-Dôme dès le règne de Valérien et de Gallien.

Fixer une date, si approximative soit-elle, à la destruction de l'édifice, serait une entreprise téméraire dans l'état actuel de nos connaissances. J'ai l'impression qu'elle fut plutôt tardive. Pour que Grégoire de Tours ait pu nous donner une description, nette dans l'ensemble, du grand sanctuaire arverne, pour qu'il insiste sur le toit de plomb, sur les mosaïques qui tapissaient le sol, sur les marbres qui revêtaient les murs, le monument ne pouvait pas être au VIe siècle dans un complet délabrement. Rapproché des récentes trouvailles, le texte de l'évêque historien prend une valeur singulière.

Sans avoir encore résolu le problème du Mercure Dumias, ni éclairci l'énigme du *Vassocalète*, dont il faut peut-être nous résigner à ne jamais posséder la clef, les fouilles de 1901 n'en ont pas moins abouti à des résultats que l'Académie considérera sans doute comme appréciables. Il n'est que juste d'en rapporter en grande partie le mérite à mon

collègue, M. B. Brunhes, professeur de physique à l'Université de Clermont-Ferrand et directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme. La très libérale hospitalité qu'il a bien voulu nous offrir dans son appartement du sommet de la montagne, nous a permis de suivre minutieusement et de contrôler le progrès des découvertes, et surtout d'exercer sur le chantier une active surveillance. Ainsi ont pu être évités les détournements qu'on a eu jadis à déplorer, et tous les objets recueillis iront enrichir la « salle du Puy-de-Dôme » dans le nouveau Musée de Clermont.

LIVRES OFFERTS

M. Gaston Paris offre, au nom de Mgr Batiffol, un volume intitulé : *Mélanges Léonce Couture. Études d'histoire méridionale, dédiées à la mémoire de Léonce Couture.*

M. Delisle offre, au nom de l'auteur, M. Louis Guibert : *Documents relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges* (Limoges, 1902, in-8°), et une série de sept mémoires du même auteur, relatifs au Limousin.

M. Barth présente, de la part de l'auteur, un nouveau volume des publications de l'École française d'Extrême-Orient : *Grammaire du sanscrit classique*, par M. Victor Henry (Paris, Ernest Leroux, 1902, in-8°).

« L'expérience a montré, paraît-il, que le *Manuel* de Bergaigne est trop condensé, trop systématiquement abstrait pour des commençants qui veulent apprendre le sanscrit sans le secours d'un maître. Or la plupart des travailleurs qui s'adonnent aux recherches archéologiques dans nos possessions d'Indo-Chine sont précisément dans ce cas. Ce sont des autodidactes, dont la vocation s'est déclarée là-bas, et qui, dans des postes isolés et lointains, sont plus ou moins réduits à acquérir par eux-mêmes la connaissance indispensable des anciennes

langues savantes du pays. C'est pour répondre à leurs besoins que le directeur de l'École, M. Finot, a décidé de faire composer, sous le titre général de *Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient*, une série de manuels dont le premier est cette grammaire sanscrite de M. Henry.

« Comme le titre l'indique, cette grammaire est strictement limitée au sanscrit classique, mais, dans ce cadre, elle est complète. Tout en visant à être bref et à écarter le superflu, l'auteur a voulu donner à l'étudiant isolé tout le nécessaire. Il a multiplié les renvois de paragraphe à paragraphe, les indications et les conseils pratiques; il a fait surtout une large place aux exercices, non seulement à la version, mais aussi au thème, qu'il estime, avec raison sans doute, indispensable pour se rendre maître d'un mécanisme aussi compliqué que celui du sanscrit. Le volume se termine par un lexique sanscrit-français et un vocabulaire français-sanscrit, ingénieusement combinés l'un en vue de l'autre et tous deux strictement adaptés à la grammaire. Ici encore M. Henry a réussi à appliquer sa devise : rien que le nécessaire, mais tout le nécessaire.

« Il ne reste plus qu'à lui souhaiter là-bas de nombreux disciples et qui sachent faire bon usage de l'excellent outil qu'il leur a préparé; à souhaiter aussi qu'un manuel semblable pour le pâli puisse être publié à brève échéance. »

M. Barth fait hommage ensuite, de la part de M. Devadatta Ramkrishna Bhandarkar (le fils du correspondant de l'Académie, M. Ramksishna Gopal Bhandarkar de Poona), d'un mémoire extrait de l'*Epigraphia Indica* et traitant d'une nouvelle inscription de Govinda IV, de la dynastie principale des Rāshṭrakūṭas de Mānyakheṭa, dans le Dékhan. L'inscription est une charte de donation datée du 10 mai 930 A.D., dont le préambule contient, selon l'usage, la généalogie du roi, son éloge et celui de ses prédécesseurs. C'est sur ce préambule surtout qu'a porté le travail de M. Bhandarkar. En s'aidant de tout ce qui a été trouvé jusqu'ici en fait de documents épigraphiques émanés de cette dynastie et des dynasties contemporaines, ainsi que des rares données éparses dans les œuvres littéraires, il s'est efforcé d'établir d'une façon plus précise l'histoire de cette branche des Rāshṭrakūṭas et de leurs rapports avec les dynasties voisines. Sur plusieurs points, il a réussi ainsi à rectifier les annales du Dékhan et d'une partie de l'Hindoustan du viiie au xe siècle.

Les discussions de cette sorte sont extrêmement délicates. La plupart des documents sont imparfaitement datés et d'une teneur si peu explicite que les résultats les plus méthodiquement obtenus

gardent souvent quelque chose d'hypothétique et de provisoire. Malgré toutes ses précautions, M. Bhandarkar en a fait à son tour l'expérience. Au dernier moment, à la réception d'une inscription publiée par M. Kielhorn[1], il a dû ajouter une note manuscrite à son mémoire et retirer une de ses conjectures, celle qui fait du Rāshṭrakūṭa Krishṇa II le beau-père du roi Dharmpāla du Bengale. Du même coup, le synchronisme qu'il a si ingénieusement découvert entre ce dernier prince et le Rāshṭrakūṭa Indra III devient, sinon impossible, du moins extrêmement improbable. *Dies diem docet.*

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le catalogue sommaire d'une *Collection de monnaies et médailles d'Alsace* (Paris, 1902, in-8°), donnée récemment au Département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale par M. Carlos de Beistegui. Cette collection se compose de 1145 pièces, dont 717 monnaies et 428 médailles artistiques; formée par feu Henri Meyer, elle allait être dispersée en vente publique lorsque M. de Beistegui, mis au courant de son importance historique et de l'intérêt qu'elle présentait pour nos collections nationales, l'acheta en bloc pour nous en faire don. Je n'ajouterai rien à la constatation de cet acte de générosité, que la presse, il y a une quinzaine de jours, s'est hâtée de divulguer en se faisant l'interprète des sentiments de reconnaissance et de gratitude de la Bibliothèque nationale. Je dirai seulement que nous avons tenu, M. Delisle et moi, à ce qu'un catalogue spécial de la collection donnée par M. de Beistegui vînt consacrer cette libéralité et en garder le souvenir : c'est ce catalogue sommaire que je dépose aujourd'hui sur le bureau de l'Académie. »

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Victor Bérard, le tome Ier d'un ouvrage considérable intitulé : *Les Phéniciens et l'Odyssée.* L'auteur y a poursuivi la démonstration d'une thèse dont il a souvent entretenu le public au cours de ces dernières années : à savoir, que la géographie de *L'Odyssée* est fondée, en grande partie, sur les constatations faites par les navigateurs phéniciens au cours de leurs voyages dans la Méditerranée. C'est le développement de ce mot de Strabon parlant d'Homère, que les Phéniciens avaient été ses maîtres, οἱ γὰρ Φοίνικες ἐδήλουν τοῦτο. Non seulement M. Bérard possède une connaissance approfondie de l'épopée homé-

1. L'inscription du pilier de Paṭhārī. Cf. *Comptes rendus*, 1901, p. 869.

rique, mais il joint à cette science de philologue celle du géographe; les rives de la Méditerranée lui sont familières; un voyage, entrepris dans ce dessein, lui a permis de recueillir *de visu* de nombreuses informations sur les localités dont il est question dans l'*Odyssée* et qu'il pense avoir identifiées pour la plupart. En outre, et c'est ce qui fait surtout l'originalité de son travail, M. Bérard a demandé des éclaircissements à deux autres sciences, l'une philologique, l'autre géographique, la toponymie et la topologie. La toponymie lui a révélé que lorsque une île ou une ville grecque porte deux noms, le premier est souvent la transcription grécisée et le second la traduction d'un nom sémitique : ce sont là les *doublets toponymiques* qu'il a mis en lumière, avec une hardiesse d'érudition qui soulèvera sans doute bien des controverses. La topologie lui a suggéré des conclusions ingénieuses sur la nature et la direction des courants commerciaux, sur le déplacement des ports principaux de certaines régions suivant les convenances et l'orientation de leurs échanges. Ce volume est rempli de faits nouveaux et d'observations intéressantes qui fourniront un ample sujet de réflexions à ceux mêmes qui n'en admettront pas volontiers la thèse principale sur la haute antiquité de la *thalassocratie* phénicienne. »

M. d'Arbois de Jubainville offre à l'Académie le tirage à part d'une étude faite par lui sur les gloses malbergiques et qui a paru dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 26e année, no 3.

SÉANCE DU 20 JUIN 1902

M. S. Reinach présente, de la part d'Hamdi-bey, directeur du musée de Constantinople, la photographie d'un important bas-relief dont vient de s'enrichir cette collection. Il représente Euripide assis sur un siège, recevant en présence de Dionysos, un masque tragique que lui offre une Muse, désignée sous le nom de *Skéné* (la scène personnifiée). M. Reinach donne des raisons pour admettre l'authenticité de ce bas-relief, œuvre d'une

école dite néo-attique qui, vers le début de l'ère romaine impériale, a produit des sculptures analogues à celles de Canova et inspirées du même goût.

M. Babelon, au nom de la commission Eugène Piot, propose à l'Académie d'accorder :

1° Une subvention supplémentaire de 2.000 francs à M. Ernest Leroux, éditeur, pour couvrir l'excédent des frais de publication du cinquième volume des Monuments Piot. Cette dépense supplémentaire a été occasionnée par le nombre des planches, s'élevant à 36, qui accompagnent la publication du Trésor de Boscoreale par M. Héron de Villefosse;

2° Une subvention de 1.755 francs, venant s'ajouter à un reliquat de 245 francs de l'exercice antérieur, à M. A. Degrand, consul de France à Philippopoli, à l'effet de continuer les fouilles qu'il a entreprises à Yamboli et d'autres localités de la Thrace;

3° Une subvention de 1.000 francs à MM. Audollent et Ruprich-Robert, pour les aider à continuer et mener à bonne fin les fouilles du temple de Mercure Dumias au Puy-de-Dôme.

M. Émile Picot, au nom de la commission du prix La Grange, annonce que cette commission a décerné le prix à M. Gaston Raynaud, archiviste-paléographe, pour l'édition des *Œuvres d'Eustache Deschamps*. Cette édition, commencée par feu M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, mort en 1889, ne compte pas moins de dix volumes in-8°. Le dixième, qui a paru récemment, contient la fin des œuvres du poète.

M. de Barthélémy donne lecture du rapport suivant :

« La Commission chargée de l'examen des ouvrages présentés pour le prix Prost, à donner au meilleur travail historique sur Metz et les pays voisins, a décerné le prix à M. l'abbé Eugène Martin, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié* ».

M. Cagnat lit, de la part de M. Gauckler, une note sur un poste militaire romain du Sud tunisien; une inscription trouvée dans les déblais nous apprend qu'il portait le nom de *centenarius*

(sous-entendu *burgus*) *Tibubuci*. M. Gauckler croit que les *burgi centenarii* étaient des postes commandés par un centurion [1].

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur trois cachets inédits de l'époque des rois de Juda.

M. J. Delamarre communique un nouveau décret de la confédération des Cyclades. La confédération intervient en faveur des habitants d'Hérakleia, pour leur assurer la libre jouissance de leurs pâturages, et interdit d'y amener paître des chèvres des autres îles. Au cas où le décret serait transgressé et où un délinquant, voulant débarquer de force son troupeau, tuerait l'un des habitants, elle s'engage à exercer, en même temps que les parents de la victime, les poursuites contre le meurtrier, et à prendre à sa charge les frais du procès.

COMMUNICATION

LE CENTENARIUS DE TIBUBUCI (KSAR-TARCINE — SUD TUNISIEN),

PAR M. PAUL GAUCKLER, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

La direction des antiquités de Tunisie a entrepris depuis deux ans, avec le concours du service des affaires indigènes et de la main-d'œuvre militaire, l'exploration, au moyen de fouilles, du *Limes Tripolitanus*.

Ces recherches étaient nécessaires : les documents antiques relatifs aux confins militaires de Tripolitaine sont rares et insuffisants ; la région désertique qu'ils concernent était jusqu'à ces dernières années à peu près inconnue, et les

1. Voir ci-après.

savants qui ont étudié cette question avec le plus de compétence [1] n'avaient pu jusqu'ici proposer, pour les problèmes qu'elle soulève, que des solutions incertaines, parfois même contradictoires.

Il était donc indispensable d'interroger les ruines elles-mêmes et de leur demander les éclaircissements que nous refusent les textes. Plusieurs officiers du corps d'occupation de Tunisie, MM. les capitaines Hilaire [2], alors lieutenant attaché à l'état-major du général Servière à Gabès, Donau [3] et Le Bœuf [4], du service des affaires indigènes, et l'adjoint du génie Renault [5], voulurent bien, à ma demande, en réunissant tous les renseignements archéologiques qu'ils avaient pu recueillir sur le terrain au cours de leurs tournées, établir le bilan de nos connaissances actuelles sur les ruines romaines de la région qui s'étend au sud de la route de Gabès à Kebili.

Grâce à leurs indications, j'ai pu dresser un programme de recherches méthodiques, qui s'exécutent actuellement, et dont les premiers résultats sont fort encourageants pour l'avenir.

1. Cf. Tissot, *Géogr. de la prov. rom. d'Afrique*, II, p. 697 à 706, § 29. — R. Cagnat, *L'armée rom. d'Afrique*, p. 550 et suiv. — J. Toutain, *Note sur quelques voies romaines de l'Afrique proconsulaire*, extrait des *Mélanges de Rome*, 1895, p. 217 et suiv. — P. Blanchet, *Sur quelques points fortifiés de la frontière saharienne de l'empire romain*, dans les *Notices et mémoires de la Société arch. de Constantine*, 1898, t. XXXII, p. 71 et suiv. — Lecoy de la Marche, *Recherche d'une voie romaine du golfe de Gabès vers Ghadamès*, dans le *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 389 et suiv.

2. Hilaire, *Note sur la voie stratégique romaine qui longeait la frontière militaire de Tripolitaine*, dans le *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 95 et suiv.

3. Donau, *Étude sur le Limes tripolitanus* (*Extrait des procès-verbaux du Comité des travaux historiques*,) juillet 1901, p. IV, et nov, p. X et XI.

4. Le Bœuf, *Étude sur le Limes tripolitanus* (*Extrait des procès-verbaux*...), juin 1901, p. VIII, et novembre, p. X et XI.

5. Renault, *L'inscription de Tlalet et le Limes tripolitanus à la fin du IIIe siècle* (*Extrait des procès-verbaux*, novembre 1901), p. VIII. Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1901.

J'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à l'Académie des inscriptions[1] des découvertes faites en 1900 par le lieutenant Gombeaud dans les ruines du poste romain de *Tisavar* (El Hagueuff), à 90 kilomètres au sud-est de Douz, en plein Sahara tunisien. Ce fortin, dont le plan a pu être relevé dans ses plus petits détails, barrait les routes qui permettaient de se rendre du Sud et de Ghadamès au Nefzaoua; d'autre part, placé comme une sentinelle en avant des massifs du Ghoumrassen et des Matmata, il semble avoir été chargé de surveiller les mouvements des nomades pillards qui pouvaient menacer la sécurité de la voie de pénétration qui traverse le dos montagneux du *Dahar*, en suivant la vallée de l'oued Hallouf; il jouait ainsi le même rôle que le poste de Ksar-Tarcine installé en arrière, à une trentaine de kilomètres au nord-est, sur l'oued lui-même et à la lisière des plateaux.

Le fort de *Tisavar* fut construit sous le règne de Commode, entre les années 184 et 192[2]; il semble avoir été évacué de très bonne heure, la monnaie la plus récente trouvée au cours des fouilles ne remontant qu'au règne de Maximin Daza[3]. Selon toute apparence, cet abandon fut volontaire. Le poste fut certainement incendié : les cendres partout mélangées aux décombres ne laissent aucun doute à cet égard; mais ce fut de propos délibéré, afin de le rendre inutilisable aux nomades, et non à la suite d'une attaque de vive force et d'une prise d'assaut : nulle part, dans l'enceinte du fort, on n'a découvert d'ossements humains qui puissent laisser supposer un massacre des défenseurs.

Après le déblaiement du poste avancé de *Tisavar*, celui du

1. P. Gauckler, Note sur les fouilles exécutées dans le Sahara tunisien, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1900, p. 541 et suiv. — Cf. Gombeaud, Fouilles du castellum d'El Hagueuff, *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 81 et suiv. — Cagnat, *L'armée rom. d'Afrique*, p. 560 et suiv., et planches hors texte.

2. *C. I. L.*, VIII, 11048.

3. Cf. Gombeaud, *l. c.*, p. 93.



fortin de Ksar-Tarcine, qui le double, s'imposait. Les ruines de cet ouvrage militaire ne sont connues que depuis peu. Elles ont été signalées pour la première fois par Paul Blanchet[1], qui les décrivit d'une façon très sommaire, et proposa de les identifier avec une station du *Limes tripolitanus*, *Agma*, que l'Itinéraire d'Antonin place à 22 milles d'*Ausilimdi* et à 30 milles d'*Augemmi*. Ces renseignements furent complétés par MM. les lieutenants Hilaire[2], Pichot[3] et le capitaine Donau[4].

Les ruines se dressent au point où l'oued Hallouf, descendant du plateau des Haouaya, aborde la région des plaines sablonneuses et cesse de couler de l'est à l'ouest, pour s'infléchir vers le nord-ouest. Il se dirige alors vers le Nefzaoua, en passant par les points d'eau très importants de Bir-Sultan, de Bir-Zoumit et de Bir-Ghezen, qui semblent bien avoir jadis servi de stations au *Limes tripolitanus*.

Le fortin était construit sur un mamelon qui domine immédiatement le lit de l'oued Hallouf, et qui commande au loin, dans toutes les directions, la plaine environnante. Cette position peut être tournée de tous côtés; elle n'aurait eu aucune valeur stratégique si l'on se fût proposé d'interdire l'accès des montagnes à un parti d'envahisseurs. Elle convenait admirablement, au contraire à un poste d'observation, simplement destiné à la surveillance des nomades à longue distance.

Les ruines, qui occupent une plate-forme d'une trentaine de mètres de côté ménagée au sommet du monticule, présentaient jusqu'ici un aspect assez confus : on pouvait cependant y distinguer les traces d'un réduit central, et d'une enceinte entourant celui-ci à 5 mètres de distance; l'espace

1. Blanchet, *l. c.*, p. 93 et suiv., pl. iv, fig. 1, et dans Gauckler, *Enquête sur les installations hydr. rom. en Tunisie*, I, p. 27.
2. Hilaire, *l. c.*, p. 99.
3. Pichot dans Gauckler, *Enquête*, I, p. 202 suiv.
4. Donau, *l. c.*

intermédiaire était rempli de décombres provenant de la démolition du premier étage du bordj; mais les murs étant presque partout restés intacts jusqu'à une hauteur de 2 à 3 mètres, il y avait un réel intérêt à entreprendre le déblaiement méthodique de l'ensemble.

D'autre part, à une cinquantaine de mètres plus bas que le fortin, et dans le lit même de l'oued Hallouf, on remarquait l'orifice d'une citerne qui avait dû être aménagée pour assurer l'alimentation en eau de la garnison. L'ouvrage paraissant bien conservé, il fut décidé, d'accord avec la Direction générale des Travaux publics, qu'on tenterait de le décombler et de le remettre en état; on créerait ainsi un nouveau point d'eau dans une région qui en est tout à fait dépourvue, et qui, par suite, reste impropre à l'élevage, bien que naturellement fertile et offrant des pâturages suffisants pour la nourriture de nombreux bestiaux. Les fouilles devaient donc, comme il arrive souvent en Tunisie, servir à la fois les intérêts de la colonisation et ceux de l'archéologie.

M. le lieutenant Tardy, du service des affaires indigènes, voulut bien se charger de cette double tâche. Les travaux commencèrent sous sa direction le 19 décembre 1901; ils ont pris fin un mois après, le 24 janvier 1902, après l'entier accomplissement du programme tracé : la citerne, parfaitement restaurée, a déjà commencé à fonctionner à la grande satisfaction des indigènes de la région; le fortin a été complètement déblayé, et les découvertes archéologiques faites et décrites par M. le lieutenant Tardy[1] nous ont fourni de précieux renseignements sur le nom, la date de la fondation et le caractère de ce poste romain.

Celui-ci paraît avoir été construit dans les premières

1. Tardy, *Fouilles de Guesseur-Tarcine*, rapport manuscrit que j'ai transmis au Ministère de l'instruction publique, et qui sera imprimé dans le *Bull. archéol. du Comité*. Je me suis beaucoup servi de ce rapport, très complet, pour la description des ruines de *Tibubuci*.



années du IVe siècle, et avoir été abandonné une centaine d'années plus tard, probablement au moment de la révolte de Gildon (396)[1]. Les rares monnaies découvertes au cours des fouilles se rapportent toutes à cette courte période : les plus anciennes présentent l'effigie de Constantin le Grand et celle de sa femme Paula : la dernière en date est un petit bronze de l'empereur Eugène (302 à 394). D'ailleurs, comme *Tisavar*, Ksar-Tarcine semble avoir été librement évacué par ses défenseurs qui, après l'avoir déménagé, le brûlèrent, au moment de battre en retraite, pour le rendre inutilisable.

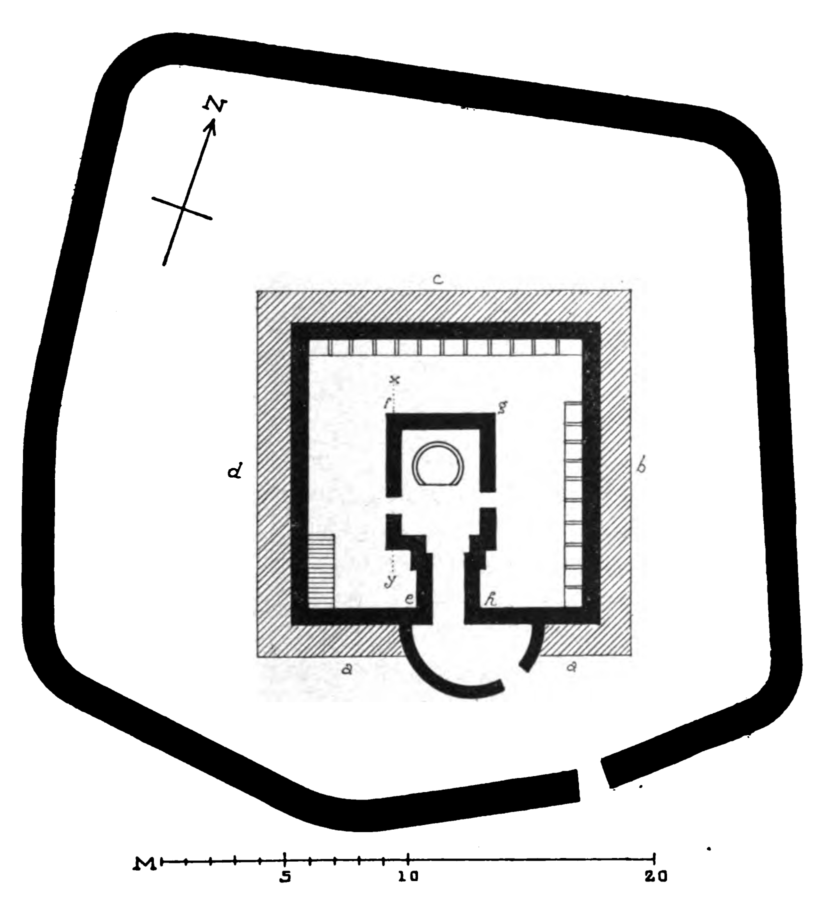
L'ouvrage se compose essentiellement d'un mur d'enceinte, et d'une cour intérieure avec réduit central.

L'enceinte mesure 110 mètres de développement total ; elle aurait dû être carrée ; mais, forcée de suivre exactement le contour irrégulier de la falaise qu'elle couronne, elle s'est trouvée déformée, de ce fait, en un heptagone aux côtés inégaux, se rapprochant sensiblement, il est vrai, du carré de même périmètre. Les angles sont arrondis, comme dans la plupart des constructions militaires de l'époque romaine. Au sud s'ouvre la porte d'entrée, large de 1 m 20 seulement, et que fermaient des panneaux de bois dont on a retrouvé les restes carbonisés. Le mur, assez endommagé au sud et à l'ouest, est presque intact au nord et à l'est, où il atteint encore une hauteur de 3 mètres environ. Bâti en moellons soigneusement assemblés, et jointoyés à la chaux, il se compose de trois assises superposées : l'inférieure, parfaitement verticale sur ses deux faces, présente une épaisseur uniforme de 1 m 50 ; les deux autres, chanfreinées sur la face intérieure, se rétrécissent de bas en haut en biseau, de manière à n'avoir plus que 0 m 50 d'épaisseur au sommet du mur ; celui-ci présente une arête horizontale unie, sans traces de créneaux.

1. Sur la révolte de Gildon, cf. CAGNAT, *l. c.*, p. 84 et suiv., avec la bibliographie.



La cour est une simple esplanade, nivelée dans le sol naturel, sans dallage : elle servait de cimetière à la garnison; on y a retrouvé un certain nombre de sépultures qui



Plan du *burgus centenarius* de *Tibubuci* (Ksar-Tarcine, dans le Sud Tunisien), d'après les relevés de M. le lieutenant Tardy, du service des Affaires indigènes.

présentent tous les caractères des tombeaux romains de basse époque. Les morts n'étaient pas incinérés, mais inhu-

més dans un lit de mortier qui forme un épais caisson au-dessus du cadavre; pas d'épitaphe, pas de mobilier funéraire, ni même de bijoux, à part un seul anneau de bronze.

Le réduit central est carré et mesure extérieurement 15 mètres de côté. Les murs, conservés jusqu'à 2^m 70 de hauteur moyenne, sont épais de 0^m 80; construits d'abord pour entourer un simple rez-de-chaussée, ils furent ensuite surélevés d'un étage, et renforcés extérieurement par une sorte de glacis maçonné allant jusqu'au niveau de cet étage. Les proportions de ces contreforts ont été calculées de manière à offrir le maximum de résistance à la poussée du mur intérieur contre lequel ils s'appuient; leur profil est un triangle rectangle dont l'hypoténuse se bombe vers l'extérieur en quart d'ellipse.

Au milieu de la face sud, se détache et s'avance en dehors un mur en demi-cercle qui masque la porte d'entrée, laquelle s'ouvre dans la même direction que celle de l'enceinte; c'est une ligne de défense supplémentaire qui interdit l'accès direct dans l'intérieur du réduit. L'entrée est orientée à gauche, comme aujourd'hui dans nos postes militaires du Soudan central : cette disposition, très habilement calculée, a pour but d'obliger les assaillants qui s'avancent, protégés sur le côté gauche par leur bouclier, à prêter leur flanc droit dégarni aux coups des défenseurs qui garnissent les murs, le long desquels ils sont forcés de défiler pour atteindre la porte.

La porte était surmontée d'un linteau en grès jaune, long de 0^m 74, large de 0^m 42, épais de 0^m 08, qui a été retrouvé dans les décombres, et sur lequel est gravée la dédicace du fortin, que nous étudierons plus loin. Après l'avoir franchie, on traverse un étroit couloir, long de 3 mètres, aboutissant à une cour intérieure que protégeait une épaisse porte en bois dont il subsiste quelques vestiges.

La cour, soigneusement dallée, a la forme d'un rectangle, long de 4^m 40 et large de 3^m 15. Le fond est occupé par un

massif de maçonnerie en segment de cercle, isolé des murs, mesurant 0 m 50 de hauteur et 2 mètres de diamètre. M. le lieutenant Tardy suppose que c'est un banc : il faut plutôt y voir, à mon avis, le support d'une meule à broyer le grain, ou peut-être d'un pressoir à olives, comme celui qu'a signalé Gavault dans la salle H de l'huilerie romaine de Tipasa en Algérie[1]; mais l'on a eu soin de ménager ici autour de la plate-forme l'espace nécessaire à la circulation de l'homme ou du cheval qui faisait tourner la meule.

Devant le moulin, à droite et à gauche, s'ouvrent deux portes fort étroites (0 m 80), donnant accès dans l'espace couvert qui enveloppe la cour et qui prend jour sur elle par trois fenêtres, l'une au fond, les deux autres sur les côtés, se faisant face comme les portes.

Cet abri, dont le sol est bétonné, forme une seule et vaste salle, qui se retourne deux fois sur elle-même à angles droits, dessinant ainsi une sorte de fer à cheval rectangulaire : aucune trace de cloison isolant les trois parties de cette salle. Dans l'angle sud-ouest de la construction, un escalier de neuf marches, dont six encore en place, conduisait au premier étage : les murs extérieurs des faces nord et est sont occupés par des mangeoires ; le premier présente douze auges, larges de 0 m 90, se succédant sans interruption sur toute sa longueur ; le second, dix auges seulement, larges de 0 m 80, et séparées de la première série par un vide de 2 mètres, juste la place nécessaire pour placer un cheval devant la dernière mangeoire de la série précédente. Le fumier et le crottin mélangés aux décombres et aux cendres sur le sol de la salle achèvent de prouver que c'était une écurie, pouvant contenir vingt-deux chevaux.

Quant aux hommes de la garnison, ils devaient habiter

1. Gavault, *Revue africaine*, 1884, p. 74 et suiv.; reproduit par Gsell, *Mélanges de Rome*, 1894, p. 420 et suiv., fig. 55, et *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 32 et suiv., fig. 91.



le premier étage, dont l'existence ne saurait être mise en doute, étant donnés la masse et le caractère des décombres accumulés au pied de l'enceinte par l'effondrement des murs : il semble pourtant avoir été bâti après coup, et c'est pourquoi l'on fut obligé d'étayer par un contrefort extérieur le mur d'enceinte, qui n'avait pas été construit à l'origine pour supporter une pareille surcharge.

Le réduit se composait d'abord d'un simple rez-de-chaussée recouvert d'une terrasse. Cette terrasse devint le plancher du premier étage; on en a retrouvé de nombreux fragments, se composant d'une couche de béton de chaux, épaisse de 0^{m} 07, appliquée sur un lattis de jonc injecté de mortier : ce lattis était lui-même supporté par des madriers prenant appui d'une part sur les murs extérieurs dans lesquels ils s'encastraient, et de l'autre sur un cadre de solives, qui couronnait les cloisons peu épaisses entourant la cour centrale, et augmentait leur cohésion et leur force de résistance. Les poutres, soigneusement équarries et assemblées avec précision, étaient faites d'une essence résineuse, pin ou cyprès; plusieurs d'entre elles, mesurant trois mètres de longueur, ont été retrouvées presque intactes et à peine carbonisées sur leur surface.

Une seconde terrasse, moins épaisse que la précédente, recouvrait le premier étage. Les fragments recueillis n'ont que 0^{m} 06 d'épaisseur et portent des traces incontestables d'une longue exposition aux intempéries; un second escalier, qui devait être en bois, permettait sans doute d'y monter et de surveiller les approches du fort depuis cet observatoire, d'où la vue embrassait tout l'horizon.

Il faut remarquer qu'aucune disposition n'avait été prise pour recueillir dans une citerne l'eau tombant sur la terrasse, ce qui prouve l'extrême rareté des précipitations de pluie dans la région de Ksar-Tarcine, même à l'époque romaine. L'eau nécessaire à l'alimentation de la garnison était fournie par un réservoir placé à une cinquantaine de mètres au-

dessous du poste, dans le lit même de l'oued Hallouf, et disposé de façon à pouvoir emmagasiner, en une fois, un volume considérable de liquide, lorsqu'à la suite d'un orage éclatant dans la montagne l'*oued arrivait*, suivant la pittoresque expression actuellement en usage dans tout le Sud tunisien.

Le réservoir[1] a la forme d'une carafe, haute de 6 m 70, et mesurant 5 m 60 de diamètre à la base : au fond, la cavité centrale est flanquée de deux poches voûtées, longues de 9 m 50, larges de 1 m 75 et hautes de 2, qui s'inclinent vers elle et l'agrandissent considérablement. La capacité totale est de 60 000 litres environ. La maçonnerie est faite de moellons assemblés au mortier de chaux; elle est revêtue d'un épais enduit bétonné, d'une solidité exceptionnelle.

La citerne de Ksar-Tarcine contenait donc une provision d'eau importante, mais qui ne se renouvelait pas assez souvent ni assez régulièrement pour suffire à elle seule aux besoins de la garnison. Au moment où les fouilles ont commencé, l'oued Hallouf n'avait pas coulé depuis cinq ans. A supposer qu'il ne se produisît jamais dans l'antiquité une période de sécheresse aussi exceptionnelle et que le climat de la région ait sensiblement changé depuis l'époque romaine, ce que je ne crois pas, il n'en est pas moins vrai que la citerne eût été promptement mise à sec s'il lui eût fallu alimenter journellement une trentaine d'hommes et de chevaux : le sort de la garnison eût été constamment à la merci d'un simple retard dans les précipitations atmosphériques.

Il est donc probable que le poste romain était alimenté, comme on est forcé de le faire aujourd'hui, par une corvée journalière allant s'approvisionner au seul point d'eau à débit constant de la région : le puits de Bir-Soltane, à

1. Cf. Pichot, dans Gauckler, *Enquête*, I, p. 102 et suiv.; Blanchet, *ibid.*, p. 27.

12 kilomètres en aval de Ksar-Tarcine. La citerne placée dans le lit de l'oued contenait une réserve utilisable seulement dans les cas imprévus et urgents, lorsque le pays n'était pas sûr, ou quand, par suite d'une sécheresse prolongée, le débit de Bir-Soltane baissait d'une façon inquiétante. D'ailleurs, aucun travail de défense ne protège la citerne et ne la relie au fort[1] : en cas de siège, la communication aurait été coupée immédiatement et les défenseurs réduits, dès le premier jour, à une disette absolue.

Cette particularité achève de préciser pour nous le caractère du poste de Ksar-Tarcine. Ce n'était pas un fort d'arrêt, car il n'aurait pu résister au moindre siège. Ce n'était pas non plus, comme la plupart de nos bordjs fortifiés du sud, un de ces simples gites d'étapes qui n'ont parfois qu'un seul gardien, et où les voyageurs viennent s'abriter la nuit, eux et leurs chevaux, derrière une enceinte solidement barricadée qui suffit à les protéger contre les maraudeurs et les razzias nocturnes.

Le fort de Ksar-Tarcine paraît avoir eu un caractère mixte : il servait sans doute de station et de relai aux voyageurs qui suivaient la route du *Limes tripolitanus*, mais il jouait aussi un rôle plus strictement militaire. Il était certainement occupé d'une façon permanente par un détachement, puisqu'il renferme un cimetière. Cependant cette garnison était certainement peu nombreuse, et semble, étant donnée l'absence d'épitaphes romaines, avoir été composée surtout d'indigènes. Et l'on est ainsi amené à supposer l'existence à *Tibubuci* d'un poste analogue à nos annexes du service militaire des affaires indigènes, où résident un officier français, chargé de la surveillance et de l'administration du territoire environnant, et du maghzen arabe.

1. Il en est de même pour le réservoir qui alimentait le *castellum* de Tamesmida, pour ceux de Gharia-el Garbia, et de Torrebaza, etc. Cf. Cagnat, *l. c.*, p. 676.

La dédicace de l'ouvrage[1], retrouvée dans les décombres de la porte d'entrée, nous permettra peut-être de prouver l'exactitude de cette hypothèse.

L'inscription est gravée sur une dalle de grès jaune clair bien équarrie, qui était appliquée contre la façade au-dessus de l'entrée ; la pierre est large de 0 m 74, haute de 0 m 42, épaisse de 0 m 08 seulement. Les lettres, profondément incisées, et de belle hauteur (0 m 045 à 0 m 05), sont soigneusement alignées entre des traits horizontaux, préalablement tracés sur la pierre pour assurer leur régularité. Le lapicide a laissé un vide à la fin de la ligne 3 pour marquer la fin de l'incidente, dont le verbe est sous-entendu. Les deux lettres du premier sigle, V·P·, sont suivies de points séparatifs en forme de cœur. Le second sigle est isolé par deux points triangulaires. Le texte est intact[2].

CENTENARIVM TIBVBVCI
QVOD VALERIVS VIBIANVS
V·P· INITIARI
AVRELIVS·QVINTIANVS·V·P·
PRAESES·PROVINCIAE·TRI
POLITANAE·PERFICI·CVRAVIT

Centenarium Tibubuci, quod Valerius Vibianus, v(ir) p(erfectissimus), initiari, Aurelius Quintianus, v(ir) p(erfectissimus), praeses provinciae Tripolitanae, perfici curavit.

Ce texte, sobre et précis, est rédigé avec une concision toute militaire : il n'est guère possible de faire connaître, en moins de mots, plus de renseignements essentiels, le nom de la localité où se dresse le fortin, le type de construction militaire auquel il se rattache, le nom de la province

1. Cf. Gauckler, *Extrait des procès-verbaux*, janvier 1902.
2. L'inscription a été transportée à Tunis par les soins du service des Affaires indigènes ; elle est aujourd'hui déposée au musée du Bardo.

dont il fait partie, ceux du gouverneur qui l'a fait commencer et de celui qui a veillé à son achèvement.

Malheureusement la dédicace n'est pas datée, et nous ne savons à quelle époque les deux fonctionnaires qu'elle mentionne gouvernaient la Tripolitaine. Nous sommes certains, du moins, qu'elle ne peut être antérieure à la création de cette province.

Il est vrai que nous ignorons l'époque exacte de cette création. On a longuement discuté la question de savoir si la Tripolitaine existait déjà à la fin du IIIe siècle : la liste de Vérone[1], qui fut rédigée vers 395, ne la mentionne point parmi les sept provinces du diocèse d'Afrique : *Diocensis Africae habet provincias numero VII : Proconsularis Zeugitana*, *Bizacina*, *Numidia Cirtensis*, *Numidia Militiana*, *Mauritania Caesariensis*, *Mauritania Tabia insidiana*. Mais cette liste, qui annonce sept provinces africaines, n'en nomme que six[2], et il est naturel de supposer que la septième, omise par le copiste, est précisément la Tripolitaine.

La découverte faite par le lieutenant Lecoy de La Marche[3],

1. Cf. SEECK, *Notitia dignitatum*, p. 247 et suiv., et p. 250. — Comparez aux listes postérieures de Festus (*Breviarium*, ch. 4), de Polemius Silvius (dans Seeck, *ibid.*, p. 256), et de la Notice, *ibid.*, p. 256, qui ne mentionnent pas la *Numidia militiana*, et nomment en revanche la Tripolitaine parmi les *six* provinces qu'ils énumèrent.

2. DESJARDINS, *Revue arch.*, 1873, II, p. 82-83, tient compte du chiffre VII et affirme que le nom de la Tripolitaine a été omis sur la liste. — MOMMSEN, Mémoire sur les provinces africaines en 297, *ibid.*, 1866, V, p. 392-393, préfère corriger le chiffre et admettre l'identité de la Tripolitaine avec la *Numidia militiana*, dont il considère l'épithète comme une corruption du mot *Tripolitana*. — JULLIAN, Correction à la liste de Vérone, *Mélanges de Rome*, II, p. 84, propose de corriger *militiana* en *limitanea*. — Cf. aussi TISSOT, *Géogr. comparée*, II, p. 37 et suiv.; BOISSIÈRE, *Algérie romaine*, II, p. 537; POULLE, *Recueil de Constantin*, XVIII, p. 494; CAGNAT, *l. c.*, p. 703 et suiv.; GOYAU, La Numidia militiana de la liste de Vérone, dans les *Mélanges de Rome*, 1893, p. 251 et suiv.; TOUTAIN, Les Romains dans le Sahara, *Mélanges de Rome*, 1896, p. 63 et suiv.; PALLU DE LESSERT, *Fastes des provinces africaines*, II, 2e partie, p. 299, note 1.

3. Cf. DE VILLEFOSSE, *Comptes rendus de l'Académie des inscript.*, 1894, p. 472, n° 2. — LECOY DE LA MARCHE, *l. c.*, p. 399 et suiv.

à Ras el Aïn, près de Talet, d'une inscription de la fin du IIIe siècle mentionnant le *Limes tripolitanus*, est venue donner une grande force à cette hypothèse : il est vraisemblable en effet que les confins militaires de Tripolitaine ont été constitués en même temps que la province du même nom, et placés d'abord, comme elle, sous l'autorité d'un gouverneur spécial, un *praeses*. On attribuait jusqu'ici cette création aux premières années du règne de Dioclétien, aux environs de l'année 296, à l'occasion d'un de ces remaniements provinciaux dont parle Lactance ; or il semble bien que la transformation en province de l'ancienne *regio* financière de Tripolitaine doive être reportée à une trentaine d'années plus tôt. C'est ce qui résulte d'une correction très heureuse récemment apportée par M. l'adjoint du génie Renault[1] à la lecture que M. de Villefosse avait faite de l'inscription de Ras el Aïn. Le nom de l'empereur, mentionné à la première ligne de cette dédicace, avait été martelé, et M. de Villefosse avait cru pouvoir, en s'autorisant du contexte et des titres qui suivent, restituer le nom de Dioclétien : M. Renault a pu lire sur la pierre, malgré le martelage, le nom de Gallien. J'ai vérifié moi-même cette lecture, et je puis en attester l'exactitude. Le texte doit se lire ainsi :

Imp(erator) Caes(ar) P. Licinius Gallienus, pius, felix, invictus || Aug(ustus), German(icus) Persicus maximus ||, pontifex maximus, tri(bunicia) potestate XII, co(n)sul V, p(ater) p(atriae) ||, castra || coh(ortis) VIII Fidae, opportuno loco || a solo instituit, operantibus || fortissimis militibus suis | ex limite Tripolitano.

La dédicace est donc très exactement datée, non de l'année 295, comme le pensait M. de Villefosse, mais bien de l'époque qui s'étend entre le 10 décembre 263, au plus tôt, et, au plus tard, le 1er mars 264. La constitution du *Limes tripo-*

1. Renault, *l. c.*

litanus, et sans doute aussi de la province du même nom, fut, selon toute apparence, décidée par Gallien à la suite de la formidable révolte qui mit l'Afrique à feu et à sang, de 258 à 260[1].

L'inscription du *centenarius* de *Tibubuci* pourrait donc, à la rigueur, être plus ancienne que le règne de Dioclétien, mais elle ne saurait en aucun cas être antérieure aux quarante dernières années du IIIe siècle. Remarquons, d'ailleurs, que le titre de « perfectissime » que portent Valerius Vibianus et Aurelius Quintianus n'apparaît guère avant Dioclétien.

Elle ne saurait non plus être postérieure à l'époque à laquelle les attributions civiles et militaires furent définitivement séparées dans l'administration des provinces et remises en des mains différentes, puisque ici c'est encore le gouverneur de la province, le *praeses*, qui est chargé de la défense du *Limes*. Mais à quelle date cette séparation des pouvoirs qui, pour la Proconsulaire, la Byzacène et la Numidie, fut décidée par Constantin aux environs de l'année 320, devint-elle également un fait accompli pour la Tripolitaine? C'est ce qu'il est fort difficile de décider : le dernier savant qui ait examiné cet obscur problème, M. Pallu de Lessert, n'ose pas se prononcer[2]. Car, si la *Notitia Dignitatum* constate en Tripolitaine, au commencement du ve siècle, la séparation du pouvoir civil, confié au *praeses Tripolitanae* sous les ordres du vicaire d'Afrique et du pouvoir militaire, remis à un *dux Limitis tripolitani*, ou *vir spectabilis dux provinciae Tripolitanae*, subordonné au *magister peditum*, dans la période précédente, les textes relatifs aux gouverneurs de Tripolitaine les désignent sous diverses dénominations, dont les unes impliquent la réunion des attributions civiles et militaires dans la même main, et dont les autres ne l'excluent pas.

1. Cf. Cagnat, *l. c.*, p. 55 et suiv.
2. Pallu de Lessert, *l. c.*, p. 299, note 1. — Cf. Cagnat, *l. c.*, p. 749.

L'inscription de *Tibubuci* pourrait donc, à la rigueur, être datée même des dernières années du IVe siècle. En fait, il est certain qu'elle remonte à une époque bien antérieure. Tout le prouve : l'aspect extérieur du document, la forme des caractères très soignés, bien alignés, d'un type encore classique, la sobriété de la rédaction exempte de vaines formules d'adulation. La dédicace ne peut guère, à mon avis, être postérieure au début du IVe siècle. Or, précisément à cette époque, nous rencontrons en Numidie un gouverneur du nom d'*Aurelius Quintianus* que nous fait connaître la dédicace d'un monument, élevé à Ksar el Ahmar, l'ancienne *Macomades*, le 20 novembre 303, pour célébrer le vingtième anniversaire de l'avènement de Dioclétien et de Maximien [1].

Multis tricennalibus vestris, nnnn. Diocletiane et Maximiane aeterni Augg. et Constanti et Maximiane nobb. Caess., ob felicissimum diem vicennalium vestrorum, victorias fecit ordo mun(icipi) nostri — regente provinciam Numidiae) vestra(m) Aurel(io) Quintiano, v(iro) p(erfectissimo). Arcum Pompeus Donatus, fl(amen) p(erpetuus), et Sittius Frontinianus p(onti)f(ex)? de suo fecerunt.

Il y a bien des chances pour que cet *Aurelius Quintianus* se confonde avec celui de l'inscription de *Tibubuci* et que ce soit le même personnage qui ait gouverné successivement la Tripolitaine et la Numidie. Peut-être même se pourrait-il que, dans cette période si troublée de réorganisation administrative qui s'étend du règne de Dioclétien à celui de Constantin et où les provinces de *Numidia Cirtensis* et de *Numidia Militiana*, de *Mauretania Sitifensis* et de *Mauretania Caesariensis* sont tour à tour séparées ou réunies, *Aurelius Quintianus*, gouverneur de Tripolitaine, ait en outre été temporairement chargé de la province de Numidie tout entière. C'est ce qui justifierait l'emploi de la péri-

1. *C.I.L.*, VIII, 4764. — Cf. PALLU DE LESSERT, *Fastes*, II, p. 313 et suiv.

phrase par laquelle le texte de Ksar el Ahmar désigne ce gouverneur intérimaire : *regente provinciam Numidiae vestram Aurelio Quintiano viro perfectissimo*, au lieu de faire suivre simplement le nom de ce fonctionnaire du titre officiel afférent à son emploi : *viro perfectissimo praeside provinciae Numidiae*.

L'inscription remonterait donc aux premières années du IVe siècle sans que nous puissions préciser davantage, car le prédécesseur d'Aurelius Quintianus, Valerius Vibianus, est inconnu. Il y a même lieu de remarquer que la dédicace donne simplement à celui-ci le titre de *v(ir) p(erfectissimus)* et non celui de *praeses provinciae Tripolitanae*, sans que cette omission me paraisse pourtant un argument suffisant pour lui refuser le titre de gouverneur de Tripolitaine.

Le fortin de Tibubuci a donc été construit au commencement du IVe siècle, et précisément au moment où l'on abandonnait le poste de *Tisavar*. Il remplaça celui-ci qui était trop isolé, trop en l'air, presque impossible à ravitailler en cas de troubles. Le nouveau poste avait de plus l'avantage d'être situé sur le tracé de la route du *Limes*. Aménagé comme un de nos bordjs d'étape actuels, il jouait le rôle de station sur la voie militaire qui suivait l'oued en utilisant les points d'eau que, dans toute la région, il est seul à présenter. Je ne crois pas qu'il soit désormais possible de douter, malgré les obscurités et les problèmes restant encore à éclaircir et à résoudre, que cette route ne soit celle que mentionne en ces termes l'*Itinéraire d'Antonin*[1] : *Iter quod per Limitem tripolitanum per Turrem Tamalleni a Tacapis Lepti Magna ducit*. Celle-ci passait par *Turris Tamalleni*, *ad Templum*, *Bezereos*, *Ausilimdi*, *Agma*, *Augemmi*, *Talalati*. Sans doute, l'*Itinéraire* ne nomme pas

1. *Itin. Anton.*, éd. Fortia, p. 21. — Pour les divers tracés qu'on a proposés pour la route dite *Limes tripolitanus*, se référer aux études dont j'ai donné plus haut la bibliographie. — Cf. aussi l'article *limes* de Cagnat dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio, p. 1258.

Tibubuci; mais est-ce là une raison suffisante de nier que ce poste se trouvait sur la route du *Limes*? Le routier romain qui a servi jusqu'ici de base unique à toutes les discussions concernant l'*hinterland* de la région des Syrtes n'est ni infaillible, ni complet. Il ne mentionne que les voies principales et, sur celles-ci, que les *mansiones* les plus importantes : rien d'étonnant à ce qu'il ait négligé de citer un poste secondaire comme *Tibubuci*, qui a toujours été peu considérable et qui n'a guère eu qu'un siècle d'existence. Il faudrait d'ailleurs pouvoir prouver que les noms des stations du *Limes tripolitanus* cités par l'*Itinéraire* sont tous exacts; or, aucune de celles-ci, pas même Talalati (Tlalet), n'a pu jusqu'ici être identifiée d'une façon absolument indiscutable.

Le nom de *Tibubuci* a une allure toute africaine. Il commence par cette particule *Ti* que l'on rencontre si souvent dans la région des Syrtes : *Tisavar*, *Tinzimedo*, *Tingimia*, *Timezegeri*, *Tillibari*, *Thiges*, et qui me paraît identique au préfixe *Tu* ou *Thu*, aussi fréquent dans la toponymie des contrées africaines plus septentrionales : *Thugga*, *Thubursicum*, *Thubba*, *Thuburbo*, etc., etc. Il semble bien que ce soit là l'article des langues berbères et lybiques.

Ti bu ou peut-être *Tibub*[*u*] rappelle le nom de cette branche de la peuplade lybienne des Garamantes que l'on retrouve encore aujourd'hui au sud du Fezzan, dans le pays des Tibbous ou dans le Tibesti[1]. Le nom actuel Tibbou n'est sans doute qu'une contraction, une abréviation de Tiboubou qui serait le nom antique.

Quant à la désinence *uci*, c'est aussi un mot lybique : il se présente isolé dans les deux noms d'*oppida* africains cités

1. Cf. Élysée Reclus, *Géogr. univers.*, XI, p. 801 et suiv. : « Il paraît que, dans l'ensemble, un certain déplacement de la nation s'est accompli du nord au sud », p. 808. — A l'époque romaine, il est donc très probable que les terrains de parcours des Tibbous s'étendaient jusqu'à la vallée de l'oued Hallouf.

par Pline[1] : *Uci* ou *Uchi majus* qu'on a pu identifier avec Henchir Douamis[2] et *Uci minus*. Il entre aussi dans la composition du nom de la ville africaine d'*Ucubi* (Henchir Kaoussat ou Pont Romain)[3], qui se prononçait également *Ucibi*, puisque Ptolémée[4], citant cette localité parmi les *oppida* situés dans la *Numidia nova* entre le fleuve *Ampsaga* et *Thabraca*, l'orthographie : Οὔκιβι. Partout ce nom d'*Uci* s'applique à un *oppidum* : il semble naturel d'en conclure qu'il a précisément la signification de poste fortifié.

Le nom complet du fort de Ksar-Tarcine se présenterait donc sous la forme : *Ti-bub*[*u*]-*uci* que les Romains prononçaient *Tiboubouci* et signifierait : « la forteresse des Tibbous ».

Dans ce cas, le mot latin, à l'accusatif, *centenarium*, qui le précède et qui est certainement un terme d'art militaire ne ferait que préciser en quelque sorte cette dénomination, en définissant le type de fortification auquel se rattache la construction de Ksar-Tarcine. C'est ce que je me réserve de démontrer ailleurs.

LIVRES OFFERTS

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Juan Perez de Guzmán y Gallo, un ouvrage intitulé : *Grafología real de España. La firma de los*

1. Pline, V, iv : .....*Oppida civium romanorum XV, ex quibus in Mediterraneo dicenda... Ucitana duo, Majus et Minus.*
2. Cf. Tissot, *l. c.*, p. 356 et suiv.
3. Tissot, *l. c.*, note 3 de la p. 356. — Morcelli, *Africa christiana*, I, p. 348. — Schmidt, *Ephemeris epigr.*, V, p. 350.
4. Ptolémée, IV, iii, 29.

reyes Alfonsos, escrita é ilustrada con autógrafos para solemnizar la declaración de la mayor edad de S. M. El Rey D. Alfonso XIII (Madrid, 1902, in-4°).

Le secrétaire perpétuel offre, au nom de notre confrère, M. Eugène Müntz, un mémoire intitulé : *Les premiers historiens des mosaïques romaines* (Paris, 1902, in-8°; extrait des *Mélanges Paul Fabre*).

Il offre, en outre, au nom de M. Victor Forot, un volume intitulé : *Le maître-autel de Naves et son retable* (Tulle, in-8°).

M. Cagnat présente de la part de M. Maurice Dumoulin, professeur de l'Université en congé, un travail très intéressant sur *Le Gouvernement de Théodoric et la domination des Ostrogoths en Italie d'après les œuvres d'Ennodius* (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Revue historique*) : « Nul n'était mieux placé qu'Ennodius pour observer et juger l'œuvre du roi goth. Contemporain d'Odoacre et de son successeur, professeur d'éloquence à Milan et évêque de Pavie, Ennodius fut témoin de la révolution qui secoua l'Italie au début du vi^e siècle. Ce qu'il nous fait connaître de la façon dont Théodoric administra le pays est particulièrement instructif, et M. Dumoulin l'a fort bien mis en lumière. Désireux de succéder aux empereurs romains et de se couvrir d'une sorte de légitimité, il agit en conséquence; son gouvernement est un souvenir de celui de Rome; « il a une cour, des fonctionnaires, une organisation administrative semblable à celle des empereurs; il respecte le Sénat, il restaure le Consulat et, quoique arien, intervient comme arbitre dans les affaires de l'Église, comme l'eût fait un César ». Chacune des parties de ce programme a été successivement étudiée par M. Dumoulin dans un paragraphe spécial. Il y a, à la fois, plaisir et profit à lire, pour emprunter à l'auteur une de ses expressions, « ce tableau d'un gouvernement entièrement romain, pratiqué par un barbare avec aisance et même avec une certaine recherche. »

M. Cagnat offre, ensuite, de la part de M. Dobrusky, directeur du Musée de Sofia, un ouvrage intitulé *Matériaux d'archéologie en Bulgarie*, V^e partie. L'auteur a eu l'excellente idée d'y joindre des photographies des inscriptions insérées dans ce travail, qui permettent de vérifier l'exactitude de ses lectures.

M. Héron de Villefosse, au nom de M. Camille Jullian, correspondant de l'Académie à Bordeaux, dépose sur le bureau plusieurs publications :

1° *Notes gallo-romaines, XIII* (Bordeaux, 1902, in-8°; extr. de la *Revue des études anciennes*). Ce fascicule comprend une dissertation sur la *Date de l'enceinte gallo-romaine de Paris*, dont notre confrère, M. Omont, a donné lecture à l'Académie dans la séance du 8 novembre dernier : c'est à l'époque de la tétrarchie que l'auteur fait remonter la date de cette enceinte fortifiée. Une seconde note, accompagnée d'une planche en phototypie, est relative à l'*Inscription d'Hasparren*, le texte épigraphique le plus célèbre de toute l'Aquitaine. Heureusement pour ceux qui veulent l'étudier, cette inscription est maintenant placée dans la sacristie de l'église d'Hasparren; elle a fait couler beaucoup d'encre, et les opinions les plus contradictoires ont été émises sur la date à laquelle on peut la faire remonter. M. Jullian, après l'avoir examinée avec attention, est d'avis qu'elle appartient au second siècle de notre ère.

2° *Notes gallo-romaines. XIV.* (Bordeaux, 1902, in-8°; extr. de la *Revue des études anciennes*). Cette note est consacrée à des remarques sur la plus ancienne religion gauloise. C'est en étudiant les textes relatifs aux Celtes du dehors que l'auteur recherche les traces de cette religion primitive. Les Gaulois obéissent à des dieux qui commandent aux hommes; à l'époque de leurs lointaines aventures, leur principal dieu est un dieu de guerre, de force et de conquête, c'est *Mars*. C'est à lui que les Gaulois vouaient les plus belles offrandes faites du butin; c'est lui qui était le protecteur tout puissant de la tribu en armes. Même dans les régions celtiques les plus tardivement civilisées, Mars a gardé la prépondérance sur Mercure; il est le seul des dieux de la Gaule romaine auquel les Augustes permettent de léguer des héritages, Un dieu souverain, national par excellence, le dieu du peuple, s'appelait *Teutatès*. Quand on voulut, à l'époque romaine, rapprocher Teutatès d'une divinité romaine, on hésita entre Mars et Mercure. Cette incertitude d'identification tient à ce que cette divinité nationale avait paru tantôt un dieu de la guerre contre l'étranger et tantôt un dieu de la paix entre les Gaulois.

3° *De la nécessité d'un Corpus topographique du monde ancien* (Leipzig, 1902, gr. in-8°; extr. des *Beiträge zur alten Geschichte*). Les recherches sur l'histoire ancienne seraient singulièrement facilitées par un *Corpus* général des noms de lieux de l'*Orbis antiquus*. Cette encyclopédie aiderait à écrire avec sûreté l'histoire proprement dite; elle permettrait de délimiter le domaine des grandes races d'hommes qui ont formé le *substratum* du monde ancien; grâce à ce recueil, les institutions primitives des peuples nous apparaîtraient plus nettement, on se rendrait un compte plus exact de l'état du sol à l'époque des plus anciennes civilisations, etc.

Ce que demande M. Jullian, ce n'est pas seulement le relevé de tous les noms connus et cités avant la chute de l'Empire romain, mais c'est encore le relevé de tous ceux qui existaient ou sont mentionnés, après l'établissement des Barbares, dans les chartes, les diplômes, les terriers, dans les documents de tout genre, imprimés ou non, antérieurs au XIIIe siècle. Des exemples empruntés à la Gaule démontrent l'intérêt d'un tel relevé. Un pareil travail serait une œuvre capitale dans l'histoire de l'érudition, mais il est évidemment au-dessus des forces d'un seul homme. Il appartiendrait à l'Association internationale des Académies de dresser le plan de ce *Corpus* et d'en assurer l'exécution.

SÉANCE DU 27 JUIN

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE a la parole pour une communication :

« Dans le dernier numéro du *Bulletin de l'Académie royale d'Histoire d'Espagne*, on trouve racontée une légende un peu extravagante, mais d'autant plus aimable. Le patriarche israélite Jacob n'était pas douillet : son oreiller consistait en une pierre à laquelle il tenait beaucoup. Lorsqu'il partit pour l'Égypte, il y emporta cette pierre, et après sa mort elle fut conservée comme une relique par ses descendants. Toutefois, au moment de passer la Mer Rouge, ils la trouvèrent encombrante, et ils la laissèrent en Égypte. Alors le roi d'Égypte avait une fille appelée Scota. Elle épousa un grec nommé Haythékès, et tous deux s'emparèrent de la pierre de Jacob qui n'avait plus de maître. Ils avaient le goût des voyages; ils partirent d'Égypte emportant la précieuse pierre, et, suivant d'abord les côtes septentrionales de l'Afrique, puis prenant la direction du nord, ils allèrent s'établir avec cette pierre en Espagne, où ils fondèrent la ville de *Brigantia*, là où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Jacques de Compostelle. Leurs descendants, trouvant sans doute le climat espagnol trop sec et trop chaud, allèrent avec la pierre de Jacob prendre domi-

cile en Irlande. Ce fut sur cette pierre qu'on installa pendant plusieurs siècles les rois suprêmes d'Irlande, puis elle fut transportée en Écosse, de là à Westminster, et c'est sur elle qu'est posé le trône où sont assis les rois d'Angleterre lors de leur couronnement.

« Cette pierre a été, dit-on, jadis à Tara, qui fut capitale de l'Irlande jusque vers la fin du VI[e] siècle de notre ère. Récemment un nommé Groome a imaginé qu'à Tara devaient se trouver aussi l'arche d'alliance et les tables mosaïques de la loi contenues dans cette arche. Il a formé le projet d'offrir ces précieux objets au roi Édouard VII à l'occasion de son couronnement. Avec l'autorisation de M. Gustavus Villiers Bridcoe, propriétaire d'une partie de la colline de Tara, il enlève en ce moment les remparts de terre et les monticules artificiels qui sont les seuls débris des palais habités jusque vers l'année 565 de notre ère par les rois suprêmes d'Irlande. Le comte Russel, propriétaire du reste de la colline de Tara, a refusé de donner son consentement à cet acte de vandalisme. Dans la propriété de M. Gustavus Villiers Bridcoe, les archéologues indignés, mais impuissants, assistent en frémissant à la destruction de monuments qu'on doit compter parmi les plus intéressants que l'Irlande possède. »

M. Pottier, au nom de la Commission du Prix ordinaire, fait le rapport suivant :

« L'Académie avait mis au concours la question suivante pour le Prix ordinaire : « Étudier, en se servant des documents littéraires et des monuments figurés, les vieilles épopées grecques autres que l'Iliade et l'Odyssée, particulièrement celles qui ont pu fournir des sujets, des incidents et des personnages à la tragédie. Rechercher ce que les poètes tragiques ont emprunté à ces poèmes et comment ils ont modifié les données qu'ils y trouvèrent ». La question, déjà proposée en 1899, avait été prorogée à l'année 1902. La Commission n'a reçu qu'un Mémoire qui a paru présenter de très sérieuses qualités d'érudition et une connaissance approfondie des textes. Dans ces conditions, elle a cru devoir décerner à titre d'encouragement une récompense de 1.500 francs à ce mémoire qui porte en épigraphe un passage d'Athénée, VII, p. 277 E : « Ἔχαιρε δ'ὁ Σοφοκλῆς τῷ ἐπικῷ κύκλῳ, ὡς καὶ ὅλα δράματα ποιῆσαι κατακολουθῶν τῇ ἐν τούτῳ μυθοποιΐᾳ ».

Le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

Le pli qui accompagne le mémoire récompensé ne sera ouvert que si l'auteur veut se faire connaître.

M. Hamy, au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, annonce à l'Académie qu'un rapport intéressant de M. Parmentier, relatif à l'état actuel des monuments tiames de l'Annam et aux travaux que nécessiterait leur conservation, a été adressé à la Commission par le directeur de l'École, M. Finot.

M. Barth a été prié de rédiger une courte notice destinée à M. le Gouverneur Général, résumant les opinions de la Commission sur ce travail.

M. Lair est désigné comme lecteur à la séance publique annuelle des cinq Académies. Il lira un mémoire sur le voyage archéologique de Pouqueville en Grèce, vers 1800.

M. Joret est désigné comme lecteur à la séance publique annuelle de l'Académie. Il lira une étude sur la correspondance de Millin et de Boetticher.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur un fragment d'inscription grecque récemment découvert à Bersabée.

M. Jouguet, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lille, communique un rapport sur les deux missions qu'il a récemment accomplies au Fayoûm, où il a découvert dans des nécropoles un certain nombre de monuments, notamment des papyrus[1].

A ce propos, M. Bréal émet le vœu que l'Académie ait un dépôt de papyrus. Il y en a dans des villes d'une importance qui n'est pas capitale.

Le Président croit que les papyrus seraient plus convenablement déposés au Louvre ou à la Bibliothèque nationale où on les peut développer.

1. Voir ci-après.

M. S. Reinach s'associe au vœu de M. Bréal.

M. Bréal exprime, en outre, le désir que l'on trouve le moyen, au prochain budget, d'assigner des fonds pour l'achat des manuscrits.

M. Clermont-Ganneau voudrait, comme il l'a déjà proposé, qu'on réserve aussi des fonds pour des monuments anciens que l'on pourrait ensuite rétrocéder à l'État.

M. Perrot rappelle que les fouilles de M. Jouguet sont faites aux frais de l'École d'Athènes et du Ministère de l'instruction publique.

COMMUNICATION

RAPPORT SUR DEUX MISSIONS AU FAYOÛM, PAR M. PIERRE JOUGUET.

Les fouilles dont j'ai l'honneur de rendre compte à l'Académie ont été exécutées, ces deux derniers hivers, dans le Fayoûm, aux frais du Ministère de l'instruction publique et de l'École d'Athènes. L'initiative et les conseils de MM. Liard, Homolle, Maspero ont contribué pour la plus large part au succès de l'entreprise. Pour la première campagne, j'étais seul, et mon effort a porté principalement sur la nécropole de *Médinet-Ghôran*. Cette année même, mon jeune camarade Gustave Lefebvre a partagé avec moi la direction des travaux : le site ancien que nous avons en partie exploré porte le nom de *Médinet-en-Nahas*.

Médinet-Ghôran et Médinet-en-Nahas se trouvent à la lisière du désert, au N. O. de Gharaq. Ce gros bourg occupe à peu près le fond d'un bassin situé au S. O. du Fayoûm

et qui est lui-même une sorte de Fayoûm plus petit. Entouré de tous côtés par les sables, séparé même du reste de la province par une étroite bande de désert, c'est une dépression analogue à la grande dépression voisine, formée par les mêmes causes, soumise à la même destinée. Comme le Fayoûm couvert par les eaux au temps du lac Mœris, le bassin de Gharaq a été desséché peu à peu, d'abord peut-être par le travail des hommes, ensuite par l'action plus lente du temps; comme le Fayoûm qui garde encore le *Birket-el-Karoun*, dernier reste du Mœris antique, le bassin de Gharaq a longtemps retenu un petit lac. Or c'est autour de la région basse du Birket que se trouvent les *Kôms* exploités avec tant d'habileté et de bonheur par MM. Grenfell et Hunt. Le pourtour du bassin de Gharaq ne devait-il pas pareillement promettre une récolte abondante?

C'est sans doute ce que pensait M. Maspero quand il désignait à nos recherches le Kôm de Médinet Ma'di. Médinet Ma'di est le seul lieu antique du bassin de Gharaq qui soit marqué sur nos cartes et dont on ait trouvé jusqu'ici le nom chez les auteurs arabes qui ont écrit du Fayoûm[1]. Je n'ai rencontré nulle part celui de Médinet-Ghôran. Il est en usage chez les Bédouins de la région, et ce sont les traces de leur pillage qui m'ont, de Ma'di, conduit jusqu'aux ruines de ce village antique.

Je n'insisterai pas longtemps sur les fouilles de Ghôran. Elles font l'objet d'un rapport détaillé qui va bientôt paraître dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*[2]. Mon effort a surtout porté sur la nécropole ptolémaïque, très riche en cartonnages faits de papyrus, qui nous fourniront une grande abondance de textes analogues à ceux que M. Petrie a tirés des momies de Gurob, aussi semblables

1. Voir en particulier G. Salmon, *Répertoire géographique de la province du Fayoum d'après le Kitab Târêkh-al-Fayoum d'An-Naboulsi*, dans le *Bull. de l'Inst. fr. d'archéol. orientale*.

2. *Bull. de Corr. hell.*, t. XXV (1901), p. 379 et suivantes.

encore à ceux qu'on peut attendre des découvertes de MM. Grenfell et Hunt dans le cimetière de Tebtounis. On peut espérer des morceaux littéraires, et un plastron, en fort mauvais état, nous a déjà donné un fragment inédit d'un poète de la Comédie Nouvelle. La paléographie nous porterait à en attribuer l'édition au IIIe siècle.

A deux heures de marche de Ghôran, en inclinant un peu vers l'Ouest, on atteint Médinet-en-Nahas. Les bédouins appellent ainsi un Kôm qui recouvre les ruines d'un village assez important. Nous avons dirigé nos recherches tour à tour dans les cimetières et dans la ville.

Les tombes romaines, les plus apparentes, et les plus proches, ne nous ont rien donné.

C'est à 7 ou 800 mètres, vers le S. sur une pente unie où rien ne les faisait deviner, qu'il nous a fallu chercher les tombes ptolémaïques. Leur aménagement n'est pas différent de celui que l'on peut constater ailleurs dans les tombes de la même époque : double piquet fiché en terre pour annoncer qu'un mort est couché là, poteries répandues dans le remblai de la fosse, simple momie ou sarcophage soit en bois soit en terre cuite placé à deux mètres de profondeur sur le sol plus dur du *Gebel*, telles sont les particularités des plus pauvres. Les plus riches avaient généralement la forme de puits souvent assez profonds, au fond desquels s'ouvraient sur les côtés une ou plusieurs logettes contenant les sarcophages. Un mur en briques crues de grandes dimensions séparait cette chambre du puits funéraire lui-même. Les cercueils étaient souvent constitués par des claies en lattes de palmier (djerid) ; souvent aussi, c'étaient des coffres en terre cuite ; plus rarement, des caisses en bois décorées d'une face grossièrement sculptée et de scènes peintes, pareilles aux cercueils découverts à Ghôran. Ces tombes nous fournissaient la plupart du temps des cartonnages, et presque toujours les cartonnages étaient formés de papyrus. Nous avons ainsi rapporté la dépouille de plus

de soixante momies. La nécropole de Ghôran était peut-être plus riche, mais les pièces que nous avons exhumées de celles de Nahas sont en général en meilleur état. Jusqu'ici nous n'en avons extrait aucun débris littéraire : les pièces administratives y sont en grande abondance. L'écriture révèle le IIIe ou le IIe siècle. J'y ai lu des lettres de fonctionnaires touchant des sujets divers. Il y est question notamment de carriers et de carrières de chaux. M. Lefebvre a déroulé à Athènes une série de pétitions adressées au roi, émanant de clérouques et qui datent du IIIe siècle.

A quelques mètres à l'orient du cimetière des hommes commençait le cimetière des dieux. A Nahas, comme dans tout le Fayoûm, on adorait le crocodile et on enterrait après leur mort les animaux sacrés. On les enterrait par famille, les petits avec les gros, et nous en trouvions souvent plus de vingt dans une seule sépulture. Au premier coup de pioche on reconnaissait la tombe d'un dieu : orientée non plus de l'E. à l'O., mais du S. au N., c'est une simple fosse peu profonde, ne contenant rien que les momies de la bête divine; aucune poterie, seulement un faisceau de roseau fiché verticalement du côté de la tête, tout comme dans certaines tombes humaines, annonçait au fouilleur que ce coin de terre appartenait à la mort. Rien, pensons-nous, ne distinguait la nécropole de Nahas des autres nécropoles du même genre : et l'on sait quelles furent les précieuses trouvailles de MM. Grenfell et Hunt dans le cimetière de crocodiles d'Oum-el-Baragât. Leur succès s'est répété cette année dans celle d'El-Lahoun et dans celle de Khamsin, celle-ci à 3 ou 4 kilomètres à peine de la nôtre. La même bonne fortune nous a été refusée. Nous avons limité le cimetière par des sondages aussi méthodiques que possible et fouillé tout cet espace avec le plus grand soin, ne remuant jamais que des ossements inutiles. Aucune momie n'était bourrée avec des rouleaux de papyrus; à Nahas, il n'y avait même pas à proprement parler de momie. On s'était contenté de recueillir

les restes de la bête, et les mêlant à des faisceaux de jonc on confectionnait un simulacre de crocodile que l'on entourait de bandelettes régulières. Parfois dans le corps même de ce simulacre on plaçait des œufs. D'autres étaient mis dans la tombe même : quelques-uns contenaient encore un petit crocodile mort au moment où il était près d'éclore. Un fait digne de remarque est la découverte, au milieu des tombes de crocodiles, d'une tombe pleine de momies de chats.

Notre travail pourtant n'a pas été tout à fait vain. Une de ces tombes nous a fourni un des documents les plus curieux de nos fouilles. Comment ce rouleau de papyrus se trouvait-il là, à quelques centimètres au-dessous du sol, perdu dans le remblai d'une sépulture de crocodile? A en juger par le contenu de la pièce, il est difficile de croire que ce soit l'effet d'un hasard. Elle se compose presque tout entière d'une liste de noms propres, pour la plupart égyptiens, en regard desquels est inscrit un chiffre. Cette liste est divisée en sections, et d'une section à l'autre les mêmes noms reviennent plusieurs fois. Un passage plus explicite (col. I, l. 1 et suiv.) ne laisse aucun doute sur le sens de cette charte. Voici comment je proposerais de le transcrire en corrigeant les nombreuses fautes qui le rendent quasi inintelligible à première vue :

Ἐπηπ(ὶς) ιε´
ἐπαγγέλ<λ>ει ≪ε≫
Μάρων, ἐὰν συναναβῶσιν
οἱ συνθεάσιτοι (sic, sc. συνθιασῶται ?) πάντες
ἐπ<ι> δώσω οἴνου κεράμια·
Ἡρώδης, Λ·CCINΑ.
Ψενήσιος Πάγωνος, στέμ(ματα)
Σούκμητος ἐλαίου ἀλειψανείας (sic)
πάντες (sc. πάσας) καὶ εἰς τὸν ΛΥCC·NON
ἔλαιον

Les personnages nommés sont donc les membres d'une

association religieuse dont le patron était peut-être le dieu *Souchos*[1]. Les chiffres, qui dans le cours du document sont en regard des noms propres, indiquent le montant de la cotisation de chacun. Mais nous avons mieux qu'un livre de comptes. Il nous est resté (verso, col. II, au bas) un petit extrait du règlement qui régissait cette joyeuse société.

(sic)
Ἂν τις ὑ<ω> μῶν κακωιερει? δώσει — un chiffre
Ὅταν τις ὑμῶν βιν<ῇ> ἀλλ <ο> τ[ρ]ίαν
γυνὴ (sc. γυναῖκα) δώσει — un chiffre
ὅταν τις κυνηγησαν (sic, sc. κυνηγήσῃ) — un chiffre

Les deux premiers paragraphes n'ont sans doute rien qui puisse étonner, et l'on peut entrevoir aussi une explication plausible à cette interdiction de chasser. L'interprétation du mot ἐπηπίς, le premier de la 1re colonne, est plus difficile. Il se trouve ici sous une forme abrégée επηπ, mais il se rencontre deux fois dans la suite sous les formes επηπεις, επηπις, et toujours suivi d'un numéro. On peut y voir diverses formes corrompues du nom de mois égyptien Ἐπιφί.

Bien des obscurités demeurent encore : je me suis abstenu de transcrire les chiffres parce que je n'ai pu fixer jusqu'ici d'une manière certaine la signification de tous les sigles qui les expriment. L'âge du papyrus donne aussi lieu à des hésitations fort graves. Les nombreuses fautes provenant de l'iotacisme pourraient lui faire assigner une date beaucoup plus tardive que celle qu'on serait tenté d'attribuer à la nécropole dont il provient, si éloignée du Kôm, si proche des tombes ptolémaïques. Mais ces fautes et d'autres encore s'expliquent très bien d'un barbare — quel que soit le siècle où il vivait — s'il est non seulement ignorant de la grammaire, mais encore étranger à la prononciation de la langue

1. Une grande partie des noms propres sont tirés du nom de ce Dieu.

qu'il s'efforçait de parler. L'écriture ne peut malheureusement ici nous être d'aucun secours. C'est une sorte d'onciale maladroite, où l'on reconnaîtra tout aussi bien la négligence habituelle des basses époques que les gaucheries d'un calame habitué à d'autres caractères[1].

Dans le Kôm le résultat de nos recherches se résume dans la découverte d'un temple, dont le plan est sous les yeux de l'Académie. Je ne le décrirai donc pas longuement : il suffira de remarquer d'une part le caractère égyptien de cet édifice, composé comme tous les temples égyptiens d'une enfilade de salles aboutissant au sanctuaire et, d'autre part, la parenté très étroite qui l'unit aux autres temples gréco-romains du Fayoûm, ceux de *Karanis*, par exemple (Kôm Oushim) et surtout celui de *Bacchias* (Oum-el-Atl). — Même tendance — à Nahas moins marquée cependant — à multiplier sur les côtés les petites salles, les couloirs, les escaliers et les cryptes.

Au point de vue de la construction, le monument se compose de deux parties : le propylon, la petite chapelle à droite, le pronaos sont en pierre ; le reste est bâti en briques crues. Le second pronaos avait cette toiture en chaume qui, en Égypte, est celle de toutes les habitations, même riches. Le reste du monument paraît avoir été recouvert d'une terrasse en briques crues dont il reste encore un morceau et où aboutissait l'escalier.

Le style des murs en pierre et les dimensions de la brique crue semble indiquer l'époque ptolémaïque. Mais ne pourrait-on pas préciser davantage à quelle date fut construit le temple ? de quelle divinité y célébrait-on le culte ? ce sont là des questions que l'on peut essayer de résoudre à l'aide des inscriptions et des fresques qui le décoraient. Le mémoire que M. Lefebvre doit soumettre à l'Académie,

1. Les sigles employés pour exprimer les valeurs des cotisations nous feraient plutôt songer à l'époque ptolémaïque.

comme travail de première année, les traitera dans le détail; je pourrai donc ici être bref[1].

Deux longs fragments de la dédicace du propylon nous ont été conservés sur chacun des côtés de la porte. La partie centrale est tombée, brisée sans doute par des bédouins pillards; aussi n'en n'avons-nous ramassé que de tout petits débris qu'il est difficile de mettre en place. Dans l'état actuel, voici ce qu'on peut lire ou rétablir d'une manière certaine sur ce texte mutilé.

Ὑπὲρ βασιλ[έως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας τῆς]
ἀδελφῆς καὶ β[ασιλίσσης Κλεοπάτρας τῆς γυναικὸς θεῶν εὐεργετῶν]
καὶ τῶν τέκνων [. . . . . ὁ δεῖνα ἱπ]πάρχη[ς] ἐπ'[άν-]
δρῶν καὶ ⟨ι⟩ κάτ[ο]|ικος. . . . .
. . . . Ἥρωνι Θεῶι μεγάλωι
τὸ πρόπυλον κ[αὶ . . . . καὶ τὰ λ]ιθικὰ ἔργα π|άντα
L νβ' ἐπειφί [?]

Le fragment de la date a été trouvé dans les déblais, mais il appartient sûrement au texte et ne peut être placé qu'à la fin. Il détermine la restitution des premières lignes : Évergète II est le seul Ptolémée qui ait régné 42 ans. La place du fragment ιθικα εργα πα est certaine. Nous tenons la restitution ἱπ]πάρχη[ς] ἐπ'[άν]δρῶν καὶ ⟨ι⟩ κάτοικος pour très probable, bien qu'aucune évidence matérielle ne montre que telle est bien la place du petit fragment isolé ικος. Le nom de la divinité est tiré de l'inscription suivante. Celle-ci est une grande stèle de cinquante lignes encastrée dans le montant gauche de la porte. En voici le début qui est une dédicace.

Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου τοῦ κ[αὶ-
Ἀλεξάνδρου καὶ βασιλίσσης [Κ]λ[εοπάτρας-

1. Pour tout ce qui concerne le culte dans le temple de Nahas, je ne fais que résumer les conclusions du mémoire de M. Lefebvre.

βερενίκης?][1] τῆς ἀδελφῆς θεῶν Φιλομητό —
ρων Σωτήρων καὶ τῶν τέκνων καὶ τῶν
προ]γόνων Ἥρωνι θεῶι μεγάλωι
. Φαμενὼθ. α´

Suit un long placet adressé au roi par deux personnages Ἡρώδης Χαριδήμου et Ἡρώδης Νεἰλου qui se disent tous deux ἐκ τῆς θεραπ<εί>ας.............. et paraissent appartenir au personnel religieux d'un temple désigné par les mots suivants : ὑπάρχοντος περὶ Μαγδῶλα | ἱεροῦ Ἥρωνος Θεοῦ μεγίστου. Ils se plaignent que les fonctionnaires ne craignent pas d'entrer de force dans le temple pour exiger d'injustes impôts et veuillent taxer certaines parties de la propriété sacrée, désignées par les termes de ἱερὰ γῆ ἄχρηστος, probablement les champs qui ne sont pas susceptibles de culture. Ils demandent que le temple soit inviolable (ἄσυλον) et que deux stèles, l'une en démotique, l'autre en grec soient placées devant le *propylon en pierre* pour consacrer cette faveur. Au bas de cette supplique un ordre bref de l'hypomnématographe au stratège et du stratège à l'épistate indiquent qu'on y a fait droit. Or des deux stèles affichées, la stèle démotique a disparu, et l'on vient de lire le résumé de la stèle grecque.

De tous ces textes rapprochés, il me semble que l'on peut tirer les conclusions suivantes :

1° Le propylon et le pronaos ont été bâtis sous Évergète II. Il faut donc que le temple ait existé avant le règne de ce prince.

2° Le temple de Héron de Magdola est bien celui que nos fouilles ont fait connaître. Magdola, ce village dont les papyrus et les ostraka nous disaient le nom, mais dont on ignorait le site, doit être identifié avec Médinet-en-Nahas. Héron n'est autre que le dieu cavalier κύριος Ἥρως ou Ἥρων, divinité thrace, dont il n'est pas étonnant de voir le culte importé par des clérouques ou des catèques dans le

1. La reine portait peut-être ces deux noms. Cf. Strack, *Die Dynastie der Ptolemaeer*, p. 56-57.

Fayoûm. La forme Ἥρων est rare. Elle se trouve pourtant en grec une fois, dans une inscription de Bithynie (B.C.H. XXIV, 374) et plusieurs fois dans des dédicaces de soldats thraces en latin, *deo sancto Heroni* (*C.I.L.*, VI, 2803-2807).

A l'époque romaine tout paraît changé. A la fin du Ier ou au commencement du IIe siècle, on recouvre le propylon d'un stuc pour l'orner de fresques. Des fresques existaient peut-être déjà dans le temple proprement dit; en tous cas, celles que la fouille a mises au jour dans la salle G, plus récentes, sans aucun doute, que celles du propylon, recouvraient des peintures plus anciennes. Les inscriptions ptolémaïques sont cachées par cette décoration nouvelle. Les anciens dieux aussi semblent avoir disparu. Si l'on pourrait encore reconnaître le chasseur Héron dans le personnage dont l'image orne la façade de la porte monumentale, que de détails dans les autres peintures qui nous éloignent définitivement de lui!

Il reste encore les débris de sept tableaux sur le propylon. *Façade*. Même sujet des deux côtés. Personnage, les cheveux épandus, vêtu d'une courte tunique et d'un grand manteau rejeté sur les deux épaules, armé de la lance et peut-être d'une cuirasse. Derrière lui un cheval. Sur la fresque de droite on croit voir à ses pieds un chien.

Sur la face intérieure des deux premiers piliers, scènes d'offrande. *A droite*, personnage vêtu d'une courte tunique et d'un grand manteau à franges, armé d'un carquois, chaussé de bottines et de cnémides, offre un objet indéterminé à un serpent enroulé autour d'un arbre; derrière lui un petit serviteur (?), vêtu d'une courte tunique, d'un long manteau, chaussé de hautes bottes, armé d'un épieu et d'un carquois où l'on voit des flèches et un javelot; à terre, un objet indéterminé.

A gauche, un personnage vêtu d'une manière analogue fait le geste d'offrir un crabe, probablement à un serpent qui a disparu; derrière lui, comme si elle sortait d'un pli de son

manteau, une petite biche. Sous la biche, un personnage beaucoup plus petit drapé dans un manteau et couronné de fleurs (les têtes des grands personnages manquent).

Sur le mur intérieur, à gauche, bas de trois personnages vêtus de longues tuniques, et qui étaient assis sur des trônes.

Derniers piliers, faces intérieures :

A droite, deux femmes sur un aigle aux ailes ouvertes. La plus âgée est voilée et tient un sceptre à bout fleuri. La plus jeune est couronnée de laurier.

A gauche, une femme dont la tête manque, vêtue d'une longue tunique, et d'une écharpe dont les bouts flottent au vent, paraît tenir une lance de la main droite et appuie la gauche sur un bouclier, tout en tenant une hache à double tranchant; à sa droite, un petit personnage coiffé du *pshent*, vêtu d'une longue tunique, tient une lance, la pointe renversée. A sa gauche, un autre petit personnage coiffé des cornes de bélier et de deux plumes, vêtu d'une tunique courte et d'une chlamyde pourpre à frange, tient aussi sa lance, la pointe en bas.

Dans la salle G (le second pronaos), quatre tableaux :

A droite, dans une niche, buste d'Isis, reconnaissable aux cheveux épandus sur son épaule, et à l'attribut qui lui sert de coiffure : c'est le disque entre les deux cornes, surmonté des deux plumes.

A gauche, Sérapis, coiffé du *calathos* orné de laurier.

De chaque côté de la porte qui ouvre sur l'intérieur du temple en D, scènes d'offrandes (hauteur des personnages dans leur état actuel, plus de deux mètres).

A droite. Un personnage, vêtu d'une courte tunique bariolée et d'un grand manteau à franges, chaussé de bottines et de cnémides dont le bout est taillé en tête de griffon, offre à un serpent un canthare; derrière lui, on voit le bout d'un bâton bariolé et comme les pans d'une ceinture qui retombait au-dessous de la hanche; devant lui, un per-

sonnage beaucoup plus petit, debout, près d'un autel où brûle une flamme, paraît jeter des grains d'encens sur le feu, de la main droite, tandis qu'il tient un *sistre* de l'autre main.

A gauche, personnage vêtu d'une manière analogue. Notez les cnémides dont le bout est taillé en tête de taureau et le manteau orné soit de glands, soit de clochettes. La découverte au cours de notre déblaiement de petites clochettes en bronze avec un anneau pour les suspendre nous fait pencher vers cette seconde hypothèse[1]. Il présente dans sa main qui s'appuie en même temps sur un bâton bariolé un *crabe*, un *serpent*, un *arc*. Notons aussi les deux médaillons qui ornent sa tunique ; dans l'un, buste féminin, dans l'autre, buste viril d'un homme barbu tenant soit une gaffe (Charon) soit une faux (Chronos).

Ces descriptions sommaires ne rendent certes pas compte de tous les détails curieux de facture, de costume, de style, que nous pourrions relever sur nos fresques. Elles suffiront pour montrer le genre de renseignements que l'on en peut attendre et les difficultés qu'il y a à les interpréter. Sans tenir compte des différences d'époques, on peut partager ces diverses scènes en deux groupes : les unes sont de simples scènes d'offrande et la parenté est évidente, d'une part entre celle qui se trouve sur la face intérieure du pilier gauche du propylon et celle que l'on voit à gauche de la porte ouvrant en D, et d'autre part entre celles qui font respectivement pendant aux deux précédentes. — Les autres sont des représentations de divinités. Heureusement elles sont accompagnées d'inscriptions qui, dans une certaine mesure, les expliquent.

Ces textes sont de deux sortes :

Sur le propylon, les dévots ont écrit leurs actes d'adoration, tous rédigés sur le même modèle :

1. Comparez les clochettes de la robe du grand prêtre hébreu.

ἐπ' ἀγαθῶι τῶι κυρίῳ Σαράπιδι καὶ
τοῖς συννάοις Θεοῖς

et ces proscynèmes montrent qu'à la fin du Ier siècle av. J.-C., Sérapis était devenu le dieu principal du temple.

Mais il a des parèdres, et c'est à ses parèdres que se rapprochent certainement la plupart des fresques trouvées. Les deux grandes scènes d'offrande du second pronaos sont accompagnées de deux inscriptions dédicatoires, qui se répètent à un détail près. Voici comment, en s'aidant de l'autre, la plus complète peut être lue et restituée.

Ἄ[κιαρις Ἡρακλεί]δου
σὺν τῶι (*sic*) οἴκου τοὺς
ἀ[ν]ικήτ <ου> ς?[1] μεγά-
λους θεοὺς ἥρωας
ὑπὲρ εὐχαρισ-
τίας ἐποίησεν
ἐπ' ἀγαθῶι
Lιβ' μεχὶρ γ'

L'épithète μεγάλους θεούς fait songer aux grands dieux de Samothrace et elle a amené M. Lefebvre à supposer qu'il s'agissait ici non pas des *Cabires* pour ainsi dire à l'état pur, mais des Dioscures-Cabires, tels qu'ils ont été adorés dans le monde romain et souvent associés à Sérapis dans ses temples. A la lumière de cette hypothèse, plusieurs détails de nos peintures deviennent clairs. Ainsi s'expliquent non seulement les deux héros jumeaux de la façade, Castor et Pollux, mais les animaux qui figurent sur certaines scènes d'offrande, comme l'antilope et le crabe, animaux de mauvaise influence qu'on immole aux dieux protecteurs. Ainsi

1. Le texte porte Α.ΙΚΗΤΑΣ.

s'explique l'analogie frappante entre une de nos peintures et certains monuments, le bas-relief de Stobi par exemple, signalés par M. Heuzey[1], où l'on voit deux frères, soit avec leurs chevaux, soit seuls, tenant en main la patère des libations, comme rendant un hommage religieux à une divinité féminine, celle-ci figurée avec le calathos, debout ou assise. Par ce culte des Dioscures-Cabires encore peut s'expliquer l'apothéose des deux déesses sur l'aigle, Léda et Hélène peut-être, peut-être aussi Déméter et Perséphone que certaines traditions associaient aux Cabires.

On me permettra de laisser à M. Lefebvre le soin de développer une hypothèse qu'il a eu le mérite de trouver le premier.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau présente, de la part de M. l'abbé F. Vigouroux, le fascicule XXI de son *Dictionnaire de la Bible*. — *Jérusalem-Joppé* (Paris, 1902, in-4°).

Il offre, en outre, en son nom, la 6e livraison du tome V de son *Recueil d'Archéologie Orientale* (Paris, 1902, in-8°). Cette livraison contient les articles suivants : § 18. *Le Dieu Mifsenus* (suite et fin). § 19. *Nouvelles remarques sur la stèle phénicienne d'Oumm-el-Aouâmid* ; — § 20. *Mambogaios cavalier Commagénien* ; — § 21. *Sur un dicton arabe vulgaire* ; — § 22. *Épigraphie gréco-romaine de Palmyre.*

---

1. *Rev. Arch.*, juillet 1873 (1), p. 40 et s.

APPENDICE

LE CYLINDRE A DE GUDÉA,
PAR M. OPPERT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I

A une époque très reculée, qu'on ne peut fixer même à quelques milliers d'années près, un peuple allié aux races ougriennes et tartares, descendait de la Haute Asie, pour arriver, à travers les pays de l'Aral et de la Médie, dans les régions arrosées par le Tigre et l'Euphrate. Parti des contrées de l'Asie centrale, il avait apporté de cette *officina gentium* les germes d'une civilisation qu'il devait développer plus tard sous le ciel plus propice et plus clément de la Mésopotamie. Ces hommes créèrent une écriture, en se servant d'abord d'images, qu'ils défigurèrent peu à peu et dont les traits finirent par prendre uniformément l'aspect d'un coin, produit par les incisions d'un morceau de bois triangulaire. Ainsi déformés, les caractères dits *cunéiformes* présentent dans leur dégénérescence des analogies curieuses avec l'écriture hiératique des Égyptiens, produit par un roseau, et surtout avec le système chinois, dont l'aspect particulier est dû à l'emploi du pinceau. On ne devra pas prétendre que l'écriture cunéiforme provienne de celle du Céleste-Empire, ni conclure à l'origine babylonienne de celle-ci, malgré les incontestables analogies qu'offrent les deux systèmes graphiques, car les mêmes phénomènes ont pu et ont dû se produire chez différentes nations, indépendamment les uns des autres, à des époques très distantes et à des endroits très éloignés.

La langue dont se servirent les inventeurs de l'écriture

cunéiforme est apparentée à la branche des langues altaïques dont elle présente les caractères généraux, tels que l'agglutination des flexions, l'emploi des postpositions au lieu des prépositions indo-européennes et sémitiques, et surtout l'*harmonie vocalique*. Les flexions des suffixes rappellent, à s'y méprendre, les syllabes analogues en magyar, en turc et dans les idiomes finnois et altaïques. L'antique langage qui nous occupe, présente néanmoins d'autres caractères, différents de ceux que l'on observe dans les idiomes altaïques, et c'est justement ces singulières divergences qui attestent la haute antiquité de la langue nommée partout aujourd'hui *sumérienne*. Dans la *forme moderne* sous laquelle nous la connaissons, elle présente pour les racines, quelques analogies frappantes avec les radicaux communs à toutes les langues indo-européennes, tandis que par l'absence de l'indice personnel dans la conjugaison, ainsi que par les préfixes qui modifient et les temps des verbes et leurs significations, elle rappelle nettement les errements du chinois. Cette dernière particularité du sumérien rend très difficile l'interprétation des textes unilingues, dont l'intelligence exige encore moins de connaissances linguistiques que de sens commun.

La langue des inventeurs de l'écriture cunéiforme, découverte en 1854, a été appelée de différentes manières, tantôt admissibles, tantôt erronées. On s'est décidé pour le mot de *Sumérien*, tiré des textes assyriens. Les rois de Ninive et de Babylone s'intitulent comme rois de Chaldée, rois de Sumer et d'Accad. Ce dernier nom, originairement réservé à la ville d'*Agadé*, « ville du feu éternel », l'une des cités de l'agglomération sipparénienne désignée spécialement sous la forme *Accad*, le nord de la Chaldée où est située Babylone. Il est exprimé dans les textes assyriens par un idéogramme spécial, tandis que les inscriptions substituent au nom de *Sumer* un idéogramme composé qui, seul, n'est jamais muni du déterminatif « ville » ou

« pays », mais qui est toujours rendu par les deux caractères signifiant *langue de la vaticination*, ĒMĒ-KU. Dans les textes assyriens on trouve citée l'expression de *lisan sumēri* « langue sumérienne », par opposition à *lisan akkadi* « langue accadienne », qui désigne spécialement l'idiome sémitique de la Babylonie. Tandis que le langage touranien de la Susiane est nommé incorrectement par les Assyriens « la langue d'Élam », terme exclusivement sémitique, les mêmes inscriptions désignent l'idiome *élamite* sémitique par le mot *kassu* « cissien »; pour le sumérien on réserve l'idéogramme *śubartu*, dans les dictionnaires qui réunissent l'expression des mêmes idées dans plusieurs idiomes. Dans les textes unilingues sumériens, le pays nommé *Sumer* par les Assyro-Chaldéens, est appelé KI-EN-GI, KINGI, pays du vrai seigneur; pour eux, le Sumer est un pays, et non pas seulement une langue, comme pour les Assyriens. Géographiquement, Sumer représente la Basse-Chaldée, limitrophe de la Cissie ou Élam qui appartient encore au bassin du Tigre. C'est ainsi qu'on trouve le pays exprimé par les noms de *Śunir*, *Śanir*, *Śumur* et *Śubartu*.

Ce nom de Sumer se trouve dans la Bible sous le nom un peu défiguré de *Sin'ar*, transcrit *Sennaar* par les Septante. Il faut se rendre à l'hypothèse dont nous-même avions douté : *Sumer* est bien le même mot que *Sennaar*. Le mot principal exprimant « dieu » en sumérien est *dingir*, et il est, sans aucune contestation, allié au mongole *tenghri* et au turc *tanghri*. Cette forme primitive de *dingir* a été changée en *diger* et en *dimer* et *dimmer*, qui semble avoir survécu au *dingir* original. De même, *Sumer* provient d'un *Sungir* originaire qui se trouve encore au nord, dans le *Singara* de la Mésopotamie, le *Sindjar* d'aujourd'hui. Il est certain que la troisième des quatre lettres composant le nom hébreu de *Sin'ar*, le ע doit se prononcer comme *g*, précisément comme dans *Amorah*, *Aza*, *Kedorla 'omer*, *'Adullam* transcrits par les Grecs *Gomorrha*, *Gaza*, *Kodol-*

lagomor et *Godollam*. Si les Septante n'ont pas écrit *Sengar* mais *Senna'ar*, c'est surtout en vue d'un calembourg sémitique : ils prononçaient le ע comme dans *Ia'qob* ou *Esav*, pour rendre possible l'allusion à un mot *Sennahar* « les deux fleuves », la Mésopotamie. Ainsi le mot *Sumer* se trouve bel et bien dans la Genèse et d'autres parties de la Bible ; nous le disons aux personnes qui trouvaient singulier qu'un peuple aussi important ne fût pas mentionné dans les Saintes Écritures bien que, après tout, celles-ci n'aient pas voulu être un *compendium* de géographie ou d'histoire. Ces personnes peuvent se tranquilliser. Au point de vue de la vraie science, l'absence de ce nom ne serait d'aucune importance.

II

Dans le sixième millenium avant l'ère chrétienne, peut-être déjà auparavant, des tribus sémitiques venant de la presqu'île arabique s'étaient introduites en Mésopotamie. Elles y trouvaient établi, pouvant se prévaloir d'une antique occupation, le peuple des Sumers. Cette immigration est attestée et par les légendes babyloniennes, recueillies par l'historien chaldéen Bérose, et par des indications des auteurs classiques. Hérodote nous apprend, au début de son histoire, que les Phéniciens étaient venus de la mer Erythrée. Strabon, plus explicite encore, prétend que deux cités phéniciennes, Tyrus et Aradus, avaient été colonisées par deux îles du groupe des îles Bahreïn, qu'il nomme Aradus et Tyrus ; ce Tyrus n'est autre que la Tylus, Τύλος des Grecs, l'île du coton, d'après Théophraste (*Historia plantarum*, IV, 7, 7), citée par Pline (H. N. VI, 32; XII, 21), le *Tilvun* des Assyriens, écrit aussi *Nitukki* (la ville de l'olive à laine). Le mot *Nitukki* se trouve déjà dans les textes de Gudéa ; les listes assyriennes distinguent les divinités de cette localité de celles des autres lieux par des termes

spéciaux. Sur l'île de Bahreïn, on a trouvé des briques avec des textes cunéiformes sur lesquels nous n'avons malheureusement pas de détails[1]. D'après les légendes, quatre monstres marins, sous le roi antédiluvien Daonus, avaient débarqué en Chaldée pour instruire le peuple dans les lettres et les sciences. Ces mythes pourraient nous faire croire que, longtemps avant l'établissement définitif des Sémites en Chaldée, des colonies arabes avaient immigré dans le bassin du Tigre, et y avaient apporté des connaissances astronomiques, agronomiques et cosmogoniques. Mais quant à l'écriture, elle ne pouvait pas provenir d'un peuple parlant une langue sémitique[2].

Ainsi les Sémites conquérants admirent les divinités sumériennes, en les adaptant à leur culte, tout comme les Romains acceptèrent les divinités helléniques. La semaine de sept jours et la division de la journée en vingt-quatre heures de soixante minutes, les seules institutions que la Révolution française n'a pas pu modifier, se trouvent déjà dans les textes exclusivement sumériens. Pourtant il est assez difficile de décider à quelle nation on en est redevable.

En tout état de cause, la civilisation chaldéenne remonte à la plus haute antiquité dont le genre humain puisse se souvenir. Bien entendu, nous ne prenons pas à la lettre les dates babyloniennes, telles que nous avons pu les établir avec une sûreté et une sécurité mathématiques et sur lesquelles aucune discussion n'est admissible. Les Chaldéens, au moins l'école dont nous connaissons les enseignements, fixaient le déluge à 41.697 avant J.-C. C'est à trois quarts de myriades d'années, ou 7.500, avant cette date, en 49.197 avant J.-C., que la première éclipse fut notée, selon Aristote qui, d'après Diogène Laerce (*proemium*) donnait cette époque comme de 48.863 ans antérieure

1. Nous tenons ce renseignement de la bouche de Sir Henry Praiolinsov.

2. Cette origine touranienne était le grand argument de Renan contre le déchiffrement des inscriptions cunéiformes.

à la descente d'Alexandre en Asie (334 avant J.-C.). Antérieurement au déluge, selon la fable chaldéenne, des rois régnèrent pendant 432.000 ans; Diodore de Sicile, Cicéron, Pline et d'autres parlent de plus de 473.000 ans, qui s'étaient écoulés depuis les premières observations jusqu'à Alexandre. Diodore aura pu dire avec une précision, d'autant plus inexacte qu'elle serait catégorique, 473.363 avant Alexandre. Il est vrai que Cicéron traite ces chiffres de 470.000 ans d'absurdité (*nugae*); mais le plus grand astronome de l'antiquité, Hipparque, parle très sérieusement d'observations remontant à 270.000 ans. Quelque exorbitants que soient ces chiffres, nous devons néanmoins et très raisonnablement conclure à la très haute antiquité de civilisation de la Mésopotamie.

III

Nous revenons maintenant à l'idiome des Sumériens dont nous avons déjà parlé, et nous nous occuperons des rapports de la langue assyrienne avec le langage antique de la Chaldée. Les Assyriens, en adoptant pour leur langue l'écriture touranienne, conservèrent les idéogrammes qu'ils prononcèrent d'après leur propre idiome, mais auxquels ils conservèrent la valeur syllabique sumérienne. L'image de l'œil était prononcée *enu* quand elle exprimait cet organe, mais comme signe syllabique, elle se prononçait *si*. L'oreille, *uznu*, en assyrien, était le signe *pi*; le poisson, *nunu*, était *ḫa*; l'oiseau, *iṣṣuru*, était prononcé *ḫu* parce que les mots sumériens correspondants étaient *sila*[1], *piga*, *ḫana*, *ḫusē*. Aucune de ces coïncidences de notion et de syllabisme ne conduit à une étymologie sémitique. Pour obvier à cette

1. Nous savons fort bien que *si* a la valeur de *igi*, et *ḫa*, comme poisson, a aussi le son sumérien de *kû*; ce sont des synonymes, mais qui ne nous conduisent pas à des mots d'origine sémitique.



grande difficulté qu'ils s'étaient créée bénévolement, les Assyriens composèrent des syllabaires où les signes figuraient avec leur prononciation et leur signification. Bien plus : ils adoptèrent des termes sumériens pour exprimer des notions de toute nature, et ils les prononcèrent à l'assyrienne, comme les Japonais prennent les signes chinois en les prononçant en leur langue. Souvent, il est vrai, ils exprimaient ces idées phonétiquement en assyrien, et c'est ainsi que nous avons pu, par comparaison avec l'assyrien, interpréter les termes sumériens. Pour faciliter à leurs écoliers la lecture de ces termes étrangers, ils rédigeaient d'autres livres, contenant les équivalences des mots dans les deux langues. Une partie de ces livres est parvenue jusqu'à nous; mais la grande majorité de ces écrits n'a pas été épargnée par le temps.

La langue sumérienne semble s'être éteinte au commencement du second millenium avant l'ère chrétienne; mais il existait une énorme quantité d'écrits astronomiques, philosophiques et surtout liturgiques. Pour ne pas perdre l'intelligence de ces textes sacrés, les Assyriens et les Babyloniens les copièrent en ajoutant à chaque ligne sumérienne une traduction en assyrien. Un assez grand nombre de ces textes bilingues a été conservé, et ces traductions des textes liturgiques, combinées avec les indications fournies par les syllabaires et les glossaires, nous ont permis l'interprétation des textes sumériens écrits dans un idiome inconnu de nous, pour l'explication duquel aucun moyen tiré de la philologie comparée n'aurait pu nous aider.

Les gloses que nous possédons encore peuvent se chiffrer à une trentaine de mille. Les gloses étaient classées dans des collections désignées par le premier mot de la première tablette, comme les bulles des papes. Nous avons ainsi, par exemple, les collections KIKI LABBIKU : *ana ittisu*. Le nom assyrien traduit le premier, il nous apprend que KIKI-

LABBIKU veut dire « à son temps ». La souscription nous indique le numéro de la tablette, et nous voyons ainsi combien de pièces nous manquent. Nous avons de la collection *nabnitu* la 1re, la 4e, la 10e et la 25e tablettes, le reste a été détruit, et nous pouvons constater que nous ne possédons pas la dixième partie de cette classe de gloses[1]. Nous pouvons donc admettre que le nombre de ces indications explicatives était *d'un million au moins!* On peut distinguer parfaitement les gloses qui étaient destinées à la lecture des textes assyriens, de celles qui ne pouvaient s'appliquer qu'à des documents sumériens, et qui étaient rédigés en vue de l'interprétation de cette langue morte depuis longtemps, mais conservée encore dans la liturgie et dans bien des expressions populaires.

On ne saurait se défendre d'un mouvement d'admiration pour un peuple qui accomplit de pareils travaux, d'une étendue colossale, pour comprendre des documents rédigés dans une langue éteinte depuis des siècles.

IV

Pour revenir aux textes de Gudéa, on remarquera qu'il ne s'y trouve aucune trace d'influence sémitique. Beaucoup plus tard, deux mille ans après Gudéa, Hammurabi écrivait des textes en assyrien, d'autres en sumérien, et encore d'autres dans les deux langues, sur des colonnes séparées, comme plus tard les Perses leurs textes trilingues. Ces faits prouvent qu'au troisième millenium les deux peuples étaient en présence et habitaient l'un à côté de l'autre. Dans ces circonstances, deux nations s'empruntent mutuellement leurs arts et leurs idées. Les emprunts faits par les Assyriens à l'idiome sumérien sont très nombreux. Selon l'habitude

1. Nous avons les débris des travaux interprétatifs entrepris sous Sardanapale, Cyrus et Artaxerxès I, qui furent exécutés conformément aux originaux antiques.



des Sémites, conservée chez les Juifs et les Arabes, les mots empruntés sont traités comme s'ils étaient d'origine indigène. Les Assyriens prirent aux Sumériens des expressions juridiques et commerciales qu'ils conservaient sous leur forme originaire, comme nous disons *manu militari*, *non possumus*, *five o'clock tea*, *high life*, *krack*, et tant d'autres que l'on ne traduit pas. Ainsi dans les contrats de la dynastie élamite (2500 à 2200 a. J.-C.), on lit KABI ALTIL, « la parole est entière », le marché est conclu, GISKANNA EPTAPAL, « la balance a dépassé » (dans le pesage) qu'on prononçait ainsi, et non pas *apit'su gamrat* ou *bukana sutuq*. Ainsi on disait encore, au temps des Arsacides, en sumérien SEM TILLABIKU « à son prix complet », concurremment avec l'assyrien *ana semi gamruti*. Un exemple curieux offre une formule UTKURKU, « pour toujours », qu'on prononçait en sumérien, ou bien en assyrien : *ana arkat umé*. Mais comme le langage populaire se conforme à ce qui lui est le plus commode, on défigurait le dur UTKURKU en « UKURSU », comme une glose l'indique. Il faut n'avoir aucune idée de la déformation des expressions dans la bouche du peuple, pour conclure que le *ut* se prononçait *u*, et que la syllabe postpositive *ku* se disait *su*. Jamais ! Ces gens ont parlé selon leur convenance, et ne pensaient pas aux savants qui, cinq mille ans plus tard, discuteraient sur leur langage.

Les Sumériens ont dû également faire des emprunts aux Sémites. Nous en connaissons un ou deux d'incontestables. Mais il n'y en a aucune trace dans les textes de Gudéa, tandis que nous y voyons des mots sumériens qui ont passé plus tard dans la langue assyrienne. Cela pourrait nous amener à penser que du temps de Gudéa, les Sémites n'avaient pas encore acquis une grande importance en Mésopotamie et que l'âge de Gudéa, dont l'ignorance de l'assyrien est presque certaine, est plus reculé que l'on ne le croyait.

V

L'interprétation des inscriptions sumériennes unilingues est très difficile, car les obstacles qu'elles opposent à l'explication sont très variés. C'est d'abord l'obscurité de l'idiome qui reste mystérieux partout là où les indications assyriennes font défaut, ce qui a lieu trop souvent; lors même que nous en possédons, la traduction assyrienne ne nous aide point toujours, à cause de notre connaissance insuffisante de la langue sémitique perdue pendant des siècles et recouvrée en partie seulement.

Une autre difficulté découle de la multiplicité des valeurs que les Assyriens attribuent au même signe sumérien. Les Sémites traduisaient en se conformant au génie de leur langue celle des Touraniens ; ils rendaient souvent le sens en paraphrasant ; les auteurs des glossaires ont admis toutes les acceptions qu'ils avaient retrouvées dans les versions assyriennes. Il arrive ainsi que ces glossaires donnent quelquefois, pour le même terme sumérien, plus de cinquante valeurs assyriennes qui parfois peuvent être regardées comme synonymes, mais qui souvent aussi dérivent des notions très différentes que le même son exprimait dans le langage sumérien. Il est vrai que, très fréquemment, les syllabaires indiquent, pour un même signe, plusieurs prononciations, et que chacune d'elles s'applique à une classe de synonymes différente. Pour donner un exemple, le signe *du*, qui provient[1] de l'hiéroglyphe du « pied », exprime avec la valeur de *du* la notion de marcher, avec la valeur *gin* l'idée d' « être, exister » et avec la valeur *gub* l'idée de disparaître; en dehors de ces acceptions, il y a celles de

1. Pour nous en tenir à cet exemple : *du* a en outre les valeurs phonétiques de *ara*, *ra*, *gin*, *di*, *gub*, *mē*, *ṣiram*, *dim*, *tum*, *sa*, *za* et d'autres, qui sont citées : elles se rapportent généralement à des cas spéciaux que nous pouvons encore expliquer en quelques cas. Les Assyriens n'ont conservé que *du* et *gub*.

« entendre, obéir », puis de « prendre » et d'autres encore, pour lesquelles d'autres prononciations sont réservées. Et comme dans une phrase, plusieurs signes de beaucoup de valeurs peuvent se rencontrer, la difficulté de la tâche de l'interprète peut être au moins quadruple, et il lui est facile de se méprendre sur le sens.

Cette circonstance ne saurait étonner les Français qui parlent une langue qui se prête aux calembourgs. Si l'on entend *sã*, on sait si l'on a en vue *cent*, *cens*, *c'en*, *s'en*, *sans*, *sens*, *sang*, *san*, et on n'hésite pas entre huit sens. J'ai la combinaison suivante : *ża-nep-ri-zé-że-mi-tieñ :* on lira *J'en ai pris et je m'y tiens*, et on croira moins acceptable l'interprétation : *Jeanne*, *éprise*, *gémit*, *tiens* ! Comme nous ne savons pas le sumérien aussi bien que le français, il est facile de se rendre un compte exact des difficultés que nous rencontrons dans l'explication de ces textes, et des erreurs par lesquelles il faut passer très fréquemment.

Le sumérien n'est arrivé à cette multiplicité d'acceptions que par l'usure qu'a subie la langue, et l'on peut conclure que l'idiome dans lequel un même son peut avoir tant de significations, est déjà très ancien et très usé. Mais si Gudéa écrit, c'est qu'il a voulu être lu, et s'il a voulu être lu, il a voulu être compris, et s'il a voulu être compris, il a écrit des choses sensées, que ses lecteurs pouvaient comprendre. Ces vérités qui paraissent bien simples, ne le sont pas pour tout le monde ; car bien des gens laisseront dire à Gudéa des choses déraisonnables. Or, d'après l'évangile de saint Mathieu, il faut faire à Gudéa ce que vous voudriez que Gudéa vous fît.

Une difficulté considérable, quoique moins invincible à tout prendre, résulte de l'absence d'indice personnel dans le verbe. On y supplée par le sens que souvent donnent les suffixes possessifs, qui peuvent indiquer la personne dont il est question. Il est à remarquer que dans ces écrits de Gudéa, c'est surtout la première personne qui figure. Le

moi, *mê*, y figure souvent; très rarement, on y verra le *za*, *zae* ou *zaemen*, toi. En effet, la différence entre le moi et le toi, est le plus grand contraste qui existe : on peut dire que le moi dans sa bouche a plus d'une syllabe; on ne le dira jamais du toi; le *toi* sera généralement assez bref.

Même quand le prince apostrophe les divinités, dans les colloques qu'il tient avec elles ou quand il les interpelle lui-même, la seconde personne n'est exprimée que par le pronom possessif ou par le sens indispensable de la phrase.

VI

Dans la transcription du texte sumérien nous avons employé la prononciation la .plus usitée du signe, chaque fois que les gloses ne nous assurent pas de la prononciation exacte. Nous avons bien fait une exception pour le nom de notre héros *Gudea* que nous n'avons pas transcrit *ka-dim-a* : le *gu* pourrait d'abord être la syllabe ordinaire *gu*, puis *tik* et bien d'autres encore. Quand la première syllabe du mot seule est indiquée, nous avons souvent ajouté la syllabe manquante en parenthèse carrée, ainsi nous écrivons *ti*[*la*] *bu*[*da*] *hu*[*na*], vitam longam praesagiens.

Nous avons écrit les préfixes et les affixes verbaux séparant des radicaux verbaux, et quand les Assyriens ont cru devoir joindre dans leurs catalogues deux mots séparés par tmèse, nous les avons joints par des traits d'union. Ainsi nous n'écrirons pas *su minep-gil* manus tollam, mais *su mini-sarsar* manum supra eum extendam, parce que les Assyriens donnent à cette combinaison le sens de *karabu* « être propice », et l'auraient traduit par *akrub ana elisu* « favebo illi ». *Muda-du*, effugiam, est ainsi différencié de *mu-gana du*; où *mu-du* est un verbe combiné de *mu* et de *du*, et *gana* le préfixe verbal inséré : les Assyriens auraient : *tasabri anni* ou *tasapparanni*, interpretabitur mihi. Quant aux post-

positions et aux suffixes possessifs, nous les avons souvent joints à leurs radicaux, par exemple : *si munani gar* : illustre nomen ejus faciam. Nous ne savons pas assez d'assyrien pour traduire le sumérien en cette langue. Et cela ne nous arrive que trop souvent. Nous avons donc dû nous tenir à une traduction latine interlinéaire. Car l'assyrien n'a rien à y faire. Si nous nous servons, pour traduire Homère ou Sophocle en allemand où en français, d'un dictionnaire grec-latin, nous ne nous sommes nullement engagé à faire une traduction latine. De même nous traduisons en latin, ce que l'auteur et le lecteur comprennent tous les deux bien mieux.

TRANSCRIPTION ET TRADUCTION

Col. I.

1 *Uten nam-tar-[ni]mu-du me-gal-la-[ra] an su mi-ni-ib-il*
Semper ad dominum fatorum interpretantem visiones, sursum manus tollam.

2 *dingir En-lil-e en dingir Nin-gir-su su-ši-zi mu-si-me*
Beli jussu Ningirsu veritatem integram mihi manifestavit.

3 *uru me-a sa-ul pa nam ud-du*
Lux defuit omnino; dies non ortus erat;

4 *sag tig-bi nam-ge*
in medium alvei aqua non reverterat (flumen aqua carebat).

5 *sag dingir En-lil-la tig-bi nam-ge*
Per voluntatem Beli flumen aqua carebat.

6 *sag tig-bi nam-ge*
[Quum] flumen aqua careret

7 *a-mi en nam mul im-il-il*
corona sublimis stellarum surrexit.

8 *sag dingir En-lil-la-ge a-id Idigna* ***a-an a-dug-ga nam-du***
(Quum) per voluntatem Beli flumen Tigris aquas idoneas non attulisset,

9 *e-e lugal-bi gu-ba-de*
de templo rex (Ningirsu) ita locutus est :

10 *E L me bi an ki-a pa ud-du-mu ak-kit*
Templum L est penetrale caeli terraeque que ortum diei faciunt.

11 *pa-te-si lu gis u eme kam gis u ni mal-mal*
Dux erit vir (qui) canalem largum loco canalis angusti effoderit.

12 *sa gal-gal-la su mi-ni sar-sar*
Quamvis magna opera illi porrigam manus (id est illi favebo)

13 *gut ul... ul du si-im-d:-d:-e*
quippe qui greges boum gregesque caprorum passum ibi dirigere impediverit.

14 *šig-nam-tar-ra sag mu-si-ib-gil*
Ad explenda fata caput ejus procerum faciam.

15 *E ku kak ne tig-bi mu-ši-ib-ge*
Versus templa sancta constructa aquam revertam.

16 *lugal-ni-ir ut-ne bar-mi ka*
Regi suo in sempiternum gratias aget.

17 *Gu-de-a en dingir Nin-gir-su-ra si-mu-ni-gab-a-an*
(Si) Gudea domino Ningirsu faciem inclinaverit

18 *e-a-ni ni-ba mu-na-ka*
templumque aedificandum jusserit

19 *E L me-bi gal-gal-la-a-an*
Templum L et penetrale illud auxerit,

20 *si mu-na-ni gar*
illustre nomen ejus faciam.

21 *Gu-de-a sag-ga-ni sud-du-a-an*
(Ut) Gudea cursum vitae longum eat

22 *ka-e mi-ni-kus-u*
verbo hoc finiam :

23 *ga-na ga-na-ab-ka ga-na ga-na-ab-ka*
Omnia dicam ei, omnia dicam ei!

24 *ka-ba-ḫa mu-da-du*
Post hanc orationem disparuit.

25 *sib me nam-nun ni sak ma-ab-si.*
Princeps (pastor) ego sum : contra majestatem suam num caput tollam?

26 *sa bar-mi-ge ma ap-du a-mal.*
gratias agere num fugiam?

28 *sag-bi nu-zu*
Animo nescio

29 *eme-mu ma-mu mu-ga-na-du*
mater mea aenigma interpretabitur.

Col. II.

1 *en me li ku-zu me te-na-mu*
Dominus ego sum: hoc est arcanum carminis laterculi mei :

2 *dingir Nina nin dingir Babbar mag Nina-ki [uśan]ta mu sag-bi ḫa-ma pad-ne*
dea Anunit soror solis navem urbis Nini in crepusculo commemoravit. Inde ita inter nos locuti sumus.

3 *mag ḫar-ra-na nir-nam-mi-du*
Navis viam suam reperire nequit;

4 *uru-ni Ninā-ki-ku a-id Nina-ki du-a ma mu-ni-ri*
an versus urbem suam Ninum flumen Nini fluctum suum dirigere nequit.

5 *a-id ne ḫul-la-e kur? ni-si-il-e*
Flumen novum effodiendo et montem ruderum exaedificando.

6 *ba-bi-ge a-id-ne lal a e im-ti-a-ta*
propterea flumen novum se diriget ex semetipso

7 *sa iṣ-ne tur a-ri-ni de*
quamvis magnis viribus totus fluctus se effundet.

8 *lugal ba-bi-ra mu-na-du (Br. 820) mu-na-du*
Rex propter id venit precesque meas exaudiit.

9 *ur-sak kiš zi-ga gab su sa nu-tuk*
O heros potentissime, maior rivalis judex non existit.

10 *dingir Nin-gir-su zu-ab a...*
Dum Ningirsu, insuper oceano [navigas]

11 *En-lil-ki-[ta] nir-ik...*
In urbe Nipur princeps tu es.

12 *ur-sak na.... a ka-su[-ik] zi-ga mu-[na]-ab-sa*
Heros ibi fluctus diminuentes maiores fecisti,

13 *dingir Nin-gir-su e zu-ga mu-ra-kak*
O Ningirsu templum.... aedificabo.

14 *me su-ga mu-ra-ab-ul*
Penetrale lustrationis perficiam.

15 *nin-zu du Nun-ki zi tu-da*
Domina tua filium urbis Erid ad vitam peperit.

16 *nir-ik me dimmen-na nin en li dingir-ri-ne-kit*
Explicatio carminis documenti deae dominae haec est et deorum.

17 *dingir Nina nin dingir Babbar ma Nina-ki uśan-ta mag*
Anunit soror Solis navem urbis Nini in crepusculo commemoravit mihi

18 *nir-bi ḫa-ma mal-mal*
sensum illum postea interpretata est :

19 *Gu-de-a ni-is-ba-tuk-a-an*
(Si) Gudea obedit

20 *lugal-a-ni sigisse-sigisse du-zu-ni Gu-de-a as*
rex suus favebit precibus pro Gudea. »

21 *en dingir Nin-gir-su-ge su-ba-si-ti*
a Ningirsu deo argentum pro commodato cepi.

22 *e ba-bi-ka ap ap-ni-ak*
Ad usum templi vas magnum feci.

23 *pa-te-si-ge an-mal-tum-ḫi-ku ki nad-a-ni ba du*
Duc ego in templum deae Baū imaginem suam tuli;

24 *sa is-ne tur a-ri-ni de*
quamvis magnis viribus totus fluctus se effudit;

25 *azag an-mal-tum-ḫi-ra mu-na-du*
argentum deae Baū dono attuli,

26 *sigisse sigisse mu-na-bi*
preces (istas) pronuntiavi :

27 *nin mu tur an ku-zi tu-da.*
O domina mea, filium caeli sancti ad vitam me peperisti;

28 *nir-ik me dimen-na an sak-zi*
praeceptum carminis documenti caelestis sequar.

Col. III.

1 *un-ma ti-la*
Quicquid vivit

2 *nu du-zu uru-na*
inimicus tuus in urbe.

3 *nin... Sir-pur-la-ki ki gar-ra me*
Domina, urbis Sirgalla creatrix ego sum.

4 *si-un-ku u si-bar-ra zu im a ḫe-gal-la a-an*
(Si) versus amicitiam mutuam animum advertere scieris ad propagandam felicitatem,

5 *sul zi lu si-mu-bar-ra zu nam-ti mu-na-sud*
patrona vitae, viro animum advertenti, vitam augebo.

6 *eme nu-tuk me eme-mu ṣi me*
Matrem non habeo ego, mater mea sum filia ego ipsa.

7 *a nu-tuk me a-mu ṣi me*
Patrem non habeo, pater meus sum filia ego ipsa.

8 *a-mu sag-ga su-ba-ni ka te-ap-a-ni tu-e*
Effluvies mea est mens; sententia eius verbum in inanitatem intrans

9 *dingir mal-tum-ḫi mu-ku-su dug-ga-a-an*
O dea Bau (si) verbum arcani tui faustum est,

10 *mi a ma ni na*
Sordes (morbus) aquae num deerit (recumbet)?

11 *iz-gir-gal-mu me zak-mu mu-us*
Occam spinosam magnam, suppellectilem dexterae meae extendam;

12 *ne-gi bar a-gal-la-ni-a-lal*
germinationem plantarum impedientem cursum aquae exsecrabo.

13 *zi sag-mu si-is-ni-ik*
Verbum mysticum mentis meae intellige.

14 *an kus eme me is-mi-zu-ku* .
Dea vani immensi ego (adsum) ad protectionem tuam.

15 *im-ga ma-si-ib-te*
Sortilegium contra te irritum erit;

16 *— — za-ge ga it-zi-da-bi*
— — illic dextera ista.

17 *nin-mu dingir mal-tum-ḫi mal-ra-ḫa mu u-ru*
Dea mea, Baū in patrem meum verbum emitte.

18 *uru-ku ni-du e iti-mu ḫe-sag*
Ad urbem i, cultum meum propaga,

19 *kur-a-ta il-la Nina-ki-ku*
Inde a monte maritimo recta usque ad urbem Nina

20 *laḫ ka-sag-ga zu si ku ḫa-ma du*
ministrum meum implora, tunc sapientia antiqua te sequetur;

21 *bar kal-sag-ga zu gir a ḫa mu-da-du*
primogenitum implora, tunc sapientia te antecedet.

22 *ga-na ga-na-ap-ka*
Omnia tibi dicat;

23 *ga-na ga-na-ap-ka*,
omnia tibi dicat.

24 *ka-ba-ḫa mu-da-du*
Post hanc orationem disparuit.

25 *eme-mu ma-mu mu-ga-na-du*
Mater mea aenigma interpretabitur.

26 *me en-li ku-zu me-te-na-mu*
Dominus sum : hoc est arcanum carminis laterculi mei,

27 *dingir Nina nin dingir Babbar mag Nina-ki usan-ta-mu*
Anunit soror Solis navem urbis Nina in crepusculo mihi commemoravit :

28 *sag-bi ḫa-ma pad-ne*
de illa re posthac ita locuti sumus.

29 *Gu-de-a ni-iz-ba-tuk-a-an*
(Si) Gudea obedit

Col. IV.

1 *nin-a-ni sigisse sigisse du-zu-ni*
domina sua favebit precibus suis.

2 *Gu-de-a-as azag dingir mal-tum-ḫi gi su-ba-si-ti*
Pro Gudea argentum deae Bāu plenum pro commodato cepit.

3 *mag ḫar-ra-na nir nam-mi-du.*
Navis viam suam reperire nequit.

4 *Uru-ni Nina-ki-ku kar Nina-ki-na-ge ma-ne-us*
Versus urbem Ninum (directa) fossa urbis Nini num satis longa?

5 *pa-te-si-ge bur dingir Babbar ma Nina-ki usan-ta ká-ka an su mi-ni-il*
Dux quamvis servus Solis, navem urbis Nini in crepusculo nominatim invoca, sursumque manus tolle;

6 *sa iz-ne tur a-ri ni de*
quamvis magnis viribus omnis fluctus se effundet.

7 *dingir Nina mu-na-du Br. 820 mu-na-du*
Dea Anunit venit precesque meas exaudiit.

8 *dingir Nina nin en nin me dingir kal dingir kal-la*
— Dea Anunit soror domini universi ego, dea potens dea potens;

9 *nin dingir En-lil dim nam-tar tar-ri*
domina, Beli instar, fatorum.

10 *dingir Nina mu ka ga zu zi dam*
Anunit verbum mysticum enuntiavit (id est) sapientiam vitae in utrumque spectantem.

11 *sak-bi-ku ud-du-a a-an*
[Quum] ex adverso (i. e. versus Orientem) exorta sis,

12 *en me li dingir-ri-ne me*,
Dominus ego; sum destinatus a diis ego.

13 *nin kur-kur-ra — — ka mu ud-du-e mu-da*
O Domina montium — — quum orta sis, dic precor;

14 *sag ma mu da ka lu lal a-an ana-dim ri-ba-ni*
sensum aenigmatis precor dic, vir unus, cœli instar magnitudo ejus

15 *ki-dim ri-ba-ni*
terrae instar magnitudo ejus.

16 *a-ne sag-ga ni-ku an-ra a-an*
Aquae insuper illi defluebant imbris instar.

17 *it-ni-ku an im-mi-ḫu dam*
A latere fulgura in utraque parte;

18 *sig-ba-ni a-šu a-ma-ru kam*
pedes sui in oceanum immersi erant ambo.

19 *zi-da kab na kis ni-na-na*
Ad dexteram sinistramque monstra natabant.

20 *e-a-ni kak-da ma an-ka*
— Domum suam aedificare eum jussit?

21 *sag-ga-ni nu mu-zu*
— Intentionem suam non novi.

22 *ut ki-sar-ra ma-ta ud-du*
Lumina immensi numeri ex regione illa surgebant.

23 *sal a-an a-ba me a nu a-ba me-a-ni*
Mulier una, sine veste, nec ulla cum veste,

24 *sag-ga ud-du ki? mu-ak*
in sublimi exorta est; locum stationis non habebat.

25 *gi dub-ba azag-ne-a su-im-mi-gab*
stylum et tabulam argentea in manu tenebat

26 *dub mul* an *duğ-ga im-mi-ik*
tabula stellarum cœli faustarum haec est

Col. V.

1 *at im-urudu-ge-ge*
Illam rem meditabar,

2 II *kam ur-sag-ga a-an*
quum secundus heros exstitit;

3 *it mu gur li um za-gin su-im-mi-gab*
ad latus meum tabulam marmoream manu tenebat;

4 *e-a iz-ḫar-bi im mal-mal*
Domum (et) figuram delineatam ibi incisam fecerat.

5 *si-mu-ku il azağ-ni du*
Ad oculum meum tollens argentum ejus ostendit.

6 *iz-u-ru azag ib-di*
Pro canali argentum dispertitus est;

7 — *nam-tar-ra is u sub-ba ma an-ik*
ad explenda fata canalis existere debet.

8 *a-am zi-da-si mu gub-ba*
Postea ad dexteram meam deponit

9 *ti bu ḫu lu a ut mi-ni-ib ni-ni-e*
Vitam longam praesagiens num numerum dierum praedicare vult?

10 *nir-nita it-zi-da lugal mal e ki-ma-ḫar-ḫar e*
satrapa ad dexteram regis templum delineare num vult? —

11 *pa-te-si-ra eme-ni dingir Nina mu-na-ni-ip-ge-ge*
Duci mater sua *Anunit* verbum suum reddidit (id est respondit)

12 *sib mu ma mu-zu mal-ga mu-ra-bur-bur*
O dux, explicationem aenigmatis ita tibi revelabo.

13 *lu an-dim ri-ba ki-dim ri-ba-ku*
Vir cuius caeli instar est magnitudo cujus terrae instar est magnitudo

14 *sag-ga su an it-ni-ku*
cui insuper imber cui ad latus suum

15 *an-im-mi ḫu-ku sig-ba-a-ni ku a ma ru-šu*
fulgura cui pedes sui in oceano,

16 *zi-da-kab na kis ni-na-na ḫu-a*
cui ad dextram sinistramque monstra natabant,

17 *sis-mu dingir Nin-gir-su ga-nam-me a-an,*
est frater meus Ningirsu enimvero ille solus est

18 *ap e L na kak-ba za-ra-ma-ra an-ka*
vas penes domum L coram te solum iubet.

19 *ut ki sar-ra ma-ra-ta-ud-du-a*
Lumina ex locis plurimis in oceano orta

20 *dingir-zu dingir Nin-gis-zi-da ut-dim ki sa-ra ma-*
est deus tuus Ningišzida; lucis instar ex plurimis in
ra-da-ra-ta ud-du
oceano vasto oritur;

21 *ki-el sag-ga ud-du-ki? mu-ak*
puella quae insuper stabat loco stationis egens

22 *gi dub-ba azag ne su-ne gab-a*
quae stylum tabulamque argentea manibus tenebat,

23 *dub-mul dug-ga-ne gal-la-a*
in qua tabula stellae faustae exsistebant

24 *at im-da-ge-a*
de quibus meditabaris

25 *nin-mu an- se-elteḳ ga-nam me a-an*
soror mea dea enimvero sola illa.

Col. VI.

1 *e-a kak-ba mul azag ba*
Ad domum construendam stella sancta illa est.

2 *ka-ma-ra-a-de*
id tibi enuntiavit.

3 *II-kam-ma ur sag-a-an it mu tu*
Secundus heros vero

4 *li um za-gin su-ne-gab-a*
(qui) tabulam marmoream manibus tenebat

5 *an nin dup kam e-a is-ḫar ba im-mi se-se gi*
Est deus Nin-dup-kam; domum circuitumque illum delineavit;

6 *si zu-ku il azag gub-ba u ru azag si di a*
conspiciens te benigne templum circuitumque tibi delineavit.

7 *gar nam-tar-ra u ṣab ba gal-la*
Ad explenda fata fossa illa adest,

8 *gar zi e L ga-nam-me a-an*
expletio templi —, enimvero, ea est.

9 *a am zi da si zu gub-ba*
Propterea quod ad dextram tuam disparuit,

10 *ti gid ḫu lu-a ut mi-ni-ib-ni a ku*
vitam longam praesagiens vir numerum dierum tibi qui indicavit ille

11 *e kak ne si-zu u dug-ga nu si??*

12 *nir sul it zida lugal zag e ki ma-ra-ḫar ḫar* a *ku*
minister princeps ad dextram regis imaginem domus tibi (qui) delineavit

13 *ṣi me e L...dim ki im...e*
Cameras penetralis domus L (obliteratum)

14 *na ga-ri na ri-mu-e-gan?*
quomodo versus tumulos fluctus meos elevarim.

15 *Gir-su-ki-ge sak-ki Sir-pur-la-ki-ku nir zu ki-ni-ne us*
ad latus urbis *Girzu* versus Sirgalla planitiem largiorem fac;

16 *e-sa-ga za-dup u-mi kur is-u-ma-ta sa*
domum thesauri, marmorearum tabularum aperi omnes in fossam injice

17 *lugal-zu iz-gar u mu-di*
Regem tuum currumque effinge;

18 *nir sul ur u si lal*
jugula temonis currui accommoda;

19 *iz mar bi ku-ne za-gin-na su u ma ni tak*

20 *ti-mar tu-a ut dim ni-ud-du*
rotare pro est oriens

21 *an-?-it nam-ur-sag ka sal u-ma-ni-ka*
formulam heroicam dignitatem ferentem enuntia;

22 *ku-nir ki-ram ni u mu-na-dim*
gratam ei fabrica

23 *mu-zu u mi-sar*
nomen tuum vir ea inscribe

24 *? ki-ram-ni gal usum un-ma*
onycemque sardam gratam ei cum dracone mundi

25 *mal-ka sag mu-tuk sa at-ge-ge-ni*
versum sensum secretum habentem omnia meditare.

26 *ur-sak sa-ba-e ki-ram-ra*
Heroi opus istud diligenti

Col. VII.

1 *lugal-zu en dingir Nin-gir-su*
regi tuo deo Ningirsu (aedem ut construis.

(*A suivre.*)

III

TRADUCTION DU CYLINDRE A DE GUDÉA

Col. I.

1 Toujours je lèverai ma main vers le maître des destins qui explique les visions

2 Par ordre de Bel, Ningirsu le seigneur me prédit toute la carrière de ma vie

3 Il n'y avait absolument pas de lumière, le jour n'était pas levé

4 Les flots (des canaux) n'étaient pas montés

5 Par la volonté de Bel, les flots n'étaient pas montés

6 Pendant que les flots n'étaient pas montés,

7 Une couronne sublime d'étoiles brillait.

8 Comme par la volonté de Bel, le fleuve du Tigre n'avait fait couler les eaux nécessaires,

9 Au sujet de son temple, le roi (Ningirsu) me parla ainsi :

10 « Le Temple des cinquante est le sanctuaire du ciel et « de la terre qui produisent l'aube du jour.

11 « Prince (*patesi*) sera l'homme qui aura creusé un canal « large au lieu du canal étroit,

12 « De tout mon pouvoir, étendrai ma main sur lui,

13 « Car il a empêché les troupeaux de bœufs et les trou- « peaux de chevreaux de diriger leurs pas ici.

14 « Pour l'accomplissement du destin, je rehausserai sa « tête

15 « Aux temples construits par lui, je ferai revenir les « eaux

16 « A son roi, il rendra tous les jours ses grâces

17 « Si Gudéa s'incline devant Ningirsu,

18 « Il ordonnera de bâtir son Temple

19 « S'il agrandit le Temple des cinquante,

20 « Je ferai illustrer son nom

21 « Pour que Gudéa aille dans une longue carrière

22 « Je finirai par cette parole.

23 « Tout je lui dirai, tout je lui dirai ! »

24 Après ce discours, il disparut.

25 Je suis prince : devrai-je m'insurger contre sa domination

26 Devrai-je me soustraire aux actes de reconnaissance.

27 A mon esprit qui ne sait pas

28 Ma mère expliquera cette énigme.

Col. II.

1 Je suis le souverain ; voici le secret du charme de mon document :

2 « La déesse Anunit Nina (la planète de Vénus), la « sœur du soleil, évoqua dans le crépuscule le sou- « venir de la barque de la ville de Nina et sur cela « nous conversâmes ainsi :

3 (Gudéa). — « Un vaisseau ne trouve plus sa voie

4 « Vers sa ville de Nina, le fleuve de Nina ne peut plus « diriger ses eaux? »

5 (Anunit). — « Creuse un nouveau fleuve, en amonce- « lant (des deux côtés) une montagne de terres « striées,

6 « Et par cela le nouveau fleuve fera déverser ses eaux « de lui-même.

7 « De toutes ses forces, l'ensemble des eaux y coulera. »

8 Après cela, le roi (Ningirsu) vint et accueillit ma prière :

9 (G.). — « O héros, un puissant plus grand que toi, un « rival égal à toi, n'existe pas

10 « Ningirsu, tu navigues sur l'Océan,

11 « Dans la ville de Nipur, tu règnes

12 « Héros..., tu as fait remonter l'eau qui s'enfuyait

13 « O Ningirsu, je te bâtirai le sanctuaire *Zuga*

14 « Le sanctuaire de la lustration, je le terminerai. »

15 (N.). — « Ta souveraine t'a enfanté comme fils de la ville d'Érid.

16 « L'explication du charme du livre de la souveraine, la voici elle est la souveraine des Dieux. »

17 « La déesse Anunit, sœur du Soleil, éveilla une autre fois le souvenir de la barque de la ville de Nina, dans le crépuscule

18 Elle donna cette explication :

19 (S.). — « Si Gudéa est obéissant

20 « Son roi accueillera son obéissance en faveur de Gudéa.

21 « Du trésor de Ningirsu, il pourra emprunter de l'argent,

22 « Qu'il fasse pour ce temple un réservoir. »

23 Le prince porta au temple de la déesse Baū l'image de celle-ci,

24 et avec toutes ses forces, l'ensemble des eaux se déversa

25 (Gudéa) apporta l'argent à la déesse Baū,

26 et il prononça cette prière :

27 « O ma souveraine, tu m'as enfanté comme un fils du « ciel pur.

28 « Les enseignements de ton livre, je les suivrai. »

Col III.

1 (Baū) « — Tout ce qui vit,

2 « Est ton adversaire dans la ville,

3 « Mais la souveraine de Sirgalla, qui l'a créée, c'est « moi.

4 « Si tu regardes tourner à l'amitié tes sujets et que tu regardes leur félicité,

5 « Moi maîtresse de l'âme, je prolongerai ta vie

6 « Je n'ai pas de mère; ma mère c'est moi, la fille.

7 « Je n'ai pas de père; mon père, c'est moi la fille.

8 « Mon effluve est l'âme, son expression est sa parole, « qui émise retourne à son néant ».

9 (G.). — « O Baū, si ta parole mystérieuse est propice

10 « La vase (la maladie) de l'eau pourrait-elle disparaître ?

11 (B.). — « Je tiendrai ma droite qui tient ma grande herse

12 « Et je maudirai la croissance des plantes qui « empêchent le cours de l'eau.

13 « Comprends le verbe mystique de mon intention,

14 « Moi, la déesse du Vaste infini, je suis la parole pro- « pice.

15 « Le sortilège pour toi sera-t-il sans effet.

16 « (Lacune). C'est là la force de ma droite? »

17 (G.). « Ma souveraine Baū, maintenant laisse tomber « de tes lèvres le verbe éternel.

18 (B). — « Va à la ville et propage mon culte,

19 « De la montagne de la mer jusqu'à la ville de Nina,

20 « Implore le serviteur, et sa sagesse éternelle te suivra,

21 « Implore (et la sagesse), mon premier-né marchera « devant toi.

22 « Tout, il te le révélera,

23 « Tout, il te le révélera ».

24 Après cette parole, elle disparut.

25 Ma mère me donnera le mot de l'énigme.

26 Je suis souverain, voilà le sens du charme de mon livre.

27 La déesse Anunit, la sœur du Soleil, m'éveilla le souvenir de la barque de Nina, dans le crépuscule.

28 Et sur cette chose, nous conversâmes entre nous.

29 (A.). — « Si Gudéa est obéissant,

Col. IV.

1 « Sa souveraine accueillera favorablement sa soumission

2 « En faveur de Gudéa, et il prendra l'argent à Baū. »

3 (G.). — « Une barque ne peut pas trouver sa voie,

4 « Le fossé de la ville de Nina qui conduit à la ville de « Nina ne serait-il pas assez large? »

5 (A.). — « Puisque tu es le prince, serviteur du Soleil, « prononce dans le crépuscule le mot mystique de « la barque de Nina et lève ta main au ciel,

6 « et de toutes ses forces, l'ensemble des eaux se « déversera. »

7 La déesse Anunit s'approcha et entendit ma prière.

8 (A.). — « Je suis Anunit, la sœur du dieu de l'univers, « démon des démons.

9 « Égale à Bel, je fixe les destinées.

10 « Déesse Anunit, prononce le verbe, la sagesse de la « vie, dans les deux sens. »

11 (G.). — « Puisque tu t'es levée à l'Orient,

12 « Je suis prince, voilà l'élu des dieux, moi.

13 « La souveraine des montagnes....... es....... (lacune)

14 « Le sens de l'énigme, dis je t'en prie. (J'ai vu) un « homme, qui s'étendait comme le ciel,

15 « qui s'étendait comme la terre.

16 « Des eaux ruisselaient au-dessus de lui en guise de « pluie.

17 « A ses côtés, des deux côtés, sortaient des éclairs,

18 « Ses pieds étaient plongés dans l'Océan,

19 « A droite et à gauche, nageaient des monstres. »

20 (A.). — « T'a-t-il ordonné de bâtir son temple? »

21 (G.). — « Son intention je ne la connais pas.

22 « Des lumières, en grand nombre, sortirent de l'Océan :

23 « il apparut une femme, sans vêtements, absolument « sans vêtements,

24 « planant en haut, un endroit, pour s'appuyer, n'exis- « tait pas.

25 « Elle tenait dans sa main un burin et une table en argent tous les deux.

26 « Sur la table, étaient marquées des étoiles de bon « augure.

Col. V.

1 « Pendant que je réfléchissais,

2 « un second héros surgit.

3 « Il passa de mon côté, tenant dans sa main un écrit « sur une table de marbre :

4 « Le temple et les contours y étaient tracés.

5 « Il me témoigna de la bienveillance, et m'apporta de « l'argent

6 « Pour le fossé, il départit de l'argent.

7 « Les destinées de ce fossé, y étaient inscrites.

8 « Ensuite, il disparut à ma droite.

9 « Cet homme qui prophétisait une longue vie m'éclair- « cira-t-il sur le nombre de mes jours?

10 « Le satrape qui était à la droite du roi m'a-t-il esquissé « le temple? »

11 Au prince (*patési*) sa mère la déesse Anunit répondit :

12 (A.). — « O patési, le sens de l'énigme je veux te le « révéler.

13 « L'homme dont l'étendue est comme celle du ciel, « dont l'étendue est comme celle de la terre

14 « qui a au-dessus de lui la pluie, à côté de lui



15 « le ciel brillant d'éclairs, dont les pieds plongent dans « l'Océan,

16 « à droite et à gauche duquel nageaient des monstres :

17 « c'est mon frère, Ningirsu, c'est bien lui.

18 « C'est à toi, à toi-même qu'il a ordonné de bâtir le « Temple des Cinquante.

19 « La lumière qui à d'innombrables points surgissait « de l'Océan,

20 « c'est ton dieu, Ningišzida qui, comme une lumière, « surgit à d'innombrables endroits de l'Océan.

21 « La fille qui a paru en haut, et qui n'avait pas d'en- « droit pour s'y tenir,

22 « qui tenait dans sa main un burin et une table tous deux en argent,

23 « la table sur laquelle il y avait des étoiles de bonne augure

24 « sur lesquelles tu réfléchissais :

25 « C'est ma sœur la déesse Nin-inga, c'est elle, sûrement.

Col. VI.

1 « C'est cette maison que tu dois bâtir, c'est cette étoile « qui est l'étoile pure;

2 « C'est de cela qu'elle t'a parlé.

3 « Le second héros, alors, qui surgit à côté

4 « qui tenait dans sa main une table de marbre :

5 « c'est le dieu Nin Dup-kam, qui t'a dessiné la maison « et ses contours.

6 « Il t'a regardé avec bienveillance, t'a apporté de l'ar- « gent et pour le canal, il a destiné ton argent.

7 « Pour accomplir le destin, le canal doit exister.

8 « Pour accomplir le mot mystique du Temple des « Cinquante, c'est cela, véritablement.

9 « Puis il disparut à la droite,

10 « c'est l'homme qui présage une longue vie, et t'éclai-« rera sur le nombre de tes jours,

11 « et pour bâtir ses temples, il a dessiné devant toi le « canal nécessaire.

12 « Le satrape veillant, à la droite du roi, t'a esquissé « l'image du Temple.

13 « Les différentes chambres du Temple des Cinquante.... « (lacune).

14 « Comment pourrais-je porter le flot aux collines? »

15 « La ville de Gir-su, au large (?) de Sirgalla..... « agrandis-les. »

16 « Ouvre le trésor de tes plaques de marbre, et plonge-les toutes dans le fossé

17 « Fais une image de ton roi (Nengirsu) avec son char

18 « Ajustes-y le timon.

19 « Plaque de l'argent sur ce char qui sera en marbre

20 « Les roues seront en airain brillant comme le soleil levant.

21 « La formule mystique qui confère la qualité de héros, prononce-la.

22 « Fabrique l'amulette qui lui est agréable,

23 « Inscris-y ton nom;

24 « La cornaline qui lui est agréable, avec le dragon de l'univers;

25 « La légende qui a une signification, réfléchis-y.

26 « Au héros à qui de pareilles œuvres sont agréables.

Col. VII.

1 « A ton roi, le seigneur Ningirsou,

2 « élève, comme une digue, le Temple des Cinquante, « resplendissant comme l'éclair.

3 « Ta volonté faible, mets-lui le vêtement de l'esprit « fort (*i. e.* change-la en volonté forte),

4 « La hauteur de ton cœur, agrandis-la pareille au ciel.

5 « Le maître Ningirsu, fils de Bel, te manifeste son « ordre à toi seul.

6 « C'est le plan de la maison, dont ils te parlent.

7 « Si tu magnifies ces deux héros,

8 « Je te serai propice (*litt.* : j'étendrai ma main sur toi)

9 « Régent (pasteur), ta vie durant, tu seras, o Gudéa!

10 « Grande est ta promesse, grande est ma bénédiction! »

11 A cette parole de la déesse Anunit, (Gudéa) conforma sa volonté.

COMMENTAIRE

Col. I, l. 1. — La première lettre *ud*, *ut* soulève déjà des difficultés. *Le Musée britannique* (t. XII, pl. 6 et 7) a publié une liste écrite conformément à l'original des listes de Borsipa par Nabu-kusursu, fils de Bel-erba. — Ce document n'est pas daté, mais d'autres de la même série portent les dates de l'Adar et du Veadar de l'an 10, ou du Nisan de l'an 11 d'Artaxerxès, qui probablement est le fils de Xerxès : c'est le printemps, Mars, Avril, Mai de 454 av. J.-C. — Dans cette table, il y avait, pour le signe *ud*, *deux cents vingt six* significations et quelques-unes de mots composés, mais dont soixante-dix sont illisibles. Parmi les 150 notions,

il y a beaucoup de doubles emplois, parce que le signe *ud* seul est signalé comme remplaçant les combinaisons ; ainsi le caractère s'exprime selon l'auteur avec la valeur attribuée à *ut-ka-bar*, telles « enfer » « blanc » « brillant », « clair ». Il énumère aussi les valeurs que nous lisons encore, celle de *ime* « temps » « lorsque », qui pourtant est pris d'autres textes. La seule interprétation qui soit raisonnablement admissible, est celle de *ema*, « toujours » mis pour *ut-kur-ku* : *matema* en assyrien, qui se trouvait parmi les soixante-dix notions effacées. Ce ne sont pas ici les sens de « Bel, Istar, Adad, Samas, (Soleil), jour, ciel, terre, lever du soleil, feu du soleil, lumière, éclat du jour, naître, périr, sortir, se faner » et tant d'autres. La seule possible est la signification de « toujours » qui s'explique avec le futur *minep*. *Ut* signifie « toujours » dans le nom du Noé babylonien, adrahasis : *ut-si* veut dire : semper vivens.

La première ligne écrite sur l'original offre encore le commencement du signe *en*, maître, suivi de *namtarra* destin. Le mot *mudu* qui dit, *verbum explanare*, a déjà été compris par M. Zimmern, comme signifiant « interpréter » ; *Mégal* est compris par le dictionnaire assyrien qui le traduit par *suttu* « le songe », et le signe du datif *ra*, s'applique à tout ce qui précède, selon l'usage sumérien constant. Il se trouvait dans la brisure, où un caractère manque. *An* est *sursum* comme souvent *su* est le hiéroglyphe de la main et *minip-* est le préfixe du futur, de la volonté de faire. Le caractère *gaṭu* se prononce *il* et le sens de toute cette phrase serait en petit nègre : Toujours, le maître du destin expliquait les visions *vers*, main vouloir élever.

Quelle est la personne? Ni la seconde, ni la troisième, il n'y a que la *première* : on ne pourra s'y tromper.

Par hasard, nous savons assez l'assyrien pour indiquer comment un Chaldéen aurait traduit la phrase sumérienne

en sa langue en y ajoutant, bien entendu, l'indication de la première personne dont il ne pouvait pas se passer, et qu'il exprimait toujours quand il traduisait des phrases assyriennes dans un autre idiome. La phrase assyrienne sera :

Matema ana bel purúśie musab ri sunati qāta anasu.

Cette traduction est très probable : si Gudéa a su l'assyrien, ce que nous ne pouvons pas prouver, il nous aurait félicité de nos connaissances sumériennes, pour avoir bien compris quand il disait *Utkurku en namtarra mudu megallara anrassu anra su minepgil anasu.* Peut-être Gudéa nous aurait demandé : Mais pourquoi dites-vous *purusse* puisque vous nous avez emprunté notre mot *namtarra*, de *tar* décider, avec notre préfixe d'abstrait *nam*, dont vous avez fait votre *nantaru* ?

L. 2. — Le mot *su-sizi* est difficile. *Si* répond à *Nigin* « entier », de sorte que *su-si-zi* pourrait signifier « la sentence, la vérité entière » ? *Mu si* est le présent de *me*, en a. *saparu*, prédire.

L. 3. — Le premier signe est le caractère, = sphère, lumière sa indique *qui dvis* a. *mimma*, et *il* totam a *kullat sa-ul* est *omnino*, et le négatif *nam* : *nequaquam*. *Pas* est le jour naissant, ass. *naharu*, et *uddu* le mot connu pour *oriri*, *Pa-udda* est expliqué par l'*a. supu* « aurore » ; le terme *sul-pa-uddu* « le maître du matin » est la planète de Jupiter, qui ne se lève pas le matin comme Vénus, mais domine, même au Zénith, les astres pâlissants ».

L. 4. — La combinaison *sag tig-bi ge a* est expliquée par la *nasu sa milim* sur *retro fluctuum*. En donnant cette glose (R. II, 26) pour expliquer notre passage, ce savant assyrien a commis une petite incorrection. Le mot SAG n'appartient pas à la phrase, il *manque* dans le verset 15, qui pourtant indique la même chose. Le sag. l. 4 est pendant, comme en l. 6 et en l. 5, il y a *Sag Mullillal-kit*, par la volonté de Bel. Les savants assyriens pouvaient égale-

ment se tromper, et ils n'ont usé de cette faculté que trop souvent. Quelle que puisse paraître notre défiance, elle n'est pas illégitime.

L. 7. — Le mot *ami* signifie « couronne », ass. *agu* et *ami*[1] *ennam*, dans le syllabaire *agu enna* est rendu par *agū ēlu* « couronne sublime ». Le *gil-gil* est expliqué par *ittanammas* « brilla », évidemment une traduction tirée de ce passage même ou de phrases analogues.

L. 8. — Déjà la sagacité d'Arthur Amiaud dans son magistral catalogue de tous les signes assyriens, œuvre qui n'a pas été égalée jusqu'ici, a reconnu le monogramme de Tigre, écrit généralement par les trois signes *bar tig-qar*, lu, il y a plus de cinquante ans comme présentant dans le texte de Behistoun le perse Tigra, et remplacé par l'expression *Diglat* dans ce même texte célèbre. Le génie de Rawlinson avait déjà entrevu qu'il fallait lire *ittiqar*, et cette supposition a été confirmée par les formes de *Idiglat* et d'*Idigna* donnée par les syllabaires. La phrase est simple : les lettres *a higa* expliquées par *a. ne ṭabut* bonnes eaux, indiquent les eaux du Tigre qui n'alimentaient plus les canaux de la Basse-Chaldée près de *Sirgalla*. Par la conjonction postpositive *a-an* la phrase se relie à la ligne suivante.

L. 9. — Au sujet du temple le roi dit ceci : Le parfait est indiqué par *ba* qui se place entre les deux mots *ka* et *dim*, et les mots *verbum effundere*, est expliqué par *loqui* : on prononce le nom du patesi *Gudéa*, d'après une glose déjà citée. Le signe *lugal* est exprimé aussi par *belu*, maître, et se rapporte partout ici au dieu Ningirsu, le Ninip assyrien. Nous avons proposé en 1868 la prononciation d'Adar ; elle est acceptée, mais nous tenons toujours à notre hésitation première que rien n'est venu changer en affirmation. Après cette phrase qui finit

1. Le mot sumérien est écrit *amia*, *amea* et *ami*.

la mise en scène nocturne, commence le discours de Ningirsu dans la vision ou dans le songe.

L. 10. — Ningirsu parle du Temple des Cinquante, nommé aussi *eninnu*, ce qui ne nous dit rien sur la signification du chiffre, qui désigne Bel en *Mullillal*. Il est le *nē*, le *parṣu*, le sanctuaire du ciel et de la terre, qui produisent l'aube.

L. 11. — Ningirsu dit à Gudéa qu'il sera maintenu comme patesi, s'il fait les œuvres nécessaires à la conservation de son temple. Le groupe *iz au*, équivalant à *z-au-ru*, ne peut s'appliquer à une délimitation faite ou par un ouvrage en terre ou par un fossé. Le sens général de ce passage et de la suite milite pour la dernière alternative. Le signe *eme* « mère » et « large », est opposé à *ni* « étroit », en a. *maṣu*.

L. 12. — Les mots *sa galgalla* veulent dire *quamvis maxime*; a. *mimma* pour *sa*. Le verbe composé *su-nini-sarsar* est expliqué par une paraphrase : littéralement le terme se traduit par *manum extendam* ; les glossaires substituent le verbe simple *karabu* « être propice » : l'idiome sémitique ne possédait pas une combinaison analogue où entrerait le mot *qatu* « main ».

L. 13. — Le mot *il*, qui se trouve après les mots « bœuf » et « chevreau », indique « totalité, troupeau ». Dans les comptes relatifs à ces animaux on trouve souvent *gut*, *ul*, ce qui veut dire un bœuf appartenant à un troupeau parqué et qui est opposé à des bœufs à l'état sauvage. Le sens de la phrase est clair. Le mot *du* signifie marche, *Edi* « séparé » et se trouve formé par le préfixe verbal est diriger », et *di* suivi de la conjonction syntactique *ē*, est « régler » avec l'idée d'empêcher, correspondant au *menū* assyrien, l'hébreu et l'arabe מונע. Il fallait empêcher les troupeaux de bœufs et de chèvres de dévaster le territoire sacré en établissant une défense plus forte et plus large que celle qui existait auparavant.

L. 14. — Si le patesi accomplit cette œuvre, le dieu lui

dit : *lum šig namtarra sag musep-gil*. Pour accomplir le destin, j'exalterai sa tête. Le mot *lum* est rendu par l'assyrien *asāpu* « praedicere » et *anāpu*, arabe, anafuarare. Le sens est clair. Quant à *musep-gil*, on pourrait se demander si le verbe est au prétérit ou au futur, mais le verset suivant soutiendrait plutôt le dernier sens.

L. 15. — Les mots *ê ku kak ne tigbi munip-ge* se traduisent par « ad templa sancta ædificata (ab eo) fluctum revertam ». Le terme *sag* ne se trouve pas devant *tigbi* qui doit signifier « pleine eau », d'ailleurs l'assyrien *mēlu* a le même sens. Le verbe doit ici être pris au futur, car le chenal n'a pas encore été construit, et le manque d'eau dure toujours.

L. 16. — La phrase *lugal-anir*, *udnē barmka* est une consécration des précédentes. Le mot *barmi* signifie *grâce*, gratitude, c'est la seule acception possible dans les passages où l'on le trouve. Voir dans ce groupe les mots « moitié » « et nuit » et traduire par minuit est inadmissible. Minuit se dit sag-mi, *lib musi* en assyrien, en grec on dit μεσημβρία, milieu du jour, μεσονύκτιον, milieu de la nuit, jamais ἡμημβρία ou ἡμινύκτιον, comme *media nox*, *mitternacht* et d'autres. L'assyrien a suivi cette voie et non pas celle de l'hébreu חציהלילה, de l'arabe نس الليل ou du persan نبهم سشب. *Par* à lui seul est rendu par l'assyrien סכר, l'arabe شكر, remercier, remunerare. La phrase signifie : Gudéa sera toujours reconnaissant envers son roi.

L. 17 et 18. — Suivent maintenant les conditions sous lesquelles le Dieu promet sa protection à Gudéa : si le prince s'incline devant son dieu il lui dira ce qu'il faut faire pour bâtir son palais. Le verbe *gab* est traduit par *labānu appi*, encliner sa face. Il est probable qu'il s'agit ici non pas du temple, mais de la demeure royale.

L. 19 et 20. — Si Gudéa agrandit le Temple des Cinquante, le dieu illustrera son nom.

L. 21 — Le passage est difficile. Le sens de *tamgani*

pourrait rappeler le verbe assyrien *damāqu* qui est d'origine sumérienne, et signifie « bonheur », mais ce qui embarrasse est le mot *sud*, longue ère heureuse. Nous proposons dubitativement : si Gudéa apporte une ère longue de bonheur, mais le vrai sens reste à étudier.

L. 22 et 23. — Alors, dit le dieu, je finirai par cette parole : *Ka-é nini-kus-au*. Le sens de *kus-au* est donné par les syllabaires : *anaḫu* finir, mais aussi manquer, s'absenter, ou *manahtu*, defectus ἔλλειψις, éclipse. On pourrait donc traduire : Je serai invisible, je disparaîtrai avec cette parole.

Gana, la syllabe *kan* et *gan* veut dire « tout » et il y a un jeu de mot avec le préfixe verbal *gana* exprimant le bon vouloir. La phrase deux fois répétée signifie : Tout je le leur révélerai.

L. 24. — Le dieu a parlé *ka-baḫa* après cette « parole » *mu-da-du*, il disparut.

Le discours du Dieu est terminé et les réflexions de Gudéa commencent.

L. 25. — « Je suis le pasteur dit le *patesi*. Devrais-je m'insurger contre la souveraineté du Dieu? La forme exacte de la phrase est attestée par la syllabe *ma* qui, comme en turc encore aujourd'hui, imprime au verbe cette modification. La dernière lettre qui, comme l'a vu Amiaud, est [illegible], veut dire « caput erigere », avec le sens de « se révolter ».

L. 26. — La phrase doit s'expliquer par : agere gratias num fugiam ?

L. 27, l. 28. — Déjà M. Zimmern s'est occupé de ces lignes. Il a vu dans *mamu* une chose que Gudéa doit se faire expliquer par sa mère divine. Il croit que le mot désigne le songe : c'est possible, mais je préférerais savoir simplement le sens de cette énigme. *Ma* signifie demander et *mu* est l'expression, le mot. Le mot songe est ainsi que

nous l'avons dit *megal* « vision » que nous rencontrerons dans le texte.

Col. II, l. 1. — Ce verset clôt le discours de Gudéa sur l'apparition de Ningirsu : « Je suis maintenant ; c'est là le sens secret du chant de mon livre ». Le « livre » indiqué est le cylindre inscrit, *tēmēna* en sumérien dont est dérivé l'emprunt assyrien *temennu*. *Mē* est le chant *siptu* en assyrien, *kūzu* est traduit par *ni mēqu* mystique ; *le* par l' « enseignement ». Le sens est donc très clair.

L. 2. — Ici commence l'apparition de la déesse Anunit. An Nina. La sœur du Soleil est la planète de Vénus qui se montre au crépuscule, la seule heure où l'on peut l'apercevoir. Le signe qui désigne le crépuscule, est le néo-assyrien le néo-babylonien ; une forme contraire néo-assyrienne est [1]. Le signe archaïque de Gudéa se trouve reproduit B. T XII, et leur identité est attestée par la prononciation sumérienne *uśan*, traduit par *simētan*, « les deux crépuscules » et *piki*, *kakkabi*, « percement des étoiles ». Le sens est donc incontestable. La déesse le rappelle à Gudéa ; le *mak Nina ki* « le vaisseau ninivite ». La ville de Ninā n'est pas la Ninive célèbre de l'Assyrie, mais celle de Chaldée mentionnée par Étienne de Byzance. Il ne s'agit probablement pas d'une barque sacrée, mais tout simplement de n'importe quel navire sortant de *Ninā*. Il ne faut pas oublier que nous donnons au nom de *Ninā* son caractère simplement parce que la ville assyrienne est désignée par cet idéogramme, composé du vase (ap) avec le poisson inscrit.

A cause de cela, ensemble *hama*, nous parlâmes *pā-rē*.

L. 3. — Suit maintenant le dialogue entre Gudéa, qui sans doute commence l'entretien. La barque ne peut trouver *niv-nam mi-du*, *unir-du*, est expliqué comme un verbe précédé du substantif. *Harrana* « le chemin » est le mot sumérien que les Assyriens ont emprunté, et pour

lequel on tenterait en vain de proposer une origine sémitique.

L. 4. — « Comment, demande Gudéa, le fleuve de Nina pourrait-il arriver à sa ville de Nina? »

L. 5. — Anunit répond : En creusant un nouveau lit au fleuve, par un fossé, en amoncelant en guise de montagne, les digues du canal. Les signes sont incontestables. Le signe signifie « creuser », *harsag* est « montagne », est « digue » *sakru*, et le verbe *si-il* est rendu par *sakāru* « entasser, endiguer ». Le mot ṣakara ou *ṣaqāru*, n'est pas le zakāru « memorare », mais le verbe devient encore le mot arabe صقر, digue. Un promontoire sur le Tigre en amont de Bagdad se nomme encore *ṣaqr Ninrud* « la digue de Nimrod ». Ce verbe, on le sait, s'emploie en assyrien pour la construction des bâtiments élevés. Il est possible que étymologiquement, les Assyriens ont cette racine *à'seqqurrat* « la tour monumentale et sacrée »; comme chaque ville en avait une au moins; les Babyloniens en ont fait le jeu de mot *zikurat*, maison à laquelle se rattache la mémoire de la ville; mais le mot ainsi utilisé est d'origine sumérienne *zig-kurra śik-kurra*, en sumérien « montagne en briques ». Sennachérib dit des murs de Ninive qu'il a édifiée en digue comme une montagne » *uṣakkir hursanis*[1].

Col. II, l. 6. — C'est par ce moyen (*babixit*), continue la déesse, que les eaux se dirigeront (*lal*) d'elles-mêmes (*imtiata*).

L. 7. — Le verset suivant a été difficile à expliquer. Mais *sa iz-nē* doit signifier « magnopere viribus assectatur » avec toutes ses forces. *Iz an gis* « le bois », signifie la matière, en latin *materies*, le bois, *madera* en espagnol, et

1. Le signe archaïque se confond avec *tak* et *sum*, qui (B.T. XII) est différencié par un clou traversant les trois traits verticaux. Le signe de ce passage est *uśan* et n'est pas *tak* qui ne donne aucun sens.

les madriers. Pour matière les Rabbins ont dû emprunter le mot grec ὕλη. Il est donc possible que le mot *rabu* que les syllabaires appliquent au signe *z* signifie « force ». La racine hébraïque עז « force » semble n'avoir rien à voir ici. La lettre *ṭur* est rendue par *kullat*, *naphar* « totalité ». Le mot *a* et *dim* s'expliquent facilement.

L. 8. — Après cette communication, Ningirsu lui-même entre en scène *munadu munadu*. Le signe composé de *ka* et *su* veut dire « prière » a. *ikribu*. Nous ne devons pas nous étonner de ce que le *de* (*gub*) ait les deux significations qu'entre beaucoup d'autres les syllabaires lui attribuent : Le roi, après cela vint et écouta ma prière. Suit cette prière :

« O héros, un plus puissant que toi, un rival égal à toi n'existe pas ».

Le signe *uk* signifie « puissant », et un syllabaire nouvellement publié y ajoute les notions de roi, lion, monstre marin et d'autres. Le mot *ziga* signifie « plus », il entre dans les comptes où il exprime l'excédant des recettes. Le déficit est rendu par *si-a*. Cette combinaison a donné la lettre *dir* qui signifie « manquer », a. *adūru*. Le signe *dir* indique le « mois embolime[1] », ce qui veut dire que lé mois intercalé n'était pas le mois *superflu*, mais le mois manquant.

L. 10. — Le dernier signe est effacé : il doit y avoir la notion au-dessus. Quant au *zuap a. apsu*, d'où le mot *abyssus*, et notre abîme, abîmer qui est donc *d'origine sumérienne*, la corrélation de Ningirsu avec l'abîme, l'océan est attestée par une glose (voir *Brumor*, où « le vaisseau de Ningirsu nommé le vaisseau est nommé au

1. Telle n'était pas l'idée des Assyriens modernes, qui ont regardé le mois embolime comme le mois *superflu*, et on ajoute à la signification *adaru* עדר, celle de *ataru* יתר. C'est l'une des curieuses erreurs commises dans le cours des siècles dans l'emploi des idéogrammes.



zuap nu, kus-au, le vaisseau qui ne sombre pas dans l'Océan.

L. 12. — Dans la ville de Nipur, le Dieu a fait monter l'eau qui diminuait. Le sens de *kasuik*, car ainsi il faut compléter le texte, « manquer » est donné par *birū* qui, selon toutes les analogies correspond à ברח « fuir, en aller ».

L. 13 et 14. — Le *patesi* promet au Dieu de faire temple *suga*, est difficile, et le *me suga* « le sanctuaire de la lustration ». Cette dernière acception résulte de la glose *sugr* égal a. *misu* « laver ».

L. 15. — Le dieu répond à Gudéa que sa souveraine Anunit l'a mis au monde dans la ville d'Erix. Le verbe *tuda* est ailleurs *écrit tu* et *tudda*; il signifie « enfanter » a. *atadu*.

L. 16. — Le mot les dieux est écrit *dingir*.

L. 17 et 18. — *La seconde apparition d'Anunit* est relatée avec le même terme que la première, seulement le mot *sag* sens est remplacé par *nir* « explication ».

L. 19 et 20. — Si Gudéa obéit (iz-tuk-a. magāru) le roi sera favorable à ses desseins. Le signe *sigisse* répété deux fois est redoublé dans les noms babyloniens par *karābu*, p. e. *sin-karabi-issimi*, Sin écoutera sa prière. Ici l'idéogramme redoublé représente le verbe, et *duzuni* : on lit dans le cylindre B *du-ni*. La postposition *as* ne peut exprimer ici que l'idée en faveur de quelqu'un : il sera permis au prince de prendre en emprunt l'argent de Ningirsu. C'est étonnant mais incontestable : *su-ti* a cette notion commerciale. Il faut bien au prince de l'argent pour exécuter ce que les divinités lui demandent et lui accorder les fonds nécessaires.

L. 22-25. — En effet, Gudéa bâtit le réservoir (*ap*) du temple, et porte dans son sanctuaire l'image de Baü; maintenant les eaux coulent, et Gudéa porte l'argent emprunté à la déesse Baū.

Quant à la déesse *Mal-kap-ḫi* la glose MD. 59 lui attri-

bue la prononciation *Maṣib* et l'assimile à Baū. Du passage allégué, il résulte que le *ka* avait pour valeur secondaire *ḫi et ib*. Quant à Baū, sur laquelle nous reviendrons, c'est la déesse du Vide, de l'Espace sans limites. C'est le *Bohu* hébreu, dans le תהו ובהו de la Genèse.

L. 26-28. — Gudéa invoque la déesse Baū qui l'a enfanté comme enfant du ciel pur, et il promet de suivre ses enseignements. *Nir-ik* a) en dehors d'autres acceptions, celle d'« enseignements ».

Col. III, l. 1-3. — La déesse Baū lui répond : Tout ce qui vit dans la ville est contraire à toi Gudéa. Les paroles sont faciles à expliquer, *Unma* quicquid, *tila* vivit. *Nuduzu* « non obediens tibi », a. *la magi ruka*. La postposition *na* exprime « quod pertinet ad ». Mais, ajoute la déesse, je suis la souveraine qui ai créé la ville de Sirgalla, et je te procurerai l'obéissance des habitants. Elle promet s'il réussit à se concilier l'amitié des sujets, de prolonger sa vie.

L. 4 et 5. — La construction de ces phrases est difficile à cause du *zu*. L'idéogramme *si-gil* « entier » est en assyrien *nirimmu* ; littéralement « oculi elevatio » *si-barra* ; « oculi directio » désigne l'attention et *kan-ikha* (*higalla*) est : per aquam abiens dextra. *Hak uor* « dare » peut signifier dorénavant.

Quant au *sul-zi*, il peut signifier « dispensatrice de la vie ». On remarquera, comme un élément de difficulté, l'abréviation *namti* pour *nam-tila*.

L. 6 et 7. — Ces deux lignes, ainsi que la suivante, sont les plus curieuses et les plus instructives du texte tout entier. Le passage caractérise cette déesse *Masib* ou *Baū*, la représentante de l'Espace sans limites, le principe de la création primitive avant la formation des êtres. Comme l'Aditi des Védas, elle est née d'elle-même, *svayambhū* comme disent les auteurs sanscrits. Seulement l'Aditi des indiens est un être masculin, sur lequel le Rigveda (F, 89) s'exprime ainsi :

Adtir *Aditir āur* aditir *antarisham. Aditir mātā sah pitā sah* putraḥ.

Viçvē dēvā āditir panča ǵanā Aditir *ǵātam aditir ǵanitvam.*

Aditi est l'éther Aditi est l'air.

Aditi est la mère, lui le père, lui le fils. « Tous dieux ces cinq créatures : Aditi est l'engendré » Adit la génération[1].

Dans le texte assyrien, Baū est l'Espace immense, elle n'a pas de mère, son père, c'est elle-même, la fille. Il n'y a pas de difficulté pour la traduction : *si* est rendu par *martu* fille.

L. 8. — Mais Baū continue : mon *a* c'est l'esprit. L'esprit, qu'est-ce que cela ? Dans la phrase précédente *a* est pour *ada* et *adda* père. Maïs il sera singulier que la désse proclame la génération par elle-même et que dans le verset suivant elle parle de son père. Mais *a* l'hiéroglyphe de l'eau signifie aussi *puturtu*, *ēru*, « pour réciter » les significations qui proviennent de l'idée de l'eau et de celle de voler, sans chercher celles qui proviennent des abréviations au lieu de *aba*, *ada*, *aga*, *asori du* et tant d'autres. Le sens est « émanation » probablement *serū* שרע « redundare ».

za-mu signifierait : « ce qui émane de moi. Cette chose, c'est le *sagga*, l'esprit, la pensée. *Subani ka*, sa sentence, son expression, c'est la parole. Cette parole *te-ap-ni-tue.* Le mot *tē* est entre autres *daḥu,* périr *balū* ne pas être, *Būllu* anéantir *Tē-ap* formé comme *zu-ap* l'abîme, est le *néant* : tu avec l'acception d'entrer est connu. Le sens de tout ce passage remarquable est donc :

« Je n'ai pas de mère : ma mère c'est moi, la fille,

« Je n'ai pas de père, mon père, c'est moi, la fille,

« Ce qui émane de moi, c'est la pensée, dont l'expression « est la parole, qui, prononcée, rentre dans le néant. »

1. Mon frère, M. Gustave Oppert, qui s'occupe des origines des religions de l'Inde, a appelé mon attention sur ce passage important.

C'est analogue à la philosophie athée de l'Inde, à Kapila, et au Santhya.

L. 9 et 10. — Après cette affirmation, Gudéa s'adresse à la déesse Baû, et lui dit : « O Baû, si l'expression de l'arcane est favorable, le trouble de l'eau pourra-t-il se resserrer? » *Mi* est la noirceur, la maladie, le trouble : cette eau troublée pourra-t-elle devenir pure, parce que la vase se repose? Quant à *mā* il signifie *cubare* et par conséquent *deficere*.

L'essentiel pour Gudéa, c'est que la navigation des eaux soit restituée aux barques de Nina.

A la ligne 11 recommence le discours de la déesse Baû qui promet à Gudéa de l'aider dans l'accomplissement de sa tâche, en nettoyant les obstacles par sa herse, *iz-gir*, et en empêchant la croissance des plantes qui obstruent le cours de l'eau, en maudissant leur bourgeonnement. *Ne gi* est renovatio plantarum, *ber* est *biḥū* « intercepter », *agalla* est le « cours de l'eau ». On trouve *agallatila* ou « cours heureux de la vie » expliqué par *mali ave* « l'accomplissement des déesses » et par *ra'imtu* « amour ». *A-lal* est traduit par *alu*, l'hébreu אלה « maudire ».

La déesse (ligne 18) révèle le nom mystique qui (l. 14) est donné comme « déesse du Vide immense ». La lettre *sur*, nommée *saggunu*, indique « le manque, le défaut », *eme* signifie « vaste, immense ». *Baû* « en sumérien *atlaṣib*, est la déesse de l'immensité de l'Espace incréé. Elle protège Gudéa, et rien ne pourrait détruire la force magique de sa puissance.

Le mot *izni* est déjà connu par les textes perses, où *izni*, en assyrien *ṣillu*, traduit l'arien *vasana*; *zinga*, en assyrien *nimeḳu* a le sens d'arcane et de sortilège.

Gudéa demande alors à Baû de l'instruire sur ce qu'il a à faire : la déesse (ll. 17 à 23) lui ordonne d'aller à la ville, et de propager son culte depuis la montagne de la mer (*ḫarsag a-abba*) jusqu'à la ville de Nina : s'il implore (*kasaḳ*) le secours de son dieu serviteur, la science le suivra; s'il implore son « premier né » (*bar*) cette sagesse marchera avant lui.

Les termes de ce passage sont clairs et ne réclament pas de commentaire spécial.

Après la disparition de Baü (col. III, l. 25), Anunit paraît pour la troisième fois : elle recommande à Gudéa d'emprunter l'argent à Baü. Mais, répond le prince, les bateaux de la ville de Nina ne peuvent pas marcher, comment remédier à cet état de choses? Anunit lui conseille de creuser un nouveau fossé, d'implorer le nom du dieu, après quoi les bateaux pourront trouver l'eau nécessaire pour leur navigation. Le prince profite de la présence de la déesse pour la prier de lui expliquer une vision qu'il a eue, car l'étoile s'est montrée juste à l'Orient.

Peu de chose est à relever dans cette partie du texte au point de vue de l'interprétation : Gudéa est qualifié « d'adhérent » du soleil (col. IV, l. 5) sur un signe assez peu distinct.

Un long discours de Gudéa (à partir de la colonne IV, l. 10, jusqu'à la col. V, l. 10) expose maintenant ce qu'il a vu, et il prie la déesse de lui expliquer le secret de sa vie dans les deux sens (*dam*). Je te prie (*da*), dit-il, de me dire quelle est la signification de ce que j'ai vu. Un homme (ll. 14 et ss.) dont l'étendue (*ribani*)[1] est comme celle de la terre et du ciel paraît : au-dessus de lui (*sagganiku*) des eaux découlent comme la pluie (*a-an*) : à ses côtés (*dam*) brillent des éclairs (*immiḫu*), ses pieds (*sigbani*) plongent dans l'Océan (*mara* et *marada*), et à droite et à gauche (*zidadana*) nagent (*nana*) les monstres (*uk*).

Les mots que nous avons sommairement expliqués en les juxtaposant à la traduction sont intéressants parce que les Assyriens les ont empruntés. Le terme *sigled* ou *sibba* est devenu l'assyrien *sepu* pied, lequel n'a rien de sémitique : *regel* ou l'arabe *ridjl* ne se trouvent pas en assyrien. De

1. M. Fossey propose de traduire *ribani* par sa splendeur, et cette interprétation est soutenue par le sens de l'assyrien *elilu* qui, en effet, est une des significations de *ri*.

même, les Babyloniens ont formé de *marada*, mer, océan, le mot *marrat*[1] traduisant la pensée *daraya*, et surtout employé à Babylone, tandis qu'à *Ninive* on se servait toujours du mot *tiamtu*. Le signe *uk* signifie entre autres choses *umanu*, monstre marin et grand animal en général. Le signe *kam* indique « *ambo* ».

Anunit interrompt le discours de Gudéa pour lui demander si cet homme lui a commandé de bâtir le temple, ce à quoi le prince répond qu'il ne connaît pas l'intention de ce personnage. Mais, ajoute-t-il, une foule de lumières (*ut kisar*) surgirent en même temps de l'Océan. A ce moment, surgit une femme, sans vêtements, absolument sans vêtements » (*aba me ani nu aba meani*), qui tient dans ses mains un style et une table en argent : sur cette table, Gudéa voit tracées les étoiles de bon augure ; elle plane sans appui en haut du ciel.

Dans ce passage (col. IV, ll. 23 à 26), le mot *aba* a l'acception de « vêtement » ; l'abréviation *a* est traduite par *lubsu*, vêtement. Le mot au-dessus est suivi d'un signe encore inconnu dont le sens est clair : la femme plane en haut sans lieu d'appui. Elle tient une table et un style en argent (*azag*).

Pendant que Gudéa réfléchit (*at ge ge*) sur ces trois apparitions, un autre héros ou guerrier se présente, tenant dans sa main une table en marbre (*zagin* écrit *za-kur*). Ce mot ne signifie nullement lapis lazuli. Il est synonyme des termes *namru* et *ellu* brillant, *ibbu* blanc, comme *zabar* qui désigne le fer également blanc. Place trouva à Khorsabad, dans les fondations du palais de Sargon, sept tables avec inscriptions en or, argent, bronze, plomb, magnésite, basalte et marbre, ce dernier exprimé par *zakur* accompagné d'un autre caractère encore indéchiffré. Notre passage

1. Vouloir expliquer le mot *marrat*, la mer, comme signifiant l'*amère* serait un calembourg digne de ceux qui expliquent *mare* par *amarus*. N'oublions pas que *marrat* et *marada* rappellent les mots latins, germaniques, celtiques et slaves qui leur ressemblent singulièrement.

n'admet que l'interprétation du *za-kur* ordinaire, celle du marbre ou de l'albâtre.

Les mots *sugur sli* sont encore obscurs.

Sur cette table de marbre était tracé le pourtour d'une maison : le mot *iz-ḫar* de *ḫar*, entourer, ne peut pas avoir d'autre sens[1].

Le guerrier (ll. 5 et 6) regarde Gudéa d'un œil bienveillant (*si-gil-nir-immu*) et lui donne de l'argent pour exécuter le fameux fossé (*iz-au-ru*).

Dans la ligne 8, il y a un mot *a-am* dont le sens est incertain. Si le groupe indique un personnage, il faudrait traduire : un *a-am* marchait à ma droite, si *a-am* est au contraire un adverbe comme « soudain » ou un autre terme exprimant quelque chose d'analogue, on devra traduire :

« Soudain, il disparut à ma droite ». Nous inclinons pour la seconde alternative, car le mot *duba* ne s'explique pas très bien avec le premier sens qui ferait alors du mot *a-am* le personnage qui prédit une longue vie et qui serait le *sagganaku* ou le gouverneur vicaire du roi, qui avait tracé le plan de la maison duquel il est parlé plus haut.

Le mot *ki-ḫar ḫar* « faire le contour du lieu », dessiner, est assez clair. Le second guerrier tient la table à la main, tandis que le ministre du roi (*nir-nit*) dessine le plan sur une autre table.

La liste des personnages de la vision est ainsi épuisée, et Gudéa s'adresse à la déesse Anunit pour obtenir par elle l'explication de l'apparition.

La déesse lui promet en effet (col. V, ligne 11 et ss.) la clef de l'énigme. Ces deux vers ont été interprétés par M. Zimmern qui n'a pas voulu traduire davantage. Le mot *pur-pur* désigne en effet l'idée d'interpréter.

La répétition de la description donnée par Gudéa nous

1. Dans un travail sur l'inscription de Gudéa (*Comptes rendus*, 1901, p. 112 et suiv.), M. Thureau-Dangin a déjà signalé ce sens.

fournit quelques lumières sur l'interprétation du récit. La déesse répète en effet les mots de la narration en ajoutant à chaque élément de la vision la syllabe *ku*, qui répondrait à notre « à la » ou « au » : « l'homme à la tête mouillée par la pluie », et ensuite Anunit assure que le grand guerrier qui s'est montré d'abord, est Ningirsu, son frère, que la multitude des lumières surgissant de l'Océan représente le dieu *Nin-gizzida* auquel Gudéa a d'ailleurs consacré plusieurs textes. Ningirsu, assure Anunit, lui a ordonné de bâtir le Temple (l. 18).

La femme nue, planant dans l'air, sans appui, est la sœur d'Anunit, la déesse Inga, qui montre l'étoile heureuse sous laquelle Gudéa doit bâtir le temple et le réservoir.

Enfin le second guerrier (col. VI, l. 5 ss.) est le dieu Nin-dub-kam qui ordonne également de bâtir le Temple d'après le plan qu'il tient dans ses mains. A côté de lui, est le personnage qui présage une longue vie, et qui tient un plan, qui (l. 13) indique les différents compartiments, soit du Temple des Cinquante, soit du Palais de Gudéa. Le fossé est ordonné par le Destin.

Mais comment, demande Gudéa (col. VI, l. 14), l'eau pourra-t-elle couler par monts et vallées? La déesse lui conseille alors d'entreprendre des travaux du côté de Girsu, quartier de Sirgalla, et avant de percer des montagnes par un tunnel, ce qu'elle lui conseille plus tard, d'accomplir quelques opérations d'un caractère magique. Gudéa, après avoir ouvert son magasin de plaques de marbre, les plongera toutes dans le canal, d'une façon qui sera exposée plus bas. Puis, il faut qu'il fabrique une image de son dieu Ningirsu, et un char auquel il appliquera une poutre en guise de timon (l. 17 et ss.). Le char de marbre sera plaqué d'argent, et les roues (l. 18, en sumérien *ti-mar*) seront en bronze, luisant comme la lumière du soleil levant. Le mot magique (*an-gam*) qui confère la qualité de *ursag* ou de héros, sera prononcé : et Gudéa devra faire un *sunir*, agréable au dieu, et y

inscrire son propre nom. Le *sunir* est probablement le rond ou l'anneau en pierre précieuse que, sur les monuments de Ninive, les rois tiennent en leur main.

Puis, en outre, une amulette en cornaline, *balaggu*, expliqué par l'assyrien *sāntu* (rouge), devra porter comme emblème le dragon de l'Univers (*usumgal kalamma*); il contiendra une légende qui a un sens magique, car ces choses sont agréables au héros, et elles devront être enfouies dans les fondations du Temple que doit construire Gudéa. On se souvient que Place trouva à Khorsabad sous les Taureaux de l'entrée du Palais, une épaisse couche de sable fin qui contient une infinité de petits objets de toute nature que le peuple avait jetés dans ce substratum pour détourner les mauvais esprits. Une pareille cérémonie était imposée à Gudéa pour creuser le fossé et pour bâtir le Temple des Cinquante.

Dans la suite (col. VII et ss.), Gudéa est exhorté par Anunit de ne pas se laisser décourager, car Bel et Ningirsu seront avec lui, la déesse le protégera, et Gudea sera *patesi* sa vie durant.

Après le discours, Gudéa raconte comment il a exécuté les ordres de la Déesse du commencement à la fin (*sag sigba*), tête et pieds. Mais nous bornerons là notre travail actuel, sauf à le continuer plus tard et à le mener à bonne fin. La tâche est rude et ardue, et, pour l'accomplir, nous ne dédaignons nullement l'aide d'autres savants. Dans les explications de ce document vénérable, nos auditeurs du Collège de France, n'ont pas manqué de nous donner parfois d'utiles indications, qui ont, en quelques cas, profité à notre labeur continué pendant plusieurs mois; ce sont surtout M. Toscane, le savant éditeur des textes de Gudéa, et M. Fossey, le courageux explorateur du sol assyrien. Je crois avoir fini avec succès cette première partie de ma tâche, et je serai reconnaissant à quiconque voudra l'améliorer et la compléter.

Le Gérant, A. Picard.



MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1902

—

TOME II

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1902

TOME II

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

MDCCCCII

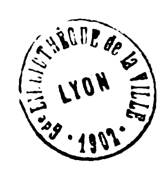
COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1902



PRÉSIDENCE DE M. PH. BERGER

SÉANCE DU 4 JUILLET

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie la copie d'un acte par lequel Mme veuve de Clercq et M. le comte de Boisgelin font donation à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de huit actions de la Société civile des mines de Dourges (Pas-de-Calais), provenant de la succession de M. de Clercq, et dont les revenus devront être affectés exclusivement, jusqu'à son complet achèvement, à continuer la publication, commencée par feu M. de Clercq, du Catalogue de sa Collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du Catalogue, les revenus des biens qui font l'objet de la donation devront être employés par l'Académie à faire ou à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale qui porteront pour titre : « Fondation Louis de Clercq ».

L'acte de donation est renvoyé à la Commission qui avait été déjà nommée pour examiner les conditions du legs de Clercq, legs aujourd'hui annulé. Cette Commission se compose de

MM. de Vogüé, Héron de Villefosse, Heuzey, Oppert, Cagnat, Clermont-Ganneau, Babelon.

M. Legros, professeur au Lycée de Saint-Omer, se fait connaître comme auteur du mémoire auquel l'Académie a décerné, dans sa dernière séance, une récompense de quinze cents francs sur le Prix ordinaire.

M. Clermont-Ganneau achève d'expliquer un fragment d'inscription grecque qui a été découvert récemment dans les ruines de l'antique Beersabée, sur la frontière méridionale de la Palestine, et dont une copie lui a été communiquée par le Comité du Palestine Exploration Found. Il montre que ce fragment doit appartenir à un grand édit impérial de l'époque byzantine, qui était disposé en forme de tableau à plusieurs colonnes et qui fixait le paiement de certaines redevances. Les sommes sont calculées en pièces d'or et énoncées en lettres numérales faisant fonction de chiffres ; elles sont suivies de signes d'une forme particulière, dont M. Clermont-Ganneau discute la signification, et alignées dans une colonne verticale et isolée, comme nous le faisons encore dans nos pièces et registres de comptabilité. Ce fragment, où M. Clermont-Ganneau relève une série de noms de villes, accompagnés de la mention de divers fonctionnaires impériaux, entre autres le *vicarius* du diocèse d'Orient, contient de précieux renseignements sur la géographie et l'organisation administrative de la Palestine.

M. Perrot présente, au nom de Mlle Delphine Menant, un certain nombre de photographies qui se rapportent à différentes cérémonies du culte mazdéen. Il a été très difficile à Mlle Menant de se procurer ces photographies qui sont uniques en leur genre. Toutes les phases du grand office du yasna y sont figurées. A ces vues est jointe une reproduction photographique d'un document assez important, la formule de la consécration du *varasio* ou taureau sacré, dont l'urine sert à la confection du *nirang*.

M. le lieutenant Desplagnes, de l'infanterie coloniale, communique le résultat des fouilles qu'il a poursuivies l'année dernière

dans les tumulus qui abondent dans la région située entre Tombouctou et Goundam, le long des marigots et des lacs.

Ces tumulus, composés d'un bâti de rhôniers recouvert d'argile rapportée, contiennent des sépultures où, à côté de squelettes profondément décomposés, gisent en très grande quantité des poteries à engobe rouge lustrée, ornées de dessins géométriques, des ornements très variés, colliers de grains, de jaspe, agathe, etc., anneaux, disques, plaques de métal (cuivre, bronze ou fer), des figurines en terre et en cuivre représentant généralement des animaux, des armes en fer, des ustensiles de pierre, de bois ou d'os. Ces tumulus, qui portent dans le pays le nom de « gourgoussou », sont certainement antérieurs à l'introduction de l'Islam et paraissent révéler tout à la fois des affinités avec les anciennes populations berbères du Nord et les peuples nègres des contrées guinéennes.

Les collections apportées par M. le lieutenant Desplagnes seront exposées prochainement au musée du Trocadéro.

Des observations sont présentées par MM. S. Reinach, Hamy, Pottier, Clermont-Ganneau, qui signalent les rapports des objets exposés avec diverses civilisations, et expriment le désir que ces recherches archéologiques soient continuées.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'Académie des sciences de Berlin, le tome III du *Corpus inscriptionum latinarum. Inscriptionum Orientis et Illyrici latinarum Supplementum*, ediderunt Theodorus Mommsen, Otto Hirschfeld, Alfredus Domaszewski. Pars posterior (Berlin, 1902, in-folio).

M. Schlumberger dépose sur le bureau de l'Académie un mémoire qu'il vient de publier sur *Le tombeau d'une impératrice byzantine à Valence en Espagne* (Paris, 1902, in-fol.).

M. H. Weil offre à l'Académie son ouvrage intitulé : *Études de littérature et de rythmique grecques. Textes littéraires sur papyrus et sur pierre. Rythmique* (Paris, 1902, in-8°).

M. Léopold Delisle présente, de la part de l'auteur, M. F. de Mély, un ouvrage intitulé : *Le Saint-Suaire de Turin est-il authentique?* (Paris, 1902, in-8°) :

« M. de Mély confirme dans ce volume la thèse que notre correspondant, M. le chanoine Ulysse Chevalier, a soutenue sur le caractère du suaire de Turin. Il y discute les arguments qui ont été développés en sens contraire, et dont la plupart sont plus du ressort des chimistes que de celui des historiens. Il insiste sur les différences que présentent les reproductions du suaire obtenues d'après le cliché (non retouché, dit-on) de M. Secondo Pio. Une partie notable du volume est consacrée à l'histoire des types d'après lesquels la figure du Christ a été représentée depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes. L'intérêt en est bien connu de l'Académie, qui en a entendu la lecture dans une de ses dernières séances. »

M. Delisle offre en outre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° Le tome I (1081-1328) du *Trésor des chartes du comté de Réthel*, publié, par ordre du prince de Monaco, par notre correspondant M. Saige et par M. Lacaille (Monaco, 1902, in-4°).

Cette collection de pièces, du XIIIe et du commencement du XIVe siècle, est la source la plus abondante de renseignements que nous possédions sur l'histoire des localités comprises dans l'ancien comté de Réthel. On y remarque deux cent soixante chartes originales rédigées en français ; il n'y en a pas moins de cent quatre pour la période comprise entre 1229 et 1300. Le soin apporté par les éditeurs à la reproduction de ces textes sera fort apprécié par les philologues.

2° Un ouvrage de M. Levillain : *Examen critique des chartes mérovingiennes de l'abbaye de Corbie* (Paris, 1902, in-8°), auquel l'Académie a récemment décerné le prix Lafons-Mélicoq. L'auteur y a discuté les textes dont il avait à s'occuper avec une rigueur de critique qui rappelle les *Questions mérovingiennes* de Julien Havet.

SÉANCE DU 11 JUILLET

M. G. Cohen, licencié ès lettres, élève diplômé de l'École des langues orientales, écrit à l'Académie pour poser sa candidature à une place de pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient.

Renvoi à la Commission compétente.

M. Paul Vignon, dans une lettre qu'il adresse au Président, rectifie une phrase de l'ouvrage de M. de Mély : *Le Saint-Suaire de Turin est-il authentique?*

M. Collignon, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, propose d'accorder une prolongation d'une année de séjour, à l'École de Rome, à MM. Constant, Dubois et Samaran, membres de première année de cette École.

La proposition de la Commission est adoptée; il en sera donné avis à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

M. S. Reinach essaye de montrer que la mort d'Orphée, mis en pièces par les femmes de Thrace, a tous les caractères d'une légende fondée sur un sacrifice rituel. L'antiquité a connu des traditions analogues où le héros divin est non seulement déchiré, mais dévoré, pour être ensuite pleuré par ceux-mêmes qui l'ont mis à mort et ressusciter avec les attributs d'un dieu. De ces héros, le plus semblable à Orphée est Dionysos Zagreus, qui appartient aussi à la mythologie de la Thrace. Zagreus, sous la forme d'un jeune taureau, est déchiré et dévoré par les Titans. Là paraît le caractère primitif de ces histoires de sacrifices, dont la victime est un animal sacré; la substitution d'un homme à l'animal est l'effet d'une exégèse postérieure, qui n'admettait plus, du moins dans la même mesure, le caractère sacré des animaux. C'est le sacrifice rituel du bouc (*tragos*), suivi de lamentations, qui a été l'origine de la *tragédie* antique. Or, dans les cérémonies

de ce genre, les fidèles avaient coutume d'imiter, en se déguisant, l'animal sacré qu'ils sacrifiaient. Si l'on applique cette observation au mythe d'Orphée, on remarquera que, dans les monuments figurés, Orphée porte une dépouille de renard et que les femmes thraces qui le sacrifient s'appellent *bassarides*, parce qu'elles portaient des peaux de renard (*bassareus* signifiait renard en thrace). Donc, si Dionysos Zagreus est un taureau, Orphée est un renard, et le point de départ du mythe est le sacrifice du renard, *totem* sexuel des Bassarides de la Thrace.

M. Bouché-Leclercq commence la lecture d'un mémoire sur l'origine du culte de Sérapis.

M. Gsell signale une découverte qui vient d'être faite près de N'gaous, dans le département de Constantine, par M. Jacquetton, administrateur de la commune mixte des Ouled Soltane. Sous l'autel d'une chapelle chrétienne, M. Jacquetton a trouvé trois vases et un curieux coffret en marbre, qui, comme l'attestent les inscriptions accompagnant ces objets, contenaient des reliques de saint Julien, de saint Laurent, de saint Félix et de saint Pasteur. Ces reliques furent déposées en cet endroit en l'année 581 par Columbus, évêque de l'*ecclesia Nicivensis*, c'est-à-dire de l'église de N'gaous.

M. Pottier commence la lecture d'une communication sur un vase grec trouvé à Suse, dans les fouilles de M. de Morgan.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le deuxième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1902. Mars-avril (Paris, 1902, in-8°).

Il offre, en outre, au nom de l'auteur, M. V. Canet, deux volumes intitulés : *Les institutions d'Athènes* (Paris et Lille, 1887 et 1888, 2 vol. in-8°) et *Les institutions de Sparte* (Paris et Lille, 1886, 1 vol. in-8°).

M. Babelon offre à l'Académie son *Histoire de la gravure sur gemmes en France, depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine* (Paris, 1902, gr. in-8°).

Le Président adresse à M. Babelon les remerciements de l'Académie.

M. Hamy présente la 2e partie du t. III de l'ouvrage de M. Henri Cordier : *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, t. III, *L'empereur Kouang-Siu*, 2e partie, 1885-1901 (Paris, 1902, 1 vol. in-8°) :

« M. Cordier vient d'achever, et je présente de sa part à l'Académie le 3e volume de cette histoire diplomatique du Céleste-Empire à laquelle il a consacré plusieurs années d'un travail persévérant. Le second volume de l'ouvrage avait conduit les événements jusqu'au commencement de 1885 ; nous en reprenons la suite avec l'annexion de la Birmanie par les Anglais et la guerre sino-japonaise, pour aboutir, à la fin de l'ouvrage, au dernier traité signé par la Russie et par la Chine le 8 avril 1902. Toutes ces choses compliquées sont exposées par l'auteur d'un style fort simple et fort clair, et son récit s'appuie constamment sur les textes officiels dont il a péniblement réuni une collection considérable. Tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à nos affaires actuelles d'Extrême-Orient ont désormais à leur disposition un répertoire historique fort complet dont une table de quarante pages facilite singulièrement l'usage. »

M. Oppert présente au nom de l'auteur, le R. P. V. Scheil, le récit de ses fouilles à Sippara, qu'il a dirigées par ordre du gouvernement ottoman et dont les résultats sont aujourd'hui au Musée impérial de Constantinople. Ce volume in-quarto, orné de nombreuses gravures, est intitulé : *Une saison de fouilles à Sippara* (Le Caire, 1902). Il contient le récit des fouilles et donne, avec leur transcription en caractères assyriens, un aperçu des textes grammaticaux, mathématiques, astrologiques, métrologiques et d'autres de cette nature, et, en outre, pour plusieurs textes plus ou moins fragmentés, les reproductions héliographiques de quelques contrats importants; le volume se termine par un catalogue raisonné des principales tablettes du Musée ottoman. Par cette publication, le R. P. Scheil a rendu un

nouveau et signalé service aux études assyriologiques et promet aux savants qui se consacrent à ces recherches, de fécondes investigations; ainsi M. Oppert y a déjà reconnu un tableau arithmétique contenant des carrés et une autre inscription géodésique donnant comme résultat final le carré de 653 ou 126.409.

SÉANCE DU 18 JUILLET

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par une lettre qu'il adresse au Président de l'Institut, annonce que la distribution des prix du Concours général entre les lycées et collèges de la Seine et de Versailles aura lieu, sous sa présidence, le 30 juillet, à midi précis, à la Sorbonne, et il exprime le désir que l'Institut soit représenté à cette cérémonie par une députation officielle.

L'Académie désigne MM. Wallon, G. Perrot et J. Lair.

M. S. Reinach continue sa communication sur la mort d'Orphée.

MM. Weil, Pottier et Bréal ajoutent quelques observations.

M. Bouché-Leclercq termine la lecture de son mémoire sur l'origine du culte de Sérapis. Après avoir discuté les divers systèmes et opinions de ses devanciers, il s'arrête aux conclusions suivantes :

1° Il faut distinguer entre l'institution du culte de Sérapis et l'importation de sa statue.

2° Le culte du Sérapis alexandrin est une adaptation du culte memphite d'Osar-Hapi, adaptation accomplie sous le règne de Ptolémée Soter et ayant pour but de donner à la cité une divinité poliade, de caractère mixte comme la population.

3° Le prétendu Sérapis babylonien, signalé par Plutarque et Arrien d'après les *Éphémérides*, est une divinité chaldéenne, sans autre rapport avec Sérapis qu'une ressemblance fortuite de nom et sans rapport quelconque avec Sinope.

4° La statue soi-disant égyptienne, fabriquée au temps de Sésostris par un Bryaxis légendaire (Athénodore) n'est autre que la statue grecque, œuvre du Bryaxis historique.

5° Les traditions discordantes concernant le lieu d'où la statue aurait été importée (Memphis, Séleucie, Sinope) sont de pures conjectures, l'origine réelle ayant été intentionnellement dissimulée par les fondateurs du culte.

6° De ces traditions, celle qui fait venir la statue de Sinope (Plutarque et Tacite) est la plus récente. Inconnue des contemporains d'Auguste, elle a très probablement pour auteur Apion (Αἰγυπτιακά), qui a dû bâtir son roman sur un rapport étymologique établi entre le *Sen-Hapi* ou Sinopion memphite et Sinope.

7° La statue, œuvre de Bryaxis, a pu être soit un Hadès destiné à quelque Plutonium d'Asie-Mineure, soit plutôt l'Asklépios mentionné par Pline (XXXIV, § 73), acquis (à Cos ?) et importé par Ptolémée Philadelphe.

8° Le trait caractéristique du moulage d'une statue de Koré (affirmé par Plutarque et sous-entendu par Tacite), authentique ou non, tend à démontrer que l'image d'Isis parèdre de Sérapis a été exécutée à Alexandrie et adjointe (sous Ptolémée III Évergète ?) au dieu, lequel cesse alors d'être exclusivement et isolément divinité poliade, à la mode grecque, pour reformer le couple Osiris-Isis, à la mode égyptienne.

M. S. Reinach présente, à la suite de cette lecture, quelques observations.

M. Pottier continue la lecture de sa communication sur un fragment de vase grec trouvé par M. de Morgan dans les fouilles de Suse. On peut le reconstituer assez exactement, en le comparant à un très beau vase plastique du Musée Britannique qui représente un sphinx. Le vase de Suse avait la forme d'un cheval, et entre les jambes de l'animal était peint sur fond blanc une Amazone vaincue. La technique et le style permettent de le ranger

parmi les vases fabriqués à Athènes même dans la première moitié du ve siècle. On peut supposer, d'après le sujet, que cette œuvre industrielle a peut-être commémoré comme d'autres monuments d'Athènes et de Delphes, sous une forme allégorique, la défaite des Perses à Marathon en 490, et que, prise pendant le sac d'Athènes en 480 par un soldat de Xerxès, elle aura été emportée à Suse.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel, en l'absence de M. G. Schlumberger, offre à l'Académie un ouvrage intitulé : *Nouveaux autographes de Christophe Colomb* (*Nuevos autógrafos de Cristóbal Colón y Relaciones de Ultramar*), publié par Mme la duchesse de Berwick et d'Albe, comtesse de Siruela (Madrid, 1902, in-8°). C'est un très beau volume, imprimé à Madrid, enrichi par des reproductions photographiques, de plusieurs lettres, plans, etc., d'après les originaux.

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre :

1° De la part de notre correspondant, M. le chanoine Ulysse Chevalier, une étude sur *L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule* (Paris, 1902, in-8°) ;

2° Le tome III du *Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique*, publié par ordre du Roi, sous les auspices du Ministre de la Justice et par les soins d'une Commission spéciale (Bruxelles, 1902, in-folio).

M. Louis Leger présente à l'Académie :

1° Un travail de M. F. Puaux : *A propos du Saint-Suaire de Turin*. M. Puaux étudie, au point de vue de l'exégèse des textes évangéliques, la question de l'authenticité du Saint-Suaire et démontre que cette authenticité est absolument combattue par les textes de saint Jean et par le Talmud.

2° Un vol. publié à Prague par M. Ch. Hipman : *Les Tchèques au XIXe siècle* (Prague, 1902). En tête de ce volume est reproduit le travail de M. Leger sur *La bataille de Crécy d'après les récits bohémiens*, lu récemment dans la séance annuelle des cinq Académies.

Cette réimpression est accompagnée d'une photographie de la croix de Bohême qui s'élève sur le champ de bataille et dont M. Leger a déjà entretenu l'Académie[1].

M. Saglio dépose sur le bureau le 32e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, et signale quelques-uns des articles qu'il renferme. Comme d'habitude, ils sont dus, un assez grand nombre à des membres de l'Académie, les autres à des professeurs de nos Universités. Cinq de nos confrères qui y ont contribué sont MM. Bouché-Leclercq, Foucart, Cagnat, Pottier, Babelon, Reinach, auteur d'un travail très savant et très neuf sur la situation et le rôle des médecins chez les anciens ; M. Collignon, qui a expliqué les cérémonies du mariage chez les Grecs, tandis que M. Beauchet, de la Faculté de droit de Nancy, se chargeait de la partie juridique du même sujet, et M. Lécrivain, de Toulouse, qui a d'ailleurs une grande part dans ce fascicule, sur tout ce qui concerne les Romains. M. Saglio mentionne encore les articles d'autres professeurs : MM. Édouard Cuq (*mandatum*); Hild (*manalis lapis*, *manes*, *matres*); Dürrbach (*Mars*, *Medea*); Fabia (*manubiae*); Martha (*mantus*, *meddix*); Fougères (*maimakteria*) ; Lafaye (entre autres un article très complet sur les marbres connus et très employés par les anciens (*marmor*); M. A. Jacob, de l'École des Hautes-Études, a fait un travail pareil sur les bois qu'ils mettaient en œuvre (*materia*).

M. Omont offre à l'Académie sa publication des *Fac-similés des miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale du VIe au XIe siècle* (Paris, 1902, in-folio).

SÉANCE DU 25 JUILLET

Une circulaire imprimée invite les membres de l'Académie à souscrire à l'érection d'un monument à la mémoire de feu M. Bulliot, qui fut correspondant de l'Institut.

1. Voir *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, séance du 23 octobre 1901, p. 637.



Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1902[1].

M. POTTIER achève sa communication sur un fragment de vase grec trouvé par M. de Morgan dans les fouilles de Suse[2].

M. Émile Mâle étudie l'influence de la *Bible des pauvres* et du *Speculum humanae salvationis* sur l'art du XVe et du XVIe siècle. Il montre que les artistes qui ont composé les cartons des fameuses tapisseries de la Chaise-Dieu en Auvergne et des tapisseries de l'Histoire de la Vierge à la cathédrale de Reims ont copié tantôt l'un, tantôt l'autre de ces livres. Il fait remarquer également que les premiers imprimeurs français empruntent soit à la *Bible des pauvres*, soit au *Speculum humanae salvationis* les figures symboliques qui ornent les marges de leurs livres d'heures.

M. MÜNTZ fait observer que le rapprochement qui sert de base aux *Livres des Pauvres* remonte au IVe siècle. Dès lors, on avait représenté, dans la basilique de Latran, Adam et Ève chassés du Paradis comme pendant au Bon Larron qui y entrait.

Plus tard, l'usage s'établit de représenter simultanément trois sujets : *ante legem*, c'est-à-dire avant Moïse ; *sub lege*, c'est-à-dire au temps de Moïse ou postérieurement ; *sub gratia*, c'est-à-dire sous le Christ.

Les imitations signalées par M. Mâle prouvent quelle était la pauvreté d'imagination des dessinateurs de cartons : ils recouraient à des gravures ou à des miniatures de l'invention la plus élémentaire, d'une exécution parfois schématique.

Ces emprunts semblent plus fréquents en France qu'en Flandre ou en Allemagne.

M. S. REINACH achève la lecture de son mémoire sur la mort d'Orphée.

M. WEIL ajoute quelques observations.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.



APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1902,

LU DANS LA SÉANCE DU 25 JUILLET 1902.

MESSIEURS,

Depuis le dernier rapport, il n'a rien paru des publications ordinaires de l'Académie. Mais des ouvrages publiés sous le patronage de l'Académie, nous avons reçu le fascicule n° 15 de la collection des *Mémoires et monuments Piot*, consacré en partie à la description, par M. Héron de Villefosse, des vases historiques de Boscoreale, qui sont conservés dans le cabinet de M. le baron Edmond de Rothschild.

La situation des autres ouvrages en cours de publication est celle-ci :

Historiens des Croisades. — *Historiens arabes*, t. V. L'impression marche désormais assez vite. 10 feuilles sont bonnes à tirer.

Historiens arméniens, t. II. — La préface, dont la rédaction retardait la publication du volume, est en bonnes mains et cessera bientôt de se faire attendre.

Recueil des historiens de France, t. XXIV. — Les feuilles 103-112 de la Table ont été mises en bon à tirer. — Les placards 1-68 de l'Introduction ont été corrigés et sont bons à mettre en pages. — La suite de la copie est remise aux imprimeurs.

Obituaires de la province de Sens, t. Ier. — Les feuilles 1 à 150 sont tirées; 151 à 170 en bon à tirer; 171 en première épreuve. — La copie de l'Introduction est à l'imprimerie et, selon toute apparence, ce tome Ier, divisé en deux parties, sera distribué au cours de l'année. — Une partie de la copie du tome II (vingt feuilles environ) est prête pour l'impression.

Pouillés. — T. Ier (province de Lyon) : 39 feuilles tirées. On prépare l'Introduction générale du recueil et l'Introduction particulière du volume. — Tome II (province de Rouen) : 74 feuilles tirées. On prépare l'Introduction. — T. III (province de Tours) : 74 feuilles tirées. — Tome IV (province de Sens) : 67 feuilles tirées; les feuilles 68 à 98 en bon à tirer.

Histoire littéraire de la France. — Le tome XXXIII se continue avec un nouvel article de M. Paul Meyer, intitulé : *Versions en vers et en prose des Vies des Pères.*

Mémoires de l'Académie. — T. 37, 1re partie. Ont été envoyés à l'Imprimerie nationale les deux mémoires suivants : *Les cavaliers athéniens*, par M. W. Helbig, et *Les inscriptions de fondation du temple d'Esmoun à Sidon*, par M. Ph. Berger. — Le mémoire de M. Helbig est entièrement imprimé en placards.

Mémoires des savants étrangers, 1re série, t. XI, 2e partie. — A été envoyé à l'imprimerie un rapport de M. Chavannes, professeur au Collège de France, sur les inscriptions chinoises de l'Asie Centrale, d'après les estampages de M. Ch.-E. Bonin, chargé de mission par l'Académie. — Ce rapport est entièrement imprimé et le bon à tirer en est donné.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale. — Le t. XXXVIII, 1re partie, comprend :

1° Une notice de M. le baron Carra de Vaux sur *Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques, par Philon de Byzance.* Cette notice est entièrement imprimée et mise en pages;

2° Une notice de M. H. Omont sur un manuscrit nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale et contenant un nouveau

texte français de la *Fleur des histoires de la terre d'Orient de Hayton*. Entièrement imprimé en placards.

Corpus inscriptionum semiticarum, partie araméenne. — Le bon à tirer du troisième et dernier fascicule du tome Ier (feuilles 39-62) vient d'être envoyé à l'imprimerie; il aurait déjà paru si l'on n'avait jugé opportun de remanier plusieurs feuilles pour insérer à leur place les nouvelles inscriptions de Pétra que le R. P. Séjourné a communiquées récemment à l'Académie. — L'impression du fascicule suivant pourra commencer dans quelques mois. — Les planches sont déjà terminées et même tirées en majeure partie.

Une quatrième livraison du *Répertoire d'épigraphie sémitique* est à l'impression : les premiers placards sont déjà composés. On espère qu'elle paraîtra dans le cours du mois d'août.

Inscriptiones græcæ. — *Recueil des inscriptions grecques d'époque romaine*. — T. I. Les feuilles 9, 10 et 11 sont tirées. — T. III. Les feuilles 9 et 10 sont tirées, les feuilles 11 et 12 composées; le manuscrit des feuilles suivantes jusqu'à la feuille 16 va être envoyé à l'imprimeur.

Chartes et diplômes. — M. d'Arbois de Jubainville nous a remis le rapport suivant : « M. Prou a terminé son travail sur les diplômes de Philippe Ier. Sa copie a été envoyée à l'Imprimerie nationale par M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, et la composition typographique est commencée. — A la Bibliothèque nationale, M. Galabert a fini le dépouillement de la collection de Picardie, entrepris dans le précédent semestre. — M. Poupardin a, de même, achevé le dépouillement de la collection Baluze dont les premiers volumes avaient été explorés en 1901. En outre, il a exécuté ce travail sur les manuscrits d'Estiennot conservés tant à la Bibliothèque nationale qu'à celle de l'Arsenal. Enfin, au retour d'un voyage fait à Rome à ses frais pour l'aller, il a recueilli des notes diplomatiques importantes dans trois manuscrits de la Bibliothèque Laurentienne de Florence; nous lui devons aussi une excellente moisson à l'Archivio di Stato de

Turin, à la Bibliothèque et aux Archives cantonales de Berne, aux archives des cantons de Fribourg et de Vaud, à celles de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, enfin dans les bibliothèques communales de Besançon et de Dijon. — M. Jacques Laurent, qui s'était rendu à Dijon pour un travail personnel, a consacré dix journées à faire le relevé des diplômes royaux : 1° des derniers carolingiens, à partir de Charles le Chauve; 2° des premiers capétiens, dans les archives départementales de la Côte-d'Or; il a copié une partie des diplômes et il a fait exécuter des photographies des plus importants parmi les originaux. »

Nous attendons avec impatience qu'un travail si bien préparé soit assez avancé pour être livré à l'impression.

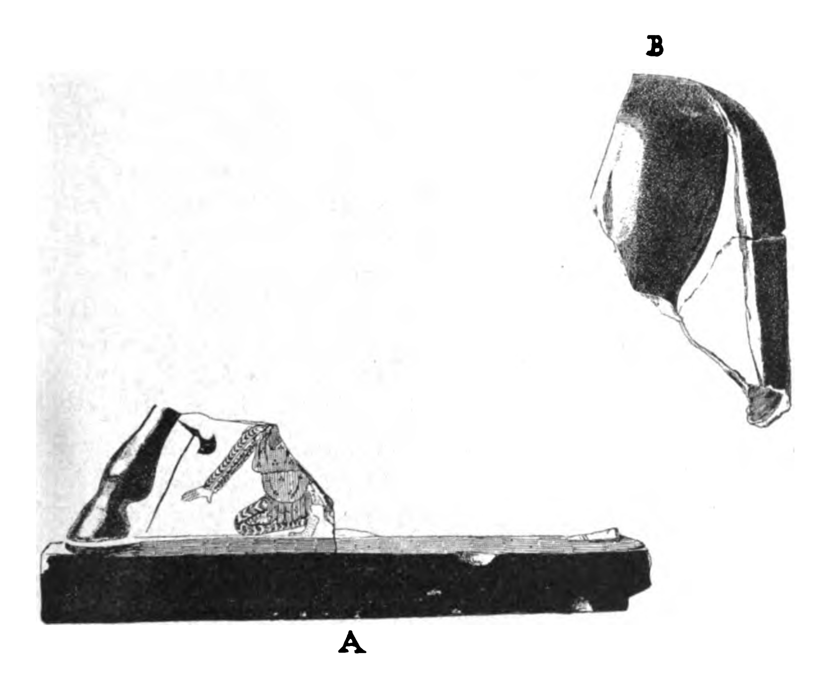
H. WALLON.

COMMUNICATION

SUR UN VASE GREC TROUVÉ A SUSE PAR LA MISSION J. DE MORGAN. NOTE DE M. EDMOND POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Parmi les antiquités rapportées de Suse par M. de Morgan, on remarque plusieurs fragments de poteries grecques et, entre autres, les débris d'un vase plastique qui a dû être une admirable œuvre céramique. Il ne reste plus que le rebord inférieur (A) sur lequel pose le bas de la jambe antérieure d'un cheval, modelé en relief sur un fond blanc, et un morceau (B) de la croupe du même animal. Ce morceau (B) est modelé également et peint de l'autre côté; on y voit la queue flottante et le jarret plié du cheval, ce qui prouve que l'objet entier était en ronde-bosse. Un troisième frag-

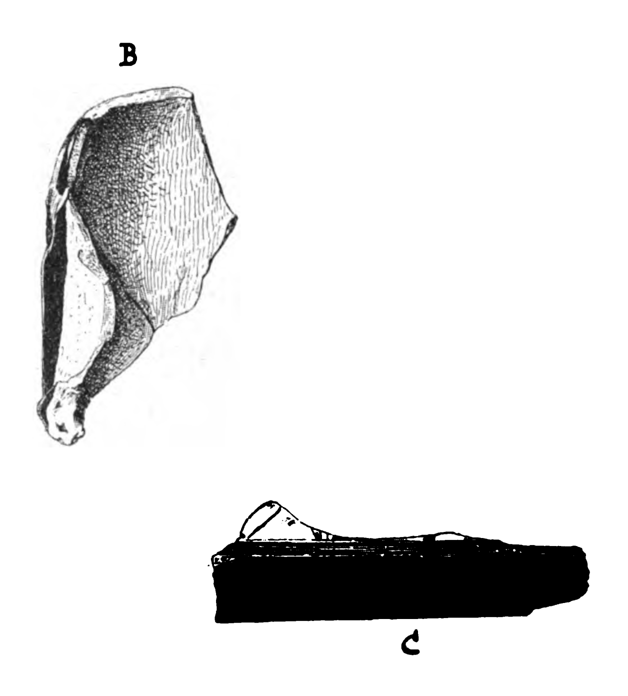
ment (C) paraît avoir appartenu à la base de la partie postérieure. Les deux vignettes ci-jointes indiquent la place probable de ces différents fragments. L'argile, d'un ton rose, est si finement épurée, les arêtes des rebords si nettement découpées, la couleur noire qui couvre le rebord du vase et le corps de la bête si admirablement lustrée, qu'on reconnaît à première vue un vase sorti d'un atelier attique et appartenant à



la meilleure époque de l'art. Cette impression est d'ailleurs confirmée par la présence d'une peinture, tracée au trait noir et retouchée de tons bruns et rougeâtres, qui a été exécutée sur le fond même entre les pieds du cheval (A) : le sujet, en grande partie disparu, ne laisse plus voir que le bras et le genou droit d'un personnage vêtu à l'orientale, qui tombe en avant, cherchant à s'appuyer d'une main sur

le sol ; une hachette, jetée à gauche dans le champ, est l'arme de guerre échappée de sa main. A la partie postérieure (C) on remarque aussi les traces d'un sujet encore plus ruiné, un bout de lance ou de quelque arme analogue.

Deux de ces fragments (A et B) ont été déjà publiés par M. J. de Morgan dans les *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. I, 1900, p. 116 et planche V (en couleurs).



I. — Nous pouvons restituer assez aisément l'aspect général de ce petit monument, en nous reportant à la série connue des vases plastiques, vases à boire et vases à parfums, rhytons et lécythes, qui figurent en grand nombre dans les musées et qui ont été étudiés autrefois par M. Treu dans sa dissertation, *Griechische Thongefaesse in Statuetten und Büstenform* (Berlin, 1875). A côté des représentations

très nombreuses de têtes d'animaux, lions, aigles, mulets, les corps d'animaux exécutés en entier, tels que sphinx, oiseaux, même des personnages et des groupes y trouvent place assez fréquemment. Le beau vase en forme de Sphinx, qui appartient au Musée Britannique (*Catalogue* E 788; *Journal of hell. studies*, 1887, pl. 72), donne une idée de la perfection que pouvait atteindre cette céramique. On imaginera donc sans peine le vase de Suse sous la forme d'un cheval, dont la tête ou le dos devait porter un goulot qui servait d'embouchure au vase formé par l'animal tout entier. On retrouve même sur le Sphinx de Londres un petit sujet peint en figures rouges entre les pattes de l'animal. Le rebord noir en est traité aussi d'une façon identique; les proportions du corps sont sensiblement les mêmes[1]. Le vase de Suse reconstitué formerait donc comme un pendant au précédent, sans qu'on puisse dire qu'ils aient été fabriqués tout à fait à la même époque; il est possible, comme on le verra plus loin, que le nôtre soit plus ancien. Mais il convient de faire ici une remarque : c'est que jusqu'à présent, dans la série des rhytons publiés, on n'a pas d'exemple, du moins à ma connaissance, de la représentation du cheval. Il semble donc que le vase de Suse ait été fait dans des conditions particulières et assez exceptionnelles. Nous montrerons tout à l'heure quelle en a été la raison.

La restitution du sujet peint peut être tentée aussi avec une certaine vraisemblance. Il s'agit d'un Oriental vaincu, tombant par terre. Ou c'est un Perse, ou c'est une Amazone. Les représentations de Perses combattant ne sont pas très fréquentes sur les vases grecs; pourtant il en existe des exemples (Hartwig, *Meisterschalen*, pl. 55, 56; *Wiener Vorlegeblätter*, VII, pl. 3) et l'on y voit que leur armement ordinaire est l'arc plutôt que la hachette, que leur costume

1. Notre fragment A mesure 0,17 de longueur; B = 0,11 de hauteur; C = 0,11 de longueur.

comporte habituellement un justaucorps collant sur le torse, on n'y remarque pas ce rabat d'étoffe formant poche sur le devant de la poitrine et sur le ventre, cette sorte d'*apoptygma* que présente ici la tunique du personnage et qui décèle un costume plus féminin que masculin. Au contraire, dans les très nombreuses peintures où figurent des Amazones, la hachette est l'arme classique, et il n'est pas rare que le vêtement fasse une poche flottante par devant (Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, III, pl. 165; *Catalogue Brit. Museum*, E 272). J'opinerais donc de préférence pour une représentation d'Amazone, et cette hypothèse est d'autre part justifiée par l'attitude même du personnage. En effet, on peut en rapprocher des figures d'Amazones combattant contre Thésée et ses compagnons qui non seulement sont analogues, mais offrent une identité presque absolue avec notre petit fragment (*Monumenti dell' Instituto*, 1856, pl. 15, p. 86-89).

Je suis porté à croire que, conformément à l'usage démontré par beaucoup de peintures de vases, les industriels avaient extrait ces figures d'Amazones de quelque grande fresque reproduisant la composition classique du ve siècle, Thésée combattant les Amazones, et sans insister autrement sur l'indication d'un modèle possible, il n'est pas inutile de rappeler que les tableaux les plus célèbres représentant à Athènes des Amazones étaient ceux du peintre Micon, collaborateur de Polygnote et contemporain de Cimon (Overbeck, *Schriftquellen*, n°s 1054, 1081, 1086; cf. C. Robert, *Die Marathonschlacht*, Halle, 1895, p. 3).

La technique même de la peinture fournit matière à quelques observations. Le dessin en est admirablement pur; la main, aux doigts étendus, est, en particulier, un morceau remarquable par la finesse et la sûreté du trait noir. Le vêtement, de couleur brune, comprend la tunique à manches serrées et les anaxyrides ou braies qui couvrent les jambes; des points blancs et des petits zigzags superposés y dessinent des broderies; le rabat de la tunique est rouge sombre,

semé de minuscules rosaces en points blancs et haché de traits en rouge plus sombre pour indiquer les plis. Le pied nu, arc-bouté contre le sol, est peint en jaune clair (peut-être pour indiquer une chaussure?). On ne trouve d'analogie à cette technique spéciale que dans la série des belles coupes polychromes à fond blanc qui marquent l'apogée de la fabrication attique au v[e] siècle et dont les archéologues s'accordent à placer la floraison antérieurement à Périclès, pendant la période de Thémistocle et de Cimon (voy. la liste dans les *Mémoires et Monuments Piot*, 1895, II, p. 42-43).

Le nom d'Euphronios, du grand céramiste athénien, est attaché à quelques-uns des plus beaux spécimens de cette série.

Tous les détails de composition et de technique nous invitent donc à placer la date du vase trouvé à Suse dans la première moitié du v[e] siècle, plus spécialement aux environs des guerres Médiques, et d'en attribuer la fabrication à l'un des plus grands ateliers d'Athènes.

II. — Nous nous demanderons maintenant si les circonstances mêmes de la découverte ne permettent pas de préciser davantage la solution de ce petit problème.

Comment ces débris de vases grecs se trouvent-ils à Suse, aussi loin de leur pays d'origine? Ce n'est pas la première fois que l'on voit des objets de ce genre transportés à d'énormes distances, et l'idée qui vient d'abord à l'esprit est de supposer que, par voie de commerce et passant de mains en mains, ils ont pénétré jusqu'en Perse. M. de Morgan a joint à la publication de ces fragments le commentaire suivant (*op. c.*, p. 116) :

« Dans cette région du tell [au-dessus du niveau élamite « et dans les couches supérieures], nous avons trouvé plu- « sieurs fragments de céramique grecque, fragments de « peu d'importance en eux-mêmes, mais fort intéressants

« au point de vue de l'extension de la colonisation et du « commerce grecs dans ces régions reculées, sous Alexandre « et les Séleucides. Ce sont, en général, des vases à figures « ou ornements rouges sur fond noir, d'un très bon travail ; « mais la pièce la plus importante est une figurine repré- « sentant un cheval, dont nous n'avons malheureusement « que deux morceaux, une partie de la croupe et une des « jambes de devant, etc. ».

Je verrais, pour ma part, quelque difficulté à admettre une date aussi tardive pour l'importation de ces objets en Perse. Il y a déjà plus d'un siècle entre l'expédition d'Alexandre et la date probable de la fabrication du vase en forme de cheval. Il faudrait donc supposer que durant cent cinquante où deux cents ans, cette poterie, expédiée d'Athènes dans les villes grecques d'Ionie, y aurait séjourné et, à la suite des conquêtes macédoniennes, aurait fini par remonter jusqu'à Suse. Si le vase était isolé, cette odyssée serait encore admissible. Mais il faut remarquer que les autres fragments grecs, moins importants et moins intéressants, sont décorés de figures rouges qui indiquent, elles aussi, la fabrication attique du ve siècle (de Morgan, *op. c.*, pl. v). Il devient donc très invraisemblable que non-seulement un vase, mais tout un lot de vases ait voyagé dans des conditions identiques, pour venir se réunir à Suse.

Laissons donc de côté Alexandre et ses conquêtes. Y aurait-il lieu de faire remonter plus haut la date de ces importations commerciales? Après les guerres Médiques, le chemin est resté ouvert entre la Grèce continentale et la Susiane. Les ambassades envoyées d'Athènes (445 av. J.-C.) ou de Sparte (425) auprès du Grand Roi ne prouvent-elles pas que les transactions entre les deux pays ne rencontraient pas de difficulté matérielle, et que de hardis négociants pouvaient à l'occasion, soit directement, soit par

des intermédiaires asiatiques, faire aboutir leurs marchandises au cœur du pays perse? Nous nous expliquerions ainsi la présence, d'ailleurs exceptionnelle, de quelques objets attiques, parvenus comme par surprise, comme des espèces de curiosités exotiques, jusque dans l'enceinte de la capitale susienne.

Ce qui m'empêcherait d'admettre cette seconde hypothèse, c'est le sujet même qui est représenté sur le principal fragment (A). Comment un marchand aurait-il choisi pour l'expédier en Perse un vase qui commémorait, sous une forme allégorique, mais très claire, la défaite de la race orientale par la race grecque? C'est un fait connu que la victoire des guerres Médiques a été célébrée par l'art grec de deux façons : soit par allusion aux faits réels, c'est-à-dire par la représentation de combats entre Grecs et Perses, soit par le rappel de légendes héroïques comme la Guerre de Troie et le Combat de Thésée contre les Amazones. En sculpture, la frise du temple de Niké Aptère appartient à la première catégorie; les frontons du temple d'Égine et la frise de Phigalie, à la seconde. En peinture, les fresques du Pœcile d'Athènes réunissaient les deux genres : d'un côté la prise de Troie, de l'autre le combat de Marathon. Il n'est donc pas douteux que l'auteur du rhyton, en peignant le fond de son relief, avait choisi un motif national par excellence, la Défaite des Amazones, fait pour exalter le patriotisme athénien et rabaisser l'orgueil oriental. Il eût été singulièrement maladroit de l'envoyer, comme une sorte de provocation, chez l'ennemi héréditaire des Grecs. Nous savons, au contraire, quelles précautions les céramistes ont prises pour flatter leur clientèle d'Orient, quand ils ont eu recours à elle : les vases de Crimée, avec leur décor d'Arimaspes et de griffons, les reliefs du lécythe de Xénophantos avec la chasse de Darius et des seigneurs perses (Rayet et Collignon, *Céramique*, p. 262 et suiv.) montrent l'ingénieuse adresse des Attiques à satisfaire les goûts des populations orientales, dès que leur intérêt est en jeu.

De proche en proche, nous sommes donc amené à une solution qui me paraît la seule acceptable et qui s'accorde complètement avec tout le reste des découvertes susiennes. Cette solution est que le vase a été pris à Athènes même par un Perse et rapporté à Suse, à la fois comme un objet curieux et comme un trophée de sa campagne.

L'Académie se souviendra de l'intéressante communication qui lui a été faite récemment par M. Haussoullier (*Comptes rendus*, 1902, p. 97, séance du 7 mars) au sujet d'un énorme osselet de bronze trouvé par M. de Morgan dans les mêmes fouilles : l'inscription grecque gravée sur ce monument prouve qu'il a été pris à Milet, dans le temple d'Apollon Didyméen; c'est un trophée de la victoire des Perses sur les Ioniens en 494. Si les vainqueurs ont consenti à s'embarrasser dans leurs bagages de cet encombrant ex-voto, pour le rapporter chez eux comme curiosité et comme souvenir de la destruction du temple grec, jugera-t-on plus étrange qu'un soldat perse ait mis dans son havresac ou sur son chariot quelques poteries prises dans le Céramique d'Athènes? L'instinct de pillage est tellement développé chez ces peuples d'Asie qu'il est le fond même et souvent la raison de leurs guerres : les inscriptions assyriennes comme les versets de la Bible en font foi. La collection presque entière de la Mission de Morgan est composée d'objets enlevés aux villes de la Mésopotamie (voy. la *Gazette des Beaux-Arts*, juillet 1902, p. 20). Quoi d'étonnant si les quelques vases grecs qui y figurent proviennent aussi de butins faits à la guerre?

Cette hypothèse, si elle est admise, aurait l'avantage de préciser, à quelques années près, la date du fragment qui nous occupe. Car si le vase a été pris en 480 dans un atelier du Céramique, il ne peut pas être, d'après la technique et le style, de beaucoup antérieur à cette date; et s'il commémore un souvenir glorieux pour les Athéniens, une défaite orientale, c'est évidemment la victoire de Marathon de 490.

Il aurait donc été fabriqué pendant l'espace des dix années qui sépare les deux guerres Médiques, et l'on conviendra que cette date coïncide parfaitement avec tout ce que nous savons sur les ateliers d'Euphronios et de ses émules en céramique.

Enfin, la même hypothèse éclairerait d'une vive lumière la composition du vase tout entier. Car non seulement la peinture de l'Amazone vaincue serait une allusion au grand événement de 490, mais le cheval lui-même, qui nous apparaît comme un sujet exceptionnel dans la série des vases plastiques, aurait une signification particulière. Était-il seul? Était-il monté? Nous ne le savons pas. S'il était seul, on pourrait y voir une allusion au cheval de Troie, au fameux Δούρειος ἵππος, qui avait sa place à Athènes même sur l'Acropole (Pausanias, I, 26, 8) et, à Delphes, parmi les ex-voto consacrés avec la dîme de Marathon (id., X, 10, 1). S'il avait un cavalier, il pouvait préciser mieux encore l'allusion à la défaite des Perses. On sait combien leur cavalerie passait pour redoutable; ces éclaireurs rapides étaient la terreur des cités grecques qui ne connaissaient pas cette tactique particulière, et ils arrivèrent sur le territoire attique précédés d'une immense réputation. Or, à Marathon, par suite de circonstances mal définies, leur action fut à peu près nulle (Curtius, *Hist. grecque*, traduct. Bouché-Leclercq, II, p. 236, 250 et 251, note 1), et les Athéniens purent se vanter d'avoir mis en déroute sans aucune peine ces fameux chevau-légers.

M. Fr. Studniczka (*Jahrbuch des deut. Institutes*, VI, 1891, p. 239 et suiv.) a, par des raisons analogues, attribué au souvenir de Marathon l'érection d'une jolie statue en marbre peint de vives couleurs, qui représentait un Perse ou une Amazone : cette statue a été retrouvée sur l'Acropole d'Athènes, mise en pièces avec acharnement par les vainqueurs de 480. Enfin, le même savant en a rapproché avec raison, suivant moi, bien que cette opinion ait

été contestée (voy. Hartwig, *Meisterschalen*, p. 7 et 10, note 1; cf. *Literatur Zeitung*, 1890, p. 1281; 1891, p. 1576; *Gazette des Beaux-Arts*, janvier 1902, p. 35), une assiette peinte du Musée d'Oxford, qui représente un Oriental à cheval et porte en exergue le nom fameux de Miltiade. Je serais très tenté de croire que les débris du cheval en terre cuite, recueillis à Suse, faisaient partie de la série d'œuvres qui, dans l'art industriel comme dans le grand art, ont exalté la gloire d'Athènes après cette fameuse journée. Ce fut donc pour le Perse qui s'en empara une double raison de le confisquer : il enlevait du pays ennemi un objet qui commémorait la honteuse défaite infligée aux armes du Grand Roi, et il le transformait pour lui-même en un trophée de victoire, en un souvenir des représailles exercées contre Athènes.

Ainsi ce petit fragment d'argile qui, après tant de péripéties et de pérégrinations lointaines, repose aujourd'hui tranquillement dans une vitrine du Louvre, aurait été le témoin d'un des événements les plus considérables de l'antiquité; il aurait lui-même, en quelque sorte, pris part à la lutte mémorable de l'Occident et de l'Orient. Il ne serait pas seulement un précieux débris de l'art attique, mais un souvenir historique de haute importance.

LIVRES OFFERTS

M. S Reinach offre à l'Académie le 3e volume de sa traduction de l'*Histoire de l'Inquisition au moyen âge* par Henri-Charles Lea (Paris, 1902, in-8°).

SÉANCE DU 1er AOUT

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie un mémoire de M. Merlin, membre de l'École française de Rome, intitulé : *Les cultes étrangers sur l'Aventin à l'époque républicaine.*

Renvoi à l'examen de M. Bouché-Leclercq.

M. Barbier de Meynard a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'estampage d'une curieuse inscription turque provenant de la mosquée de Péking. Notre regretté confrère, M. Devéria, peu de temps avant sa mort, avait confié cette copie à l'examen d'un savant orientaliste, M. Clément Huart, professeur à l'École des langues orientales, en exprimant le vœu qu'elle fût ensuite déposée à la Bibliothèque de l'Institut. Le texte original chinois accompagné d'une traduction en mandchou avait déjà été l'objet d'une étude que Devéria inséra, en 1877, dans le *Journal asiatique*. Mais il était fort désirable, ne fût-ce que pour éclaircir les obscurités du texte principal, d'avoir le déchiffrement de la version turque, et nous devons savoir gré à M. Huart d'avoir entrepris cette tâche.

« Elle présentait de nombreuses difficultés, d'une part à cause de l'inexpérience du graveur, peut-être aussi de l'ignorance du traducteur turc, mais surtout parce que les termes abstraits de la langue chinoise n'ont pas d'équivalent en turc oriental.

« En outre, les dernières lignes de l'inscription sont presque entièrement mutilées, ce qui est d'autant plus regrettable qu'elles auraient sans doute fourni l'explication de plusieurs termes de la religion musulmane devenus méconnaissables dans le texte chinois.

« Malgré ses lacunes et sa date moderne — l'année 1757 — cette inscription présente un double intérêt. D'une part, elle mentionne expressément l'établissement des Ouïgours en Chine,

d'abord vers la fin du VIe siècle et, plus tard, au commencement du IXe siècle. D'autre part, elle n'est pas moins précieuse pour l'étude des dialectes turcs de l'Asie centrale : elle appartient en effet à celui de Kachgar, dialecte assez voisin de l'idiome qui se parle à Boukhara et à Samarkand, mais qui ne nous est encore révélé sous sa forme littéraire que par un nombre très restreint de documents.

« La traduction de M. Huart, sans prétendre expliquer toutes les difficultés du texte, est faite avec soin et dénote une connaissance très solide des principaux dialectes turcs orientaux. Je m'empresse de l'offrir en son nom et de la joindre au document que Devéria a légué à l'Académie pour la remercier encore une fois de l'avoir associé à ses travaux pendant sa trop courte carrière d'érudit. »

M. Bréal fait une communication sur quelques mots grecs qui n'ont pas été suffisamment expliqués : ἡλιxίη, ὀφείλω, ὀφελλω, ἡρώϊον, ἀοσσητήρ, et sur le mot latin *sacer*.

MM. Weil, S. Reinach, Clermont-Ganneau, Bouché-Leclercq et Wallon ajoutent quelques observations.

M. S. Reinach essaye d'établir, à l'aide de documents nouveaux, que la célèbre statue de la *Vénus de Médicis* est bien plus fortement restaurée qu'on ne le pensait. Un dessin d'un artiste français, daté de 1576, paraît prouver qu'à cette époque elle était privée des deux bras et des deux jambes, et que le dauphin, aujourd'hui placé à gauche de la déesse, n'avait pas encore été sculpté. D'autre part, depuis cette époque, la tête de la Vénus a été l'objet d'un grattage qui en a gravement altéré le caractère. La signature d'artiste gravée sur la base a déjà été reconnue apocryphe au XVIIIe siècle; M. Reinach a lieu de croire qu'elle est la copie un peu modifiée d'une inscription authentique connue au XVIe siècle, mais qui n'était pas, à ce qu'il semble, la signature de l'auteur de la Vénus.

M. Léon Dorez fait une communication sur un manuscrit récemment acquis par la Bibliothèque nationale et contenant des

dessins à la sanguine dont la collection paraît fort importante pour l'histoire des œuvres de Léonard de Vinci.

Le Président annonce que deux inscriptions puniques ont été découvertes à Carthage par le R. P. Delattre, et qu'il en fera l'objet d'une communication ultérieure.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'Académie des sciences, lettres et arts de Padoue, la collection des Mémoires de cette compagnie, volumes I à XVII (Padoue, 1885 à 1901).

SÉANCE DU 8 AOUT

M. Clermont-Ganneau fait une communication [1] sur deux ordonnances impériales concernant les *adaerationes* en Palestine, ordonnances édictées par Théodose II et Honorius, et datées, l'une du 23 mai 409, l'autre du 30 novembre 409 (Code Théodosien). Il y est question d'un règlement antérieur (*lex repetita*) dont l'inscription de Bersabée, commentée dans une séance précédente, pourrait être un fragment.

Il rectifie ensuite [2] le texte et l'interprétation de diverses inscriptions grecques de Syrie : d'abord, d'une inscription grecque de Batamée, tirée du recueil de Le Bas et Waddington

1. On en trouvera le texte *in extenso* dans le *Recueil d'archéologie orientale*, t. V, pp. 143-147; cf. pp. 129-142.
2. *Id.*, *ibid.*, pp. 147-148, 170-172.

(*Inscriptions grecques et latines de Syrie*, p. 2236); puis, d'une inscription grecque provenant de Mzérib, texte transcrit, en graphies assez différentes, d'abord par le R. P. Séjourné, plus tard par M. Fossey; enfin, d'une inscription très mutilée, provenant également de Syrie (Akraba), et copiée par le P. Séjourné. Ce dernier texte serait une dédicace, très rare dans les régions syriennes, à Héraklès.

M. Collignon donne lecture d'une notice sur une tête féminine en marbre, appartenant au Musée du Louvre, et trouvée à Tralles. Il y reconnaît un fragment d'une statue funéraire de type attique, et montre l'intérêt de ce monument pour l'étude des influences attiques sur les écoles d'Asie Mineure.

M. S. Reinach présente à ce sujet quelques observations.

M. Héron de Villefosse communique un rapport du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, sur les fouilles de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique, à Carthage. Il s'agit de la découverte d'un cinquième sarcophage de marbre blanc, orné de peintures comme les précédents. Les couleurs employées sont le rouge, le jaune, le bleu et le noir. Les rampants des frontons sont ornés d'oves, et le champ est rempli par deux griffons cornus, ailés, disposés symétriquement, tournés l'un vers l'autre, une patte de devant levée. Les ailes sont encore traitées à la manière archaïque; la queue se prolonge en rinceaux jusque dans les angles du fronton. Le couvercle conserve l'empreinte de deux objets de forme arrondie, sans doute des couronnes, qui y avaient été déposés au moment de l'inhumation. Des photographies sont jointes à ce rapport. Le R. P. Delattre envoie également la photographie d'une longue épitaphe, trouvée dans les mêmes fouilles; elle était gravée sur le tombeau d'une femme carthaginoise descendant de plusieurs rabs [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

RAPPORT DU R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, SUR LES FOUILLES DE LA NÉCROPOLE PUNIQUE VOISINE DE SAINTE-MONIQUE. DÉCOUVERTE D'UN CINQUIÈME SARCOPHAGE DE MARBRE BLANC.

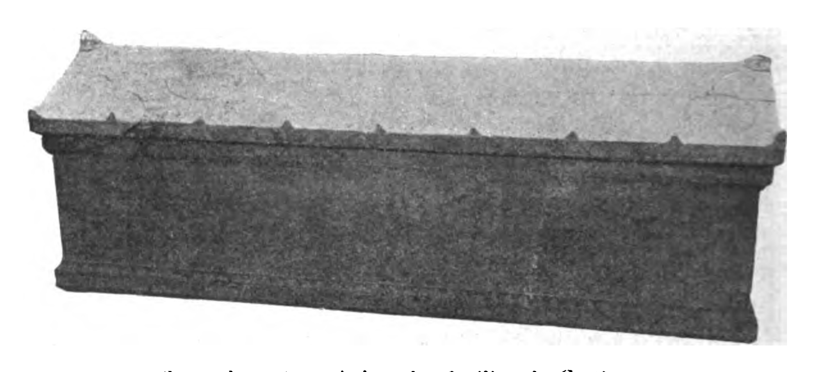
Le 3 juillet 1902, à treize pas au-dessus de la portion de rocher émergeant à la surface de l'affleurement qui constitue une sorte de muraille, on rencontre l'orifice d'un puits, large, du côté de la chambre, de 0^{m} 83 et, du côté opposé, de 0^{m} 78, tandis qu'au milieu il se rétrécit au point de n'avoir plus que 0^{m} 65. En somme, il n'annonçait rien de bien intéressant.

Cependant, à 6^{m} 10 de profondeur, on arrive à un caveau creusé dans le roc et mesurant la même largeur que le puits (0^{m} 83), 0^{m} 95 de hauteur et 2^{m} 10 de longueur. Le plafond a été entaillé sur une largeur de 0^{m} 40 et la baie s'élève à près de 2 mètres au-dessus de la chambre. Tout cet espace est rempli de terre argileuse et de pierres.

L'étroit caveau a reçu un beau sarcophage en marbre blanc qui en occupe toute la longueur et toute la profondeur. Aux pieds du sarcophage, on rencontre d'abord deux urnes à queue, une lampe bicorne avec sa patère et une lame de couteau en fer. Le sarcophage est bien en place; il est exactement fermé. Un cadavre a été inhumé par-dessus le couvercle. A ses pieds, on trouve à droite, près de l'acrotère d'angle du couvercle, un miroir et une belle œnochoé en terre cuite vernissée en noir, de forme très élégante, à panse côtelée, ornée sur le col et l'épaule d'une guirlande très délicate. L'anse, à ses deux points

d'attache, se termine par une tête humaine en relief. C'est une imitation des œnochoés de bronze.

En continuant de déblayer le couvercle, on trouve encore une patère, une tasse à double anse, un *unguentarium* de terre commune à panse sphérique, un grain de collier en pâte de verre, un petit disque en ivoire de 0 m 02 de diamètre à surface convexe et percé d'un trou central à sa partie inférieure ; enfin onze monnaies, dont deux de grand module, à tête de Perséphone sur la face et à tête de cheval sur le revers. La mieux conservée de ces deux monnaies mesure 27 millimètres de diamètre et pèse 13 gr. 90. Les autres



Sarcophage trouvé dans les fouilles de Carthage.

sont de petits bronzes avec la tête de Perséphone ou avec le palmier d'un côté et, de l'autre, la tête de cheval ou le cheval au galop. Elles pèsent ensemble 36 grammes.

Il n'est pas facile de dire si ces objets ont été déposés là pour accompagner le cadavre étendu sur le couvercle ou le corps renfermé dans le sarcophage. Cependant le doute ne paraît pas possible pour le beau vase d'argile. Artistement façonné, il s'accorde bien avec la décoration du sarcophage, qui est orné de peintures rouges, bleues, noires et jaunes comme les autres sarcophages de marbre blanc précédemment découverts. Les frontons portent des animaux exécutés

avec une grande sûreté de main et une particulière intelligence du coloris. J'ai pu en faire prendre un croquis par M. Élie Blondel qui se trouvait sur le chantier des fouilles au moment de la découverte.

Le sarcophage était tellement serré de près par les parois du caveau qu'on se demande comment les Carthaginois ont pu l'y faire entrer. Il y était comme encastré; le fronton postérieur était si bien appliqué à la paroi du fond, qu'une partie du décor s'y est décalqué.

Il ne fut pas facile de dégager le couvercle. En le levant, on constata que la tombe était intacte. Le sarcophage renfermait un squelette en place, partiellement engagé dans une couche d'argile fine, épaisse de 0^{m} 02 à 0^{m} 03, de laquelle émergeaient les os offrant plus de saillie. Cette argile paraît avoir pénétré à la longue par les infiltrations. On dirait de la terre à modeler très pure qui aurait été lavée et tamisée. A la pression des doigts, elle s'écrase onctueuse comme du beurre ferme. La couche couvrait des pieds à la tête l'intérieur du sarcophage. Elle était fendillée en tous sens et se décomposait en une quantité de morceaux, séparés les uns des autres sous forme de galettes à surface concave. En retournant ces galettes, on constatait qu'elles conservaient l'empreinte de l'étoffe avec laquelle l'argile a été en contact. L'argile a absorbé toutes les matières. A travers les fentes on apercevait la couleur blanche et très nette du marbre.

Le cadavre avait été étendu sur le dos, la tête penchée à gauche; les mains se rejoignent sur le bas-ventre, et les genoux sont serrés l'un contre l'autre. Le crâne s'était incliné vers l'angle du sarcophage, la mâchoire touchant la paroi. Les mesures de ce crâne donnent 74,35. Le corps appartient donc à un dolichocéphale, comme nous l'avons déjà constaté pour beaucoup d'autres[1]. Les os sont forts. En

1. Au moment où j'écris ces lignes, on m'apporte des fouilles de la nécropole un crâne dont l'indice est de 75,8.



prenant pour base un tibia et un humérus bien conservés, on obtient une taille d'homme de 1 m 68.

On recueillit avec les ossements quelques morceaux d'une matière blanchâtre, cellulaire, très légère, faisant penser à un gâteau de miel. Le corps cependant n'avait pas été, comme nous l'avons constaté d'autres fois, déposé dans un bain de résine.

On ne trouva dans ce beau sarcophage qu'un minuscule croissant en bronze doré, de 0m 019 d'ouverture, débris sans doute d'une bague sigillaire. J'ai déjà signalé à plusieurs reprises le simple anneau de bronze et l'absence complète de bijoux dans ces riches sépultures trouvées intactes.

L'extraction du sarcophage ne fut pas chose facile. Elle eut lieu le 7 juillet. L'opération dura toute la journée.

D'après la disposition du puits, les Carthaginois avaient dû le descendre debout contre l'une des petites parois du puits, puis l'incliner au niveau du caveau pour l'y enfoncer comme dans un four.

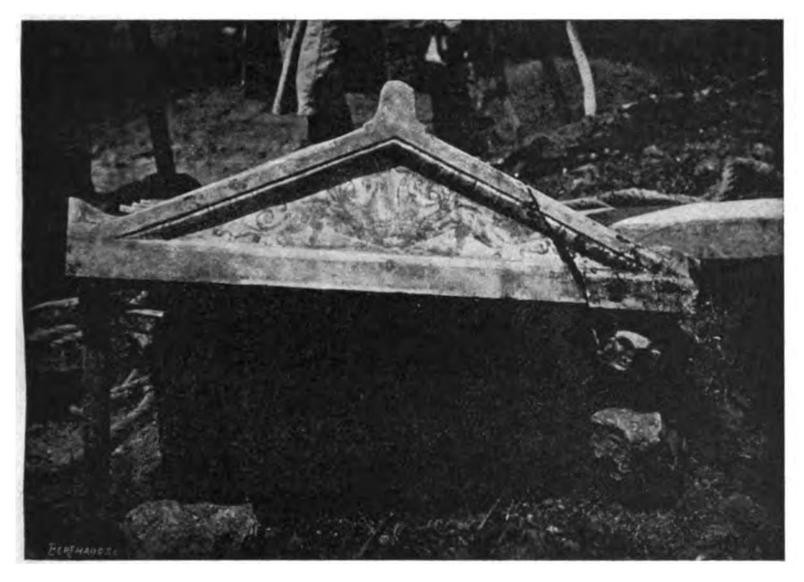
On retira d'abord le couvercle. Dès qu'il fut hors du puits, M. Henry Bourbon photographia celui des frontons qui offrait le décor le mieux conservé.

La grande difficulté était de sortir la cuve de son alvéole. On essaya de la renverser sur le flanc. Mais l'espace était insuffisant. Il fallut donc prendre le parti d'élargir le puits en entaillant la roche. On put alors extraire le sarcophage et le transporter au Musée Lavigerie où il arrivait à la nuit. Le 8 juillet, au matin, il fut mis en place dans la salle punique, et muni de son couvercle, après avoir reçu les restes du squelette dont la position avait été relevée au moment de l'ouverture.

La cuve ne diffère nullement des autres trouvées précédemment. La moulure supérieure qui l'encadre porte une ligne d'oves, et la moulure inférieure une ligne de rais de cœur. Les couleurs employées sont le rouge, le jaune, le

bleu et le noir. Ses dimensions extérieures, moulures comprises, sont : 2 m 07 de longueur, 0 m 685 de largeur et 0 m 51 de hauteur.

L'intérêt particulier de ce cinquième sarcophage de marbre réside surtout dans le couvercle. Il est à double pente; il mesure 2 m 10 de longueur, 0 m 72 de largeur et 0 m 26 de hauteur, acrotères compris. Outre les acrotères qui ornent



Couvercle de sarcophage carthaginois.

les deux extrémités de l'arête faîtière et ceux des quatre angles, sept autres, en forme de demi-cône, décorent chaque grand côté du couvercle. La face antérieure de ces acrotères était peinte en bleu. Ceux des quatre angles sculptés dans le sens de l'intersection sont à double face, portant une palmette en bleu clair sur fond bleu foncé.

La tranche du couvercle était cernée en haut et en bas d'un filet bleu. Le filet supérieur servait de base aux acro-

tères, et sous le filet inférieur règne une ligne de rais de cœur.

Mais ce sont surtout les frontons qui doivent fixer l'attention. Sous la moulure brisée qui forme l'encadrement supérieur et qui est ornée d'oves, le champ est rempli par deux monstres cornus, ailés, disposés symétriquement, tournés l'un vers l'autre, se rejoignant même l'un et l'autre, une patte de devant levée. Les teintes jaunes, rouges et noires qui entrent dans la composition de ces animaux fantastiques se détachent vigoureusement du ton bleu foncé qui remplit tout le champ du fronton. Ces monstres au corps de lion, à ailes courbes, dressées et relevées de traits rouges, aux membres fortement articulés, aux oreilles longues et tendues en avant, retournent leur tête de tigre à menton de bouc. Leur tête est munie en arrière d'une sorte de corne [1]. Les deux cornes se réunissent sous l'angle supérieur du fronton offrant ensemble la forme d'une accolade. La queue de ces monstres se prolonge en décrivant des rinceaux destinés à remplir le champ libre des angles aigus du fronton. Ces animaux sont traités avec art et avec une liberté qui ne nuit nullement à la symétrie de l'ensemble.

Tel est sommairement ce nouveau spécimen de décor carthaginois du IVe siècle avant notre ère. Comme toujours, la couleur bleue a été la première à disparaître. Les couleurs qui ont le mieux résisté sont le rouge et le noir.

Le couvercle conserve encore l'empreinte d'objets déposés au moment de l'inhumation. Ces empreintes sont au nombre de deux, et toutes deux se trouvent sur la pente gauche du couvercle.

Du côté des pieds du mort, entre le premier et le second acrotère, à 0m 06 du bord, c'est un cercle de 0m 19 de

1. Les monstres peints sur notre sarcophage peuvent être rapprochés du griffon ailé et cornu gravé sur un cachet perse du Cabinet des Médailles (E. Babelon, *Manuel d'archéologie orientale*, p. 196, fig. 142). Une réminiscence de ces lions ailés et cornus se retrouve à l'époque romaine dans un candélabre que donne Cantù (*Storia universale*, 10e éd., pl. XVI, 5).

diamètre plus ou moins épais et incomplet. Le cercle est ouvert dans sa partie inférieure. De ce côté, l'objet n'a pas laissé de trace.



Du côté de la tête du mort, à 0m 34 de l'extrémité du couvercle, la seconde empreinte se présente sous forme de disque légèrement irrégulier, de 0m 27 de diamètre, avec lignes rayonnantes indiquant une pièce de vannerie, paillasson ou corbeille. Le disque est tangent à l'arête faîtière du couvercle et, près de cette arête, sa ligne extérieure circulaire fait défaut sur une longueur de 0m 15. Il est évident que le cercle n'a pas été tracé de main d'homme. Son impression, comme celle des tiges rayonnantes, est due au hasard d'une action chimique quelconque. L'objet déposé était absolument semblable à celui que j'ai signalé

avec plusieurs autres empreintes sur le sarcophage découvert en mai dernier. L'empreinte a le même diamètre.

Un puits voisin, déblayé quelques jours auparavant, renfermait à l'entrée de la chambre un bloc de tuf qui doit provenir d'un monument funéraire extérieur. Sa hauteur totale, dans son état actuel de mutilation, est de 0 m 76. Il est brisé dans sa partie supérieure et dans sa partie inférieure qui était destinée à être enfoncée dans le sol. Qu'on se figure un tambour, de 0 m 42 de diamètre, haut de 0 m 64, légèrement conique, plus large à la partie inférieure. De la face supérieure, laissant un rebord de 0 m 04, se détache une partie cylindrique dont l'amorce, dans sa plus grande hauteur, ne dépasse pas 0 m 12, mais elle porte au centre une mortaise rectangulaire de 0 m 05 sur 0 m 065, profonde de 0 m 07, destinée à recevoir un couronnement. Sur un des côtés du tambour, une portion aplanie est revêtue d'une couche de stuc. Les restes de monuments extérieurs carthaginois sont si rares jusqu'à présent que je n'ai pas hésité à donner une description détaillée de ce bloc de tuf.

La chambre à l'entrée de laquelle a été trouvée cette pierre renfermait une épitaphe intéressante. Elle est gravée sur une pierre noire tendre, longue de 0 m 32, haute et épaisse de 0 m 11. Une moulure encadre la face. Malheureusement la partie qui porte l'inscription est avariée et s'effeuille au moindre choc. Le texte, en caractères finement gravés, se compose de trois lignes. C'est l'épitaphe d'une carthaginoise, fille d'un *Rab* appelé *Abd-Melqart*, et comptant plusieurs autres *rabs* parmi ses ancêtres dont la longue généalogie suit le nom de la défunte (gravée p. 449).

LIVRES OFFERTS

M. Maspero offre à l'Académie quatre volumes du *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire* (Le Caire, 1901 et 1902, in-4°), et deux volumes des *Annales du Service des antiquités de l'Égypte*, tomes I et II (Le Caire, 1899, 1900 et 1901, in-8°). Il renseigne l'Académie sur les conditions dans lesquelles se poursuit la confection du *Catalogue*, qui comprendra trente volumes.

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie les 7e, 8e et 9e livraisons de son *Recueil d'archéologie orientale*, qui contiennent les articles suivants : § 22, *Épigraphie gréco-romaine de Palmyre* (suite et fin) ; § 23, *Inscriptions néo-puniques* ; § 24, *Orotal et Dusarès* ; § 25, *Archéologie et topographie de Palestine* ; § 26, *Trois nouveaux cachets israélites archaïques* ; § 27, *Inscriptions grecques de Bersabée* (Paris, 1902, in-8°).

M. Senart offre à l'Académie, de la part de M. Adhémar Leclère, *Le Livre de Vésandâr*, d'après la leçon cambodgienne (Paris, 1902, in-8°) :

« L'histoire du roi Vassantara, sous les traits duquel le Bouddha donna dans une existence antérieure les exemples les plus sublimes, aux yeux du bouddhisme, de détachement et de charité, est une des plus populaires dans le monde bouddhique. M. Adhémar Leclère nous en donne aujourd'hui, en traduction française, la version cambodgienne. C'est une contribution, qui a son prix, à l'étude du folklore qui a, dans les derniers temps particulièrement, sollicité le zèle toujours infatigable de notre laborieux compatriote. Il a senti l'intérêt que présentent les comparaisons de détail, par similitude ou par divergence, avec d'autres versions du conte; il a consacré à ces rapprochements des annotations nombreuses. Malheureusement, de semblables parallèles ne prennent vraiment toute leur valeur, tout l'intérêt dont ils sont susceptibles, que s'ils sont institués d'une façon systématique et méthodique et s'ils aboutissent à des conclusions d'ensemble. Les indications fournies par M. Leclère ne présentent pas cet avantage ; elles attireront utilement l'attention du lecteur curieux, si elles ne le dispensent pas de reprendre la comparaison avec une précision plus rigoureuse et sur des bases mieux établies. Je suis obligé surtout de

mettre M. Leclère en garde contre certaines erreurs philologiques où l'entraîne sa connaissance insuffisante du sanscrit et du pâli, et qui déparent trop souvent pour les initiés son commentaire. M. Leclère nous promet de nouvelles traductions; c'est avec le sentiment de remplir le devoir de reconnaissance que nous imposent son activité et son zèle que j'appelle sur ce point toute son attention ».

M. Senart offre en outre, de la part de M. A. Guérinot, *Le Jîvaviyâra de Santisuri; un traité jaina sur les Êtres vivants*, texte prâkrit, traduction et glossaire (extr. du *Journal asiatique*, Paris, 1902, in-8°) :

« Je suis chargé par M. Guérinot de faire hommage à l'Académie de cet opuscule, et je m'en félicite. On peut douter si les constructions auxquelles se livre la secte jaina sous prétexte de présenter une division complète et une hiérarchie de tous les êtres animés et inanimés, présentent en elles-mêmes un intérêt bien solide. C'est au moins un élément qui a sa place dans l'ensemble doctrinal de la secte et qu'il nous faut connaître. Ce petit texte a été établi avec beaucoup de soin sur plusieurs manuscrits par M. Guérinot, qui nous donne tout l'essentiel des commentaires. C'est un début qui témoigne de bonnes études et d'un sentiment juste des devoirs d'un bon philologue. Il annonce à l'indianisme une bonne recrue et nous autorise à espérer, que quelque jour l'étude du jainisme et de sa volumineuse littérature aura parmi nous un représentant laborieux et bien informé. Nous ne pouvons que lui faire le meilleur accueil ».

M. Senart offre enfin un travail intitulé : *The inscriptions in the caves at Karle*.

SÉANCE DU 13 AOUT

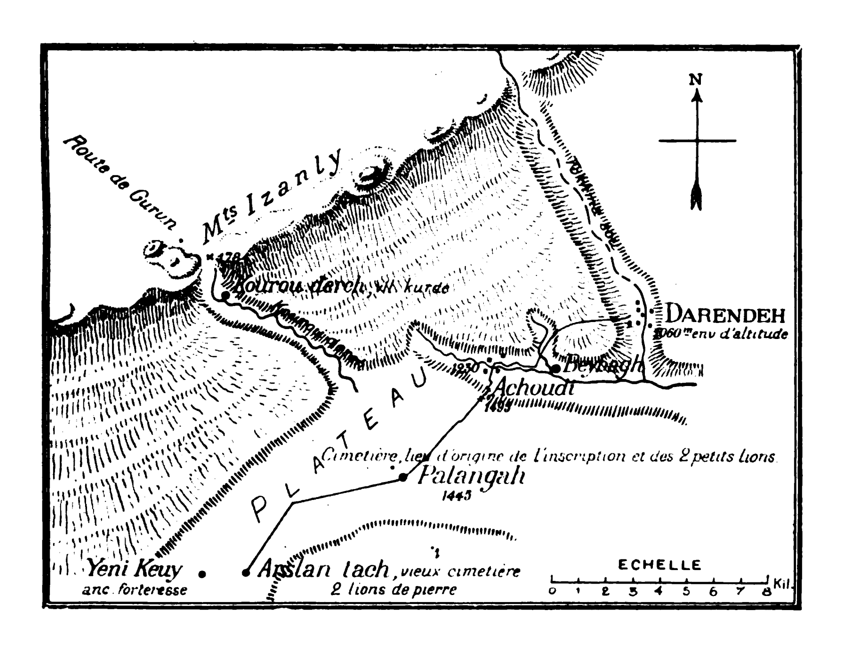
(Séance avancée au mercredi à cause de la fête de l'Assomption.)

M. Clermont-Ganneau communique à l'Académie, de la part de M. Grenard, vice-consul de France à Siwâs (Asie-Mineure), les photographies d'une grande inscription hittite, qu'il a découverte à Palangah, à dix kilomètres de Darendeh, sur un plateau

qui domine le village d'Achoudi et sur la route d'Albistân. Elle est gravée sur une sorte de fût de colonne en granit orné de sculptures. Le texte est d'une étendue considérable; les caractères sont gravés en creux et non en relief, contrairement à l'usage ordinairement suivi dans cette écriture encore mystérieuse. A 6 800 mètres dans la même direction, on voit deux grands lions de pierre, hauts de 1 m 70, de style également hittite, et qui ont été signalés par différents voyageurs. Avec l'inscription susdite se trouvaient deux petits lions de granit, couchés, dont l'un a été apporté à Siwâs, où il restera. Quant à l'inscription, transportée à Siwâs, sur les instances de M. Grenard, elle vient d'être expédiée à Constantinople.

Dans une lettre datée du 19 juillet 1902, M. Grenard s'exprime ainsi au sujet de ce monument :

« Voilà deux ans déjà que j'ai trouvé près de Darendeh deux



inscriptions hittites, dont l'une très considérable, la plus longue, je crois, qui soit connue. Elle avait d'ailleurs été vue auparavant

par un missionnaire américain[1]. J'avais essayé de transporter à Siwâs ces deux inscriptions, mais sans succès, les fragments de granit (fûts de colonne) sur lesquels elles sont gravées étant trop lourds pour les bœufs du pays. J'ai pressé le vali de prendre les mesures nécessaires pour les faire venir. Nous avons finalement obtenu un crédit de vingt livres turques, du Musée de Constantinople. Mais il paraît qu'il faut fabriquer un chariot spécial. Je ne désespère cependant pas de voir un jour ces intéressants monuments à Constantinople ».

M. Clermont-Ganneau communique ensuite, de la part des RR. PP. Prosper et Barnabé d'Alsace, de la Custodie Franciscaine de Jérusalem, les photographies et les copies de deux inscriptions grecques chrétiennes qui viennent d'être découvertes sur le sommet du Mont des Oliviers.

L'une est en mosaïque et fait partie d'un grand pavement d'une vingtaine de mètres de superficie ; l'autre est gravée sur un bloc de pierre calcaire. D'après le déchiffrement de M. Clermont-Ganneau, la première est l'épitaphe collective d'Eusèbe, prêtre, de Théodose, diacre, et de quatre moines : Eugène, Elpidios, Euphratas, Agathonicos, qui devaient appartenir à l'un des nombreux monastères qui, à l'époque byzantine, couvraient le Mont des Oliviers.

La seconde, rédigée en grec barbare, avec une curieuse abréviation du nom de la *Pentecôte* (écrit : **TH ЄCTI** = τῇ ε' στῇ = (πεντε) (κο)στῇ), la Pentecôte étant étymologiquement le 50[e] jour après Pâques), est l'épitaphe d'un certain Iosèpios se disant prêtre du sanctuaire, « nouvellement fondé », de l'*Apparition de l'Ange*.

Par une série de rapprochements historiques et archéologiques, M. Clermont-Ganneau montre qu'il s'agit d'un sanctuaire marquant le lieu, voisin de l'Ascension, où, d'après une vieille légende, un ange serait apparu à la Vierge, une palme à la main,

1. Dans une lettre du 16 août, M. Grenard écrit à M. Cl.-G. : « A propos de l'inscription de Palangah, je vous écrivais qu'elle avait été vue par un missionnaire américain. Ce missionnaire est M. Hubbard, mort aujourd'hui. Ce serait donc à lui, autant que je puis être informé, que doit revenir l'honneur de la découverte. »

pour lui annoncer sa mort prochaine. L'inscription, si elle a été trouvée *in situ*, permettrait de préciser ce lieu dont parlent plusieurs anciens pèlerins, mais qui avait été perdu de vue par la tradition moderne [1].

M. S. Reinach fait une communication sur la statue équestre de Milo. Il rappelle qu'on a signalé à Milo, en 1877, la découverte de toute une collection de statues de marbre, parmi lesquelles un Poseidon colossal et un fragment de grande statue équestre. Le Poseidon est au Musée d'Athènes, et le Louvre en possède un moulage depuis 1900; mais la statue équestre avait disparu et était restée inédite. Un membre de l'École allemande d'Athènes, M. Schiff, a communiqué à M. Reinach une photographie de cette statue qui, jusqu'en 1901, était demeurée couchée sur le sable du rivage; à cette époque, elle a été transportée à Athènes par les soins du ministre, M. Staïs, qu'une tempête avait obligé de relâcher à Milo. La base de cette statue équestre s'est conservée en partie et porte une dédicace des environs de l'an 200 après J.-C. Donc, à cette date, il y avait encore dans l'île une école de marbriers capables d'exécuter de très grandes statues dans un style digne de la belle époque. Il y a donc lieu de considérer le Poseidon de Milo, découvert en même temps, non comme une œuvre hellénique ou alexandrine, mais comme la copie tardive d'un original grec qui avait pu être enlevé de l'île par les Romains.

MM. Collignon et Pottier présentent à ce sujet quelques observations, portant principalement sur la date, soit de la statue équestre, soit d'autres œuvres d'art trouvées à Milo.

M. Oppert rend compte de deux textes arithmétiques trouvés par le R. P. Scheil, dont le premier, contenant une liste de carrés, ne lui a pas offert de difficultés, mais dont le second a nécessité une masse considérable de calculs et de temps. Ce petit monument, composé de sept lignes, dont la

1. On trouvera la teneur complète de cette communication dans le *Recueil d'Archéologie Orientale*, t. V, pp. 163-169.

première, effacée, a été reconstituée par le calcul, contient quatre carrés et un rectangle, et forme une somme totale par la superficie du carré du nombre cyclique 653, soit 426, 409. Le problème posé à l'antique arithméticien était le suivant : Étant donnée la surface du carré de 653 comme surface d'un édifice sacré, trouver une figure composée de carrés et d'un rectangle, dont le périmètre est, ainsi que la profondeur, un composé de nombres cycliques. Cette surface est obtenue par les carrés de 400, 122, 301, 390 et un rectangle de 114 sur 864. Quant à ce chiffre cyclique de 653, la période dite du *phénix*, en lustres de cinq années, était composée d'une période sothiaque de 292 et d'une période lunaire de 361 lustres. Le sens de cette arithmétique savante et mystique était de donner à l'édifice autant d'années que désignait ce parcours. Ainsi Sargon a construit les murs de Khorsabad pour qu'ils durent 123.700 ans ou 20 périodes de *phénix* et 40 périodes sothiaques; ils mesurent 123.700 pouces. Quant à ces chiffres, ils sont une confirmation éclatante des découvertes de M. Oppert sur la formation de la chronologie de la Genèse qui, en effet, compte 292 ans depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham, et 361 années de là à la fin de la Genèse, en tout 653 ans[1].

M. Bouché-Leclercq lit une note sur les reclus du Sérapéum de Memphis. Il se propose uniquement de spécifier le sens de κάτοχοι, remis en question tout récemment à propos de discussions sur les origines du monachisme chrétien. Il se prononce pour le sens usuel de « reclus », couramment accepté depuis Letronne jusqu'à Weingarten, et contre le sens de « possédé », que voudraient lui substituer des érudits (Preuschen, Völter, Draeseke) préoccupés d'assimiler κάτοχοι à *fanatici*.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

SIX CENT CINQUANTE-TROIS : LES CARRÉS MYSTIQUES CHALDÉENS.

Dans son ouvrage intitulé : *Une saison de fouilles à Sippara*, le R. P. Scheil a publié le texte de deux tablettes dont l'une, la moins importante, est le duplicata d'une liste de carrés déjà publiée et commentée par Rawlinson (W. A. I. IX, pl. 37), mais dont l'autre est d'une importance considérable. L'étude difficile à laquelle nous avons soumis ce document nous a fait voir que c'est une œuvre mystique se rattachant aux nombres cycliques employés par les Chaldéens et d'autres nations de l'Orient antique et ensuite par d'autres peuples. Sans nous arrêter aux fautes de lecture, commises soit par le copiste babylonien qui a transcrit ce document plus ancien, soit par le savant français à cause de l'état détérioré de la tablette, nous en donnons ici le vrai texte :

1. [illegible]
2. [illegible]
3. [illegible]
4. [illegible]
5. [illegible]
6. [illegible]
7. [illegible] [1]

1. La lecture de ce groupe est douteuse, le sens est sûr.

La première ligne est effacée ; on peut cependant la rétablir par le calcul. En l. 2, il doit y avoir 8 au lieu de 5 . Dans la ligne 3, la fin est presque effacée ; après 30, le signe est peu lisible : au lieu de 16,16, il y a en outre 15.29. La ligne 4 doit avoir 14 au lieu de 24 et entre 27 et , l'assemblage est peu visible. La ligne 6 commence par des signes à moitié illisibles où il y a , et le second clou vertical après 30 manque. Le commencement des lignes 6 et 7 est fruste et en partie oblitéré : les caractères sont absolument dénués de sens : il y a . Rien que par ce qui est clairement lisible de cette ligne, la théorie des nombres nous ordonne impérieusement de restituer le signe manquant par 600. Nous pourrons développer ces raisons quand on nous les demandera, en voici le court résumé :

La lecture de la fin est certaine 6.49, c'est-à-dire 409. Le 5 qui précède serait donc soit 18,000 soit 1080,000, mais avant 6,49 il doit y avoir des *dizaines* de *soss* ou de *ners*, or l'impossible est simplement 2 ners.

Or, il n'y a dans chaque centaine que quatre nombres dont le carré finit en 09, ce sont $50\,n \pm 3$, soit 3, 47,53,97 ; et comme nous avons 53 dans le texte, il faut que le nombre manquant dans le système sexagésimal des *soss* donne un produit finissant en 53, c'est-à-dire doit être ou 5 ou 10. Il faut encore que ce qui reste de 2 *ner* 6 *soss* 49, ou 1609, donne un multiple de *sar* ou de 3600. Comme le nombre de la ligne 7 ne peut être ni 113, ni 173, ni 233, ni 293, ni 413 ni 473 ou d'autres ne finissant pas en 09, il ne reste que 353 et 653. Or, le carré de 353 est 124,609 ; 1609,

déduit de ce nombre, donne 123,000, non divisible par 3600 ner; il est d'ailleurs trop petit, car le nombre de 152,100, qui doit entrer dans l'addition, est déjà plus grand que 124,609. Il reste donc seulement 653 comme restitution *seule admissible*, et le seul signe manquant est ner ou 600. Nous obtenons donc pour le carré 2 *soss* moins 2. *sar*, 2 *ner*, 6 *soss* 49, ou 118 *sar* (424,800) + 2 *ner* (1200) 4,409 = 426,409, ce qui est le carré de 653.

L'addition d'ailleurs nous impose ce chiffre comme seul possible; il faut traduire :

1. [6 *soss* 40, répété : 44 *sar* 26 *soss* 40].
2. 2 *soss* 2, 2 *soss* 2 : 4 *sar* 8 *soss* 4.
3. 30 et 30 soixantièmes : 30 et 27 soixantièmes : 15 *soss* 29.
4. 1 *soss* 54, 14 *soss* 24 : 27 *sar* 21 *soss* 36.
5. 6 *soss* 30 répété : 42 *sar* 15 *soss*.
6. Somme : 118 *sar* 2 *ner* 6 *soss* 49 : de quoi est-ce le carré?
7. De 653 c'est le carré.

Ces nombres peuvent désigner les *soixantaines* avec l'exposant *zéro*, un ou deux, c'est-à-dire l'unité, le *soss* ou la *soixantaine* et le carré de la *soixantaine* ou le *sar*; il en résulte une assez grande difficulté : on ne sait pas, de prime abord, si les nombres désignent l'unité, le *soss* ou le *sar*. Le *ner* 600, seule valeur intermédiaire, est écrit toujours avec un signe spécial, pouvant être répété cinq fois. Le résultat nous montre que 30.30.30.27 doivent être pris comme unités et *soixantièmes* (60^{-1}), car 30 *soss* 30 = 1830 multiplié avec 30 *soss* 27 = 1827 ou 3,343,410 ne peut être expliqué ni par le faux chiffre 16.16, ni par le vrai 15.29. Il en est autrement de $30\frac{1}{2} \times 30\frac{9}{20} = 928\frac{29}{40}$ exprimés par 15.29 ou 929. Comme dans la ligne 5 il pouvait y avoir doute entre 390 = 152,100 et $6\frac{1}{2}^2 = 42\frac{1}{4}$, on a *écrit* après 6 le signe qui désigne le *soss*, en sorte que 42.15 ne veut plus dire $42\frac{1}{4}$, mais bien 42 *sar* 15 *soss* = 152,100.

Ainsi le 𒈫 indique la répétition, mais dans la ligne 2 on n'a pas écrit 2.2.2, mais on a répété le 2.2 exprimant 122.

La ligne 1 est facilement rétablie, les lignes suivantes donnant la somme de 266,409 et le total étant 426,409, la différence 160,000 représente le carré de 400.

Nous exprimons la tablette ainsi :

1. $400^2 = 160,000$.
2. $122 \times 122 = 14,884$.
3. $30\frac{1}{2} \times 30\frac{9}{20} = 929$.
4. $114 \times 864 = 98,496$.
5. $390^2 = 152,100$.
6. Somme $= 426,409$.

De quoi est-ce le carré?

7. C'est le carré de 653.

Voilà donc la teneur de la tablette rétablie[1] dans son

1. On peut donner à ceux qui, par impossible, douteraient encore de la seule restitution admissible du signe du *ner* 600, un supplément de confirmation. L'arithmétique exige rigoureusement que la centaine, précédant le chiffre de 53, soit divisible par 300 ; le nombre P sera donc $= 300\,n + 53$. En même temps, le texte nous informe que le supplément suivant le nombre des *sars*, *n*, est 1609. Nous donnons donc :

$$3600\,m + 1609 = (300\,n + 53)^2$$
$$= 90,000\,n^2 + 31800\,m + 2809$$
$$\text{d'où } m = 25\,n^2 + \frac{53\,n + 2}{6}$$

Mais pour que $\frac{53\,n + 2}{6}$ soit un nombre entier, il faut que *n* soit $6\,A + 2$.
Donc :

$$m = 25\,n^2 + 53\,A + 18$$

Soit :

$A = 0$, $n = 2$, $P = 653$, $m = 118$, $P^2 = 426,409$
$A = 1$, $n = 8$, $P = 2453$, $m = 1671$. $P^2 = 6,017,209$
$A = 2$, $n = 14$, $P = 4253$, $m = 5024$, $P^2 = 18,088,009$
$A = 3$, $n = 20$, $P = 6053$, $m = 10177$, $P^2 = 36,638,809$, etc., etc.

Or, le nombre de 653 est le seul qui peut se trouver dans ce texte, d'abord parce que seul il pourra entrer dans l'addition et ensuite parce que seul le nombre 118 répond à la formule $B \times 60 - 2$. Le *moins 2* se trouve dans le texte ; l'exiguïté de la lacune ne comporte que les deux clous verticaux signifiant 2. *Sapienti sat.*

ensemble indéniable. Horace n'a plus le droit de nous dire : *Nec Babylonios tentaris numeros.*

II

Quel est le sens et quel est le but de ce curieux petit monument? La réponse se trouve dans la question et la réplique finales :

De quel nombre 426,409 est-il le carré? C'est le carré de 653.

Le nombre premier 653 est un nombre cyclique : 653 lustres de 5 ans donnent 3265 ans, nommés la période du Phénix, et composés de la période sothiaque de 292 lustres ou 1460 ans, et de la période lunaire de 361 lustres ou 1805 ans, après laquelle les éclipses reviennent dans le même ordre. Suidas donne 654 années vagues, c'est-à-dire 653 années, plus 163 jours, pour la période après laquelle le phénix reparaîtrait : d'autres donnent pour le même événement divers nombres. Elle paraît dans l'Inde : la chronique du Kashmir, le *Rāģataranginî* la cite également. Dans la Genèse, 653 ans se sont écoulés depuis le déluge jusqu'à la fin de la Genèse, la mort de Joseph. Également dans le texte biblique, le laps de temps de 653 est divisé dans la période de 292 ans depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham, et de 361 ans de cet événement à la mort du fils de Jacob.

En Assyrie nous retrouvons la combinaison de ces trois chiffres dans les mesures du mur de Khorsabad, telles que Sargon les a fournies. Cette circumvallation a 1750 mètres environ de longueur sur 1645 mètres de largeur : d'après le principe déjà énoncé par Newton, les mesures antiques se formulent en chiffres ronds. D'après la superstition des anciens Orientaux, le carré absolu n'est pas appliqué, mais est toujours remplacé par un oblong ressemblant au carré;

c'est le petit côté qui donne la mesure ronde. Dans la ville de Sargon, il y avait donc très justement :

2 côtés à 6 000 empans de 0 m 2745 = 1 647 mètres.
2 côtés de 6370 empans — = 1748 m 565.

Le pourtour de 6 791 m 13 mesuré par Flandin (en chiffres ronds 6 790 mètres), est donc de 24 740 empans avec 12 370 coudées ou 6 185 aunes ou doubles coudées. Sargon dit qu'il a fait le mur « d'après le nombre de son nom ». Le nom de Sargon, *Sar-kin* en assyrien, se décompose en effet en *sar* qui a la valeur cabalistique de 20, et en *kin*, nom du dieu Ea, qui est 40. En appliquant à ces nombres les périodes pendant lesquelles doivent être conservés les murs de la cité, on retrouve pour les 24 740 empans ou 123,700 pouces le fait suivant :

20 périodes de 653 lustres	=	13,060	
40 périodes de 292	—	=	11,680
			24,740

ou en comptant naturellement avec la mesure la plus petite :

20 périodes du Phénix de 3,265 ans =	65,300	ans
40 périodes sothiaques de 1,460 ans =	58,400	ans
Ensemble	123,700	ans.

C'est pendant ce laps de 123,700 ans que devait subsister le *sulbūr*, la durée du mur et de la ville.

Par un excès de superstition qui n'est certes pas sans analogie, Sargon ne donne pas le chiffre du pourtour, d'ailleurs facile à retrouver pour ses sujets. Le périmètre d'un quadrilatère se fixe en somme par l'aire du contenu. Comme à l'époque de Sargon, on comptait par *perches carrées* (*sa*), il se borne à noter la superficie de la ville, sans le palais, et il fixe cet emplacement réduit à 16,261 $\frac{2}{3}$ perches carrées. Les difficultés qu'ont soulevées ces questions n'ont pas été écartées jusqu'ici, et la vérité n'a pas été reconnue,

en sorte que je saisis cette occasion pour exposer l'affaire sous son vrai jour.

La perche se composait, du temps de Sargon, de 2 *cannes*, chacune de 6 aunes de 2 coudées de 2 empans de 5 pouces. La *perche* ou la *double canne* avait donc 12 aunes, 24 coudées, 48 empans et 240 pouces. La superficie se comptait, comme nous le faisons pour le mètre carré, d'après un rectangle à hauteur constante, qui était la perche.

La surface de Khorsabad dans le rectangle encore existant était donc de :

9,555,000 coudées carrées ou de 38,220,000 empans carrés ou bien 388,750 aunes carrées qui équivaudraient à 16,588 $\frac{13}{24}$ perches carrées.

Au lieu de cette évaluation résultant du calcul du carré, le texte de Sargon fournit le nombre de 116,261 $\frac{2}{5}$ de perches carrées. Cela équivaut à :

2,341,680 aunes carrées, 9,366,720 coudées carrées, 37,466,88 empans carrés soit à une différence en moins de :

826 $\frac{7}{8}$ perches carrées équivalant à 47,070 aunes carrées, ou 188,280 coudées carrées, soit 5 hectares 67 ares. C'est la partie du château royal qui empiétait sur la ligne du rectangle, les autres 4 hectares étaient au delà de cette ligne. Sargon ne donne donc pas le périmètre de la circumvallation, mais l'emplacement occupé par la ville, séparé du palais et de ses dépendances par une enceinte spéciale. La méconnaissance de ce fait a été la cause d'erreurs métrologiques qu'il importe de rectifier : le nombre de 16,261 $\frac{2}{3}$ qui contient d'ailleurs un nombre premier bien incommode, 887, n'a rien de commun avec le comput mystique[1] : pour nous

1. Le nombre donné est 16,261$\frac{2}{3}$ = *5,11,887*.

Nous revenons aux évaluations exposées dans notre *Étalon des mesures assyriennes* (1872) tout en établissant la subdivision usitée en Assyrie du temps de Sargon. Comme dans tous les pays, les mesures variaient aussi selon les époques et les lieux :

Le grain, soixantième de l'empan........	0 m 004575
Le pouce..................................	0 m 0549

éviter cette bévue, Sargon a même effacé, dans plusieurs inscriptions, la mention « du nombre de son nom » se rapportant au périmètre qu'il ne donne pas.

III

Après cette excursion sur le domaine de Khorsabad et les données qu'elle nous a pu suggérer[1], nous retournons à quadrilatères. Nous devons pourtant noter une dissemblance : le rectangle de Khorsabad fournit un périmètre cyclique, tandis que la tablette de Sippara nous montre une superficie formée du carré de ce nombre mystique. Cependant nous pouvons nous demander pourquoi, le carré étant une fois donné, en nombre, et non pas en mesures superficiaires, pourquoi on a choisi un assemblage de tels rectangles, et non pas formé la somme des surfaces par des carrés simples, sans recourir à un quasi-carré et à un rectangle à côtés si inégaux. Sans mettre en mouvement la théorie si difficile des plus petits carrés, on pouvait, tout en maintenant les carrés réguliers, former la somme du carré de 653 par plusieurs carrés également réguliers.

Le seul fait de l'existence de ces deux rectangles au milieu des autres carrés renferme une importante indication. On pourrait bien trouver des surfaces carrées dont l'ensemble donne $99425 = 929 + 98,496$, sans compter les innombrables combinaisons de trois carrés ou de plus encore, le nombre 99,425 et la somme de $311^2 + 52^2$, de $305^2 + 80^2$ de $284^2 + 137^2$ de $280^2 + 145^2$, de $247^2 + 196^2 + 292^2$.

L'empan	0 m 2745
Le pied, la brique	0 m 3285
La coudée	0 m 549
L'aune (U)	0 m 098
La canne	6 m 586
La perche	13 m 176
L'aune carrée	1 m 1206
La perche carrée	173 m 607

1. Les théorèmes arithmétiques dont découlent ces résultats ne doivent pas nous occuper ici. Aucun des nombres possibles ne peut être divisible par trois.

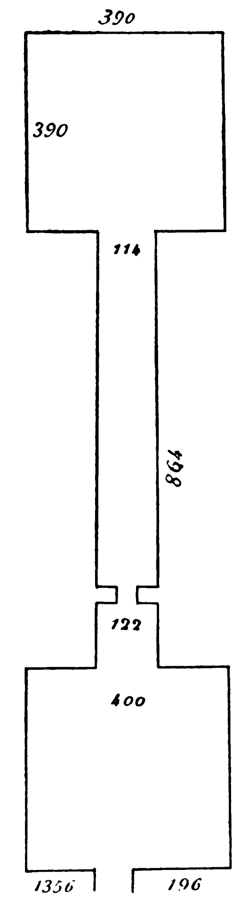
Pourquoi n'a-t-on pas accepté une de ces combinaisons qui pouvaient se substituer à 929,98,496 et qui, toutes, aboutissaient au résultat voulu du carré de 653. La raison est qu'aucun de ces cas n'accordait à la figure fermée le périmètre voulu et ne donnait aucune satisfaction aux auteurs du problème dont nous nous occupons.

Il doit y avoir une autre raison qui se relie à ce que nous avons exposé au sujet des murs de la ville de Sargon. Nous ne croyons pas qu'il faille calculer le pourtour de ces rectangles, en déterminer la somme en rapport avec une combinaison cyclique quelconque. Le résultat de cette computation donnerait le nombre de 5726 qui n'est pas la somme de quelques cycles combinés. Mais en joignant ces divers rectangles pour en former une seule figure rectangulaire de 20 côtés et présentant le plan d'un temple, d'un édifice ou d'un emplacement sacré, l'absence de tout renseignement métrologique nous fait supposer qu'il s'agit d'une indication générale applicable à toutes les dimensions voulues : il s'agissait de maintenir les proportions et d'aboutir au carré de ce nombre mystique de 653.

En rangeant ces rectangles en figure symétrique, on arrive à un pourtour de 5102, nombre composé de 6 périodes de 2 phénix et de 13 périodes sothiaques; en effet $(2 \times 653) + (13 \times 292) = 5102$. Mais en admettant qu'il y ait dans le mur de front une ouverture pour une porte de 16 unités, on a le nombre de 5086 qui est la somme de six périodes du phénix et des quatre périodes sothiaques :

$$\begin{aligned} 6 \times 653 &= 3918 \\ 4 \times 292 &= 1168 \\ \text{Total} &= 5086 \end{aligned}$$

Jusqu'au milieu, du côté terminal il y avait donc de chaque côté 3 fois 653 et 2 fois 292 unités. La profondeur de cet ensemble était de 1806, une unité en plus que le nombre de l'époque lunaire ou 5×361.



Nous croyons en effet que tel a pu être le plan de cet édifice normal. On entre dans une grande cour de 400 unités de côté; puis dans un vestibule carré de 122 de côté; on pénètre dans un petit carré de 30 ½ de côté, au milieu duquel a pu se trouver un objet sacré: on traverse un long couloir de 864 de long sur 114 de large, pour parvenir enfin dans le sacrosaint, le carré terminal de 390 unités de côté[1].

Ainsi était résolu le problème d'adapter le carré du nombre cyclique à un emplacement dont le périmètre et la profondeur présenteraient également des nombres cycliques. Autant d'années que représenteraient les combinaisons des cycles, autant d'années devait durer l'existence de ces sanctuaires.

Le carré de 653 se composant de la somme des carrés de 292 et de 361, et du double produit de deux nombres, ou de 85, 264 + 130, 321 (+ 105, 412) = 426, 409, il m'a paru intéressant d'examiner si ces nombres ne se retrouvaient pas dans le groupement des rectangles donnés; jusqu'ici, je n'ai pas pu découvrir une trace quelconque. Le problème d'ailleurs, tel qu'il était posé et résolu, est déjà assez diffi-

1. Au Congrès international des Orientalistes de Hambourg et à l'occasion de sa communication sur ce sujet, M. Porold, l'éminent professeur de Heidelberg et le savant éditeur du catalogue des briques de Kogomdjik, a fait remarquer qu'il avait souvent remarqué des traces analogues sur les briques examinées par lui et que cette explication donnait la clef par l'intelligence de ces figures.

cile pour qu'il ne fût pas compliqué par une quatrième condition. Dans le cas présent, notre surprise n'égale pas notre admiration. Nous ne sommes nullement étonnés de rencontrer chez ce peuple, dans les époques les plus reculées, une science arithmétique presque stupéfiante qui ne redoutait pas le calcul avec six ou sept chiffres. Nous pouvons nous incliner avec respect devant cette nation qui, sept mille ans avant nous, maniait le calcul sexagésimal, qui l'appliqua à tous les usages journaliers, introduisit la division du jour en 24 heures de 60 minutes de 60 secondes, la division du cercle en six parties à 60 degrés et en autant de subdivisions sexagésimales, la semaine de sept jours et leurs dénominations conservées religieusement depuis ces temps reculés, et qui sont les seules institutions auxquelles la Révolution française n'a pu toucher.

IV

La portée de ce petit document est bien plus considérable et dépasse les limites d'une discussion arithmétique. L'emploi et le maniement de ce nombre mystique a une signification bien plus élevée et nous fait aborder des questions qui, pendant des siècles, étaient envisagées comme des articles de foi au-dessus de toute contestation. Dignes en effet de toutes les peines réservées aux blasphémateurs de Dieu, passibles des châtiments les plus cruels et les moins humains, étaient ceux qui, dans le monde chrétien, émettaient un doute sur la réalité exacte de la chronologie de la Genèse. Nous avons montré, il y a un quart de siècle, que tous ces nombres, conservés dans le texte hébreu et suivis par la Vulgate, nous sont parvenus sans la moindre altération, mais que toutes ces données ne sont que le résultat d'une savante fiction, basée sur les traditions cosmogoniques des autres nations orientales. Les Juifs,

nation jeune comme les Grecs, ont repris ces légendes, les ont façonnées à leur manière en raccourcissant les chiffres.

Ainsi, des 1,680,000 de la création chaldéenne, ils firent la semaine de sept jours, réduisant 10,000 ans à une heure. Le temps antédiluvien, accepté partout par cette tradition, comprenait 60 fois 60 fois 24 ou 86,400 unités temporaires. Les Hindous fixaient celle-ci à 5,000 ans, les Chaldéens à 5 ans; les Juifs la réduisant à une semaine, fixent des périodes de 24,000, 21,600 et 40,800 semaines ou 460 414 et 782 ans. La période héroïque postdiluvienne chez les Chaldéens de 12 périodes sothiaques ou 17,520 ans ou 292 soss et de 12 périodes lunaires de 21,660 ans ou 361 soss fut réduit par les Juifs à un soixantième :

Du déluge à la naissance d'Abraham	292 ans,
De là à la fin de la Genèse	361 ans,
Ensemble	653 ans.

Ces 653 ans sont la réduction des 653 ou 39,180 ans de la tradition chaldéenne. Autour de ce nombre se meut notre petit document : il établit une fois de plus la réalité de l'existence de cette constatation cyclique, et des idées qui s'y rattachaient. Elle contribue à délivrer la civilisation de cette lugubre insanité des six mille ans de l'existence de l'univers. Nous acceptons avec reconnaissance ce nouveau témoignage. Mais, en réalité, la vérité existe même sans cela, et nous n'en avions pas besoin.

SÉANCE DU 22 AOUT

M. S. Reinach s'efforce de mettre en lumière les caractères distinctifs du style de Phidias, en particulier dans le modelé et le dessin des traits du visage. Le point de départ obligé d'une étude de ce genre est l'admirable tête du fronton occidental du Parthénon qui appartient à la famille de Laborde à Paris et dont la partie supérieure est intacte. Les observations de détail qu'elle suggère sont confirmées par les quelques têtes bien conservées des métopes et de la frise du Parthénon, et permettent de reconnaître, parmi les copies antiques qui remplissent nos musées, des œuvres apparentées à celles-là. De ce nombre est une grande tête de bronze découverte à Paris même au XVIIe siècle, et qui est exposée à la Bibliothèque nationale. M. Reinach attire aussi l'attention de l'Académie sur des têtes du style de Phidias conservées à Oxford, à Londres, à Dresde et à Corneto. En terminant, il exprime le regret que les études de détail soient encore si difficiles par suite du petit nombre des grandes photographies d'après l'antique et l'insuffisance de nos musées de moulages.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour une communication :[1]

« Le Louvre a acquis récemment un groupe d'antiquités phéniciennes provenant des environs de Tyr. Dans le nombre se trouve une inscription phénicienne de trois lignes qu'on avait proposé de traduire ainsi : « A Baaliaton fils de *Abdmelkart*, *homme* de Moloch-Astarté ».

« M. Clermont-Ganneau démontre que cette lecture est erronée et doit être ainsi modifiée : « A Baaliaton fils de *Abdhor*, *prêtre* de Malak-Astarté ». Le nom *Abdhor* signifie « serviteur d'Horus » et manifeste les attaches du personnage avec le milieu égyptien. De plus, le défunt était prêtre en titre de cette énigmatique divinité Malak-Astarté, dont le culte était très populaire à

1. On en trouvera la teneur complète dans le *Recueil d'Archéologie Orientale*, t. V, pp. 148-154.

Tyr et dont le nom, avec son caractère binaire, rappelle à plus d'un égard l'entité mythologique que les Grecs appelaient Hermaphroditos. »

M. Heuzey présente à ce sujet quelques observations.

M. Pottier lit une notice sur un canthare de terre cuite émaillée, d'époque gréco-romaine, donné au Musée du Louvre par M. Paul Gaudin. Il est décoré sur la panse de sept squelettes modelés en relief, tenant des thyrses et dansant; on y retrouve même le motif célèbre de la Bacchante en délire, attribuée à Scopas. La technique comporte une double polychromie, en brun et en vert clair, des formes d'anses ciselées qui indiquent une imitation directe de la métallurgie. Le sujet lui-même est à rapprocher des deux célèbres gobelets de Bosco Reale qu'on appelle « les vases aux squelettes ». Mais ce qui fait ici la nouveauté du sujet, c'est le motif de danse qui ne se trouvait pas jusqu'à présent sur les monuments similaires. C'est donc un document important pour étudier ces origines antiques de la « Danse des morts » représentée sur de nombreux monuments du moyen âge.

M. Heuzey rappelle à ce propos qu'il a vu à la Grande-Chartreuse des vases rituels, en forme de canthares antiques, que les religieux doivent tenir par les deux anses, à la mode antique, quand ils s'en servent comme de coupes à boire.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau de l'Académie les nos 9 à 12 de ses *Petites notes d'archéologie* (Nogent-le-Rotrou, 1902, in-8°).

SÉANCE DU 29 AOUT

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie une note de M. Auguste Audollent, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, relative aux découvertes faites au sommet du Puy-de-Dôme, dans les ruines du temple du Mercure Arverne. C'est à l'aide d'une subvention fournie, il y a deux mois, par l'Académie, sur les ressources du legs Piot, que de nouvelles fouilles ont été récemment exécutées sous la conduite de M. l'architecte Ruprich-Robert et de M. Auguste Audollent. La découverte la plus importante est celle d'un édifice jusqu'à ce jour absolument ignoré, en forme de temple, et qui occupe une petite plate-forme sur le flanc oriental du Puy. Il paraît remonter à la même époque que le sanctuaire de Mercure. Quelques fragments d'inscriptions, de nombreuses monnaies, des fibules, des poteries et divers objets ont été recueillis.

Il donne ensuite lecture de la note suivante de M. Audollent :

« Avant de présenter à l'Académie le rapport qu'elle a bien voulu me demander sur les fouilles effectuées au sommet du Puy-de-Dôme, au cours de cet été, je tiens à l'informer sans retard des résultats obtenus pendant la dernière campagne de recherches. Grâce aux subsides dont nous disposions, M. Ruprich-Robert et moi, il a été possible d'entreprendre, autour du temple de Mercure Dumias, une exploration assez étendue.

« Elle nous a révélé la présence, à l'ouest du grand sanctuaire, d'une série de murs sans lien apparent entre eux, mais tous d'une basse époque, et dont la structure rappelle souvent celle des constructions byzantines dans l'Afrique romaine. Les caractères principaux sont l'absence d'appareil régulier et l'emploi de matériaux déjà utilisés dans des édifices antérieurs. L'existence de ces murs confirme donc nos conclusions précédentes sur la survivance du grand temple des Arvernes après le milieu du IIIe siècle, où l'on place généralement la destruction définitive.

« Le long mur de soutènement de la colline qui domine la montagne a été dégagé sur une quarantaine de mètres encore, au delà du point où nous avions dû nous arrêter en 1901. Il ne semble pas qu'il se prolongeât plus loin.

« Mais la découverte la plus importante à laquelle nous ayons abouti est celle d'un édifice absolument ignoré, qui occupe une petite plate-forme sur le flanc oriental du Puy et qui est, si l'on en juge par la régularité de la construction, d'un temps assez rapproché de la fondation même du sanctuaire de Mercure. Le plan est celui d'un temple; mais aucune inscription ne nous a révélé la divinité qui devait y être adorée.

« Je mentionne encore un long dallage sur la colline du sommet, à proximité de la chapelle de Saint-Barnabé; une colonne cannelée, en cipolin, intacte au moment où elle fut exhumée; une base et un chapiteau grossier de colonne en domite; ces derniers morceaux proviennent, le premier, de la route que nous avons sondée à plus de 4 mètres au-dessous du sol ; les autres, d'une fouille au pied d'un des murs postérieurs (à l'ouest) dont il a été question ci-dessus.

« La récolte des objets divers a été particulièrement abondante :

« Environ 200 monnaies romaines, pour la plupart des deux premiers siècles; quelques-unes en argent, un Néron en or; — un lot de pièces du moyen âge, exhumées près de la chapelle de Saint-Barnabé; — une série de fibules très variées; il en est de bien conservées qui offrent un caractère vraiment artistique; — de nombreux vases en poterie rouge vernissée, à figures en relief; il a été possible de reconstituer certains d'entre eux; — quelques fragments d'inscriptions très mutilés; on lit sur l'un d'eux [*deo Mercu*]RIO; — des morceaux de marbre vert et rouge, taillés, et qui peuvent donner une idée de la décoration mosaïque du temple.

« Tous ces objets, dont je ne peux produire ici qu'une énumération sommaire, fournissent de précieux éléments d'information sur l'histoire et la structure du célèbre monument qui s'élevait jadis au sommet du Puy-de-Dôme. »

M. CLERMONT-GANNEAU lit une notice[1] sur un dieu oriental, de

1. On en trouvera la teneur complète dans le *Recueil d'Archéologie Orientale*, t. V, pp. 154-163.

nom inconnu, à propos du bas-relief (du musée du Louvre) récemment étudié par M. Heuzey[1] et au bas duquel est gravée une inscription grecque de trois lignes, ainsi conçue : **ΘΕΩΓΕΝΝΕΑΠΑΤΡΩΩ ΜΑΖΑΒΒΑΝΑϹ ΚΑΙΜΑΡΚΟϹΥΙΟϹΑΥΤΟΥΑΝΕΘΗΚΑΝ** etc.

M. Clermont-Ganneau estime que ce monument d'assez basse époque (fin du IIe siècle après J.-C. ?), bien que provenant de Banias, est en réalité d'origine palmyrénienne. Le dieu solaire qui figure à cheval sur le bas-relief pourrait être une divinité ancestrale, honorée par Mazabbanas et son fils sous la désignation vague de « dieu de Gennéas », Gennéas étant soit le patron, soit un ascendant de Mazabbanas. M. Clermont-Ganneau cite des exemples épigraphiques de cette façon singulière de spécifier un être divin en évitant de prononcer son nom. Quant au nom de Mazabbanas, il est purement sémitique et n'a rien de perse comme on l'avait supposé.

M. Heuzey ne conteste pas l'origine palmyrénienne du monument, mais il constate que l'emploi de la pierre calcaire est tout à fait exceptionnel à Palmyre. Le dieu solaire pourrait être aussi un dieu de la végétation et se rapprocher par là de certains groupes de divinités syriennes ou syro-helléniques.

M. Pottier lit une notice sur un aryballe à tête de femme du Musée du Louvre. Il en étudie la technique et les sujets, et le rapproche d'un très beau « lécythe proto-corinthien » du Musée Britannique, qui en est comme le pendant. Des documents nouveaux permettent de croire que cette fabrication, dont le centre est encore inconnu, pourrait être argienne. En tout cas, elle subit de très fortes influences venues d'Ionie.

M. S. Reinach présente à ce sujet quelques observations.

M. Bréal, estimant que la philologie a son mot à dire dans le débat récemment soulevé par MM. Ettore Païs et Lambert sur l'authenticité de la Loi des XII Tables, apporte, à l'appui de l'opinion jusqu'ici courante, des remarques sur l'archaïsme de la

1. *Comptes rendus*, 1902, p. 192.



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1902

PRÉSIDENCE DE M. PH. BERGER



SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE

M. S. Reinach donne lecture d'une lettre de M. Emile Cartailhac, correspondant de l'Institut, annonçant a découverte de gravures et de peintures préhistoriques dans une caverne du département de la Haute-Garonne. Elles sont analogues aux gravures d'animaux trouvées dans la grotte de Combarelles en Périgord[1].

M. S. Reinach annonce ensuite à l'Académie que la plus belle collection connue d'objets de l'âge du renne, comprenant un grand nombre de gravures, de sculptures et de peintures qu'on a pu admirer au palais du Trocadéro en 1900, vient d'être donnée au Musée de Saint-Germain par M. Édouard Piette, qui a mis trente ans à la former. Grâce à cette généreuse donation, le Musée de Saint-Germain se trouve être désormais non seulement le plus riche en antiquités de l'âge du renne, mais le seul

1. Voir ci-après.



où toutes les séries d'objets d'art et d'usage de cette époque soient représentées d'une manière complète. Une salle spéciale du Musée, qui portera le nom du donateur, sera consacrée le plus tôt possible à l'exposition de cette magnifique collection.

M. Bréal termine la lecture de sa communication sur la Loi des XII Tables. Des doutes ayant été récemment exprimés au sujet de l'antiquité et de l'authenticité de ce monument, M. Michel Bréal a cru devoir en soumettre la langue à un nouvel examen. Cette langue, dit M. Bréal, est archaïque, plus archaïque qu'on ne le croit communément. Beaucoup de termes ont été mal compris, avaient cessé d'être compris dès l'époque de Varron et de Cicéron. Il en donne un certain nombre d'exemples : *vindex*, *assiduus*, *proletarius*, *carmen*, *fraus*, *venenum*, *hostis*, *orare*, etc. La grammaire et la syntaxe présentent d'autres signes d'antiquité. M. Bréal signale un certain nombre de gloses, qui n'avaient pas été reconnues jusqu'à présent, et qu'on a regardées à tort comme faisant partie du texte. Enfin, l'existence de ces Tables, qu'on a prétendu être une pure invention, ne peut être révoquée en doute, puisque des écrivains nous disent sur quelle Table se trouvait telle ou telle prescription.

M. Collignon lit une étude sur un buste en terre cuite du Musée de Bruxelles, dont la photographie lui a été communiquée par M. Franz Cumont. Ce buste, exécuté à peu près grandeur nature, représente une femme drapée dans un voile, suivant le type consacré pour les bustes funéraires. Il a été trouvé à Smyrne, et a fait partie de la collection Misthos. Certains indices permettent de croire que le visage de la jeune femme a été modelé d'après un moule pris après la mort, et retouché. C'est un procédé qui paraît dériver du moulage sur le vif, dont l'invention est attribuée à Lysistratos de Sicyone, et certains masques funéraires de bronze de l'époque romaine prouvent qu'il était d'usage assez courant. A un autre point de vue, le buste de Bruxelles est un intéressant spécimen de la statuaire en terre cuite au début de l'époque impériale.

M. Hamy donne à l'Académie de bonnes nouvelles de la mission de M. Auguste Chevalier, subventionnée sur les revenus de

la fondation Garnier. M. Chevalier et ses compagnons ont quitté le 3 août Brazzaville pour remonter vers Bangui. L'expédition était en excellent état et avait déjà recueilli un petit nombre d'observations de géographie générale véritablement intéressantes.

M. Hamy résume quelques observations recueillies aux abords de Figuig par le fils d'un de nos confrères de l'Académie des beaux-arts, le capitaine du génie R. Normand. Ces observations concernent un groupe d'inscriptions rupestres qui se voient sur un mamelon rocheux isolé qui est à l'entrée S.-S.-O. du col de Zenaga, au pied S.-E. du Djebel Zenaga. Ces inscriptions, gravées sur un grès rosâtre assez tendre, sont de deux sortes : les premières, fort anciennes, d'un trait large et profond, représentent de grands animaux : éléphants, autruches, antilopes, panthères, etc. On y retrouve notamment une figure fort analogue à celle du bélier de Bou Alem (Géryville) que M. Flamand nous montrait il y a trois ans, et où M. Gaillard croit reconnaître l'*ovis longipes Guineensis*.

Les autres inscriptions, d'origine beaucoup plus récente, et qui se détachent en clair sur le fond sombre de la roche, sont d'origine arabe et célèbrent Allah et Mahomet. Il est intéressant de constater que les alentours sont jonchés de pointes de silex qui ont peut-être servi à exécuter les figures antiques. M. Normand signale en tout cas, dans le voisinage, des cuvettes de polissoirs qui remontent assurément à la période néolithique. Polissoirs et gravures rupestres sont ainsi volontiers associés en maintes circonstances ; je n'en connais pas d'exemple plus remarquable que celui de la Boca del Infierno, sur l'Orénoque, signalé naguère par M. J. Chaffanjon.

COMMUNICATION

NOTE SUR LES DESSINS PRÉHISTORIQUES DE LA GROTTE DE MARSOULAS, PAR M. CARTAILHAC.

La grotte de Marsoulas, près Salies (Haute-Garonne), est formée par des couches calcaires relevées verticalement et contre lesquelles d'autres viennent s'arcbouter. Elle est le résultat d'une faille. Vers 1885, M. l'abbé Cau-Durban, archéologue ariégeois, y trouva le sol pétri de cendres charbonneuses, d'ossements d'animaux, de silex taillés. Patiemment il recueillit de nombreux objets ouvrés, vestiges d'une *station* de l'âge du renne. L'aspect de l'industrie, l'absence de harpons barbelés permettent de croire à son ancienneté relative. Les recherches furent interrompues, au moment où elles donnaient les meilleures pièces, à cause du danger que présentait la voûte en pente, complètement fracturée sur une longueur de quinze mètres et dont les blocs se détachent de temps en temps.

M. l'abbé Cau-Durban avait aperçu quelques traits peints à l'ocre rouge sur les parois verticales de gauche. Il en avait négligé l'examen, les supposant très modernes. La grotte a toujours été fréquentée, et sur les pierres à surface tendre les visiteurs ont inscrit et gravé des noms, des dates, des traits. Quelques années plus tard, M. Félix Regnault, de Toulouse, auquel le Muséum de Paris doit de beaux spécimens paléontologiques, eut l'occasion de passer à Marsoulas en compagnie de M. Jammes, chef des travaux de zoologie à la Faculté de Toulouse, et comme ils avaient entendu parler des découvertes de M. Rivière dans la grotte de la Mouthe aux Eyzies (Dordogne), et de M. Daleau, dans la grotte de

Pair-non-Pair, à Marcamps (Gironde), ils examinèrent les traits rouges et virent qu'ils figuraient un ensemble de signes. Il y avait au dessus deux ou trois silhouettes d'animaux en noir et en rouge. Sur l'invitation de M. Regnault, M. Rivière vint à Marsoulas, constata la réalité des observations sans en rien conclure et sans rien y ajouter.

Je n'avais pu me joindre à eux, et ce n'est que beaucoup plus tard, le 2 août 1902, que je me rendis à la grotte. Dans l'intervalle, des faits nouveaux et d'une importance capitale s'étaient produits. MM. le Dr Capitan et l'abbé Breuil avaient observé, et publié en partie, les innombrables gravures et peintures des cavernes dites des Combarelles et de Fond-de-Gaumes, aux Eyzies. M. Rivière, en dégageant les galeries avait singulièrement augmenté le nombre des gravures de la Mouthe; enfin, une découverte ancienne, incomprise et méconnue bien à tort, celle des peintures de la grotte d'Altamira, près Santander, en Espagne, par M. de Sautuola, était rappelée à nos souvenirs.

Ainsi renseigné, je n'eus aucune peine à reconnaître que les fresques de Marsoulas rentraient dans cette même catégorie d'œuvres d'art. Je pus montrer à mes compagnons, MM. Regnault et Jammes, les dessins au trait qui accentuent, rectifient ou complètent les contours, l'emploi des demi-teintes et des teintes plus sombres ou même noires pour rendre le modelé, ou mettre plus en évidence certaines parties. Je découvris, en outre, d'autres figures peintes et surtout une quantité de gravures légères qui, sans couleur aucune, figuraient des bœufs le plus souvent, quelquefois des chevaux. Je notais enfin les caractères d'authenticité et d'ancienneté de toutes les œuvres, notamment les concrétions stalagmitiques superposées.

La semaine suivante, le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences siégeait à Montauban. M. Regnault et moi, nous annonçâmes ces faits; deux de nos confrères, MM. Chauvet et Daleau, venaient à notre

prière les constater, et ensemble nous allions visiter les grottes déjà citées de la Dordogne, dont MM. Rivière et l'abbé Breuil nous faisaient les honneurs. Enfin, sur mon invitation, M. l'abbé Breuil se joignait à moi pour l'étude attentive et le relevé des dessins divers de Marsoulas. Nous devons les publier dans l'*Anthropologie*, mais je suis heureux de les soumettre auparavant à l'Académie qui, la première, en aura connaissance.

La grotte de Marsoulas, d'abord assez large et haute, ne tarde pas, au bout de vingt mètres, à se réduire à un étroit couloir triangulaire où presque toujours il faut marcher sur les genoux. Le sol est horizontal durant quarante mètres: puis on descend en rampant, et l'on arrive à un ruisseau et à des galeries encore inexplorées, le sol y étant formé d'argile molle et profonde.

Les gravures et les peintures commencent dès qu'on a franchi le seuil, mais là elles sont le plus souvent traversées, altérées par les traits et inscriptions modernes. Bientôt elles se dégagent de ces additions déplorables, et ce sont elles seules que l'on observe soit sur les surfaces élevées au-dessus du niveau que la main des visiteurs pouvait atteindre, soit dans les couloirs surbaissés que ceux-ci heureusement se sont gardés de fréquenter. Dans la descente au ruisseau, les gravures sont plus distinctes que nulle autre part. Les peintures ne vont pas si loin.

Partout on constate que les unes et les autres descendent au-dessous du sol actuel; quelques parties que nous avons dégagées nous font craindre que le frottement des limons ou le passage des animaux n'aient usé la roche et effacé les traits les plus légers. Des fouilles attentives permettront de savoir jusqu'à quel niveau archéologique pénètrent les figures.

Si la grotte commençait au seuil actuel (une portion s'est peut-être écroulée), et si l'entrée était dégagée au niveau des foyers de l'âge du renne, la lumière du jour,

surtout au soleil couchant, éclairait la première partie jusqu'au principal panneau de peintures. Mais au delà il fallait avoir recours à une lumière artificielle pour tracer ces dessins, plus habiles et plus curieux que ne l'indiqueront jamais des copies, car ils épousent tous les contours et profitent souvent des accidents de la roche. On les voit se faufiler, se poursuivre dans des fentes où notre œil est impuissant à se mettre en face d'eux et à saisir l'ensemble de l'animal, représenté pourtant exactement.

Sans doute les artistes préhistoriques n'ont pas dessiné dans les situations pénibles que nous avons dû prendre, mais ils ont laissé des gravures jusque sur les voûtes, et nous pouvons soupçonner l'existence de planchers, expliquant certains niveaux de figures alignées, et le travail n'a jamais été fort aisé dans un demi-jour. Reste à expliquer ce fait, qui provoqua d'abord notre scepticisme à propos des fresques du plafond d'Altamira : l'absence de toute tache de noir de fumée sur des roches qui ont si bien conservé les traces fragiles du rouge ou du noir et de la moindre éraflure.

Les gravures, quelles que soient leurs dimensions (et il y en a dont les têtes sont réduites à deux ou trois centimètres, tandis que d'autres, rares, il est vrai, sont presque moitié grandeur naturelle), sont traitées comme celles qui ornementent les objets d'os et d'ivoire, et qui sont le legs le plus intéressant de notre âge du renne. Nous avons surtout des bisons et des bœufs, quelques chevaux, un bouquetin sans doute, un cervidé peut-être. Pas de renne, pas de mammouth. Les peintures ont ceci de particulier qu'elles ont souligné, exagéré divers caractères de façon à aboutir à des profils étranges ; ceux d'Altamira étaient déconcertants. On a la même impression, quoique atténuée, à Fond-de-Gaumes et à Marsoulas. D'autre part, étant donnée la rigueur ordinaire des animaliers de cette époque, leur conscience à reproduire exactement la nature, nous pour-

rons probablement tirer de ces peintures quelques renseignements au profit de la description de nos anciennes espèces.

Nous aurons à étudier s'il n'y a pas un choix intentionnel dans les espèces représentées ; pourquoi, par exemple, tant de bisons, de bœufs, et si peu d'autres animaux.

Au-dessous du niveau des peintures à Marsoulas, on remarque un ensemble considérable de signes que M. Regnault avait signalés et que nous avons relevés scrupuleusement. Bien que l'un de ces signes — le principal — soit placé au beau milieu d'un bison, et lui soit postérieur, je crois fermement qu'ils sont tous de la même époque que les figures peintes. Mais il est positif que celles-ci et les signes recouvrent en bon nombre d'endroits les images au trait. En second lieu, je n'ai vu aucun signe de ce genre simplement gravé. Il serait possible que les gravures, en bloc, fussent antérieures aux peintures prises en bloc également. Ce point est à vérifier avec bien d'autres.

M. l'abbé Breuil, au cours de nos investigations, ne pouvait s'empêcher de noter les rapports de certains signes avec ceux des galets coloriés du Mas-d'Azil. Nos peintures descendraient-elles ainsi jusqu'à la fin du paléolithique, jusqu'à cette période où nous voyons un si large emploi de la couleur rouge que les squelettes eux-mêmes en sont recouverts? A ce rapprochement on peut objecter que l'aurochs paraît avoir eu son maximum d'abondance longtemps avant et que, dans la Dordogne, les aurochs peints et les mammouths gravés sont contemporains. Une différence de latitude impliquerait-elle une différence de faune ?

Marsoulas a donc des signes en nombre, bien étalés. On pourrait admettre que ce sont des fantaisies ornementales. Il n'est pas permis cependant d'alléguer un caprice individuel, puisque, par certains détails nos signes se relient d'un côté à la série de Fond-de-Gaumes et de l'autre à la série d'Altamira, assez mal étudiée d'ailleurs. Avaient-ils un sens connu des initiés, une valeur intentionnelle?

De nombreuses questions sont soulevées par nos découvertes. Nous avons déjà sept grottes, peut-être huit, offrant des gravures ou des peintures de ce genre; chacune d'elles a ses caractères particuliers. Dans l'ensemble, c'est un fait ethnographique de la plus haute portée.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE

M. HÉRON DE VILLEFOSSE annonce que le R. P. Delattre a découvert le 9 août dernier, dans ses fouilles de Carthage, un sixième sarcophage de marbre blanc, orné de peintures décoratives. Le défunt y repose encore, noyé dans un bain de résine qui remplit la cuve jusqu'au bord ; il a été transporté dans cet état au Musée Lavigerie. Sur les grands et les petits côtés, le sarcophage est orné de panneaux peints : sur un fond rouge un buste sortant d'une fleur donne naissance, à droite et à gauche, à une tige ondulée dont chaque courbe engendre un rinceau qui se répète alternativement en sens inverse pour se terminer par une guirlande et un buste contre l'encadrement. Le jaune et le bleu dominent dans ce décor. La baguette qui entoure les panneaux porte une ligne continue de perles bleues. Cette découverte offre un très grand intérêt et démontre une fois de plus l'importance des belles fouilles que le R. P. Delattre poursuit depuis tant d'années avec une persévérance infatigable et un succès qui ne s'est jamais démenti[1].

Cette communication donne lieu à des observations de MM. BOISSIER et MASPERO. Ce dernier rappelle que les Égyptiens, en ensevelissant leurs morts, employaient le bitume au lieu de la résine. Il croit que les cadavres, ainsi préparés, sont précisément ceux qui étaient accompagnés d'objets précieux. En plongeant

1. Voir ci-après.

le défunt dans ce bain de bitume ou de résine, on a eu probablement l'intention de mettre le corps à l'abri des violateurs de sépultures.

M. S. Reinach étudie la formule du baptême des adultes où il est question de renoncer à Satan et à ses pompes. Ce dernier mot est entendu aujourd'hui comme signifiant les plaisirs et les vanités mondaines. A l'origine, il signifiait tout autre chose. Tertullien ne parle pas *des pompes* du diable, mais de *sa pompe*. Or, le grec *pompé* et le latin *pompa* signifient *escorte*, *cortège*, et les anciennes formules baptismales mentionnent la renonciation à Satan et à ses anges. La pompe de Satan, ce sont les milliers de démons subalternes qui composent son armée, alors que les anges déchus sont ses lieutenants, son état-major. Ainsi le néophyte qui embrassait le christianisme renonçait à Satan et à tout son entourage. Plus tard, on négligea, dans la formule, de mentionner les anges déchus; alors le mot *pompe* cessa d'être compris et tendit à prendre, au pluriel, la signification qu'il a encore aujourd'hui.

La communication de M. S. Reinach donne lieu à diverses observations de MM. Boissier, Clermont-Ganneau, l'abbé Thédenat et Ph. Berger.

COMMUNICATION

SIXIÈME SARCOPHAGE DE MARBRE BLANC PEINT TROUVÉ A CARTHAGE,

PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le samedi 9 août 1902, vers la fin de la journée de travail, mes ouvriers reconnaissaient dans une chambre funéraire, la présence d'un grand sarcophage en marbre blanc décoré de peintures.

Le puits au fond duquel se cachait ce monument était situé à 18 mètres de distance de celui qui renfermait le dernier sarcophage découvert et sur la même rangée. Un intervalle de 14 mètres sépare cette rangée de la série supérieure des cheminées à très grandes chambres où fut trouvé, en février dernier, le sarcophage avec couvercle orné d'une statue.

L'orifice du puits creusé en plein roc fut découvert sous 2 m 80 de terre. Très bien taillé, à angles vifs, il mesure 1 m 95 sur 0 m 85 d'ouverture et 6 m 70 de profondeur, ce qui fait, avec l'épaisseur de terre qui le recouvrait, une profondeur totale de 9 m 50[1].

L'entrée de la chambre funéraire, haute de 1 m 85 et large de 0 m 75, y donnait accès à travers une épaisseur de rocher de 0 m 30. La baie était fermée dans sa partie inférieure par deux dalles superposées surmontées d'une sorte de maçonnerie en terre. En avant de cette fermeture, o rencontra d'abord les traces d'un cercueil. Un Carthaginois y avait été inhumé.

La chambre, aussi bien taillée que le puits, avait 2 m 54 de longueur, 2 m 08 de largeur et 1 m 80 de hauteur, sans compter la profondeur de deux auges parallèles qui y avaient été creusées[2]. C'est sur l'une de ces auges, celle de gauche, que reposait le sarcophage qui lui servait, pour ainsi dire, de couvercle. L'auge, comme nous avons pu le constater après l'enlèvement du monument, renfermait un cercueil. Deux autres cercueils avaient été superposés sur le couvercle du sarcophage, trois autres sur la banquette séparant les auges, enfin quatre dans l'auge de droite et au-dessus.

1. Un puits voisin, situé à gauche et découvert quelques jours après, atteint 16 mètres de profondeur, avec deux chambres superposées, l'inférieure renfermant six cercueils et la supérieure deux seulement.

2. Les auges entourées d'un léger rebord le long des parois de la chambre mesuraient 2 m 42 de longueur, et 0 m 75 de largeur. La profondeur de celle de droite était de 0 m 65, celle de l'auge de gauche de 0 m 90. La banquette séparant les auges avait 0 m 45 de largeur.

La chambre avait donc été remplie de cercueils. Parmi ces cercueils, un seul était muni de poignées en bronze. Celui qui se trouvait sous le sarcophage avait des poignées en fer. Le mobilier funéraire n'offrait rien de particulier [1]. Il se composait, comme d'ordinaire, d'urnes à queue, de lampes bicornes, d'une lampe grecque, d'une coupe à pied avec double anse, d'une burette à grosse panse. Ce mobilier était cependant complété par une tige en argent avec main ouverte, deux amulettes (*Anubis* et un *cynocéphale*), un grand miroir, deux clous à tête dorée, cinquante-trois monnaies, cinq chevalets d'instruments à cordes, des lamelles d'ivoire rectangulaires brisées, une bague en plomb dorée, un *pecten*, un opercule de turbo et deux petits cailloux.

Le cercueil que recouvrait le sarcophage en marbre ne renfermait, avec les os du squelette, qu'une lentille en verre, peu épaisse, large de 0^{m} 045, légèrement convexe d'un côté, puis quatre monnaies. Un boulon ou rivet en bronze avait sans doute servi à la fermeture du cercueil.

Je ne dois pas omettre de dire qu'on trouva à l'entrée de la chambre, contre le grand sarcophage, une de ces figurines de terre cuite dont nous possédons déjà plusieurs exemplaires provenant de cette même nécropole et aussi de la nécropole punique de la colline de Saint-Louis. Haute de 0^{m} 16, elle représente une déesse assise, coiffée d'un diadème, le voile arrondi en forme de conque autour du buste, la poitrine couverte de colliers ressemblant presque à autant de rangées de mamelles, comme dans la figure de Diane d'Éphèse [2]. Jusqu'à présent, ce type n'a

1. Deux crânes qui ont pu être mesurés donnent comme indice 78, 4 et 74, 7. — Trois autres crânes sortis de la chambre inférieure d'un puits voisin, signalée plus haut en note, donnent comme indice 77, 22; 75, 13 et 73, 20. — Certains os bien conservés donnent les tailles de 1^{m} 73, 1^{m} 75, 1^{m} 81 et 1^{m} 84.

2. Voyez ce que dit M. Philippe Berger au sujet de ces figurines dans le *Musée Lavigerie*, 1re série, p. 105-109 (pl. XVI).

été rencontré, je crois, qu'à Carthage[1]. Il représente assurément une des divinités spécialement honorée dans cette ville.

Outre les cercueils en bois et le sarcophage en marbre, la chambre renfermait encore trois ossuaires en pierre calcaire avec ossements calcinés et brisés. Deux de ces coffrets étaient dans l'auge de droite et le troisième sur la banquette au fond de la chambre.

Tel était l'ensemble de cette sépulture.

J'ajouterai qu'en faisant une brèche à droite dans la paroi, on pénétra, à travers une épaisseur de 0m 75 de rocher, dans une chambre dépendant d'une autre cheminée, chambre également remplie de cercueils en bois. Il y en avait une dizaine : avec un si grand nombre de morts, on ne recueillit comme mobilier funéraire que cinq urnes à queue, deux lampes bicornes, une lampe de forme grecque, un *unguentarium*, un grand miroir en bronze et cinq monnaies de même métal.

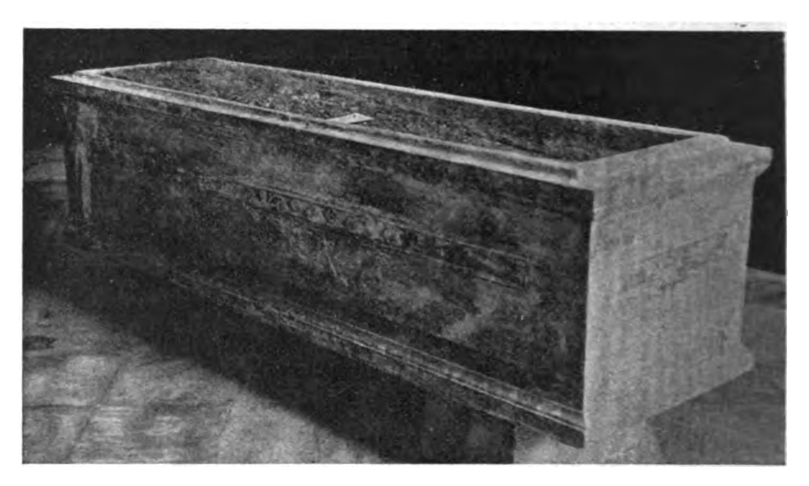
Le lundi 11 août, après avoir fait complètement débarrasser la chambre des restes de cercueils et de terre qui l'encombraient, je pus examiner le sarcophage et procéder à son ouverture.

Des motifs d'ornementation en couleur apparaissaient autour du couvercle et de la cuve. Mon attention fut surtout attirée par la présence d'étroits panneaux horizontaux et par celle de rondelles saillantes sculptés sur les parois extérieures de la cuve. Nous reviendrons à loisir sur ces détails.

Le couvercle fut enlevé : nous eûmes la surprise de voir le sarcophage rempli de résine. A une de ses extrémités, celle-ci dépassait même les bords de la cuve. Du côté des

1. Dans une série de figurines provenant de nos fouilles et que je compte communiquer prochainement à l'Académie, on trouvera cette déesse portée dans les bras d'une déesse mère. Le groupe représente assurément Astaroth et Tanit ou Déméter et Coré.

pieds, la masse avait subi une sorte d'affaissement. Elle offrait l'aspect d'une matière sirupeuse figée en état d'ébullition ou de fermentation produite sans doute par la décom-



Sarcophage peint trouvé à Carthage.

position du cadavre. Des ampoules formées sous l'influence des gaz, étaient demeurées intactes et se brisaient à la moindre pression. Cette matière, de couleur brunâtre comme de la gomme laque, présente à la cassure des stries blanchâtres. Les ouvriers la comparaient, comme ressemblance extérieure, à certaine pâte que les Arabes de Tunis vendent sous le nom de *douceurs turques*. Au-dessus de la tête et de la poitrine, la résine semble s'être conservée dans son état naturel. Elle est compacte et de couleur verdâtre.

Je ne crus pas devoir entamer la résine dans laquelle le cadavre a été noyé, et je résolus de transporter le sarcophage tel qu'il se présentait avec son contenu.

Au moment de l'ouverture, il fut visité par le R. P. Mezzacasa, le marquis d'Anselme de Puisaye et M. Élie Blondel.

L'extraction de cette lourde pièce du fond de la chambre et du puits eut lieu le mardi 12 août. Le même jour, dans la soirée, il était à Saint-Louis ; sa mise en place dans la salle punique du Musée Lavigerie eut lieu en présence de M. Fropo, vice-président du tribunal de Tunis.

Je puis maintenant donner une description détaillée de ce sarcophage.

La cuve est semblable de forme à celle des cinq autres découverts précédemment. Longue extérieurement de 2 m 10, large de 0 m 60 et haute de 0 m 55, elle mesure intérieurement 1 m 85 de longueur et 0 m 43 de largeur. La masse de résine dont elle est remplie n'a pas permis de prendre la profondeur. Elle est entourée, en haut et en bas, d'une moulure peinte, ornée d'oves d'une part et de rais de cœur de l'autre. A 0 m 10 sous la corniche supérieure, les quatre faces portent un étroit panneau encadré d'une baguette, haut seulement de 0 m 075, moulure comprise.

Ces panneaux, longs de 1 m 75 sur les grands côtés et de 0 m 40 seulement sur les petits, sont décorés intérieurement, avec fond rouge, d'un buste central qui semble sortir d'une fleur et donne naissance à droite et à gauche à une tige ondulée dont chaque courbe engendre un simple rinceau qui se répète alternativement en sens inverse pour se terminer par une guirlande et un buste touchant l'encadrement. Le jaune et le bleu dominent dans ce décor que nous avons pu réussir à conserver à l'aide d'un fixatif. On en voit aussi un décalque sur des morceaux de terre qui le recouvraient et que nous avons soumis au même procédé après les avoir détachés du marbre avec grande précaution. Quant à la baguette qui encadre les panneaux, elle porte une ligne continue de perles bleues.

A 0 m 11 de ses extrémités, le panneau de chaque grand côté est surmonté d'une rondelle saillante, de 0 m 06 de diamètre, avec bouton central, presque tangente à la baguette d'encadrement. Ces rondelles portaient une rosace peinte

dont on reconnaît une zone rouge avec des rayons bleus très délicats atteignant la circonférence.

Enfin, à chaque panneau, sur les quatre faces, correspond, en longueur sur la corniche inférieure, un autre panneau fort simple, haut seulement de 0 m 05. Une feuillure en forme l'encadrement. Nous avons déjà rencontré ces doubles panneaux sommairement indiqués sur les quatre faces du petit ossuaire anthropoïde sorti en 1898 d'une des chambres de la même nécropole[1].

Le couvercle, long de 2 m 17 et large de 0 m 64, est simplement à double pente. De chaque côté, il porte sept acrotères ; deux autres terminent à ses extrémités l'arête faîtière. Une ligne d'oves peints décorait la moulure inférieure posant directement sur la cuve. Quant aux frontons, ils conservent de vagues traits de couleur rouge, reste d'un motif qui a complètement disparu.

Mais il est une particularité curieuse à signaler dans ce couvercle. Il porte sur ses deux pentes quatre paires de trous de la profondeur d'un doigt, symétriquement disposées à 0 m 20 de l'arête faîtière vis-à-vis l'acrotère le plus proche de l'acrotère d'angle. Ces trous étaient verticaux et ont dû recevoir des tiges droites dont je ne saurais dire l'usage. On ne peut faire, à ce sujet, que des hypothèses[2]. Nous avions déjà rencontré ces trous aux quatre angles de la grande dalle servant de couvercle et portant la belle statue de femme de pur style grec.

Comme je l'ai dit plus haut, je n'ai pas cru devoir toucher à la résine. J'ai pensé qu'il serait plus instructif, pour les visiteurs de notre musée, de présenter ce sarcophage dans l'état même où il nous est apparu au moment de la levée du

1. Ph. Berger, *Musée Lavigerie*, 1re série, pl. x, fig. 2. — Delattre, *Nécropole punique voisine de Sainte-Monique*, 1898, 2e semestre, p. 4, fig. 5.

2. Le couvercle ne portant aucune trace d'objets qui y auraient été déposés, on pourrait croire que dans ces trous étaient encastrés les pieds d'une sorte de table de bois servant à recevoir les offrandes ou provisions destinées au mort.

couvercle, que d'exhiber au fond de la cuve un squelette comme ceux que nous possédons déjà, n'ayant sans doute pour tout accompagnement qu'une bague de bronze doré et quelques monnaies. C'est, en effet, ce que nous avons découvert plusieurs fois dans de grands sarcophages soit de marbre soit de pierre et parfaitement intacts.

Dans ces conditions, je crois avoir été bien inspiré en laissant notre nouveau sarcophage dans l'état où nous l'avons trouvé. Si cependant il m'arrivait d'en découvrir un autre dans les mêmes conditions je n'hésiterais pas à dégager le corps du défunt de l'épaisse enveloppe d'aromates dans laquelle le *pollinctor... qui eum pollinxerat*[1], si j'emploie à propos les termes de Plaute, l'a si profondément enseveli.

LIVRES OFFERTS

M. DE BARTHÉLEMY présente au nom de l'auteur, M. Adrien Blanchet, un mémoire intitulé : *Recherches sur les monnaies celtiques de l'Europe centrale* (extr. de la *Revue numismatique*; in-8° de 35 pages, 1902) :

« Dans cette brochure, que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, M. Blanchet a dressé un inventaire raisonné des découvertes de monnaies celtiques faites dans le centre de l'Europe. C'est un instrument de travail précieux pour les numismatistes. En effet, jusqu'à ce jour, on en a été réduit à classer ces pièces sous la rubrique par trop vague de *monnaies pannoniennes et boïennes*. Ces monnaies très nombreuses, en or et en argent, devront être classées dans plusieurs groupes très distincts, et l'indication de leurs provenances peut aider singulièrement à les localiser. Elles ont été émises

1. *Carthaginienseis fratres patrueles duo*
Fuere, summo genere et summis divitiis :
Eorum alter vivit, alter est emortuos.
Propterea apud vos dico confidentius
Quia mihi pollinctor dixit qui eum pollinxerat.



par des groupes celtiques établis le long du Rhin, en Vindélicie, en Rhétie, en Norique, en Pannonie, ainsi que dans la Gaule Cisalpine pendant le Ier siècle avant J.-C. et le milieu du IIe siècle après l'ère chrétienne; ces dates, bien entendu, ne sont présentées que conjecturalement. Pour les types, ceux qui ont émis ces pièces ont cherché à imiter les monnaies de Macédoine, de Péonie, de Dyrrachium et les deniers de la république romaine ainsi que des premiers empereurs.

« Le vaste territoire où on les recueille est occupé aujourd'hui par le duché de Bade, le Wurtemberg, le Tyrol, la Bavière, la Bohême, la Styrie, la Moravie, l'Autriche en partie, la Carinthie, la Croatie, la Hongrie, la Transylvanie ; dans ce territoire, où la toponymie fait connaître plusieurs villes dont les noms sont celtiques, étaient éparpillées des peuplades nombreuses dont nous ne connaissons peut-être pas tous les ethniques. Cet ensemble fait penser à l'empire d'Ambigat qui, d'après les traditions celtiques signalées par notre confrère M. d'Arbois de Jubainville, s'étendait depuis les Alpes et le Pô jusqu'au Danube.

« Il reste, maintenant, à pointer sur une carte les différentes localités mentionnées dans l'inventaire dressé par M. Blanchet; d'un coup d'œil, alors, on pourra tenter, grâce à lui, un travail de classification. »

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE

A propos du procès-verbal, M. Clermont-Ganneau exprime le vœu que le R. P. Delattre puisse tenter un moulage du défunt inhumé dans le sarcophage rempli de résine et récemment découvert à Carthage, afin de conserver une image authentique d'un Carthaginois.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, demande à l'Académie son avis sur le désir que lui a exprimé M. le Directeur de l'École française d'Athènes de voir accorder une nou-

velle année de séjour à Athènes à M. Mendel, membre de l'École.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. le Ministre transmet ensuite à l'Académie la dernière partie du mémoire de M. Toudouze, membre de l'École d'Athènes, contenant la description des frontons du Parthénon.

Renvoi à la même Commission.

M. Clermont-Ganneau lit un mémoire sur le prétendu batr éthiopien et la livre d'or.

MM. Müntz et Babelon présentent à ce sujet quelques observations.

M. H. Dufour, chargé, au commencement de cette année, par M. le Directeur de l'École française d'Extrême-Orient, de réunir les éléments d'une étude précise des bas-reliefs de Bayôn, dans l'ancienne ville khmère d'Angkor-Thôm, présente une partie des résultats de la mission qui lui a été confiée sous la forme d'un album de photographies reproduisant la suite des bas-reliefs qui se développent sur la face Est de la deuxième enceinte du monument, et d'un plan permettant de se rendre compte de leurs emplacements. Ces photographies ont pu être prises par son compagnon de voyage, M. Carpeaux, après des travaux assez considérables de défrichement et de déblaiement nécessités par la végétation envahissante et par l'obstruction des matériaux provenant de l'écroulement des voûtes en différents endroits. Jusqu'ici on n'avait de ces bas-reliefs qu'une description assez sommaire, publiée dans la relation de la mission de M. Delaporte (1874). L'École française d'Extrême-Orient est maintenant en possession de la documentation photographique complète des bas-reliefs de la deuxième enceinte. Dans les parties où la muraille qui les porte est entièrement écroulée, particulièrement dans la galerie Nord, face Ouest, tous les fragments sculptés ont été retrouvés dans les décombres et estampés; les scènes qu'ils représentent seront rétablies et ainsi conservées aux études archéologiques.

M. Senart fait remarquer que ces documents permettent d'étudier pour la première fois l'ensemble de ces intéressantes sculptures.

M. S. Reinach commente les bas-reliefs qui ornent deux coffrets de pierre qui ont passé de la collection du duc de Blacas au Musée Britannique. Il montre que les explications qu'on en a proposées sont inadmissibles et que l'interprétation de ces mystérieux monuments reste à découvrir. Un bas-relief de style analogue, découvert dans un puits à La Condamine et conservé au Musée de Monaco, n'est pas moins inintelligible. M. S. Reinach présente à l'Académie des photographies de ces divers monuments, sur lesquels il croit utile de rappeler l'attention des archéologues et des orientalistes.

Cette communication donne lieu à des observations de MM. Müntz, Babelon et Héron de Villefosse.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie les livraisons 1-11 du tome V de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1902, in-8°). Ces livraisons contiennent les articles suivants : § 27. *Inscriptions grecques de Bersabée* (suite et fin) ; § 28. *Le stratège et phylarque Odainathos*; § 29. *Un prêtre de Malak-Astarté* ; § 30. *Le dieu de Mazabbanas*; § 31. *Deux nouvelles inscriptions grecques du Mont des Oliviers* ; § 32. *Inscriptions grecques de Mzérib*, *Naoua*, *Salkhad* ; § 33. *Un Thraséas nabatéen* ; § 34. *Le magistros Théodore Carandénos*.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE

Le Président annonce à l'Académie la mort de M. E. L. Dümmler, correspondant étranger de l'Académie, mort à Berlin, le 11 septembre, dans sa 73e année.

M. Dümmler s'est fait une réputation européenne comme éditeur des *Monumenta Germaniæ historica* et des *Poetæ latini ævi Carolini*, non moins que par son grand ouvrage : *Geschichte des Ostfränkischen Reichs*. Tant et de si éminents travaux l'avaient désigné aux suffrages de notre Académie. Il avait été élu correspondant en 1900.

L'Académie adresse à sa famille l'expression de sa douloureuse sympathie et de sa reconnaissance à la mémoire de Dümmler pour les grands services qu'il a rendus à la science.

M. Ch. Joret donne communication du mémoire qu'il se propose de lire à la séance publique annuelle des cinq Académies et qui est intitulé : *Correspondance de Millin et de Bœtticher*.

Sur la proposition du Président, l'Académie fixe au 14 novembre prochain la date de sa séance publique annuelle.

L'Académie, sur le rapport favorable de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, décide qu'il y a lieu d'accorder une prolongation d'une année de séjour à l'École d'Athènes à M. Mendel, membre de cette École.

Le R. P. Lagrange expose qu'on a découvert récemment près de Beit-Djebrîn (Palestine), entre Jérusalem et Gaza, deux hypogées très remarquables [1]. De nombreuses inscriptions grecques permettent de conclure que cette nécropole appartenait d'abord à une colonie de Sidoniens établis à Marésa à l'époque macédonienne, et qu'elle a servi ensuite aux Iduméens habitant le pays. Des peintures représentent les animaux les plus rares ou les plus

1. Voir ci-après.

appréciés et divers sujets relatifs au culte : un cerbère, des coqs, des vases, des trépieds, etc. Le culte était nettement païen. On voit à quel point l'hellénisme avait pénétré si près de Jérusalem avant la conquête de Jean Hyrcan qui força les Iduméens à adopter la circoncision. Des photographies prises par les soins de MM. Peters et Thiersch, des aquarelles exécutées par les RR. PP. Vincent et Savignac permettent de juger en détail de ce monument.

M. Weil propose une traduction de l'une des inscriptions grecques trouvées dans ces fouilles.

M. Clermont-Ganneau propose à son tour quelques corrections.

Le Président adresse une question au R. P. Lagrange au sujet des inscriptions phéniciennes du temple d'Esmoun à Saïda, dont il a lui-même, à plusieurs reprises, entretenu l'Académie, et qui vont paraître dans la *Revue biblique*, avec le compte rendu détaillé des fouilles exécutées depuis lors par Macridi-bey.

Le R. P. Lagrange répond que la découverte de deux nouvelles inscriptions, identiques pour le contenu et le caractère épigraphique à celles du Louvre, lui paraît mettre hors de doute l'authenticité de ces dernières. La découverte elle-même est d'ailleurs incontestable et d'un rare intérêt. Elle ne consiste pas seulement dans ces inscriptions, mais dans la mise au jour des ruines du temple phénicien, dans lesquelles on a trouvé un certain nombre de fragments de statues et de terres cuites. Le R. P. Lagrange ajoute qu'il serait désirable que l'Académie pût continuer ces fouilles, dont elle a été la première à s'occuper, et qui donneraient sans doute encore d'importants résultats. Il fait passer sous les yeux de l'Académie des photographies des objets trouvés dans les fouilles.

M. S. Reinach émet l'avis que tous ces objets doivent dater du IVe ou du Ve siècle avant notre ère. Cette opinion vient confirmer les conclusions de M. Ph. Berger et du R. P. Lagrange au sujet de la date des inscriptions.

COMMUNICATION

DEUX HYPOGÉES MACÉDO-SIDONIENS A BEIT-DJEBRÎN (PALESTINE), PAR LE R. P. LAGRANGE.

Le sol de la Palestine, très pauvre en antiquités, n'offre guère à nos recherches que des tombeaux ; ceux dont j'ai l'honneur d'entretenir aujourd'hui l'Académie sortent néanmoins de l'ordinaire et se distinguent par une riche ornementation à l'intérieur et par de nombreuses inscriptions grecques. Il s'agit de deux hypogées creusés dans la roche friable des collines qui entourent le village arabe de Beit-Djebrîn, l'ancienne cité d'Éleuthéropolis. A une demi-heure au sud de ce village, le tell Sandahannah s'est révélé, surtout depuis les fouilles de MM. Bliss et Macalister, comme le site de la ville macédonienne de Marisa, qui avait succédé à l'antique Marech, la patrie du prophète Michée. Nos tombeaux sont à quelque cent mètres de la route qui passe au sud de Sandahannah. Ils ont été découverts par hasard, si on peut cependant qualifier ainsi les fouilles clandestines des fellahs, en quête de ces fioles de verre qu'ils savent vendre assez cher. MM. Peters et Thiersch ont été les premiers à profiter de cette heureuse trouvaille. Je tiens avant tout à les remercier de leur courtoisie qui me permet de mettre sous les yeux de l'Académie les magnifiques photographies prises par leurs soins. C'est pour reconnaître leur priorité, et en attendant la publication complète qu'ils comptent donner au public, que je me bornerai à un rapport sommaire. Trois jours passés dans cet Hadès avec les Pères Vincent et Savignac nous ont cependant familiarisés nous-mêmes avec ces monuments; les aquarelles et les plans soumis à l'Académie sont le résultat de cette étude.

Nous entrons d'abord dans le tombeau qui figure dans les plans sous la lettre A parce que nous l'avons visité le premier. Dès les premiers pas apparaît l'idée religieuse. Au point où les différentes salles convergent, à l'entrée de la salle principale, on aperçoit à droite un buste, malheureusement brisé, dont on ne peut même déterminer s'il représentait un homme ou une femme, à gauche un autel cubique dont nous avons redressé les fragments épars. Au-dessus de ces objets, sur la paroi, deux coqs chantant à pleine gorge, dessinés au trait et peints en noir et en rouge. Ce procédé sera constamment suivi dans tous les sujets figurés que nous aurons à signaler. Le trait est net, tracé d'une main sûre, mais qui se néglige et n'entend faire qu'un croquis. Le peintre — à supposer qu'il soit autre que le dessinateur lui-même — ne s'est pas plus astreint à couvrir les lignes qu'on ne se croit tenu de suivre les contours d'une esquisse au fusain. Son pinceau jetait çà et là du noir, du rouge et du jaune. Ce n'est pas de la peinture, à moins qu'on ne donne ce nom à la peinture des enseignes; mais pourtant l'effet est souvent atteint sans effort; il y a de l'expression et de la vie, et en somme l'artiste travaillait pour des ombres...

De ces deux coqs je ne sais que penser. Dans le *Dictionnaire mythologique* de Roscher[1], je n'ai trouvé qu'une allusion au pouvoir préservateur des coqs dans la lutte contre les esprits infernaux. C'est un dessin antique que certains interprétaient ainsi, malgré des contestations assez vives. Notre cas leur donnerait raison. D'autre part, le coq est l'oiseau du matin et donc de la lumière. Était-il placé à l'entrée de ce petit schéol pour signaler l'aurore d'une vie nouvelle lorsque la porte s'ouvrirait à la résurrection des morts? Cela n'est guère probable, car tous les détails marquent le paganisme hellénique. Précisément, dans la

1. *Art.* Cerbère.

porte dont la paroi massive du rocher forme les chambranles, un cerbère peint sur le mur de droite menace les entrants de sa triple gueule. Nous passons néanmoins, et nous voici dans la grande salle. Des deux côtés, une série de tombes sont creusées dans le roc ; leurs ouvertures se terminent en pointe par en haut, comme pour celles que M. Clermont-Ganneau avait déjà relevées dans la même région. Au-dessus, courent des guirlandes d'un style grossier. Le registre supérieur est occupé par une double théorie d'animaux, réels ou fantastiques. Plusieurs ne figurent pas dans nos catalogues d'histoire naturelle, mais les peintres anciens n'ont certainement pas eu la pensée d'imaginer des chimères. Ils suivaient les données les plus autorisées de la science du temps. Le griffon, par exemple, est scrupuleusement conforme au texte d'Élien, d'autant plus minutieux que, personne n'ayant vu le fabuleux animal, il importait de le décrire avec précision. Chaque animal a son nom, peint en lettres noires, malheureusement fort gâtées. On lit cependant très bien pour le cheval du Liban, la panthère, l'éléphant, le rhinocéros, le crocodile, le griffon, le lynx, le porc-épic, l'ibis, l'âne sauvage. D'autres noms résistent à tous les efforts, entre autres celui d'un lion à tête humaine, à pieds de taureau.

Cette grande salle se termine par un caveau dont l'entrée était ornée d'une façon plus élégante encore. Au premier plan, deux trépieds portant chacun une cassolette fumante; au-dessus, deux aigles, les ailes déployées. Dans le réduit formé par le retrait de la paroi, deux vases dont les anses sont ornées de rubans flottants.

Le second tombeau (B) est complètement enduit de stuc. On a imité sur les parois une colonnade surmontée de guirlandes. Il est moins intéressant que l'autre, précisément parce qu'il est plus classique. Au bout des colonnades peintes, deux énormes candélabres accostés chacun d'un personnage nu, conduisant un enfant par la main. A l'en-

trée du caveau principal, tout au fond, on voit d'un côté un soldat, couronné de laurier, jouant de la double flûte, suivi d'une femme qui touche de la harpe. Tous deux descendent rapidement vers la porte du tombeau; de l'autre côté, on peut soupçonner, malgré la chute du stuc, dégradé sans doute à dessein, un prêtre tenant en main une patère qu'il paraît répandre sur la tête d'un bœuf; derrière, un vase. Cette scène se retrouve trait pour trait sur un monument du Louvre. C'est un bas-relief ayant appartenu au temple romain de Neptune; il est daté de 40 av. J.-C. Le groupement des personnages est plus compliqué, mais on y retrouve tous les éléments du tombeau de Beit-Djebrîn. A Rome, le second musicien est un homme et joue de la lyre. Peut-être d'ailleurs ce que nous prenons pour un bœuf est-il un trépied à pieds d'animaux.

L'ornementation dont je viens de parcourir les principaux motifs nous permettrait sûrement de conclure à l'époque du paganisme grec. Grâce aux inscriptions, nous pouvons préciser davantage. Sur l'entrée nous lisons : Ορτας Μακεδών. C'est ce qui nous a autorisé à nommer ces hypogées *macédoniens*, pour indiquer les temps qui ont suivi Alexandre et précédé la conquête romaine. Le terme de *sidoniens* leur convient mieux encore, attesté par la plus remarquable de nos inscriptions.

' Estampage. Haut. moy. des lettres : 0.01.

Ἀπολλοφάνης Σεσμαίου ἄρξας τῶν ἐν Μαρισηι Σιδωνίων ἔτη τριάκοντα καὶ τρία καὶ νομισθεὶς
πάντων τῶν καθ᾽αὑτὸν χρηστότατος καὶ φιλοικειότατος· ἀπέθανεν δὲ βιώσας ἔτη
ἑβδομήκοντα καὶ τέσσαρα ἐν.....

La dernière lettre seule est un peu douteuse. Le reste manque à cause de l'usure de la pierre.

Apollophanès, fils de Sesmaios, ayant été à la tête des Sidoniens [établis] à Marisè pendant trente-trois ans, et considéré comme le plus bienveillant et le plus dévoué de tous les siens ; or il mourut après avoir vécu soixante-quatorze ans, en [l'an].....

Cette inscription est la perle de l'hypogée. Elle contient le nom même de Marisè (avec *iota* souscrit écrit à la suite) qui était donc décidément le Tell Sandahannah ; de plus, elle constate l'existence d'une colonie de Phéniciens, spécialement de Sidoniens, dans cette ville. Le nom de Sesmaios est très caractéristique ; c'est la forme adjectivale du nom divin ססם, comme Dionysios de Dionysos ; le nom Σεσμαος, correspondant au phén. ססמי à *Larnax Lapithu* (*C.I.S.*, ph. 95), est moins régulier.

Le cas de Sesmaios n'est pas isolé. D'autres noms trahissent manifestement l'origine phénicienne : Meerbal, Balsmo, Straton, Philotion sidonienne, n'ont pas besoin de commentaire. D'autres noms propres ont la forme grecque, mais on connaît quelquefois leurs équivalents sémitiques. Les Sidoniens formaient donc une colonie à Marisa, et cette colonie avait ses tombeaux particuliers. Ils ont dû cependant contracter des alliances avec les gens du pays, et ces indigènes étaient, nous le savons, des Iduméens dont le dieu était Koze (JOSÈPHE, *Ant.*, XV, 7, 9). On n'est donc pas surpris de rencontrer des Kosnatan, et, si je ne me trompe, un Kosban et un Kosan.

Parmi toutes ces inscriptions funéraires, il en est une qui se distingue par l'étendue et par l'effort poétique ; elle est placée sous le Cerbère et se compose de quatre lignes :

Estampage. Haut. moy. des lettres : 0.01.

Οὐκ ἔχω τί σοι πάθω ἤ τι χαρισῶμαι, κατακεῖμαι μέθ' ἑτέροης [σ]ε μέγα φιλοῦσα.

Ἀλλὰ καὶ τὴν Ἀφροδίτην μέγα τι χαίρω ὅτι σου τὸ ἱμάτιον ἐν ἐχίρᾳ κεῖται.

Ἀλλ'ἐγὼ μὲν ἀποτρέχω, σοὶ δὲ καταλίπω εὐρυχωρίην πολλήν, πράσσεό τι βουλῇ.

Μὴ κροῦε τὸν τοῖχον, ψόφος ἐπεὶ νέται, ἀλλὰ διὰ τῶν θυρῶν νεῦμα σ'ἱκεῖται.

Ce sont évidemment des paroles d'outre-tombe, adressées par une femme à son mari. J'ose à peine proposer une traduction, ayant d'ailleurs soumis le texte à plusieurs membres de cette Académie beaucoup plus compétents.

Je ne puis plus ni souffrir pour toi, ni t'être agréable ; je suis couchée avec tant d'autres, t'ayant gardé mon amour. Mais par Aphrodite, je me réjouis fort que tu sois en état de te vêtir. Car pour moi je m'en vais, mais je te laisse une large aisance. Fais donc ce que tu voudras. Ne heurte pas le mur, cela ferait du bruit, et il te suffit d'un signe à travers les portes.

Nous ne lisons ici ni le nom de la dame, ni celui de son mari. Ils se trouvent probablement en face. Un dessin à la pointe représente un sacrifice odoré par une tête sans doute divine. Au-dessous : Ἥλιος καίων Μύρων ἱερεὺς ἐπὶ μ[νῆ]μα Καλυψοῦς.

Mais cette petite note offre encore plus de difficultés que la phrase rythmée ; peut-être faut-il retenir le nom du prêtre Myron et de sa femme Calypso.

J'ajoute un mot sur les dates.

En présence des nombreuses ères usitées en Asie dans les siècles qui ont précédé et suivi l'ère chrétienne, la détermination des dates est toujours chose délicate.

Les faits historiques relatifs à Marisa sont connus. Après les premières fluctuations de la lutte des Diadoques, la Palestine avec la Phénicie tombent définitivement au pouvoir des Lagides. Les tentatives d'abord heureuses d'Antiochus le Grand échouent à la bataille de Raphia (217 av.

J.-C.), pour être enfin couronnées de succès à la bataille de Panéas qui lui livre toute cette région. Judas Macchabée, dans une expédition contre la Philistie, passe par Marisa, alors Édomite[1] (Jos., *Ant.*, XII, 8, 6 et XIII, 9, 1).

Jean Hyrcan s'empare de l'Idumée (après 128) et oblige les Iduméens à recevoir la circoncision ; mais Pompée délivre la ville et la rend à ses habitants. Josèphe (*Ant.*, XIV, 4, 4) mentionne dans ce contexte Hippos, Scythopolis, Pella, Dium, Samarie, Azot, Iamnia et Aréthuse. Or nous savons que de 64 à 62, à l'occasion de la délivrance par Pompée, Hippos, Dium, Scythopolis, Pella et d'autres villes encore ont pris une ère pompéienne : ne serait-ce pas tout indiqué d'en attribuer une à Marisa ? D'autant que la restauration de Marisa fut effective (Jos., *Ant.*, XIV, 5, 3).

Comment concordent nos dates avec ces faits? Pour le tombeau B, il n'y a aucune difficulté. Nous avons les dates 125, 140, 144, 149, 154, 159, 169, 170, 178, qui se rangent facilement dans la période voulue en adoptant l'ère des Séleucides, qui se présente la première à l'esprit ; la date la plus anciennne (312 — 125) étant 187 av. J.-C., après la conquête par les Syriens, et la plus basse (312 — 178) étant 134, avant la conquête par Jean Hyrcan.

Le tombeau A offre deux difficultés. La date la plus ancienne est 107 ; quoiqu'elle ne soit pas absolument nette sur l'inscription, elle demeure très probable. Or, 312 — 107 donne 205 ; par conséquent, il faudrait supposer ici que l'ère des Séleucides était employée en Palestine quand le pays était encore sous la domination des Lagides. Si on admet une ère des Lagides, comment expliquer toutes les autres inscriptions ? Or, quoique tout le monde ne soit pas d'accord sur ce point, on peut admettre qu'en effet l'ère des Séleucides fut employée en dehors de leur domination. M. Babelon n'hésite pas à dire : « L'ère des Séleucides, au

1. Lire Marisa et non Samarie (*Swete*) dans I, Macch., 5, 66.

contraire, qui a été en usage, au moins pendant quelque temps, dans presque toutes les villes phéniciennes, si bien qu'elle devrait plutôt s'appeler *l'ère de Phénicie*...[1] » Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nos Sidoniens de Marisa aient employé cette ère. Elle n'avait pas le caractère d'une ère des Séleucides, mais passait, quoique à tort, pour une ère d'Alexandre, comme le prouve l'inscription d'Oumm el-'Awamîd où elle parle du seigneur des Rois, titre qui, dans cet endroit, ne peut s'appliquer qu'à Alexandre.

Mais il est une autre difficulté encore plus grave. Une des inscriptions se réfère à l'an 2, une autre à l'an 5. On serait tenté de dire qu'il s'agit du quantième du mois, si le signe L ne marquait si clairement l'année. Or, si l'on regarde le nom des titulaires, on constate qu'ils ont la généalogie la plus développée et que, par conséquent, ils sont, selon toute apparence, les plus récents parmi les habitants de l'hypogée. Sabouslès est fils de Cosnatan. Babatas est aussi fils de Cosnatan, probablement le même, et ce Cosnatan a pour ascendant Ammôos ou Ammôios. Par ailleurs, Cosnatan, fils d'Ammôios, est fils de Sesmaos, ce qui nous amène à la quatrième génération et en même temps à un nom phénicien, celui du père d'Apollophane, le sympathique chef de la colonie sidonienne. Enfin, la date très claire de 194 nous oblige à descendre plus bas que la conquête de Jean Hyrcan, en 114 (312 — 194). Il est donc constant que, même après la circoncision officiellement imposée, on continua à ensevelir des morts dans ce tombeau païen. La conversion fut, il est vrai, efficace, mais il y eut sans doute des retours et des réactions. Quoi d'étonnant qu'après la délivrance du joug des Juifs par Pompée, on adoptât une ère nouvelle, marquée dans nos tombeaux pour les années 2 et 5? C'est la solution qui nous paraît la plus vraisemblable. D'ailleurs, en dehors de la précision des dates, un

1. *Les Perses Achéménides*, p. CLXXIII.

fait se dégage nettement des inscriptions du tombeau A. Les noms phéniciens les plus caractéristiques se trouvent en tête des généalogies : Meerbal, père de Demétrios; Sesmaios, père d'Apollophane; Sesmaos, père d'Ammôios, père de Cosnatan. De plus, l'inscription de la colonie phénicienne est autrement soignée et plus archaïque que les grossières inscriptions gravées ou peintes des Babatas et des Saboustès. Il semble donc que les inscriptions les plus anciennes ne portent pas de date. Ce sont celles des Sidoniens qui ont acquis, creusé et orné le tombeau, probablement par les soins du Macédonien Ortas. Les inscriptions peintes et grossièrement gravées sont venues à la suite et si les titulaires descendent des anciens possesseurs, les noms si iduméens de Cosnatan, Cosban et Cosan indiquent la prédominance du sang ou des usages locaux. La colonie sidonienne, établie selon toute apparence sous les Lagides, a dû s'éteindre peu à peu, au moins comme élément indépendant, et lorsque la population locale eut repris le dessus après Pompée, le nom sémitique du mois d'Ab a pu être employé au lieu d'un nom de mois macédonien. De riches marchands s'étaient fait un tombeau, relativement artistique, en payant un Macédonien exercé dans une mesure modeste aux procédés de l'art grec; de grossiers paysans iduméens ont mis leurs noms sans trop prendre garde d'endommager l'œuvre ancienne. Rien de plus naturel que cette évolution, rien qui éclaire mieux l'histoire locale de la Judée peu avant l'ère chrétienne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le troisième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie* pour 1902. Mai-juin (Paris, 1902, in-8°).

SÉANCE DU 3 OCTOBRE

A propos du procès-verbal, le Président fait une rectification au procès-verbal du 12 septembre dernier. Il avait annoncé que le Congrès international des Orientalistes aurait lieu à Alger, en avril 1904 : il aura lieu dans cette ville, mais en avril 1905.

M. Clermont-Ganneau présente la pierre milliaire qu'il a été autorisé à acquérir au nom de l'Académie. Cette pierre porte le plus ancien spécimen d'écriture arabe.

M. Clermont-Ganneau fournit sur l'inscription des explications qui donnent lieu à des observations de M. Barbier de Meynard.

M. Clermont-Ganneau fait ensuite une communication sur le mot *centenarium* d'après le Talmud.

M. Weil ajoute quelques observations.

M. Babelon fait le rapport suivant au nom de la Commission Piot :

« La Commission de la fondation Eugène Piot propose à l'Académie d'accorder une subvention de 500 francs à notre correspondant M. Émile Cartailhac, de Toulouse, à l'effet de couvrir une partie des frais d'un voyage d'exploration archéologique qu'il a le dessein d'effectuer en Espagne dans la province de Santander, contrée dans laquelle on lui a signalé des grottes avec peintures et sculptures préhistoriques. »

L'Académie adopte la proposition de la Commission.

M. Salomon Reinach lit un long mémoire où il s'efforce de démontrer que les légendes grecques, relatives aux peines éternelles subies par certains personnages de la Fable dans les enfers, s'expliquent uniquement par l'interprétation erronée de très anciennes peintures. Ces peintures, que M. Reinach appelle des *images funéraires*, représentaient les morts illustres soit dans

leurs occupations familières, soit dans la crise qui avait mis fin à leur existence terrestre. Lorsque la situation ainsi figurée sembla pénible, on y vit un châtiment et on supposa qu'il se renouvelait sans cesse. Par exemple, Sisyphe, le fondateur de Corinthe, avait laissé une réputation d'habileté extraordinaire; on lui attribuait la construction d'un grand palais, le Sisypheion, situé presque au sommet de la montagne qui domine Corinthe. Sur son image funéraire, il figurait roulant une pierre énorme jusqu'à cette hauteur; c'était un hommage rendu à sa force et à son adresse. Une génération postérieure y vit la représentation d'un supplice et, comme ce supplice devait être perpétuel, imagina que le rocher de Sisyphe roulait sans cesse jusqu'en bas de la montagne au moment où Sisyphe l'avait amené près du sommet. Toutes les légendes de l'Enfer hellénique se sont formées de même, et M. Reinach montre que la plus ancienne description de l'Enfer chrétien, celle de l'*Apocalypse de saint Pierre*, renferme des traits qui s'expliquent également par l'interprétation erronée de tableaux païens.

Le Secrétaire perpétuel dit : « Ce sont des tableaux que l'on peut faire d'après Virgile. Reste à prouver qu'ils existaient avant Virgile. »

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Ph. Berger, le tirage à part de son *Mémoire sur les inscriptions de fondation du temple d'Esmoun à Sidon* (Paris, 1902, in-4°; extr. des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXXVII), et adresse à notre Président les remerciements de l'Académie.

M. Hamy offre à l'Académie les fascicules 2 à 6 du tome Ier des *Memoirs of the Peabody Museum of American Archæology and Ethnology* de l'Université Harvard, qui renferment les résultats des

missions de MM. Edward H. Thompson et George Byron Gordon au Yucatan et dans le Honduras.

La première de ces missions archéologiques a procuré des matériaux assez intéressants recueillis à Loltun et à Labna. La deuxième a été signalée par des découvertes remarquables dans la vallée de l'Uloa et surtout au milieu des ruines déjà fameuses de Copan.

M. Gordon a déblayé un large espace de terrain au milieu de cette vieille nécropole, et il a notamment dégagé un magnifique escalier tout couvert d'inscriptions en relief, avec un autel sculpté au centre de la base, et au sommet une grande statue assise, dont un moulage vient d'être offert au Musée d'ethnographie du Trocadéro.

M. Hamy présente ensuite les n^{os} V et VI de ses *Décades américaines*, contenant les notes et mémoires 41 à 60 de cette collection.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE

M. l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale, dans une lettre qu'il adresse au Président, prie l'Académie de vouloir bien désigner quatre de ses membres pour faire partie du jury chargé de décerner le prix quinquennal, d'une valeur de cinq mille francs, que M. Angrand a chargé la Bibliothèque nationale de décerner au meilleur ouvrage publié dans les cinq dernières années sur l'histoire, l'ethnographie, l'archéologie ou la linguistique des races indigènes de l'Amérique, antérieurement à l'arrivée de Christophe Colomb.

L'Académie désigne MM. Bréal, Oppert, S. Reinach et Hamy.

M. Lair lit le Mémoire dont il propose la lecture à la prochaine séance publique annuelle de l'Académie. Ce mémoire est intitulé : *Le journal de la captivité de l'académicien Pouqueville en Morée*.

La lecture est approuvée.

M. Babelon communique à l'Académie un poids monétaire (*exagium solidi*) de l'époque constantinienne, trouvé récemment

par le R. P. Delattre à Carthage. Ce poids porte l'inscription : *Usuales integri solidi tres.* Le terme d'*usualis solidus* désigne le sou d'or qui était taillé à raison de 72 dans une livre d'or et pesait 4 gr. 55. D'autres *exagia* qu'on n'avait pas réussi à interpréter jusqu'ici portent aussi la formule *usuales solidi*, abrégée de diverses manières ; elle servait à distinguer le sou de 4 gr. 55, du sou de 3 gr. 89, taillé à 84 à la livre et qu'on appelait le *solidus gallicus.*

M. S. Reinach ajoute quelques observations.

APPENDICE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT LES ANNÉES 1900-1901, PAR M. MAXIME COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU DANS LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1902.

Messieurs,

L'année 1901 a vu l'application des nouveaux règlements qui ont modifié, sur certains points, l'organisation de l'École d'Athènes. En vertu d'un décret du 18 juillet 1899, les membres de l'École sont désormais nommés pour un an, avec faculté de renouvellement, et les anciens membres de l'École peuvent être rappelés en Grèce « si ce nouveau séjour est jugé avantageux pour la science ». Enfin un décret du 14 juillet 1900 a institué une section étrangère. Notre confrère M. Homolle n'a pas tardé à mettre ces règlements en vigueur. Il a rappelé à Athènes M. Perdrizet, qui avait pris une part active aux fouilles de Delphes, et a mis à profit

son séjour en Grèce pour accomplir un troisième voyage en Macédoine. Mais surtout il s'est préoccupé d'assurer aux membres de l'École le bénéfice de conseils expérimentés et de leçons pratiques données dans les musées d'Athènes, devant les séries de monuments si riches et si variées qu'ils contiennent; il a décidé qu'une des places vacantes serait réservée à un savant sorti de l'École d'Athènes, et qui aurait pour mission de donner à ses jeunes camarades cette initiation si nécessaire aux futurs archéologues.

D'accord avec M. le Directeur de l'enseignement supérieur, il a confié cette mission à notre confrère M. Pottier, et je n'ai pas à dire quel en a été le succès [1]. A son retour de Grèce, M. Pottier en a rendu compte dans un rapport qui a été communiqué à la commission [2], et il a saisi l'occasion de la renseigner sur la vie de l'École, sur ses travaux, sur la part qu'y prennent les membres de la section étrangère. C'est donc un témoin bien informé qui, avec toute l'autorité désirable, vous a exposé les heureux résultats de l'activité scientifique déployée par notre mission permanente en Grèce. Un autre de nos confrères, M. Alfred Croiset, qui a séjourné à Athènes au printemps de 1901, s'est associé à ce témoignage. Votre rapporteur ne saurait rien y ajouter. Sa tâche se trouve ainsi facilitée, et il doit se borner à l'appréciation des travaux soumis à l'examen de la commission.

Les mémoires qui ont été adressés d'Athènes à l'Académie sont au nombre de quatre. Ce sont ceux de MM. Mendel, Chapot, Granger et Brizemur.

En 1901, M. Mendel était membre de troisième année. Son travail, intitulé *Second mémoire sur la Bithynie. La Bithynie orientale*, est la suite et le complément de celui qui

1. M. Lechat, chargé de cours à l'Université de Lyon, a rempli en 1902 une mission analogue.

2. *Comptes rendus*, 1901, pp. 642-656.

avait été envoyé en 1900, et qui avait fait l'objet d'un rapport très élogieux. L'auteur y met en œuvre les notes et les documents recueillis par lui dans un second voyage, accompli au prix d'assez rudes fatigues, au cours de l'été de 1900; il y a joint de nombreuses photographies et plusieurs levés topographiques pris sur le terrain. Rédigé un peu hâtivement, mais non sans talent, ce mémoire a la forme d'un journal de voyage, et rappelle, à ce titre, les relations des voyageurs anglais Leake et Hamilton. Au hasard des rencontres, l'auteur y mêle la description des sites, le commentaire des inscriptions découvertes, l'examen des questions de topographie et d'histoire, des détails curieux sur l'état actuel du pays, sur son agriculture, son commerce et son industrie. Il faut particulièrement signaler deux études importantes, qui sont consacrées, l'une à la province du Pont, telle que Pompée la constitua après la défaite dernière de Mithridate, l'autre au réseau des routes bithyniennes à l'est de la Sakkaria. Il y a là des matériaux excellents, qui ont été rassemblés avec beaucoup de soin, et présentés avec beaucoup de jugement et de critique, mais qui, dans l'hypothèse d'une publication définitive, gagneraient sans doute à être séparés. M. Mendel pourrait en tirer d'une part une histoire et une description de la Bithynie antique, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient, et d'autre part une relation de voyage qui serait fort intéressante, et où l'on verrait à l'œuvre les différents peuples qui se disputent la possession du sol, Turcs, Circassiens, Tartares Nogaïs, Grecs et Arméniens. On est en droit de compter que les résultats de ces voyages, complétés dans le cours de l'été de 1901 par une troisième exploration, ne seront pas perdus pour la science. M. Mendel l'a déjà fait pressentir en publiant, dans le *Bulletin de correspondance hellénique* des années 1900 et 1901, plus de deux cents inscriptions de Bithynie soigneusement commentées. Il a d'ailleurs donné d'autres

son séjour en Grèce pour accomplir un troisième voyage en Macédoine. Mais surtout il s'est préoccupé d'assurer aux membres de l'École le bénéfice de conseils expérimentés et de leçons pratiques données dans les musées d'Athènes, devant les séries de monuments si riches et si variées qu'ils contiennent; il a décidé qu'une des places vacantes serait réservée à un savant sorti de l'École d'Athènes, et qui aurait pour mission de donner à ses jeunes camarades cette initiation si nécessaire aux futurs archéologues.

D'accord avec M. le Directeur de l'enseignement supérieur, il a confié cette mission à notre confrère M. Pottier, et je n'ai pas à dire quel en a été le succès [1]. A son retour de Grèce, M. Pottier en a rendu compte dans un rapport qui a été communiqué à la commission [2], et il a saisi l'occasion de la renseigner sur la vie de l'École, sur ses travaux, sur la part qu'y prennent les membres de la section étrangère. C'est donc un témoin bien informé qui, avec toute l'autorité désirable, vous a exposé les heureux résultats de l'activité scientifique déployée par notre mission permanente en Grèce. Un autre de nos confrères, M. Alfred Croiset, qui a séjourné à Athènes au printemps de 1901, s'est associé à ce témoignage. Votre rapporteur ne saurait rien y ajouter. Sa tâche se trouve ainsi facilitée, et il doit se borner à l'appréciation des travaux soumis à l'examen de la commission.

Les mémoires qui ont été adressés d'Athènes à l'Académie sont au nombre de quatre. Ce sont ceux de MM. Mendel, Chapot, Granger et Brizemur.

En 1901, M. Mendel était membre de troisième année. Son travail, intitulé *Second mémoire sur la Bithynie. La Bithynie orientale*, est la suite et le complément de celui qui

1. M. Lechat, chargé de cours à l'Université de Lyon, a rempli en 1902 une mission analogue.

2. *Comptes rendus*, 1901, pp. 642-656.

avait été envoyé en 1900, et qui avait fait l'objet d'un rapport très élogieux. L'auteur y met en œuvre les notes et les documents recueillis par lui dans un second voyage, accompli au prix d'assez rudes fatigues, au cours de l'été de 1900; il y a joint de nombreuses photographies et plusieurs levés topographiques pris sur le terrain. Rédigé un peu hâtivement, mais non sans talent, ce mémoire a la forme d'un journal de voyage, et rappelle, à ce titre, les relations des voyageurs anglais Leake et Hamilton. Au hasard des rencontres, l'auteur y mêle la description des sites, le commentaire des inscriptions découvertes, l'examen des questions de topographie et d'histoire, des détails curieux sur l'état actuel du pays, sur son agriculture, son commerce et son industrie. Il faut particulièrement signaler deux études importantes, qui sont consacrées, l'une à la province du Pont, telle que Pompée la constitua après la défaite dernière de Mithridate, l'autre au réseau des routes bithyniennes à l'est de la Sakkaria. Il y a là des matériaux excellents, qui ont été rassemblés avec beaucoup de soin, et présentés avec beaucoup de jugement et de critique, mais qui, dans l'hypothèse d'une publication définitive, gagneraient sans doute à être séparés. M. Mendel pourrait en tirer d'une part une histoire et une description de la Bithynie antique, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient, et d'autre part une relation de voyage qui serait fort intéressante, et où l'on verrait à l'œuvre les différents peuples qui se disputent la possession du sol, Turcs, Circassiens, Tartares Nogaïs, Grecs et Arméniens. On est en droit de compter que les résultats de ces voyages, complétés dans le cours de l'été de 1901 par une troisième exploration, ne seront pas perdus pour la science. M. Mendel l'a déjà fait pressentir en publiant, dans le *Bulletin de correspondance hellénique* des années 1900 et 1901, plus de deux cents inscriptions de Bithynie soigneusement commentées. Il a d'ailleurs donné d'autres

témoignages de son activité et publié dans le même recueil une série d'études archéologiques et épigraphiques sur Thasos. Ces travaux si méritoires, le succès des fouilles poursuivies par lui à Tégée, ont valu à M. Mendel la faveur d'une quatrième année à l'École d'Athènes.

M. Chapot, membre de seconde année, a envoyé un mémoire de 48 pages, intitulé : *La défense militaire de la Syrie du Nord à l'époque romaine et byzantine.* A vrai dire, l'auteur n'a fait qu'y réunir des notes préparatoires pour une exploration qui s'est trouvée arrêtée dès le début par un accident. Elles ne comprennent même qu'une partie restreinte du sujet qu'il se proposait de traiter si son voyage n'avait pas été fâcheusement interrompu. Ses recherches devaient embrasser toute la Syrie, dans sa géographie administrative et militaire.

Par son présent envoi, il ne nous donne guère que le dépouillement méthodique de quelques ouvrages anciens, tels que la *Notitia dignitatum* et le *De aedificiis* de Procope, dans les parties afférentes à son travail, en y joignant des extraits de quelques historiens, particulièrement de ceux qui ont raconté les guerres des Romains contre les Parthes et les Perses. Il puise en outre dans les voyageurs modernes, depuis Ainsworth jusqu'à l'orientaliste allemand Sachau, dont le *Reise in Syrien und Mesopotamien* date de 1883, les indications et les descriptions de ruines qui lui permettent d'identifier la plupart des positions antiques et de se rendre compte de leur importance relative. Ces informations de seconde main sont d'ailleurs groupées dans un ordre judicieux et avec le sentiment exact des exigences de la défense militaire dans ces régions et avec les moyens dont disposait la stratégie antique.

Après un préambule critique sur l'existence matérielle et sur la fixité d'un véritable tracé de frontière (*limes orientalis*) à cette extrémité de l'Empire romain, l'auteur s'ap-

plique surtout à établir les lignes de places fortes et de stations militaires qui en constituaient la protection effective. Pour la Syrie septentrionale, à laquelle se borne son étude, il montre d'abord que la défense principale du pays était dans la série de forteresses qui garnissait la grande courbe du haut Euphrate, entre Samosate et Circésium. Cette courbe en effet diminuait singulièrement la distance qui séparait le littoral syrien des régions de la Mésopotamie toujours disputée entre l'Empire romain et ses voisins orientaux. Il importait de s'en assurer la possession pour protéger la Syrie maritime dont c'était l'accès. Pour les mêmes raisons, il était aussi très utile d'occuper dans le rentrant de cette courbe, en avant du fleuve, plusieurs lignes fortifiées. C'est ce que firent les Romains en se maintenant dans la région montagneuse qui domine au Nord les immenses plaines de la Mésopotamie grâce aux ramifications du mont Masius. L'auteur nous montre dans cette région, comme poste avancé vers le sud, la place de Singara, puis, plus près des montagnes, la position, encore très exposée, de Nisibis; mais, à mesure qu'elles s'appuient davantage sur le massif montagneux, les places de Dara, de Marida, de Constantina arrivent à former un groupe des plus solides. Elles ont des lignes de communication assurées, par Edesse et Carrhæ, sur Zeugma, le passage le plus direct et le plus fréquenté de la grande boucle de l'Euphrate, et de plus elles commandent la route de l'importante place d'Amida (Diarbékir), derrière le versant nord du Masius, maîtresse elle-même de la haute vallée du Tigre et, par là, d'une voie d'invasion détournée et dangereuse.

Après cet exposé des lignes avancées des Romains, l'auteur revient en arrière de la courbe de l'Euphrate; il la montre appuyée sur les deux places d'armes de Cyrrhos et de Chalcis, et mise en communication avec la côte par un faisceau de routes dont le point de jonction est la grande cité d'Antioche, la capitale administrative de la province.

Cette étude marque les jalons de l'exploration que M. Chapot s'était proposé d'accomplir sur la rive droite de l'Euphrate, depuis Mélitène jusqu'à Circésium, et dans la plaine entre l'Euphrate et le Tigre. Le voyage a été exécuté en partie du mois d'avril au mois de septembre; il a coûté à M. Chapot beaucoup de fatigues; mais, traversé par des accidents, il n'a peut-être pas produit les résultats que semblait promettre un tel effort.

Un décret du 14 novembre 1900 a décidé que les membres de première année seraient tenus de remettre un mémoire. MM. Granger et Brizemur se sont conformés à cette obligation. M. Granger nous a envoyé un travail intitulé *La Crète occidentale. Notes et photographies*. Ce titre indique bién la nature du mémoire. Ce sont des notes recueillies dans cette campagne d'été de 1901, où, pour faire son éducation sur le terrain, M. Granger, alors nouveau venu en Grèce, avait été adjoint à la mission que remplissaient en Crète M. Cayeux, savant géologue, et M. Ardaillon, professeur de géographie à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille. Cette mission avait pour objet une exploration générale de la Crète qui doit aboutir à une description et à une cartographie de l'ensemble de l'île.

Les notes ont été prises avec soin sur le terrain; elles sont éclaircies par des plans et par des croquis assez nombreux et par plus de soixante photographies; mais elles portent toutes sur des sites déjà signalés et décrits, comme Aptéra, le mont Dictynna, Methymna, Phalasarna; elles n'ajoutent que bien peu de chose à ce qu'on en savait. Elles suffisent sans doute à montrer que M. Granger s'est, avec conscience, appliqué à sa tâche; mais elles sont d'un médiocre intérêt, surtout en comparaison des importantes découvertes que les explorateurs anglais et italiens ont faites dans le centre et dans l'est de l'île. Il faut ajouter que, si quelques remarques heureuses font la preuve d'une bonne

préparation géographique, les problèmes archéologiques sont à peine aperçus. On sent que l'épigraphie, l'archéologie figurée, l'histoire de l'architecture demeurent presque étrangères à l'auteur de ce mémoire. On ne peut que souhaiter de le voir apporter à ses recherches une méthode plus rigoureuse et donner plus complètement la mesure de ses qualités.

M. Brizemur a envoyé un mémoire intitulé *La Nécropole de Delphes*. A ce travail, comprenant environ 90 pages in-folio, sont joints un plan général de la nécropole et un album de trente-cinq photographies.

Les sépultures étaient réparties en deux groupes principaux. L'un était situé à l'Est, le long des deux routes qui se réunissaient près de Castalie, à l'endroit où l'on voit encore aujourd'hui la porte sculptée dans le rocher appelée *Logari*. L'autre se trouvait à l'Ouest, dans la région rocheuse située au-dessous du stade. C'est surtout la nécropole occidentale que les fouilles de 1894 et de 1895 ont contribué à faire connaître. En 1901, de nouvelles recherches ayant été entreprises sur ce point, M. Brizemur a été chargé de les surveiller et de rédiger le journal des fouilles. Il était donc en mesure de recueillir des observations personnelles pour une étude d'ensemble sur les deux nécropoles, et il les a exposées dans le mémoire où il décrit les groupes de sépultures, les formes des tombes et le mobilier funéraire, depuis les tombes mycéniennes creusées dans le schiste argileux, jusqu'aux tombeaux taillés dans le roc et aux sarcophages de l'époque romaine. Tout en rendant justice aux efforts de M. Brizemur, et en reconnaissant avec quel soin il s'est efforcé de classer méthodiquement ses observations, on peut regretter que ses descriptions aient trop souvent la sécheresse d'un procès-verbal; elles offriraient plus d'intérêt si l'auteur, étendant ses recherches, avait plus souvent emprunté aux nécropoles grecques déjà

connues des termes de comparaison. On peut aussi lui reprocher de n'avoir pas fait avec assez de précision l'historique des recherches antérieures aux siennes, car plusieurs parties de la nécropole étaient connues avant les fouilles françaises. Enfin, le plan n'est pas arrêté avec assez de fermeté, et, les analyses de détail reparaissant dans les conclusions, celles-ci ne se dégagent pas avec une netteté suffisante. Avant de publier son mémoire, M. Brizemur fera bien de le soumettre à une revision sévère et de compléter la documentation scientifique. Ces conditions remplies, il sera en mesure d'apporter une contribution intéressante à l'étude de la topographie archéologique de Delphes. Son travail pourra trouver une place dans la publication d'ensemble des fouilles.

Les mémoires envoyés de Grèce témoignent que l'activité de l'École d'Athènes ne s'est pas démentie. Si quelques inexpériences, excusables dans des travaux de début, démontrent une fois de plus la nécessité d'une préparation spéciale chez les futurs archéologues, ces travaux attestent le zèle avec lequel l'École remplit sa mission. Les fouilles de Tégée ont donné plus que des espérances. Le champ des voyages s'est étendu à la Macédoine, à la Syrie, à l'Asie Mineure si souvent parcourue par les générations antérieures. Enfin l'exploration de Delphes a été complétée par la découverte du sanctuaire d'Athéna Pronaia, à Marmaria. M. Homolle a exposé devant l'Académie tout ce que ces dernières fouilles ont livré de documents intéressants pour l'histoire de la plus belle période de l'art grec.

II

Pendant l'année 1900-1901, l'École de Rome comptait sept membres, dont un de troisième année, M. Déprez,

trois de seconde année, MM. Pernot, Poupardin et Chalandon, ce dernier hors cadre, et trois de première année, MM. Calmette, Merlin et Serruys.

M. Déprez s'est occupé des documents pontificaux contemporains des origines de la guerre de Cent Ans, et propres à en éclairer l'histoire. Il a remis un travail intitulé *Les Préliminaires de la Guerre de Cent Ans*. Mais la commission ne pense pas qu'il y ait lieu d'en rendre compte. Ce travail est en effet une thèse de doctorat ès-lettres qui a été imprimée, soutenue en Sorbonne et publiée. Le second mémoire de M. Déprez est un Catalogue des ambassades envoyées par le pape aux souverains de la chrétienté depuis l'avènement de Boniface VIII jusqu'à celui d'Urbain V. L'auteur l'a fait précéder d'une introduction où il expose l'organisation de la diplomatie pontificale à cette époque.

M. Maurice Pernot a choisi, pour sujet de son mémoire, une étude sur le *colonat partiaire*. Ce sujet est fort étendu, et M. Pernot entend le traiter dans son ensemble ; il veut faire l'histoire du colonat partiaire en Italie depuis ses origines jusqu'à nos jours. Il est naturel qu'il n'ait pu remplir du premier coup un cadre aussi vaste.

En réalité, il n'a traité à fond que trois questions importantes : 1° Il a étudié les origines du colonat à Rome dans l'ouvrage de Caton. 2° Il a montré, en dépouillant avec beaucoup de soin et d'intelligence la correspondance de Pline, comment il fonctionnait dans les domaines des particuliers à l'époque de Trajan. 3° L'étude des inscriptions africaines, surtout de celle d'Henchir-Mettich, lui a permis d'indiquer comment, vers la même époque, il était appliqué dans les domaines impériaux.

A partir d'Hadrien, le mémoire de M. Pernot ne contient plus que des têtes de chapitres qui indiquent le plan et le contenu de l'ouvrage quand il sera complet. Le travail se termine par deux chapitres fort intéressants qui nous font

voir ce qui reste des traditions antiques dans les exploitations agricoles de l'Italie d'aujourd'hui.

Ce mémoire, par ce qu'il donne et ce qu'il promet, est très digne d'éloges. La méthode est sûre et les résultats sont justes. Repris et complété, notamment au point de vue épigraphique, l'ouvrage, en nous faisant connaître à fond la vie rustique chez les Romains, jettera plus de lumière sur leur histoire.

M. Poupardin a envoyé deux travaux de genres très différents, que notre confrère, M. Delisle, apprécie très favorablement. Le moins considérable est le texte, soigneusement transcrit et convenablement annoté, d'un petit cartulaire de Saint-Vincent de Laon, manuscrit du XIV[e] siècle, aujourd'hui déposé aux archives du Vatican. L'autre mémoire de M. Poupardin est intitulé : *Études sur l'Histoire des duchés de Bénévent et de Spolète au IX[e] et au X[e] siècle*. C'est, à vrai dire, une histoire de ces duchés dans laquelle l'auteur a fait une large part aux rapports de ces débris du royaume lombard avec l'empire franc. Ce sujet a été méthodiquement traité dans tous ses détails, à la suite de recherches approfondies, qui ont porté sur tous les documents et manuscrits auxquels on pouvait recourir. Une égale attention a été apportée au récit des événements et au tableau des institutions.

Le *Cartulaire de Saint-Vincent* et les *Études sur les duchés de Bénévent et de Spolète* ont un mérite qui doit être signalé. Ce sont non pas des ébauches, mais des œuvres achevées, à peu près en état d'être livrées à l'impression. Au *Cartulaire*, il ne manque que les tables. Pour les *Études*, il reste à rédiger une introduction et à dresser une carte que M. Poupardin ne saurait nous faire longtemps attendre.

M. Chalandon a pris pour sujet de ses études l'histoire de l'Italie méridionale pendant la période byzantine et nor-

mande (XIe et XIIe siècles). Il nous envoie la première partie d'une histoire des Normands d'Italie qui ne peut manquer de devenir un ouvrage à tous égards considérable, car le travail soumis à notre examen, et qui n'embrasse pas beaucoup plus d'un siècle (1016-1127) représente 350 pages in-folio. D'autres, avant M. Chalandon, avaient abordé l'étude de cette période troublée et obscure ; ainsi l'abbé Delarc, dans ses *Normands en Italie* (1883) et M. de Heinemann, dans sa *Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sicilien* (t. I, 1894). Mais le premier de ces ouvrages est déjà vieilli, et le second est resté interrompu, au premier volume, par la mort de l'auteur. En outre, de nombreux documents, publiés dans ces dernières années, permettaient d'apporter, dans l'exposé des événements, une précision que les travaux antérieurs ne pouvaient atteindre. M. Chalandon, pourvu d'une préparation toute spéciale, dont il a donné la preuve dans son *Histoire d'Alexis Comnène*, récemment récompensée par notre Académie, paraît être parfaitement renseigné sur les documents qui concernent son sujet. Les matières sont bien distribuées. Ses chapitres, au nombre de douze, correspondent chacun à une période ou à un ensemble de faits bien délimités. Son style est clair, sinon toujours élégant, et l'ouvrage, bien que rédigé avec une certaine hâte, se lit facilement. Il ne néglige aucune des questions que soulèvent les indications, souvent sommaires, parfois contradictoires, fournies par les chroniques ou les chartes, et les solutions qu'il adopte paraissent vraisemblables. Il sait distinguer l'intérêt de certains faits, alors même que les contemporains ne le voyaient pas. C'est ainsi qu'il nous renseigne sur l'importance, variable selon les temps, de l'influence byzantine, sur l'extension de l'usage du grec soit comme langue administrative, soit comme langue parlée dans le sud de la péninsule. Il est surtout impartial, et se garde bien de surfaire les mérites des Normands envahisseurs de l'Italie et de la Sicile, comme de leur prêter des idées poli-

tiques qu'ils n'ont pas eues. En somme, cette première partie de l'histoire des Normands d'Italie est l'œuvre d'un érudit exercé, et nous promet un historien.

Dans son rapport adressé à M. le Ministre, Mgr Duchesne a indiqué la nature des travaux commencés par les membres de première année, qui, aux termes du règlement, n'ont pas à remettre de mémoires. M. Calmette s'est occupé des relations de l'Espagne avec le Saint-Siège et les autres États italiens, au temps de nos guerres du xv[e] et du xvi[e] siècle. Sur les conseils de son directeur, M. Merlin a étudié certains points de la topographie de Rome, comme l'avaient fait avec succès MM. Homo et Besnier, et il a passé six mois en Afrique pour prendre part aux fouilles de Dougga, entreprises par le service des antiquités de la Régence de Tunis. M. Serruys a porté ses recherches sur les manuscrits de Thucydide conservés au Vatican et à Florence.

La variété et l'importance de ces travaux, l'activité avec laquelle s'est poursuivie la publication des registres pontificaux, grâce aux efforts de MM. Jean Guiraud et Coulon, tout cela témoigne de l'ardeur au travail dont l'École de Rome est animée et de l'heureuse influence qu'exerce la direction du confrère éminent qui est placé à sa tête. Il sera cependant permis à votre rapporteur de formuler un regret, d'accord avec Mgr Duchesne qui l'a exprimé lui-même devant votre commission. Dans cet ensemble de travaux, l'archéologie classique est trop négligée. Quelles que puissent être les conditions faites actuellement en Italie aux études de cet ordre, il reste bien des collections dont l'accès serait facile, soit à Rome, soit dans les provinces. Il y a aussi bien des questions d'histoire de l'art antique qui attendent encore une monographie complète, et l'exemple de M. Courbaud, l'auteur d'un excellent livre sur le *Bas-relief romain à représentations historiques*, est bien fait pour

encourager ses jeunes successeurs. Il est à souhaiter que, parmi les futurs hôtes du Palais Farnèse, il s'en trouve quelques-uns qui fréquentent les musées de préférence aux dépôts d'archives, et renouent, à l'École de Rome, la tradition des études d'archéologie figurée.

LIVRES OFFERTS

M. le Dr Hamy présente un ouvrage intitulé : *Codex Vaticanus Nº 3773 (Codex Vaticanus B) Eine altmexikanische Bilderschrift der Vatikanischen Bibliothek*, herausgegeben auf Kosten S. E. des H. v. Loubat, erläutert von Ed. Seler (Berlin, 1902, Heft 1 u. 2) :

« Nos collègues ont reçu individuellement de M. le duc de Loubat les deux fascicules que je viens présenter en son nom à la Compagnie. Ils contiennent la suite des travaux que M. Ed. Seler poursuit avec une persévérance admirable, souvent couronnée de succès, sur les anciens manuscrits nahuatls. Le *Codex Vaticanus nº 3773* est analysé dans ce nouvel ouvrage à l'aide des mêmes méthodes que l'auteur appliquait naguère au *Codex Fejervary-Meyer*. J'ai eu l'honneur d'appeler récemment votre attention sur les travaux de M. Seler, qui renouvellent l'étude de la mythographie américaine. »

M. Berger, en présentant au nom du R. P. Lagrange le nº d'octobre de la *Revue Biblique*, s'exprime en ces termes :

« On y trouvera le commencement du rapport de Macridi-bey concernant les fouilles qu'il a entreprises sur l'emplacement du temple d'Esmoun à Saïda, à la suite de la découverte des inscriptions qui m'ont permis d'identifier les ruines de ce temple. Ces fouilles ont ramené à la lumière plusieurs nouvelles inscriptions identiques aux précédentes, ce qui porte à huit le nombre des inscriptions de fondation trouvées jusqu'à ce jour. Ce rapport est accompagné d'un commentaire du R. P. Lagrange sur ces inscriptions.

tiques qu'ils n'ont pas eues. En somme, cette première partie de l'histoire des Normands d'Italie est l'œuvre d'un érudit exercé, et nous promet un historien.

Dans son rapport adressé à M. le Ministre, Mgr Duchesne a indiqué la nature des travaux commencés par les membres de première année, qui, aux termes du règlement, n'ont pas à remettre de mémoires. M. Calmette s'est occupé des relations de l'Espagne avec le Saint-Siège et les autres États italiens, au temps de nos guerres du xve et du xvie siècle. Sur les conseils de son directeur, M. Merlin a étudié certains points de la topographie de Rome, comme l'avaient fait avec succès MM. Homo et Besnier, et il a passé six mois en Afrique pour prendre part aux fouilles de Dougga, entreprises par le service des antiquités de la Régence de Tunis. M. Serruys a porté ses recherches sur les manuscrits de Thucydide conservés au Vatican et à Florence.

La variété et l'importance de ces travaux, l'activité avec laquelle s'est poursuivie la publication des registres pontificaux, grâce aux efforts de MM. Jean Guiraud et Coulon, tout cela témoigne de l'ardeur au travail dont l'École de Rome est animée et de l'heureuse influence qu'exerce la direction du confrère éminent qui est placé à sa tête. Il sera cependant permis à votre rapporteur de formuler un regret, d'accord avec Mgr Duchesne qui l'a exprimé lui-même devant votre commission. Dans cet ensemble de travaux, l'archéologie classique est trop négligée. Quelles que puissent être les conditions faites actuellement en Italie aux études de cet ordre, il reste bien des collections dont l'accès serait facile, soit à Rome, soit dans les provinces. Il y a aussi bien des questions d'histoire de l'art antique qui attendent encore une monographie complète, et l'exemple de M. Courbaud, l'auteur d'un excellent livre sur le *Bas-relief romain à représentations historiques*, est bien fait pour

encourager ses jeunes successeurs. Il est à souhaiter que, parmi les futurs hôtes du Palais Farnèse, il s'en trouve quelques-uns qui fréquentent les musées de préférence aux dépôts d'archives, et renouent, à l'École de Rome, la tradition des études d'archéologie figurée.

LIVRES OFFERTS

M. le Dr Hamy présente un ouvrage intitulé : *Codex Vaticanus N° 3773* (*Codex Vaticanus B*) *Eine altmexikanische Bilderschrift der Vatikanischen Bibliothek*, herausgegeben auf Kosten S. E. des H. v. Loubat, erläutert von Ed. Seler (Berlin, 1902, Heft 1 u. 2) :

« Nos collègues ont reçu individuellement de M. le duc de Loubat les deux fascicules que je viens présenter en son nom à la Compagnie. Ils contiennent la suite des travaux que M. Ed. Seler poursuit avec une persévérance admirable, souvent couronnée de succès, sur les anciens manuscrits nahuatls. Le *Codex Vaticanus n° 3773* est analysé dans ce nouvel ouvrage à l'aide des mêmes méthodes que l'auteur appliquait naguère au *Codex Fejervary-Meyer*. J'ai eu l'honneur d'appeler récemment votre attention sur les travaux de M. Seler, qui renouvellent l'étude de la mythographie américaine. »

M. Berger, en présentant au nom du R. P. Lagrange le n° d'octobre de la *Revue Biblique*, s'exprime en ces termes :

« On y trouvera le commencement du rapport de Macridi-bey concernant les fouilles qu'il a entreprises sur l'emplacement du temple d'Esmoun à Saïda, à la suite de la découverte des inscriptions qui m'ont permis d'identifier les ruines de ce temple. Ces fouilles ont ramené à la lumière plusieurs nouvelles inscriptions identiques aux précédentes, ce qui porte à huit le nombre des inscriptions de fondation trouvées jusqu'à ce jour. Ce rapport est accompagné d'un commentaire du R. P. Lagrange sur ces inscriptions.

« En même temps, M. Halévy publie dans le numéro d'octobre de la *Revue sémitique* un important article sur ces mêmes inscriptions. Un autre du professeur Torrey a paru dans le *Journal of the American Oriental Society*, t. XXII, I, p. 156-173.

« En comparant ces travaux au Mémoire que j'ai communiqué il y a quelques mois à l'Académie et que M. le Secrétaire perpétuel a déposé il y a huit jours sur le bureau, on reconnaitra que, si pour la partie centrale de l'inscription, très intéressante, mais encore très obscure, qui contient des indications topographiques et mythologiques, nos traductions présentent de grandes différences, nous sommes d'accord en ce qui concerne le sens général de ces inscriptions, comme aussi en ce qui concerne la question de leur authenticité et celle de la date qu'il convient de leur assigner.

« D'autres feront faire à l'interprétation de ces textes de nouveaux progrès. Ainsi que me l'écrivait M. Halévy dans la lettre qui accompagnait l'envoi de son article : « J'espère que de la comparaison de nos traductions il résultera un moyen-terme qui fera faire un pas en avant à l'épigraphie phénicienne. »

M. Bouché-Leclercq dépose sur le bureau de l'Académie deux mémoires dont il est l'auteur : *La question d'Orient au temps de Cicéron* (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Revue historique*), et *La politique religieuse de Ptolémée Soter et le culte de Sérapis* (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Revue de l'histoire des religions*).

SÉANCE DU 17 OCTOBRE

Le Président communique à l'Académie la lettre suivante que lui a adressée le R. P. Delattre à la date du 12 octobre :

« J'ai l'honneur de vous adresser la copie d'une épitaphe punique trouvée à Carthage en dehors de nos fouilles. Elle m'a

été signalée par le R. P. Mezzacasa qui a bien voulu la céder au musée Lavigerie. Voici ce qu'elle porte :

קבר בתבעל בת עבד־
מלקרת בן מגן בן בד־
אשמן בן בעליתן

Tombeau de Batbaal, fille d'Abd-melqart, fils de Magon, fils de Bod-esmoun, fils de Baaljaton.

« L'inscription dont je vous envoie la photographie est usée et les caractères sont émoussés. Elle est gravée sur une pierre de petites dimensions dont la face mesure 0m 195 de longueur sur 0m 11 de hauteur.

« Avec cette épitaphe, je vous signalerai sur une amphore à base conique les trois lettres עסת écrites à l'encre noire, et, sur le fond extérieur d'une coupe à double anse d'argile vernissée en noir très-brillant, ces autres lettres tracées à la pointe sèche עמך. Ces deux amphores proviennent de nos fouilles de la nécropole voisine de Sainte-Monique. »

M. Berger rapproche de ces inscriptions une inscription analogue tracée sur une autre amphore à queue, que le R. P. Delattre lui signalait dans une lettre précédente. Elle portait les lettres עסתבת. Le nombre des inscriptions puniques sur amphores commence à devenir considérable, et peut-être leur comparaison permettra-t-elle d'arriver à découvrir le sens encore obscur de ces courtes légendes. Dans la même lettre, le R. P. Delattre annonçait la découverte, à 0m10 sous le sol, d'un vase d'argile renfermant 4339 pièces de bronze, presque toutes du IVe siècle, depuis Constantin le Grand jusqu'à Arcadius et Honorius. Parmi le nombre, il en a trouvé de Magnus Maximus et de Flavius Victor.

Enfin, une autre découverte intéressante est celle d'une nouvelle série de poids lithographiques. Ces diverses découvertes vont faire l'objet d'une nouvelle publication du R. P. Delattre, qui viendra s'ajouter à toutes celles par lesquelles il nous tient si fidèlement au courant des résultats de ses fouilles sur le sol de Carthage.

L'Académie procède à la nomination de trois commissions qui seront chargées : la première de proposer une question dans l'ordre des études de l'antiquité classique pour le prix du budget à décerner en 1905; la deuxième, pour déterminer le programme du prix ordinaire Bordin à décerner en 1904 à un ouvrage sur l'Orient; la troisième, pour déterminer le programme du prix Delalande-Guérineau à décerner en 1904 à un ouvrage publié ou manuscrit sur le moyen âge.

Sont désignés :

Prix du budget (antiquité classique) : MM. Perrot, Boissier, Croiset, Bouché-Leclercq.

Prix Bordin (Orient) : MM. Bréal, Barbier de Meynard, Clermont-Ganneau, Derenbourg.

Prix Delalande-Guérineau (moyen âge) : MM. Delisle, Longnon, Lair, N. Valois.

M. Clédat présente à l'Académie le résultat de ses découvertes dans les ruines situées près du village de Baouît, au sud d'Hermopolis Magna. Il s'agit d'une nécropole ou peut-être d'un couvent enseveli dans les sables depuis la conquête musulmane. Pendant l'hiver 1901-1902, il a été ouvert plus de trente chapelles et deux églises. Un grand nombre de décorations qui figurent dans ces chapelles ont été reproduites à l'aquarelle.

Les monuments peuvent être datés du ve au xiie siècle, époque de la persécution musulmane [1].

Le Président remercie M. Clédat de sa communication et fait ressortir le mérite de ces recherches qui, au prix d'un si grand labeur, ont produit de si excellents résultats.

M. Maspero dit : « Je n'ajouterai que quelques mots pour faire ressortir l'importance de la découverte. C'est la première fois

1. Voir ci-après.

qu'on met au jour un ensemble de monuments aussi considérable, et qui nous fasse connaître d'une manière aussi complète une école provinciale d'art byzantin, l'école copte. Le travail a été difficile, et il a fallu à M. Clédat beaucoup de persévérance et de courage pour le mener à bonne fin. J'ajouterai que la fouille de Baouit a donné, en plus de ces peintures, des morceaux d'architecture et de sculpture qui viendront enrichir le Louvre : ils vous seront présentés plus tard, lorsque le relevé en aura été achevé. »

COMMUNICATION

RECHERCHES SUR LE KÔM DE BAOUÎT, PAR M. JEAN CLÉDAT.

Au mois de janvier 1900, je fus chargé de faire le relevé des tombes peintes et sculptées de la nécropole de Meir, petite localité sur la rive occidentale du Nil, à environ trente kilomètres au sud d'Ashmounein, l'ancienne Hermopolis Magna, et à trois heures de marche à l'ouest de Cousieh, ville où s'élevait un temple à la déesse Hâthor.

Durant mon séjour dans cette nécropole, j'eus l'occasion de faire plusieurs excursions, et c'est dans une de ces promenades, que je fis une première visite aux ruines qui s'élèvent à l'ouest du petit village de *Baouît*, à dix ou quinze kilomètres nord de Meir.

Dès mon premier examen, j'acquis la certitude que sous l'amas de sable d'où émergeaient quelques pans de murs, devaient se cacher des monuments plus importants. Une grande partie de ces murs portaient un enduit de plâtre sur lequel je remarquai des traces de peintures. Une chapelle,

en partie dégagée par les fellahs venant chercher du *sebakh*, laissait voir des fragments mieux conservés et présentant des figures de saints, avec une série de symboles sur les parois.

Je signalai immédiatement à l'attention de M. Maspero et à celle de mon directeur, M. Chassinat, tout l'intérêt qu'il y aurait à exécuter des recherches dans cette localité ; en même temps, je publiai dans le Bulletin de notre école française du Caire (*Bull. de l'Institut français d'archéologie orientale*, vol. I, fasc. 1, p. 90) le résultat de mes observations. Ce ne fut que deux ans plus tard que je pus obtenir, après plusieurs demandes, la permission de commencer des fouilles avec une somme de cinq cents francs pour les exécuter.

A vrai dire, le kôm de Baouît n'était pas complètement inconnu. Le musée de Ghizeh, dans sa riche collection de monuments, avait depuis longtemps de nombreuses et fort belles pièces provenant de ce lieu. Mais, pour des raisons que j'ignore, personne ne s'était livré à des recherches sur le terrain. Et jusqu'au moment où moi-même je m'installai à Baouît, le musée recevait chaque année quelques nouveaux monuments; et, peu à peu, ces blocs de pierre ou de bois, venant prendre place les uns à côté des autres, formaient une très curieuse série dans la collection des antiquités chrétiennes du Musée.

Cette campagne à Baouît, commencée en novembre, ne s'est terminée qu'au mois de juin. Elle a porté sur deux églises et plus de trente chapelles funéraires, dont un tiers décorées de peintures à la fresque. Ce sont les résultats de ces travaux que j'ai l'honneur de soumettre à l'appréciation de l'Académie.

Les recherches n'ont pas été assez poussées pour permettre d'affirmer si ces ruines sont celles d'un monastère ou bien celles d'une nécropole chrétienne; mais j'inclinerais volontiers à croire que l'un et l'autre y étaient établis.

La première objection que l'on peut faire en faveur d'une nécropole est le grand nombre de chapelles funéraires que l'on trouve; les monastères que nous connaissons, en général ne renferment que quelques chapelles, et dans certains cas pas du tout. Nous savons, par exemple, que Schnoudi fut enseveli dans son monastère[1]; que les trois Macaire et Jean le Petit reposent dans le couvent de Saint-Macaire[2]. D'autre part, l'auteur de la version arabe de la *Vie de Pakhôme*[3], raconte que des femmes, appartenant à la communauté du monastère construit par Pakhôme, pour sa sœur Marie, étaient ensevelies *dans des tombeaux isolés, dans le monastère même*. On peut très bien admettre, d'après ce texte, que ce qui était permis chez les femmes devait l'être chez les hommes. Il est possible que les moines comme les religieuses ne recevaient les honneurs de la tombe que fort rarement au début. Pour cela il fallait avoir mené une vie exemplaire. Mais peu à peu les exigences de la vie monastique, surtout en Orient, se relâchant, le luxe et l'ambition des moines grandissant, il n'y en eut peut-être pas un qui n'aspirât au repos dans l'enceinte du monastère. C'est ce qui expliquerait le grand nombre de chapelles funéraires à Baouît.

La deuxième objection, c'est que sur deux ou trois graffiti et sur une stèle que j'ai achetée à un fellah de Baouît, pour les collections du Louvre, on lit : « l'apa Phib, le père, ⲙⲡⲕⲏⲙⲓⲧⲣⲛ ⲛⲧⲁⲃ ⲕⲁⲥⲱ repose dans ce cimetière. » Je reconnais que ce sont là des raisons suffisamment fortes pour faire rejeter toute autre idée en dehors d'un cimetière. Néanmoins d'autres faits, qui, je crois, sont indubitables,

1. Amélineau, *Vie de Schnoudi*, dans les *Mémoires de la mission française du Caire*, vol. IV.

2. Voir la relation du P. Sicard, dans *Lettres édifiantes*, *Mémoires du Levant*, édition de 1830, vol. VIII, p. 24.

3. Amélineau, *Vie de Pakhôme*, version arabe, dans *Annales du Musée Guimet*, vol. XVII, p. 382.

semblent prouver que Baouît n'est pas une simple nécropole, mais que la nécropole était attenante au couvent, comme on peut le voir encore à Deir Abou-Hennîs, ou à Deir el-Maharrâq, par exemple.

De l'enquête que j'ai menée auprès des habitants, il résulte que le village actuel de *Baouît* est moderne ; que le kôm est bien dans le désert du côté *ouest*, mais qu'il est encore actuellement sur des terrains cultivables à l'*est*.

Les indigènes m'ont même affirmé que le kôm s'étendait beaucoup plus loin du même côté *est* : les cimetières égyptiens étant tous établis dans le désert, on ne saurait voir des tombes de ce côté.

Un graffite, relevé dans la chapelle 7, paraît porter un éclaircissement sur ce point, en même temps qu'il nous livre, si je ne me trompe, le nom du fondateur du couvent, ou tout au moins le vocable sous le patronage duquel le couvent était placé.

L'inscription est de quatre lignes, la voici dans son entier. Les restitutions sont entre parenthèses :

1. [ϯⲡⲛⲟⲩⲧ]ⲉ ⲙⲡⲙⲁⲕⲁⲣⲓ̈ⲟⲥ ⲁⲡⲟⲩⲗⲗⲱ ⲡⲙⲟⲛⲟⲭⲟⲥ
ⲡϣⲏⲛ ⲡⲙⲁⲕⲁⲣⲓ̈ⲟⲥ ⲕⲣⲁⲕⲟⲥ ⲡⲣⲉⲥⲃⲏⲧⲉⲣⲟⲥ
2. [ⲙⲡⲙⲟⲛⲁⲥ]ⲧⲏⲣⲓ̈ⲟⲛ ⲛⲁⲁⲡⲁ (sic) ⲁⲡⲟⲩⲗⲗⲱ ⲛ̄ⲧⲁϥⲕⲁ
ⲥⲱⲙⲁ ϩⲣⲁ̣ⲓ̈ ⲛⲥⲟⲩⲙⲉⲧⲟⲩ ⲉⲙⲡⲉⲃⲟⲧ ⲡⲁⲣⲉⲙϩⲟⲧ
3. ......ⲓ̈ⲉⲛⲓ̈ⲙⲉϥ ⲛⲁⲱϣ ϩⲉⲛ ⲛⲓ̈ⲥϩⲁⲓ̈ ⲁⲣⲓⲡⲁⲙⲉⲩⲉ
ⲁⲛⲟⲕ ⲡⲁⲥⲟⲛ ⲓ̈ⲉⲣⲉⲙⲓ̈ⲁⲥ
4. ... ⲡⲉϥϣⲏⲣⲉ ⲁⲣⲓⲡⲁⲙⲉⲩⲉ ⲛ̄ⲧⲉ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲉⲛⲧⲁ
ϩⲁⲓ̈ⲏ ⲉⲃⲟⲗ ⲕⲁⲗⲱⲥ ⲉ ϩⲁⲙⲏⲛ

(*Au nom*) *du Dieu du bienheureux Apollon, le petit moine. Le bienheureux Cracus prêtre* (du monas)tère de l'Apa Apollon, *est mort le onzième jour du mois de Pharmouti... qui sera loué des écrits. En souvenir* (*de lui*), *moi le frère Jérémie* (*j'ai écrit cela*).... *son fils. En souvenir de Dieu, l'ultime, le bon.* ⲉ *Amen.*

Ainsi c'est un certain Jérémie qui aurait écrit, comme le dit le texte, cette épitaphe en l'honneur d'un certain Cracus qui aurait été prêtre du monastère d'Apollon. Si ma restitution est exacte, il me semble péremptoire que les ruines représentent bien un couvent auquel était accolé la nécropole.

Il se pourrait encore que le nom d'Apollon ne désignât dans cette inscription que le directeur du monastère au moment où le graffite a été tracé, car on lit ailleurs dans la même chapelle : ⳨ⲁⲣⲓⲙⲁⲙⲉⲉⲩⲉ ⲁⲛⲟⲕ ⲏⲗⲓⲥⲥⲁⲓⲟⲥ ⲡⲓⲉⲗⲁⲧⲏ (sic) ⲗⲓⲁⲕ ⲛ̇ⲡⲙⲟⲛ//// ⲛⲁⲡⲁ ⲓⲱϩⲁⲛⲛⲏⲥ ⲛ̇ⲧϥⲣⲁⲛ̇ ⲥⲓⲟⲟⲩ/ ⲥⲧ(?)· « En souvenir. Moi Élisée le moins digne (ἐλάχιστος), diacre (ⲇⲓⲁⲕⲟⲛ) du monastère (le mot en est abrégé) de l'apa Jean qui est son nom..... »

Quoi qu'il en soit du nom, il est certain que le lieu antique de Baouît représente bien un monastère.

Deux inscriptions, recueillies dans les chapelles, nous donnent le nom d'une localité, qui nous est inconnue jusqu'à ce jour, et que je crois pouvoir identifier avec le nom de *Baouît*.

La première est une petite épitaphe, sur une seule ligne, en l'honneur d'un certain Apa Joseph pour lequel on a élevé la chapelle où l'inscription était tracée.

Cette inscription, qui appartient à la décoration du monument, est ainsi conçue :

⳨ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲡⲁⲕⲁⲑⲟⲥ ⲁⲣⲓⲡⲉⲙⲉⲩⲉ ⲛⲁⲡⲁ
ⲓⲱⲥⲏⲫ ⲡⲣⲙ ⲁⲃⲱⲧ ⲛⲧⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙ̄ⲙⲟϥ
ⲛⲥⲟⲩ ⲙⲉⲧⲝⲟⲙⲧⲉ ⲙⲡⲁⲣⲙⲟⲩⲧⲉ //////

*Au dieu bon! En souvenir de l'Apa Joseph habitant le village d'*Abôt, *lequel est mort le treizième jour de Pharmouti...*

Une petite lacune, qui n'est que de deux ou trois caractères au plus, n'a rien fait disparaître ; elle est trop peu

importante pour pouvoir contenir l'indiction même en abrégé.

Dans la deuxième inscription, la lecture du nom de lieu est moins certaine. C'est un graffite écrit dans une chapelle contiguë à la précédente par un certain Pamôn, habitant *Etôt*, ⲁⲛⲟⲕ ⲡⲁⲙⲱⲛⲉ ⲡⲣⲙ ⲉⲑⲱⲧ, « à la mémoire » des Apa Mercure et Djoré et des frères Phibamôn et Pierre. Je pense qu'il doit y avoir une erreur de copie et que le nom, au lieu de ⲉⲑⲱⲧ, doit être lu ⲉⲃⲱⲧ.

Comme nom de village, ce nom nous est parfaitement inconnu; une seule fois, ⲁⲃⲱⲧ est mentionné pour désigner une montagne du nome Psoi ou Ptolémaïs[1]. Je propose, sous toute réserve, de reconnaître dans ce nom de lieu la forme antique du nom arabe du village moderne Baouît باوِيط avec aphérèse de l'initiale ⲁ ou ⲉ et allongement de la deuxième syllabe par l'introduction d'un élif.

Si l'on admet cette hypothèse, il faut chercher quelque part, sur la carte, une localité antique répondant à ce nom, puisque le village actuel est moderne. N'en ayant pas trouvé, on peut songer à l'appliquer aux ruines.

D'autre part, une nécropole n'est jamais entourée d'une enceinte. A Baouît, bien que rasées, des traces de murailles sont apparentes sur les côtés *nord* et *ouest*; elles devaient englober un puits antique, encore en usage actuellement, et qui ne pouvait appartenir qu'à un village ou à un monastère, et non à une nécropole[2].

1. Zoëga, *Catalogus codicum copticorum*, p. 551; cf. Peyron, *Lexicon linguæ copticæ*, p. 32.

2. Amélineau, *Vie de Pakhôme*, dans *Annales du Musée Guimet*, vol. XVII, p. 411; P. Sicard, dans *Lettres édifiantes*, vol. VIII, p. 20. Dans les cimetières on se contentait de placer un *zir* ou grande jarre, pleine d'eau, près de la tombe du mort. Un petit édicule en terre et paille hachée abritait l'eau contre les ardeurs du soleil. Un gobelet était placé près du *zir*, pour puiser l'eau. Cette coutume s'est conservée jusqu'à nos jours. Et l'on peut voir de très bons exemples de cette tradition dans le cimetière du village de *Dachlout*, à deux ou trois kilomètres au nord de *Baouît*.

Le déblaiement des deux églises nous apporte, je crois, quelques lumières. Si nous n'avions qu'une simple nécropole, les églises seraient de simples chapelles votives ou commémoratives; mais, dans ce cas, il n'y a pas d'offices, par conséquent pas d'objets ayant rapport au culte.

Or dans l'une, nous avons trouvé un puits carré enduit, à l'intérieur, d'un ciment très dur; ce puits est accompagné de chaque côté de l'ouverture de deux cuves hémisphériques pour servir aux ablutions. Parmi les coutumes des coptes rapportées par le P. Sicard, il raconte : « qu'ils ont dans toutes leurs églises un grand creux carré et profond, qu'on remplit d'eau tous les ans, pour servir à la cérémonie du fameux bain qu'ils appellent *Gothas*[1]. »

Dans l'autre église, il a été trouvé une chaire pour lire les évangiles, semblable à celle dont les Arabes se servent encore aujourd'hui dans les mosquées pour lire le koran et qu'ils nomment *membar*.

En dernier lieu, je ferai observer que, si les chapelles funéraires sont nombreuses, elles ne se trouvent guère que dans la partie *nord* du kôm ; quelques-unes au *sud*, mais très rares, enfin il n'y en a pas dans le gros massif *est* ; et les constructions que j'ai trouvées de ce côté, par mes propres sondages ou par les travaux des fellahs à la recherche du *sébakh*, paraissent avoir été affectées à tout autre chose qu'au repos du mort.

Comme on le voit par le plan que l'Académie a sous les yeux, très peu de choses ont été déblayées.

Je pense que ces questions ne pourront être résolues définitivement que par les documents nouveaux que nous apporteront les recherches ultérieures.

Le déblaiement des églises, que j'avais commencé dès le mois de janvier 1902, fut ensuite continué, au mois de mars, par MM. Chassinat et Palanque que j'avais appelés

1. P. Sicard, dans *Lettres édifiantes*, vol. VIII, p. 23.

à mon aide. Comme ils doivent se charger de la publication de cette partie, je ne m'attarderai pas plus longtemps à la description de ces monuments. Il ne me reste plus qu'à présenter la nécropole et les chapelles funéraires.

On peut diviser cette nécropole en trois groupes. Le premier comprend les chapelles qui étaient à l'intérieur du couvent. C'est le groupe le plus important des trois par les décorations à fresque, qui ornent les parois. Le deuxième est en dehors du monastère, dans la plaine sablonneuse. Enfin, le dernier est situé sur la montagne. Les travaux exécutés dans la plaine m'ont révélé deux types de tombes. D'abord, la sépulture est une simple fosse qui, bien souvent, n'atteint pas 0^{m} 50 centimètres de profondeur. Le corps est enveloppé dans une étoffe de toile bien souvent décorée de broderies semblables à celles déjà connues par les autres nécropoles chrétiennes; quelquefois on a ajouté à ce linceul une enveloppe de tiges de palmiers, et le tout repose sur une croix de bois. Dans l'autre cas, on creuse dans le sable une grande fosse, carrée ou rectangulaire, autour de laquelle on élève un mur en briques crues. Au moyen d'un mur de séparation on formait plusieurs chambres; dans cette muraille on ménageait une grande ouverture à arc surbaissé, qui faisait communiquer les salles entre elles. La tombe était recouverte à l'aide d'une voûte en berceau, ou d'un dôme, émergeant très probablement au-dessus du sol. Une de ces tombes ouvertes et comprenant deux salles mesurait dans son ensemble 6 mètres de longueur, sur 2^{m}60 de largeur. La muraille de briques était à nu et n'avait jamais reçu aucun enduit.

Le dernier groupe est situé sur la montagne. Ces tombes offrent cela de particulier, qu'elles sont un mélange des traditions anciennes. Elles ont un puits creusé dans la montagne, qui atteint parfois dix mètres de profondeur, et sur lequel on élevait une chapelle à coupole qui se dressait au-dessus du niveau du sol. Dans les déblais de

ces tombes, j'ai trouvé des fragments de peintures, ce qui permet de supposer qu'elles étaient décorées, et que des recherches dirigées de ce côté pourraient nous apporter de curieux documents. Quelques-unes d'entre elles sont de véritables édifices et se composent d'une série de salles. L'une d'elles en comportait huit, dont une, située au sud, entre deux salles rectangulaires, était de forme ronde. Du côté *est* est une sorte de petite cour, large de 1 m 65 et s'étendant sur toute la longueur de la construction. On ne pouvait y accéder que par la chapelle. J'ai recueilli un grand nombre d'amphores dans cette cour.

Mes efforts se sont portés principalement sur les chapelles funéraires du *kôm*. Le nombre en est assez considérable pour donner encore plusieurs années de travaux. En effet, j'estime, d'après mes observations du terrain, ainsi que par les différents sondages exécutés à divers endroits du *kôm*, qu'il doit y avoir plus d'une centaine de chapelles funéraires peintes, et un grand nombre d'autres, qui n'ont reçu qu'un enduit de plâtre, mais qui portent une quantité de graffites, lesquels, s'ils n'ont pas tout l'intérêt des fresques, peuvent avoir celui de nous fournir des renseignements historiques très précieux. Ces monuments sont dans un déplorable état : beaucoup d'entre eux ont été restaurés sans aucun souci de la décoration ; d'autres ont été badigeonnés au moyen de lait de chaux recouvrant ainsi la peinture ; d'autres ont été démolis pour faire place à de nouvelles chapelles ; enfin d'autres ont été habités, et dans certains l'on retrouve les traces du foyer et de la fumée qui noircissaient les parois ; les murs, en briques crues, ne sont pas très solides ; enfin la couche de plâtre qui supportait la décoration est inégale, elle adhère mal à la muraille et s'en sépare sans peine.

Ces chapelles sont généralement isolées ; quelquefois cependant elles font partie d'un ensemble de constructions communiquant entre elles et qu'il est difficile de déterminer dans l'état actuel des travaux.

Isolées ou accolées, elles sont à pan carré ou rectangulaire, mais sans qu'il y ait apparence d'une orientation régulière. Sur le nombre des chapelles ouvertes, deux seulement avaient conservé une partie de leur coupole, toutes les autres avaient leurs toitures détruites, entraînant souvent dans leur chute une partie de la paroi.

Les murs des chapelles sont tous en briques crues recouvertes d'un simple enduit de plâtre qui supportait la décoration à fresque. Une poutre en bois de palmier ou de sycomore, quelquefois un bloc de pierre calcaire tendre servait de linteau aux portes.

Le sol des chapelles est uniformément recouvert d'un dallage en stuc, excessivement dur, composé de chaux, de sable et de cailloutis. Ce système de pavage n'a fourni, jusqu'à ce jour, aucune ornementation. A plusieurs reprises j'ai fait briser ce dallage pour savoir s'il ne servait pas à dissimuler l'ouverture d'un puits comme dans les chapelles creusées dans la montagne, mais de ce côté mes recherches sont restées infructueuses.

Les parois extérieures n'ont généralement pas d'autres ornementations qu'un enduit de terre ou de plâtre, je n'y ai pas trouvé de traces de décoration soit en peinture, soit en sculpture.

Les voûtes des chapelles en berceau étaient maintenues par des contreforts intérieurs. Parfois, lorsque la salle est trop longue, l'architecte a construit un pilastre de renfort, mais, dans bien des cas, le peu d'épaisseur du pilastre montre qu'il n'était que purement ornemental.

La coupole en plein cintre ou à arc surbaissé repose sur des arcs de soutènement faisant face aux murs. Les angles des murs sont remplis par des pendentifs lorsque la chapelle est carrée.

Ces monuments recevaient la lumière soit directement par la porte, soit quelquefois par des fenêtres ménagées dans la partie supérieure de la muraille.

En principe, l'architecture de ces chapelles ne diffère en rien des mêmes monuments chrétiens que l'on trouve à *El Bagaouât* dans la grande oasis et publiés par M. de Böck[1]; ce système de chapelles se retrouve actuellement dans les nécropoles arabes modernes de *Dachlout*, près de Baouît, d'*Assiout*, et même dans celle de *Dronkah*, près d'Assiout[2]. L'influence byzantine se fait nettement sentir dans les peintures de figures. L'ornementation est toute différente, et rappelle par ses méandres et ses entrelacs la décoration arabe dont on pourrait la croire dérivée.

Le procédé employé dans toutes les chapelles est uniformément celui de la fresque exécutée sur un enduit de plâtre. Le contour des figures est tracé à l'aide du pinceau par un trait souple, généralement rouge et quelquefois noir. La palette de l'artiste est assez riche : deux rouges, deux verts, deux jaunes, le bleu, enfin du blanc et du noir. Le décorateur a, dans beaucoup de figures, recherché le modelé par l'emploi de couleurs foncées, noire, rouge, vert ou bleu superposées suivant le cas et le ton à obtenir; quelquefois ce modelé est obtenu à l'aide de hachures au pinceau avec une couleur également brune.

Les formules décoratives apportées par les peintres appartiennent à l'école byzantine ; les voûtes et les parois sont divisées en zones, selon le système employé par les anciens Égyptiens. Les compositions sont séparées soit par un trait ou une ornementation encadrant quelquefois tout le tableau. Le champ entre chaque personnage est remplie par une plante; les angles, par des oiseaux, ou des animaux.

Les chapelles ne sont pas toutes décorées par des figures, et l'emploi de la décoration ornementale semble avoir prévalu sur celle de la représentation humaine.

1. W. de Böck, *Matériaux pour servir à l'archéologie de l'Égypte chrétienne*, p. 7 et suiv.

2. A Deir Abou-Hennis, il est curieux d'observer que les habitations actuelles, en grande partie, sont à coupoles. C'est le seul village de la moyenne Égypte, que j'aie vu montrant cette disposition architecturale.

Une seule chapelle est complètement décorée de tableaux à figures humaines sans aucun mélange d'ornements.

Avant d'entrer dans la description des fresques, il me reste un mot à dire sur l'époque des monuments.

Que les ruines soient celles d'un monastère ou d'une nécropole, on pourrait peut-être faire remonter la fondation à l'époque de Pakhôme, c'est-à-dire dans la première moitié du ve siècle, ou à l'un de ses successeurs, Théodore, qui fut le chef du cénobitisme, quelques années après la mort de Pakhôme.

Bien que les textes ne soient pas très précis, nous savons par l'auteur de la vie de Pakhôme[1] que le patriarche Athanase « alla vers les deux villes d'Antinoé et d'Hermopolis, qui étaient proches des monastères de cénobites, pour visiter le peuple. Il entendit faire l'éloge du père Théodore et dire combien il prenait soin des intérêts des frères, du salut de leurs âmes et comme il les instruisait fréquemment sans ennui..... Alors voici qu'il voulut voir les monastères des cénobites et leurs règles, car il ne les avait jamais vus. Après avoir fini de visiter le peuple des deux villes, il les quitta, se rendit aux monastères, les parcourut tout entiers, vit les églises, les réfectoires, les boulangeries, les maisons des hôtes, les infirmeries, même les lieux d'aisances pour les nécessités du corps. La beauté de leur ordonnance lui plut, et quand il examina leur croyance, il la trouva droite ». D'autre part, nous savons[2] que Théodore, troisième successeur de Pakhôme, fit élever un monastère dans le territoire de la ville d'Hermopolis.

Il est certain que le texte ne donnant aucun nom, on ne peut appliquer à *Baouît* les deux passages cités. Néanmoins, il est permis de supposer que parmi les nombreux

1. Amélineau, *Vie de Pakhôme*, dans *Annales du Musée Guimet*, vol. XVII, p. 694.
2. Amélineau, *Vie de Pakhôme*, dans *Annales du Musée Guimet*, vol. XVII, p. 676.

monastères pakhômiens, élevés dans les environs d'Hermopolis, Baouît en était un, ou que la nécropole appartenait à l'un d'eux, ce qui revient au même.

Les inscriptions recueillies dans les chapelles ne nous donnent pas beaucoup plus de renseignements. Parmi les quatre ou cinq cents graffiti que j'ai relevés, trois inscriptions seulement sont datées de l'ère de Dioclétien. Elles sont des années 451 = 754, 453 = 756 et 455 = 758, ce qui ferait remonter la construction de notre chapelle au plus tard dans la première moitié et même au début du VIIIe siècle, car la décoration est antérieure aux graffiti. D'autre part, des éclats de peinture, à divers endroits, ont montré que la chapelle avait été restaurée, et qu'une nouvelle décoration en avait remplacé une plus ancienne. Enfin, cette même chapelle occupait la place d'une autre qui avait été démolie, et dont un des murs avait été employé dans la nouvelle construction. De ces faits, il résulte que la chapelle primitive devait être au moins de l'époque du VIIe ou du VIe siècle.

Je ne crois pas trop m'éloigner de la vérité en disant que l'ensemble de ces monuments peut être placé entre le Ve et le XIIe siècle.

Avec les seules données que nous possédions sur l'art copte, il est presque impossible de préciser les époques auxquelles appartiennent ces peintures. Non seulement les différences sont sensibles entre deux chapelles, mais dans une même chapelle l'on trouve diverses manières de procéder. Ceci est prouvé par la chapelle même qui nous a livré le nom d'ⲁⲃⲓⲱⲧ. Une inscription nous apprend qu'elle a été décorée par les peintres *Jacob* et *Georges*. Le sujet principal de cette chapelle figure les différentes phases de la *jeunesse de David*. Sur douze tableaux, quatre seulement ont pu être reproduits à l'aquarelle ; chaque tableau est séparé par une grecque ; ces peintures se présentent ainsi : 1° le choix de Samuel, il rejette Éliab, Abinadab et Samnah (I, Samuel, chap. XVI,

v. 5 à 10). 2° Le choix de Samuel se fixe sur David (I, Samuel, chap. XVI, v. 12). Au lieu du vase qui contient l'huile pour oindre David, Samuel a en main *une baguette*, qu'il élève au-dessus de la tête du futur roi. Je pense que c'est *la baguette divinatoire* qui occupe une si large place dans la prophétie en Égypte. Dans l'église souterraine de Deir Abou-Hennîs, qui sera publiée prochainement dans le *Bulletin de la mission française du Caire*, le Christ, dans les noces de Cana, pour opérer le changement de l'eau en vin, tient à la main une baguette semblable. Visa, dans la vie de Schnoudi, raconte que l'on conservait dans le Couvent Blanc (*Deir el-Abiad*) le bâton avec lequel le saint opérait les miracles et punissait les pécheurs. 3° David est présenté au roi Saül (I, Samuel, chap. XVI, v. 21) par un personnage dont le nom est ⲕⲉⲓⲗⲓⲗⲟⲥ; David, imberbe, est vêtu d'une courte tunique, sans manches, ornée sur toute la hauteur d'une double bande noire. Une bande d'étoffe rose passe par-dessus l'épaule gauche et vient s'attacher autour des hanches. Le roi Saül qui est assis sur son trône porte une longue tunique blanche, par-dessus laquelle est un manteau brun, s'attachant sur l'épaule droite; à ses pieds, il porte des chausses de même couleur que le manteau; sa barbe, taillée en pointe et sa chevelure rousse sont soigneusement peignées. 4° David joue de la lyre devant Saül furieux (I, Samuel, chap. XVIII, v. 11). Dans ce tableau, j'attirerai l'attention sur un détail du costume de David. L'on voit très bien dessiné sur le bas de l'étoffe qui ceint David un as de pique. On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec la carte à jouer, le roi de pique, qui porte le nom de David. 5° David, revêtu du costume du roi Saül : une cuirasse, des chausses très hautes, un bouclier et une épée, part pour combattre Goliath (I, Samuel, chap. XVII, v. 38). 6° David, qui a abandonné l'armure du roi pour reprendre son costume, est en présence du géant (I, Samuel, chap. XVII, v. 41), lequel est armé d'une

longue pique, d'un bouclier, et porte à la ceinture une épée. Son corps est couvert d'une forte cuirasse qui couvre les bras; par-dessus est rejeté un manteau flottant; sa tête est coiffée d'un casque en métal, à ses pieds sont passées des chausses. David ne porte comme arme que sa panetière passée au bras gauche; de la main droite il tient sa fronde et s'apprête à décocher la pierre au géant. La main gauche tient un bâton. Les deux combattants sont en face l'un de l'autre. L'exécution de cette scène ne peut se recommander ni par la science du dessin, ni par celle de la couleur, la figure de Goliath particulièrement. Il est impossible d'imaginer rien de plus enfantin et de plus grossier, mais aucun des détails du drame n'a été oublié. 7° La mort de Goliath (I, Samuel, chap. XVII, v. 49) : le géant est couché à terre, le bras gauche appuyé sur son bouclier, le bras droit relevé, il supplie du geste David, qui s'est emparé de son épée, pour lui trancher la tête. Dans les angles du tableau, sont figurés les Israélites et les Philistins assistant au dénouement de la scène. 8° Dans cette scène, il s'agit probablement de l'entrevue de David avec le prêtre de Nob Abiméleq (I, Samuel, chap. XXI, jusqu'au v. 10); dans le centre de la composition on voit l'autel chargé des pains de propositions, à côté est une tunique ou une robe courte de couleur violette, qui figure probablement l'éphod; les tableaux 9, 10 et 11 étaient détruits lors du déblaiement; enfin le numéro 12 représente la scène où Jonathan décoche les flèches pour avertir David de fuir la colère de Saül (I, Samuel, chap. XX, v. 20 au v. 40). David est à gauche du tableau, l'esclave ⲁⲟⲩⲗⲟⲥ, baissé à terre, ramasse les flèches. L'inégalité dans la composition et le dessin de ces peintures se fait déjà nettement sentir, mais cette inégalité n'est pas aussi sensible si l'on compare ces tableaux à une scène malheureusement très mutilée qui est placée au-dessus de la lutte entre David et Goliath. Sur la paroi *sud* de cette même chapelle est la porte, à droite une fenêtre, au bas de laquelle

l'on voit peint un vase duquel s'échappe à droite et à gauche un enlacement de feuillage qui doit figurer la vigne. Le reste de la paroi reproduisait des figures de moines coptes, dont il ne restait plus que celle de le l'ⲁⲡⲁ ⲓⲥⲁⲕ. Un soubassement gracieux terminait cet ensemble décoratif.

Dans une autre chapelle, ce sont les douze prophètes tenant à la main un rouleau de parchemin sur lequel est écrite une de leurs prophéties. Dans cette même chapelle, l'on voit une chasse au lion. L'animal ⲁⲃⲟⲛ, déjà blessé à la tête par une première flèche, retourne la tête vers son ennemi, un archer ⲧⲟⲕⲥⲟⲧⲟⲥ, qui se prépare à décocher un deuxième trait. La scène se déroule dans un paysage montagneux; derrière le lion et le chasseur est peint un oranger ou un grenadier; le champ est rempli par des plantes supportant des fleurs rouges. L'influence des traditions égyptiennes est manifeste dans cette composition, autant par le mouvement et le dessin que par la nature des deux inscriptions qui rappellent les scènes des tombes égyptiennes où l'on sculptait le nom du personnage ou de l'animal que l'on figurait. Un tableau bien curieux, peint dans la niche d'une autre chapelle, est celui de la vision d'Ézéchiel. Sur un trône est assis un personnage couronné du nimbe cruciforme, il est imberbe et tient un livre de la main gauche; de la droite il bénit. Le trône repose sur un char, monté sur quatre roues, traîné par un taureau; tout autour « de l'étendue semblable à un cristal brillant », qui encadre le trône, sont figurées des ailes semées d'yeux (Ézéchiel, chap. I).

Dans une autre chapelle, située dans la partie moyenne du kôm, et qui porte le numéro 17, on voit figuré sur chaque pendentif un cavalier, qui tient une longue lance, un manteau flottant est jeté sur ses épaules, derrière lui est un ange tenant une couronne à la main : c'est le triomphe du fidèle vainqueur que nous retrouvons dans les scènes qui

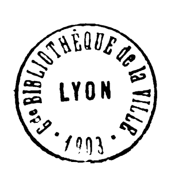
Comptes rendus, 1902, p. 541 et 542.



Pl. I, fig. 1. — SAINT PHOIBAMMON.
(FRAGMENT)



Pl. I, fig. 2. — FIGURE DE L'ANGE TOURMENTEUR.
(D'APRÈS UNE AQUARELLE)


BIBLIOTHÈQUE de la VILLE
LYON
1903

vont suivre. De ces quatre cavaliers nous ne connaissons qu'un seul nom, c'est celui de saint Victor, ⲟⲁⲅⲓⲟⲥ ⲃⲓⲕⲧⲱⲣ. Sur la paroi *ouest*, au-dessous d'une série de personnages disposés en éventail autour d'une niche, parmi lesquels on lit les noms divers de Timothée, du roi David, des frères Pathoul et Victor, on remarque deux autres personnages à cheval, placés en regard l'un de l'autre de chaque côté de la niche. Le premier est saint ⲟⲁⲅⲓⲟⲥ ⲫⲟⲓⲃⲁⲙⲙⲱⲛ (pl. I, fig. 1) monté sur un cheval blanc, tenant à la main droite une croix munie d'une longue hampe, de la gauche une couronne que l'on voit au-dessus de la tête du cheval. « Et quand les saints sortent pour recevoir les âmes, ils portent des couronnes spéciales : à l'homme qu'ils reçoivent (ils donnent) les couronnes pour lesquelles il a travaillé en faisant des actions héroïques, en étant vainqueur sur terre, soit en combattant Iblis, ou la couronne de piété qu'il recevra de Dieu, au jour de la résurrection [1]. » Derrière lui, l'ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲕ̅ⲩ̅ tend une autre couronne au saint. La deuxième figure est celle de l'ⲁⲅⲓⲟⲥ ⲥⲓ̈ⲥⲓ̈ⲛⲛⲓ̈ⲟⲥ, armé d'un bouclier au bras gauche, tandis que de la main droite il tient une pique qui perce le sein d'une femme renversée à terre et portant le nom d'ⲁⲗⲁⲃⲁⲥⲁⲣⲓⲁ. C'est une des plus curieuses scènes que j'aie eu l'occasion de relever. Ce saint figure le même rôle que saint Georges dans la légende chrétienne; seulement Cicinnios, au lieu du serpent et du dragon, tue une femme. La paroi *est* est également très intéressante : à gauche, une niche, à l'intérieur de laquelle est représenté le Christ portant le nimbe cruciforme, assis sur un trône; il porte un livre sur lequel on lit, trois fois répété, ⲁⲅⲓⲟⲥ; de chaque côté, dans une sorte de nuage, sont figurées les quatre têtes des animaux de l'Apocalypse. A droite et à gauche, deux figures d'anges ailés et près de

1. Amélineau, *Vie de Pakhôme*, dans *Annales du Musée Guimet*, vol. XVII, p. 464-465.

chacun d'eux une tête de femme renfermée dans un médaillon. Au-dessous de ce tableau est représentée la Vierge, les bras élevés dans l'attitude des orantes, revêtue d'une robe brune, accompagnée à droite et à gauche par saint Pierre et les douze apôtres. Il est vraisemblable que nous avons ici une représentation de l'Ascension (pl. II). Au sujet de saint Pierre, il est une remarque à faire, c'est que fréquemment j'ai rencontré dans les chapelles, soit séparément, soit associée à des tableaux, la représentation de deux personnages munis chacun d'une ou plusieurs clefs; peut-être ne faut-il y voir que des figures d'économes ou de moines qui veillaient aux besoins du monastère.

Au-dessus de la niche est figuré le buste de la sainte Église ΗΑΓΙΑ ЄΚΚΛΗϹΙΑ, parée d'une couronne et de bijoux dans la chevelure, aux oreilles et autour du cou. Elle tient à la main un vase rempli d'un liquide blanc. A sa gauche sont peints trois autres personnages. A gauche de la niche est figuré le baptême du Christ. Il est représenté entièrement nu, la figure encadrée de barbe, il se tient debout dans le Jourdain ; au-dessus de lui on lit le monogramme ΙϹ ΧϹ. A gauche, saint Jean sur les bords du fleuve pose la main sur le front du Christ, à droite un autre personnage porte une serviette. Une femme nue et nimbée, ainsi qu'un autre homme, sont dans les eaux du Jourdain et doivent être la représentation allégorique du fleuve. Ce dernier personnage, agenouillé et vêtu d'un pagne, paraît laver les pieds du Christ.

Sur la paroi *sud* est figurée une scène malheureusement très mutilée, à cause d'une grande brèche dans le centre de la paroi. Néanmoins la représentation ne paraît pas douteuse : c'est le séjour des châtiments et des tortures. Un Ange tourmenteur, sous les traits d'un jeune homme, brandit un long bâton dont la partie supérieure est brisée. Au point de vue de la conception, c'est une des œuvres les plus originales. Les traits ne paraissent qu'esquissés, la peinture

Comptes rendus, 1902, p. 542.

PL. II. — L'ASCENSION.
(FRESQUE DÉCORANT UNE NICHE)



est large et presque monochrome. Dans l'expression diabolique de l'Ange, on songe à la visite de Pakhôme aux Enfers[1] : « les Anges qui s'occupaient de les torturer (les pécheurs) étaient joyeux, comme un intendant qui est content de ce qu'il a sous la main quand il le voit augmenter.....; si les âmes les prient de prendre pitié d'elles, ils se courroucent et les châtient davantage. Toutes les fois qu'on leur amenait d'autres âmes, ils se réjouissaient comme quelqu'un qui a trouvé un grand butin » (pl. I, fig. 2). Devant lui étaient deux chaudrons embrasés, au-dessous desquels est un four, devant lequel est un autre Ange, agenouillé et semblant attiser le foyer. A gauche de l'Ange tourmenteur est le frère **ⲫⲓⲗⲉⲟⲥ ⲡⲁⲕⲱⲛⲓⲁⲧⲏⲥ**, *Philéas le plâtrier*. A droite de la scène est l'apa **ⲅⲉⲱⲣⲅⲉ ⲛ̄ⲇⲁⲛ ⲡⲙⲟⲟⲩⲉ** *Georges de Dan*, *le lion*. Les angles du tableau sont remplis à droite par un ours flairant le bas des jambes de Georges, et à gauche par un cerf qui a un serpent enroulé autour du corps. Philéas a le pied droit posé sur la queue du serpent.

Pour terminer, il me reste à parler de quelques scènes de la chapelle 28. C'est une longue salle rectangulaire, de 9 mètres de long sur 4^{m} 50 de largeur. La paroi *nord*, écroulée entièrement, gisait dans le sable lors du déblaiement; elle était contiguë à une autre chapelle également peinte.

Un fort pilastre, s'avançant de près d'un mètre, coupait la salle en deux.

Au centre de la paroi *ouest* on a ménagé une niche dans laquelle est peinte la figure de saint Azarias; à droite et à gauche sont représentés le scribe Sarapamon, le frère Isaac, le scribe Élie, le scribe Macaire le Petit, le scribe Ména le grand, le psalmiste, et le scribe Antoine.

Dans une autre niche de la paroi *sud* figure le buste de saint Michel. A gauche, la paroi est divisée en deux zones.

1. Amélineau, *Vie de Pakhôme*, dans *Annales du Musée Guimet*, vol. XVII, p. 550.

La zone supérieure figure un personnage assis, sur un siège carré, autour duquel est une draperie verte; il tourne le dos à une tour ronde, percée d'une grande ouverture, dont le haut est cintré; au bas de cet édifice est un petit édicule attenant à la tour. Entre ce monument et le pilastre est peint un autre personnage dont le nom a disparu. Au-dessous de cette zone, une série d'autres figures dont les noms écrits sont ceux du frère ⲗⲁⲟⲛⲧⲉ, Georges, du scribe Shenouti et de Victor le Jeune. A droite de la niche, c'est le scribe Zacharie, le scribe ⲡϣⲁⲫⲁⲛⲱⲉ, le frère ⲕϊⲣⲉ et le diacre ⲡⲓⲗⲁⲑⲏⲥ.

Sur la face *ouest* du pilastre est peint un ornement en rectangle dans lequel est inscrit un losange qui, à son tour, renferme un cercle. A droite, un petit personnage nu et ailé est monté sur une panthère qu'il tient au cou. La main droite élevée tient un objet qu'il est impossible de reconnaître.

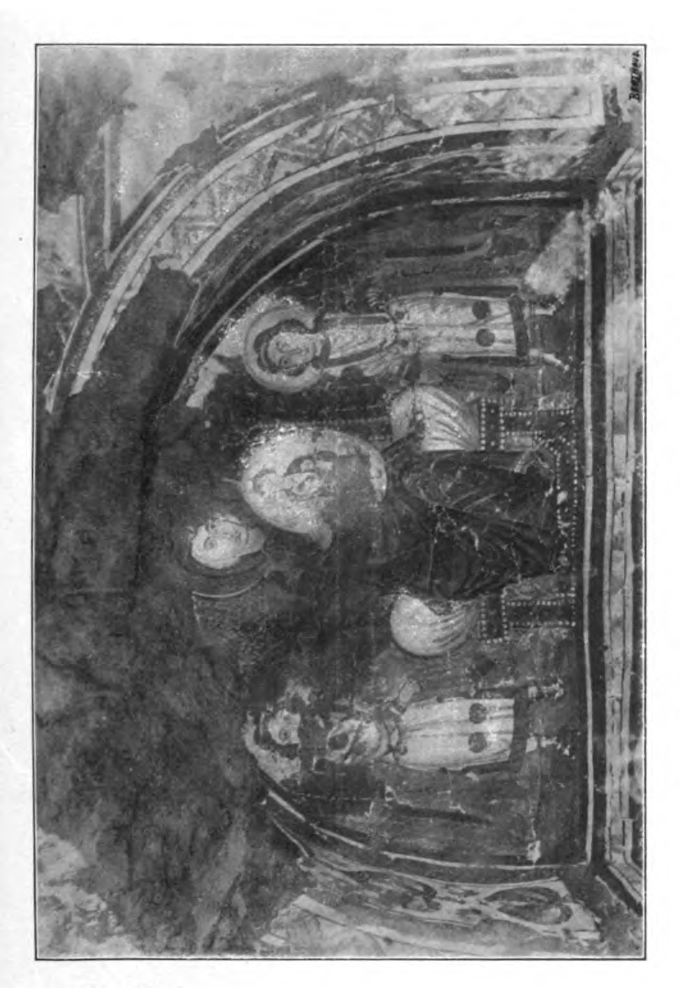
Sur la face antérieure est peint plus grand que nature le buste du Père Adam. Il tient entre les mains un objet rond, peut-être un disque.

Dans la deuxième partie de la salle, sur la même paroi, se trouve encore une niche où sont figurés deux canards entre lesquels est un vase. Autour de la niche sont les figures de l'ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲛⲟⲩⲏ, de l'ⲁⲡⲁ ⲁⲛⲟⲩⲡ, l'économe, le frère Lazare, scribe des huiles ϯⲁϩⲏⲏϩ, enfin le Père Jean.

Dans la niche de la paroi *est* on voit une représentation de la Vierge assise. Elle tient dans ses mains un médaillon dans lequel est peinte la figure du Christ enfant. Il porte le nimbe cruciforme. A droite et à gauche sont deux anges debout, portant, d'une main, la boîte à encens et de l'autre un encensoir flambant. Leurs noms ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲑⲉⲟⲩ et ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲕⲩⲣⲓⲟⲩ sont écrits à côté d'eux. Ce tableau se détache sur un fond de verdure (Pl. III).

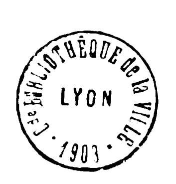
A côté de ces sujets, on trouve encore des représenta-

Comptes rendus 1902, p. 544.



PL. III. — LA VIERGE PORTANT L'ENFANT JÉSUS.

(DÉCORATION D'UNE NICHE)


BIBLIOTHÈQUE de la VILLE
LYON
1903

Comptes rendus, 1902, p. 545 et 546.



PL. IV, FIG. 1. — LA LÉGENDE DE JONAS.



PL. IV, FIG. 2. — SAINT GEORGES TERRASSANT LE DÉMON.



tions d'anges et d'archanges, des représentations des vertus théologales et de bien d'autres figures allégoriques et symboliques; ailleurs ce sont des oiseaux, canards ou autres; des paons affrontés avec une croix entre eux, des gazelles se poursuivant, d'autres buvant dans un bassin; ici, c'est l'aigle ⲀⲈⲦⲞⲤ, les ailes déployées, exécuté à la manière égyptienne, et symbolisant la figure du Christ ⲒⲤ ⲬⲤ. Puis c'est une croix ansée, de grande dimension, richement ornée de pierres précieuses.

La décoration, ainsi que je l'ai déjà dit, joue un grand rôle dans l'ornementation des chapelles; les rosaces, les entrelacs, les grecques, traités avec ampleur, se déroulent dans leurs courbes gracieuses le long des parois. Ce sont des branches de vigne qui s'échappent d'un vase, et retombant de chaque côté se tordant dans une série de méandres, dont l'extrémité supporte une grappe de raisin; des enroulements de feuillages se terminent par une grappe de grenades. Des losanges, des carrés, des triangles, des polygones et des cercles agencés et entrelacés ensemble sont du plus riche effet. Palmes, arabesques, tout s'harmonise avec l'architecture et en suit les contours avec une extrême souplesse. Dans la couleur, comme dans le dessin et l'architecture, il se dégage une très grande unité. Le dessin, les contours, la couleur, sont souvent exagérés, mais avec un tel bonheur et d'une façon si heureuse qu'il est difficile de ne pas admirer la science de l'artiste.

Parmi toutes ces peintures, il me resterait encore bien d'autres monuments à présenter, mais ces documents devant être publiés in-extenso, dans les *Mémoires de la Mission française du Caire*, je ne m'y attarderai pas plus longuement. Avant de terminer, je voudrais encore attirer l'attention de l'Académie sur deux monuments sculptés que j'ai trouvés dans l'une des églises. L'un doit se rattacher certainement à la légende de Jonas (Pl. IV, fig. 1). La partie antérieure du monstre est représentée sous la

forme d'un animal à tête de lièvre ayant de grandes oreilles, le corps se termine par une queue enroulée et palmée à l'extrémité. Un double lien ceint le corps de la bête. De sa gueule il rejette Jonas dont la tête a été brisée volontairement. Dans le champ, à gauche, est un poisson, montrant que la scène se passe dans l'eau. Au-dessus du monstre, un feuillage portant un fruit. Le deuxième est un petit monument figurant une arcade cintrée, richement décorée, et supportée par deux colonnettes. A l'intérieur est un personnage à cheval et perçant de sa lance, qu'il tient à la main, un serpent dont on voit très bien les sinuosités au pied du cheval malgré l'état de mutilation du monument. C'est encore un monument à ajouter à la série des saints Georges terrassant le démon (Pl. IV, fig. 2).

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de notre éminent confrère, M. Léopold Delisle, deux volumes qui lui ont été offerts par les Sociétés de l'Histoire de France et de l'École des Chartes, en reconnaissance d'une collaboration de cinquante années et comme témoignage d'admiration pour ses travaux :

Heures de Turin. Quarante-cinq feuillets à peintures provenant des très belles Heures de Jean de France, duc de Berry, reproduction en phototypie d'après les originaux de la « Biblioteca Nazionale de Turin » et du Musée du Louvre (Paris, 1902, in-folio) ;

L'*Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital. Historiæ Ecclesiasticæ libri VII et VIII e codice Vaticano Reg. 703 A* (Paris, 1902, in-f°) ;

Et un ouvrage qu'il a publié lui-même, en remerciement pour les hommages précédents : *Notice de douze livres royaux du XIIIe et du XIVe siècle*, dédiée à M. Auguste Himly, membre de l'Institut, ancien président de la Société de l'École des Chartes et de la Société de l'Histoire de France (Paris, 1902, in-folio) :

« L'usage, dit le Secrétaire perpétuel, ne permet pas à un confrère de faire en séance, l'éloge de l'ouvrage d'un confrère. Je ne louerai donc pas M. Léopold Delisle; je me bornerai à faire appel aux sentiments que chacun de nous a pour lui au fond du cœur. »

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, à l'Académie le n° du 1er octobre 1902 de la *Revue des Questions historiques* (Paris, 1902, in-8°), qui est en deuil de son fondateur que nous avons tous connu et apprécié, le marquis de Beaucourt, mort subitement le 12 août dernier, en son château de Morainville, près de Mesnil-sur-Blangy (Calvados).

M. Maspero, en présentant un volume intitulé : *The Life Work of Sir Peter Le Page Renouf*. — 1st series. *Egyptological and Philological Essays*, volume I, edited by G. Maspero and W. Harry Rylands (Paris, in-8°, III-460 p.), dit :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le tome Ier des Œuvres d'un des égyptologues les plus renommés de la génération qui suivit Champollion.

« Le Page Renouf était originaire des îles normandes, et une tradition de longue durée rattachait sa famille à l'un des pages de Duguesclin. Né protestant, il fut entraîné, pendant son séjour à l'Université d'Oxford, dans le mouvement qui poussa une partie de la jeunesse anglaise vers le catholicisme. Sa conversion lui fermant l'accès des carrières universitaires, il fut réduit d'abord pour vivre à accepter en Irlande, puis en Angleterre, des fonctions modestes qui lui prirent presque tout son temps. Le penchant irrésistible qu'il avait pour les sciences historiques et philologiques l'entraîna bientôt vers l'Égyptologie, et à partir de 1859, il consacra à nos études le peu de temps que ses fonctions lui laissaient. Il y apporta, outre une connaissance approfondie des textes, un esprit d'ordre et de méthode qui le mit bientôt au premier rang : pendant près de quarante ans, il ne cessa de produire des œuvres de plus en plus remarquables. Toutefois ses mémoires et ses articles, épars dans vingt revues diverses d'Angleterre et d'Allemagne, y demeuraient ensevelis, inconnus aux générations nouvelles. Lady Le Page Renouf les a réunis et les a publiés à ses frais : les mémoires d'égyptologie formeront à eux seuls quatre volumes dont voici le premier.

« Les matériaux en ont été classés par l'un des amis du mort, M. Harry Rylands, secrétaire de la Société d'Archéologie biblique. Ce sont des mémoires qui traitent de l'authenticité du déchiffrement des hiéroglyphes et de la solidité de la méthode découverte par Champollion. L'un d'eux présente pour nous un intérêt spécial, celui

où, examinant la question de priorité entre Young et Champollion, il montre que toute la découverte revient à celui-ci : il date de 1897, et c'est presque le dernier ouvrage qui soit sorti de sa plume. Tous ces écrits renferment, à côté de quelques parties dépassées et vieillies, une grande quantité d'idées et de faits qui gardent encore toute leur valeur aujourd'hui. Les égyptologues nouveaux y verront combien des opinions présentées comme étant d'origine récente sont déjà vieilles dans nos études, et ils apprendront à rendre à Le Page Renouf la part considérable qui lui revient dans la constitution de notre science.

« Lady Le Page Renouf, tout en accomplissant un bel acte de dévouement conjugal, a rendu un véritable service à l'Égyptologie : l'Académie s'unira volontiers à moi pour l'en remercier. »

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, les brochures suivantes :

1° *Poids de bronze antiques du musée Lavigerie*; *nouvelle série* (1902, in-8°; extr. des *Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. XXXV, 1901) :

« Le R. P. Delattre a déjà publié en 1900, dans la *Revue Tunisienne*, une importante série de poids de bronze presque tous recueillis à Carthage. Cette série renfermait quelques spécimens des époques punique, romaine et arabe, mais le plus grand nombre et les plus précieux appartenaient à la période byzantine. Le présent travail contient la description de vingt-deux nouveaux poids de même provenance et presque tous byzantins.

2° *Une cachette de monnaies à Carthage au Ve siècle* (extr. des *Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. XXXV, 1901) :

« Le 24 avril 1902, sur l'emplacement de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique, on découvrit un vase rempli de monnaies; on en recueillit plus de 4.300, la plupart très usées et représentant tous les empereurs du IVe siècle depuis Constantin le Grand jusqu'à Honorius. Le R. P. Delattre donne la description d'un choix de ces pièces et rappelle à cette occasion trois autres découvertes analogues faites à Carthage. La première, remontant à quinze ans environ, comprenait 3.418 petits bronzes de l'époque vandale; la seconde, faite, il y a trente ans, par un Piémontais, se composait de 80 sous d'or byzantins ; la troisième, plus récente, fut occasionnée par des travaux militaires : les artilleurs du Lazaret trouvèrent un amas assez important de petites pièces d'or globuleuses byzantines. »

SÉANCE DU 24 OCTOBRE

Le Président communique une lettre de M. Cartailhac qui remercie l'Académie de la subvention qu'elle lui a accordée; il annonce qu'il est à Santillana del Mar, près de Santander, et qu'il a trouvé dans la grotte d'Altamira une série de fresques préhistoriques d'animaux analogues à celles qu'on a déjà trouvées à Font-de-Gaumes (Dordogne) et à Marsoulas (Haute-Garonne). M. Cartailhac ajoute : « M. l'abbé Breuil, que j'ai choisi comme collaborateur, et qui, outre sa science, est un dessinateur fort habile, copie une série de fresques qui vous seront présentées dès le mois prochain : vous jugerez alors de leur extraordinaire intérêt. Les gens de l'âge du renne nous ont laissé, dans la grotte d'Altamira, une série d'animaux peints du style le plus singulier. Il devait certainement y avoir des traditions d'art bien établies et répandues par l'enseignement, car elles se manifestent dans les trois grottes que nous connaissons et qui sont ornées de peintures semblables : Altamira, Font-de-Gaumes (Dordogne), Marsoulas (Haute-Garonne). Toute la gamme des ocres rouges et bruns, le noir, et enfin, par places, la couleur même de la roche ont permis de peindre des bœufs, des chevaux, des cerfs, des sangliers, presque de grandeur nature, et d'un sentiment très exact, très fidèle. De plus, les inégalités des parois sont utilisées de façon à obtenir comme de la sculpture en ronde bosse. L'effet est prodigieux. »

M. Héron de Villefosse rappelle que, dans la séance du 17 décembre 1897, il a annoncé à l'Académie la très importante découverte de Coligny. Grâce à la prompte décision de M. Paul Dissard, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon, les fragments du calendrier celtique gravé sur une table de bronze et les débris de la statue virile avaient pu être acquis pour une somme très modique. La statue, habilement reconstituée par M. A. André, est maintenant dans un état très

présentable; c'est un magnifique morceau auquel il ne manque plus que la partie supérieure du crâne, fondue à part, et l'avant-bras gauche. Elle représente un dieu imberbe, à la chevelure abondante et bouclée, entièrement nu, debout, le bras droit levé avec un geste plein de noblesse et de dignité. Les attributs ont malheureusement disparu. M. Paul Dissard a voulu informer l'Académie de cette reconstitution et lui offrir une photographie de la grande statue de Coligny, dans son état actuel, telle qu'elle est exposée au Musée de Lyon.

L'Académie met au concours, pour le Prix ordinaire à décerner en 1905, le sujet suivant : *La préfecture du prétoire au IVe siècle.* — Les mémoires sur cette question devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1905.

L'Académie décide que le prix Bordin sera décerné, en 1904, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1901.

Elle rappelle, en outre, que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1904, au meilleur ouvrage concernant le moyen âge ou la Renaissance.

Les auteurs qui prendront part à ces deux concours devront déposer leurs ouvrages, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1904.

M. Clermont-Ganneau donne lecture de la première partie d'un mémoire dont voici le résumé : [1]

« On a découvert récemment auprès de Sidon, dans un ancien temple du dieu Echmoun (l'Esculape phénicien), des inscriptions phéniciennes dont deux viennent d'entrer au Louvre. Elles contiennent en substance la dédicace, plusieurs fois répétée, de ce sanctuaire par le roi Bodastoret, petit-fils du roi Echmounazar I et cousin germain du roi Echmounazar II, dont le Louvre possède depuis longtemps le magnifique sarcophage avec une longue épitaphe.

« Les nouvelles inscriptions, publiées d'une façon indépendante par M. Philippe Berger et par le R. P. Lagrange, contiennent

1. Le mémoire complet paraîtra dans le *Recueil d'archéologie orientale*, t. V, § 41.

un passage extrêmement difficile qui a été lu et expliqué d'une façon tout à fait divergente par ces deux savants. Le premier y a vu une série de titres et d'épithètes, en partie mythologiques, qualifiant la ville de Sidon considérée comme une sorte de divinité. Le second croit y reconnaître la mention d'un héros éponyme de Sidon qui y jouerait également un rôle mythologique très important.

« M. Clermont-Ganneau reprend à son tour l'explication de ce passage si controversé. Après avoir proposé quelques rectifications de lecture matérielle, il s'applique à montrer que nous avons là tout simplement une série de noms de localités, plus ou moins voisines de Sidon et sur lesquelles s'étendait le pouvoir du roi Bodastoret. C'est une énumération purement géographique, dont l'intercalation dans le texte devient dès lors fort naturelle; elle équivaut à cette formule : « roi de Sidon *et autres lieux*. »

« Cette explication donne en même temps la clef de deux passages de l'épitaphe du roi Echmounazar, demeurés jusqu'ici fort obscurs. Là aussi, il s'agit du nom d'une localité des environs de Sidon, où le roi défunt avait élevé des temples à Astarté et à Echmoun.

« On a voulu tirer des nouvelles inscriptions de Bodastoret des conclusions chronologiques, d'après lesquelles son règne, celui de son grand-père Echmounazar I, et ceux de ses prédécesseurs immédiats (son oncle Tebnit et son cousin germain Echmounazar II) seraient à placer à l'époque perse.

« M. Clermont-Ganneau persiste à croire, comme il a essayé de l'établir autrefois, que cette petite dynastie sidonienne est postérieure à Alexandre, et que le suzerain dont Echmounazar II parle sous le titre de *Adon melakim* (« Seigneur des rois ou des royautés ») n'est pas le roi de Perse, mais un Ptolémée, sinon Alexandre lui-même. L'ancêtre de la dynastie, Echmounazar I, ne serait autre, à son avis, que le fameux Abdalonyme replacé par Alexandre sur le trône de ses pères dans les circonstances romanesques que nous racontent les historiens grecs. C'est ce qu'il se propose de démontrer dans la seconde partie de son mémoire. »

M. Ph. Berger cède le fauteuil de la présidence à M. Héron

de Villefosse, ancien président, pour présenter des observations sur la communication de M. Clermont-Ganneau.

M. Berger se félicite de voir M. Clermont-Ganneau converti à l'authenticité des inscriptions du temple d'Esmoun. Il revendique pour lui la paternité scientifique de ces inscriptions dont il a seul, pendant longtemps, défendu l'authenticité.

Passant à la traduction, il rappelle que ce sont ses lectures de « Sidon maritime », qu'il opposait à la Sidon continentale, et de « Sidon terre des Resefs », qui ont servi de base à l'explication que M. Clermont-Ganneau propose aujourd'hui. Il croit que M. Clermont-Ganneau a fait faire un progrès à l'interprétation en cherchant dans les titres qui suivent, non pas des épithètes de la ville de Sidon, mais des titres du roi de Sidon, voie dans laquelle M. Halévy était déjà entré partiellement avant lui; toutefois il fait remarquer que la traduction de son savant confrère laisse encore bien des points obscurs et soulève de graves difficultés grammaticales et philologiques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de son confrère, M. Bouché-Leclercq, deux brochures intitulées :

La question d'Orient au temps de Cicéron (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Revue historique*);

La politique religieuse de Ptolémée Soter et le culte de Sérapis (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Revue de l'histoire des religions*).

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, au nom de M. D. Treneff, de Moscou, une publication intitulée : *Iconostase de la cathédrale de Smolensk au monastère des Vierges à Moscou* (Moscou, 1902, in-4°).

Dans sa lettre d'envoi l'auteur s'exprime ainsi :

« Cette édition comprend la description des chefs-d'œuvre d'iconographie russe sous le tzar Boris Godounoff et des œuvres les plus brillantes de Simon Ouscharoff, le célèbre peintre du tzar Alexis Michaïlovitch.

« En vue de faciliter la compréhension de mon ouvrage à ceux qui voudraient bien s'y intéresser, j'ai cru devoir ajouter à ma publication une notice en français. »

M. N. Valois offre à l'Académie les tomes III et IV de son ouvrage: *La France et le Grand Schisme d'Occident* (Paris, 1901 et 1902, 2 vol. in-8°);

Et les deux brochures suivantes dont il est l'auteur :

Jacques de Nouvion et le Religieux de Saint-Denis (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*);

Jeanne d'Arc et la prophétie de Marie Robine (Paris, 1902, in-8°; extr. des *Mélanges Paul Fabre*).

M. de Barthélemy, en présentant de la part de M. Adrien Blanchet, un petit volume intitulé : *Sigillographie française* (Paris, 1902, in-8°), dit :

« Le fascicule que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de M. Blanchet est la bibliographie des ouvrages qui, en France et à l'étranger, contiennent des mentions de sceaux français. L'utilité d'un recueil de cette nature n'est pas à discuter; il est indispensable à toute personne qui désire s'occuper de cette branche de l'archéologie qui touche à la fois à la diplomatique, à l'histoire et à tous ces détails de costume, de mobilier, de légendes pieuses, de mœurs qui éclairent l'histoire du moyen âge. Les éléments de ce recueil sont éparpillés dans de nombreux livres et surtout dans les publications de sociétés savantes des départements où l'on a une certaine difficulté à les retrouver. M. Blanchet fournit donc un ouvrage qui épargne aux chercheurs la peine de réunir les éléments de leurs travaux. Cette sigillographie est divisée méthodiquement, de manière à faciliter les recherches; à peu près complète à cette heure, elle s'augmentera naturellement chaque année et pourra aider à former un jour un véritable Corpus. »

M. Hartwig Derenbourg présente le second volume de l'*Encyclopédie Juive* en anglais (New-York et Londres, 1902, in-8°) :

« Même après la publication du premier volume de la *Jewish Encyclopædia*, des esprits chagrins mettaient en doute la continuation de l'œuvre. L'entreprise était trop vaste, l'exécution trop luxueuse, la rédaction composée d'un état-major trop occupé d'ailleurs pour se consacrer longtemps à la tâche ingrate qu'il avait assumée sans en prévoir les difficultés et les charges. Ces sombres pronostics n'ont découragé ni les éditeurs, ni les auteurs. Il me semble que le deuxième volume est encore supérieur au premier par un meilleur

La zone supérieure figure un personnage assis, sur un siège carré, autour duquel est une draperie verte; il tourne le dos à une tour ronde, percée d'une grande ouverture, dont le haut est cintré; au bas de cet édifice est un petit édicule attenant à la tour. Entre ce monument et le pilastre est peint un autre personnage dont le nom a disparu. Au-dessous de cette zone, une série d'autres figures dont les noms écrits sont ceux du frère ⲗⲁⲟⲛⲧⲉ, Georges, du scribe Shenouti et de Victor le Jeune. A droite de la niche, c'est le scribe Zacharie, le scribe ⲡϣⲁⲫⲁⲛⲱⲉ, le frère ⲕϊⲣⲉ et le diacre ⲡⲓⲗⲁⲑⲏⲥ.

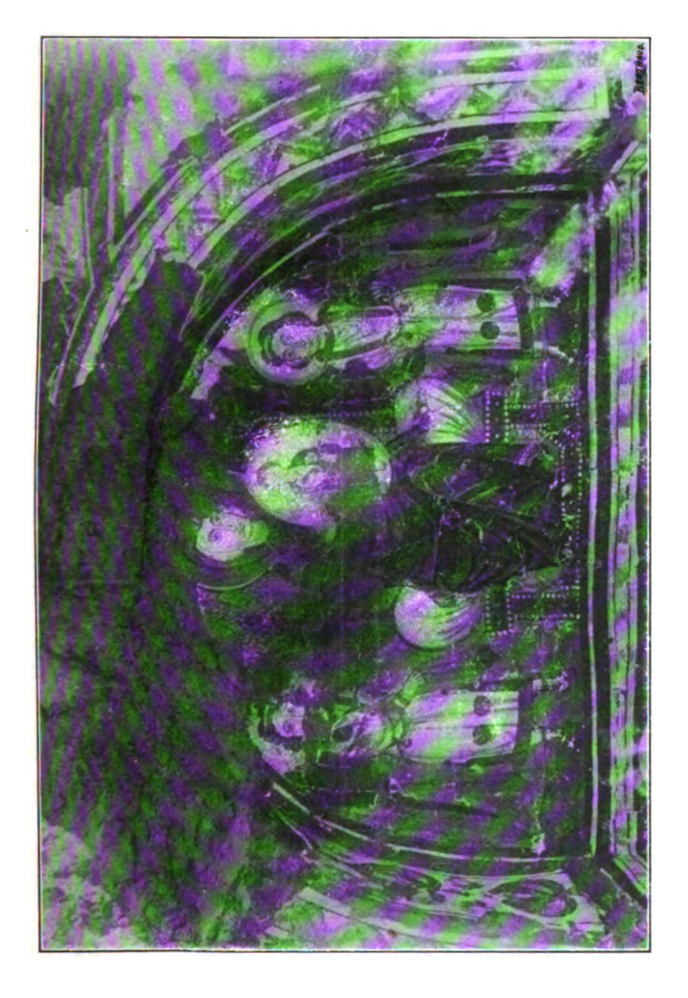
Sur la face *ouest* du pilastre est peint un ornement en rectangle dans lequel est inscrit un losange qui, à son tour, renferme un cercle. A droite, un petit personnage nu et ailé est monté sur une panthère qu'il tient au cou. La main droite élevée tient un objet qu'il est impossible de reconnaître.

Sur la face antérieure est peint plus grand que nature le buste du Père Adam. Il tient entre les mains un objet rond, peut-être un disque.

Dans la deuxième partie de la salle, sur la même paroi, se trouve encore une niche où sont figurés deux canards entre lesquels est un vase. Autour de la niche sont les figures de l'ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲛⲟⲩⲏ, de l'ⲁⲡⲁ ⲁⲛⲟⲩⲡ, l'économe, le frère Lazare, scribe des huiles ϯⲁϩⲏⲏϩ, enfin le Père Jean.

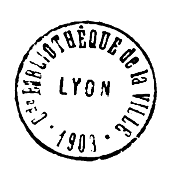
Dans la niche de la paroi *est* on voit une représentation de la Vierge assise. Elle tient dans ses mains un médaillon dans lequel est peinte la figure du Christ enfant. Il porte le nimbe cruciforme. A droite et à gauche sont deux anges debout, portant, d'une main, la boîte à encens et de l'autre un encensoir flambant. Leurs noms ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲑⲉⲟⲩ et ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲕⲩⲣⲓⲟⲩ sont écrits à côté d'eux. Ce tableau se détache sur un fond de verdure (Pl. III).

A côté de ces sujets, on trouve encore des représenta-



Pl. III. — La Vierge portant l'Enfant Jésus.

(Décoration d'une niche)



Comptes rendus, 1902, p. 545 et 546.



PL. IV, FIG. 1. — LA LÉGENDE DE JONAS.



PL. IV, FIG. 2. — SAINT GEORGES TERRASSANT LE DÉMON.



tions d'anges et d'archanges, des représentations des vertus théologales et de bien d'autres figures allégoriques et symboliques; ailleurs ce sont des oiseaux, canards ou autres; des paons affrontés avec une croix entre eux, des gazelles se poursuivant, d'autres buvant dans un bassin; ici, c'est l'aigle ⲀⲈⲦⲞⲤ, les ailes déployées, exécuté à la manière égyptienne, et symbolisant la figure du Christ ⲒⲤ ⲬⲤ. Puis c'est une croix ansée, de grande dimension, richement ornée de pierres précieuses.

La décoration, ainsi que je l'ai déjà dit, joue un grand rôle dans l'ornementation des chapelles; les rosaces, les entrelacs, les grecques, traités avec ampleur, se déroulent dans leurs courbes gracieuses le long des parois. Ce sont des branches de vigne qui s'échappent d'un vase, et retombant de chaque côté se tordant dans une série de méandres, dont l'extrémité supporte une grappe de raisin; des enroulements de feuillages se terminent par une grappe de grenades. Des losanges, des carrés, des triangles, des polygones et des cercles agencés et entrelacés ensemble sont du plus riche effet. Palmes, arabesques, tout s'harmonise avec l'architecture et en suit les contours avec une extrême souplesse. Dans la couleur, comme dans le dessin et l'architecture, il se dégage une très grande unité. Le dessin, les contours, la couleur, sont souvent exagérés, mais avec un tel bonheur et d'une façon si heureuse qu'il est difficile de ne pas admirer la science de l'artiste.

Parmi toutes ces peintures, il me resterait encore bien d'autres monuments à présenter, mais ces documents devant être publiés in-extenso, dans les *Mémoires de la Mission française du Caire*, je ne m'y attarderai pas plus longuement. Avant de terminer, je voudrais encore attirer l'attention de l'Académie sur deux monuments sculptés que j'ai trouvés dans l'une des églises. L'un doit se rattacher certainement à la légende de Jonas (Pl. IV, fig. 1). La partie antérieure du monstre est représentée sous la

forme d'un animal à tête de lièvre ayant de grandes oreilles, le corps se termine par une queue enroulée et palmée à l'extrémité. Un double lien ceint le corps de la bête. De sa gueule il rejette Jonas dont la tête a été brisée volontairement. Dans le champ, à gauche, est un poisson, montrant que la scène se passe dans l'eau. Au-dessus du monstre, un feuillage portant un fruit. Le deuxième est un petit monument figurant une arcade cintrée, richement décorée, et supportée par deux colonnettes. A l'intérieur est un personnage à cheval et perçant de sa lance, qu'il tient à la main, un serpent dont on voit très bien les sinuosités au pied du cheval malgré l'état de mutilation du monument. C'est encore un monument à ajouter à la série des saints Georges terrassant le démon (Pl. IV, fig. 2).

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de notre éminent confrère, M. Léopold Delisle, deux volumes qui lui ont été offerts par les Sociétés de l'Histoire de France et de l'École des Chartes, en reconnaissance d'une collaboration de cinquante années et comme témoignage d'admiration pour ses travaux :

Heures de Turin. Quarante-cinq feuillets à peintures provenant des très belles Heures de Jean de France, duc de Berry, reproduction en phototypie d'après les originaux de la « Biblioteca Nazionale de Turin » et du Musée du Louvre (Paris, 1902, in-folio) ;

L'*Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital. Historiæ Ecclesiasticæ libri VII et VIII e codice Vaticano Reg. 703 A* (Paris, 1902, in-f°) ;

Et un ouvrage qu'il a publié lui-même, en remerciement pour les hommages précédents : *Notice de douze livres royaux du XIIIe et du XIVe siècle*, dédiée à M. Auguste Himly, membre de l'Institut, ancien président de la Société de l'École des Chartes et de la Société de l'Histoire de France (Paris, 1902, in-folio) ;

« L'usage, dit le Secrétaire perpétuel, ne permet pas à un confrère de faire en séance, l'éloge de l'ouvrage d'un confrère. Je ne louerai donc pas M. Léopold Delisle; je me bornerai à faire appel aux sentiments que chacun de nous a pour lui au fond du cœur. »

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, à l'Académie le n° du 1er octobre 1902 de la *Revue des Questions historiques* (Paris, 1902, in-8°), qui est en deuil de son fondateur que nous avons tous connu et apprécié, le marquis de Beaucourt, mort subitement le 12 août dernier, en son château de Morainville, près de Mesnil-sur-Blangy (Calvados).

M. Maspero, en présentant un volume intitulé : *The Life Work of Sir Peter Le Page Renouf. — 1st series. Egyptological and Philological Essays*, volume I, edited by G. Maspero and W. Harry Rylands (Paris, in-8°, III-460 p.), dit :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le tome Ier des Œuvres d'un des égyptologues les plus renommés de la génération qui suivit Champollion.

« Le Page Renouf était originaire des îles normandes, et une tradition de longue durée rattachait sa famille à l'un des pages de Duguesclin. Né protestant, il fut entraîné, pendant son séjour à l'Université d'Oxford, dans le mouvement qui poussa une partie de la jeunesse anglaise vers le catholicisme. Sa conversion lui fermant l'accès des carrières universitaires, il fut réduit d'abord pour vivre à accepter en Irlande, puis en Angleterre, des fonctions modestes qui lui prirent presque tout son temps. Le penchant irrésistible qu'il avait pour les sciences historiques et philologiques l'entraîna bientôt vers l'Égyptologie, et à partir de 1859, il consacra à nos études le peu de temps que ses fonctions lui laissaient. Il y apporta, outre une connaissance approfondie des textes, un esprit d'ordre et de méthode qui le mit bientôt au premier rang : pendant près de quarante ans, il ne cessa de produire des œuvres de plus en plus remarquables. Toutefois ses mémoires et ses articles, épars dans vingt revues diverses d'Angleterre et d'Allemagne, y demeuraient ensevelis, inconnus aux générations nouvelles. Lady Le Page Renouf les a réunis et les a publiés à ses frais : les mémoires d'égyptologie formeront à eux seuls quatre volumes dont voici le premier.

« Les matériaux en ont été classés par l'un des amis du mort, M. Harry Rylands, secrétaire de la Société d'Archéologie biblique. Ce sont des mémoires qui traitent de l'authenticité du déchiffrement des hiéroglyphes et de la solidité de la méthode découverte par Champollion. L'un d'eux présente pour nous un intérêt spécial, celui

où, examinant la question de priorité entre Young et Champollion, il montre que toute la découverte revient à celui-ci : il date de 1897, et c'est presque le dernier ouvrage qui soit sorti de sa plume. Tous ces écrits renferment, à côté de quelques parties dépassées et vieillies, une grande quantité d'idées et de faits qui gardent encore toute leur valeur aujourd'hui. Les égyptologues nouveaux y verront combien des opinions présentées comme étant d'origine récente sont déjà vieilles dans nos études, et ils apprendront à rendre à Le Page Renouf la part considérable qui lui revient dans la constitution de notre science.

« Lady Le Page Renouf, tout en accomplissant un bel acte de dévouement conjugal, a rendu un véritable service à l'Égyptologie : l'Académie s'unira volontiers à moi pour l'en remercier. »

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, les brochures suivantes :

1° *Poids de bronze antiques du musée Lavigerie*; *nouvelle série* (1902, in-8°; extr. des *Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. XXXV, 1901) :

« Le R. P. Delattre a déjà publié en 1900, dans la *Revue Tunisienne*, une importante série de poids de bronze presque tous recueillis à Carthage. Cette série renfermait quelques spécimens des époques punique, romaine et arabe, mais le plus grand nombre et les plus précieux appartenaient à la période byzantine. Le présent travail contient la description de vingt-deux nouveaux poids de même provenance et presque tous byzantins.

2° *Une cachette de monnaies à Carthage au Ve siècle* (extr. des *Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. XXXV, 1901) :

« Le 24 avril 1902, sur l'emplacement de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique, on découvrit un vase rempli de monnaies; on en recueillit plus de 4.300, la plupart très usées et représentant tous les empereurs du ɪvᵉ siècle depuis Constantin le Grand jusqu'à Honorius. Le R. P. Delattre donne la description d'un choix de ces pièces et rappelle à cette occasion trois autres découvertes analogues faites à Carthage. La première, remontant à quinze ans environ, comprenait 3.418 petits bronzes de l'époque vandale ; la seconde, faite, il y a trente ans, par un Piémontais, se composait de 80 sous d'or byzantins ; la troisième, plus récente, fut occasionnée par des travaux militaires : les artilleurs du Lazaret trouvèrent un amas assez important de petites pièces d'or globuleuses byzantines. »

SÉANCE DU 24 OCTOBRE

Le Président communique une lettre de M. Cartailhac qui remercie l'Académie de la subvention qu'elle lui a accordée; il annonce qu'il est à Santillana del Mar, près de Santander, et qu'il a trouvé dans la grotte d'Altamira une série de fresques préhistoriques d'animaux analogues à celles qu'on a déjà trouvées à Font-de-Gaumes (Dordogne) et à Marsoulas (Haute-Garonne). M. Cartailhac ajoute : « M. l'abbé Breuil, que j'ai choisi comme collaborateur, et qui, outre sa science, est un dessinateur fort habile, copie une série de fresques qui vous seront présentées dès le mois prochain : vous jugerez alors de leur extraordinaire intérêt. Les gens de l'âge du renne nous ont laissé, dans la grotte d'Altamira, une série d'animaux peints du style le plus singulier. Il devait certainement y avoir des traditions d'art bien établies et répandues par l'enseignement, car elles se manifestent dans les trois grottes que nous connaissons et qui sont ornées de peintures semblables : Altamira, Font-de-Gaumes (Dordogne), Marsoulas (Haute-Garonne). Toute la gamme des ocres rouges et bruns, le noir, et enfin, par places, la couleur même de la roche ont permis de peindre des bœufs, des chevaux, des cerfs, des sangliers, presque de grandeur nature, et d'un sentiment très exact, très fidèle. De plus, les inégalités des parois sont utilisées de façon à obtenir comme de la sculpture en ronde bosse. L'effet est prodigieux. »

M. Héron de Villefosse rappelle que, dans la séance du 17 décembre 1897, il a annoncé à l'Académie la très importante découverte de Coligny. Grâce à la prompte décision de M. Paul Dissard, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon, les fragments du calendrier celtique gravé sur une table de bronze et les débris de la statue virile avaient pu être acquis pour une somme très modique. La statue, habilement reconstituée par M. A. André, est maintenant dans un état très

présentable; c'est un magnifique morceau auquel il ne manque plus que la partie supérieure du crâne, fondue à part, et l'avant-bras gauche. Elle représente un dieu imberbe, à la chevelure abondante et bouclée, entièrement nu, debout, le bras droit levé avec un geste plein de noblesse et de dignité. Les attributs ont malheureusement disparu. M. Paul Dissard a voulu informer l'Académie de cette reconstitution et lui offrir une photographie de la grande statue de Coligny, dans son état actuel, telle qu'elle est exposée au Musée de Lyon.

L'Académie met au concours, pour le Prix ordinaire à décerner en 1905, le sujet suivant : *La préfecture du prétoire au IVe siècle.* — Les mémoires sur cette question devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1905.

L'Académie décide que le prix Bordin sera décerné, en 1904, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1901.

Elle rappelle, en outre, que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1904, au meilleur ouvrage concernant le moyen âge ou la Renaissance.

Les auteurs qui prendront part à ces deux concours devront déposer leurs ouvrages, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1904.

M. Clermont-Ganneau donne lecture de la première partie d'un mémoire dont voici le résumé : [1]

« On a découvert récemment auprès de Sidon, dans un ancien temple du dieu Echmoun (l'Esculape phénicien), des inscriptions phéniciennes dont deux viennent d'entrer au Louvre. Elles contiennent en substance la dédicace, plusieurs fois répétée, de ce sanctuaire par le roi Bodastoret, petit-fils du roi Echmounazar I et cousin germain du roi Echmounazar II, dont le Louvre possède depuis longtemps le magnifique sarcophage avec une longue épitaphe.

« Les nouvelles inscriptions, publiées d'une façon indépendante par M. Philippe Berger et par le R. P. Lagrange, contiennent

1. Le mémoire complet paraîtra dans le *Recueil d'archéologie orientale*, t. V, § 41.

un passage extrêmement difficile qui a été lu et expliqué d'une façon tout à fait divergente par ces deux savants. Le premier y a vu une série de titres et d'épithètes, en partie mythologiques, qualifiant la ville de Sidon considérée comme une sorte de divinité. Le second croit y reconnaître la mention d'un héros éponyme de Sidon qui y jouerait également un rôle mythologique très important.

« M. Clermont-Ganneau reprend à son tour l'explication de ce passage si controversé. Après avoir proposé quelques rectifications de lecture matérielle, il s'applique à montrer que nous avons là tout simplement une série de noms de localités, plus ou moins voisines de Sidon et sur lesquelles s'étendait le pouvoir du roi Bodastoret. C'est une énumération purement géographique, dont l'intercalation dans le texte devient dès lors fort naturelle; elle équivaut à cette formule : « roi de Sidon *et autres lieux*. »

« Cette explication donne en même temps la clef de deux passages de l'épitaphe du roi Echmounazar, demeurés jusqu'ici fort obscurs. Là aussi, il s'agit du nom d'une localité des environs de Sidon, où le roi défunt avait élevé des temples à Astarté et à Echmoun.

« On a voulu tirer des nouvelles inscriptions de Bodastoret des conclusions chronologiques, d'après lesquelles son règne, celui de son grand-père Echmounazar I, et ceux de ses prédécesseurs immédiats (son oncle Tebnit et son cousin germain Echmounazar II) seraient à placer à l'époque perse.

« M. Clermont-Ganneau persiste à croire, comme il a essayé de l'établir autrefois, que cette petite dynastie sidonienne est postérieure à Alexandre, et que le suzerain dont Echmounazar II parle sous le titre de *Adon melakim* (« Seigneur des rois ou des royautés ») n'est pas le roi de Perse, mais un Ptolémée, sinon Alexandre lui-même. L'ancêtre de la dynastie, Echmounazar I, ne serait autre, à son avis, que le fameux Abdalonyme replacé par Alexandre sur le trône de ses pères dans les circonstances romanesques que nous racontent les historiens grecs. C'est ce qu'il se propose de démontrer dans la seconde partie de son mémoire. »

M. Ph. Berger cède le fauteuil de la présidence à M. Héron

de Villefosse, ancien président, pour présenter des observations sur la communication de M. Clermont-Ganneau.

M. Berger se félicite de voir M. Clermont-Ganneau converti à l'authenticité des inscriptions du temple d'Esmoun. Il revendique pour lui la paternité scientifique de ces inscriptions dont il a seul, pendant longtemps, défendu l'authenticité.

Passant à la traduction, il rappelle que ce sont ses lectures de « Sidon maritime », qu'il opposait à la Sidon continentale, et de « Sidon terre des Resefs », qui ont servi de base à l'explication que M. Clermont-Ganneau propose aujourd'hui. Il croit que M. Clermont-Ganneau a fait faire un progrès à l'interprétation en cherchant dans les titres qui suivent, non pas des épithètes de la ville de Sidon, mais des titres du roi de Sidon, voie dans laquelle M. Halévy était déjà entré partiellement avant lui; toutefois il fait remarquer que la traduction de son savant confrère laisse encore bien des points obscurs et soulève de graves difficultés grammaticales et philologiques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de son confrère, M. Bouché-Leclercq, deux brochures intitulées :

La question d'Orient au temps de Cicéron (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Revue historique*);

La politique religieuse de Ptolémée Soter et le culte de Sérapis (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Revue de l'histoire des religions*).

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, au nom de M. D. Treneff, de Moscou, une publication intitulée : *Iconostase de la cathédrale de Smolensk au monastère des Vierges à Moscou* (Moscou, 1902, in-4°).

Dans sa lettre d'envoi l'auteur s'exprime ainsi :

« Cette édition comprend la description des chefs-d'œuvre d'iconographie russe sous le tzar Boris Godounoff et des œuvres les plus brillantes de Simon Ouscharoff, le célèbre peintre du tzar Alexis Michaïlovitch.

« En vue de faciliter la compréhension de mon ouvrage à ceux qui voudraient bien s'y intéresser, j'ai cru devoir ajouter à ma publication une notice en français. »

M. N. Valois offre à l'Académie les tomes III et IV de son ouvrage : *La France et le Grand Schisme d'Occident* (Paris, 1901 et 1902, 2 vol. in-8°) ;

Et les deux brochures suivantes dont il est l'auteur :

Jacques de Nouvion et le Religieux de Saint-Denis (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*);

Jeanne d'Arc et la prophétie de Marie Robine (Paris, 1902, in-8°; extr. des *Mélanges Paul Fabre*).

M. de Barthélemy, en présentant de la part de M. Adrien Blanchet, un petit volume intitulé : *Sigillographie française* (Paris, 1902, in-8°), dit :

« Le fascicule que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de M. Blanchet est la bibliographie des ouvrages qui, en France et à l'étranger, contiennent des mentions de sceaux français. L'utilité d'un recueil de cette nature n'est pas à discuter; il est indispensable à toute personne qui désire s'occuper de cette branche de l'archéologie qui touche à la fois à la diplomatique, à l'histoire et à tous ces détails de costume, de mobilier, de légendes pieuses, de mœurs qui éclairent l'histoire du moyen âge. Les éléments de ce recueil sont éparpillés dans de nombreux livres et surtout dans les publications de sociétés savantes des départements où l'on a une certaine difficulté à les retrouver. M. Blanchet fournit donc un ouvrage qui épargne aux chercheurs la peine de réunir les éléments de leurs travaux. Cette sigillographie est divisée méthodiquement, de manière à faciliter les recherches; à peu près complète à cette heure, elle s'augmentera naturellement chaque année et pourra aider à former un jour un véritable Corpus. »

M. Hartwig Derenbourg présente le second volume de l'*Encyclopédie Juive* en anglais (New-York et Londres, 1902, in-8°) :

« Même après la publication du premier volume de la *Jewish Encyclopædia*, des esprits chagrins mettaient en doute la continuation de l'œuvre. L'entreprise était trop vaste, l'exécution trop luxueuse, la rédaction composée d'un état-major trop occupé d'ailleurs pour se consacrer longtemps à la tâche ingrate qu'il avait assumée sans en prévoir les difficultés et les charges. Ces sombres pronostics n'ont découragé ni les éditeurs, ni les auteurs. Il me semble que le deuxième volume est encore supérieur au premier par un meilleur

équilibre des proportions accordées aux divers sujets et aussi par une innovation qui a, utilement pour nous, aggravé les responsabilités des directeurs. La plupart des articles sont signés des initiales de ceux qui les ont rédigés. Mais, tandis que ces majuscules sont placées à droite, d'autres majuscules à gauche indiquent les noms de ceux qui les leur ont confiés et qui ont la haute main sur chaque département. Comment se désintéresser de la mise au point d'un article qui dénonce votre initiative et qui est donné comme paraissant sous votre patronage?

« Les morceaux de choix dans ce deuxième volume, qui va des Apocryphes au cabaliste Benash Benjamin, sont : Apocryphes, Apologistes, Apostasie, Aquila, Arabie et littérature judéo-arabe, langues et littératures araméennes, archéologie biblique, Aristote, arches de l'alliance et de la loi, arche de Noé, armée, art et artisans, ascétisme, Asmodée, âne, Assyrie et assyriologie, astrologie, astronomie, etc., etc. Je n'ai cité que des articles relativement étendus, mais je pourrais énumérer une foule de notices courtes et substantielles qui indiquent l'état de la science sur les hommes et sur les choses.

« L'illustration est digne de ce beau et bon livre : elle est sobre et documentée. Je signalerai plusieurs facsimilés de manuscrits et d'imprimés rares, les deux belles planches hors texte représentant des autodafés, enfin la chromolithographie où sont groupées quelques-unes des marques distinctives imposées aux juifs du moyen âge. »

M. G. Boissier offre à l'Académie, au nom de M. Camille Jullian, correspondant de l'Institut, la deuxième édition de son ouvrage : *Gallia*, tableau sommaire de la Gaule sous la domination romaine (Paris, 1902, in-8°).

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie les livraisons 12 et 13 du tome V de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1902, in-8°). Ces livraisons contiennent les articles suivants : § 35 : *Fiches et notules* : Ἔρως. — ארום — Ἰαειβας = יהיבא — Ἰεείβας? — עמדיהו et Emmanuel. — Un thiase palmyrénien. — La dédicace à Chaî ʿal-Qaum. — הא אלן — Inscription en mosaïque du mont des Oliviers. — Le Monastère de Mélanie. — Le Sanctuaire de l'Apparition de l'Ange. — Le Caroubier des Dix. — Djebel el-Khamar. — Le Palmier de la Vierge. — L' « Idole de Jalousie », Qinian, *Tammoûz* et *Adonis*. — Οἱ κοπιῶντες — Carandènos. — § 36 : Le prétendu *Batr* éthiopien et la livre d'or. — § 37 : Le *Centenarium* dans le Talmud. — § 38 : Le lac de Catorie. — § 39 : *Fiches et notules* : Le dieu Sadykos, père de Sidon.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Depuis quelque temps déjà, nous redoutions le malheur dont nous venons de recevoir la nouvelle; et si nous n'avions pas entretenu l'Académie des craintes que nous inspirait la santé de son vice-président, la réserve de nos réponses à vos questions inquiètes ne nous laissait guère d'illusion, et vous pressentiez tous l'issue fatale de la crise qui depuis quelques semaines tenait Eugène Müntz éloigné de ce bureau.

« Et pourtant sa mort nous surprend et nous cause une douloureuse émotion. C'est qu'elle frappe un confrère aimé de tous pour l'aménité de ses relations, pour le charme et la distinction d'un esprit toujours en quête de nouvelles découvertes, pour la conscience qu'il apportait dans ses recherches, pour la simplicité sous laquelle il cachait l'originalité de sa pensée et l'étendue de ses connaissances. Elle le frappe en pleine vie et en pleine activité, à un âge où nous pouvions encore attendre beaucoup de son ardeur scientifique et de tant de brillantes qualités, fécondées par un travail persévérant et obstiné.

« Eugène Müntz n'avait passé par aucune de nos grandes écoles. Il était de la classe des savants, si nombreux dans notre Académie, qui se sont faits tout seuls. Né le 11 juin 1845, dans la petite ville de Soulz-sous-Forêt, en Alsace, il dut à son éducation première et à l'influence du milieu dans lequel il vivait les dispositions qui l'ont porté vers l'étude de l'archéologie. Appartenant à une famille de notaires, destiné par son père à lui succéder, après quelques études en droit, il ne tarda pas à reprendre sa liberté et il se voua définitivement à l'histoire de l'art. Ses premiers travaux furent consa-

crés à son pays natal. La guerre de 1870, en rompant un lien séculaire et en faisant disparaître bien des œuvres d'art qui étaient une des gloires de l'Alsace, étendit le cadre de ses recherches tout en leur donnant plus d'actualité. Collaborateur de la *Revue critique*, il était déjà connu et estimé comme archéologue, quand, en 1873, Albert Dumont le choisit, avec l'abbé Duchesne et avec MM. Collignon, Bloch et Bayet, pour faire partie de l'École française de Rome qui venait d'être organisée. « C'étaient vraiment des maîtres, a dit Courajod, que la France avait envoyés là-bas comme ses premiers écoliers. »

« Dès lors, la voie de Müntz fut toute tracée. Il se mit à étudier l'histoire de l'art en Italie, branche singulièrement riche et d'une importance de premier ordre pour l'intelligence des chefs-d'œuvre de la Renaissance, et que personne pourtant n'avait encore sérieusement abordée, même en Italie. Il s'y voua avec passion, fouillant les trésors des archives du Vatican comme les plus humbles collections, apportant à ses recherches cette méthode sévère et cette critique aiguisée qui distinguent tous ses travaux.

« Il consigna les résultats de ses recherches patientes et minutieuses dans ses trois volumes sur *Les Arts à la cour des Papes*. Par ce travail qui a fait sa réputation, il ouvrait, aux Italiens même, des sources auxquelles ils n'avaient pas songé. Aussi son livre reçut-il au delà des monts un accueil qui y a rendu son nom populaire. Il fut suivi par son *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, qui a été traduite en italien, puis en anglais, et dont la première partie, consacrée à la Renaissance italienne, a seule vu le jour. D'autres vous entretiendront de la suite des travaux de notre confrère, travaux si divers, mais qui tous convergeaient vers le même but : faire connaître d'une façon scientifique, à l'aide des documents, cette merveilleuse époque qu'a été la Renaissance en Italie. On retrouve cette préoccupation aussi bien dans les travaux où il est plus spécialement critique d'art, comme dans son *Raphaël* et dans son *Léonard de Vinci*, que dans ses recherches originales, dans ces mille études de détail sur la Renaissance et sur ses précurseurs, qu'il a publiées à part ou qu'il a insérées dans des Revues artistiques ou dans vos publications. Il y avait en effet deux hommes en Müntz,

comme l'a si bien dit M. Perrot : le critique d'art et le chercheur de documents, et l'on rencontre chez lui à un égal degré le souci de l'exactitude et le zèle à procurer du nouveau.

« Votre Président doit se borner ici à dire ce qu'était pour nous notre confrère, et ce que l'Académie perd en sa personne.

« Revenu d'Italie, Eugène Müntz n'avait pas cessé de creuser son sillon, portant ses recherches sur tous les points que sa curiosité découvrait, avec une activité infatigable qui a miné trop tôt sa santé. Tant de travaux lui avaient fait dans le monde des arts une situation exceptionnelle. Nommé peu après son retour de Rome bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, puis suppléant du cours de Taine, il a laissé là aussi la trace de son passage, soit dans les collections qu'il a classées, enrichies et réorganisées, soit dans son *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts*, ou bien dans sa *Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts avant la Révolution*, ou bien encore dans son *Guide des collections d'art à l'École nationale des Beaux-Arts*. Associé libre de la Société des Architectes français, pour laquelle il fit paraître avec M. Ch. Lucas, le *Catalogue de l'exposition de portraits d'Architectes*, il était membre honoraire, depuis 1893, de l'Institut royal des architectes britanniques. Vous lui avez enfin accordé la plus grande des récompenses en le nommant membre de votre Compagnie, en remplacement de Siméon Luce, le 3 mars 1893.

« La part si active qu'il a prise à nos travaux m'oblige à relever encore un point de sa carrière scientifique. Dans ses recherches sur les origines de la Renaissance, il avait été amené à porter son attention sur les tapisseries, sur les fresques, sur les mosaïques, qui sont un des éléments d'information les plus riches et les plus précieux pour ceux qui étudient les sources des grandes manifestations de l'art. C'est de là qu'étaient sorties ses études sur les *Fresques inédites du Palais des Papes à Avignon*, sur les *Peintures de Simone Martini à Avignon*, sur les *Mosaïques chrétiennes de l'Italie*. Puis, peu à peu, l'idée s'était généralisée dans son esprit et il avait conçu le plan d'un grand *Corpus des Mosaïques*. Vous savez quelle insistance il mettait à le défendre et comment il en avait su faire adopter le projet à l'Association internationale des Académies. Il devait prochaine-

ment nous en soumettre le cadre. La mort seule l'en a empêché.

« Eugène Müntz, Messieurs, a été en effet fidèle jusqu'au bout à ses devoirs d'académicien. Presque jusqu'à son dernier souffle, il a bravé la maladie pour venir s'asseoir dans votre Compagnie. On le voyait arriver, se traînant à peine, pour nous serrer la main et puiser, à votre contact, un peu de cette vie qui lui échappait. Vous savez combien il animait nos séances par ses communications, combien il tenait à ce *Rapport sur les Écoles d'Athènes et de Rome* qui lui rappelait sa jeunesse. Cette année, pour la première fois, il a dû céder la plume à notre confrère M. Collignon.

« L'automne dernier, se sentant déjà profondément atteint dans sa santé, il avait fini, sur nos instances, après bien des hésitations, par accepter la vice-présidence qui devait l'amener à présider l'Institut en 1903; mais déjà même alors il redoutait que la tâche ne fût trop lourde pour ses forces chancelantes.

« La dernière fois que je le vis, en m'annonçant qu'il allait être obligé de donner sa démission, il me disait quelle haute satisfaction ç'eût été pour lui, relié à l'Académie des Beaux-Arts par tant d'amitiés et d'études communes, rattaché à l'Académie des Sciences par la présence d'un frère uni à lui par une si étroite communauté de vie, de présider la réunion de nos cinq Académies.

« La mort, Messieurs, lui a donné son congé ; mais elle l'a frappé debout et travaillant comme il avait vécu.

« Pour moi, c'est plus qu'un confrère que je perds, c'est un contemporain, un camarade, et presque un ami d'enfance, que j'avais été heureux de retrouver à mes côtés à l'Institut et auquel je me réjouissais de transmettre la présidence. Et, au lieu de cela, c'est son éloge funèbre que je dois prononcer aujourd'hui à cette place. Obligé, par sa volonté formelle, de ne pas prononcer de discours à ses funérailles, je lui dis, en votre nom à tous, un suprême adieu, et j'adresse l'expression de nos profonds regrets à sa famille, en particulier au confrère éminent qui le pleure après avoir tout fait pour adoucir sa vie et que nous entourons de toutes nos sympathies. »

Le Président reprend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, la mort d'Eugène Müntz n'est pas le seul deuil que nous ayons à enregistrer. Une lettre de M. Reynaud, archiviste des Bouches-du-Rhône, nous annonce la mort de son prédécesseur, M. Blancard, correspondant de l'Académie, décédé le 26 octobre.

« Vous avez tous connu M. Blancard, Messieurs, sa physionomie avenante et sympathique, son esprit alerte, toujours prêt à prendre la défense de ses idées. Toute sa vie a été consacrée à étudier sur les monnaies l'histoire de la province à laquelle il appartenait par sa naissance et dont les archives lui avaient été confiées. Le nombre des travaux qu'il a consacrés à la numismatique de la Provence est considérable ; mais il ne s'était pas cantonné uniquement dans ce domaine et il s'en était servi comme de point de départ pour étudier l'histoire économique et financière de la France, en particulier au XIIIe et au XIVe siècle, et pour aborder d'importantes questions touchant l'histoire monétaire de l'antiquité. Son *Essai sur les monnaies inédites de Charles d'Anjou*, couronnées par notre Académie, ses *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*, son *Étude sur les salaires et le prix des marchandises dans l'Empire romain* peuvent donner une idée de l'étendue de ses recherches et de la curiosité de son esprit, et lui avaient valu d'être nommé correspondant le 26 décembre 1884. M. Blancard était un savant modeste et un homme charmant, et nous étions heureux de le voir, à ses passages à Paris, prendre place à nos côtés, quelquefois même y venir exprès pour nous faire part de ses découvertes. Il aimait notre Académie et était aimé et apprécié de beaucoup d'entre nous ; sa mort creuse un vide parmi nous et nous laisse de profonds regrets. »

Le Président déclare ensuite la séance levée en signe de deuil.

Le Gérant, A. Picard.



MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1902

PRÉSIDENCE DE M. PH. BERGER

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE

M. CLERMONT-GANNEAU présente une observation concernant le procès-verbal. M. Clermont-Ganneau déclare qu'il n'a jamais contesté l'authenticité des inscriptions provenant du temple d'Eschmoun à Saïda, et il s'en réfère à un extrait du procès-verbal de la séance en comité secret du 18 mai 1900, pour démontrer qu'il n'a même pas posé alors la question. C'est plus tard seulement que sont intervenues des falsifications, qui ont été reconnues et signalées d'un commun accord par tous les critiques.

M. le baron de Geymüller, correspondant de l'Institut, adresse au Président le télégramme suivant :

« Je prie l'Académie d'agréer l'expression de ma profonde sympathie à l'occasion de la mort d'Eugène Müntz, l'infatigable historien de l'art italien, dont j'étais fier d'être l'ami et le contemporain. »



M. Héron de Villefosse communique à l'Académie un télégramme qu'il vient de recevoir de Carthage et qui est ainsi conçu :

La Goulette, 6 novembre, 2 h. 10 soir. — Avons trouvé deux épitaphes de prêtresses et sarcophage marbre, à couvercle anthropoïde, représentant un prêtre comme sur l'ossuaire que vous connaissez, sculpture gréco-phénicienne. Lettre partie hier. — Delattre.

Notre infatigable correspondant fait allusion, dans cette dépêche, au sarcophage en pierre trouvé, en 1898, dans la nécropole punique de Bordj-Djedid et dont le couvercle portait, sculpté en assez haut relief, un personnage barbu et drapé, couché sur le dos. La lettre annoncée, qui sera sans doute accompagnée de photographies, nous permettra dans quelques jours d'apprécier cette nouvelle découverte en parfaite connaissance de cause.

M. Cagnat lit à l'Académie, de la part de M. Gauckler, la note suivante :

« Au mois de juillet dernier, j'ai eu l'honneur de présenter à la Société des Antiquaires de France plusieurs inscriptions latines, récemment découvertes en Tunisie par un nouveau colon français, M. Lacroix, au cours de ses travaux d'installation dans l'Henchir-Douémis, sur une colline très fertile et bien arrosée du massif montagneux du Chihya, au nord des plaines marécageuses de la Dakla.

« Il y avait là, à l'époque romaine, un centre agricole dont les ruines, signalées par RR sur la carte de l'État-major au 200000e, mais très effacées et peu étendues, n'avaient jamais attiré jusqu'ici l'attention des archéologues. C'est en fouillant le sol pour en extraire la pierre nécessaire à la construction de son bordj que M. Lacroix découvrit quelques textes épigraphiques ; le principal, gravé en l'honneur de l'empereur Septime Sévère divinisé, sous le règne de son fils Caracalla, en 213, par les *Saienses Majores*, me permet d'identifier les ruines de l'Henchir-Douémis avec celles de l'*ecclesia Saiensis* dont un évêque, Donat, assista à la conférence tenue à Carthage en 411.

« Je signalai immédiatement à M. Lacroix l'importance de cette trouvaille et l'intérêt qu'il y aurait à pratiquer quelques sondages méthodiques aux abords de l'endroit où avait été découverte la dédicace. Ces recherches, que notre compatriote a mis autant d'empressement que d'intelligence à exécuter sans retard, ont été très utiles. Elles ont permis tout d'abord de reconnaître l'existence, à 2 mètres de profondeur sous le bordj actuel, d'une vaste cour dallée sur laquelle a été retrouvé en place et intact un piédestal de statue soigneusement mouluré et construit en grand appareil; puis elles ont fait découvrir à quelques mètres au nord du bordj, sur le point culminant de la colline, un gros bloc calcaire, haut de 0 m 50, large de 1 m 45, paraissant provenir de la frise d'un temple, et portant une inscription gravée sur quatre lignes, dont le milieu seul nous a été conservé, en caractères très nets et de belle hauteur.

« Ce texte, reproduit ci-contre, est facile à reconstituer dans son ensemble, malgré les grandes lacunes qu'il présente aujourd'hui :

« Gravé en l'honneur de Septime Sévère, dont il donne tout au long la fausse généalogie, il est très exactement daté des derniers mois de l'année 196, par le chiffre des puissances tribuniciennes (IV), comparé à celui des salutations impériales (VIII).

« C'est la dédicace du Capitole de *Saia Major*, élevé aux frais d'un magistrat municipal dont le nom manque et dont nous savons seulement qu'il était duumvir quinquennal pour la seconde fois. Le temple était, comme tous les sanctuaires du même genre en Afrique, construit au fond d'un péribole rectangulaire, bordé de portiques, et s'ouvrant en avant par un arc triomphal. Il était orné de douze statues, dont l'inscription se contente de nous indiquer le nombre, sans autre détail. Ce chiffre de douze éveille l'idée des douze grands dieux de l'Olympe, dont les représentations figurées auraient fait cortège à la triade capitoline : cependant je serais plutôt disposé à croire que bon nombre de ces sculptures n'étaient que des portraits destinés à perpétuer les traits du donateur, peut-être de sa femme et des principaux membres de sa famille, debout, drapé à la romaine, un bras engagé dans le pli de la toge et l'autre tenant un *volumen*, dans l'attitude de ces innombrables statues municipales qui encom-

braient le Forum de toutes les petites villes africaines. D'autre part, devant ce Capitole, érigé en l'honneur de Septime Sévère, devait nécessairement se dresser la statue de l'empereur et peut-être aussi celles de ses fils et de ses ancêtres adoptifs.

« M. Lacroix n'a encore retrouvé aucune de ces œuvres d'art ; mais le piédestal encore en place sur une aire dallée qu'il vient de dégager dans la cour de son bordj, et qui est admirablement conservé, nous donne bon espoir pour l'avenir : c'est en outre un précieux point de repère dont il faudrait partir pour explorer toute l'esplanade environnante qui n'est autre, à mon avis, que le péribole du temple de Jupiter, Junon et Minerve, c'est-à-dire le Forum de l'antique *Saia*.

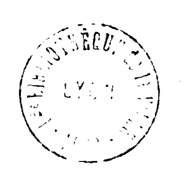
« Il est probable que le sanctuaire lui-même fut érigé peu après la constitution de la petite cité sinon en colonie romaine, ce qui n'implique pas nécessairement l'existence d'un Capitole provincial, du moins en municipe. C'est une nouvelle unité à ajouter à la liste des Capitoles africains si soigneusement dressée il y a trois ans par M. Toutain et qui pourtant n'est déjà plus au courant [1]. »

M. Perrot donne lecture de la note suivante :

« M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie, a fondé au Collège de France une chaire d'antiquités américaines dont le titulaire, nommé récemment, va ouvrir son cours cet hiver. On sait aussi par quelle suite de belles publications, dont il a fait tous les frais, M. le duc de Loubat a favorisé les progrès de ces études. Sur le regret que lui exprimait un membre de l'Académie, M. Georges Perrot, de ne pas voir les études d'archéologie classique bénéficier d'encouragements aussi généreux, il a bien voulu, avant de repartir pour les États-Unis, dire à M. Perrot

1. Toutain, École pratique des Hautes Études, section des sciences religieuses, *Programme des conférences pour 1899-1900*. Paris, Imprimerie nationale, 1899. Cf. Gsell, *Chronique d'arch. africaine*, dans les *Mélanges de Rome*, XXI, 1901, p. 205 et note 2 ; Cagnat et Gauckler, *Les monuments antiques de la Tunisie*, I, *Les temples païens*, p. 1 et suiv. Voir aussi Castan, *Les capitoles provinciaux*. Besançon, 1886, et Kuhfeldt, *De capitoliis imperii romani*, 1882 ; Cagnat, *Le Capitole de Carthage*, dans la *Rev. arch.*, 1894, XXIV, p. 188 et suiv. La liste donnée par le *Dizionario epigrafico* de de Ruggiero au mot *Capitolium* n'est plus du tout au courant.


V N
COM
CI · PO
IR · Q · II
Reg(inae)
Di]
Sep
imp(e
dem Ca
Google



qu'il mettait à ses ordres une somme de dix mille francs, dont il le laissait maître de disposer à son gré. M. Perrot a cru répondre aux intentions du donateur en transmettant cette somme à M. Homolle, directeur de l'École d'Athènes ; celui-ci lui a paru être mieux placé que personne pour donner à ce subside une destination qui fera également honneur à l'École française et au duc de Loubat. Nous pouvons tout espérer des recherches qui seront entreprises dans ces conditions, par les soins du savant qui a si magistralement dirigé les fouilles de Delphes ; elles ne sauraient produire de moindres résultats et être moins utiles à la science que les explorations qui ont, en diverses fois, été exécutées dans l'Amérique centrale, grâce aux libéralités du duc de Loubat. »

M. Homolle demande à exprimer ses remerciements au duc de Loubat pour sa libéralité envers les recherches d'archéologie classique, à M. Perrot qui a songé à en faire bénéficier l'École française d'Athènes, à M. le Président et à l'Académie qui ont approuvé cette affectation d'une façon très flatteuse pour l'École. Il indique ensuite divers champs de fouilles qui pourraient être explorés grâce aux 10000 francs donnés par le duc de Loubat, soit l'île de Délos, dont une grande partie reste encore à déblayer, soit l'île de Corfou, dont le maire a fait des ouvertures à l'École française pour la découverte des localités homériques. Il s'engage à tenir l'Académie au courant des négociations en cours ; il sait les obligations auxquelles il est tenu envers le donateur, M. Perrot, et l'Académie, et qu'il ne doit se décider qu'en pleine assurance du succès.

M. Paul Jamot étudie deux petits monuments béotiens relatifs au culte de Déméter. L'un, qui a été trouvé dans les fouilles de Thespies, est un bas-relief portant une inscription votive : on y voit Déméter associée avec Héraklès. L'autre, qui provient de Thèbes et appartient depuis peu au Musée du Louvre, est une statuette d'argile, d'assez grandes dimensions, qui offre une image curieuse de l'association connue de Déméter et de Dionysos. La déesse est figurée assise sur une panthère, dans l'attitude qui est souvent attribuée à Dionysos lui-même.

M. Pottier fait observer que l'on rencontre, vers la même époque (ve siècle av. J.-C.), d'autres déesses chevauchant des animaux, par exemple Aphrodite, Artémis, etc.

M. Clermont-Ganneau achève sa communication sur les inscriptions phéniciennes du temple d'Eschmoun.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le tirage à part du mémoire de M. Édouard Chavannes, intitulé : *Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale*, d'après les estampages de M. Ch.-E. Bonin (Paris, 1902, in-4°; extr. des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1re série, tome XI, 2e partie).

M. Heuzey offre à l'Académie son *Catalogue des antiquités chaldéennes du Musée national du Louvre* (Paris, 1902, in-8°).

M. Barth présente au nom de l'auteur, M. Kielhorn, correspondant de l'Académie, les premières feuilles d'une liste des inscriptions de l'Inde du Sud depuis le commencement du VIe siècle :

« Cette liste, qui fait suite à celle que M. Kielhorn a déjà donnée des inscriptions de l'Inde du Nord et qui, comme la précédente, se publie en appendix dans l'*Epigraphia Indica*, comprendra plus d'un millier de documents; les présentes feuilles vont jusqu'au n° 130.

« Je n'ai pas besoin d'insister sur l'utilité de cette publication. Ce n'est pas, en effet, une simple liste que M. Kielhorn met à la disposition des chercheurs. Pour chaque inscription, il donne en quelques lignes la bibliographie, la nature du document, la langue, la provenance, le lieu où l'original est conservé, le prince et, s'il y a lieu, la dynastie de qui l'acte émane, l'objet de cet acte, la date avec son

équivalent grégorien, si elle est vérifiable, et, en général, toute indication importante et intéressant l'histoire. »

M. Barth offre, en outre, en son propre nom :

1° *Bulletin des religions de l'Inde*. IV-V. *Jainisme-Hindouisme* (Paris, 1902, in-8°, extrait de la *Revue de l'histoire des religions*) ;

2° Un article qu'il a publié dans le *Journal des savants* sur un ouvrage de M. Vidyabhusana intitulé : *Kaccayana's Pali Grammar*.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 14 NOVEMRRE 1902

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. PHILIPPE BERGER

PRÉSIDENT

L'honneur est grand, Messieurs, de présider votre Compagnie et de diriger les débats d'un corps savant, composé d'hommes aussi éminents, illustré par un passé si glorieux et par tant de services nouveaux qu'il rend chaque jour à la science. Mais si la tâche de votre président est facilitée par l'affection et la courtoisie de ses confrères, facilitée surtout par la haute expérience et par l'admirable fidélité au devoir d'un Secrétaire perpétuel, sévère à lui-même autant qu'il est indulgent aux autres et dont chaque année semble renouveler la belle vieillesse, j'en sens plus vivement la responsabilité, aujourd'hui que je dois porter la parole au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et donner, au public d'élite qui m'écoute, une idée, qui ne soit pas trop au-dessous de la réalité, du rôle de notre Académie et de son activité scientifique, c'est-à-dire de sa vie, pendant l'année qui vient de s'écouler.

Pourquoi faut-il que la mort soit la rançon de la vie, et que l'humanité, que la science même ne puissent se renouveler, sans sacrifier l'un après l'autre tous ceux qui leur ont fait le plus d'honneur? Tout au plus jouissez-vous d'un faible privilège à cet égard, s'il est vrai que la mort tarde plus longtemps à frapper ceux dont la vie est consacrée au culte impersonnel et désintéressé de la science, quand elle ne les ravit pas avant l'âge.

Depuis votre dernière séance annuelle, nous avons éprouvé ces deux fortunes extrêmes. Jules Girard, qui est mort le 30 mars 1902, était un des plus anciens membres de notre Académie. Il avait été élu le 9 mai 1873; mais il nous appartenait avant même d'être de l'Institut, par son mariage avec la fille de notre ancien Secrétaire perpétuel M. Guigniaut. Pendant près de trente ans, il a représenté parmi nous les lettres grecques, avec une délicatesse de jugement, une sûreté de connaissances, un tact et une mesure parfaite dans l'expression de sa pensée, qu'il semblait avoir empruntés aux auteurs classiques dont il avait fait sa société.

M. Girard a été remplacé par un historien, M. Noël Valois, que son bel ouvrage sur *La France et le grand Schisme* et le grand prix Gobert deux fois remporté avaient depuis longtemps désigné aux suffrages de l'Académie.

Nous croyions avoir payé notre dette à la mort, quand elle nous a enlevé, il y a quelques jours à peine, Eugène Müntz, à l'âge de 57 ans, en pleine vie et en pleine activité. Sa place encore vide parle plus éloquemment que je ne pourrais le faire. Vice-président de notre Compagnie, il devait, l'année prochaine, par suite du roulement établi entre les cinq Académies, présider les réunions plénières de l'Institut, et il y était admirablement préparé par la situation exceptionnelle que lui avaient faite, dans le monde de l'archéologie comme dans celui des arts, ses beaux travaux sur la Renaissance, qui restent interrompus.

Nous avons encore perdu Albrecht Weber et Ernst Dümmler, l'un associé, l'autre correspondant étranger de l'Académie, tous deux justement célèbres ; enfin, l'un de nos correspondants régnicoles les plus actifs et les plus sympathiques, M. Blancard, ancien archiviste des Bouches-du-Rhône.

Au milieu de tant de deuils, cette année nous réservait une douce satisfaction. La Société de l'Histoire de France, puis la Bibliothèque nationale ont célébré le cinquantenaire de l'un des chefs les plus illustres de l'École historique contemporaine, dont l'autorité est incontestée à l'étranger aussi bien qu'en France, et dont la vie comme les écrits sont faits pour servir de modèle, M. Léopold Delisle, qui est, après M. Wallon, le doyen de notre Académie. En attendant le moment prochain où nous pourrons, à notre tour, fêter le cinquantenaire de son entrée à l'Institut, nous joignons notre tribut de reconnaissance et d'admiration aux hommages que lui a rendus à cette occasion le monde savant, hommages auxquels le ministre de l'instruction publique a tenu à s'associer.

J'ai hâte d'arriver à ceux qui sont notre espoir pour l'avenir, je veux dire aux lauréats de nos concours pour l'année 1902.

Il y a quelques années, notre confrère M. Longnon, avec cette élégante précision qu'il porte en toutes choses, faisait à cette place l'histoire de nos séances annuelles, et il nous racontait comment, par suite de donations généreuses, le nombre de nos prix s'est successivement accru. Au lieu d'un seul prix, le Prix ordinaire, dont nous avions primitivement à rendre compte, nous en distribuons aujourd'hui plus de trente. Cet accroissement considérable ne nous permet plus d'entrer dans l'analyse détaillée de tous les ouvrages couronnés, et je dois me borner à vous signaler les principaux d'entre eux et m'en remettre, pour le surplus, à la liste officielle de nos récompenses. En agis-

sant ainsi, je ne ferai que suivre la voie dans laquelle nous ont précédés d'autres Académies.

Nos concours, cette année, n'ont été ni moins suivis, ni moins heureux que les années précédentes. Il faut faire une exception pour les concours portant sur des sujets proposés par l'Académie et qui forment l'objet de mémoires manuscrits. C'est avec regret que nous constatons depuis quelques années que les concurrents se désintéressent de plus en plus de cet ordre de travaux. Les sujets proposés par notre Académie s'accumulent, sans exciter l'envie des candidats qui y trouveraient pourtant l'occasion de se signaler et d'obtenir une juste récompense de leurs efforts. C'est un grand tort. Des sujets choisis par des hommes expérimentés, à même de connaître les besoins de concurrents qui ont été ou qui sont encore leurs élèves, ont l'avantage d'orienter les jeunes savants dans une bonne voie, et ils leur ouvrent presque toujours un au-delà, chose bien précieuse au début d'une carrière. Rien n'est profitable à la discipline de l'esprit comme l'effort qu'on est obligé de faire pour entrer dans un sujet qui vous est donné, et rien n'est mieux fait pour vous protéger contre l'indécision et les tâtonnements auxquels on est exposé quand on se fie aux aspirations d'une science encore mal assise.

Deux de nos prix rentrent dans cette catégorie : le Prix ordinaire ou prix du budget, et le prix Bordin. Pour le Prix ordinaire, l'Académie avait mis au concours la question suivante : « Étudier, en se servant des documents littéraires et des monuments figurés, les vieilles épopées autres que l'Iliade et l'Odyssée, particulièrement celles qui ont pu fournir des sujets, des incidents et des personnages à la tragédie ». La question, déjà proposée en 1899, avait été prorogée à l'année 1902. L'Académie n'a reçu qu'un mémoire. Ce travail, incomplet à cause de l'époque tardive

à laquelle l'auteur a eu connaissance du sujet proposé, présente de très sérieuses qualités d'érudition et une connaissance approfondie des textes. En conséquence, l'Académie décerne une récompense de 1.500 francs à l'auteur, M. Legras, professeur au Lycée de Saint-Omer.

Pour le prix Bordin, cinq sujets, la plupart déjà plusieurs fois prorogés, étaient au concours. Aucun mémoire n'a été présenté. Et pourtant, quoi de plus intéressant que de faire un travail d'ensemble sur les deux célèbres commentaires du Coran de Tabari et de Zamakhshari, qui fournissent tant à l'histoire politique et religieuse de l'Islam? Ou bien encore d'étudier la « Légende dorée » de Jacques de Voragine, cette hagiographie populaire, à la fois livre de piété et livre de contes, dont l'influence a été si grande au moyen âge et qui est la réunion de toutes les légendes de saints célèbres au XIIIe siècle? Quel beau sujet enfin que de comparer les images des vertus et des vices qui couvrent les miniatures de nos manuscrits et les porches de nos cathédrales, d'en rechercher l'origine et d'en établir la filiation!

Peut-être avons-nous eu le tort de ne pas nous tenir en contact assez direct avec les concurrents, de ne pas leur faire mieux connaître les sujets de concours que souvent ils ignorent et, pour dire le mot, de ne pas donner à nos concours assez de publicité. Il faut que quelquefois Mahomet sache aller au-devant de la montagne.

En présence de cette situation, l'Académie a pris un parti radical. Elle a retiré les cinq sujets du concours, et elle a décidé que dorénavant le prix ordinaire Bordin serait destiné à récompenser un ouvrage imprimé, pris successivement dans l'ordre des études relatives à l'Orient, à l'antiquité classique, au moyen âge et à la Renaissance, sans préjudice des sujets déjà proposés pour 1903. Toutefois, pour ne pas entièrement fermer la porte du concours Bordin

aux travaux manuscrits, elle a décidé que pour le prix extraordinaire Bordin, qui est décerné tous les deux ans, elle n'établirait pas à l'avance de règle fixe, se réservant chaque fois la liberté, ou de couronner un ouvrage, ou de mettre au concours une question particulièrement importante.

Je passe aux concours qui ont pour objet des travaux imprimés.

L'Académie avait à décerner cette année le prix Estrade-Delcros, d'une valeur de 8.000 francs, qui est attribué successivement par chacune des cinq sections de l'Institut. Elle le décerne à M. le chanoine Ulysse Chevalier, pour l'ensemble de ses travaux. En couronnant M. Ulysse Chevalier, l'Académie récompense une carrière consacrée tout entière à l'érudition. Ses premiers travaux remontent à 1867 ; depuis lors, il n'a cessé de travailler avec le plus noble désintéressement, d'abord en publiant une dizaine de cartulaires relatifs à l'histoire de sa province, puis en reprenant l'œuvre de l'abbé Albanès, la *Gallia christiana novissima*, dont il a fait paraître trois volumes, qui renouvellent complètement l'histoire religieuse de plusieurs de nos diocèses du Midi ; enfin, en accomplissant d'immenses travaux de bibliographie. Je ne puis non plus passer sous silence le travail justement remarqué dans lequel il a combattu l'authenticité du Saint-Suaire de Turin.

Le prix Gobert, qui est le plus important des prix que décerne annuellement notre Académie, est destiné à récompenser les deux ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France. Trois ouvrages, dignes tous trois d'être retenus, ont été présentés cette année au concours : *L'Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*, par M. Guilhiermoz, *Le Royaume de Provence sous les Carolingiens*, par M. Poupardin, et *La Chronique*

d'Antonio Morosini, publiée et commentée par MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez.

Le mot noblesse s'emploie dans des acceptions bien diverses et souvent abusives. M. Guilhiermoz la définit « une classe sociale à laquelle le droit reconnaissait des privilèges se transmettant héréditairement par le seul fait de la naissance ». C'est cette institution juridique, qui a joué un rôle capital dans la société française jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, dont il a entrepris d'étudier les origines et le développement. Cette origine, d'après M. Guilhiermoz, doit être cherchée dans les soldats domestiques des Francs mérovingiens, formés sur le modèle de ceux du bas-empire romain. La nécessité où se trouva Charles Martel, pour lutter contre les Arabes, d'accroître le nombre des cavaliers, amena l'incorporation plus ou moins volontaire des hommes libres dans les rangs des soldats domestiques. Pour les mettre à même de s'équiper, on leur concéda des bénéfices, surtout aux dépens du clergé. Enfin, sous Charlemagne, un nouveau développement de l'organisation militaire rendit le service à cheval obligatoire. C'est ainsi que la féodalité naquit du lien qui faisait des chevaliers les vassaux du roi.

Mais ce n'était pas encore la noblesse telle que nous l'entendons. La naissance ne suffisait pas à faire un chevalier; il y fallait la réception de l'équipement de guerre, l'adoubement, en échange duquel le nouveau chevalier recevait un sceau, qui lui conférait la capacité civile et le droit de contracter, et les fils des nobles qui n'étaient pas adoubés restaient en dehors de la noblesse, composée des seuls chevaliers. Pour éviter de les laisser retomber dans la classe inférieure, on commença par leur accorder un délai, un *moratorium*, et peu à peu, vers le XII[e] siècle, le droit coutumier consacra cette situation privilégiée. Dès lors, la noblesse de naissance était constituée à côté de la chevalerie. Elle n'a pris fin que dans la nuit du 4 août 1789.

Voilà en quelques mots, telles que les a résumées dans son rapport notre confrère M. Lair, les grandes lignes du travail de M. Guilhiermoz. Ce résumé suffit à montrer l'intérêt de la question et l'originalité des vues de l'auteur. Sans doute certaines de ses déductions pourront être contestées ou modifiées ; mais, dans l'ensemble, c'est un ouvrage d'une critique solide, où le travail des recherches est mis au service d'une pensée personnelle. Il fait avancer notablement l'état d'une des questions qui intéressent le plus l'histoire de France.

M. Poupardin s'est efforcé de porter la lumière sur un des points les plus obscurs de notre passé, l'histoire de ce royaume de Provence qui est né, à la suite d'une série de luttes intestines, du démembrement de l'empire de Charlemagne. On sait que la source de nos conflits séculaires avec l'Allemagne remonte au traité de Verdun, qui tailla un État à Lothaire, l'un des petits-fils de Charlemagne, aux dépens de la France et de l'Allemagne, dans cette longue bande de terrain qui s'étendait de la Lorraine à la Provence et à l'Italie. Dès la mort de Lothaire, son empire fut partagé entre ses fils, et Charles le Jeune hérita de la Provence et du duché de Lyon, gouverné par le comte Girard de Roussillon, le héros des Chansons de geste, dont MM. Paul Meyer et Longnon ont reconstitué la personnalité historique.

Telle est l'origine de ce royaume de Provence, qui n'eut jamais une existence vraiment indépendante, État plus ou moins factice, créé, supprimé, rétabli suivant les succès alternatifs des États voisins ou de comtes puissants qui agissaient en vrais maires du palais. M. Poupardin a éclairé par une étude approfondie de toutes les sources la figure des princes qui ont successivement régné sur la Provence, Charles le Jeune, Bozon, élu roi en 879 par une assemblée d'évêques et de grands, Louis l'Aveugle, un moment roi d'Italie, puis fait prisonnier par Bérenger qui lui creva les

yeux. Il a précisé les limites de leur domaine, rectifié les erreurs qui avaient cours avant lui, et il a ainsi apporté une contribution précieuse à l'histoire du Sud-Est de la France au IXe et au Xe siècle. C'est l'œuvre d'un historien, et elle confirme les espérances que sa thèse nous avait déjà fait concevoir.

La *Chronique d'Antonio Morosini* est une vaste compilation vénitienne, dans laquelle avaient été insérées des correspondances relatives aux hauts faits de Jeanne d'Arc. Sans doute cette chronique est italienne d'origine, et ne touche que par un côté à l'histoire de France, et dans cette partie même on relève des erreurs singulières, comme celle qui fait couronner le roi Charles VII non pas à Reims, mais à Saint-Denis. On se demande comment des contemporains ont pu être aussi mal renseignés sur des faits aussi connus. Il est vrai que le journalisme n'existait pas encore. Mais ces dépêches nous révèlent l'opinion courante d'alors ; elles nous apprennent des faits nouveaux et nous permettent de contrôler des faits connus. Cela est vrai, notamment pour les opérations de Boucicaut dans l'est de la Méditerranée, pour les relations commerciales de Venise avec la France et les Flandres ; enfin et surtout pour toute la partie relative à Jeanne d'Arc. Aussi M. Delisle, qui a signalé ce précieux manuscrit à la Société d'Histoire de France, a-t-il pu dire : « On ne pourra se dispenser d'y recourir, si l'on veut se faire une idée de la sympathique stupéfaction que produisit sur les étrangers la rapide propagation des nouvelles de la délivrance d'Orléans, du sacre de Charles VII et des autres succès de la Pucelle. »

Chargés par la Société d'Histoire de France d'extraire de cette Chronique tout ce qui se rattacherait à notre histoire, MM. Léon Dorez et Lefèvre-Pontalis se sont acquittés à merveille de cette tâche difficile. M. Dorez a établi le texte et l'a interprété ; M. Lefèvre-Pontalis y a joint un

commentaire qui ne forme pas la matière de moins de deux volumes, sur les quatre que comprend la publication.

L'Académie décerne le grand prix Gobert à M. Guilhiermoz. Pour le second prix, c'est avec peine qu'elle a dû faire un choix entre deux ouvrages de tant de valeur. Il lui a semblé néanmoins que le livre de M. Poupardin se rapprochait plus des œuvres que le prix Gobert a pour objet d'encourager. Elle lui attribue donc le second prix Gobert ; mais pour marquer le grand cas qu'elle fait du travail de MM. Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez, elle accorde à chacun des deux auteurs une récompense de la valeur de mille francs sur les arrérages disponibles du prix Bordin.

Parmi nos autres concours, une place à part revient au concours sur les *Antiquités de la France*, moins à cause de la valeur matérielle des prix que de l'importance du sujet. L'étude de nos antiquités nationales est le premier objet et la première préoccupation de notre Académie ; aussi ce concours, qui comprend trois médailles de 1.500 à 500 francs, attire-t-il toujours de nombreux concurrents. Cette année, en raison du mérite exceptionnel des travaux qui nous étaient présentés, nous avons demandé au Ministre l'autorisation d'ajouter une quatrième médaille à celles qui sont prévues à notre budget.

La première médaille a été décernée à M. Pallu de Lessert pour ses *Fastes des provinces africaines*. L'Académie est heureuse de donner l'une de ses premières récompenses à un travail ayant trait à cette terre qui est un prolongement de la France de l'autre côté de la Méditerranée. L'Algérie et la Tunisie nous appartiennent. Leurs antiquités intéressent notre histoire nationale aussi bien que les antiquités de la Gaule. Étudier l'organisation de la domination romaine dans ces provinces, c'est étudier les ressorts de la richesse merveilleuse de ce pays entre les mains du peuple

qui y a introduit la colonisation. Grâce à M. Pallu de Lessert, cette histoire a fait un grand pas ; en s'appuyant sur les textes des auteurs anciens et sur les inscriptions, il a ordonné, classé, complété les recherches laborieuses entreprises depuis plus d'un demi-siècle par nos savants et par nos officiers.

La seconde et la troisième médailles ont été attribuées à M. le chanoine Porée, pour son excellente *Histoire de la célèbre abbaye du Bec*, qui a été, au XIe et au XIIe siècle, le centre d'un puissant mouvement littéraire, et à M. Calmette, ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études, pour son étude sur *La diplomatie carolingienne, du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve.* Enfin la quatrième médaille a été donnée à l'étude sur l'*Abbaye de Saint-Martial de Limoges*, œuvre d'un débutant, à peine sorti de l'École des Chartes, mais chez qui l'on reconnaît déjà cette méthode excellente, ce tact et cette sûreté archéologiques qui sont, plus encore qu'un héritage de famille, le fruit de l'éducation paternelle, M. Charles de Lasteyrie.

Outre ces médailles, six mentions honorables ont été accordées à M. l'abbé Chomton, à MM. Jules Gauthier et Joseph de Sainte-Agathe, à M. l'abbé Dubarat, à M. Cazalis de Fondouce, à M. Rodière et à M. le chanoine Auvergne. Nous regrettons de ne pouvoir mieux récompenser le travail souvent considérable de savants distingués, dont plus d'un, dans un concours moins chargé, eût pu prétendre légitimement à une médaille.

Je voudrais pouvoir m'arrêter encore au prix Lafons-Mélicocq, relatif aux antiquités de France et de Picardie, sur lequel l'Académie a attribué 1.200 francs à M. Levillain, pour ses *Chartes carolingiennes de l'abbaye de Cor-*

bie, et 500 francs à M. Depoin ; au prix Stanislas Julien, partagé entre M. de Groot, déjà lauréat de notre Académie, et M. le capitaine Lacroix, l'explorateur de l'Annam ; au prix Delalande-Guérineau, également partagé entre M. Victor Chauvin, auteur d'une excellente *Bibliographie des ouvrages arabes* depuis 1810, et M. Israël Lévi, le savant éditeur du texte hébreu nouvellement découvert de l'*Ecclésiastique* ; au prix Lagrange, décerné à M. Gaston Raynaud, le continuateur du marquis de Queux de Saint-Hilaire dans la publication des œuvres du poète Eustache Deschamps ; au prix Saintour, sur lequel 2.500 francs ont été accordés à notre correspondant M. Diehl, pour un important ouvrage sur *Justinien et la civilisation byzantine au XIIIe siècle*, et 600 francs au consciencieux chercheur qu'est M. de Mély, pour l'ensemble de ses travaux archéologiques ; au prix Duchalais, pour lequel une mention honorable a été accordée à M. le comte Charles de Beaumont ; au prix Prost, enfin, consacré à Metz et aux pays voisins et qui a été obtenu cette année par M. l'abbé Eugène Martin, pour son *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié.*

Il faut que je termine cet exposé déjà trop long, mais non sans accorder une mention spéciale au prix biennal Fould, de la valeur de 5.000 francs, que notre Académie décerne avec le concours de nos confrères de l'Académie des Beaux-Arts, au meilleur ouvrage sur les arts du dessin. L'Académie a partagé ce prix par parties égales entre M. Georges Durand, pour sa *Monographie de la Cathédrale d'Amiens*, et MM. Raymond Kœchlin et Marquet de Vasselot, pour leur ouvrage sur *La Sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle.*

Notre confrère de l'Académie des Beaux-Arts, M. Daumet, a rendu hommage à l'ouvrage de M. Durand, qui met en pleine lumière, par l'étude des documents et par une observation sagace de l'ensemble et des détails, ce colosse

d'architecture qui est le type le plus remarquable d'un art caractérisé par la magnificence du travail, la sveltesse et la belle pondération des masses. M. Durand n'a rien négligé, et il a étendu son étude aux édifices de la même époque, sur lesquels a été si grande l'influence du chef-d'œuvre de Robert de Luzarche, en particulier aux églises qu'on a appelées « les filles de la cathédrale d'Amiens ».

Quant à l'ouvrage de MM. Kœchlin et Marquet de Vasselot, c'est en réalité une étude large et admirablement documentée sur la transition de l'art gothique à l'italianisme, ou, comme M. Müntz préférait l'appeler, à la Renaissance. On me permettra de citer les lignes par lesquelles notre regretté confrère terminait son rapport : « Il est impossible de pousser plus loin l'initiative dans les recherches, le scrupule dans les confrontations, le sentiment du caractère et de la beauté. Cette monographie n'élucide pas seulement l'histoire de la sculpture dans une de nos provinces les mieux dotées, elle ajoute encore un fleuron à la couronne si riche de la sculpture française. »

Ces lignes, d'entre les dernières qui soient sorties de la plume d'Eugène Müntz, seront, je n'en doute pas, une très douce récompense aux auteurs de cette belle et savante publication.

Nous ne nous bornons pas à décerner des prix, Messieurs, et notre action s'étend au dehors, soit par le patronage que nous exerçons sur nos grandes Écoles, soit par les encouragements que nous donnons aux recherches savantes, qu'elles se fassent dans les bibliothèques ou qu'elles aient pour objet d'arracher à la terre le secret des civilisations disparues, soit enfin par nos publications.

La première des Écoles sur lesquelles s'exerce notre patronage et la plus ancienne en date est l'École des Chartes, qui est, avec l'École normale et l'École des Hautes Études, la pépinière de nos historiens. Cette année, huit

élèves ont reçu le diplôme d'archiviste-paléographe; ce sont, par ordre de mérite, MM. Périnelle, Levallois, Giard, Lavollée, Prévost, Guignard, Le Pelletier, Huard, auxquels il faut ajouter MM. Cochin, de Dampierre et Knight, qui sont nommés archivistes-paléographes hors rang.

Le rapport de M. Collignon vous a déjà fait connaître le jugement de l'Académie sur les mémoires envoyés par les membres des Écoles d'Athènes et de Rome.

Sous la direction de M. Homolle, l'École d'Athènes a pris un nouvel essor, et cette année a vu s'accomplir une transformation qui est appelée à avoir les plus heureux résultats. Le 20 avril 1902, a été inaugurée la Section étrangère, destinée à recevoir les jeunes savants des pays qui n'ont pas d'École à Athènes. M. Bayet, délégué par le ministre de l'instruction publique à l'inauguration, vous a fait connaître l'impression profonde produite par cette imposante cérémonie. Il faut rendre hommage à la généreuse initiative du Comité de patronage des étudiants étrangers en France. Grâce à la subvention de 50.000 fr. qu'il n'a pas hésité à donner, les bâtiments de la nouvelle section ont pu être entièrement construits et meublés, sur un terrain contigu à l'École française, concédé gracieusement par le gouvernement hellénique.

Les effets de cette création n'ont pas tardé à se faire sentir. La Belgique, la Hollande et la Suisse nous ont déjà envoyé de jeunes savants qui vivent avec nos pensionnaires dans les termes d'une camaraderie parfaite et prennent une part active aux travaux de l'École. Je ne citerai que les fouilles entreprises à Ténos par un Belge, M. Demoulin, et sur les ruines d'Argos par un Hollandais, M. Wollgraff. Nous ne pouvons faire qu'un souhait, c'est que les pays scandinaves, l'Italie, tous les pays qui n'ont pas encore adhéré à la nouvelle combinaison, nous envoient à leur tour des élèves auxquels nous assurons d'avance l'accueil le plus cordial.

L'enseignement archéologique par les monuments, qu'ont inauguré si brillamment, l'année dernière, les conférences de M. Pottier, a été continué cette année par M. Lechat, qui n'a pas obtenu un moindre succès.

Mais je ne vous donnerais qu'une idée incomplète de l'activité scientifique de l'École d'Athènes, si je ne mentionnais au moins les fouilles exécutées par ses membres sur divers points de la Grèce. Insister serait faire l'éloge d'un confrère dont la main se retrouve partout, soit à Delphes, dont les fouilles ont été complétées par l'édification du musée Syngros et le seront encore par la reconstruction du Trésor des Athéniens, restauré aux frais du dème d'Athènes ; soit à Délos, où M. Dürrbach a repris l'œuvre de M. Homolle. A Tégée enfin, M. Mendel, auquel vous venez d'accorder une cinquième année, a poursuivi le déblaiement du temple d'Athena Alea.

L'activité de l'École s'est même étendue au delà des frontières de la Grèce, par les fouilles de MM. Jouguet et Lefèvre au Fayoum, fouilles subventionnées par le ministère de l'instruction publique. Chaque année, le nombre est plus grand de ceux de ses membres qui se tournent du côté de l'Orient. C'est que chaque découverte fait mieux saisir le lien qui rattache la Grèce aux grandes civilisations orientales et la nécessité de les étudier pour comprendre la génération de tant de chefs-d'œuvre que le génie grec a marqués de son sceau.

Vous voyez, Messieurs, quel concours de bonnes volontés vient récompenser les efforts de notre École. Ces efforts sont nécessaires pour soutenir la lutte scientifique avec les Allemands, les Autrichiens, les Anglais, les Américains. Ne nous plaignons pas de la concurrence, elle est un puissant instrument de progrès.

L'École de Rome, sœur cadette de celle d'Athènes, rivalise avec elle d'activité, non sans qu'il y ait entre elles cer-

taines différences qui tiennent peut-être à la différence de leur constitution. Si l'École d'Athènes se recrutait jadis uniquement à l'École normale, l'École de Rome fait une large place à l'École des Chartes et à l'École des Hautes Études. De là vient le caractère plus classique et plus littéraire de la première, tandis que la seconde se distingue par une allure plus libre et une plus grande variété de recherches. Elle est en quelque sorte l'image de la Ville éternelle, où l'on trouve superposés aux ruines encore vivantes de la Rome antique les chefs-d'œuvre de la Rome des papes et de la Renaissance.

La publication des Registres pontificaux, commencée, on sait au milieu de quelles difficultés, il y a vingt-cinq ans, et qui se poursuit sans relâche, restera un titre d'honneur pour notre École Française, et les récompenses accordées l'année dernière à M. Chalandon et cette année encore à M. Poupardin par notre Académie prouvent quelle impulsion sait donner à nos jeunes savants l'éminent directeur en qui se personnifie l'âme de l'École, Monseigneur Duchesne. De même que l'École d'Athènes, d'ailleurs, elle ne se confine pas dans l'Italie, et cette année, M. Merlin a continué avec succès les fouilles de Dougga, entreprises par le Service des antiquités de la régence de Tunis. Il faut regretter les difficultés qui rendent presque impossibles à des étrangers les fouilles archéologiques en Italie; peut-être la patience et le tact diplomatique de nos directeurs finiront-ils par nous en frayer la voie, comme ils ont su le faire pour les Archives, si longtemps inaccessibles, du Vatican.

A l'autre extrémité du monde, l'École Française d'Extrême-Orient poursuit, sous la direction de M. Finot, les publications qu'elle a si heureusement inaugurées l'année dernière. Avec une élévation de vues remarquable, M. Doumer a compris quel concours précieux l'étude du pays, de

ses mœurs, de sa langue, de sa religion, de sa littérature pouvait apporter à l'œuvre de notre colonisation et à l'influence française en Extrême-Orient, et il a fondé cette École, largement dotée sur le budget de l'Indo-Chine, et qu'il a tenu à mettre sous le patronage direct de l'Institut. Nous ne pouvons que désirer de la voir continuer dans la voie strictement scientifique où elle s'est engagée, et devenir de plus en plus un centre d'études, non seulement pour l'Indo-Chine et le Tonkin, mais pour la Chine et pour la terre si riche de l'Inde sur laquelle nous avons encore pied, et qui nous appartient, non seulement par un lien historique, mais par les conquêtes scientifiques auxquelles est attaché le nom d'Eugène Burnouf.

Vous remarquerez, Messieurs, quelle grande lacune présente le protectorat scientifique de notre Académie, entre la Grèce et Rome d'une part, l'Extrême-Orient de l'autre. Ce vaste domaine n'échappe pas tout entier à l'influence française. Par sa commission de l'Afrique du Nord, le ministère de l'instruction publique conserve la haute main sur la côte africaine du bassin de la Méditerranée. Il faut en dire autant de l'École du Caire, qui dépend exclusivement du ministère, bien qu'elle soit si étroitement affiliée aux Écoles d'Athènes et de Rome, qu'on s'étonne parfois qu'elle ne soit pas rattachée comme elles à l'Institut par un patronage qui ne pourrait être que favorable à son développement. Nous ne nous désintéressons pas d'ailleurs de ces études, et grâce à des fondations généreuses, nous sommes à même de subventionner des missions ou des recherches archéologiques dans des pays où nous n'entretenons pas de pensionnaires.

Vous savez qu'une partie des revenus de la fondation Piot est affectée chaque année à la publication qui porte le nom de son donateur, publication qui réunit dans une

série de reproductions d'une exécution irréprochable les plus beaux monuments inédits de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance. Sur les sommes qui restent disponibles, trois mille francs ont été donnés, comme les années précédentes, au R. P. Delattre, pour l'aider à continuer d'exploiter la mine inépuisable des nécropoles de Carthage, qui jettent chaque jour sur la civilisation punique de plus vives lumières. Une nouvelle subvention a aussi été accordée à M. Degrand, dont les fouilles en Thrace avaient déjà eu l'année dernière de si heureux résultats. Nous avons pu aider M. Homo à achever les travaux de relevé de l'enceinte d'Aurélien à Rome, M. Eugène Déprez à étudier à Londres les documents d'archives sur lesquels il est fait mention d'artistes français, M. Cartailhac à relever les monuments préhistoriques de l'Espagne; nous avons envoyé M. Perdrizet à Sidon, pour examiner sur place les ruines du temple d'Esmoun, qui ont si vivement attiré l'attention publique dans ces derniers temps; enfin nous avons pu mettre à la disposition de savants diverses sommes pour faciliter l'acquisition de monuments antiques.

Du côté de l'Afrique centrale, nous avons attribué sur le legs Garnier une somme de vingt mille francs à M. Chevalier pour contribuer aux frais de son exploration des régions du Chari et du lac Tchad.

On ne saurait trop louer la clairvoyante libéralité des hommes qui mettent ainsi leur fortune à la disposition de nos Académies pour des œuvres d'intérêt général dont les résultats sont souvent plus féconds que ceux de prix dont la multiplicité finirait par diminuer la valeur.

Il y a trois ans déjà, M. Dourlans avait légué sans aucune condition à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de sa fortune, représentant un revenu annuel de cinquante mille francs. Cette année encore, nous avons à enregistrer un nouveau legs d'une importance con-

sidérable, la fondation Auguste Pellechet, qui ne se monte pas à moins de trois cent mille francs, dont les intérêts devront être employés à la conservation des monuments historiques ou archéologiques en France. Ce legs a été accepté définitivement le 23 mai, en suite du décret rendu à la date du 1er mai 1902. Enfin, il nous est permis d'espérer que nous pourrons voir bientôt se réaliser la pensée généreuse d'un homme qui eût été des nôtres si la mort ne l'avait enlevé trop tôt, M. de Clercq.

En léguant à la France la magnifique collection d'antiquités à laquelle il avait mis toute son âme et consacré toute sa vie, M. de Clercq a voulu qu'une somme de deux cent mille francs fût mise à la disposition de l'Institut, pour entretenir sa collection, pour en continuer le catalogue, et pour être employée à la fondation d'un recueil destiné à réunir les monuments de l'antiquité phénicienne. La Phénicie a été le trait d'union entre l'Orient et la Grèce, et chaque jour amène de nouvelles découvertes sur ce sol dont on n'a fait jusqu'à présent qu'effleurer la surface ; et si, sur ce terrain aussi, nous nous sommes laissé quelque peu distancer, depuis l'époque où Renan accomplissait sa mission de Phénicie, où le marquis de Vogüé l'explorait en compagnie de Waddington et de Guillaume Rey, notre passé et les sympathies que le nom de la France y a laissées nous y font une situation privilégiée que nous serions coupables d'abandonner à d'autres. Une telle œuvre est digne du patronage de notre Académie.

Nos publications ne sont pas restées en arrière du mouvement scientifique qui a provoqué tant de découvertes. Non seulement vous poursuivez les grandes œuvres que vos prédécesseurs ont entreprises, mais à ces publications vous en ajoutez de nouvelles. Au *Corpus* des Inscriptions sémitiques vous avez joint un Répertoire, destiné à recevoir, au fur et à mesure de leur apparition, tous les maté-

riaux de ce grand recueil. En même temps, sur la proposition de M. Cagnat, l'Académie a décidé la publication d'un Recueil des inscriptions grecques d'époque romaine ; enfin, elle s'acquitte d'une dette pieuse en publiant le catalogue des monnaies grecques de l'Asie Mineure de la collection Waddington. Vous avez chargé notre confrère M. Babelon et M. Th. Reinach de la tâche délicate de mettre au point, de compléter et de publier l'œuvre de l'homme éminent que nous nous honorons d'avoir eu pour confrère.

Dans l'ordre des études de l'histoire de France enfin, cette année a été marquée par la reprise de la publication des *Diplômes et Chartes*, confiée au zèle infatigable de M. d'Arbois de Jubainville.

Notre Académie continue ainsi à mériter le titre d'Académie des inscriptions et belles-lettres qu'elle a reçu dès sa fondation ; seulement le progrès des temps en a élargi le sens. Sans doute nous sommes toujours là pour fixer par des inscriptions le souvenir des événements dignes de passer à la postérité, tout en regrettant parfois que l'occasion nous en soit trop rarement offerte ; ce n'est pas chose indifférente que de bien faire parler la pierre ou le bronze. Mais, non contents d'écrire des inscriptions nouvelles, destinées aux générations futures, nous recueillons celles du passé et nous les interprétons ; nous interrogeons les ruines et nous reconstituons avec leurs débris l'histoire de l'humanité : c'est encore une manière d'écrire pour l'avenir. Et, tout en faisant place à ces sciences nouvelles, nous gardons le dépôt sacré des chefs-d'œuvre que nous a légués l'antiquité classique, chefs-d'œuvre qui ont transformé le monde, apporté l'ordre et l'harmonie dans le chaos au milieu duquel se mouvaient les puissantes créations des antiques civilisations de l'Orient. Messieurs, plus la société moderne semble se détourner de ces hautes études, plus nous devons leur faire une large place à notre table ; car en les

accueillant, c'est l'héritage de l'humanité que nous accueillons, un héritage fait de lumière, de liberté et de ces « aveugles espérances » que le grand bienfait de Prométhée est d'avoir allumées dans le cœur de l'homme.

JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1902, le sujet suivant :

*Etudier, en se servant des documents littéraires et des monuments figurés, les vieilles épopées grecques autres que l'*Iliade *et l'*Odyssée, *particulièrement celles qui ont pu fournir des sujets, des incidents et des personnages à la tragédie. Rechercher ce que les poètes tragiques ont emprunté à ces poèmes et comment ils ont modifié les données qu'ils y trouvèrent.*

L'Académie a décerné, à titre d'encouragement, une récompense de 1.500 francs à M. Legras, professeur au Lycée de Saint-Omer, pour son mémoire qui porte en épigraphe un passage d'Athénée, VII, p. 277 E : « Ἔχαιρε δ' ὁ Σοφοκλῆς τῷ ἐπικῷ κύκλῳ, ὡς καὶ ὅλα δράματα ποιῆσαι κατακολουθῶν τῇ ἐν τούτῳ μυθοποιίᾳ ».

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

L'Académie a décerné les trois médailles réglementaires, dans l'ordre suivant :

La première médaille, de *quinze cents francs*, à M. C. Pallu de Lessert, pour son ouvrage intitulé : *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine* ;

La deuxième médaille, de *mille francs*, à M. le chanoine Porée pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'abbaye du Bec* ;

La troisième médaille, de *cinq cents francs*, à M. Calmette, pour un ouvrage intitulé : *La Diplomatie carolingienne, du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve.*

Vu l'importance des ouvrages présentés au Concours, l'Académie a été autorisée par M. le Ministre à disposer d'une quatrième médaille de *cinq cents francs* qu'elle a accordée à M. Charles DE LASTEYRIE, pour son ouvrage intitulé : *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges.*

La Commission a accordé, en outre, les mentions suivantes :

1re mention, à l'abbé CHOMTON, *Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon* ;

2e mention, à MM. J. GAUTHIER et le comte DE SAINTE-AGATHE, *Obituaire du Chapitre métropolitain de Besançon* ;

3e mention, à M. l'abbé DUBARAT, *Missel de Bayonne de 1543* ;

4e mention, à M. Cazalis DE FONDOUCE : I. *L'Hérault aux temps préhistoriques* ; II. *La cachette du fondeur de Launac* ;

5e mention, à M. Roger RODIÈRE, *Les corps saints de Montreuil* ;

6e mention, à M. le chanoine A. AUVERGNE, *Histoire de Morestel.*

PRIX DE NUMISMATIQUE (DUCHALAIS), 800 fr.

La Commission de la fondation Duchalais (prix de numismatique du moyen âge) a décidé qu'il n'y avait pas lieu, cette année, de décerner le prix, mais d'accorder toutefois une mention honorable au seul ouvrage envoyé au concours et qui est le suivant : *Les Jetons tourangeaux*, par M. le comte Charles de BEAUMONT (un vol. in-8° de 97 pages et 5 planches).

Conformément à une décision prise antérieurement par l'Académie, celle-ci décide que les arrérages de la fondation Duchalais, seront, cette année encore, convertis en capital, de façon que, dans un temps déterminé, le prix, qui est actuellement de 800 francs, atteigne une valeur de 1.000 francs.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Le premier prix a été décerné à M. GUILHIERMOZ, pour son *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge.*

Le second prix a été décerné à M. POUPARDIN, pour son ouvrage intitulé : *Le royaume de Provence sous les Carolingiens.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie avait proposé ou prorogé, pour l'année 1902, les six questions suivantes :

I. *Étude sur deux commentaires du Coran : « Le Tefsir de Tabari et le Kachchâf de Zamakhshari. »* (Question prorogée de l'année 1900 à l'année 1902.)

II. *Rechercher les sources de la Légende dorée de Jacques de Voragine.*

III. *Étude sur les Vies de saints traduites du grec en latin jusqu'au Xe siècle.* (Question prorogée de l'année 1896 à l'année 1899 et prorogée de nouveau de l'année 1899 à l'année 1902.)

IV. *Examen critique des trois derniers livres du Miroir historial de Vincent de Beauvais, embrassant la période comprise entre les années 1153 et 1244.*

V. *Étude sur les traductions d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V.* (Question prorogée de l'année 1896 à l'année 1899, et prorogée de nouveau de l'année 1899 à l'année 1903).

VI. *Iconographie des vertus et des vices dans l'Europe latine, antérieurement à la Renaissance.*

Aucun mémoire n'ayant été présenté sur ces six questions, l'Académie les a retirées du concours et a décidé qu'à partir de l'année 1904 le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement tous les trois ans des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient ; 2° à l'antiquité classique ; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

L'Académie, sur les arrérages de la fondation Bordin, a décerné un prix de *mille francs* à chacun des éditeurs de la *Chronique d'Antonio Morosini*, MM. Léon Dorez et G. Lefèvre-Pontalis.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Le prix Louis Fould, institué en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, a été partagé entre les deux ouvrages suivants :

Monographie de l'église de Notre-Dame, cathédrale d'Amiens, tome I. *Histoire et description de l'édifice*, par M. Georges Durand.

La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle, par MM. Kœchlin et Marquet de Vasselot.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Sur le revenu de la fondation La Fons-Mélicocq, instituée en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France, l'Académie a attribué un prix de *douze cents francs* au livre de M. LEVILLAIN, archiviste-paléographe, intitulé : *Études critiques sur les chartes carolingiennes de l'abbaye de Corbie*, et un prix de *six cents francs* à deux ouvrages présentés au concours par M. J. DEPOIN : I. *Le livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise* (XIVe-XVe siècles) ; II. *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise.*

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

L'Académie a partagé le prix STANISLAS JULIEN, destiné au *meilleur ouvrage relatif à la Chine*, de la manière suivante :

Mille francs à M. DE GROOT pour le 4e volume de son ouvrage intitulé : *The religious system of China*, et *cinq cents francs* à M. le capitaine LACROIX, auteur d'un travail sur la *Numismatique annamite*.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

L'Académie a partagé, en parties égales, le prix destiné cette année *au meilleur ouvrage concernant les études orientales*, entre M. Victor CHAUVIN, professeur à l'Université de Liège, pour le premier volume de sa *Bibliographie des ouvrages arabes depuis 1810*, et M. Israël LÉVI, maître de conférences à l'École des Hautes Études, pour son édition, avec traduction française, du texte hébreu nouvellement découvert de l'Ecclésiastique.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix à M. Gaston RAYNAUD, archiviste-paléographe, pour l'édition des *Œuvres d'Eustache Deschamps*.

FONDATION GARNIER (15.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

Une subvention de *vingt mille francs* à M. CHEVALIER, pour contribuer aux frais de son exploration des régions du Chari et du lac Tchad.



FONDATION PIOT (17.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

1° *Trois mille francs* au R. P. DELATTRE, pour l'aider à continuer ses fouilles archéologiques à Carthage.

2° *Huit cents francs* à M. HOMO, pour lui permettre de continuer ses travaux de relevé de l'enceinte de Rome sous Aurélien.

3° *Deux mille francs* à M. Eugène DÉPREZ, pour étudier à Londres les documents d'archives relatifs à la construction de l'Hôtel du Roi et de la Tour de Londres, et dans lesquels il est fait mention d'artistes français, sous les règnes d'Édouard Ier, d'Édouard II et d'Édouard III.

4° *Deux mille francs* à M. A. DEGRAND, consul de France à Philippopoli, à l'effet de continuer les fouilles qu'il a entreprises à Yamboli et autres localités de la Thrace.

6° *Cinq cents francs* à M. Émile CARTAILHAC, correspondant de l'Institut, à l'effet de couvrir une partie des frais d'un voyage d'exploration archéologique qu'il se propose d'effectuer en Espagne, dans la province de Santander, contrée dans laquelle on lui a signalé des grottes avec peintures et sculptures préhistoriques.

PRIX SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie a décerné sur le revenu de la fondation un prix de *deux mille cinq cents francs* à M. Ch. DIEHL, pour son ouvrage intitulé : *Justinien et la civilisation byzantine, au VIe siècle*, et un prix de *cinq cents francs* à M. F. de MÉLY, pour sa publication : *Les reliques de Constantinople au XIIIe siècle*, et l'ensemble de ses travaux archéologiques.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix ESTRADE-DELCROS à M. le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut, pour l'ensemble de ses travaux historiques et bibliographiques.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

L'Académie a décerné le prix à M. l'abbé Eugène MARTIN, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié.*

DÉLIVRANCE DES BREVETS
D'ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

En exécution d'un arrêté du ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes, qui ont été nommés *archivistes-paléographes* par arrêté ministériel du 4 février 1902, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. PÉRINELLE (Georges-Henri-Marie-Kilford).
LEVALLOIS (Marie-Charles-Henri).
GIARD (Édouard-Jules).
LAVOLLÉE (Paul-Marie-Robert).
PRÉVOST (Michel-Amable-Édouard-Marie).
GUIGNARD (Fernand-Charles-Émile).
LE PELLETIER (Louis-Marie-Henri).
HUARD (Robert-Jules-Marie).

Sont nommés archivistes-paléographes hors rang :

MM. COCHIN (Auguste-Denis-Marie).
DAMPIERRE (Léon-Michel-Marie-Jacques de).
KNIGHT (Georges-Jean-Henri-Marie).

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1902, 1903, 1904, 1905, 1906 et 1909.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1903 :

Étudier avec détails une période de l'histoire de l'Indo-Chine.

2° Pour l'année 1904 :

Étude critique sur l'origine des textes imprimés ou manuscrits des Ordonnances de Saint-Louis.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1905, la question suivante :

La préfecture du prétoire au IVe siècle.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1901 et 1902 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1903. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1903, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1901.

Ce prix est de la valeur de *mille francs.*

II. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve DUCHALAIS sera décerné, en 1904, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge, qui aura été publié depuis le mois de janvier 1902.

Ce prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1903, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1902 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron GOBERT, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le* 1er janvier 1903, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. Bordin, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a proposé ou prorogé les sujets suivants :

Pour l'année 1903 :

I. *Étudier l'authenticité et le caractère des monographies qui composent l'Histoire Auguste, l'époque où elles ont été composées et quels en sont les auteurs.*

II. *Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs, pendant la période républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments?*

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

L'Académie a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient; 2° à l'antiquité classique; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné, en 1904, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1901.

L'Académie rappelle enfin que le prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation, sera décerné :

En 1903, au meilleur ouvrage d'érudition orientale, publié dans les cinq dernières années.

En 1905, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié dans le même délai.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en

faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Ce prix sera décerné en 1904.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1904.

PRIX LAFONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LAFONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1905; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1902, 1903 et 1904, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1905.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1903, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1903.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1903.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1903.



PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille francs) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1904, *au meilleur ouvrage concernant le moyen âge ou la Renaissance.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1902, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1904.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1905.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions

et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1903.

FONDATION GARNIER (15.000 fr.)

M. Benoît GARNIER, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1903, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT (3.000 fr.)

M. LOUBAT, membre de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire indigène, la géographie historique, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1904.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1901.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1904, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.



FONDATION PIOT (17.000 fr.)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1902, du surplus des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1903, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1900.

En 1904, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1901.

En 1905, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1902.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été,

selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1907, à un travail rentrant dans les ordres d'étude dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa Frémeaux, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix tous les cinq ans à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

L'Académie décernera ce prix en 1904.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *quinze mille francs* à décerner successivement par les cinq Académies *à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour la deuxième fois, en 1903.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste Prost, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1903.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1903.



PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1905.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1905.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré CHAVÉE, sera décerné, tous les deux ans, pour les travaux de linguistique. Il pourra être affecté à toutes recherches, missions, publications intéressant l'étude scientifique des langues.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné, pour la première fois, en 1903.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *franco de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. JACQUES-AUGUSTE-ADOLPHE REGNIER

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE

PAR

M. HENRI WALLON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

Le confrère dont je me propose d'évoquer aujourd'hui le souvenir était un de ces hommes qui méritent le plus d'être loués et qui le recherchent le moins. Un de ses petits-fils me disait que la maxime qu'il préférait et qu'il mettait le plus en pratique était cette parole de l'Imitation : *Ama nesciri.* Ce n'est pourtant pas une raison pour le passer sous silence, et je ne me pardonnerais pas de clore la série de mes trente notices annuelles sans l'avoir tiré du nombre de ceux qui n'ont pas encore leur éloge dans les annales de l'Institut.

Adolphe Regnier naquit à Mayence, le 7 juillet 1804. Son grand-père était professeur au collège de Besançon. Son père était encore sur les bancs de ce collège quand commencèrent les guerres de la Révolution ; il fut, à 18 ans,

un des volontaires de 1792, un des vaillants soldats de la République et de l'Empire, et mourut capitaine d'artillerie en 1814; il mourait des suites de ses blessures, singulièrement aggravées, comme on peut l'induire de sa correspondance, par la douloureuse impression de nos revers. Au moins ne vit-il point le désastre de Waterloo! Il laissait une veuve avec deux fils, sans pension de retraite, ni autre ressource qu'un bureau de tabac.

A la mort de son père, Adolphe Regnier, l'aîné des deux fils, avait dix ans. Sa famille était rentrée en France. Né de parents français dans une ville française alors, mais de langue germanique, il semble avoir reçu de ce milieu une influence qui se fit sentir dans la suite de ses travaux. Au début, nous le trouvons dans la maison de l'abbé Poiloup, ayant pour condisciple un jeune Savoisien qui a été l'honneur de l'Église et de l'Institut de France, Félix Dupanloup, évêque d'Orléans. Sans dédaigner la carrière de son père, Adolphe Regnier choisit celle de son grand-père. Il n'avait point passé par l'École normale. Au moment où il aurait pu s'y présenter, l'École venait d'être dissoute (1822-1826). Il fallait pourtant recruter des professeurs; et on le voit, à 19 ans, chargé de faire la rhétorique, de 1823 à 1827, au Puy; la seconde, de 1827 à 1828, à Tournon, et de 1828 à 1829, à Avignon. En 1829, fort de l'expérience qu'il avait acquise, il put se mesurer avec les élèves de l'École normale, rétablie sous le nom d'*École préparatoire* (1826-1830). Il fut reçu agrégé des lettres et appelé à Paris; mais ce n'était qu'à la condition de redescendre dans les classes de grammaire : il obtint une division de sixième au collège royal Saint-Louis.

La bonne impression qu'il sut y faire nous est signalée par un artiste de grand nom, Charles Gounod :

J'entrai, dit-il, au lycée Saint-Louis, à la rentrée des vacances, c'est-à-dire au mois d'octobre 1829. Je venais d'avoir onze ans.

Je fus admis de suite dans la classe désignée sous le nom de sixième. J'eus le bonheur d'avoir, dès le début, pour professeur l'homme que j'ai, sans contredit, le plus aimé pendant la durée de mes études, mon cher et vénéré maître et ami, Adolphe Regnier, membre de l'Institut [1].

De sixième, en 1833, Adolphe Regnier passa en seconde, et, en 1838, il arriva, non plus comme chargé de cours ou suppléant, mais comme titulaire en rhétorique à Charlemagne. M. Poirson, l'historien d'Henri IV, qui venait de passer, comme proviseur, de Saint-Louis à Charlemagne, et qui l'avait pu apprécier à Saint-Louis, le fit nommer à ce nouveau poste en remplacement de M. Daveluy.

Sur ses débuts dans la rhétorique de ce collège, nous avons le témoignage d'un autre de ses élèves, notre regretté confrère Auguste Geffroy, de l'Académie des sciences morales :

Nous étions, dit-il, dans l'effervescence de nos dix-huit ans, à laquelle se mêlait quelque chose d'une agitation politique non encore tout à fait calmée, mais quelque chose aussi d'un mouvement littéraire dont les ondulations un peu tumultueuses arrivaient jusqu'à nous et servaient de levain à nos études.

Geffroy, qui redoublait sa rhétorique sous Adolphe Regnier, avait eu, l'année précédente, pour professeur M. Daveluy, et cela lui donne occasion de mettre en parallèle les deux enseignements dans leurs principaux caractères :

Certes, ce n'était pas la même allure d'esprit, et l'influence ne serait pas obtenue par l'un et par l'autre, grâce à de pareils mérites ; mais des deux côtés elle devait être puissante. De la part de M. Daveluy, des essors brillants, des expressions vives comportaient des jugements littéraires et des appréciations

1. Charles Gounod, *Mémoires d'un artiste*, pp. 33 et 34.

morales qui nous pénétraient comme des rayons subits. M. Regnier, lui, par la lucidité extrême de son enseignement, par ses analyses admirablement sensées, par ses déductions si bien proportionnées à nos jeunes esprits, par une surprenante habileté de pédagogie patiente, intelligente, secourable, faisait naître d'une lumière accumulée la chaleur et la vie ; il n'éblouissait pas, il éclairait d'une lueur durable ; il ne s'imposait pas d'une fois, mais, attachant tout d'abord, il captivait, invitait au raisonnement, à un travail personnel qu'il rendait facile par la sage insistance de ses redites variées [1].

Ces qualités qu'il montrait dans ses leçons, il en avait déjà donné la preuve dans ses premières publications les plus élémentaires. Un professeur débutant, même à Paris, n'a pas un gros traitement, et il lui est bien permis d'y suppléer par des travaux. Il y avait beaucoup à faire avant 1830 en matière de livres classiques, si bien qu'un élève de l'ancienne École normale, renonçant à les expliquer, trouva plus avantageux de s'en faire éditeur, et cela ne lui réussit pas si mal : il se nommait Louis Hachette. En publiant des livres de classe, il venait en aide, en bon camarade, à de jeunes professeurs qui ne demandaient pas mieux que de lui offrir leur concours. C'est chez lui qu'Adolphe Regnier publia, en les annotant, un assez grand nombre de textes grecs, latins ou français, qu'on étudiait dans les classes supérieures dites d'humanités [2]. Mais il tenait, de son lieu de naissance, tout au moins de sa première éducation, d'autres ressources. Il savait l'allemand, chose alors assez rare parmi les professeurs qui n'étaient pas d'origine alsacienne. Ce fut même par la langue allemande qu'il débuta

1. Maxime Ducamp, qui a été aussi élève d'Adolphe Regnier en rhétorique, dit que c'était un professeur éminent, qu'il était aimé de tous et ne punissait jamais (*Souvenirs littéraires*, t. I, p. 72).

2. Voyez la liste qu'il en a donnée lui-même dans la notice de ses publications (1854), en vue de sa candidature à l'Académie des inscriptions, et l'énumération plus complète qu'en a faite Abel Bergaigne dans sa trop brève, mais très exacte notice nécrologique, en 1884.

chez Hachette, dans la publication de livres élémentaires : *Grammaire allemande* à l'usage des collèges et des maisons d'éducation, 1830; *Cours de littérature allemande*, 1833; l'École normale ne pouvait pas encore lui donner, en cette matière, des rivaux chez Hachette; il y apportait la méthode et la clarté de l'esprit français, et c'était une grande supériorité sur les auteurs allemands de naissance [1].

Ses premiers travaux sur les langues classiques, et notamment sur l'allemand, l'acheminèrent à des études plus hautes. Par le caractère critique et investigateur de son esprit, il allait volontiers au fond des choses; par là, dans l'étude des langues, il se trouva naturellement attiré vers les origines et les affinités des mots; il était donc sur la voie de la philologie comparée. Cela devait le conduire au delà de l'allemand, du français, du latin et du grec, jusqu'à la source même de ce qu'on appelle les langues indo-européennes. Ces études venaient d'avoir un grand initiateur en Allemagne, le savant Bopp qui fut associé étranger de notre Académie; et l'ancienne langue de l'Inde, le sanscrit, avait en France un maître renommé : Eugène Burnouf. Notre jeune professeur se fit disciple d'Eugène Burnouf et se montra assez habile dans son apprentissage pour que Burnouf le prît comme auxiliaire : afin de donner plus de temps à l'enseignement supérieur et de s'y ménager plus d'élèves capables de le suivre, il le chargea de faire un cours élémentaire de sanscrit dans une des salles de la Société asiatique. En 1835, se trouvant malade, il lui confia même la mission périlleuse de le remplacer dans sa chaire [2].

Sans quitter la rhétorique au collège Charlemagne, Adolphe Regnier avait été chargé du cours de langue et de

1. Son influence se fait surtout sentir dans son *Nouveau Dictionnaire allemand-français*, fait en collaboration avec Schuster (1841).

2. En 1838, c'est Burnouf le père qu'Adolphe Regnier remplaça pendant un semestre dans la chaire d'éloquence latine.

littérature allemande à l'École normale (1842-1843). « Ce fut, dit Geffroy qui l'y retrouva, un admirable complément de notre année de rhétorique, car ses leçons lui devinrent l'occasion d'explications verbales qui nous étaient comme un cours de grammaire comparée, tant il excellait à nous montrer discrètement les primitifs sanscrits, les équivalences et les permutations de lettres suivant les différents génies des langues. »

Il dut quitter ce double enseignement de Charlemagne et de l'École pour une mission qui témoignait de la haute estime dont il jouissait. En 1843, il fut choisi par le roi Louis-Philippe et par la duchesse d'Orléans pour être précepteur du comte de Paris.

Cet honneur était venu le surprendre. Il le devait au roi lui-même qui avait entendu son discours au concours général, étant venu ce jour-là à la Sorbonne avec la reine pour y voir le duc d'Aumale deux fois couronné [1]. Il l'avait dû aussi au témoignage favorable d'un connaisseur bien compétent, M. Villemain, et du duc Victor de Broglie [2].

« Lorsque cette charge lui fut offerte, nous dit un membre de sa famille, il resta huit jours, au grand étonnement de la Cour, avant de donner sa réponse. Ce n'était pas qu'il eût la moindre hostilité contre le régime, qui satisfaisait au

1. 2e prix de discours français et 2e prix d'histoire en rhétorique. Concours général, 19 août 1839, sous la présidence de M. Villemain, ministre de l'instruction publique. C'est Adolphe Regnier, comme professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, qui prononça le discours latin dont le sujet était « la différence entre l'improvisation et le style ou l'éloquence écrite », discours fort goûté du ministre, et, dit-on, du roi lui-même.

2. Le duc de Broglie s'en excuse, sans pouvoir le regretter, dans une lettre qu'il écrivait à M. Regnier, en 1848, où je lis ces mots : « Pouvez-vous douter que je n'aie pensé tous les jours et à vous, et à ceux que vous avez suivis dans l'exil, et à tout ce que vous deviez souffrir? Avec d'autres que vous, je devrais me reprocher d'avoir contribué, pour ma petite part, à briser ainsi votre destinée. Mais je sais trop bien que vous vous estimez heureux d'avoir pu apporter quelques soulagements à de si augustes infortunes, que le dévouement vous plaît, bien loin de vous peser, et au lieu de m'en accuser, au fond, je m'en félicite encore. »

contraire à la fois son amour de l'ordre et sa passion pour la liberté ; mais il voulait réfléchir et se demandait où était pour lui le devoir, dans quelle situation il lui serait possible de rendre le plus de services. Il consulta ses amis, surtout MM. Burnouf père et fils, qui lui conseillèrent d'accepter et lui représentèrent quelles satisfactions trouverait son patriotisme dans la noble tâche d'élever un prince qui devait occuper le trône. Une fois cette tâche assumée, il s'y donna tout entier. »

La duchesse d'Orléans sut l'apprécier tout de suite. Il était entré en fonctions le 1er juin. Le 10, elle écrit à sa mère :

Les rapports entre M. Regnier et le petit sont excellents. Vous seriez réjouie de voir avec quelle douceur et pourtant avec quelle fermeté il sait prendre l'enfant. Paris le chérit et n'ose lui désobéir comme à moi et à Mme H... J'attends vraiment d'excellents résultats de ces nouveaux rapports. Quant à Robert, il est très malheureux d'être séparé de son frère. Il le demande à tout moment, car il ne le voit que peu et l'aime fort. Il a, plus que Paris, le besoin d'être avec d'autres enfants ; il s'ennuie quand il joue seul. Paris se suffit à lui-même, mais il est pourtant heureux de pouvoir jouer deux heures par jour avec Robert.

Et le 18 :

Chaque matin, Paris lit avec M. Regnier le *Robinson*, qui prête à beaucoup d'entretiens instructifs. Je lui donne auparavant une petite leçon d'histoire sacrée, qui commence par une prière. Je ne puis dire qu'il soit toujours très attentif, mais il aime cependant beaucoup ces récits.

Le 14 avril 1844 :

Dieu soit loué! les enfants vont bien, seulement Robert ne grandit guère ; il est pâle, délicat, mais avec cela toujours éveillé. M. Regnier et Paris s'entendent de mieux en mieux. Ils ont l'un

pour l'autre une grande affection, et je dois convenir que M. Regnier exerce une très salutaire influence sur le petit.

Le 3 janvier 1846, écrivant à celui qu'elle appelait son ancien maître et ami, elle lui disait combien elle se préoccupait d'entretenir dans le cœur du jeune prince « cette fraîcheur, cette candeur que la science morte et sèche détruit souvent », et elle ajoutait :

Son précepteur m'aide fidèlement à le garder dans cette voie, car il réunit à un degré supérieur l'esprit, le cœur et le caractère [1].

C'est le plus bel hommage que pût recevoir Adolphe Regnier. On y peut joindre le témoignage du roi Louis-Philippe lui-même. Il m'est fourni par un des petits-fils d'Adolphe Regnier, attaché à la Bibliothèque de l'Institut :

Une anecdote, dit-il, que je tiens de la bouche de mon grand-père, montre bien quelle confiance avait en lui le roi Louis-Philippe pour l'éducation du comte de Paris.

Le roi avait demandé un plan de cette éducation. Lorsque ce plan lui eut été remis, il fit venir mon grand-père dans son cabinet et en critiqua certaines parties ; il exposa longuement les raisons pour lesquelles il lui semblait qu'il fallait le modifier. Mon grand-père le laissa dire sans le contredire et se retira. Quelques jours après, le roi s'adressa à la duchesse d'Orléans, à laquelle mon grand-père avait rendu compte de l'entrevue, et lui demanda s'il avait persuadé son interlocuteur : « Mais, pas du

1. G. H. de Schubert, *Lettres originales de Madame la duchesse d'Orléans*, pp. 199, 204, 207.

Dans une lettre de bonne année (31 décembre 1846) l'enfant royal disait à son précepteur : « Je vous remercie d'avoir été si bon pour moi cette année et de l'avoir été depuis que je vous connais. Vous m'avez aidé à être sage et vous m'aiderez à devenir un homme bon et brave, à aimer et à remplir mes devoirs. J'espère que vous serez encore plus content de moi cette année, et que je me corrigerai de mes défauts, parce que je veux vous faire plaisir et que quand je suis sage vous êtes content. »

tout, répondit la duchesse d'Orléans, M. Regnier est toujours convaincu que sa méthode est la meilleure. » Le roi parut surpris, puis, après quelques instants de réflexion : « Eh bien, dit-il, si je ne l'ai pas convaincu, c'est que peut-être il a raison. Dites-lui que j'approuve tout ce qu'il voudra. »

Adolphe Regnier s'acquittait donc de sa charge en toute conscience et avec une autorité incontestée.

La tâche qu'il avait acceptée semblait lui promettre un avenir brillant. Ces perspectives, qui ne l'avaient pas ébloui, la révolution de 1848 les fit évanouir. Il avait suivi, le 24 février, au Palais-Bourbon la duchesse d'Orléans qui, accompagnée du duc de Nemours, venait, après l'abdication du roi, présenter l'héritier de la couronne à la Chambre; et lorsque l'invasion de la foule eut entraîné la chute de la dynastie, son sang-froid, sa force même, n'avaient pas été inutiles pour ramener à la duchesse l'enfant royal, séparé d'elle dans la bagarre. Du Palais-Bourbon il les avait conduits aux Invalides; et, quand il fallut prendre le parti de quitter Paris, on retrouva en lui l'homme qui, dix-huit ans plus tôt, lors du procès des ministres de Charles X, avait su, lui, simple garde national, raffermir son capitaine hésitant, et défendre la porte du Luxembourg contre l'émeute menaçante. Ici, il s'agissait de soustraire la princesse et son royal enfant aux excès possibles de la révolution dans le premier enivrement d'un triomphe inespéré. La voiture qui les emmenait rencontrait çà et là des insurgés dans la rue; à la barrière, pour empêcher toute sortie, on commençait une barricade, et des hommes armés de fusils la gardaient. Adolphe Regnier avait pris place sur le siège; le cocher lui dit : « Que faut-il faire? — Fouetter vigoureusement! » Et, malgré les fusils, la barricade fut franchie.

On put ainsi, sans plus d'obstacle, gagner la maison de campagne de M. Léon de Montesquiou, à Bligny, près

d'Orsay. Ce fut là que le lendemain 27, le jeune duc de Chartres, soustrait par d'autres mains à la foule, finit par retrouver sa mère[1].

Le 27 au matin, on se mit en route dans la même voiture qui avait amené de Paris. C'est à Amiens seulement qu'on put prendre le chemin de fer.

A Lille, où commandait le général Négrier, tué plus tard aux journées de Juin, on hésita un instant; on se demanda s'il ne valait pas mieux se mettre sous la protection du général. Le comte de Paris, qui, depuis Bligny jusqu'à Ems, prit part à tout ce qui se passait avec une vigueur d'esprit et de parole au-dessus de son âge, entendant parler de franchir la frontière, s'écria vivement : « Sortir de France! non, jamais! ».

La frontière passée, la duchesse se rendit à Verviers, où l'on coucha. Le lendemain, 1er mars, elle se dirigea vers Cologne, et, le soir même, s'arrêta à Deutz, sur l'autre rive du Rhin[2].

Au passage du Rhin, la duchesse d'Orléans, pressant le jeune prince sur son cœur, s'était écriée : « C'est maintenant que je me sens vraiment exilée. » — Elle était bien Française[3]!

1. Charles Yriarte, *les Princes d'Orléans*, pp. 28 à 31. Le jeune prince, amené malade à la Chambre, avait été entraîné dans une autre direction; sa mère voulait retourner en arrière pour le chercher, quand on l'assura qu'il était en sûreté. « Sa sortie précipitée du 24, dit le même auteur, avait occasionné chez lui un refroidissement dangereux, et pour le mettre en état de rejoindre sa mère et son frère, il avait fallu tous les soins de M. Courgeon (son précepteur), de Mme Regnier et de la famille Sauvageon, chez laquelle l'avait caché Mme de Mornay, à qui on l'avait amené au sortir du Palais-Bourbon. La duchesse d'Orléans, malgré son désir de mettre en sûreté son fils aîné, ne se serait jamais décidée à l'emmener seul. » (*Ibid.*, pp. 32-35.)

2. *Ibid.*, pp. 35-37.

3. Le comte de Paris rappelait lui-même à son ancien précepteur ces émouvantes vicissitudes, après l'abrogation de la loi d'exil par l'Assemblée nationale, en répondant aux félicitations qu'il recevait de lui (20 juillet 1871) : « Vous aviez bien le droit d'être le premier à me féliciter de l'acte de justice qui nous ouvre enfin les portes de la France; car, comme vous me le



A Ems, les exilés séjournèrent, attendant les nouvelles du roi, de la reine et des princes. Adolphe Regnier aurait pu croire sa tâche terminée par la force des choses. La famille royale le laissait maître de reprendre sa liberté. Il s'y refusa. Il n'avait point accepté cette mission pour les avantages qu'elle lui offrait; il ne s'en crut pas dégagé quand elle ne lui demandait plus que des sacrifices. Il voulut partager l'exil de son élève.

Quelle peine il ressentit dans cette séparation d'avec sa femme et ses deux fils! Des lettres mouillées de ses larmes en sont la preuve; et il ne le cache pas dans les premières lettres qu'il adresse à un ancien collègue et ami, Alexandre Olleris, professeur d'histoire, nommé, après la loi de 1850, recteur de l'Académie du Cher, et, après la suppression des académies départementales, doyen de la Faculté des lettres de Clermont.

Que vous dirai-je de moi? lui écrivait-il d'Eisenach. Le temps n'adoucit point mon chagrin, et je sens chaque jour davantage combien il est cruel d'être loin de ceux que l'on aime...

rappelez, vous êtes le seul survivant de ceux qui se trouvaient avec mon frère et moi dans cette voiture avec laquelle nous avons quitté la France, il y a plus de 23 ans. Que de souvenirs se rattachent à ce voyage! Notre départ de ce palais des Tuileries brûlé aujourd'hui (c'est, soit dit en passant, ce que je regrette le moins); la Chambre, les Invalides, Bligny, puis le voyage jusqu'en Belgique. Je n'oublierai jamais notre serrement de cœur en passant la frontière après Roubaix, ni les moindres détails de ces tristes jours : j'ai toujours ce petit volume de l'Épitomé mouillé dans votre poche, témoin de tant de péripéties. Depuis, vous avez partagé notre vie dans tous les lieux où l'exil nous a fait séjourner. Vous comprenez donc tout ce que j'éprouve en ce moment: ma joie d'abord, et ensuite mes tristes pensées en songeant à ma mère qui n'a pas vu cet acte de justice, accompli par la première assemblée libre que la France ait possédée après vingt ans de despotisme. Mais d'autre part on peut se dire qu'en l'appelant à lui Dieu lui a épargné bien des épreuves. Combien elle aurait souffert en voyant la France écrasée, déchirée et démembrée par cette Allemagne à laquelle elle appartenait par la naissance!... »

« Louis-Philippe d'Orléans. »

Mais cela ne diminue pas son attachement à ses deux jeunes élèves [1] (car le duc de Chartres fut aussi son élève), et c'est d'eux qu'il s'occupe, bien plus que de lui-même :

J'ai vu peu d'enfants d'un meilleur cœur, d'un esprit à la fois plus solide et plus facile. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour me consoler des sacrifices que je me suis imposés pour eux.

Leur mère est bien triste, mais en même temps bien courageuse. Il est impossible de supporter plus noblement de si cruelles épreuves.

Par une autre lettre du 9 janvier 1849, on voit que sa femme et ses deux fils l'ont rejoint ; ses regrets de famille ont donc satisfaction. Mais, à voir ce qui se passe, il n'est pas plus content de la révolution, ni de ses auteurs, ni de ce qu'ils tirent de leur œuvre.

Adolphe Regnier suivait donc la duchesse d'Orléans dans les diverses résidences qu'elle eut successivement soit en Allemagne, soit en Angleterre : en Allemagne à Eisenach, où nous venons de la voir, « asile de sainte Élisabeth et de Luther », comme le rappelait la duchesse dans une lettre du 10 juin 1848 à son ancien professeur Schubert [2]; en Angleterre, à Claremont, résidence habituelle du roi, de la reine et des princes exilés. Ce ne fut qu'en 1853, au moment où le comte de Paris, ayant achevé ses études littéraires,

1. Lettre écrite avant que M. Courgeon eût rejoint le duc de Chartres en exil. Quand il le quitta en 1850, une autre lettre à Olleris exprime ses regrets en des termes qui sont un hommage rendu à son collègue : « Mon collègue, M. Courgeon, nous a quittés il y a déjà plus d'un mois pour ne plus revenir, et je n'ai pas besoin de vous dire que, depuis ce moment, je suis plus occupé que jamais, et que, partagé entre les deux Princes et mes deux enfants, je n'ai plus un seul moment de loisir. Le départ de M. Courgeon est un véritable malheur pour son élève, pour moi, pour nous tous. Vous connaissez ses excellentes qualités, vous savez combien il était dévoué. Il sera bien difficile de le remplacer, de lui trouver un successeur avec qui je puisse m'entendre aussi bien qu'avec lui. » (Saint-Leonards on Sea, 10 juillet 1850.)

2. G.-H. de Schubert, *Lettres de la duchesse d'Orléans*, p. 224.



abordait un autre ordre d'études, qu'il prit congé de la duchesse d'Orléans et de ses deux fils.

Ce départ n'altéra pas les relations affectueuses des jeunes princes, non plus que de la famille royale tout entière, avec Adolphe Regnier. Peu de temps encore avant qu'il mourût, le comte de Paris l'appelait le « meilleur de ses amis »; et le duc de Chartres avait à son égard les mêmes sentiments de gratitude : il écrivait le 18 juin 1890 à l'un de ses petits-fils : « J'ai gardé de votre grand-père, de ses leçons, de ses exemples, de sa bonté pour moi, un souvenir plein d'une affectueuse vénération que j'appellerai presque filiale. » La reine Marie-Amélie dans son testament le « remercie de tout son cœur des soins qu'il a donnés à ses bien-aimés petits-fils en leur formant le cœur et l'esprit »; et, comme témoignage de sa reconnaissance, elle lui laissait un groupe, en biscuit de Sèvres, qui était sur la cheminée de sa chambre. Ce groupe représente un ange aux ailes déployées qui veille sur le comte de Paris et le duc de Chartres [1].

Dans le voyage que les deux jeunes princes, après la mort de leur mère, firent en Orient, le comte de Paris, en traversant la Grèce, ne pouvait pas oublier son ancien maître. L'aspect des lieux lui rappelait trop les excursions faites, en sa compagnie, dans les poèmes homériques. Il lui écrit du golfe de Patras, le 30 novembre 1859 :

1. La duchesse d'Orléans lui faisait un autre don, que le comte de Paris lui transmettait et auquel il ajoutait plus de prix encore, en le lui annonçant par cette lettre (Claremont, le 8 mai 1859) : « Pour commencer par le plus important, l'accomplissement, à la fois triste et consolant, d'un devoir sacré pour nous, je viens vous annoncer l'envoi d'un souvenir que ma mère vous a légué dans son testament : « Pour M. Regnier, une tabatière en or que je prie mes fils de faire faire à mon chiffre. » Ainsi en vous la donnant aujourd'hui, c'est au nom de ma mère que nous le faisons, c'est une dernière preuve qu'elle a voulu vous donner de sa reconnaissance, un dernier souvenir des années que vous m'avez consacrées et pendant lesquelles vous avez partagé notre exil. »

Je ne puis, mon cher monsieur Regnier, passer devant le royaume du vieil Ulysse sans vous en donner des nouvelles. Vous voyez que je vais au delà de mes promesses; mais nous avons si souvent parcouru, avec le héros d'Homère, cet archipel qui s'étend aujourd'hui réellement devant moi, qu'il me semble être pour moi un pays de connaissance ; et si je venais à rencontrer la déesse aux yeux bleus, elle ne pourrait pas du moins m'adresser le même reproche qu'à son protégé :

Νήπιός εἰς, ὦ ξεῖν', ἢ τηλόθεν εἰλήλουθας,
Εἰ δὴ τήνδε τε γαῖαν ἀνείρεαι [1]. »

C'est l'ancien élève qui, par ses descriptions, fait à son maître une sorte de commentaire illustré des leçons qu'il a reçues de lui [2].

Revenu à Paris et rendu à lui-même, Adolphe Regnier ne pouvait que reprendre ses savantes études d'autrefois; mais ce n'est plus aux auteurs de rhétorique, grecs ou latins, qu'il allait consacrer ses loisirs.

Une occasion s'offrait à lui de marquer le point où il s'était arrêté en 1843 et dans quelle voie il se proposait de poursuivre sa carrière. La mort du savant orientaliste Langlois, traducteur du Rig-Véda [3], laissait un fauteuil vacant dans notre Académie : Adolphe Regnier, fortement encouragé par les principaux membres de la Compagnie,

1. « Êtes-vous, ô étranger, assez peu instruit, ou venez-vous d'assez loin pour avoir à me demander quelle est cette terre ? » (*Odys.*, XIII, 237.)

2. Dans une lettre datée de York-House, Twickenham, 24 mai 1869, il dit encore : « J'ai bien pensé à vous durant tout le voyage que nous venons de faire en Sicile avec mon oncle Aumale. Les grands souvenirs de l'antiquité donnent encore de la vie à ce pays-ci, aujourd'hui le plus misérable de toute l'Europe. J'aurais voulu que vous fussiez avec nous dans notre visite aux ruines admirables d'Agrigente, cette vieille cité pleine encore des monuments les plus parfaits de la plus belle époque de la civilisation grecque, à celles de Ségeste dont le temple solitaire est demeuré inachevé depuis la destruction de la ville par les Carthaginois, il y a 2300 ans! Je désire beaucoup aller à Syracuse, mais c'est une longue course par mer, et je ne sais si j'aurai le temps de le faire! »

3. M. Mohl en parle dans ses rapports annuels de la Société asiatique, 1845-1846, 1848-1849, 1850-1851 et 1852-1853.

résolut de s'y présenter, et il fit imprimer un tableau des titres qui justifiaient sa candidature. La liste en est sommairement disposée dans un cadre méthodique [1]. Parmi ces travaux, je citerai les deux mémoires qui résument son enseignement à l'École normale et le recommandaient particulièrement à nos suffrages. Il les avait fait lire de 1848 à 1851 dans nos séances, au cours même de son séjour auprès du comte de Paris [2].

Le premier est comme un vaste préambule : *Considérations préliminaires sur la physionomie générale et sur quelques-uns des principaux caractères des langues germaniques, sur leur histoire, leurs anciens monuments, et sur les études historiques et philologiques dont elles ont été et sont encore l'objet en Allemagne.* On peut voir, sur ce simple titre, avec quelle ampleur le cercle de cette étude est tracé; il faudrait entrer dans trop de détails pour montrer avec quelle précision et quelle justesse les parties principales en sont divisées et subdivisées. Relevons seulement, dans son exposition, cette pensée qui, suggérée par les idiomes germaniques, est appliquée par l'auteur à notre littérature :

Ne savez-vous pas, dit-il, par l'expérience de notre propre langue, dont pourtant l'essence, en quelque sorte, est la précision et la clarté, par l'exemple d'un grand nombre d'écrivains médiocres de notre temps, qu'il n'y a pas loin de ce vague et cette sorte de crépuscule de la pensée aux ténèbres qui la rendent

1. Sanscrit, langues germaniques, langues grecque et latine et philologie. J'en ai relevé plusieurs indications ci-dessus. Ajoutez une série d'articles publiés dans le *Journal de l'Instruction publique* sur les sujets les plus variés : sur le traité de Varron *De lingua latina* (à l'occasion des conjectures, souvent bien hasardées, de l'auteur, il aborde la question des étymologies latines); — sur les Pères de l'Église grecque; — sur diverses éditions d'auteurs grecs ou latins; — sur la *Grammaire comparée* de Bopp; — sur les Védas, ou livres sacrés des Indiens; — sur plusieurs des publications d'Eugène Burnouf.

2. Voyez l'*Histoire de l'Académie* pour ces années, dans le Recueil de nos *Mémoires*.

invisible, que ce qui, dans le maître, est comme une vapeur légère, souvent transparente et lumineuse encore, devient, par l'imitation maladroite des disciples, ou un fantôme d'idée imperceptible, ou une sorte de brume confuse et informe?

Notons encore quelques lignes à l'usage de ceux qui prônent les langues modernes; — et je les en louerais, s'ils n'en prenaient prétexte pour répudier bien témérairement les langues anciennes, si puissantes dans la formation de l'esprit :

Pour bien comprendre le rôle de l'analyse et de la synthèse, et voir comment ces deux principes peuvent mutuellement se seconder dans le discours, les deux langues classiques, le grec et le latin, nous auraient offert d'admirables moyens d'étude : le grec surtout, qu'on pourrait, sans méconnaître pour cela les progrès des temps modernes, considérer à bon droit, sinon absolument, au moins dans ses rapports avec la civilisation antique et pour une certaine phase du développement des langues, comme le beau idéal du langage humain [1].

Je ne crains pas de le dire : l'École normale l'a prouvé, et personne dans l'Université n'y contredira : — le meilleur maître d'allemand que nous ayons eu jusqu'ici, c'est un professeur de latin et de grec, le professeur de rhétorique du lycée Charlemagne, Adolphe Regnier.

Le second mémoire est intitulé : *Des monuments qui nous restent de la langue gothique et des travaux dont ils ont été l'objet. Des diverses questions qui ont été agitées au sujet de la langue de ces monuments et de l'auteur de la traduction gothique de la Bible.* C'est le premier des trois appendices qu'il se proposait de joindre au grand mémoire précédent, comme il l'annonçait à la fin de ce mémoire :

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (Savants étrangers à l'Académie), t. III, p. 328 à 329.

Le premier, disait-il, sera consacré aux monuments de la langue gothique; le second, à ceux de la période suivante, de l'ancien haut-allemand ; dans le troisième, je m'occuperai de la distribution des dialectes, soit littéraires, soit vulgaires, dans les diverses contrées de l'Allemagne, et j'essaierai de les caractériser brièvement [1].

Les deux mémoires dont je viens de parler ont été réunis sous ce titre général : *Recherches sur l'histoire des langues germaniques et sur les modifications qu'elles ont éprouvées depuis le milieu du IVe siècle jusqu'à nos jours*. Ils ont paru en 1853 dans notre recueil de *Mémoires* réservé aux savants étrangers à l'Académie. Adolphe Regnier ne devait plus longtemps rester lui-même étranger à l'Académie ; c'est en effet au fauteuil en vue duquel il avait rédigé l'exposé de ses titres qu'il fut élu, le 9 mars 1855, en remplacement d'Alexandre Langlois.

Quoique notre Académie ne soit pas divisée en sections, c'est dans le groupe des orientalistes qu'Adolphe Regnier devait trouver sa place. L'année même de son élection, il fit paraître ses *Études sur l'idiome des Védas*, que notre regretté confrère Jules Mohl annonçait dans le rapport annuel de la Société asiatique (20 juin 1855) :

M. Regnier a publié une étude sur l'idiome des Védas ; il prend quelques hymnes du Rig-Véda, qu'il soumet à une analyse grammaticale rigoureuse, et il part de là pour nous exposer ses idées sur la syntaxe de la langue des Védas. C'est un sujet de recherches tout nouveau et extrêmement important, non seulement pour l'intelligence des textes, mais encore comme moyen d'apprécier le développement intellectuel de la nation à l'époque où ces hymnes servaient d'expression à ses sentiments et à ses

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (Savants étrangers à l'Académie), t. III, p. 339.

idées. L'auteur promet de revenir, dans des études suivantes, sur cette partie de son sujet [1].

Cette année même, en effet, Adolphe Regnier commençait à donner dans la *Revue asiatique* le *Pratiçakhia* du Rig-Véda. Jules Mohl l'avait annoncé dans ce même rapport du 20 juin. Il en suivait le progrès en 1858 (29 juin) :

M. Regnier a poursuivi son beau travail sur la Grammaire du Rig-Véda, travail qui nous rend, pour la première fois, accessibles les plus anciennes spéculations grammaticales des Hindous, et probablement du monde entier. Elles fournissent un exemple frappant de l'esprit philosophique des Indiens ; car dans le cours ordinaire des choses, les grammaires ne naissent que du contact de deux langues différentes, tandis que les brahmanes ont créé la grammaire védique, n'ayant pour appui que les changements produits par le temps dans leur propre langue. Le texte de cette Grammaire du Rig-Véda étant de beaucoup antérieur à tous les commentaires, elle fournit la base la plus solide pour l'interprétation des hymnes, et la publication de M. Regnier est la suite naturelle et nécessaire de l'édition du Rig-Véda lui-même par M. Max Müller.

Dans son rapport de 1858 (28 juin), en signalant la fin de ce travail, il en faisait ressortir le mérite :

M. Regnier a achevé dans trois mémoires la série de ses études sur la Grammaire du Rig-Véda, qui offriront une aide perpétuelle à tous ceux qui s'occuperont de cette partie de la littérature orientale, dont l'importance variée s'accroît d'année en année [2].

1. Jules Mohl, *Vingt-sept ans d'histoire des études orientales*, tirage à part des rapports à la Société asiatique, publiés en 2 volumes par Mme Mohl, t. II, p. 49.
2. *Ibid.*, t. II, p. 118, 147, 226 et 274.



Un autre témoignage d'un grand poids sur l'œuvre indianiste d'Adolphe Regnier parut, après sa mort, dans la *Revue critique* (3 novembre 1884) :

Ses études sur l'idiome des Védas (1855) furent le premier essai d'une restitution grammaticale de la langue archaïque de l'Inde, et après trente années, elles sont encore, par la précision et la clarté de la recherche, la meilleure initiation pour le débutant et le guide le plus sûr.

Son édition avec commentaire et traduction du Prâtiçakhya du Rig-Véda (1856 à 1859) n'a pas été dépassée.

L'article n'est pas signé ; mais il doit être de James Darmesteter, le savant orientaliste si prématurément enlevé à la science.

Peu d'années après son entrée à l'Académie, la plus belle occasion lui fut offerte de s'établir au cœur même de ses études. La chaire de sanscrit au Collège de France, créée pour Chésy et occupée avec tant d'éclat par Eugène Burnouf, avait été, après sa mort (1852), confiée à de simples chargés de cours, d'abord Théodore Pavie, puis, en 1858, Édouard Foucaux. A la fin de 1862, on se décida à la pourvoir d'un titulaire, et les professeurs du Collège furent réunis le dimanche 7 décembre pour présenter deux candidats. Le suppléant de la chaire, M. Foucaux, devait à ce titre trouver place sur la liste ; mais il y avait un autre suppléant, un suppléant de Burnouf lui-même, désigné en quelque sorte, par le choix du maître, à cette succession : Adolphe Regnier ; et il n'avait pas écrit de lettre de candidature, il n'était pas candidat !

La formalité de la lettre a ses raisons d'être sans doute ; on y pouvait suppléer pourtant. Malheureusement il n'y avait pas seulement l'usage qui réclamait la lettre du candidat ; il y avait la loi qui exigeait le serment de l'élu ; et l'on pouvait deviner pourquoi Adolphe Regnier n'avait pas

écrit de lettre de candidature : c'est qu'il ne voulait pas prêter le serment. Choisi par le roi Louis-Philippe pour faire l'éducation du comte de Paris, il se faisait scrupule de prêter serment à l'Empereur. N'en pouvait-il pas être dispensé, aussi bien que de la lettre? Le serment n'avait été exigé, ni du républicain Arago, ni du légitimiste Cauchy, quand l'Empire fit cette loi et qu'elle fut appliquée à tous les autres.

Cette dispense, Adolphe Regnier ne l'aurait certainement pas sollicitée, malgré le bonheur qu'il aurait eu à continuer l'enseignement de son maître vénéré. L'aurait-il refusée, si elle lui eût été offerte? La question n'est plus à poser aujourd'hui, et on ne la posa point alors. Sans s'y arrêter, le 9 novembre, le Collège de France, allant, comme on dit, de l'avant, présenta Adolphe Regnier en première ligne, et en seconde ligne M. Foucaux; et l'Académie des inscriptions, appelée à voter à son tour, fit de même, le 28 novembre. Quelle suite allait avoir cette double présentation transmise au ministre de l'Instruction publique? Ernest Renan qui, récemment nommé au Collège de France, avait pris part au vote dans les deux assemblées, en entretint, le 10 décembre, les lecteurs du *Journal des Débats*, et son article était aussi un appel à l'Empereur :

L'Empereur, disait-il, qui s'est déjà honoré en laissant M. Arago et M. Cauchy à leur enseignement, ne recueillerait sans doute de ce nouvel acte que d'unanimes approbations. Dans nos temps si troublés, les intérêts les plus graves de la société sont compromis, si l'on n'admet pas la neutralité des grandes choses éternelles qui sont supérieures aux révolutions, aux divisions passagères, aux partis : neutralité de la science, neutralité des travaux de l'esprit, neutralité de tout ce qui contribue à l'amélioration de l'espèce humaine et au progrès de la civilisation ; j'ajouterai neutralité de la religion, pour celles des communions religieuses qui ne réclament pas au profit de leurs dogmes la protection de l'État. Si, par nos dissensions, une moi-

tié de la France est tour à tour frappée d'incapacité pour les grands services de la patrie, qui ne voit l'infaillible abaissement qui en résultera dans tout ce qui demande de la continuité? L'enseignement du sanscrit est la maîtresse partie de notre haut enseignement philologique. « La chaire de sanscrit annulée en « France pour une génération, comme elle l'est déjà en Angle- « terre, c'est un coup trop fort pour nos études », m'écrivait hier même un des plus illustres indianistes de l'Europe. La chaire de Wilson, en effet, par toute sorte de considérations mesquines, a été comme supprimée à Oxford. Espérons qu'une noble pensée nous rendra la chaire d'Eugène Burnouf. Cette chaire a vu se grouper autour d'elle comme élèves presque tous ceux qui sont aujourd'hui des maîtres en Allemagne, en Russie, en Italie, en Angleterre; serons-nous réduits à aller chercher à l'étranger la science que nous lui avons donnée et les méthodes qu'il tient de nous?

Mais ce fut le candidat présenté en seconde ligne que le ministre, M. Rouland, proposa à la signature de l'Empereur, et M. Foucaux fut nommé.

Bientôt après, nouvelle occasion et situation analogue. La chaire de grammaire comparée, créée à la Faculté des lettres de Paris pour M. Hase, et devenue vacante par la mort du titulaire le 21 mars 1864, fut, par décret du 1er juin suivant, transférée de la Sorbonne au Collège de France. Le Collège, convoqué pour y nommer, présenta, le 12 juin, en première ligne Adolphe Regnier, et en seconde ligne M. Bréal. Mais la liste ne fut pas transmise à l'Académie des inscriptions, et le 13, un arrêté, daté du 11, qui chargeait du cours M. Bréal, fut notifié à l'assemblée des professeurs. Ce fut seulement en 1866 que les présentations du 12 juin 1864 furent reprises par le ministre et adressées à l'Académie des inscriptions. Cette fois, le ministre était Victor Duruy, et il se faisait fort d'obtenir de l'Empereur la dispense que le prince n'eût pas refusée à M. Rouland, sans doute, si le ministre lui en eût fait la demande. Mais ce n'était plus la chaire d'Eugène Burnouf, et le candidat

présenté en seconde ligne était ce jeune professeur, chargé de cours depuis deux ans, pour qui, au jugement même d'Adolphe Regnier, il semblait que la chaire eût été faite. Adolphe Regnier déclina la candidature par une lettre qui fut lue à l'Académie le jour du vote, 7 août 1866 [1], et M. Michel Bréal fut nommé.

Dans sa leçon d'ouverture, le nouveau professeur fit ressortir le noble désintéressement de l'homme qui s'était effacé devant lui :

Au début de ces leçons de grammaire comparée, je sens, dit-il, tout le poids de la responsabilité qui repose sur moi. Vous auriez voulu, et autant que personne j'aurais désiré, que cet important et difficile enseignement fût introduit au Collège de France par l'éminent indianiste que les suffrages du Collège avaient proposé en première ligne. M. Adolphe Regnier était le représentant naturel d'une science qu'il a fait avancer par de remarquables travaux. En apportant dans ses leçons les qualités qui distinguent ses ouvrages, une méthode exacte et rigoureuse, une rare pénétration d'esprit, des vues larges et élevées, M. Regnier aurait fondé un enseignement que nous pouvions opposer sans crainte aux chaires de philologie comparée dont l'Allemagne et l'Angleterre sont justement orgueilleuses. Personne, mieux que lui, ne pouvait naturaliser parmi nous une science qui, pour nous agréer, a besoin de beaucoup de rectitude et de réserve, et qui, sans rien perdre de ses vertus natives, doit contracter le ton et adopter les allures de l'érudition française. M. Regnier a cru ne pouvoir déférer au vœu spontanément exprimé par le Collège. A son défaut, je viens vous apporter la promesse de mon

1. Il l'avait fait dès la mort de M. Hase, comme cela résulte de cette lettre qu'il écrivait à Olleris :

« Paris, 5 juin 1864.

« A propos de ministre, après la mort de notre savant confrère M. Hase, plusieurs personnes sont venues me parler de la chaire de grammaire comparée qu'il laisse vacante. J'ai répondu que je n'y prétendais en aucune façon. Quand bien même on m'aurait (ce que je ne crois pas, quoi qu'on m'en dise) exempté du serment, j'aurais refusé. Vous devinerez mes raisons, ou, si vous ne les devinez pas, je vous les dirai quelque jour. Ce n'est point le même cas que la chaire de sanscrit. »

dévouement à des études qui ont été et qui seront à l'avenir le travail constant de ma vie [1].

Dix ou onze ans plus tard, en 1875, Michel Bréal se présentait à son tour à l'Académie des inscriptions pour remplacer Brunet de Presle. Il n'eut pas de patron plus chaud qu'Adolphe Regnier. J'ai des raisons de le savoir, et, ministre de l'Instruction publique, j'ai eu l'honneur de faire signer au Président de la République le décret qui approuvait son élection (3 décembre 1875). Tout le monde y applaudit.

Les études indianistes peuvent procurer de la gloire dans le monde savant; mais elles ne sont guère populaires au dehors. Qui n'occupe pas une chaire de l'État y trouverait difficilement de quoi vivre. Adolphe Regnier n'avait plus de chaire dans l'Université; la pension de retraite à laquelle il avait dû renoncer en la quittant avait eu sa compensation, sans nul doute. Toutefois il tenait à pourvoir par lui-même aux besoins de sa famille, et il en trouva le moyen. La maison Hachette, qui l'avait aidé au début en lui donnant place dans ses publications scolaires, lui offrit des ressources nouvelles dans ses entreprises agrandies. Il ne s'agissait plus de livres élémentaires, d'éditions latines ou grecques à l'usage des classes; il s'agissait des *Grands écrivains de la France*. Adolphe Regnier fut mis à la tête de cette colossale entreprise, et les éditeurs qui lui en donnaient la direction ne pouvaient pas faire un meilleur choix. Son esprit méthodique, sa critique sûre et son goût éclairé étaient autant de garanties pour la façon dont lui-même et ses collaborateurs avec lui arriveraient à constituer le texte le plus exact et le plus pur, le texte définitif de nos grands écrivains. Il se chargea lui-même de la publication des lettres de Mme de Sévigné, qui forment aujourd'hui qua-

1. 1re leçon faite au Collège de France en 1864, par M. Michel Bréal. (*Mélanges de mythologie et de linguistique*, 2e édit., p. 217.)

torze volumes. Elles devaient inaugurer la série : « Il nous a semblé, disaient les éditeurs, qu'aucun auteur n'était mieux fait que Mme de Sévigné pour ouvrir notre *Collection des grands écrivains de la France.* Elle nous transporte en plein XVIIe siècle, au milieu de la belle époque à laquelle les plus éminents d'entre eux appartiennent. » On prenait pour base l'édition que M. Monmerqué avait donnée en 1818, édition qu'il n'avait pas regardée lui-même comme définitive : car il n'avait pas cessé d'en préparer une autre par de constantes recherches. C'est ce texte et ces matériaux que les éditeurs mettaient entre les mains d'Adolphe Regnier, après avoir acquis de M. Monmerqué le droit d'en faire usage. Par l'usage qu'il en fit, Adolphe Regnier fournit un excellent exemple des qualités de premier ordre qui devaient recommander cette grande collection. Les ouvrages qui l'allaient composer se préparaient concurremment. On évaluait qu'ils pouvaient former environ deux cents volumes.

A mesure qu'ils ont paru, les grandes revues et les principaux journaux les ont appréciés à leur valeur. Gaston Boissier, dans la *Revue des deux Mondes* (15 avril 1865); Littré dans le *Journal des Savants* (octobre-décembre 1867); Cuvillier-Fleury, dans le *Journal des Débats* (23 décembre 1868), et plusieurs autres, qu'il serait trop long d'énumérer ici, en ont fait un éloge qui, d'Adolphe Regnier, rejaillit sur ses collaborateurs. Je me bornerai à citer, pour une époque où la collection était déjà bien avancée, un article du *Journal des Débats* (3 décembre 1883) dans lequel un éminent critique, J.-J. Weiss, en signale le caractère et les mérites :

M. Regnier et ses collaborateurs sont complets avec religion, exacts avec superstition; ils n'ont pas voulu laisser se perdre une bribe de Corneille, de Molière, de Racine; ils ont recueilli jusqu'à leur latin : il s'agit des demi-dieux de notre théâtre.

Corneille, Molière et Racine sont dès à présent des anciens, surtout les deux premiers. L'originalité de M. Adolphe Regnier

consiste à les avoir traités comme tels. M. Adolphe Regnier s'est imposé un plan analogue à celui que l'on suit depuis longtemps pour la publication avec commentaires des auteurs grecs et latins. Sa grande affaire a été d'abord le récolement des textes...

Et il dit comment ses collaborateurs, à son exemple, se font un rigoureux devoir de recourir aux éditions originales, « de décrire et classer, d'après sa valeur, chacune des éditions primitives de leur auteur, en nous exposant les raisons qui les ont décidés à choisir celle qu'ils prennent pour guide » ; indiquant les variantes authentiques, mais n'acceptant jamais pour variantes ce qui n'est que la correction arbitraire d'éditeurs capricieux et sans autorité [1].

Les grands écrivains de la France, sans préjudice des grands écrivains de l'Allemagne. En même temps que paraissait le premier volume de Mme de Sévigné, Adolphe Regnier publiait chez Hachette une traduction des *Œuvres de Schiller*, dont M. Vapereau dit, dans l'*Année littéraire* (1862) :

Nous avons donc enfin, dans notre langue, un Schiller complet. Si quelque chose doit étonner, c'est qu'il nous ait fallu si longtemps l'attendre. Le poète Schiller a excité en France, depuis l'*Allemagne* de Mme de Staël, tant de curiosité et de sympathie, qu'il est étrange que plus de cinquante ans se soient écoulés sans que personne ait eu l'idée ou le courage de nous offrir, dans leur ensemble, ces œuvres dont les fragments recevaient si bon accueil. Quelques-unes, pourtant, avaient été tra-

1. M. Vapereau, l'un des premiers, avait apprécié les trois premiers volumes dans l'*Année littéraire* de 1863, p. 299-312, et M. Edmond Scherer dans ses *Études sur la littérature contemporaine*, t. II, p. 212, et t. III, p. 162. M. G. Boissier, dans son article de 1865, avait déjà signalé ce trait dominant, relevé par J.-J. Weiss, de traiter le texte de nos grands écrivains comme on le fait des anciens, et il le justifiait en ce qui touche les lettres de Mme de Sévigné en les rapprochant, dans leur familiarité, des lettres de Cicéron. — En 1877, l'Académie française décerna à la collection, en cours de publication, le prix Archon-Despérouses.

duites de bonne heure, notamment le *Théâtre* et la *Guerre de Trente ans*. Certaines poésies détachées avaient été aussi reproduites, soit en vers, soit en prose : plusieurs ballades, telles que *La cloche*, avaient donné lieu à ces luttes d'imitation où le dessus reste toujours à l'original. M. Regnier a embrassé tout l'œuvre de Schiller; il le fait revivre pour nous comme poète, comme historien, comme philosophe. En traduisant les vers et la prose, il s'efforce de laisser à chaque ouvrage le caractère, le ton, le sentiment qu'il a reçus de l'auteur et qui répondent aux diverses périodes de sa vie...

Et, dans la suite du morceau, M. Vapereau, par quelques citations choisies, dit de la traduction : « La poésie ne pourrait pas rendre. beaucoup mieux que ne le fait la prose, la beauté des effets poétiques [1]. »

S'il tenait à l'Allemagne par le lieu de sa naissance, il était bien Français par toutes les fibres de son cœur. Nul ne souffrit plus que lui de la guerre de 1870. On en a la preuve dans la correspondance qu'il avait avec son ami Olleris.

1. *L'Année littéraire et dramatique*, 1862, p. 429-433. Le *Journal des Savants* (février 1862), p. 128, sous la rubrique : *Livres nouveaux*, contient une notice qui paraît être de Barthélemy Saint-Hilaire :

« On louera M. Ad. Regnier d'avoir appliqué à l'interprétation de Schiller, comme à d'autres labeurs plus ardus, les procédés d'une philologie savante et rigoureuse, et d'avoir traité un auteur récent à peu près comme il eût fait pour un ancien. Les Allemands eux-mêmes, si jaloux de la gloire de leur compatriote le plus éminemment national, ont été touchés de tant d'études et de soins, et dans le discours que Jacob Grimm, l'illustre grammairien, a prononcé devant l'Académie de Berlin pour le jubilé séculaire de novembre 1859, il s'est plu à rendre justice au travail consciencieux du traducteur français. »

Voici, en effet, le témoignage auquel il est fait allusion. Après s'être plaint de l'insuffisance des éditions des grands auteurs allemands, en particulier de Schiller et de Gœthe, J. Grimm ajoute : « On a plus fait pour Schiller que pour Gœthe..... La traduction française de Schiller, nouvellement parue, exécutée par Regnier, un profond connaisseur, non seulement de notre langue actuelle, mais de l'ancienne langue allemande, est, à bien des points de vue, un modèle pour les éditions qui la suivront » (*Rede auf Schiller*, dans les *Abhandlungen der k. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, année 1859, page 20.)

Dès les premiers revers, il en ressent le contre-coup ; il lui écrit, le 9 août, de Paris :

Je ne veux pas vous laisser plus longtemps sans réponse, sans nouvelles, et, pourtant, on n'a pas le cœur à écrire, dans cet affreux moment, même à de bons amis. On est accablé de la douleur publique, possédé d'une seule et douloureuse pensée. On ne peut se parler de santé, d'affaires, d'études, de projets, de plaisirs. Nous sommes tous malades du mal commun, nous n'avons qu'une affaire, qu'une étude. Je le dis sans phrase, sans ombre de déclamation ; à l'âge que j'ai, c'est avoir vécu trop longtemps... On dit qu'une bataille sous les murs de Metz peut encore tout sauver. Dieu veuille qu'elle se livre, se gagne, et répare le mal, autant qu'il est encore réparable !

La lettre suivante est datée d'Allevard (Isère), 10 septembre : après les sanglantes batailles sous Metz, on a eu la bataille de Sedan ! Sa douleur ne peut plus se contenir. « Ce n'est pas le temps de maudire », dit-il, mais l'imprécation jaillit de sa plume :

Je ne parle pas du coup d'État nouveau, de la surprise qui nous a donné la République ; vous avez raison, nous ne devons plus avoir qu'une seule pensée : chasser l'étranger.

Il compte sur Paris, sur sa résistance énergique. Il avait quitté Paris lui-même avant ces funestes événements ; il regrettait maintenant de n'y plus être ; mais il avait deux fils : l'aîné, Adolphe, marié et père de trois enfants, avait envoyé sa femme et ses enfants en Normandie et était rentré dans Paris ; le second, Henri, professeur au lycée franco-turc de Constantinople [1], s'était embarqué pour rejoindre son poste avant les premiers télégrammes ; mais à peine arrivé, ayant appris en route nos désastres, il avait pris

1. Lycée impérial ottoman de Galata Seraï.

congé du lycée et s'était rembarqué. Notre confrère l'annonce à son ami dans la lettre suivante, 29 septembre; il ajoute que son fils, débarqué à Marseille, lui a mandé successivement qu'il est revenu, qu'il s'est engagé dans le 9e bataillon de chasseurs à pied dont le dépôt est à Grenoble. Dans cette même lettre du 29 septembre, nous voyons qu'il est arrivé à Grenoble et a rejoint ses parents. Grande joie pour les parents, non sans un surcroît d'inquiétude, surtout pour la mère :

Je pense comme vous, dit Adolphe Regnier à son ami, que l'espérance en un pareil moment est presque un devoir, que, dans tous les cas, comme je le lisais dans le beau livre du duc d'Orléans, il ne faudrait pas reculer même devant l'évidence et l'impossible, et puis, surtout, qu'il faut avoir foi en Dieu. Mais enfin, on n'est pas aveugle, et le patriotisme ne peut faire taire la raison, et, sans perdre courage, nous pouvons bien nous dire que le De profundis *clamavi ad te* est d'une effrayante vérité aujourd'hui.

Que lui disait son ami? Nous n'avons pas sous les yeux les lettres d'Olleris; mais nous l'apprenons par la lettre du 17 octobre qui y répondait :

Confiance! confiance! tel est le début de vos lettres; puis après vous entassez les alarmes, les sombres prophéties. Vous avez raison, peut-être : l'optimisme aveugle est absurde; le courage de qui mesure la grandeur du danger est seul force d'âme.

Henri achevait son apprentissage de soldat à Grenoble; Adolphe, qui était sans nouvelles de ses parents dans Paris, leur en faisait passer de lui-même par la voie du ballon; et les parents avaient eu quelque consolation dans ce temps de misère. Les trois petits-fils, avec leur mère, les avaient rejoints à Allevard; le grand-père se distrayait en leur faisant la classe selon leur âge. Mais les revers se succédaient avec

une aggravation désespérante. A la capitulation de Sedan succédait la capitulation de Metz. Encore toute une armée prisonnière, la seule armée que l'Empire croulant eût laissée à la République! et Dijon venait d'être occupé par un corps de dix ou quinze mille Prussiens :

Qu'est-ce donc qu'on nous disait des progrès qu'avait faits l'organisation de nos armées? Les chefs, les armes manquent toujours évidemment, et surtout la direction d'ensemble. Et maintenant partout éclate l'anarchie. N'ont-ils pas, dimanche, à Grenoble, au cri de « Plus de généraux ! », arrêté le commandant de la division, le brave Barral, le principal défenseur de Strasbourg après Uhrich? (Lettre du 4 novembre.)

Le mois suivant, il a quitté Allevard pour Costebelle, près d'Hyères. C'est de là qu'il écrit le 22 décembre, inquiet de son fils Henri qui est parti pour l'armée de la Loire. Le 5 janvier 1871 enfin, il a reçu à la fois deux lettres d'Henri; l'une a dû faire battre son cœur au milieu de ses angoisses. Le jeune soldat avait été à Montargis; il y était encore, retenu par une foulure du pied et force meurtrissures, lorsque, à l'approche des Prussiens, ordre est donné, à tout malade et blessé qui peut se traîner, de partir au plus vite. Un train les emporte à Gien; mais là, nouvelle alarme : ordre semblable, et plus moyen de partir par chemin de fer. Henri se traîne, avec un autre éclopé de son bataillon, de village en village, jusqu'à Autry. C'est aux environs de ce bourg qu'il accomplit son petit exploit; il a rencontré un troupeau de douze bœufs et de cent soixante-dix moutons que l'on paraît diriger sur Gien; il arrête troupeau et conducteur, demande les papiers qui lui apprennent, ce qu'il soupçonnait, que le troupeau était conduit aux Prussiens. Nos deux soldats boiteux font rebrousser chemin au bétail et au berger, et d'étape en étape, se faisant assister de gendarmes et de gardes nationaux, atteignent une subdivision de cavalerie française, puis le quartier général du

18e corps. Le fils a reçu des éloges (et la médaille militaire); mais le père n'est pas rassuré ; car Henri, marchant à peine, voulait rejoindre son bataillon, et à Paris, Adolphe s'était fait inscrire au nombre des volontaires qui devaient prendre part aux sorties :

Jusqu'à présent les héroïques efforts de Trochu et de nos braves Parisiens sont demeurés sans résultat. Que pouvons-nous espérer encore ! Peut-être la fin est-elle plus proche que nous ne le supposons. On assure que si nous avions un gouvernement régulier, les neutres seraient tout prêts à intervenir énergiquement. Mais tous ces *on* ne méritent, je le sais, que médiocre confiance. Comme je le dis depuis longtemps, tout est possible, rien n'est probable.

Ce qui fut certain, c'est qu'avant la fin du mois Paris, manquant de vivres, se voyait réduit à capituler.

Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle lettre pour savoir qu'Adolphe Regnier a partagé notre désespoir.

La paix s'imposait alors ; c'était l'œuvre douloureuse à laquelle l'Assemblée nationale, réunie à Bordeaux dans les premiers jours de février, était fatalement condamnée. Elle devait en même temps songer à la réorganisation totale de la France. Le gouvernement de la Défense nationale avait établi provisoirement la République. La République n'était pas dans les vœux de notre confrère ; mais en elle-même, elle ne l'eût pas effrayé. Entre la République et la monarchie constitutionnelle comme il l'entendait, il ne trouvait guère qu'une différence : c'est que la seconde forme de gouvernement « échappait aux continuels changements du Pouvoir exécutif », et c'est ce qui la lui faisait préférer. Il redoutait dans l'autre, à chaque changement, « des occasions de troubles graves », sinon même de guerres civiles :

J'ai grande confiance, disait-il, dans le bon vouloir et la sagesse de Thiers. Mais vouloir et sagesse ne suffisent pas.

Sera-t-il secondé? Les moyens ne lui manqueront-ils pas? Il y a une telle anarchie dans les têtes qu'il est bien difficile que, pour un temps, elle ne se traduise point au dehors.

La lettre est du 20 mars; on ne pouvait pas savoir alors à Costebelle que l'avant-veille la Commune avait fait ses débuts dans Paris.

La Commune fut réprimée, mais la Constitution restait à faire. Dans une lettre du 29 mai 1872, il ne paraissait pas assuré que la « R. P. », quoi que l'on pût faire, eût chance de durer. Elle dura pourtant, et il y accommoda sa vie, en se renfermant dans ses travaux.

Il avait toujours à surveiller la publication des *Grands écrivains de la France*; cela ne lui faisait pas oublier ses autres études. Il écrivait le 27 juillet 1865 à Olleris :

Je continue les travaux que vous savez. Ils ont leur intérêt; mais je leur en veux toujours de me détourner d'autres études plus difficiles et par cela même plus attrayantes.

Il ne perdait donc pas de vue le sanscrit; et nul ne le prenait au sérieux quand il semblait en avoir fait son deuil, deuil de soi-même, en disant : « Je suis feu Regnier ». En 1873, notre éminent associé étranger, Max Müller, lui dédiait une édition des hymnes du Rig-Véda « en témoignage de sincère admiration pour l'étendue de son érudition, l'élévation de son caractère et l'attachement de toute sa vie à ses convictions [1] ». Il était vénéré comme un maître par ceux qui avaient fait avancer les mêmes études depuis qu'il avait dû les délaisser pour un temps. Nommé membre de la Société asiatique en 1840, lorsqu'il était encore professeur de rhétorique, membre du conseil de cette Société en

1. Dedicated to M. Adolphe Regnier, membre de l'Institut de France, as a token of sincere admiration for the thoroughness of his scholarship, the elevation of his character, and his life-long devotion to his convictions, by Max Müller.

1842, censeur l'année suivante, il n'avait pas cessé de s'intéresser à ses travaux, même durant cette période de 1843 à 1853, où il était absorbé par de si importants devoirs ; et dès qu'il revint en France, libre de tous soins, il reprit part à sa vie active, devint son vice-président en 1868 après la mort du duc de Luynes, et président en 1879 après la mort de Garcin de Tassy.

Il dirigeait nos séances, dit notre confrère M. Barbier de Meynard, avec une autorité mélangée de douceur, et sa bienveillance souriante modérait la vivacité des controverses et réconciliait les plus ardents adversaires. Tous ceux qui lui apportaient le concours de leurs lumières ou l'effort de leur bonne volonté, trouvaient auprès de lui l'accueil le plus affable. Il avait, en 1876, succédé à notre confrère Jules Mohl dans les fonctions d'inspecteur de la typographie orientale à l'Imprimerie nationale, fonctions qui ne consistent pas seulement à veiller sur la conservation du matériel typographique, sur la bonne exécution des travaux confiés à l'atelier oriental, mais font de celui qui les occupe l'intermédiaire, pour ce genre de travaux, entre l'imprimerie et les établissements scientifiques.

Voilà ce qu'il était à la Société asiatique. C'est dans notre Académie qu'on pouvait surtout l'apprécier. Son esprit élevé, dit M. Bréal, faisait toujours prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers. « Qui d'ailleurs, ajoute-t-il, ne se serait pas incliné devant tant de rectitude et de loyauté ? » Notre confrère a cité une preuve de cette sorte de magistrature acceptée de tous, à propos des inscriptions du Cambodge, recueillies par le commandant Aymonier :

C'est lui qui, en sa qualité de président de la Société asiatique, recevait les envois. Mais à qui confier le travail et l'honneur de la publication ? Trois hommes y paraissaient également aptes. Il pouvait choisir sans contrôle ; il fit mieux : il les distribua, par portions égales, entre MM. Barth, Bergaigne et Senart. Chacun s'acquitta fidèlement de sa tâche, et le nouveau *Corpus* paraît

devoir être achevé rapidement et sans encombre, si bien qu'un professeur de Berlin en a exprimé par lettre à un des auteurs son étonnement : d'abord qu'il se soit trouvé du premier coup à Paris trois hommmes capables de mener à bien une tâche si difficile, et ensuite que ces trois savants soient d'accord entre eux.

M. Bréal en fait honneur à leur science et à leur caractère [1]. On y peut voir aussi, avec lui, l'heureuse influence de l'esprit élevé d'Adolphe Regnier.

La vie d'Adolphe Regnier s'écoulait paisiblement dans ces travaux multiples au milieu de la considération qu'ils lui avaient value au dehors comme en France [2]. Un ministre ami avait voulu lui ménager quelque repos. Jules Simon, après 1870, l'avait nommé bibliothécaire du Palais de Fontainebleau. C'était une bien agréable résidence d'été ; mais ce ne fut pas une sinécure. Adolphe Regnier ne l'aurait point acceptée à ce titre-là. Son passage à Fontainebleau a laissé des traces dans cette bibliothèque par l'ordre qu'il y sut mettre, et le catalogue qu'il en rédigea avec la collaboration de son fils Henri [3]. Il aurait pu vivre ainsi

1. *Revue Bleue*, 27 décembre 1884, p. 817. — Sur les travaux d'Adolphe Regnier comme indianiste, voyez les appréciations de MM. Barth et Émile Senart que je donne en appendice, me faisant scrupule de les abréger.

2. Il avait été nommé membre étranger : de l'Académie royale de Turin, le 14 juin 1855 ; de l'American Oriental Society de Newhaven, le 29 octobre 1857 ; de l'Académie de Berlin, le 17 janvier 1867 ; et plusieurs de nos Académies de province, Nancy, Arras, Dunkerque, etc., s'étaient fait un honneur de le compter parmi leurs membres. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 1er mai 1841. Je fus heureux de le faire nommer officier trente-quatre ans plus tard, le 4 août 1875. Hélas ! cela ne le consolait pas de la mort de son fils aîné, Adolphe, qu'il avait perdu le 1er juin précédent.

3. Sur ce travail de bibliothécaire qui l'occupa à Fontainebleau, on lira volontiers, je pense, ces fragments de deux lettres à son ami Olleris :
« Nous sommes à Fontainebleau depuis une dizaine de jours... J'avais apporté de la besogne et j'en trouvais ici. Pour ne parler que de cette dernière, nous avons consacré nos après-midi (je dis « nous » parce que Henri et sa mère m'aident bravement) à faire connaissance avec la bibliothèque. Vous savez qu'on veut y établir le prêt. Il faut pour cela que le

longtemps encore, lorsqu'un accident vint interrompre ces jours heureux : une blessure qu'il se fit à la jambe en montant en voiture le confina dans son appartement ; sa santé, jusqu'alors si robuste, s'étiola dans cette réclusion trop prolongée. Il dut cesser de venir à l'Institut ; il nous recevait toujours, avec son affabilité ordinaire, sur sa chaise longue, moins occupé de soi que de nous-mêmes, causant de nos travaux qu'il ne partageait plus. Mais ses forces déclinèrent et, le 20 octobre 1884, il succomba.

Citons une dernière lettre avant de le quitter. Elle est du 8 juillet précédent (il avait eu quatre-vingts ans, la veille). C'est comme un examen de conscience, une confession de toute sa vie : elle était encore adressée à son vieil ami Olleris ; mais ne revient-elle pas de droit à tous ses amis ?

J'ai repassé hier, de mémoire et de pensée, le long chemin parcouru. Que de souvenirs, mêlés, divers, les uns bons,

bibliothécaire puisse trouver les livres. Or nous n'avons qu'un catalogue méthodique dont les divisions et subdivisions sont fort arbitraires. De plus, par la négligence de plus d'un de mes prédécesseurs, il s'est glissé dans les armoires et sur les rayons bien du désordre. Pour le réparer complétement, il me faudrait plus de temps devant moi qu'il ne m'en reste à vivre. Mais, puisque, à l'âge que j'ai, j'ai accepté la tâche, il est juste que je m'y mette sans trop songer à Libitine.. Le bon Dieu m'interrompra quand il voudra ». (20 septembre 1873.)

Il s'était donc mis à l'ouvrage. Il écrit l'année suivante :

« A mes besognes ordinaires s'est jointe la rédaction du catalogue alphabétique à laquelle je me suis mis bravement, aidé de ma femme et d'Henri. Toutes les après-midi, nous y consacrons près de trois heures. Henri y travaille en outre le matin... Vous voyez que je fais honnêtement mon devoir, car enfin c'est pour mon successeur, plus que pour moi, que je travaille. A mon âge est interdit le long espoir. Ce catalogue simplifiera grandement le prêt. Je sais bien que les générations futures ne me sauront nul gré de ce que je fais pour elles ; mais quand le vieillard disait :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage,

il ne comptait guère non plus sur leur reconnaissance et plantait tout de même, comme vous plantez, semez, bâtissez aux Varennes [propriété d'Olleris]. »



réjouissant le cœur, les autres douloureux et l'attristant ! Dans les bons, je place, avec vous, au premier rang, la sage et fidèle compagne que Dieu a associée à mes bons et mauvais jours, qui a partagé mes joies et mes peines. C'est, vous le savez aussi, de tous les dons de la Providence le meilleur, celui dont surtout il la faut bénir [1]. Au reste, à prendre l'ensemble de ma vie, je sens que je dois (et le fais de bon cœur) la bénir pour le tout. Elle m'a mêlé à bien des épreuves auxquelles ma condition, mon début dans la vie ne semblaient certes pas me prédestiner : mais en même temps, elle m'a donné le courage et la force de les soutenir sans défaillance.

Et dans cette lettre, qui précédait de si peu de mois sa fin, il avait pour le royal élève, qu'il avait suivi dans l'exil, des paroles marquées, en quelque sorte, du caractère sacré des dernières volontés d'un mourant. Il avait, disait-il, « la consolation de n'avoir pas perdu sa peine en lui consacrant onze ans de sa vie ».

Sa mort fut un grand deuil pour l'Institut. M. Georges Perrot, qui présidait alors notre Académie, M. Barbier de Meynard, au nom de la Société asiatique, Auguste Geffroy, de l'Académie des sciences morales, en souvenir de la rhétorique de Charlemagne, où il l'avait eu pour professeur, lui rendirent un dernier hommage sur sa tombe, louant les rares qualités de son esprit et de son cœur ; et, dans la presse, ceux qui pouvaient le mieux apprécier ses travaux, MM. Bréal, James Darmesteter, Bergaigne, en ont fait valoir les mérites en des pages où je n'ai eu que la peine de puiser pour imprimer à son éloge le sceau de leur autorité. Je ne puis résister à l'envie de vous citer encore un fragment de cette notice anonyme où M. Bréal a reconnu James Darmesteter :

Même après une carrière si remplie et si pleine d'œuvres, sa perte sera profondément ressentie des orientalistes de France,

1. Olleris avait comme lui cet incomparable bonheur.

parce que, quoiqu'il eût cessé de prendre une part active à leurs travaux, il n'avait pas cessé d'en rester le juge et l'arbitre. Dans tous les corps savants auxquels il appartenait, en dépit de sa modestie et par sa modestie même, il exerçait une autorité prépondérante, faite du prestige d'un désintéressement incorruptible, d'une sincérité absolue et d'un dévouement sans borne aux intérêts de la science et de la vérité.

Dans la science, il laissera un nom durable, comme un des premiers et des plus vaillants organisateurs des études védiques; élève de Burnouf, il a eu toutes les qualités du maître, le bon sens inaltérable, la sagacité patiente, la clarté d'esprit et de style qui est une des formes intellectuelles de l'honnêteté [1].

A ces témoignages rendus publiquement combien n'en pourrait-on pas joindre d'autres, tirés des lettres de condoléance que la famille recevait de partout!

Votre père, écrivait au fils le duc de Broglie, a été pour moi un de ces appuis si précieux à rencontrer à l'entrée de la vie, et je n'oublierai jamais ce que j'ai dû à ses conseils et à ses leçons.

Et M. Bréal :

La perte de M. Regnier est pour moi comme un deuil de famille. J'avais pris l'habitude de le consulter comme on consulte un père, et alors même que je n'allais pas le trouver, je me demandais souvent ce qu'il me conseillerait, si je le prenais pour arbitre de ma conduite...

Et MM. Paul Meyer, Émile Templier, etc.; et parmi les dames, comment omettre Mme Léopold Delisle, la fille aînée d'Eugène Burnouf :

...Quand comme moi on a été honoré dès l'enfance de l'amitié et des bontés d'un si parfait et excellent cœur, c'est plus qu'un ami que l'on pleure, c'est un second père.

1. *Revue critique*, 3 nov. 1884, p. 380.

Avec ces paroles si vraiment émues des amis, il m'a été doux de recueillir aussi les pieux souvenirs des enfants. Il était si bien l'homme de la famille, le vrai père de famille, plein de prévenances et de sollicitude pour tous ! et il ne se renfermait pas seulement dans le cercle des siens, car il avait des exemples à leur donner au dehors où nous avons aussi des frères : charitable sans ostentation, s'informant discrètement dans les lieux où il séjournait des misères qu'il pouvait secourir ; très obligeant et serviable à tous. C'est, en effet, qu'il était excellent chrétien, pénétré des vérités de l'Évangile et appliqué à mettre en pratique les leçons qu'il y trouvait ; croyant et tolérant à la fois, remplissant ses devoirs religieux sans affectation comme sans respect humain. Telle fut sa vie de tous les jours, et sa fin fut conforme à sa vie ; elle ne fut pas sans consolation pour sa famille. Comme je l'ai dit au début de ce discours, d'après un témoignage de l'un des siens, il avait pris surtout pour soi-même et mis en pratique ce précepte de l'Imitation : *Ama nesciri*. Dans la douleur de la séparation, ils pouvaient à leur tour lui appliquer cette autre parole du moyen âge : *Et tunc vivere incœpit, morique desiit*, « alors il commença de vivre et cessa de mourir ».

APPENDICE

L'Académie sera sans doute heureuse de trouver ici, dans son intégralité, comme complément de ma notice, la note que m'a communiquée notre confrère M. Barth.

Les ouvrages dans lesquels Adolphe Regnier a fait œuvre d'indianiste sont, à ma connaissance, au nombre de trois : 1° Traité de la formation des mots dans la langue grecque, avec des notions comparatives sur la dérivation en sanscrit, en latin et dans les langues germaniques. 1855. — 2° Étude sur l'idiome des Védas et les origines de la langue sanscrite. 1855. — 3° Études sur la grammaire védique. Prātiçākhya du Rig-Veda. 1857-1859.

Le premier est l'application à la langue grecque d'une doctrine à peine esquissée dans la grammaire classique et que les grammairiens hindous ont, au contraire, magistralement dégagée de l'analyse de leur idiome sacré, celle de la dérivation des mots. Dans le Traité d'Adolphe Regnier, cette doctrine a été ramenée à une forme plus logique et, de plus, enrichie de tout ce que l'étude des langues sœurs, la grammaire comparée, a ajouté au vieux trésor d'observations de l'école de Pānini. Comme tout ce qu'il nous a laissé, l'œuvre se distingue par la sagesse du dessein et par la solidité des résultats. On en appréciera la valeur sous ce rapport en la rapprochant d'une tentative semblable, dans laquelle un linguiste et sanscritiste de premier ordre a essayé d'appliquer à la même grammaire une autre doctrine de création et d'élaboration hindoues, celle des racines : du *Griechisches Wurzellexikon* de Benfey (Berlin, 1839-1842), antérieur à peine d'une décade d'années, presque rien n'est resté debout.

Mais, quel qu'en soit le mérite, il faut reconnaître que le Traité est fait avant tout au bénéfice de l'étudiant classique, en particulier de l'helléniste. La théorie de la dérivation a été traitée d'une façon si complète par les grammairiens indigènes, elle a si bien passé de leurs écrits dans tous nos manuels de grammaire sanscrite et de grammaire comparée, que le sanscritiste n'a que rarement l'occasion de chercher au dehors des lumières sur ce chapitre. C'est surtout par ses deux autres ouvrages qu'Adolphe Regnier s'est placé au premier rang des indianistes et qu'il a exercé une action durable sur les études indiennes.

S'il me fallait caractériser ces deux ouvrages en aussi peu de mots que possible, je dirais que ce sont des travaux de pionnier de la première heure qui, après un demi-siècle, n'ont pas vieilli. Et cela serait vrai, même du premier, du mémoire sur l'idiome

des Védas. Car s'il paraît être peu lu maintenant, si on ne le voit plus guère cité, cela tient certainement en très grande partie à sa rareté, — le tirage à part n'a pas été fait, je crois, à plus de cent exemplaires, — nullement au manque d'intérêt réel et actuel du contenu.

Le fond en est formé par l'analyse minutieuse, au point de vue des formes de la langue et de son histoire, de deux hymnes du Rigvéda et du commentaire de Sāyana, étudiés stance par stance et mot par mot. Cette analyse, on ne la referait sans doute plus aujourd'hui avec la même ampleur : bien des choses y pourraient être sous-entendues et, sur certains points de détail, par exemple, sur la signification de tel ou tel mot, les avis seraient différents. Mais, dans l'ensemble, elle n'en constitue pas moins un travail philologique modèle et que la génération nouvelle aurait encore grand profit à consulter.

Autour de ce noyau central sont disposées, dans un ordre admirable, des considérations plus générales ; avant, des observations préliminaires sur la langue et sur son développement historique ; après, le groupement à des points de vue divers des matériaux qui la constituent et les conclusions qui en découlent pour la philosophie du langage. Les caractères propres de la langue védique, ses ressources et ses insuffisances, sa flexibilité et sa richesse de formes qui lui permettent d'exprimer les nuances les plus délicates de la proposition simple, son incapacité à construire la phrase complexe ou la période, sa naïveté vraie en tant qu'idiome, qui n'entraîne nullement une égale naïveté de la poésie, au contraire très alambiquée parfois, à laquelle elle sert d'organe ; la formation graduelle et en des sens opposés, l'un purement savant, l'autre plus populaire, du sanscrit classique et des dialectes prâcrits, ceux-ci n'étant pas sortis de celui-là, mais étant, comme lui, des rejetons de l'idiome védique ; l'appauvrissement interne de cet idiome, par la perte d'une partie de ses formes, allant de pair avec son enrichissement externe, l'extension du vocabulaire et l'exagération anormale des procédés de la dérivation et de la composition verbale, ce sont là autant de choses qu'Adolphe Regnier a été des premiers à dire et qui n'ont été dites nulle part peut-être aussi bien et avec autant de mesure qu'ici.

Quant au troisième ouvrage, l'édition et la traduction commentées du Prātiçākhya du Rigvéda, il est resté jusqu'à ce jour un instrument de travail indispensable.

Il est assez difficile de dire en peu de mots ce qu'est un Prātiçākhya. Comme presque tous les anciens écrits, cette classe de traités est d'un contenu peu homogène, et cela est surtout le cas du plus vieux d'entre eux, celui du Rigvéda : ne pouvant le définir, on est réduit à le décrire. Proprement le nom signifie « (traité) particulier à une çākhā », c'est-à-dire à une certaine recension de l'un des Védas, chaque Véda étant ou ayant été représenté par plusieurs recensions, et chaque recension ayant eu en principe son Prātiçākhya. En réalité, nous ne sommes pas aussi riches que cela : nous avons perdu beaucoup de recensions; mais nous en avons encore plus que de Prātiçākhyas, dont il ne reste que cinq : un pour le Rigvéda, un pour l'Atharvavéda, deux pour le Yajurvéda et un, très rudimentaire, pour le Sāmavéda.

Au fond, l'objet propre d'un Prātiçākhya est d'enseigner quels changements subissent les mots dans une recension donnée d'un Véda, quand, au lieu de les réciter chacun comme s'il était isolé (c'est la récitation dite *padapàtha*), on les récite en texte continu, avec observations des lois euphoniques et de certaines exigences de la métrique et de l'accentuation (c'est la récitation dite *samhitapàtha*), changements qui sont notés avec une minutie incomparable, dans un style très artificiel et d'une concision extrême. Mais il y entre, outre cela, beaucoup de matières qui n'ont avec cet objet principal que des rapports très indirects. C'est ainsi que celui du Rigvéda traite de phonétique pure, de théories propres à la grammaire, de métrique, d'accentuation, morceaux où il s'agit de la langue en général et non plus des faits particuliers au recueil des hymnes suivant la recension des Çākalas. Dans un chapitre, nous sommes même introduits dans une école védique et nous assistons à une leçon.

Quand Adolphe Regnier s'attaqua à ce texte difficile, où les matières les plus diverses et les plus abstruses sont tantôt creusées à fond, tantôt capricieusement effleurées dans des aphorismes toujours également obscurs, aucun des Prātiçākhyas n'avait encore été publié. Peu d'années seulement auparavant, Roth avait signalé l'existence de ces écrits dans un mémoire resté

célèbre (*Zur Litteratur und Geschichte des Veda*, 1846) et en avait donné quelques spécimens. Le lexique de l'ancienne langue était à peine ébauché et, sans compter la majeure partie de la littérature accessoire, le Rigvéda lui-même était encore presque tout entier en manuscrit. On a de la peine aujourd'hui à bien se représenter les obstacles qne l'œuvre trouvait alors devant elle, et ce n'est pourtant qu'à ce prix qu'on peut vraiment apprécier à sa valeur la perfection avec laquelle elle a été accomplie.

Presque en même temps que par Adolphe Regnier, l'édition et la traduction du Prātiçākhya avaient été entreprises par Max Müller. Aussi la comparaison des deux publications s'impose-t-elle. Mais il est plus facile de les comparer que de décider nettement entre elles : elles sont également admirables, sans se ressembler. Commencée en même temps, mais bientôt distancée, celle de Max Müller n'a été achevée qu'en 1869. Elle a ainsi bénéficié de tout le travail accompli pendant dix années qui ont été particulièrement fructueuses pour les études védiques. La partie historique y est plus richement documentée; de même, pour l'établissement et l'interprétation du texte, également soignés de part et d'autre, elle a été forcément comme une revision de l'édition française, ce qui, d'ailleurs, ne veut pas dire qu'elle ait toujours raison contre celle-ci. Telle est, au contraire, la nature de cet écrit et des congénères, qui ne seront peut-être jamais élucidés dans toutes leurs parties d'une façon définitive, que sur tous les points vraiment difficiles où les deux interprètes diffèrent, bien qu'ils aient suivi le même commentaire, on devra ne jamais se décider pour l'un sans avoir soigneusement consulté le travail de l'autre. Ils se complètent réciproquement, sans qu'on puisse dire à qui, en somme, est l'avantage; très souvent on trouvera que, dans la même stance, il est successivement des deux côtés, sans compter les cas où la porte reste ouverte pour une troisième solution. Max Müller, parvenu à la fin de son travail, n'a-t-il pas déclaré que, s'il avait à le recommencer, il ne le ferait plus absolument de même?

Sur deux points en tout cas, l'édition d'Adolphe Regnier garde un sérieux avantage : les copieux extraits qu'elle donne du commentaire d'Uvata, aussi soigneusement édités que le texte même et auxquels il faudra toujours revenir, même quand les deux

éditions de ce commentaire, commencées dans l'Inde (dans l'*Ushas* de Calcutta et dans le *Bombay Sanskrit Series*), seront achevées, et les admirables résumés que l'auteur a placés en tête de chaque chapitre. Je n'en signalerai qu'un, celui du XIVe chapitre, sur la prononciation vicieuse (p. 41 de la troisième partie), où il a si bien fait voir, avec autant de mesure que de pénétration, qu'il y avait là en germe, mais en germe seulement, comme une grammaire des prâcrits et les éléments de tout un chapitre de la philosophie générale du langage.

Tels sont, en résumé, les grands travaux qui assurent à Adolphe Regnier la reconnaissance durable des indianistes. On ne saurait les reprendre sans déplorer aussi amèrement qu'au premier jour les circonstances, — quelque honorables qu'elles aient été pour lui et pour grands que soient les services qu'il a rendus ailleurs — qui les ont interrompus et la longue éclipse qu'a subie de ce fait l'enseignement officiel du sanscrit en France. Je sais que lui-même ne s'en est jamais consolé. Du moins a-t-il fait son possible pour en atténuer les conséquences, par l'intérêt qu'il n'a jamais cessé de témoigner à ces études, par la haute direction, discrète mais efficace, qu'il a exercée sur elles jusqu'à la fin, comme membre de l'Académie, comme vice-président et président de la Société asiatique, par les services enfin qu'il était toujours prêt à rendre aux confrères qui avaient recours à sa vaste expérience. Je rappellerai seulement l'aide qu'il a prêtée à J.-B. Biot au cours de ses études sur l'astronomie indienne et, plus tard, à ses héritiers pour en assurer la publication posthume. Aux pages 102 et 103 du volume de 1862 (*Études sur l'astronomie indienne et sur l'astronomie chinoise*), on trouvera deux notes d'Adolphe Regnier, qui montrent avec quel soin il avait fouillé les recoins les moins explorés de la littérature sanscrite et du vaste domaine des langues congénères.

Je suis heureux d'y pouvoir joindre le témoignage non moins compétent de notre confrère M. Émile Senart sur l'ouvrage qui est, à son avis, la contribution capitale d'Adolphe Regnier aux études sanscrites :

Le travail principal de M. Ad. Regnier dans le domaine de l'indianisme est sa grande édition, traduite et commentée, du Prâtiśâkhya du Rigvéda.

Les prâtiśâkhyas sont des traités de phonétique, destinés à enseigner pour chacun des Védas, avec le détail rigoureux que comporte une opération si essentielle et si sainte, les lois de leur récitation. La transmission purement orale de maître à disciple a été la règle longtemps inviolée pour la tradition des hymnes védiques. En présence d'un texte si sacré, toutes les remarques et tous les préceptes qui en assuraient minutieusement l'intégrité avaient, aux yeux des Hindous, un prix que l'on conçoit sans peine; cette préoccupation n'a pas peu contribué à éveiller et à affiner chez eux le don et le zèle de l'observation grammaticale. Aucun des prâtiśâkhyas n'a plus d'importance que celui qui intéresse le Rig, le plus considérable et le plus original des quatre recueils védiques.

On sait de quelles difficultés est hérissée l'exposition indigène de la grammaire, avec ses complications infinies et son style algébrique. Les prâtiśâkhyas participent sensiblement de ces caractères. M. Regnier entreprit sa publication à l'époque héroïque de ces études, à un moment où les secours de tout genre qui se sont multipliés depuis faisaient encore défaut. Le texte même du Rigvéda n'était pas encore imprimé, l'éditeur était obligé de remonter péniblement, sur la seule tradition manuscrite, au texte difficile et mal connu auquel son traité grammatical se référait incessamment sans citations précises.

Les prâtiśâkhyas semblent marquer l'étape la plus ancienne de ces études phonétiques et grammaticales que le génie hindou, avec sa patience inlassable, sa passion de dissection et d'analyse, a portées à un degré surprenant de perfection et de finesse. La tâche de l'interprète était singulièrement délicate. Elle était entièrement neuve; M. Regnier se risquait sur un terrain presque vierge encore et tout semé de fondrières. Il n'était pas l'homme des faux-fuyants et des demi-moyens : il n'hésita point à poursuivre à fond l'éclaircissement de toutes ces règles, si minutieuses et assez souvent déconcertantes. Naturellement fondé sur l'étude la plus attentive de commentateurs indigènes, son commentaire toujours lumineux, presque toujours décisif, reste un modèle dans un genre assurément austère et malaisé. Il a pu être complété par des publications parallèles ou plus récentes : aucune n'a manqué de lui rendre un juste hommage, ni réussi à le faire oublier.

C'est que M. Regnier était vraiment un grammairien excellent, à la fois très penché sur le détail le plus menu et très curieux des grands aspects, des lois générales du langage. Il avait bien accusé ces tendances dans un travail sur « l'Idiome des Védas et les Origines de la Langue sanscrite ». On ne saurait affirmer que le contenu réponde entièrement aux ambitions d'un titre bien vaste. Mais comment méconnaître tout ce que, dans son ordonnance peut-être un peu indécise, cet essai contient de sentiment juste et curieux des problèmes que pose l'examen historique et philosophique d'un idiome littéraire et savant, tel que le sanscrit? tout ce qu'il révèle d'effort attentif, sympathique, pénétrant, pour dégager, par une observation scrupuleuse, des notions amples et solides sur le caractère propre et la vie intime de la langue?

Il semble en effet que les traits les plus significatifs de sa pensée et de son caractère aient prédestiné M. Regnier à une tâche de ce genre. Son esprit très droit, méticuleux et net, en toute chose fermement attaché à la règle, mais aussi très élevé, profondément pénétré de haute culture classique, porté aux vues générales clairement ordonnées, trouvait là de vives satisfactions et un champ d'activité très approprié à ses dons et à ses goûts.

LA

CAPTIVITÉ DE POUQUEVILLE

EN MORÉE

PAR M. JULES LAIR

MEMBRE LIBRE DE L'ACADÉMIE

J'avisai un jour sur les quais de Paris, presque en face de l'Institut, un manuscrit moderne, couvert en soie jadis rose et dont l'ensemble avait souffert d'une humidité prolongée.

Titre : *Une année de ma vie.* — Épilogue : « Terminé au château des Sept-Tours, à Constantinople, l'an VIII de la République française. Pouqueville, chirurgien. »

Puis cette adjuration : « Si ces notes tombaient en des mains étrangères, je les conjure, au nom des sentiments de la nature, chers au cœur de tous les hommes, de les faire passer aux adresses suivantes : Dubois, professeur à l'École de Médecine, demeurant rue de l'Observatoire à Paris; à mon frère, à ma sœur, au Merlerault, département de l'Orne, ci-devant Normandie... »

Mes mains se sentirent-elles émues? Toujours est-il que j'achetai moins cher qu'au poids de l'or cette épave des prisons du Grand Seigneur.

Une enquête sommaire établit que Dubois, que le frère et la sœur de Pouqueville étaient morts depuis longtemps

et que je n'avais rien de mieux à faire que de garder ces pages, trop fatiguées pour entreprendre de nouveaux voyages.

Sans être capitale, la trouvaille présentait un certain intérêt. L'auteur, un compatriote, avait été consul en Grèce et membre de cette Académie. Ce manuscrit nous apprenait comment de chirurgien on devient helléniste. C'était bien la pensée originale du *Voyage en Morée*, publié par Pouqueville en 1805, et qui fut son premier pas vers la célébrité.

Il n'est pas toujours inutile de rappeler, en deux mots, ce qu'a fait un homme célèbre il y a soixante ans.

Pouqueville, né au Merlerault, le 4 mars 1770, apprit à fond le latin grâce aux soins du vicaire de la paroisse. Il continua ses études à l'Université de Caen, où l'abbé de La Rue lui inspira le goût de l'érudition. L'heure n'était pas propice à l'étude. L'abbé dut s'exiler en Angleterre. L'étudiant, entré au séminaire de Séez, fut, en trois mois, de septembre à décembre 1791, ordonné sous-diacre, diacre, prêtre, sans avoir le temps de se reconnaître, et envoyé vicaire constitutionnel au Merlerault [1].

Le culte supprimé, le vicaire se transforma en maître d'école. Puis, quand, en 1796, les portes des églises commencèrent à se rouvrir, le jeune homme, sentant sa situation un peu fausse, partit pour Paris, où il étudia la médecine [2].

1. Par ignorance de fait, ou plutôt par discrétion, Monmerqué ne parle que du sous-diaconat conféré à Lisieux. Dans une notice : *François Pouqueville, membre de l'Institut*, publiée dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* (t. VI, p. 433), M. l'abbé Rombault a donné les indications les plus précises sur cette première partie de la vie de Pouqueville.

2. Le 24 fructidor an V (10 septembre 1797), Pouqueville figure encore dans les actes de la municipalité du Merlerault. Il faut donc croire qu'il avait conservé sa situation d'adjoint ou de conseiller municipal, malgré son séjour à Paris.

A peine avait-il obtenu un premier diplôme que l'amour des aventures, l'enthousiasme pour Bonaparte, la protection de Dubois lui valurent un engagement dans la célèbre commission d'Égypte, à titre de médecin, dit son texte imprimé, à titre de chirurgien, dit notre manuscrit, petite variante d'amour-propre, aussi inoffensive que son auteur, qui n'exerçait pas.

L'*Année de ma vie* commence au 14 Brumaire (4 novembre 1798). C'est le jour où Pouqueville nous apprend, au tome Ier de son *Voyage en Morée*, que « sa santé ruinée l'obligea à quitter la terre des Pharaons ». Il s'attriste en pensant qu'il cessera « d'être protégé par la fortune du conquérant français ». Le journal, plus voisin des faits et moins lyrique, ne mentionne qu'un violent mal de mer; le chirurgien, étendu sur le pont de la *Madonna del Monte Negro*, n'a de force que pour murmurer : *Littus ingratum, vale !*

Dès le début, en effet, on constate une différence sensible entre le manuscrit de 1798 et le livre publié en 1805. Le premier enregistre comme elles viennent les pensées, les observations quotidiennes; le second prend des réserves, efface, ajoute, efface surtout. Non pas que Pouqueville veuille de parti pris habiller la vérité. En 1805, il n'est pas encore diplomate. S'il modifie quelques passages, c'est par peur de la vulgarité. S'il ennoblit ses attitudes, c'est parce qu'une certaine dignité convient à l'auteur d'un livre dont Sa Majesté l'Empereur daignait accepter l'hommage.

Revenons au voyageur. La felouque livournaise avait échappé aux croiseurs anglais, mais non à l'incapacité de son capitaine qui, pour aller à Toulon, s'était fourvoyé dans l'Adriatique. Un corsaire barbaresque l'y surprend. « Il ne tarda pas, dit le Pouqueville de 1805, à nous envoyer quelques boulets et, comme nous ne pouvions riposter, étant sans armes, il s'avança en continuant de tirer... L'audace

de ces brigands fut au comble quand ils ne virent pas un homme armé, mais chacun de nous dans une attitude froide et paisible. En un instant nous fûmes enchaînés. »

Le Pouqueville de 1798 s'exprime un peu différemment :

« Un petit bâtiment vient à nous et ne tarde pas à nous adresser un coup de canon à boulet[1]. Je demande à Poitevin (un camarade) ce que j'entendais siffler à mes oreilles. — Ce sont des balles, me dit-il... On jette un bout de corde au corsaire... En ce moment, je crus toucher au dernier instant de ma vie...

« Mes pensées s'adressent à vous, ô mon père, ô mon frère, ô ma sœur, ô mes amis fidelles!... je ne les verrai plus... Cette idée me donnait des regrets. Je balançais si je me jetterais à l'eau pour y finir ma vie ou d'attendre le coup qui la trancherait... Une soif ardente, une bile âcre et corrosive embrasait ma bouche. Le calme renaît. Ces forcenés s'adoucissent... »

En fait, le Tripolitain qui prit le commandement de la *Madonna*, Reis Hamed, délivré des prisons de Malte par les Français, avait d'abord servi en Égypte le général Dumas, père d'Alexandre, pour revenir bientôt à son premier métier. Il se déclare ami de la France; il répond de tout ce que ses hommes, un ramassis dont il avait honte, pourraient voler; il les fouillait, et, s'il trouvait sur eux un objet suspect, il s'en constituait le gardien, pour plus de sûreté.

Par malheur, cet honnête corsaire était un aussi médiocre marin que le capitaine de la *Madonna*; il allait perdre son bateau sur les côtes de la Morée, quand un des prisonniers, lieutenant de vaisseau, se saisit de la barre et entra dans cette baie de Navarin où devait se décider plus tard le sort de la Grèce.

C'est alors que Pouqueville, qui confondait lui-même l'Adriatique avec la mer Égée, prit sa première leçon de grec.

1. Ms., p. 69.

Il demande en mauvais italien au timonier, homme du pays, le nom des rochers qui barrent le port : ce matelot, s'imaginant qu'on lui parle de la ville, répond par le nom « Pylos », qui s'applique au vieux Navarin ; et Pouqueville de noter que les habitants appellent les rochers « Pylos[1], c'est-à-dire portes ».

La méprise est excusable, et l'auteur l'a corrigée avec un surcroît d'érudition en nous assurant que Pylos est la ville où Nestor a reçu Télémaque. Il est plus croyable lorsqu'il décrit les fortifications délabrées de Navarin, leur garnison à l'avenant, commandée par un Topgi Bachi, sorte de colonel d'artillerie, qui fabriquait des cuillères de corne, et par un officier de cavalerie, marchand de babouches à ses moments perdus, à peu près toute la journée.

La Porte Ottomane ayant déclaré la guerre à la France, ce qu'ignoraient Pouqueville et ses compagnons, on les arrêta comme prisonniers, mais avec de grands égards. Le bey apposa solennellement les scellés sur la malle du chirurgien, puis les leva dans son sérail, choisit tranquillement les objets à sa convenance, referma le colis, si bien qu'à l'heure de l'inventaire officiel, il ne restait du bagage qu'un Virgile, un Horace, un Tibulle. Encore un policier demanda-t-il si ces grimoires ne pouvaient pas nuire au Grand Seigneur. On consentit pourtant à les laisser à Pouqueville, qui allait avoir des loisirs pour repasser ses classiques.

Le *Dottor*, car, du premier coup, notre chirurgien était promu docteur, attirait, plus que le lettré, la considération des indigènes.

On disait des *Dottori* vénitiens, seuls connus dans ces contrées, qu'ils tuaient plus d'infidèles en temps de paix que toute la flotte de la Sérénissime République en temps

1. Ms., p. 32.

de guerre. La mort seule pouvait guérir les Turcs de leur confiance. Du premier coup, ils donnèrent la leur à Pouqueville et le chargèrent de l'inspection sanitaire du port. Le bey l'envoyait à ses amis malades. En retour, il le logeait de son mieux et nourrissait tous ses compagnons en son honneur. Seule note discordante : un vieux Turc à barbe blanche le traita de « Francese senza fede », relevant la perfidie de l'invasion de l'Égypte, que n'avait précédée aucune déclaration de guerre ; « et nous sentions cette vérité », dit le manuscrit [1]. Il va de soi que cette réflexion n'a pas trouvé place dans le livre dédié à Napoléon Ier.

Le bey, à bout de générosité, expédie les Français à Tripolitza, résidence du pacha de Morée.

Chemin faisant, quelques fonctionnaires grecs cherchent à causer avec le médecin. Ils lui apprennent que ποταμος veut dire fleuve. Après avoir passé quantité de petits *potamoi*, on arrive à Andréossa, ville bâtie, selon Pouqueville, au pied du mont Ithôme, et qu'il croit être Thuria ou l'antique Messène. En réalité, il est à 10 ou 12 kilomètres de cette montagne et de ces deux villes.

Il pouvait être un peu troublé. Reçu d'abord à coups de cailloux, on le loge chez une femme qui le traite de cornu, κερατας, et crie qu'on devrait lui couper la tête. Elle lui jette pourtant du pain avec ces mots : « Τρογε, σκυλο Φρανγος, — Mange, chien de Français », paroles peu aimables, mais qui commençaient le dictionnaire du futur helléniste.

Pouqueville n'a pas assez d'imprécations contre cette bourgade et sa population. Et cependant, vingt ans plus tard, il devait trouver à Paris un Andréossien, peut-être parent de son hôtesse, M. Niccolo-Poulos, attaché à la Bibliothèque de l'Institut, qui méditait d'établir lui-même une bibliothèque dans sa ville natale. Les temps étaient changés.

1. Ms., p. 36.

La petite troupe continue en hâte son chemin et traverse Messène, sans le savoir. « Nous descendons dans un magnifique vallon, qui est sur le champ de bataille où brilla la gloire d'Épaminondas. Sur le haut de la montagne était Leuctres, aujourd'hui Leontari[1]. » Pouqueville avait appris certainement au collège, mais il oubliait alors que Leuctres, théâtre de cette victoire, était située loin de là, en Phocide. Il n'en ajoute pas moins : « On conçoit avec quel plaisir j'avançais au centre d'un pays jadis si célèbre et dans lequel ma mémoire suffisait à peine au souvenir de tant de faits intéressants[2]. »

Enfin, voici les Français à Tripolitza.

Le pacha, très obligeant, les installe dans son harem. Bien entendu, il vivait en garçon. Le prisonnier assure, d'ailleurs, qu'on a beaucoup exagéré le luxe de ce lieu de délices, que ni lui ni ses camarades ne contribuèrent pas à améliorer. « Le bois de chauffage manquant, nous commençâmes à démolir la maison, ses fenêtres, et à les brûler. C'était un nouveau genre d'amusement. Nous pénétrâmes ainsi dans le lieu où l'on préparait les confitures et où étaient les fruits; nous fîmes main basse. » Nul ne s'en fâcha. Au contraire, les pages de Son Altesse se mirent de la partie et cassèrent les vitres « afin de donner de l'ouvrage à ceux qui viendraient[3] ».

Il faut dire qu'on était en plein hiver, que le Ménale, cher aux bergers d'Arcadie, disparaissait sous la neige, enfin que Pouqueville n'avait sauvé du désastre de sa garde-robe qu'un pantalon de soie et un de nankin. Il est moins excusable quand il dit, dans son ouvrage imprimé : « A l'arrivée du nouveau pacha, il fallut presque remettre la maison à neuf, tant les officiers du vizir s'étaient complu à la dégrader. » Il les avait bien un peu aidés.

1. Ms., p. 42.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

La nouvelle Altesse amenant nombre de femmes, on fait déguerpir les Français, et on les loge chez l'habitant.

Pouqueville qui, au harem, avait seulement appris les noms de quelques instruments de musique, mis en contact avec plus de monde, augmenta sérieusement son vocabulaire. Son hôte et vivandier répondait à toutes ses demandes par « *Den echi!* — il n'y a rien ! » C'était insuffisant. Nos gens allèrent donc aux provisions eux-mêmes, imitant d'abord, pour se faire comprendre, le bêlement de l'agneau, le cri de la volaille, dessinant les fruits et les légumes, apprenant à compter [1].

Dans *Une année de ma vie*, on trouve deux cents mots recueillis au marché, au bazar, dans l'exercice de la médecine. Les transcriptions sont souvent hésitantes, les accents distribués au hasard,

On s'instruisait d'ailleurs par tous les moyens.

« Dans le lieu où nous allons jouer aux boules, nous avons l'occasion de voir une Grecque, belle comme Aspasie. Je doute que la Vénus de l'antiquité eût de plus nobles proportions. Aussitôt qu'elle nous aperçoit, elle se met à sa fenêtre, y reste des heures entières. La Beauté, toujours sensible, s'intéresse sans doute à notre malheur [2]. Les femmes de ce quartier sont moins farouches que celles du nôtre ; elles viennent s'asseoir et causer avec nous. » Causer, c'était l'application anticipée des nouvelles méthodes, le grec par la pratique.

Nos Français s'arrêtaient aussi auprès des brodeuses, κενδίστρες, groupes formées de maîtresses âgées et de jeunes apprenties. Pendant que les aiguilles travaillaient, l'une ou l'autre de ces élèves de Pénélope récitait des contes, avec l'emphase hellénique : « Nous commençons à entendre la langue du pays, » dit Pouqueville, un peu présomptueux [3].

1. Ms., p. 49.
2. Ms., p. 172.
3. Ms., p. 164.

Un de ses camarades fait la connaissance, en tout bien tout honneur, d'une famille où se trouvait une fillette de quinze ans, Stéphanella. « Il y passait les journées et devint ainsi le professeur de grec de toute la troupe. » Le chirurgien s'invita ; très aimable, il faisait des cornes à la mère de la jeune moraïte, il jetait des seaux d'eau dans les jambes de toute la famille. « Il en résultait des cris, des jurements et le bacchanal, qui faisait diversion à notre monotone habitude de vivre. » C'est ainsi qu'il apprit à dire bonjour, bonsoir, à jurer à la grecque : je te crève les yeux : μα το θεος : par Dieu ! sur ma tête, etc.

S'enhardissant, il se faufile dans les noces, payant son écot avec un air de flûte. Il y profite beaucoup. Il apprend que mariée se dit : νεηνινφη ; marié, γαμπρος [1] ; jolis jeunes gens (lisez : les Français), παλικαρη. La mariée, très flattée, lui prenait la main, la baisait. Pouqueville, par amour du grec, se laissait faire.

Quand les prisonniers étaient en fonds, ils demandaient à un rhapsode de leur chanter des complaintes [2]. Une d'elles racontait l'expédition d'Égypte : « Nous n'avons pu en comprendre rien, excepté que nos mères étaient fort affligées de nous savoir là. Le voisinage était rassemblé, les femmes paraissaient dans l'admiration, les plus vieilles s'attendrissaient aux accents du chanteur. Nous lui avons fait boire de l'eau-de-vie, donné des parats et tout le monde s'en est allé content. » Le tableau est pittoresque, mais on est loin de l'aveugle d'André Chénier.

L'exercice de la médecine valait encore à Pouqueville de bonnes leçons. Le jour de son départ, quantité de dames l'entourèrent et ne le quittèrent pas qu'il ne les eût saignées : φλεβοτομια. Il note le mot. C'était d'ailleurs tout son honoraire, plus les beaux sourires.

1. Ms., p. 108.
2. Ms., p. 142.

Notre Français fait un grand éloge de ses institutrices : « Elles méritent le prix de la beauté et peut-être la palme de la vertu ; le même soleil qui brille sans nuages sur le Péloponnèse, un air léger, une température douce, des jours purs favorisent le développement de la beauté, et le vêtement celui des formes. On voit les modèles qui firent respirer le marbre sous le ciseau des Praxitèle, des Appelle et de tant de grands maîtres. » Il admire leurs proportions régulières, des yeux noirs, vifs, animés d'un feu naturel, des tailles sveltes et divines, un costume simple et léger qui laisse voir toute la beauté du corps et qui n'en cache aucun défaut [1].

Le louange ne va pas sans restriction : « L'haleine de nos bourgeoises de Tripolitza, qui font un grand usage d'ail (σκυρδὸς), n'est pas du tout ragoûtante ; mais, comme leurs maris leur en présentent autant, avec accompagnement du goût que laisse l'usage de la pipe, cela peut aller de pair. »

Leurs étoffes sont à grands ramages, « plus propres à faire des tapisseries que des robes ».

« Ce ne sont point nos Françaises ; elles ne peuvent leur disputer le prix des grâces. On en trouve ici de plus belles, de mieux dessinées, mais nulle part d'aussi intéressantes ni d'aussi aimables [2].

« Presque toutes nos belles Grecques sont excessivement fainéantes. Elles ne savent pas raccommoder une chemise ni une paire de bas. Nos voisines ont des aiguilles grosses comme des leviers...

« Il ne faut pas venir dans le Levant pour chercher une ménagère [3]. »

Et pourtant, avant de quitter la France, Pouqueville avait pu voir ces excellentes ménagères de Paris, empressées à

1. Ms., p. 63.
2. Ms., p. 152-154.
3. Ms., p. 166.

fêter l'ambassadeur de Turquie, Esseid-Ali, quitter la tunique grecque, s'habiller à la turque et se coiffer de ces turbans que tout le monde a vus dans les portraits de grand'mères et d'arrière-grand'mères. C'était une fureur. Quant à l'ambassadeur, il ne se mettait pas en peine d'apprendre le français. Trois mots lui suffisaient : belle, jolie, charmante [1].

Disons en passant que le frère de ce triomphant Ottoman habitait Tripolitza et vint visiter Pouqueville. L'ambassadeur, retenu en France à la suite de la déclaration de guerre, et le chirurgien prisonnier en Morée étaient respectivement les ôtages l'un de l'autre. Seulement le Turc, délaissé par les Parisiennes inconstantes, vivait solitaire, tandis que nos Français ne s'ennuyaient pas en Morée.

Grâce à son goût pour l'étude, Pouqueville supporta assez bien sa demi-captivité.

Il a fait un peu plus tard sonner les chaînes imaginaires. Mais l'internement, la privation de nouvelles finissent toujours par énerver. De là des exclamations de ce genre : « Fortunés mille fois ceux qui s'endorment dans le sein de la paix et ne se réveillent plus ! Leur substance va se mêler aux éléments, prendre des formes nouvelles, donner la vie à des plantes suaves et à des êtres heureux [2]. »

Ces accès d'un vague panthéisme précèdent trop souvent une explosion de vers médiocres, mais qui soulageait l'auteur et l'aidait à reprendre courage. Il reviendra dans sa Normandie, dans le pays où il a connu l'amour, au milieu de ses bons paysans, dont l'esprit jadis simple valait mieux que tous les livres des philosophes [3]. Alors plus de voyages lointains, surtout « plus de confiance aux expéditions secrètes, aux grands hommes à longue vue ». Évidemment

1. M. Herbette, *Une ambassade turque sous le Directoire*, Paris, 1902.
2. Ms., p. 74.
3. Ms., p. 134.

à cette heure, il doute de Bonaparte lui-même. Un jour, un Grec, protégé de France, lui demanda si l'anarchie dans laquelle notre pays était plongé n'obligerait pas au rappel d'un roi. Pouqueville se récria. Moins de cinq ans plus tard, il acclamait un empereur.

L'étude de la géographie présentait plus de difficulté que celle du langage. Les prisonniers étaient tenus à ne pas s'écarter de leur résidence. Un horloger, nommé Jani [1], qui savait l'ancien grec et connaissait son Pausanias, apprit à Pouqueville où se trouvaient dans le voisinage Tégée, Caritène, Mantinée, Olympie. Il paraît même l'avoir emmené à Caritène ; mais notre auteur très prudent, et à juste titre (il sut plus tard que le savant horloger n'était qu'un espion), ne vit Mantinée que de loin, « couverte de deuil et d'affliction » : « C'est là, me dis-je, que reposent les restes d'Épaminondas et de tant de héros, victimes des fureurs de Mars. Mortels insensés, venez penser sur ces lieux ! »

Se contentant d'avoir les mêmes pensées à Tripolitza, il n'en décrit pas moins, dans son livre, cette contrée célèbre, comme s'il l'avait parcourue. Il use même de termes équivoques : « Qu'importe au lecteur si c'est à pied ou à cheval que je suis allé à Caritène ou à Mantinée [2]? » D'autres que moi diraient que cela sent son Normand.

Enfin, après sept mois de séjour, on expédie les prisonniers à Constantinople.

Dans son *Voyage en Morée*, Pouqueville se donne l'honneur d'avoir bu le premier en grec,ou plutôt en patois moraïte, à l'affranchissement de la Grèce. Voilà le récit de cette prouesse tel qu'il se trouve dans notre manuscrit.

Dès le matin du premier jour de marche, les Français grisent l'escorte. L'un d'eux, d'une voix éclatante, annon-

1. Ms., p. 59.
2. *Voyage en Morée*, I, 65.

çait aux échos la Liberté, l'Égalité, la Fraternité : ελεφτερηας, ισοτιτα ou bien ομοιης, αδελφονστηνη. Pouqueville répétait le refrain : « Paix aux peuples, guerre aux tyrans. » η ιρινη του λαου, πολεμος σους τηραννους [1].

Mais voilà qu'au milieu de ces déclamations un cavalier apporte au galop l'ordre de rentrer à Tripolitza. Grand émoi. Par bonheur, les Turcs, peut-être aussi les Grecs, n'avaient rien compris à ces chants sublimes, et notre héros d'ajouter : « Que ne dit-on pas quand le vin monte à la tête? »

Le voyage de Tripolitza à Nauplie fut très court. Peu d'observations. Pouqueville passe près de Lerne, sans songer à l'hydre, mais en se plaignant de ses marais et de leur terribles moustiques ; il arrive enfin sur les bords du golfe d'Argos.

A Nauplie, un Français le conduit sur une hauteur et lui montre toute la contrée environnante avec ses dénominations anciennes et modernes. Usant de son procédé ordinaire, Pouqueville, en 1805, répète ces descriptions comme s'il avait été lui-même sur place. En somme, son voyage en Morée se réduit à cinq étapes, trois de Navarin à Tripolitza, deux de Tripolitza à Nauplie.

Il y aurait mauvaise grâce à relever les erreurs de ce voyageur malgré lui, sans cartes, sans guides, s'expliquant péniblement avec ses gardiens, à l'aide de quelques mots de langue franque. La vérité est qu'il ne s'est bien reconnu que deux ou trois ans plus tard, après son retour à Paris.

On s'explique moins certains changements d'appréciation sur les hommes et sur les peuples.

D'abord, il admire les Turcs : « Tous se réunissent dans le culte unique d'un Dieu et l'apostolat de Mohamed. Ils

1. Ms., p. 222.

font leur prière où ils se trouvent et sans distraction. Le tonnerre tomberait à leur pieds qu'ils ne bougeraient pas. Ils respectent les mœurs dans la personne des femmes... Aucun n'est impassible aux malheurs de l'État. Vous n'en entendrez pas, comme parmi les peuples policés, dire : « Que m'importe ! » La religion et la patrie sont des sentiments qui se confondent dans leur tête ; ils sont incapables de trahison. La prédestination, unie aux sciences qu'on ferait passer dans leurs âmes, produirait encore des hommes surprenants [1]. »

Les Turcs, de leur côté, tenaient les Français pour bien supérieurs aux Grecs. Ils leur donnent des babouches jaunes défendues aux Raias, les traitent d'égal à égal, en amis; ils ne peuvent se persuader qu'ils sont en guerre avec la France.

Les Grecs, au contraire, sont très maltraités. « Le Grec, spirituel, adroit, débauché, fourbe, babillard, menteur, parjure, porte ses spéculations sur le moment actuel... ; les Russes voulaient inutilement en faire des soldats [2]. » Pouqueville ne les croit pas propres à l'indépendance ; il la redoute même pour eux; les prêtres en feraient le peuple le plus lâche et le plus corrompu du monde... ; aucun patriotisme. »

Pouqueville, généralement sincère et modéré dans ses jugements, perd son sang-froid quand il parle des prêtres, et pourtant il dit dans une note : « J'ai fréquenté leurs écoles pour apprendre à lire. Ce furent là mes premières Académies. Rendons hommage aux papas de m'avoir ouvert la carrière [3]. » Cet hommage, il ne l'a jamais franchement rendu.

C'est le seul point où lui et ses compagnons aient manqué de tact. Ils se moquaient ouvertement des pratiques

1. Ms., p. 220.
2. Ms., p. 62.
3. Ms., p. 139.

religieuses des Grecs, affectant de faire gras les jours d'abstinence et de jeûne. Leur hôtesse, sans leur répondre, enleva sa Vierge et ses images de la chambre où elle logeait ces païens, qui reçurent ce jour-là une leçon, non pas de grec, mais de convenance.

Et voyez la contradiction.

Vers la fin de leur séjour à Tripolitza, un pauvre diable de soldat zantiote au service de la France, prisonnier comme eux, demanda par peur du bagne, à se faire musulman. « Nous écrivîmes au Pacha, dit Pouqueville, que, si un pareil homme eût eu l'honneur d'être Français, jamais il n'aurait pensé à se séparer de son pays en quittant sa religion [1]. » Et cependant, il n'y avait alors aucune religion en France, pas même le culte de la déesse Raison.

Même observation au sujet de l'appréciation trop pessimiste du patriotisme des Grecs, témoin ce petit marchand du bazar de Tripolitza, qui, montrant à nos compatriotes les os blanchis des victimes des Albanais, ajoutait fièrement que ceux de son père faisaient partie de cet amas glorieux. Quelques années plus tard, ce brave homme fut un des premiers martyrs de la cause hellénique.

A cette heure même, les évêques observaient avec attention ce qu'il adviendrait de l'expédition d'Égypte ; celui de Tripolitza interrogea Pouqueville qui, trop en garde contre le clergé, ne comprit pas.

Il fut plus habile dans son court voyage de Nauplie à Constantinople. Il eut alors une perception nette de la puissance maritime des Grecs, et il prédit qu'on les verrait, sur la mer, reconquérir l'indépendance de leur patrie.

Notre manuscrit finit à l'entrée du prisonnier aux Sept-

1. *Voyage en Morée*, I, 470. Le texte du manuscrit est un peu différent : « On écrivit au pacha pour désavouer cet homme, comme Français, le caractère d'un républicain étant, même dans la captivité, de ne jamais déserter ses drapeaux et abjurer son caractère. » P. 217.

Tours. Il se voyait perdu. Tout au contraire, ce fut un coup de fortune pour lui. Il y trouva comme compagnon de captivité le drogman Kiefer, ancien professeur au Collège de France, Ruffin, chargé d'affaires de la République française, tout un groupe d'hommes instruits. Les Turcs, cette fois, confisquèrent ses classiques latins ; mais ses nouveaux amis les remplacèrent par des livres grecs. Cette prison devint pour lui une sorte d'École d'Athènes. Il y fit ses deux ans.

Mis en liberté, grâce aux bons soins d'un consul, M. Flury, dont le nom est toujours si honorablement porté dans notre diplomatie, de Valachie, il passa quelques mois encore dans la capitale de la Turquie et paraît y avoir repris sa première méthode d'instruction.

« Une femme de Morée, dit-il dans son *Voyage* [1], ne fera pas autant de plaisir à entendre qu'une Grecque de Constantinople, qui fait doucement siffler le thîta, roule à peine un delta, et compose un nouvel idiome de diminutifs qu'elle anime de minauderies et du roucoulement d'une tourterelle brûlante d'amour. » Par cette appréciation des nuances les plus délicates de la prononciation, on peut juger des progrès faits par Pouqueville.

Revenu à Paris, le chirurgien libéré se fit recevoir docteur en médecine ; mais il se sentait aussi peu de vocation pour soigner les corps que pour sauver les âmes. De plus, l'hellénisme l'avait conquis.

Il accepta de Napoléon le consulat général de Janina, puis de Louis XVIII le consulat de Patras ; il se distingua dans ces deux postes par son zèle et par son courage. La part prise par lui à l'affranchissement de la Grèce est aussi considérable qu'inconstestée.

A son retour en France et à raison de ses bons et nombreux ouvrages sur la Grèce, l'Académie des inscriptions l'admit parmi ses membres.

1. *Voyage en Morée*, II, 341.

Un dernier biographe nous apprend qu'il était alors légitimiste et qu'il aidait M[me] la vicomtesse de Chateaubriand dans ses bonnes œuvres.

Décédé en 1838, il fut inhumé au cimetière Montparnasse. Son tombeau, sans être entretenu, paraît bien conservé. Entre ses dalles, un arbuste a grandi, comme pour le dérober à la curiosité banale des passants. Si l'on écarte ses branches, on découvre un beau médaillon, sculpté par David d'Angers, et qui conserve les traits de Pouqueville. On lit, en même temps, une épitaphe, rédigée partie en français, partie en latin, et qui finit par la reproduction de deux vers du dernier chant de l'*Odyssée*, où Homère promet à Achille une éternelle mémoire ; on a simplement remplacé 'Αχιλλεῦ par Πουχευιλλεῦ.

C'est la dernière récompense que reçut Pouqueville pour avoir appris le grec.

APPENDICE

RAPPORT
FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1902
PAR M. PAUL VIOLLET,
LU DANS LA SÉANCE DU 25 JUILLET 1902.

MESSIEURS,

Le nombre des travaux envoyés au concours des Antiquités de la France n'était pas, cette année, très considérable. Nous ne comptons que dix-neuf concurrents. Mais la valeur de la plupart de ces travaux était assez grande pour que la Commission ait cru devoir vous saisir du projet de demander à M. le ministre de l'Instruction publique l'autorisation d'ajouter une quatrième médaille à celles qui sont prévues au budget.

La première médaille a été décernée à M. Pallu de Lessert pour un ouvrage intitulé : *Fastes des provinces africaines* (2 vol. in-4°).

M. Pallu de Lessert a réuni, classé, discuté tous les renseignements historiques et épigraphiques concernant les différents fonctionnaires chargés du gouvernement des provinces africaines sous la République romaine et sous l'Empire, proconsuls de la province d'Afrique, légats de

Numidie, procurateurs de Maurétanie, vicaires et comtes d'Afrique, etc. Les fastes des provinces africaines embrassent une période de près de six siècles. C'est le nom du vainqueur de Carthage qui apparaît en tête, 146 ans avant J.-C.; c'est celui du comte Boniface qui, pour la province consulaire, termine la liste, au milieu du ve siècle après J.-C. Les premières notices sont entièrement rédigées à l'aide des renseignements fournis par les auteurs; la série épigraphique remonte seulement à l'an 500 avant J.-C. Ce n'est pas aux seules inscriptions d'Afrique qu'il faut demander des éclaircissements sur les hommes qui ont joué un rôle dans cette province : des inscriptions de Rome, d'Asie, d'Espagne ou des provinces danubiennes en disent souvent beaucoup plus long sur leur carrière.

M. Pallu de Lessert a consulté toutes les sources : il a su en tirer un parti excellent, complétant les textes mutilés, classant avec critique les inscriptions non datées, assignant sa place à chacune d'elles, restituant, à l'occasion, des noms que les précédents éditeurs n'avaient pas su compléter ou retrouver. Grâce à M. Pallu de Lessert, l'histoire de l'occupation romaine en Afrique a fait un grand pas; ce savant a mis entre les mains des chercheurs et des archéologues un instrument de travail excellent et digne de toute confiance : il a condensé, systématisé, classé, souvent parachevé, les recherches si laborieuses entreprises depuis plus d'un demi-siècle par nos savants et par nos officiers.

La deuxième médaille a été décernée à M. le chanoine Porée, pour un ouvrage intitulé : *Histoire de l'abbaye du Bec*. L'histoire de cette célèbre abbaye qui fut, au xie et au xiie siècle, le centre d'un puissant mouvement littéraire, est conduit avec une irréprochable méthode. C'est une monographie excellente et des plus complètes. La fondation, les époques de grandeur et celles de décadence ont été étudiées avec le même soin, traitées avec la même impartia-

lité, la même sûreté de critique, la même simplicité de bon goût.

M. Calmette, ancien élève de l'École des chartes et de l'École des hautes études, a envoyé au concours un ouvrage qui a paru dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études* sous ce titre : *La diplomatie carolingienne, du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve* (843-877). C'est une étude très sagace, très pénétrante. L'auteur s'efforce de démêler, à travers les dires insuffisants et rapides des chroniqueurs, les ambitions et les intrigues ; en un mot, la politique si mal connue, si difficile à déchiffrer, de Lothaire II, de Louis le Germanique, de Charles le Chauve. Ce domaine obscur est ingénieusement éclairé. Avec une critique, une finesse voisine de la subtilité (la subtilité n'était-elle pas un instrument nécessaire à la tâche entreprise ?) M. Calmette sait acheminer le lecteur vers des solutions qui souvent s'imposent, qui toujours sont plausibles. Le style est solide et ferme ; la langue, précise comme la pensée. Votre Commission a décerné la troisième médaille à M. Calmette.

La quatrième a été attribuée à M. Charles de Lasteyrie, ancien élève de l'École des chartes, pour un ouvrage consacré à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Fort bien composée, cette histoire de Saint-Martial est aussi très solidement documentée. L'auteur, après avoir critiqué la légende de saint Martial, décrit l'administration intérieure de l'abbaye et consacre une excellente étude archéologique à la basilique et au monastère. Approfondissant ensuite des questions économiques jusqu'à ce jour insuffisamment traitées, il expose les éléments de la fortune immobilière de l'abbaye et en retrace les vicissitudes. Cette œuvre s'inspire d'un très sage esprit de critique. Elle émane d'un débutant, et elle pourrait souvent être présentée comme un

modèle, encore bien qu'on ait pu y relever certaines lacunes et imperfections.

La première mention honorable a été accordée à M. l'abbé Chomton, auteur de l'*Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, travail d'érudition considérable, dont la composition laisse peut-être à désirer, mais qui est très consciencieusement fouillé en des sens très divers, hagiographie, histoire, archéologie; de nombreuses pièces justificatives ajoutent à la valeur de l'ouvrage. Votre Commission a été heureuse de rendre un hommage mérité à M. l'abbé Chomton.

M. Jules Gauthier et M. le comte Joseph de Sainte-Agathe obtiennent la seconde mention honorable pour l'*Obituaire du chapitre métropolitain de Besançon*. Le recueil constitué par ces deux érudits à l'aide des divers nécrologes et livres d'anniversaires de l'église métropolitaine de Besançon est précédé d'une préface très simple, très claire, mais qu'on souhaiterait plus développée. L'*Obituaire du chapitre de Besançon*, qui commence au XI[e] siècle et finit au XVIII[e], sera désormais le principal élément d'information pour l'établissement de la liste correcte des dignitaires ecclésiastiques du diocèse; il nous fournit aussi quelques renseignements archéologiques précieux, des données importantes sur les biens et sur les revenus de l'église de Besançon.

La troisième mention honorable a été accordée à M. l'abbé Dubarat pour un livre intitulé : *Le missel de Bayonne de 1543*, et pour un opuscule intitulé : *La Réforme en Béarn. Procès-verbal de la ferme et de la vente des biens saisis dans les cantons de Morlaas, Lembeye, Montaner, Garlin et Thèze.*

Sous ce titre beaucoup trop modeste : *Le missel de Bayonne*, M. l'abbé Dubarat étudie longuement l'histoire religieuse de la ville et du diocèse de Bayonne. Le public savant reprochera à l'auteur des longueurs inutiles, le défaut trop fréquent de critique ; mais il reconnaîtra que M. l'abbé Dubarat a mis en lumière une foule de traits intéressants pour l'histoire de Bayonne. Le chapitre consacré aux anciens livres liturgiques du diocèse, chapitre autour duquel sont venues se grouper peu à peu les recherches et les découvertes plus larges de l'auteur, est comme le centre de l'ouvrage et ne mérite que des éloges ; il ne serait pas juste, en effet, de reprocher à l'érudit auteur de n'avoir pas mentionné un bréviaire de Bayonne, imprimé en Espagne en 1492, car ce bréviaire vient seulement d'être signalé et aucun exemplaire n'en a encore été retrouvé.

La Réforme en Béarn est un précieux opuscule ; l'auteur, dans une très utile introduction, expose avec précision les mesures que Jeanne d'Albret prit dans ses États contre les catholiques. Les documents qu'il publie sont importants.

Deux ouvrages de M. Cazalis de Fondouce : *L'Hérault aux temps préhistoriques ; La cachette de fondeur de Launac*, ont fixé l'attention de la Commission. Depuis de longues années, M. Cazalis de Fondouce suit avec persévérance les fouilles entreprises dans le département de l'Hérault, et groupe toutes les découvertes appartenant à la période dite préhistorique. Il le fait avec une mesure, un tact, un bon sens d'autant plus remarquables que de telles qualités se rencontrent trop rarement dans les écrits relatifs aux monuments de cette période. *L'Hérault aux temps préhistoriques* est enrichi d'illustrations nombreuses et bien choisies. L'auteur n'apporte que des renseignements sûrs et les présente avec méthode. Il féconde ces données par d'heureux rapprochements entre objets similaires trou-

vés dans des contrées différentes. *La cachette de fondeur de Launac* est la description très complète d'une trouvaille importante faite aux environs de Montpellier ; l'examen des objets découverts suggère à l'auteur des observations judicieuses sur l'époque de transition du bronze au fer ; cette période semble caractérisée par l'introduction dans l'industrie du bronze d'objets nouveaux, et aussi de motifs d'ornementation nouveaux. Une quatrième mention a été décernée à M. Cazalis de Fondouce.

La cinquième mention a été attribuée à M. Roger Rodière pour un ouvrage intitulé : *Les corps saints de Montreuil.* Montreuil est une des villes du nord de la France qui a possédé et même qui possède encore le plus riche dépôt de reliques authentiques ou ayant du moins une origine connue. M. Roger Rodière a étudié avec beaucoup de soin et dans un esprit vraiment critique l'histoire des reliques conservées dans l'ancienne abbaye de Saint-Saulve, dans l'abbaye de Saint-Austreberthe et dans diverses églises et chapelles de Montreuil et des localités environnantes. Pour Saint-Saulve, M. Rodière remonte jusqu'au VIe siècle; pour Sainte-Austreberthe, jusqu'à la fin du XIe siècle. De nombreuses et intéressantes pièces justificatives prouvent la variété et l'étendue des recherches auxquelles s'est livré ce consciencieux et sagace travailleur.

La sixième mention a été décernée à M. le chanoine Auvergne pour un ouvrage intitulé : *Histoire de Morestel* (Isère). Cette étude d'histoire locale a paru mériter les encouragements de l'Académie. Elle est le fruit de recherches approfondies : il semble qu'aucun document n'ait été négligé, et l'information générale, en ce qui touche les choses du moyen âge, information qui manque trop souvent, ne fait point ici défaut. Mais les matières pourraient être mieux ordonnées ; les exigences d'une érudition exacte

et précise pourraient être mieux remplies. Ces imperfections nous ont empêché de donner à ce bon livre un meilleur rang.

Tel est, Messieurs, le résultat du travail toujours difficile auquel s'est livrée votre Commission pour s'acquitter de la mission délicate que vous lui aviez confiée.

Les Membres de la Commission des Antiquités de la France,

LÉOPOLD DELISLE, GASTON PARIS, ALEXANDRE BERTRAND, PAUL MEYER, HÉRON DE VILLEFOSSE, AUGUSTE LONGNON, PAUL VIOLLET, ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

H. WALLON.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie la photographie du magnifique sarcophage que vient de découvrir le R. P. Delattre dans ses fouilles de Carthage. Le couvercle est orné d'une statue en relief représentant un prêtre carthaginois, à longue barbe, tenant une cassette, la main droite ouverte et tournée en dehors. La tête est particulièrement belle et intéressante ; elle était rehaussée de peintures ; celle des yeux est encore conservée et donne à la physionomie de ce personnage une vie et une animation extraordinaire. Dans un long rapport joint à cet envoi, le R. P. Delattre donne des renseignements très précis sur tout ce qui avait été placé dans le sarcophage même à côté du défunt.

M. Philippe Berger ajoute à la communication de M. de Villefosse les mots suivants :

« Le R. P. Delattre vient également de m'envoyer les estampages des deux nouvelles inscriptions funéraires qu'il vient de découvrir. Ces inscriptions, très différentes de caractère épigraphique, présentent cet intérêt qu'elles sont toutes deux, ainsi que le R. P. Delattre l'a bien vu, des épitaphes de prêtresses.

« La première est gravée à l'intérieur d'un cartouche, long de $0^{m}245$, large de $0^{m}05$. La gravure est fine ; les lettres, élégantes et très-élancées, ont les queues longues, avec des pleins fortement accentués. C'est la belle paléographie des inscriptions officielles de Carthage.

« En voici le texte :

קבר ארשתבעל הכהנת אשת מלקרתחלץ

Tombeau d'Arisatbaal, la prêtresse, femme de Melqarthilleç.

« La seconde, qui se compose de deux lignes, est d'une écriture beaucoup plus négligée. Elle est aussi gravée sur un cartouche, long de 0^{m} 21, large de 0^{m} 06. Elle porte :

קבר. חתלת הכהנת בת מגן בן
בדמלקרת אשת עשמלך בן בדמלקרת

Tombeau de Hotallat, la prêtresse, fille de Magon, fils de Bodmelqart, femme d'Asmelek, fils de Bodmelqart.

« On remarquera que le titre de prêtresse n'est accompagné, ni dans un cas ni dans l'autre, d'aucun nom divin indiquant à quel culte les défuntes étaient attachées ; mais, d'autre part, ces inscriptions nous apprennent que ces deux prêtresses étaient l'une comme l'autre mariées. C'est un fait dont on ne saurait méconnaître l'intérêt au point de vue de la connaissance de la religion carthaginoise. »

M. Clermont-Ganneau communique une lettre et des photographies qui lui sont adressées de Jérusalem (10 octobre 1902) par le R. P. J. Germer-Durand, des Augustins de l'Assomption :

J'ai l'honneur de vous adresser, en même temps que cette lettre, les photographies de deux bustes dont j'ai fait l'acquisition pour le Musée de Notre-Dame de France.

Le plus important est un buste en basalte, qui a été trouvé à Kérac : je suis très sûr de la provenance. Il est tellement mutilé qu'on n'y retrouve ni le nez, ni la bouche : l'œil gauche est seul visible. Mais les oreilles et la chevelure sont encore assez conservées.

Les bras collés au corps semblent indiquer que ce fragment appartenait à une statue en forme de stèle ou de momie. Le caractère archaïque de cette figure m'a paru présenter de l'intérêt, malgré son état de mutilation.

Est-ce une divinité moabite, ou un simple monument funéraire ? Je serais heureux d'avoir votre avis là-dessus.

L'autre buste est une simple figurine en terre cuite, de dimensions beaucoup moindres. Elle a été trouvée dans les environs d'Artouf. Des figures de ce genre ont été plusieurs fois signalées dans les fouilles de Palestine, mais très mutilées. Celle-ci est entière. La tête présente un certain intérêt par ses caractères de race et par la disposition des cheveux. C'est sans doute un ex-voto.

Je joins à ces deux photographies celles des tubes de pierre du canal supérieur, dont je vous ai déjà entretenu, et que j'ai réussi à faire transporter à notre Musée.

Il n'y a pas à chercher des exemples analogues sur d'autres points du canal. C'est seulement dans la dépression que ce canal rencontrait aux environs du tombeau de Rachel qu'il a été disposé en tube fermé, formant siphon. Sur le reste du parcours, c'était un simple canal en maçonnerie cimentée. Cette section est assez longue pour fournir encore d'autres exemples, mais la série est déjà suffisante pour prouver que ce canal est un ouvrage des Romains. Vous remarquerez que le *Quartus*, que vous aviez déjà signalé, est confirmé par une réplique dont la lecture ne laisse aucun doute.

L'Académie procédera, dans la prochaine séance, à la nomination de deux Commissions chargées de présenter des listes de candidats à des places vacantes parmi les correspondants français et étrangers.

M. Noël Valois donne lecture d'une notice qu'il a écrite sur la vie et les travaux de notre regretté confrère, M. Jules Girard, son prédécesseur à l'Académie[1].

COMMUNICATION

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. JULES GIRARD, PAR M. NOËL VALOIS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LUE DANS LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1902.

Messieurs,

Évoquer le souvenir de M. Jules Girard, c'est rappeler une figure d'une rare distinction qui, sous un masque de froideur, laissait vite deviner une délicatesse exquise. Ici

1. Voir ci-après.

moins qu'ailleurs on ignore ce que sa réserve silencieuse, sa timidité discrète cachaient de bonté obligeante, de savoir ordonné, de goût noble et fin. L'harmonie, dans laquelle il reconnaissait le trait essentiel de la beauté antique, était un des besoins de sa nature ; et, pour tout dire d'un mot, comme en ces Athéniens dans le commerce desquels il avait tant vécu, chez lui l'homme, le savant et le littérateur étaient doublés d'un artiste.

Loin d'en être surpris, nous ne trouverons là qu'une occasion de vérifier une fois de plus la loi de l'atavisme. Les amateurs d'estampes du XVIIIe siècle connaissent fort bien le nom de Romain Girard, graveur parisien qui burinait encore sous le premier Empire. François, fils de Romain, se livra au même art, mais avec un talent, une originalité qui lui assurèrent un rang fort honorable dans l'école française du XIXe siècle. Mme Louise Girard, sa femme, gravait aussi et, de plus, peignait des miniatures. C'est dans ce digne ménage d'artistes parisiens que Jules-Augustin Girard vint au monde le 24 février 1825.

Il grandit dans un atelier de la rive gauche, au milieu de planches à graver. Son père avait eu l'idée d'emprunter aux Anglais leur manière noire, si impressionnante. Il s'honorait de l'amitié des premiers peintres de l'époque, le baron Gérard, les frères Scheffer, Paul Delaroche. Dès son enfance, Jules Girard n'entendit parler que d'œuvres d'art, respira l'air le plus vivifiant pour sa brillante nature de fils et de petit-fils d'artistes.

Élève de Louis-le-Grand, il montra bientôt sa vive intelligence et son extrême facilité. Sans grand effort, il enlevait les principaux prix de sa classe et commençait, dès la troisième, à faire bonne figure au Concours général. C'est au bout de sa première année de rhétorique qu'il y remporta sa plus belle victoire, le premier prix de discours français : il battait à la fois vétérans et nouveaux. Son camarade barbiste, M. Gaston Boissier, peut vous dire

pourtant dans quelle oisiveté nonchalante l'imprudent avait laissé passer les deux premières heures de la composition.

Je viens de nommer l'un des plus forts concurrents de Jules Girard et l'un de ses plus fidèles amis. C'est, en effet, sur les bancs du collège que votre confrère se lia d'une affection durable avec M. Gaston Boissier, avec Gandar, avec Beaussire et avec les deux fils de l'amiral Baudin. Il dut même à cette dernière circonstance l'avantage d'être emmené à Toulon durant certaines vacances et de faire, sur un des vaisseaux du vainqueur de Saint-Jean-d'Ulloa, un tour dans la Méditerranée.

Les succès classiques de Jules Girard décidèrent du choix de sa carrière. En 1844, à la fin de sa philosophie, il entra à l'École normale, en même temps que Beaussire et Gandar : M. Boissier les y avait précédés d'une année.

C'était déjà une ruche d'études, mais une ruche peu ensoleillée ; l'École moisissait alors dans une vieille annexe du collège Louis-le-Grand, bâtisse sans caractère, étayée de tous côtés et qu'au dire de Jules Simon [1], on pouvait prendre pour un hôpital ou pour une caserne en très mauvais état. Jules Girard eut l'avantage d'y rencontrer d'excellents camarades et quelques maîtres éminents, tels qu'Egger, Saisset, M. Wallon.

Une fois sorti de l'École et reçu agrégé, il lui fallut commencer l'apprentissage de professeur. Letronne, ami de son père, écrivit au Ministère pour lui obtenir la place vacante de professeur de rhétorique à Vendôme : la nomination fut, en effet, signée le lendemain (30 septembre 1847). Malgré son isolement et son inexpérience, Girard sut faire, dès ce début, apprécier son caractère, sa douceur, sa bonté, son grand zèle. On le trouvait un peu timide ; on eût désiré qu'il donnât plus de vie et de mouvement à sa

1. *Mémoires des autres* (Paris, 1890, in-12), p. 220.

classe ; on signalait chez lui quelque penchant pour les conceptions abstraites ; mais on était frappé de la justesse de ses idées, de la sûreté de son goût. Quoi qu'il en soit, l'enseignement secondaire à Vendôme n'était point son fait, et, s'il dut à son éloignement de traverser dans un calme relatif la crise de 1848, s'il ne participa point aux exploits militaires de ses jeunes camarades de l'École commandés par son ami Mézières, les fonctions beaucoup plus pacifiques qu'il remplissait, au même moment, dans le bataillon de la garde nationale de Vendôme, celles de triangle, satisfaisaient médiocrement ses tendances artistiques. Son camarade Eugène Gandar crut lui rendre et lui rendit, effectivement, un grand service en contribuant à l'arracher aux rives du Loir.

Le ministère de Salvandy avait créé l'École d'Athènes. Depuis un an, quelques jeunes gens envoyés en Attique, sans trop savoir ce qu'ils y allaient faire, y apprenaient le grec moderne, y ouvraient un cours de français, y relisaient leurs auteurs, et Gandar, au sortir de l'École normale, venait d'aller les rejoindre. C'est ainsi que Jules Girard reçut un jour à Vendôme, une lettre datée d'Athènes, le 28 mai 1848 : « Athènes, écrivait Gandar [1], est un grand village. Aucunes ressources matérielles et peu de ressources de société... Pour toute musique, quelques pianos et des clairons. Point de théâtre. Mais l'Acropole !... On vit ici, à défaut de jouissances présentes, de l'histoire et de la nature. Cette existence, féconde même pour les esprits amollis, est faite pour séduire tous ceux qui savent les charmes d'un poète grec et l'attrait d'un soleil couchant... Les journées sont entièrement libres : on dort beaucoup la nuit et le jour, ainsi le veut le climat d'Athènes ; on se promène le soir et le matin, ainsi le veut l'hygiène et la

1. *Lettres et souvenirs d'enseignement d'Eugène Gandar* (Paris, 1869, in-8°), t. I, p. 70.



demi-paresse ; on travaille à ses heures et à son caprice. » Enfin, après avoir tracé ce tableau séduisant d'une « liberté presque complète sous le plus beau ciel du monde », Gandar ajoutait : « C'est fort incomplet, sans doute, mon cher ami ; mais ce n'est point à dédaigner, et je crois qu'il serait de ton avantage de venir me rejoindre. »

Ce fut l'avis de Jules Girard, et grâce à M. Patin (encore un ami de sa famille), qui le recommanda chaudement, il fut nommé, le 19 décembre, à l'une des deux places vacantes.

C'était son sort qui se décidait.

La mer cependant fut peu clémente. Il y eut une sorte de demi-naufrage. Jules Girard, en compagnie de son collègue Vincent, débarqua le 8 février 1849 au Pirée [1], à peine séché et quelque peu dégoûté de l'élément liquide, pour trouver, au lieu du ciel radieux qu'il avait rêvé, une pluie agrémentée de vent. On ne put l'installer que dans une sorte de cave. Il fallut y passer deux jours au milieu des cendres. La Grèce apparaissait au nouveau pensionnaire sous un aspect un peu décourageant.

Mais Girard se retrouvait porte à porte avec Eugène Gandar, qui l'accueillait à bras ouverts. Le Parthénon ne tardait pas à se laisser admirer. Il y avait un bal royal en perspective, et le premier soin des nouveaux arrivants était d'essayer un costume sous lequel votre futur confrère avait, paraît-il, le meilleur air. C'en était plus qu'il ne fallait pour le réconcilier avec Athènes : « Nous ne perdons pas notre temps, écrivait Gandar, au bout de huit jours, à Mme Ad. Viollet-le-Duc, sœur aînée de Jules Girard, et je ne lui donne pas une semaine pour connaître l'Attique mieux que je ne la connaissais après neuf mois [2]. »

1. G. Radet, *Correspondance d'Emmanuel Roux* (Bordeaux, 1898, in-8°), p. 64.

2. *Lettres et souvenirs d'enseignement d'Eugène Gandar*, t. I, p. 289. — « Depuis une dizaine de jours, écrivait Jules Girard le 23 février 1849, je vis au milieu d'un magnifique printemps. J'en profite pour voir l'Attique...

Les nouveaux Athéniens avaient hâte d'explorer, non seulement l'Attique, mais la Grèce entière. Or, le voisinage des brigands rendait les excursions isolées difficiles : le secrétaire et trois des membres de l'École venaient justement de se voir enlever un fusil, des bagages[1]. C'est donc une sortie en masse que l'École résolut de faire, peu après l'arrivée de Girard, au printemps de 1849. Six pensionnaires, le secrétaire, un architecte de l'Académie de France à Rome, un domestique, un courrier, un cuisinier, quatre conducteurs partirent ensemble le 9 avril, pour le Péloponnèse. Leur tente, sur laquelle flottait un petit pavillon tricolore, eut, à Messène comme à Sparte, un grand succès de curiosité. Un léger accès de fièvre qui retint dans cette seconde bourgade Girard et son ami Gandar, demeuré pour le soigner, ne les empêcha pas de rejoindre bientôt le gros de la troupe et de terminer cette tournée de près d'un mois par une brillante chevauchée à travers l'isthme de Corinthe[2].

Je retrouve Girard, le 22 mai, repartant à pied d'Athènes, à quatre heures du matin, pour faire sa première ascension de l'Hymette : il eut la déception de ne pouvoir s'y procurer de miel[3].

La lumière, sur laquelle on a fait tant de phrases, est vraiment merveilleuse de clarté et de limpidité... Les couchers de soleil sont superbes, les nuits resplendissantes. Tous ces beaux phénomènes de la nature donnent des jouissances calmes et profondes, bien précieuses pour un Français de 1849... Hier, nous avons suivi toute la côte depuis Éleusis jusqu'au Pirée, en passant en vue de Salamine, devant le théâtre de la victoire de Thémistocle, relisant classiquement le récit d'Hérodote, qui ne nous a pas paru bien clair. » (Lettre à ses parents.)

1. *Correspondance d'Emmanuel Roux*, p. 64. — Cela n'empêcha pourtant pas Girard de faire, en compagnie de deux camarades, l'excursion de Sunium, puis de repartir, le 11 mars, pour la Béotie et Delphes. (Lettre du 10 mars à ses parents.)

2. *Correspondance d'Emmanuel Roux*, p. 67-69 ; *Lettres et souvenirs d'enseignement d'Eugène Gandar*, t. I, p. 407.

3. *Correspondance d'Emmanuel Roux*, p. 81.

Son ami Eugène Gandar, cette fois, ne l'accompagnait pas : il touchait à la fin de son séjour en Grèce. « Aux heures d'ennui, écrivait-il le 8 juin 1849, quand nous restons confinés dans nos caves, Girard me dit souvent que je suis heureux de rentrer en France...[1] » On pourrait conclure de ce passage que Girard, à l'École d'Athènes, ne faisait point partie du groupe des enthousiastes, dont il a pris soin lui-même d'attester l'existence[2], mais plutôt de celui des frondeurs et des désabusés. Rien ne serait moins exact. Sans doute, il ne jugeait pas sans quelque sévérité la société athénienne d'alors, « ensemble assez fané et assez faux.», écrivait-il[3], où les femmes dansent mieux qu'elles ne causent — et il avait le regret de ne savoir ni polker, ni valser[4]. — « La Grèce, ajoutait-il, sous beaucoup de rapports, n'est qu'une enfant désagréable, mal élevée, remplie de mauvais instincts qu'elle développe à plaisir[5]. » Mais en dépit de ces réserves et des tristesses que lui causait parfois l'irrégularité des courriers, il fut un de ceux que pénétrèrent le plus profondément le charme des grands souvenirs classiques et le spectacle d'une nature à demi orientale. Je n'en veux pour preuve que l'émotion joyeuse qui transforme son style, habituellement sévère, chaque fois qu'il lui arrive d'évoquer des souvenirs de la Grèce. N'est-ce pas lui qui, naguère, sur la tombe de Charles Lévêque, parlait de « cette atmosphère de pureté et d'harmonie, œuvre commune de la nature et de l'art, dont plusieurs des premiers membres de l'École d'Athènes furent comme enivrés[6]? »

1. *Lettres et souvenirs d'enseignement d'Eugène Gandar*, t. I, p. 383.

2. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2 décembre 1898.

3. Lettre à ses parents du 28 juin 1850.

4. Lettre à ses parents du 8 février 1850.

5. Lettre à ses parents du 28 janvier 1850.

6. Discours prononcé, le 8 janvier 1900, au nom de l'École française d'Athènes.

Nul doute qu'en prononçant ces mots, il ne songeât à lui-même. C'est lui encore qui, dans son livre sur l'*Éloquence attique* [1], donne cette description charmante d'un spectacle qu'il avait bien des fois admiré : « L'éclat de l'éloquence athénienne, c'est la lumière même du soleil d'Athènes aux heures si belles qu'éclairent ses premiers et ses derniers rayons : rien de plus resplendissant, mais rien de plus doux. C'est un rayonnement puissant qui atteint et pénètre tout sans choc et sans résistance. Alors le soleil d'Athènes inonde les objets de lumière, mais en baigne mollement les contours, de même que les flots bleus de son golfe viennent doucement s'unir aux rivages dorés de Phalère. Alors tout est lumineux et transparent, tout jusqu'aux ombres des montagnes ; mais aussi tout a sa juste valeur ; les plans divers se dessinent nettement, toutes les formes sont précises et pures ; chaque objet nous révèle tous ses détails et revêt la nuance qui lui est propre, depuis la couleur la plus brillante jusqu'à la teinte la plus fugitive, et de tout cela résulte un ensemble proportionné, harmonieux et animé. »

Jules Girard, d'ailleurs, ne s'immobilisait pas dans la contemplation de ce splendide tableau. On vient de le voir, dès le printemps de 1849, parcourir le Péloponnèse. Durant l'automne de la même année, il reconnut la chaîne de l'Olympe, traversa celle du Pinde, visita avec soin la Thessalie, l'Épire, l'Acarnanie et une partie du cours de l'Achéloüs. De lui sans doute l'on peut dire, ainsi que de son compagnon de route, Isidore Vincent, qu'il étudia, livres en mains « les Thermopyles, Pharsale, Actium, les marches des Perses, de Pompée et de César [2] ». Plus tard

1. P. 57.

2. Rapport de M. Guigniaut du 22 août 1851 (*Archives des Missions scientifiques*, t. II, p. 458). — Ant. Campaux, *Isidore Vincent, feuillet d'histoire de l'École normale supérieure et de l'École d'Athènes* (Nancy,

encore, il retourna dans le Péloponnèse. C'est là, du côté d'Épidaure, qu'ayant gravi une haute montagne, en compagnie d'un de ses collègues, à la recherche de ruines qui ne s'y trouvaient point, il trouva seulement trois palikares armés qui leur intimèrent l'ordre de les attendre. Ils prirent leur course, tout au contraire, et, poursuivis par les brigands, redescendirent en quelques minutes la pente qu'ils avaient mis trois quarts d'heure à monter, bondissant à travers les buissons et rochers, risquant à chaque instant de se rompre le cou. « Vous appellerez peut-être cela une fuite, écrivait peu après Girard à ses parents ; moi, j'appelle cela une victoire ! Les jambes françaises ont triomphé des jambes grecques, et le butin, objet de la lutte, nous est resté. J'avais, pour ma part, plus de deux cents drachmes sur moi. » Et il ajoute philosophiquement : « Ces braves gens qui se promenaient près des ruines introuvables, n'étaient peut-être pas, après tout, des klephtes de profession : la transformation d'un honnête homme en voleur, et réciproquement, se fait ici très vite et très facilement, ou plutôt les deux qualités font très bon ménage ensemble, loin de s'exclure [1]. »

Durant l'été suivant, Girard fit la traversée de l'Archipel, prit contact avec l'Asie à Smyrne, puis parcourut, Homère en mains, les champs de la Troade [2], et en repartit convaincu que le village actuel de Bounarbachi marque bien l'emplacement de l'antique Pergame, conviction que les fouilles de Schliemann parvinrent difficilement à ébranler [3]. Il ne rejoignit Athènes qu'après avoir, quinze jours

1874, in-12), p. 34. — « M. Girard nous a transmis lui-même, dans un article sur Dodone, le souvenir de la visite qu'il fit à la petite vallée sauvage de Souli, au mois de novembre, par le froid et la neige. » (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1879, p. 936.)

1. Lettre du 18 mai 1850.

2. Une lettre de lui à ses parents est datée de Troie, le 22 août 1850.

3. *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1883, p. 353.

durant, enivré ses yeux du spectacle éblouissant de Constantinople.

Ces intéressantes explorations, ces savantes flâneries, entremêlées de chasses plus hygiéniques que fructueuses [1], suffisaient à sa nature exquise d'artiste et de lettré. Il n'eût pas demandé mieux que de prolonger encore ces instructives vacances, dont il avait conscience de tirer le meilleur profit. Son tempérament indépendant s'accommodait à merveille de ce régime de la bride sur le cou. « Le libre travail de cette première période, disait-il ici même en 1882, où, dans la fraîcheur des impressions nouvelles, on s'abandonnait davantage au sentiment de cette nature qui respire dans les œuvres grecques et au charme des grands souvenirs, n'a pas été stérile pour les lettres, pour la philosophie, ni pour la science. Au besoin, l'Institut lui-même, dans ses différentes classes en témoignerait [2]... » Qui donc, mieux que lui, en était alors la preuve vivante?

Mais il allait falloir renoncer en partie à cette indépendance qui faisait l'originalité des temps dits « héroïques » de l'École d'Athènes, et qui, l'on en conviendra, ne pouvait profiter qu'à des natures d'élite. Ainsi constituée, d'ailleurs, l'École prêtait le flanc aux plus graves critiques, et, si elle n'eût alors trouvé un législateur, elle n'eût pas survécu aux violentes attaques dont elle était l'objet en France. Le Solon qui lui rendit le service de la discipliner, de lui assigner son vrai but, de la placer sous le contrôle de cette Académie et, par là même, de lui ouvrir les voies sûres dans lesquelles elle n'a cessé d'avancer, était un vieil ami de la famille Girard. M. Guigniaut, dont je vais avoir souvent à prononcer le nom, avait dû, comme M. Patin, comme M. Nisard, également liés avec le graveur François Girard,

1. V. une lettre à sa mère du 18 janvier 1851.

2. Discours prononcé dans la séance publique annuelle du 17 novembre 1882.

contribuer à attirer son fils du côté de l'École normale, dont il avait été longtemps lui-même directeur. Membre de cette Académie, professeur à la Faculté des lettres et secrétaire général du Conseil supérieur de l'Instruction publique, le savant traducteur de la *Symbolique* de Creuzer comprit le danger menaçant une fondation à laquelle il avait pris personnellement une grande part, et, après huit ou neuf mois de démarches, d'allées et venues, il parvint à faire signer le fameux arrêté du 26 janvier 1850. C'en était fait : l'École d'Athènes cessait d'embrasser ces tâches multiples qu'on a pu, de nos jours, comparer au rôle d'une section de Club Alpin et d'un Comité de l'Alliance française[1]. Son but n'était point, décidément, « d'apprendre aux petits Athéniens à écrire sans trop de barbarismes une lettre de faire part » en français, mais « de permettre aux Normaliens de France de se perfectionner par le voyage et l'*étude* ». Pour garantir ce dernier point, chacun des membres de l'École était astreint à rédiger annuellement un mémoire d'archéologie, de philologie ou d'histoire. Composés sur des sujets choisis dans un programme que dressait l'Académie des Inscriptions et belles lettres, ces mémoires devaient être transmis à la Compagnie, qui en rendrait compte dans sa séance publique annuelle.

Il n'y avait plus à tergiverser. Le temps des vagues rêveries était passé. Entre les graves sujets proposés il fallait faire un choix, se mettre rapidement à l'œuvre et produire un mémoire capable de trouver grâce devant le docte aréopage.

Girard comprenait bien que cette mesure était le salut de l'École. Il critiquait cependant les termes peu aimables employés à l'égard des élèves actuels, de leurs prédécesseurs et de leur Directeur, et ne résista pas à l'envie de s'en plaindre dans une lettre écrite à M. Guigniaut lui-même[2].

1. G. Radet, *L'École française d'Athènes*, p. 78, 94, 102.

2. « Je viens d'écrire à M. Guigniaut une longue lettre... Je lui parle de... cette nouvelle mesure, qui sauve l'École, mais en même temps, nous traite,

Comme sujet de mémoire, il choisit celui qui consistait à « explorer l'île d'Eubée et à la décrire exactement, en comparant l'état actuel avec l'état ancien aux diverses époques, à en exposer enfin les traditions et l'histoire ». Il se procura donc deux chevaux, un conducteur monté, prit avec lui un domestique, meilleur chasseur que lui, qui devait, pendant le voyage, l'approvisionner de gibier, puis, parti d'Athènes le 26 octobre 1850, parcourut pendant un mois le nord de la grande île de l'Archipel. Il réserva l'exploration du sud pour le printemps suivant. Enfin, s'aidant de tous les livres qui purent lui tomber sous la main, il entreprit une rédaction qui, si je l'en crois lui-même [1], effrayait fort « son incompétence ».

On ne peut qu'admirer la manière dont il s'en est tiré. Ce coup d'essai ressemble beaucoup à un coup de maître. Avec une sagacité remarquable, il coordonne les données fournies par quantité d'auteurs anciens, apprécie et explique, soit par des conditions physiques, soit par des raisons politiques, le rôle presque toujours secondaire de ces petites villes depuis l'âge héroïque. Oh! sans doute, comme archéologue, il se contente assez souvent d'observations sommaires. A part le petit temple du mont Ocha, qu'il décrit minutieusement, il se borne, en général, à noter en deux mots la présence d'une colonne cannelée et d'un chapiteau ionique ou à signaler des tombeaux de l'époque grecque enfouis dans des jardins ou taillés dans le roc. De fouilles il ne pouvait être question; le rapide voyageur ne s'attardait même pas — et M. Guigniaut lui en a presque fait un reproche — à relever les inscriptions inédites. Cependant, l'instinct scientifique se révèle notamment dans les efforts

nous, nos prédécesseurs et notre Directeur, d'une manière bien étrange. Je ne sais trop jusqu'à quel point il y aura contribué, mais je tenais à lui en dire franchement mon avis. Je me plains, du reste, surtout de la forme. » (Lettre de J. Girard à ses parents, du 27 février 1850.)

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 7 juin 1901.

de l'auteur pour retrouver l'emplacement d'Amarynthe, de Porthmos, de Tamynes, dans ses curieuses remarques sur les traces qui restent de l'exploitation antique des marbres de Carystos. Ce qui me frappe également, c'est le coup d'œil d'artiste que le jeune savant promène sur cette nature sauvage. M. Girard n'a-il pas toujours protesté contre la prétention d'exclure du programme de l'École le point de vue esthétique pour en faire uniquement un laboratoire de science [1]? Bref, le mémoire sur l'île d'Eubée, premier ouvrage de votre confrère, fut composé, rédigé, expédié à temps, et, le 23 août 1851, l'Académie, en écoutant le rapport de M. Guigniaut, entendit pour la première fois prononcer le nom de Jules Girard. Apprécié à sa juste valeur, ce travail, premier anneau d'une chaîne qui continue à se dérouler glorieusement, fut jugé digne de l'impression dans le nouveau recueil des *Archives des Missions* [2]. C'était la révélation au monde savant de notre École d'Athènes.

A cette époque, Messieurs, Jules Girard ne pensait guère à vous appartenir. Dans une de ses lettres, datée d'Athènes le 18 octobre 1850, je trouve cette curieuse profession de foi : « Je ne songe pas, même pour un avenir aussi éloigné que possible, à entrer à l'Académie... Je n'ai aucun goût pour l'archéologie... Je ne m'intéresse véritablement qu'à ce qui touche les arts et la littérature... Je préférerai toujours beaucoup le plaisir d'admirer une belle statue, simplement parce qu'elle est belle, à celui de savoir les traditions auxquelles elle se rattache, les inductions que l'on peut tirer de la forme de ses vêtements ou de sa pose, quelles sont ses analogues dans l'histoire de l'art... Il y a un autre profit et d'autres jouissances pour l'esprit dans le commerce des grands poètes que dans celui des savants [3]. » Sur ce dernier point, vous deviez, plus tard, lui faire changer

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 7 juin 1901.
2. T. II, p. 635-728.
3. Lettre de J. Girard à ses parents, du 18 octobre 1850.

d'avis. Mais, qui oserait dire qu'il n'a pas conservé quelque chose de ces instinctives préférences dont, d'ailleurs, il avait la discrétion de ne point toujours vous faire part avec une aussi cruelle franchise?

Cependant, le temps avait marché et, après trois années passées dans le pays de Périclès, notre jeune professeur n'avait plus qu'à reprendre le chemin de sa classe [1]. Mais l'homme n'était plus le même, ou plutôt la fréquentation des divinités de l'Acropole lui avait imprimé son caractère définitif, ineffaçable; il revenait Athénien jusqu'à la moelle, tel que vous l'avez connu, tel qu'il est demeuré jusqu'à son dernier jour.

Je laisse à penser comme il se sentit dépaysé, non pas à Vendôme, mais à Lille, où un arrêté du 4 octobre 1851 l'envoyait faire la rhétorique à la place de Chassang. Je ne voudrais point médire des gens ni du climat du Nord; mais, entre le panorama de l'Hymette et la plate vallée de la Deule, entre le grec d'Eschyle relu en face de Salamine et les discours latins des lycéens flamands, la transition était un peu trop brusque. Sous la froide bise de la Grand-Place, Girard ne se réchauffait pas. Il ne parvenait pas non plus à réchauffer sa classe. Les inspecteurs notaient que l'enseignement languissait; ils attribuaient en partie la faiblesse des résultats à la lenteur des élèves, mais aussi, dans une certaine mesure, à la froideur du professeur, chez lequel, pourtant, ils ne pouvaient s'empêcher d'admirer une instruction remarquable, beaucoup d'élévation et de distinction dans les idées.

1. Girard avait dû d'abord retourner en France un an plus tôt. Mais, au printemps de 1850, il se décida à demander la prolongation de son séjour à Athènes. « La France, écrivait-il à ses parents, pour moi, ce n'est pas Paris, ce n'est pas ma famille, ce n'est pas mes amis; c'est la province, la province inconnue et bien plate, au prix d'Athènes. Et la politique! Et les élections! Et la garde nationale! » Il revient sur le même sujet un mois plus tard : « J'aime le pays où je suis, et je ne puis consentir à m'en séparer immédiatement pour toujours... D'ailleurs, la France ne m'attire pas; sa politique me dégoûte... » (Lettre à ses parents du 18 mai 1850.)

Au bout de l'année scolaire 1851-52, Jules Girard n'y tint plus. Tout entier au projet de thèses dont déjà il mûrissait le plan, il demanda et obtint, pour raison de santé, un congé d'un an, qu'il vint passer tout près de sa famille, rue Crébillon, dans un logement qu'il partageait avec son camarade et excellent ami, M. Alfred Mézières. Mais les autorités universitaires le relancèrent dans sa studieuse retraite. Le recteur de Douai ne voulait pas croire à l'anémie résultant de son séjour en Orient. On menaçait déjà de lui couper complètement les vivres, quand un arrêté du 17 septembre 1853 l'envoya professer la rhétorique sous un ciel plus clément, au lycée de Montpellier.

C'était mieux; ce n'était pas encore l'idéal qu'il avait rêvé. Le Midi, ainsi que le Nord, retint Jules Girard tout juste un an. Ce fut son dernier stage dans l'enseignement secondaire, pour lequel il n'était décidément point né.

Mais pour forcer la porte de l'enseignement supérieur, pour revenir à Paris, où le rappelaient à la fois des raisons de carrière et des rêves de bonheur, il lui fallut se courber sous de vraies fourches caudines; c'est avec un traitement des plus modestes qu'il fut chargé, le 12 octobre 1854, des conférences de littérature grecque de seconde et de troisième année à l'École normale supérieure. N'importe! Il se trouvait face à face avec un auditoire capable de le goûter; il pouvait étaler tous les trésors de connaissances et de fraîches impressions rapportées de la Grèce. Il était dans son élément.

En même temps qu'il ouvrait son cours à la rue d'Ulm, il conquérait brillamment le diplôme de docteur ès lettres avec deux thèses essentiellement grecques.

Dédiée à son ami Gandar [1], la thèse latine, — la plus longue, — *De Megarensium ingenio*, contenait un élégant

1. Gandar, qui était retourné en Grèce, fit, à l'intention de Jules Girard, la visite de Mégare, et lui adressa d'Athènes, le 31 mai 1853, une longue lettre (inédite) destinée à lever les doutes et les scrupules que son ami avait conservés au sujet de la topographie mégarienne.

exposé des origines, de l'histoire et des institutions d'une ville qu'il avait lui-même visitée; il y étudiait de près le développement des arts et des lettres à Mégare, patrie de Théognis, berceau de la comédie antique, et, partant de ce principe que nulle part plus qu'en Grèce il n'est besoin de placer les œuvres dans leur cadre, il traçait un excellent modèle de monographie régionale.

La thèse française, intitulée *Des caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias*, comprenait en tout quatre-vingts pages. Dans ce petit livre, l'auteur se révèle, ainsi que Lysias, un véritable Attique. On se demanderait presque parfois s'il cherche à caractériser l'éloquence du fameux logographe, ou s'il ne décrit pas plutôt son idéal et ne se peint pas lui-même quand il vante le naturel et la simplicité du style, cette habitude de rendre toutes les idées par le mot propre, « ce langage spontané d'un homme qui tient du ciel le don précieux de bien exprimer ses pensées »[1]. Partout on retrouve même finesse, même netteté, même mesure, toutes qualités athéniennes. Loin de céder à la tentation d'exalter trop Lysias, il lui conteste le don de produire les émotions puissantes; il le reconnaît coutumier, sinon coupable de plagiats; il relève chez lui de légers défauts de composition. Mais il excelle à faire comprendre comment les qualités d'ordre pratique de ce vendeur de plaidoiries s'accommodaient au goût des juges athéniens, et expliquent ses nombreux triomphes.

Quand ce petit livre parut en Sorbonne, ce fut un événement littéraire, et l'on se plut à y retrouver comme le parfum de cette terre heureuse de la Grèce où le jeune docteur venait de faire un séjour prolongé.

Jules Girard avait dédié sa thèse française à M. Guigniaut, l'ami de ses parents, le guide de sa jeunesse, le juge bienveillant de son premier essai. Le moment approchait où

1. *Éloquence attique*, p. 47.



un lien plus étroit allait l'unir au « Père de l'École d'Athènes ». Le 9 août 1855, il réalisa un rêve depuis longtemps caressé en épousant Mlle Guigniaut. Le respect que lui inspirait le caractère de son beau-père ne pouvait guère s'accroître. Mais il est touchant de voir comme, à toutes les époques et jusqu'en ces derniers temps, il saisit volontiers l'occasion de rendre hommage à une mémoire vénérée [1], et de la défendre au besoin, non contre les attaques, mais contre les malices rétrospectives d'anciens élèves. Ce n'était un secret pour aucun normalien de la génération de 1830 que le docte Guigniaut, par son éloquence prolixe, avait plus d'une fois lassé la patience de ses auditeurs. Mais quand parurent, en 1899, les *Mémoires des autres* de Jules Simon, M. Girard ne put lire sans quelque chagrin le portrait, vraiment un peu trop fantaisiste, d'un érudit « à désespérer les Allemands », d'un professeur « qui savait tout ce que n'avaient pas besoin de savoir ses élèves », d'un maître, enfin, également incapable « de quitter son siège et de quitter son sujet [2] ». Il protesta dans une lettre écrite à Jules Simon ; celui-ci apprécia parfaitement la délicatesse du sentiment qui la dictait, et, quelques années plus tard, quand le même académicien retraça la figure de Guigniaut dans le volume du *Centenaire de l'École normale*, on put remarquer que, sans se déjuger, il atténuait ses critiques ; il ne décochait plus à son vieux maître, auquel, d'ailleurs, il se plaisait à rendre justice sur d'autres points, que quelques traits bien émoussés.

L'enseignement de Jules Girard à l'École normale qui n'a pas duré moins de dix-huit ans, a laissé le souvenir le plus profond à ses élèves, dont beaucoup sont, à leur tour,

1. *Notice sur J.-D. Guigniaut* (Extrait du *Compte rendu annuel de la Caisse de secours mutuels des anciens élèves de l'École normales*, Versailles, 1877) ; *Poètes moralistes*, p. 3; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1er avril 1898.

2. Éd. de 1890, p. 224.

devenus des maîtres éminents, et dont plusieurs, qui sont ici, ne me démentiront pas. Sans doute, parmi tant de générations de futurs professeurs, il put se rencontrer quelques esprits critiques chez lesquels le maître croyait deviner une sorte de défiance ; dès lors, sa timidité native reprenant le dessus, il renfermait en lui, au lieu d'épancher librement les sentiments dont son cœur était plein pour la Grèce : il devenait sec, il paraissait froid. Mais, au contraire, — et c'était le cas de beaucoup le plus fréquent, — que le courant de sympathie s'établît tout de suite entre lui et ses auditeurs : il livrait abondamment sa pensée fine et exquise, il se laissait aller à une causerie, qui était parfois une improvisation ; il se montrait lui-même, et sous le voile délicat de sa parole un peu abstraite, ses élèves charmés entrevoyaient l'âme antique. Nul n'excella mieux que lui à faire comprendre le côté artistique de la littérature grecque. De la science, de l'érudition, il y en avait sans doute dans ses conférences de quoi rassurer les plus difficiles : mais le trait essentiel de son enseignement, c'est qu'il voyait clair, c'est qu'il touchait juste et réussissait à « percer les nuages qui nous séparent de la réalité antique [1] ». Il était par-dessus tout un initiateur.

Peut-être eût-il pu quelquefois préparer ses leçons davantage : mais il avait toujours ce qu'aucun travail ne saurait donner, le sentiment exact, l'intuition vraie. Peut-être encore eût-il pu répartir plus également les matières de son cours : mais, s'il s'attardait souvent, notamment sur Homère, c'est qu'il lui en coûtait de se détacher d'un de ses poètes de prédilection. « C'est si beau ! » disait-il, et ce naïf aveu d'une incorrigible passion lui faisait pardonner ses longueurs.

Il vénérait trop, d'ailleurs, ses chers auteurs classiques pour laisser parler d'eux, je ne dirai pas avec irrévérence,

1. Discours de M. Paul Girard du 1er mai 1902 (*Revue des Études grecques*).



mais avec impropriété. De là l'extrême sévérité de ses corrections. Ses élèves se sentaient en présence d'un maître fort difficile à contenter. L'un d'eux, maintenant membre de l'Académie française, rappelait naguère avec quelle confusion il s'était vu reprocher par M. Girard d'avoir transformé en « idylle bourgeoise » les sentiments d'Andromaque pour Hector [1]. De fait, par ses censures comme par ses exemples, votre confrère a renouvelé l'enseignement du grec à l'École normale.

Sa situation ne laissait pas d'être toujours modeste. Il n'avait été nommé maître de conférences en titre qu'au bout de trois ans, le 22 octobre 1857. Père de famille, s'il se croyait tenu de demander une augmentation méritée, le Ministre le payait de bonnes paroles, ou bien le décorait. Sans parler de la Légion d'honneur, qu'il obtint au mois d'août 1862 [2], il fut nommé jusqu'à trois fois officier de l'Instruction publique. Pour le coup il se fâcha et écrivit à M. Rouland qu'on pouvait l'oublier, mais qu'il n'entendait pas qu'on se moquât de lui.

Les années s'écoulaient; le Ministre depuis longtemps lui reconnaissait des titres à un avancement, qui se faisait attendre : le 22 août 1868, M. Girard écrivit une lettre très digne, posant sa candidature à une inspection d'Académie et, en cas d'échec, se plaignant d'un parti pris d'indifférence dont il se sentait profondément blessé. L'échec prévu se produisit : la place était déjà donnée. Mais, le 15 décembre, M. Girard fut chargé d'un cours complémentaire de littérature grecque à la Faculté des lettres de Paris. Il l'ouvrit le 25 février 1869, et tout de suite la Sorbonne s'applaudit de l'adjonction d'un « homme de goût », d'un « helléniste consommé ». Il fallut cependant renoncer, pour le moment, à voir créer en sa faveur une seconde chaire de grec qui

1. E. Lavisse, *Études et étudiants* (Paris, 1890, in-18), p. 58.
2. Il fut promu officier le 18 janvier 1881.

manquait à la Faculté des lettres. S'il demeura l'hôte de la Sorbonne, ce fut en se résignant à suppléer M. Patin dans sa chaire de poésie latine. Ce cours, interrompu seulement pendant l'année du Siège, fut d'autant plus goûté qu'incapable d'oublier ses auteurs préférés, M. Girard se livrait à de fréquents rapprochements entre la littérature latine et la littérature grecque.

Ces années difficiles et assombries par les malheurs publics sont aussi celles où M. Girard vit s'effondrer douloureusement le plus cher espoir de sa vie. Un fils dont il était fier et qui, comme lui élève de Louis-le-Grand, parvenait déjà, sous sa direction, au terme de ses brillantes études, lui fut enlevé. Nous savons par lui quel gémissement touchant ce deuil arracha au grand-père : « Pourquoi Dieu ne frappe-t-il pas plutôt le vieil arbre ? » s'écria M. Guigniaut, qui n'avait plus lui-même que quelques années à vivre [1]. Mais sur sa propre blessure, qui ne se cicatrisa jamais, le père garda toujours un silence stoïque.

J'ai parlé jusqu'ici surtout du professeur. L'écrivain, le savant, dont je n'ai fait qu'annoncer les débuts, n'avait point tardé à donner sa mesure.

L'Académie française d'abord lui en fournit l'occasion. Pour « réagir, en recourant au génie sévère de l'antiquité, contre les influences du matérialisme et du faux goût », elle avait mis au concours, pour 1858, une étude sur Thucydide. Jules Girard se mit à l'œuvre, un peu plus tard peut-être que la plupart de ses nombreux concurrents ; mais grâce à sa facilité, à son admirable préparation, secouru d'ailleurs, au dernier moment, pour la traduction des textes grecs, par un ami que je n'aurais pas ici à chercher bien loin, il présenta un mémoire agréable et solide qui emporta tous les suffrages. Je ne sache pas qu'on ait mis en lumière

1. *Notice sur J.-D. Guigniaut* (Extrait du *Compte rendu annuel de la Société de Secours mutuels de l'École normale*).



d'une façon plus heureuse la figure originale de l'historien-philosophe qui découvrit au milieu des surprises de la fortune l'influence supérieure de la raison et tira du récit exact des événements des leçons pour les futures générations d'observateurs. Villemain, dans son rapport, signalait, chez le lauréat, « un esprit vraiment classique » et le « souvenir des horizons de la Grèce ». Le mémoire couronné fut découpé en plusieurs articles qui parurent d'abord dans le *Magasin de librairie*, puis, réunis en volume, eurent deux éditions successives [1] (1860 et 1884).

Après l'Académie française, ce fut l'Académie des inscriptions qui provoqua, de la part de Jules Girard, une publication remarquable. A la suite de découvertes qui avaient ému le monde savant, l'Académie avait choisi une question sur Hypéride pour sujet de son concours ordinaire de 1860. Nul n'était mieux préparé que votre futur confrère pour apprécier cet orateur, un des meilleurs Attiques, « non seulement à cause de sa verve spirituelle, mais aussi de sa justesse et de sa précision, de sa souplesse gracieuse et de son élégante simplicité [2] ». Jules Girard partagea le prix avec Louis-Francis Meunier, dont le travail ne fut pas publié. Une partie de celui de votre confrère parut dans la *Revue Nationale* (25 juillet 1861).

Peu après, développant un des points abordés dans ce mémoire, il rechercha après Becker, Egger, Grote, etc., et avant M. Cartault, le bien ou mal fondé de la condamnation qui atteignit Démosthène pour s'être laissé corrompre soi-disant par Harpale [3].

Enfin une dernière partie du même travail parut en 1871 dans la *Revue des Deux Mondes*, sous ce titre, *Le dernier discours du patriotisme athénien* [4] : c'était une étude appro-

1. Émile Egger consacra à l'*Essai sur Thucydide* un article dans le *Journal des Savants* (janvier 1885, p. 16-23).

2. *Éloquence attique*, p. 142.

3. *Revue nationale*, 25 mars 1862.

4. 1er septembre 1871.

fondie de l'oraison funèbre prononcée par Hypéride sur la tombe des victimes de la guerre Lamiaque.

Ces divers travaux de Jules Girard sur Hypéride et sur Démosthène, rapprochés de la thèse consacrée à Lysias, formèrent dans la suite, sous le titre d'*Études sur l'éloquence attique*, un volume plein de saveur dont deux éditions parurent en 1874 et en 1884.

Ces sujets avaient été, en quelque sorte, suggérés à Girard. Un autre qui, au contraire, lui appartient en propre, et sur lequel il ne se lassa point de revenir, est celui qu'il traita dans le plus original et le plus savant de ses ouvrages : *Le sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique.*

Ce livre est une protestation contre le jugement un peu sommaire porté sur l'âme grecque, notamment par Ernest Renan [1]. Était-il vrai que le sentiment profond de la destinée humaine eût toujours manqué aux Grecs? Fallait-il continuer à voir en eux de « vrais enfants, prenant la vie d'une façon gaie, et dont la sérénité avait toujours été satisfaite d'elle-même »? Pour réfuter cette théorie, votre confrère épiait dans la littérature et dans les mœurs de l'ancienne Grèce toutes les manifestations d'une religion véritable. Dès l'époque d'Homère, qu'il considérait comme l'interprète sincère de la foi de son siècle, il reconnaissait l'idée du mérite appelant la récompense, il voyait chaque satisfaction de la passion, chaque triomphe de l'orgueil humain payés par la douleur et par la mort; il discernait dans le polythéisme au faîte duquel apparaissait Jupiter, seul idéal de suprême puissance et d'intelligence absolue, comme le germe d'une sorte de monothéisme : il voyait poindre l'idée de Dieu. Puis, sous l'influence de l'Orphisme, une doctrine morale se développait. L'homme, né des

1. *Le sentiment religieux*, p. 7.

cendres des Titans, qui ont été consumés par la foudre après avoir dévoré les membres de Bacchus, a en lui quelques parcelles de la substance du dieu : de là pour lui le devoir de dégager, de purifier cet élément divin enseveli sous la masse de la substance impure [1]. Jules Girard voit ainsi la religion des Grecs s'épurer sans se détruire, enfin parvenir, aux temps de Pindare et d'Eschyle, à un point où elle donne le plus pleinement satisfaction aux exigences de la raison, sans rien perdre encore de son autorité mystérieuse sur les âmes. Ce n'est qu'un moment, il en convient : « La couche épaisse de matérialisme et de superstitions, un instant soulevée, va retomber de tout son poids sur la foule, tandis qu'un petit nombre d'esprits plus hardis ou plus indifférents s'échappera dans le champ de la spéculation pure. » Mais ce moment coïncide avec la grande époque d'Athènes et de toute l'histoire grecque, peut-être même de toutes les histoires, ajoute ce fervent admirateur de l'antiquité : « Confondant le patriotisme avec la passion virile de la liberté, les âmes s'élevèrent à une hauteur qu'elles ne devaient plus atteindre, et le souffle qui les y portait vivifiait du même coup les arts et la poésie, afin de leur offrir des fêtes dignes d'elles [2]. »

L'Académie française, en 1869, décerna au *Sentiment religieux en Grèce* le premier prix de la fondation Montyon, et Villemain, dans son rapport, loua ce qu'il appelait « une savante et généreuse lecture ». L'ouvrage eut une seconde édition en 1879.

Ces livres, cet enseignement, ces succès académiques ouvraient à Jules Girard le chemin de l'Institut. N'eût-il pas, contrairement à ses déclarations de jeunesse, tourné de lui-même les yeux de votre côté, le vénérable M. Guigniaut, devenu depuis longtemps votre Secrétaire perpétuel, lui eût fait signe et l'eût aidé à vaincre sa timidité. Craignant

1. *Le sentiment religieux*, p. 261.
2. *Ibid.*, p. 15. 345.

peut-être que ses écrits ne parussent trop littéraires, M. Girard, avant de briguer les suffrages de votre Compagnie, résolut de faire plus proprement œuvre d'érudit et de philologue. Le 24 novembre 1871, il commença, dans une séance présidée par M. Léopold Delisle, la lecture d'un savant mémoire *Sur l'authenticité de l'oraison funèbre attribuée à Lysias*, qui parut, quelque temps après, dans la *Revue archéologique*. Le mois suivant, l'Académie procédait au remplacement d'un membre libre et de deux membres ordinaires : Jules Girard, candidat à l'un de ces derniers sièges, obtint cinq voix. La seconde élection qui se fit ensuite eut lieu le 9 mai 1873. Girard, cette fois, l'emporta sur trois concurrents qui devinrent, par la suite, ses confrères. Il succédait à Stanislas Julien.

Cette élection ne fut pas sans doute tout à fait étrangère à un changement également profitable pour lui et pour la Faculté des lettres. Celle-ci avait, à plusieurs reprises, exprimé un vœu tendant à dédoubler son unique chaire de littérature grecque : elle le renouvela le 5 novembre 1873, et le doyen, M. Patin, écrivit au Ministre qu'en ce qui concernait le nouveau titulaire, le choix des professeurs s'était, depuis longtemps, unanimement porté sur M. Jules Girard. En effet un décret, du 12 janvier 1874, changea en chaire d'éloquence grecque la chaire actuellement existante et en créa une nouvelle, celle de poésie grecque, qui fut attribuée à M. Girard.

En même temps qu'il devenait professeur en titre, il retrouvait un champ d'études dont il ne s'était écarté qu'à regret ; l'Athénien qu'il était toujours demeuré dans l'âme pouvait de nouveau se renfermer dans le cercle des horizons aimés.

Toutefois je noterai comme un souvenir de son enseignement de la poésie latine l'article qu'il publia, l'année suivante, dans la *Revue des Deux Mondes : Un poète républicain sous Néron*. On dirait presque qu'il se vengeait

d'une littérature que, contre son gré, il s'était vu forcé d'enseigner, en choisissant, pour appeler sur lui l'attention du public, celui de tous les poètes latins dont la déclamation outrée et la sonorité fatigante choquaient le plus son sens de la mesure. Bien qu'il constatât chez Lucain une grande quantité de beaux vers, il voyait dans la *Pharsale* le témoignage le plus expressif de l'incohérence intellectuelle et morale qui caractérise le règne de Néron; il dénonçait la faiblesse déplorable de cette œuvre au point de vue historique; il reprochait au poète, non point d'être républicain sous un tyran, mais de l'être de manière à fausser l'histoire et même à faire douter de sa sincérité [1].

Après avoir donné de cette manière son congé à la littérature latine, M. Girard ne s'occupa plus guère que de poésie grecque. Tel est le sujet de nombreux articles (j'en ai compté jusqu'à onze) parus de 1877 à 1896 dans la *Revue des Deux Mondes*, et dont six seulement furent réunis en volume, en 1884, sous le titre d'*Études sur la poésie grecque* [2]. Dans le même ordre d'idées, il revisa une traduction de Théognis due à M. Patin et y joignit une notice sur le poète de Mégare. Il donna lui-même une traduction des idylles de Théocrite, où il réussit à être exact sans trivialité, élégant sans noblesse et sans banalité. De cet ensemble de travaux destinés tous au grand public se dégage un enseignement personnel, séduisant, dont je ne pourrai rappeler ici que quelques traits.

S'il ne pouvait guère reconstituer qu'à l'aide d'indices extérieurs la figure d'Épicharme, le poète-philosophe, père de la comédie grecque, il n'en était pas de même d'Eschyle. M. Girard le connaissait et le goûtait si bien qu'il en voulait à quelques-uns de ses modernes imitateurs de nous le représenter sous une forme amoindrie. La reprise à l'Odéon,

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1875.

2. Sur ce volume, v. un article d'Ém. Egger dans le *Journal des Savants*, juin 1885, p. 341-349.

en 1889, des *Érinnyes* de Leconte de Lisle lui fournit l'occasion d'expliquer combien différait, à son sens, du merveilleux d'Eschyle une « fantasmagorie d'opéra » où tout était monstrueux, où l'horrible régnait sans partage. Le barbare, dans cette conjecture, ce n'était pas le vieil Eschyle — il fallait laisser cette erreur à Voltaire, à la Harpe, — mais le poète distingué du XIXe siècle qui essayait d'acclimater sur la scène française un spécimen de la tragédie naissante [1].

Bien qu'il eût de Pindare un portrait achevé tracé de main de maître par un de ses plus chers élèves, M. Girard, satisfait cette fois, — ce qui lui arrivait rarement — n'en céda pas moins à la tentation d'y ajouter quelques traits, d'en retoucher quelques autres, afin d'arriver à une ressemblance plus complète avec un modèle trop contraire, disait-il, à l'esprit français pour que ses admirateurs mêmes en saisissent parfaitement la nature [2]. Il chercha à faire comprendre cette langue sonore, ce flot étincelant d'images en évoquant le souvenir des solennités dont elles étaient un des principaux ornements. Que demandait un pareil jour? de brillantes apparitions de figures héroïques, des légendes brusquement coupées par des réflexions sur la condition humaine, des allusions au présent, une abondance d'idées qui se pressent, une éblouissante mobilité de la Muse. C'était là tout Pindare. La fête des oreilles et de l'imagination que les Grecs réclamaient en de pareilles circonstances, Pindare la leur donnait, et c'est pour cela qu'ils le jugeaient le premier des lyriques [3].

Ce n'est qu'accidentellement que M. Girard traite de Sophocle pour réfuter une théorie étrange au sujet de l'*Antigone* : l'intérêt de la pièce, au dire de certains critiques, s'attachait moins à la noble figure de la fille d'Œdipe qu'à

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1889.
2. *Études sur la poésie grecque*, p. 77.
3. *Ibid.*, p. 92.

celle de son persécuteur Créon. Après avoir prouvé l'absurdité de ce paradoxe, M. Girard en découvrait l'origine dans l'idée exagérée que se faisait des droits de l'État certaine école allemande ou, pour mieux dire, prussienne. De Bœckh, le savant antiquaire et helléniste, il remontait à Hegel, le puissant penseur, également professeur à Berlin, chez qui se retrouvait aussi cette théorie sur *Antigone*. Ce n'était qu'une des manifestations dans le domaine de la littérature de la doctrine aussi fausse que redoutable de l'omnipotence de l'État [1].

Toujours préoccupé du « sentiment religieux », c'est à ce point de vue surtout que M. Girard étudie Euripide et Aristophane. Chez le premier, il constate, non pas une véritable profession d'athéisme, mais, au fond, la négation de la mythologie, en revanche, un penchant remarquable pour les doctrines orphiques, attachement, à vrai dire, plus littéraire que religieux [2]. Quant au poète comique, qu'il ait usé largement avec les dieux des licences traditionnelles, qu'il ait raillé librement les prédictions faites après coup, le charlatanisme des devins, la crédulité du peuple, devant un public tout disposé à s'en égayer à son tour, il n'y a rien là qui prouve, à proprement parler, l'impiété d'Aristophane. Au contraire, à le regarder de près, on reconnaît en lui, non sans quelque surprise, un défenseur de la religion ; à côté de ses bouffonneries mythologiques, que personne ne prenait au sérieux, il y a des vers où le poète marque son attachement à la foi traditionnelle [3].

Chez Théocrite, M. Girard tâche de reconnaître les formes, les idées particulières, les légendes locales que lui avaient fournies les montagnes et les vallées de la Sicile [4]. Il rapproche de ce poète Hérondas, dont la décou-

1. *Études sur la poésie grecque*, p. 161, 186.
2. *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1896, p. 755, 758, 761.
3. *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1878, p. 596, 602.
4. *Études sur la poésie grecque*, p. 201-254.

verte de M. Kenyon venait de faire connaître plusieurs mimes, et apprécie avec sa délicatesse habituelle ce réaliste épris de la plus vulgaire réalité [1].

Enfin, chez Apollonius de Rhodes — car M. Girard descend jusqu'à l'école d'Alexandrie, — il touche du doigt la décadence. Un poète vivant d'une vie factice, ne se mêlant point à la foule, écrivant pour un cercle, travaillant dans une bibliothèque, ayant pour Muse l'érudition, beaucoup d'indifférence sur le fond et d'élégance recherchée dans la forme : c'est ainsi que notre confrère définit l'Alexandrinisme [2].

En dehors de ces études sur la poésie grecque et de nombreux comptes rendus publiés dans le *Journal des Savants*, je ne citerai plus, pour être bref, que deux articles de la *Revue des Deux Mondes*, l'un sur Dodone, dont l'antique sanctuaire venait d'être retrouvé par M. Carapanos [3], l'autre sur l'*Histoire grecque* de Curtius, dont M. Bouché-Leclercq venait de donner la traduction [4] ; enfin l'article *Dionysia* inséré dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* [5], et qui montre que, s'il l'eût voulu, votre confrère eût su, aussi bien que d'autres, étaler la plus solide, la plus profonde érudition.

A l'Académie, où il ne communiqua jamais aucun mémoire, il jouissait cependant d'une autorité singulière. Vice-président en 1881, il inaugura tristement sa présidence, l'année suivante, en prononçant deux discours funèbres, à trois jours d'intervalle, sur les tombes de MM. de Longpérier et Thurot [6]. Quatre mois plus tard, il eut à rendre un devoir analogue à M. Guessard, mort

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1893, p. 63-99.
2. *Études sur la poésie grecque*, p. 303, 306.
3. 15 février 1879.
4. 15 juillet 1883.
5. T. II, 1re partie (1892), p. 230-246.
6. Les 17 et 20 janvier 1882.

dans sa retraite de Normandie [1], puis se transporta lui-même à Boulogne-sur-Mer pour saluer, en votre nom, la statue érigée à l'illustre Mariette [2].

Son activité s'exerça surtout au sein des Commissions. Plusieurs fois rapporteur de celle que vous chargez de surveiller les Écoles françaises d'Athènes et de Rome, ce lui fut une occasion d'applaudir aux progrès d'une institution mêlée au souvenir de sa jeunesse, et aussi de marquer, non sans quelque regret peut-être, les différences inévitables existant entre les Athéniens actuels et ceux de l'âge auquel il avait appartenu [3].

L'Académie, le 18 avril 1884, désigna M. Girard, à l'unanimité, comme l'un des représentants de l'Institut au Conseil supérieur de l'Instruction publique, mandat qu'elle lui renouvela régulièrement tous les quatre ans, la dernière fois en 1900.

M. Girard, cependant, sentait le poids de l'âge. La perte de son fils, la longue maladie, puis la mort de sa femme, malgré le vigoureux ressort de sa nature, avaient laissé des marques douloureuses sur ses traits. Une sorte d'interjection inconsciente mêlée souvent à ses discours attestait la fatigue de ses nerfs et compliquait l'effort de son enseignement. Il éprouvait un grand besoin de repos. A l'automne de 1886, il ne se sentit pas le courage de reprendre son cours à la Sorbonne, qui, d'ailleurs, n'avait jamais remplacé complètement pour lui l'École normale. En sollicitant un congé d'un an, qui lui fut accordé à regret, puis renouvelé pour chacune des années suivantes, il rappelait au Ministre ses quarante-deux ans de service. Le doyen avait espéré que la Faculté des lettres ne serait privé que provisoirement de l'enseignement d'un maître « dont elle

1. Le 12 mai 1882.
2. Le 16 juillet 1882.
3. V. le rapport qu'il lut le 10 janvier 1878.

pouvait, écrivait-il, à juste titre s'enorgueillir ». Mais, en 1891, M. Girard fit valoir définitivement ses droits à la retraite, et fut nommé professeur honoraire (1er août).

Il n'en continua pas moins à exercer longtemps, comme président du Jury de l'Agrégation, la plus utile influence sur l'enseignement des lettres : tâche fatigante, dont sa santé se ressentit plus d'une fois, mais à laquelle il s'acharnait avec la conscience d'un devoir à accomplir, et pour laquelle son tact, sa connaissance des hommes le servaient merveilleusement. Il a lui-même, dans un de ses rapports au Ministre, indiqué le danger que présentaient, suivant lui, l'emploi de certaines méthodes nouvelles, la prédominance, dans les classes, des études historiques ou philologiques sur les travaux d'invention, sur les compositions personnelles. « On emploie aujourd'hui, disait-il, les mots de « haute culture » et de « hautes études » pour désigner les études et la science philologiques : c'est par un abus d'expression. Il peut y avoir, au-dessus des bons ouvriers qu'ils instruisent, des hommes de premier ordre... Mais ce n'est pas dans leurs laboratoires scientifiques que les esprits peuvent se former et atteindre leur plus haut degré de culture. La rectitude du jugement en matière littéraire, qui exige une étroite union de sentiment de l'art et de la délicatesse morale, le sens et l'amour de ce qui est beau ou distingué, ne s'acquièrent pas par la pratique des méthodes savantes, ni par les travaux d'érudition. C'est proprement l'œuvre de l'éducation classique bien dirigée [1]... »

A part ces quelques travaux de Commissions ou d'examens, votre confrère n'avait plus guère d'occupations forcées; et je dois dire que cette inaction relative ne lui pesait point. Il avait eu la joie de retourner en Grèce et de revivre là-bas, en compagnie de sa fille, les plus douces heures de sa jeunesse. Des voyages, des séjours à la cam-

1. *Revue universitaire*, 15 décembre 1894.

pagne lui prouvaient que son âme d'artiste n'avait point vieilli. Il se partageait entre ses livres, ses enfants, ses amis. Le théâtre, qu'il aimait pour lui-même et parce qu'il lui fournissait de perpétuels rapprochements avec les drames antiques, le billard même (pourquoi ne le dirais-je pas ?), cet exercice d'adresse si favorable à la conversation, tenaient une place appréciable dans la vie de ce sage satisfait de peu. Il ne désirait rien de plus, quand, en 1896, à son grand étonnement, on vint lui dire que l'importante Fondation Thiers le réclamait pour directeur.

Il se laissa faire, non sans résistance. Insensible aux brillants avantages attachés à un poste justement envié, il lui en coûtait de prendre de nouvelles chaînes, et surtout de quitter le centre de Paris, cette rue du Bac voisine de l'École normale, de l'Institut, de la Comédie française. Le séjour aux portes du Bois, dans la riante demeure du rond-point Bugeaud, lui eût paru un exil, s'il n'y eût retrouvé la vie de famille et une brillante élite intellectuelle à gouverner paternellement. Sa main, d'ailleurs, pour être plus douce que celle de son prédécesseur, n'en fut peut-être pas moins ferme : il tenait beaucoup à ce que les facilités dues aux largesses de Mlle Dosne servissent, non à la préparation d'un examen quelconque, mais à l'élaboration d'un travail personnel, d'un livre utile à la littérature ou à la science.

La fatigue augmentait pourtant. L'esprit toujours en éveil, M. Girard lisait encore beaucoup, mais se sentait las d'écrire. Quand il rédigea son dernier article, celui qu'il consacra, dans le *Journal des Savants*, au bel ouvrage de notre confrère M. Schlumberger sur Basile II, combien de fois la plume lui tomba-t-elle des mains ! Il dénonçait lui-même à l'un de ses amis ce qu'il appelait ses « accès d'inertie » : « La vieillesse, écrivait-il sans aucune amertume, se fait sentir chez moi surtout par une forte diminution d'activité. »

En 1898, il éprouva les premières atteintes d'une dou-

loureuse maladie de foie. Une saison passée à Vichy en 1899 parut lui procurer un grand soulagement. Celle de l'année suivante lui fut, au contraire, fatale. On craignit de le perdre durant l'hiver de 1901.

Il reparut ici vers la fin de l'année dernière, comme il se disposait à aller passer l'hiver dans le Midi, et vous eûtes l'impression que vous ne le reverriez plus. Nul doute qu'il n'en eût le pressentiment lui-même. Il remettait chaque année entre les mains d'un de nos confrères une large offrande pour la Caisse de secours de cette École normale qui n'éveillait chez lui que de doux et chers souvenirs : avant de partir, il tint à verser une somme double, donnant à entendre qu'il croyait bien que c'était la dernière fois.

A Cannes, il vécut résigné aux souffrances et perdu souvent dans la contemplation de cette Méditerranée qui lui rappelait la douce et pure lumière de l'Archipel. La vie pourtant pouvait se prolonger encore, quand un refroidissement l'emporta. Jules-Augustin Girard mourut le jour de Pâques (30 mars 1902).

M. Girard estimait qu'il convient de dérober aux regards ses sentiments intimes. Mais il a montré de lui assez pour inspirer à tous l'affection et le respect. Bon, très sûr, très fidèle et loyal en toutes choses, il n'avait pas seulement, avec sa grande horreur pour les déclamations et les poses, un goût très fin, un sens très délicat de ce qui est vraiment beau, mais un sentiment moral des plus élevés, une grande sévérité pour lui-même, un cœur vibrant d'amour pour la vieille patrie.

Ses amis sentent à présent combien leur manque une affection aussi précieuse que la sienne. Ses anciens élèves savent ce qu'ils doivent à ce merveilleux « éveilleur d'idées ». Ses confrères se rappellent quelle place à part tenait parmi eux cet humaniste, un peu défiant peut-être à l'égard des dénicheurs de textes ou des déchiffreurs d'in-

scriptions, mais si imbu du suc de la littérature grecque, que nul mieux que lui ne savait comprendre, aimer et faire aimer.

BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS
DE M. JULES GIRARD.

1. 1851. *Mémoire sur l'île d'Eubée*, dans les *Archives des Missions scientifiques*, t. II, p. 635-728.

2. 1854. *Du caractère de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias.* Paris, in-8°.

3. — *De Megarensium ingenio.* Paris, in-8°.

4. 1860. *Essai sur Thucydide*, ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, in-12. Paru d'abord, en 1859, dans le *Magasin de librairie* (livraison X-XV). Seconde édition en 1884.

5. 1861. *Hypéride, sa vie et son éloquence.* Extrait de la *Revue nationale* (25 juillet).

6. 1862. *Un procès de corruption chez les Athéniens : Démosthène dans l'affaire d'Harpale.* Extrait de la *Revue nationale* (25 mars).

7. 1869. *Le sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle, étudié dans son développement moral et dans son caractère dramatique.* Paris, in-8°. Seconde édition, augmentée de quelques notes nouvelles, en 1879.

8. 1871. *Hypéride, le dernier discours du patriotisme athénien, à l'occasion d'une découverte récente de l'oraison funèbre d'Hypéride*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1er septembre).

9. — *Sur l'authenticité de l'oraison funèbre attribuée à Lysias.* Extrait de la *Revue archéologique*, 2e série, t. XXIII et XXIV.

10. 1874. *Discours prononcé aux funérailles de M. Beulé aux noms de l'École normale et de l'École d'Athènes* (8 avril). Paris, in-4°.

11. 1874. *Études sur l'éloquence attique*. Paris, in-12. On trouve réimprimés dans ce volume, avec de légères modifications, les mémoires indiqués ci-dessus (nos 2, 5, 8 et 6). Seconde édition en 1884.

12. 1875. *Un poète républicain sous Néron*, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 juillet).

13. 1876. *Recherches sur Délos, par J.-Albert Lebègue, ancien élève de l'École d'Athènes*, dans le *Journal des Savants* (août et septembre).

14. 1877. *L'Hégélianisme dans la critique savante en Allemagne; l'interprétation de l'Antigone de Sophocle*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1er janvier).

15. — *Notice sur Joseph-Daniel Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Extrait du *Compte rendu annuel de la Caisse de secours mutuels des anciens élèves de l'École normale*. Versailles, in-8°.

16. — *Les harangues de Démosthène, par M. Weil; les plaidoyers politiques de Démosthène*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1er novembre).

17. 1878. *Rapport lu, le 10 janvier, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

18. 1878. *La religion dans Aristophane; les cultes enthousiastes et mystérieux*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1er août et 15 novembre).

19. 1879. *Dodone*, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 février).

20. 1880. *Un poète comique philosophe, Épicharme*, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 août).

21. 1881. *Pindare et les lois du lyrisme grec*, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 avril).

22. — *Histoire de l'art dans l'antiquité, de G. Perrot et Ch. Chipiez, t. Ier; Monuments de l'art antique, d'Olivier Rayet*, dans le *Journal des Savants* (août).

23. 1882. *Discours prononcé aux funérailles de M. de Longpérier* (17 janvier). Paris, in-4°.

24. 1882. *Discours prononcé aux funérailles de M. Thurot* (20 janvier). Paris, in-4°.

25. — *La Pastorale dans Théocrite. I. Les idées et les formes bucoliques. II. Les légendes*, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 mars et 1er mai).

26. — *Discours prononcé à l'occasion de la mort de M. Guessard* (12 mai). Paris, in-4°.

27. — *Discours prononcé à l'inauguration de la statue d'Auguste Mariette, à Boulogne-sur-Mer* (16 juillet). Paris, in-4°.

28. — *Discours prononcé à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (17 novembre). Paris, in-4°.

29. 1883. *L'Histoire grecque d'Ernest Curtius*, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 juillet).

30. — *L'Alexandrinisme*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1er novembre).

31. 1884. *Études sur la poésie grecque : Épicharme, Pindare, Sophocle, Théocrite, Apollonius*. Paris, in-12. Réimpression des articles désignés ci-dessus sous les nos 20, 21, 23, 25 et 30.

32. 1886. *La Vie antique, manuel d'archéologie grecque et romaine, traduite sur la 4e édition de E. Guhl et W. Kroner, par Fr. Trawinski; traduction revue et annotée par O. Riemann*, dans le *Journal des Savants* (janvier).

33. — Τὸ δημοτικὸν ᾆσμα περὶ τοῦ νεκροῦ δελφοῦ; *le Chant populaire du Frère mort, par N.-G. Politis*, dans le *Journal des Savants* (mars).

34. — *Discours prononcé aux funérailles de M. Charles Jourdain, au nom de l'Association pour l'encouragement des Études grecques* (24 juillet). Paris, in-4°.

35. — *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs, d'Egger, 2e édition, revue, corrigée et augmentée par Émile Egger, membre de l'Institut*, dans le *Journal des Savants* (décembre).

36. 1887. *La Comédie grecque, par Jacques Denis*, dans le *Journal des Savants* (avril et juillet).

37. 1888. *Discours prononcé, le 10 mars, aux funérailles d'A. Chassang*. Paris, in-8°.

38. — *Discours prononcé, le 5 avril, par M. Jules Girard, président, à l'Assemblée générale de la Société des Études grecques*, dans la *Revue des Études grecques* (t. I, p. VI-XII).

39. — *A nos lecteurs*, dans la même revue (t. I, p. 1-5).

40. — *Maurice Souriau, De deorum ministeriis in Pharsalia, Du rôle des dieux dans la Pharsale*, dans le *Journal des Savants* (avril et juin).

41. — *Idylles de Théocrite*, traduction nouvelle, par Jules Girard, professeur à la Faculté des lettres; compositions d'Émile Lévy, gravées à l'eau-forte par Champollion; dessins de Giacomelli, gravés sur bois par Berveiller. Paris, librairie des Bibliophiles, in-16.

42. 1889. *Discours prononcé aux funérailles de M. Beaussire, au nom de l'École normale supérieure* (10 mai). Paris, in-4°.

43. — *Eschyle sur la scène française*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1er juin).

44. — *Notice biographique sur Émile-Jacques-Armand Beaussire* (1824-1889), dans le *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'École normale.*

45. 1889-1890. *Histoire de la littérature grecque, par Alfred et Maurice Croiset, t. I. Homère, la Poésie cyclique, Hésiode*, dans le *Journal des Savants* (mars, juillet et décembre 1889, et février 1890).

46. 1890. *L'orateur Lycurgue, étude historique et littéraire, par Félix Dürrbach*, dans le *Journal des Savants* (juillet et août).

47. 1891. *Un empereur byzantin au Xe siècle, Nicéphore Phocas, par Gustave Schlumberger*, dans le *Journal des Savants* (janvier, mars et avril).

48. 1892. *Histoire de la littérature grecque, par Alfred et Maurice Croiset, t. II. Lyrisme, premiers prosateurs, Hérodote*, dans le *Journal des Savants* (janvier et mai).

49. 1892. *Poètes moralistes de la Grèce*, notices et traductions par MM. Guigniaut, Patin, Jules Girard, membres de l'Institut, et L. Humbert, professeur au lycée Condorcet. Paris, in-12. La part de collaboration de Jules Girard consiste en un préambule qui précède la notice de Guigniaut sur Hésiode et en une notice sur Théognis.

50. — Article *Dionysia*, dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, de Daremberg et Saglio, t. II, 1re partie.

51. — *Rapport de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome sur les travaux de ces deux Écoles pendant les années 1891-1892*, lu le 10 février. Paris, in-4°.

52. 1893. *Les mimes grecs, Théocrite, Hérondas*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1er mars).

53. 1893-1894. *Histoire de la littérature grecque, par Alfred et Maurice Croiset, t. III. Période attique, tragédie, comédie, genres secondaires*, dans le *Journal des Savants* (mai, octobre et décembre 1893 et février 1894).

54. 1894. *Catulle et ses modèles, par G. Lafaye*, dans le *Journal des Savants* (septembre et novembre).

55. — *Rapport au Ministre sur le concours d'Agrégation des lettres*. Extrait de la *Revue universitaire* (15 décembre).

56. 1894. *Rapport lu, le 7 décembre, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

57. 1895. *Méléagre de Gadara, par Henri Ouvré*, dans le *Journal des Savants* (février).

58. — *Apollonius de Rhodes et Virgile, la Mythologie et les dieux dans les Argonautiques et dans l'Énéide, par M. de La Ville de Mirmont*, dans le *Journal des Savants* (août et décembre).

59. 1896. *Euripide*, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 février).

60. — *Rapport lu, le 28 février, au nom de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

61. 1896-1897. *Histoire de la littérature grecque par MM. Alfred et Maurice Croiset, t. IV*, dans le *Journal des Savants* (février 1896 et juillet 1897).

62. 1899. *L'épopée byzantine à la fin du Xe siècle, par G. Schlumberger*, dans le *Journal des Savants* (février et septembre).

63. 1900. *Discours prononcé aux funérailles de Charles Lévêque au nom de l'École d'Athènes* (8 janvier). Paris, in-4°.

64. 1901. *L'épopée byzantine, Basile II, le Tueur de Bulgares, par G. Schlumberger*, dans le *Journal des Savants* (janvier).

LIVRES OFFERTS

M. Georges Perrot présente à la Compagnie, de la part du principal auteur et de l'Institut archéologique d'Amérique, l'ouvrage qui a pour titre : *The Argive Heræum*, by Th. Waldstein, with the coöperation of G. H. Chase, H. F. de Core, J. C. Hoffin, A. M. Lythgoe, R. Norton, R. B. Richardson, E. L. Filton et H. S. Washington :

« On savait déjà, par plus d'un rapport sommaire et plus d'une publication de détail, quel intérêt avaient présenté et combien avaient été fructueuses les fouilles qui ont été exécutées, de 1892 à 1895, sur le site de l'Héræum d'Argos, par les membres de l'École américaine d'Athènes, avec l'actif concours de l'Institut archéologique d'Amérique, sous la haute direction de M. Charles Waldstein, professeur d'archéologie classique à l'Université de Cambridge (Angleterre). Il a fallu sept ans pour classer, étudier et préparer pour l'impression ou la reproduction par la photographie ou la gravure, les riches matériaux, de nature très diverse, que les tranchées creusées dans ce terrain ont livrés aux fouilleurs. M. Waldstein, dans la préface qu'il a mise en tête de l'ouvrage, expose en fort bons termes les raisons de ce long délai. Celui-ci d'ailleurs a pris fin et, dans le beau volume qui est offert à l'Académie, on a déjà la moitié de l'œuvre impatiemment attendue. La seconde partie de cet ensemble, on nous le promet, ne tardera point à paraître. L'ouvrage comprendra deux volumes in-4° richement illustrés de figures insérées dans le texte et de planches en héliogravure ou en phototypie tirées à part. C'est une

œuvre collective, mais dont M. Waldstein, qui avait présidé aux travaux entrepris sur le terrain, a tracé le plan et dirigé l'exécution ; tous les manuscrits lui ont passé sous les yeux. Le tome premier renferme, outre une introduction générale signée par M. Waldstein, introduction qui ne contient pas moins de 86 pages, les mémoires suivants : Géologie du district de l'Héræum, par M. Stephens Washington ; L'architecture de l'Héræum d'Argos, par E. Lippincott Tilton ; La statuaire de marbre de l'Héræum, par Ch. Waldstein ; Inscriptions de l'Héræum, par Rufus Byam Richardson et James Byam Wheeler.

« Le texte, qui se termine par un index très complet et qui compte 231 pages, comprend 90 figures très bien tirées. Les planches hors texte sont au nombre de quarante et une. Elles font honneur aux ateliers d'où elles sont sorties. Le second volume comprendra les vases et les bronzes.

« Comme le fait remarquer dans sa préface M. Waldstein, ce qui donne à ces fouilles de l'Héræum une importance toute particulière, ce n'est pas seulement la valeur propre de beaucoup des monuments qui y ont été découverts, fragments d'architecture et de sculpture, bronzes ou vases ; c'est surtout le fait que, grâce aux traces des anciens édifices rendues au jour par le déblaiement des ruines et grâce à l'abondance des débris de toutes sortes qui ont été retirés de ce sol, on peut suivre là, depuis ses origines les plus lointaines jusqu'aux dernières heures du monde antique, toute l'histoire du développement et de la décadence de la civilisation grecque. A l'Héræum comme à Mycènes et à Tirynthe, on rencontre les restes de la civilisation mycénienne ; mais, tandis que Mycènes et Tirynthe, après cette époque, cessent pour ainsi dire de compter dans le mouvement de la vie grecque, l'art archaïque, celui du VIIe et du VIe siècle, est représenté à Argos ; et, pour l'âge d'or de l'art grec, le Ve siècle, nous y trouvons les fragments de sculptures qui sont sorties des ateliers de Polyclète, le contemporain et le rival de Phidias. La belle tête de femme qui forme le frontispice de l'ouvrage et qui provient probablement de l'un des frontons répond tout à fait à l'idée que nous nous faisons du génie du maître argien. »

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie les livraisons 14-17 du tome V de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1902, in-8°). Ces livraisons contiennent les articles suivants : § 39, *Fiches et notules* (suite : Chartimas, patrie de Didon ; *Benê Marzeha* ; confréries religieuses carthaginoises ; la Cène ; la fête phénicienne du Marzeah ; *Barad* ou *Deber*. — § 40 : Inscriptions grecques de Sidon et environs. — § 41 : Les inscriptions phéniciennes

du temple d'Echmoun à Sidon. — § 42 : Où était l'embouchure du Jourdain à l'époque de Josué (pl. VI).

M. Bouché-Leclercq présente à l'Académie, au nom de l'auteur M. B. Haussoullier, un volume intitulé : *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*. Paris, Ém. Bouillon, 1902, xxxii-323 p., in-8 (fasc. 138 de la Bibl. de l'École des Hautes Études).

« Le livre de M. Haussoullier reproduit les articles publiés sur le sujet dans la *Revue de Philologie* au cours des dernières années ; mais c'est bien, comme le dit l'auteur dans la préface, un livre nouveau. Les articles ont été revisés, complétés et encadrés dans des chapitres entièrement nouveaux, qui ne renferment pas moins de quinze inscriptions inédites et forment, avec l'Introduction et les Tables, la moitié du présent volume.

« On sait que M. Haussoullier, reprenant l'œuvre commencée par son maître et ami O. Rayet, — à la mémoire duquel il a pieusement dédié son livre, — a fait à Didymes, durant les années 1895-1896, des fouilles qui ont fourni des matériaux précieux à l'histoire de l'époque hellénistique et romaine, à l'archéologie et à l'histoire de l'art. Depuis lors, avec une patience, une conscience et une compétence indiscutées, M. Haussoullier s'est occupé de fixer la chronologie des inscriptions et des monuments qu'il avait découverts — et aussi de ceux qu'y ont ajoutés les fouilles actuellement poursuivies à Milet (depuis 1899) par la Direction des Musées royaux de Prusse, — d'en tirer tout ce qu'ils pouvaient contenir d'allusions et indiquer de rapports avec les faits contemporains, en un mot, d'en faire des matériaux déjà mis à leur place dans le cadre de l'histoire environnante.

« Cette histoire, même réduite à l'histoire du temple de Didymes, inséparable de l'histoire de Milet, M. Haussoullier déclare modestement qu'il n'a pas eu l'ambition de l'écrire ; mais il tient plus que ses promesses, et le labeur qu'il a dépensé pour donner de la cohésion à ces *Études*, pour distribuer entre les époques successives (Macédoniens-Séleucides-Romains) les fragments dont il disposait, est bien fait pour effrayer ceux qui le trouveraient trop timide. Les notes où il achève les discussions et consigne les indications bibliographiques témoignent de l'étendue de ses informations et du scrupule qu'il met à ne point démarquer ce qu'il emprunte. En réalité, il nous donne une histoire de ces diverses époques, vue sous un angle spécial, rattachée par des incidents locaux et des hypothèses judicieusement contrôlées au lieu où il se place pour en suivre la marche. C'est à l'histoire seule — histoire et chronologie — que M. Haussoullier a consacré ce premier volume ; il nous en promet un second, auquel il

réserve « l'ensemble des textes épigraphiques, qui nous renseignent sur les différentes parties du temple et l'organisation du travail aux chantiers du Didymeion ». C'est faire preuve de bonne méthode. Nul doute que la satisfaction promise aux archéologues ne soit aussi complète que l'est présentement celle des historiens. Souhaitons seulement qu'elle ne se fasse pas trop attendre ».

M. Leger présente de la part de M. Alexandre Kraushaar, de Varsovie, le troisième volume de l'*Histoire de la Société des Amis des sciences de Varsovie* (Varsovie, 1902). Ce volume comprend l'histoire de la Société de 1816 à 1820 (Towarrystwo królewskie przyjaciót nauk). M. Leger a déjà signalé l'importance et l'intérêt de cet ouvrage.

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom du R. P. Hippolyte Delehaye et de la Société des Bollandistes, le *Propylæum ad Acta sanctorum novembris. Synaxarium ecclesiae Constantinopolitanae e codice Sirmondiano, nunc Berolinensi, adjectis Synaxariis selectis* (Bruxelles, 1902, in-fol., 8 p., LXXX et 1182 col.).

« Entre les nombreux *Synaxaires* de l'Église grecque, dont la compilation ne remonte pas plus haut que le Xe siècle, et qui contiennent des résumés très abrégés, disposés suivant l'ordre des jours de l'année, des vies de saints, empruntées aux *Ménologes* et aux *Typica*, le P. Delehaye a judicieusement choisi pour en publier le texte l'un des rares exemplaires qui nous ait conservé un texte complet et homogène. C'est un manuscrit, à l'usage de l'église de Constantinople, qui peut dater de la fin du XIIe siècle, et qui, après avoir été recueilli au XVIIe siècle par le P. Sirmond pour la bibliothèque du Collège de Clermont à Paris, a successivement passé depuis dans les collections de Gérard Meerman et de Thomas Phillipps, pour trouver en ces dernières années un asile définitif à la Bibliothèque royale de Berlin.

« Le P. Delehaye en a établi le texte avec le plus grand soin, à l'aide des collations d'une soixantaine de manuscrits d'autres *Synaxaires*, dont il a reproduit les variantes principales au bas des pages. Il faut louer sans réserves cette édition, et l'on ne saurait trop remercier le P. Delehaye de n'avoir pas craint de s'enfoncer, suivant ses propres expressions, dans la *silva horrida* des *Synaxaires*, dont il est si heureusement sorti. Grâce à lui, on possède désormais un répertoire d'une richesse et d'une précision incomparables pour l'hagio-

graphie grecque. L'Académie me reprocherait de ne pas ajouter que les Bollandistes ont profité de la coïncidence de la publication de ce beau volume avec le cinquantenaire de notre éminent confrère M. L. Delisle, pour inscrire en tête son nom. »

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie le texte d'une dépêche qu'il vient de recevoir du R. P. Delattre, correspondant à Carthage.

Tunis, 27 novembre, 8 h. 25 du soir. — Nouvelles découvertes intéressantes. Dans une chambre funéraire deux sarcophages anthropoïdes : prêtre de travail grec et prêtresse coiffée à l'égyptienne avec stéphane; vêtement peint et doré; colombe dans main droite.

L'Académie apprend avec un vif plaisir les nouvelles découvertes faites par son infatigable correspondant; le Président prie M. Héron de Villefosse de lui transmettre les félicitations de la Compagnie et ses encouragements.

M. Homolle communique les estampages et la reproduction de deux stèles funéraires découvertes au musée de Thèbes par M. Vollgraff, membre étranger de l'École française d'Athènes. Ces deux monuments qui portent les épitaphes de ΜΝΑΣΟΝ et ΡVΓΨΟΝ appartiennent depuis plusieurs années à ce musée; cependant personne n'avait encore remarqué qu'ils étaient tous les deux décorés de figures.

Dans le champ de chacun d'eux est gravé, ici au pointillé et là au trait, un guerrier coiffé d'un casque pointu, armé de la lance et tenant du bras gauche un bouclier, de la main gauche

une épée dans son fourreau. L'un est un homme d'âge mûr et l'autre un jeune homme; tous deux marchent au combat, la lance en avant. Sous leurs pieds est représenté un terrain inégal, et qui dans l'une des deux stèles est fleuri. Le jeune homme porte sur les épaules une chlamyde flottante richement brodée; son casque est couronné de laurier, et son bouclier décoré intérieurement d'un emblème représentant le combat de Bellérophon contre la Chimère. L'autre guerrier est nu, et son armement est tout simple.

L'écriture des inscriptions, le style du dessin assignent également ces deux stèles au premier tiers du IVe siècle. La forme large et élégante, l'animation du mouvement, la souplesse des draperies envolées, les détails pittoresques du paysage, conviennent à cette date.

Les figures, dont le contour et tous les détails intérieurs sont gravés au trait ou au pointillé, se détachent par le brillant du poli sur le fond mat de la pierre piquée à la gradine.

Elles devaient être rehaussées par la peinture.

Ce procédé, fort antique, de la gravure sur pierre, dont les stèles de Thèbes nous offrent pour la première fois en Grèce de fort beaux spécimens, démontre à nouveau l'identité originelle du bas-relief et de la peinture. Ce sont des documents précieux non seulement par leur valeur artistique, par leur rareté, mais encore par les conclusions générales qu'on en peut tirer sur le développement de l'art en Grèce.

Au dernier moment, M. Vollgraff annonce la découverte d'un nouveau fragment de stèle décorée au trait dans le Musée de Thèbes par l'éphore de ce Musée. Il est probable que, l'attention une fois éveillée sur cette catégorie d'objets, la série ne manquera pas de s'en accroître, comme il arrive toujours en pareil cas.

Les trois figures paraîtront dans le *Bulletin de correspondance hellénique*.

M. Homolle se félicite en terminant des premiers succès des membres de la section étrangère de l'École française, de M. Vollgraff en Béotie et à Argos, de M. Demoulin à Tinos; c'est une force nouvelle ajoutée à notre École et un sujet d'émulation pour les membres français.

MM. Perrot et Heuzey présentent à ce sujet quelques observations. M. Heuzey, notamment, retrouve le procédé en question dans des monuments orientaux de haute antiquité.

Le Président rappelle que trois places sont vacantes parmi les correspondants étrangers : la première, par suite du décès de M. Dümmler, de Berlin ; la deuxième, par suite de l'élection, comme associé étranger, de M. Sophus Bugge, de Christiania, et la troisième, en raison du décret du 11 mars 1898, qui a augmenté le nombre des correspondants. Quatre places sont également vacantes parmi les correspondants français : la première, par suite du décès de M. Blancard, et les trois autres, en raison du décret précité.

L'Académie décide de ne nommer, cette année, que deux correspondants étrangers et deux correspondants français. Elle procède, en conséquence, à la nomination de deux commissions qui seront chargées de dresser les listes des candidats aux quatre places de correspondants.

Sont désignés :

Commission des correspondants étrangers : MM. G. Perrot, G. Paris, Senart, Leger.

Commission des correspondants français : MM. Delisle, Héron de Villefosse, de Barthélemy, Babelon.

M. S. Reinach continue la lecture de son mémoire sur Sisyphe aux enfers.

MM. Collignon et Pottier rappellent des légendes analogues, dont le trait commun est que des pierres énormes sont remuées par des moyens magiques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Le quatrième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1902. Juillet-août (Paris, 1902, in-8°);

2° Au nom de l'Académie des sciences de Berlin, le premier fascicule des *Acta Borussica* (partie numismatique) intitulé : *Die Münzen aus der Zeit der Könige Friedrich I und Friedrich Wilhelm I* (Berlin, 1902, in-4°);

3° Au nom du R. P. Ronzevalle, un mémoire sur *L'inscription syriaque de Krâd ad-Dâsinya dans l'Émésène* (extr. de la *Revue de l'Orient chrétien*, année 1902), et quatre années (1898-1901) de la revue arabe *Al Machriq*, publiée sous la direction des Pères de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Beyrouth, 1893 à 1901, 4 vol. in-8°).

M. E. Levasseur, membre de l'Institut, offre à l'Académie son *Mémoire sur les monnaies du règne de François Ier* (Paris, 1902, in-4°; extr. de la nouvelle série des *Ordonnances des rois de France*, tome Ier).

En présentant ce volume, M. Levasseur dit qu'il a tenu à faire hommage à l'Académie des inscriptions, en même temps qu'à l'Académie des sciences morales, d'un ouvrage qui lui appartient par le sujet qu'il traite et par la pensée qui l'a dicté. Après avoir signalé les points qui intéressent plus directement les travaux de l'Académie, il termine en remerciant ceux qui lui ont prêté leur concours, en particulier M. de Barthélemy et M. Babelon.

Le Président adresse à M. Levasseur les remerciements de l'Académie.

M. Delisle a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Élie Berger, professeur à l'École des Chartes, le tome IV des *Layettes du Trésor des Chartes* (Paris, 1902, in-4°). Ce volume contient plus d'un millier de documents relatifs au gouvernement et à l'administration du royaume pendant les dix dernières années du règne de saint Louis. Ce sont des pièces de premier ordre, dont beaucoup jettent un jour nouveau sur les plus graves questions se rattachant à l'état général de

l'Europe et de la chrétienté au milieu du XIIIe siècle : rapports de la France avec l'Église et l'Empire, lamentable situation de la Terre Sainte, entreprises de Charles d'Anjou en Italie, différend des barons anglais avec leur souverain, guerres féodales dans les provinces limitrophes du royaume, préparatifs et fatale issue de la dernière croisade. On y trouve à chaque page les informations les plus précises sur l'administration royale, sur celle des évêchés et des abbayes, sur l'organisation féodale, sur le régime des communes, sur le service militaire, sur la topographie, sur l'histoire locale, sur la vie des différentes classes de la société.

« La plupart de ces pièces étaient inédites ou connues seulement par des éditions fautives et des analyses insuffisantes. Les textes que nous en offre M. Berger sont irréprochables, et la chronologie en a été établie avec la plus scrupuleuse exactitude.

« Mais l'auteur de cette publication n'est pas seulement un très expert diplomate : il a fait œuvre d'historien dans la longue introduction qu'il a mise en tête du volume sous le titre de : *Les dernières années de saint Louis.* On retrouve dans ce morceau toutes les qualités qui distinguent l'histoire de la reine Blanche, récompensée par notre Académie du grand prix Gobert.

« C'est un tableau achevé des faits mémorables qui ont signalé la dernière période d'un des plus glorieux règnes de notre histoire. Les récits des historiens originaux y sont habilement combinés avec les données fournies par les textes diplomatiques. L'auteur a insisté de préférence sur des événements trop sommairement traités par les historiens modernes : les arbitrages qui furent confiés à saint Louis par des princes étrangers, et son intervention, toujours désintéressée et pacifique, dans les affaires de Hainaut, de Franche-Comté, de Lorraine, de Bar, de Luxembourg, et dans les démêlés de la bourgeoisie lyonnaise avec l'autorité ecclésiastique. La grande admiration de M. Élie Berger pour saint Louis ne l'a pas empêché de signaler avec impartialité les points faibles de la politique et de la diplomatie. Il regrette que ce roi se soit laissé trop absorber par la pensée de venir en aide aux chrétientés de l'Orient, et qu'il n'ait pas profité des embarras de ses voisins pour s'assurer des accroissements de territoire. La délicatesse des sentiments ne s'accommode pas toujours bien avec les finesses de la politique.

« A la fin de son Introduction, M. Élie Berger rend hommage à la sagesse du gouvernement de saint Louis, qui fit de la France le centre de la civilisation chrétienne, et qui, en mourant, laissa le royaume dans un état de supériorité morale et matérielle défiant toute comparaison. »

M. Collignon offre à l'Académie un volume intitulé : *Mélanges Perrot. Recueil de mémoires concernant l'archéologie classique, la littérature et l'histoire anciennes, dédié à Georges* PERROT, *à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée à l'École normale supérieure* (Paris, A. Fontemoing, 1903, gr. in-8°).

« Il y a quelques jours, une délégation de confrères, de collègues et d'anciens élèves de M. Perrot se réunissait à l'École normale, pour fêter le cinquantième anniversaire de son entrée dans cette École qu'il dirige aujourd'hui, et lui offrir un volume qui lui a été dédié à cette occasion. C'est ce volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie. En raison du nombre et de la variété des courts mémoires qui le composent, il est difficile de les analyser ici. Il me sera permis au moins de rappeler qu'on trouve dans ce recueil la signature de plusieurs de nos confrères, celles de MM. Boissier, Bouché-Leclercq, Bréal, Cagnat, Croiset, Foucart, Heuzey, Homolle, Pottier, Salomon Reinach, Weil. Les archéologues et les savants étrangers se sont empressés de répondre à l'appel qui leur avait été adressé, et d'apporter leur contribution. C'est ainsi que les noms de MM. Benndorf, Cavvadias, Doerpfeld, Furtwaengler, Percy Gardner, Helbig, Loewy, de Mme la comtesse Lovatelli, de MM. Michaelis, Murray, C. Robert, Studniczka, Treu, Wolters, figurent à côté de ceux des professeurs de nos Universités qui ont été les élèves ou les disciples de M. Perrot. L'Académie accueillera certainement avec faveur un volume qui est un hommage d'affectueux respect et d'estime scientifique rendu à l'un de nos confrères. »

Le Président, en remerciant M. Collignon de cet hommage, s'exprime en ces termes :

« Messieurs, s'il est dans l'exercice de la présidence des moments douloureux, il en est aussi d'heureux, dont on garde précieusement le souvenir. Mon année de présidence aura été favorisée sous ce rapport, puisqu'après le cinquantenaire de l'entrée de M. Delisle à la Société d'histoire de France et à la Bibliothèque nationale, elle aura été marquée par le cinquantenaire de l'entrée de M. Perrot à l'École normale.

« Je me joins, au nom de l'Académie, aux sentiments exprimés par M. Collignon, sentiments qui ne sont que l'écho des paroles éloquentes et émues qu'il a su trouver pour rendre à notre confrère M. Perrot un hommage juste et mérité, à cette fête où plusieurs d'entre nous étaient présents et à laquelle nous nous sommes tous associés de cœur. »

M. OPPERT présente, au nom du R. P. Scheil, le t. II des *Textes sémitiques* recueillis à Suse par l'expédition de M. de Morgan :

« Ce volume contient des inscriptions de tout genre appartenant à des rois de différentes dynasties et d'autres documents d'une nature encore indéterminée. Nous nous arrêterions davantage sur ces documents curieux, si la plus grande partie de ce grand volume n'était occupée par un texte d'un genre sinon complètement nouveau, du moins d'une importance capitale.

« Depuis plus de quarante ans, un nombre assez respectable de savants de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie et même de Finlande s'étaient occupés des milliers de textes juridiques, conservés dans les collections d'Europe et d'Amérique et avaient pu fixer les règles générales du droit de la Chaldée et de l'Assyrie, pendant un laps de temps qui s'étend sur plus de deux mille ans. La fixation des termes juridiques ne s'est faite que par un labeur constant et continu pendant près d'un demi-siècle, et voilà que le R. P. Scheil nous apporte une magnifique confirmation de nos résultats. La mission Morgan a trouvé un grand monument, presque intact, en diorite, sur lequel le roi Hammourabi, au XXIVe siècle avant l'ère chrétienne, a tracé, en plus de trois cents articles, la jurisprudence criminelle et civile de la Chaldée, qui semble avoir survécu à son auteur pendant vingt-cinq siècles, et cette législation était probablement plus ancienne que le roi législateur qui l'a codifiée. Tout s'y trouve au point de vue du droit criminel et civil tel qu'il pouvait être conçu dans ces temps reculés.

« Le R. P. Scheil a le grand mérite d'avoir reconnu de suite la nature du texte et d'avoir appliqué les découvertes de ses prédécesseurs à nous fournir, en dehors du texte, des observations qui, en majorité, peuvent être regardées comme exactes. Il faut admirer la somme de travail assidu qui a dû être dépensée par le savant dominicain pour mener à bonne fin la transcription et la traduction du texte, et ne pas être surpris que lui-même n'ait pas mesuré toute l'importance que ce long document de plus de 4.000 lignes a eue sur la postérité assyro-chaldéenne, et qu'il n'ait pas insisté sur quelques faits qui ajoutent beaucoup à la grandeur de la découverte de la mission de Suse. MM. Bezold et Pinches ont de suite reconnu que des fragments retrouvés au Musée Britannique n'étaient que des copies en caractères assyriens du code de Hammourabi, et nous-même avons vu que les planches 46 et 47 du fasc. XIII des *Babylonian Texts* et désignées comme *table des lois de Hammourabi* n'étaient que la copie exacte, faite par ordre du roi Sardanapale, de la fin du monument en diorite découvert à Suse. D'autres fragments, publiés déjà depuis plusieurs années, sont un *duplicata* du texte édité par le P. Scheil, et il semble

donc qu'une grande partie de ce document juridique a formé la base de la juridiction à Babylone et à Ninive. L'exemplaire en diorite a pu être enlevé de Babylone par le roi de Suse, Kudur-Nakhounta, en 2280 avant J.-C. C'est ainsi que nous a été conservé un monument unique dans son genre, un code de lois remontant au xxive siècle ; rien de semblable n'a été épargné par le temps, et même pas la loi romaine des douze tables, dont la perte, peu expliquée, peut être regardée comme l'une des plus sensibles qu'ait faites l'histoire de la civilisation. »

M. Oppert présente ensuite les fascicules XIV et XV des *Babylonian Texts*, qui ont été exécutés par les ordres et sous la surveillance de l'administration du Musée Britannique. M. le Dr Budge est spécialement chargé de l'édition de ces fascicules, dont le premier contient une édition complète des syllabaires et des dictionnaires sumériens-assyriens, des noms d'animaux, mammifères, oiseaux, amphibies, et de plantes de tout genre. Le fascicule XV contient, au contraire, des textes d'un grand intérêt : une trentaine de planches renfermant, comme l'indique la suscription anglaise : *Early sumerian religious texts*, précédés et suivis d'inscriptions de la même catégorie en langue assyrienne. Par l'édition de tant de textes, dont surtout des débris d'une grande collection mythologique en langue sumérienne, le Musée Britannique a de nouveau grandement mérité des érudits et, par la sagesse et la générosité avec laquelle il effectue ses précieuses publications, donné aux autres administrations un exemple trop peu suivi par d'autres administrations similaires, dont les unes ne publient pas du tout, et les autres, en éditant, sont par leur parcimonie et leur étroit désir du lucre, le contrepied de l'administration anglaise. »

M. de Boislisle, présente de la part de l'auteur, M. Emmanuel Rodocanachi, un ouvrage intitulé : *Les infortunes d'une petite-fille d'Henri IV, Marguerite d'Orléans, grande-duchesse de Toscane, 1645-1721* (Paris, in-8°).

« Quoique fille de Gaston d'Orléans et petite-fille d'Henri IV, l'héroïne du livre que l'on m'a demandé de présenter à l'Académie, ne tient pas une grande place dans l'histoire du xviie siècle, ni même une place honorable, oserai-je dire ; ses « infortunes » furent très réellement méritées, et c'est à juste titre que Louis XIV la tint soigneusement à l'écart, lorsqu'elle eut quitté un mari qui n'était pas cependant le pire des Médicis, et qu'elle fut revenue à Paris après une quinzaine d'années passées à Florence. Sa sœur consanguine, la Grande Mademoiselle, qui ne pouvait supporter les filles issues du

second mariage de Gaston, a tracé d'elle ce bref portrait : « Ennuyeuse, parlant beaucoup et peu agréablement, faisant sans cesse des histoires de son domestique, des chevaux qu'elle achetoit, des noms qu'ils avoient, d'où ils venoient, enfin des détails de maquignon ou de demoiselle de campagne qui va aux foires, et s'habillant de même. » Qu'eût donc ajouté Mademoiselle à ces quelques lignes si méprisantes, si elle avait suivi Mme la Grande-Duchesse dans les derniers temps de sa vie, surtout si elle en eût connu tous les dessous comme nous les révèle le livre très substantiel, très documenté, de M. Rodocanachi ? Car les rapports de la double police, florentine et française, qui ne cessait pas un instant de la surveiller, soit qu'elle fût resserrée dans un couvent, ou qu'elle obtînt de prendre par intervalles l'air de la Cour, ne permettent plus d'en rien ignorer. Une biographie de cette espèce ne laisse pas cependant d'avoir son utilité, sinon pour l'histoire politique, du moins pour celle des mœurs, surtout des mauvaises. On y trouve une très grande quantité d'informations nouvelles, tirées presque toutes des Archives florentines ou pontificales, et qui font bien connaître, outre l'existence des derniers Médicis dans leur cour de Florence, certaines couches inférieures de la société parisienne, où Louis XIV tint sa cousine aussi étroitement reléguée qu'il lui fut possible. »

M. Barth, au nom du traducteur, présente un volume intitulé *La religion du Véda, par* M. Oldenberg, *professeur à l'Université de Kiel. Traduit de l'allemand par* Victor Henry, *professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à l'Université de Paris. Avec une préface du traducteur* (Paris, 1903) :

« Je n'ai pas besoin de faire l'éloge du livre de M. Oldenberg. Résultat de recherches originales et profondes, bien composé et bien écrit, il est indispensable à l'indianiste et fait pour plaire à tout lecteur lettré; c'est à la fois une œuvre de science et une œuvre d'art. M. Henry, qui est lui-même un védiste de grand mérite, a donc été bien inspiré en l'offrant au public français et en le mettant, dans cette traduction fidèle, élégante et, en tout point, digne de l'original, à la portée de tous ceux, parmi nous, qui ne peuvent pas le lire en allemand.

« L'ouvrage de M. Oldenberg est de 1894; mais, par les soins de l'auteur et du traducteur, l'annotation a été mise ici au courant des derniers travaux. »

M. Valois offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Roger Peyre, professeur au lycée Charlemagne, un volume intitulé : *Une*

princesse de la Renaissance, Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie (Paris, 1902, in-8°). A l'aide de documents diplomatiques ou littéraires, dont plusieurs sont inédits et empruntés soit aux Archives de Turin, soit aux collections manuscrites de la Bibliothèque nationale, M. Peyre a réussi à tracer un portrait fort sympathique de cette fille de François Ier, la moins connue des « trois Marguerite » du XVIe siècle, mais non la moins digne de l'être. Sa haute culture littéraire, la protection efficace qu'elle accorda à des poètes tels que Ronsard, à des jurisconsultes tels que l'Hospital, son attachement à sa patrie d'origine, son large esprit de tolérance font d'elle une des figures les plus attachantes de l'époque. On remarquera particulièrement l'appendice iconographique, où l'auteur, bien connu par ses travaux sur l'histoire de l'art, signale, dans les collections publiques ou privées, un grand nombre de peintures, de dessins, de médailles, de gravures, d'émaux reproduisant les traits de Marguerite de France.

M. CLERMONT-GANNEAU a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de mon savant confrère et ami, M. Golénischeff, conservateur du Musée Impérial de l'Ermitage, deux ouvrages russes, très rares en Russie même, introuvables en France, publiés au milieu du siècle dernier par l'archimandrite Porphyrius Ouspensky. Le premier est un mémoire intitulé : « Les écritures du Kinéen Mânatha » ; le second, un grand album de lithographies intitulé : « L'Orient chrétien, l'Égypte et le Sinaï ». Ils intéressent d'une façon particulière l'étude des antiquités et des inscriptions du Sinaï. Notre Commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* avait fait jusqu'à ce jour d'inutiles efforts pour se procurer ces ouvrages. Grâce à la généreuse donation de M. Golénischeff, qui a pu, non sans peine, les acquérir d'occasion, elle pourra combler une lacune regrettable de sa documentation, et notre Bibliothèque s'enrichira de deux volumes qu'on chercherait en vain ailleurs à Paris. »

M. CLERMONT-GANNEAU présente, en outre, de la part du R. P. Barnabé d'Alsace, missionnaire apostolique, un volume intitulé : *Le prétoire de Pilate et la forteresse Antonia* (Paris, 1902, in-8°).

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE présente une *Monographie de la commune de Lhuître*, par M. Arsène Thévenot (Arcis-sur-Aube, 1903, in-8°).

M. Cagnat présente, de la part de M. Méhier de Mathuisieulx, un *Rapport sur une mission scientifique en Tripolitaine* (Paris, 1902, in-8°; extr. des *Nouvelles archives des Missions scientifiques*, t. X). M. de Mathuisieulx s'est surtout occupé dans cette brochure des ruines de *Leptis magna* (Lebda), dont il a fait un plan général et où il a relevé d'intéressantes photographies. La contrée où ces grandes ruines se trouvent étant peu accessible aux Européens, les documents recueillis par l'auteur ont une certaine importance. C'est la première fois qu'on publie des vues de *Leptis Magna*. M. de Mathuisieulx a ajouté quelques renseignements sur les ruines de Salrata et sur des restes d'établissements agricoles existant sur le plateau du Djebel-Tarounha.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE

M. H. Omont a la parole à l'occasion du procès-verbal de la dernière séance :

« L'Académie me permettra de retenir quelques instants son attention au sujet de quatre planches de fac-similés d'anciens manuscrits grecs bibliques, en lettres onciales, reproduits dans l'album de l'*Orient chrétien : Égypte et Sinaï*[1], de l'archimandrite russe Porphyre Ouspensky, que notre savant confrère, M. Clermont-Ganneau, a offert, au cours de la dernière séance, de la part de M. W. Goléníscheff[2].

« Il n'y a rien à dire des planches XV et XVI de cet album, sinon qu'on y trouve la reproduction assez exacte de deux courts

1. *Vostok Christiansky : Egipet i Sinaï* (S.-Pétersbourg, 1857, in-fol. oblong, 88 planches). C'est l'album du *Voyage en Égypte* cité plus loin.

2. Séance du 28 novembre 1902; voir les *Comptes rendus* de l'Académie, p. 724.

fragments du célèbre *Codex Sinaïticus*, publié par Tischendorf[1]. Mais il n'en est pas de même des planches XIII et XIV qui offrent le fac-similé de quelques lignes de deux pages d'un ancien manuscrit grec de l'évangile de saint Marc, conservé alors au Caire, dans l'église du patriarchat orthodoxe, et copié en grandes lettres onciales d'or sur parchemin pourpré.

« Voici en quels termes l'archimandrite Porphyre en parle, à la page 77 du récit de son *Voyage en Égypte*, pendant l'année 1850[2] : « Outre ces objets sacrés, on conserve... deux fragments « de l'évangile grec de Marc (chap. IX, vers. 14, 15, 16, 20, 21, « 22; chap. X, vers. 23, 24, 29), écrits sur un parchemin fin et « transparent, de couleur pourpre violette, avec de superbes « lettres d'or, semblables aux lettres slaves. (Voyez les fac-similés.) Le patriarche me dit qu'ils passent pour le manuscrit « autographe de l'évangile de Marc, et m'en ayant donné deux « fragments, en guise de bénédiction et en souvenir de ma « double prière au siège apostolique, exprima tous ses sentiments « dans la lettre qu'il me donna. Une étude sévère de l'aspect et « des caractères de l'écriture de ces fragments, et leur comparaison avec d'autres manuscrits anciens du même genre, « démontra que l'évangile entier de Marc, dont on conservait « seulement deux feuillets, avait été écrit à la fin du ve siècle, et « était employé dans le service divin aux jours de fête. Je pense « que cet évangile de la fête de Notre-Seigneur du siège patriarcal d'Alexandrie a été copié de l'ancien récit indépendant du « saint apôtre et évangéliste Marc. »

« Dans ma *Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'évangile de saint Matthieu*[3], publiée il y a deux ans, il m'a fallu citer de seconde main, d'après M. le professeur C. R. Gregory, les deux planches de cet album, dont je n'avais pu consulter aucun exemplaire. Ce savant lui-même le mentionne (*Na*) dans ses

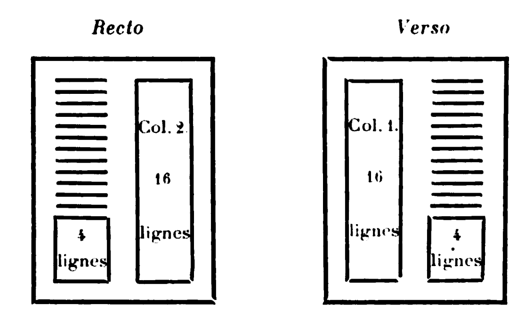
1. Genèse, XXIII, 19-XXIV, 2, publié à la p. 5 de *Appendix codicum celeberrimorum Sinaïtici...*, ed. C. Tischendorf (Lipsiæ, 1867, gr. in-4°); et I. Corinth., XIII, 4-7, publié au t. IV, p. 67, de *Bibliorum codex Sinaïticus Petropolitanus* (Petropoli, 1862, gr. in-4°).

2. *Puteschestvie po Egipti* (S.-Pétersbourg, 1856, in-8°).

3. *Notices et extraits des manuscrits* (1900), t. XXXVI, p. 599-675; cf. p. 600, note 4.

Prolegomena au Nouveau Testament grec de Tischendorf, d'après une note qui lui avait été fournie par M. le professeur O. von Gebhardt[1]; depuis M. Gregory dans son *Textkritik des Neuen Testamentes*[2], et M. le professeur H. von Soden, dans son récent travail intitulé : *Die Schriften des Neuen Testaments*[3], n'ont apporté aucun renseignement nouveau relativement au texte de ces fragments[4]. L'examen des deux planches de l'album du voyage de l'archimandrite Porphyre Ouspensky permet de préciser, dans une certaine mesure, leur véritable nature.

« Ces deux planches offrent le fac-similé d'un seul des deux fragments, qui contient une partie du texte des versets 15-16 et 20-22 de la première colonne du recto et de la seconde colonne du verso d'un feuillet, qui était écrit à deux colonnes, de chacune seize lignes à la page, ainsi que l'on peut s'en rendre compte à l'aide du petit schéma suivant :



« Voici le texte du fac-similé de ces deux fragments, reproduits ligne pour ligne, avec leur transcription et l'indication des variantes qu'ils présentent avec l'édition de Tischendorf :

1. Lipsiæ, 1894, in-8°, p. 384.
2. Leipzig, 1900, in-8°, p. 59.
3. Berlin, 1902, in-8°, p. 121.
4. MM. Gregory et von Soden indiquent ce fragment comme conservé à la Bibliothèque impériale publique de S.-Pétersbourg, sous le n° CCLXXV des mss. grecs, et contenant les versets 14-22 du chapitre IX et 23, 24 et 29 du chap. X de saint Marc. — On remarquera encore, au bas de la planche XIII, les deux mots ΑΔΕΛΦΟΥϹ et ΑΔΕΛΦΑϹ, reproduits l'un au-dessous de l'autre, et qui paraissent empruntés à *Marc*, X, 30.

I. Planche XIII

(Col. 1, recto)

ΚΑΙЄΥΘЄC
ΠΑCΟΟ
ΙΔΩΝΑ
,ЄΞЄΘΑΜ
ΚΑΙΠΡΟC
ΧΟΝΤЄCΗ
ΠΑΖΟΝΤΟ
ΤΟΝ·ΚΑΙ
ΡΩΤΗCЄ
ΤΟΥCΓΡΑ
ΜΑΤЄΙCΤ
CΥΝΖΗΤ

Marc., IX, 15. Καὶ εὐθέω[ς] πᾶς ὁ ὄ[χλος] ἰδὼν α[ὐτὸν] ἐξε-θαμ[βήθη], καὶ προσ[τρέ]χοντες ἠ[σ]πάζοντο [αὐ]τόν. — 16. Καὶ [ἐπη]ρώτησε τοὺς γρα[μ]ματεῖς· Τ[ί] συνζητ[εῖτε]...

Variantes de l'*Editio octava critica major* de Tischendorf : 15. Εὐθὺς — ἰδόντες — ἐξεθαμβήθησαν. — 16. αὐτοὺς (*om.* γραμματεῖς).

II. Planche XIV

(Col. 2, verso)

ΥΛΙЄΤΟ
ΡΙΖΩΝ·ΚΑΙ
ΊΗΡΩΤΗ
ЄΝΤΟΝΠΡΑ
ΤΟΥ·ΠΟ
ↄCΧΡΟΝΟC
ↄΤΙΝΩCΤΟΥ
ↄΓЄΓΟΝЄΝ
ΤΩ·ὉΔЄ
ΠЄΝ·ΠΑΙΔΙ
ЭЄΝ·ΚΑΙΠΟΛ
ΚΙCΑΥΤΟΝ

Marc., IX, 20 ... [ἐκ]υλίετο [ἀφ]ρίζων. — 21. Καὶ [ἐ]πηρώ-τη[σ]εν τὸν πατέρα [αὐ]τοῦ· Πό-[σ]ος χρόνος [ἐ]στὶν ὡς τοῦ[τ]ο γέγονεν [αὐ]τῷ; Ὁ δὲ [εἶ]πεν· Παιδι[ό]θεν· — 22. καὶ πολ[λά]-κις αὐτόν...

Variantes : 21. Ἐκ παιδιόθεν. — 22. *omis.* αὐτόν.

« Autant qu'on en peut juger d'après le facsimilé en couleurs, qui paraît suffisamment exact, la date de la grande écriture onciale d'or[1] de ce manuscrit ne paraît pas remonter au VI[e] siècle, comme on l'avait admis jusqu'ici sur le témoignage de l'archimandrite Porphyre; il semble au contraire qu'elle soit d'assez basse époque, et peut-être seulement du IX[e] siècle, contemporaine ou à peu près de celle du *Lectionnaire* de Vienne. Ces fragments n'en sont pas moins un précieux et second témoin de la survivance tardive de ces luxueux exemplaires des Évangiles, copiés en lettres onciales d'or sur parchemin pourpré, dont le *Codex Sinopensis*, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, est jusqu'ici le seul représentant ancien. »

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret en date du 20 novembre 1902, qui autorise l'Académie des inscriptions et belles-lettres à accepter la donation qui lui a été faite par M[me] de Clercq et M. de Boisgelin.

Le Président donne lecture du décret.

A la suite de cette lecture, l'Académie décide, par un vote unanime, que la donation de M[me] de Clercq et de M. de Boisgelin est définitivement acceptée.

Dans une autre lettre, M. le Ministre adresse à l'Académie la copie d'un rapport de M. Maurouard, chargé d'affaires de France à Athènes, ainsi qu'un certain nombre de pièces relatives au classement, parmi les monuments nationaux de Grèce, de deux importantes constructions franques qui subsistent dans ce pays.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie les photographies des nouveaux sarcophages de Carthage dont il a annoncé la découverte à la précédente séance d'après une dépêche du R. P. Delattre.

Un prêtre est représenté étendu sur un des deux sarcophages. La sculpture est d'un beau style et d'une exécution très soignée : il a la barbe moins longue que les précédents ; la tête est

1. Il manque environ deux lettres à chaque ligne, qui mesurait 0[m] 09 centimètres ; les lettres d'or ont une justification de 0[m] 01 centimètre.

entourée d'une bandelette; il porte à l'oreille gauche un anneau doré ; l'avant-bras droit se détache presque entièrement du couvercle; la main droite paraît belle et bien traitée.

Le second sarcophage est celui d'une prêtresse. C'est une pièce merveilleuse et d'un prix inestimable; la tête est absolument grecque et rappelle les plus belles têtes des stèles funéraires attiques; le costume est à la fois grec et égyptien. Il se compose d'une pièce d'étoffe légère et symétriquement plissée qui laisse à découvert le haut de la gorge ; elle est retenue au-dessus des seins par deux fibules qui paraissent se rattacher à un collier, et au-dessous des seins par une ceinture. A partir des hanches, le corps disparaît sous deux grandes ailes d'oiseau qui l'enveloppent étroitement et se croisent vers les pieds, laissant ceux-ci et le bas de la tunique à découvert. La tête est surmontée d'un voile court qui laisse voir des cheveux frisés au fer au-dessus des tempes et retombant sur les épaules en longues boucles. Au-dessus du voile, un oiseau accouvé complète la coiffure. Ce costume est celui des grandes déesses égyptiennes, Isis et Nephtys, dont le corps est enveloppé de deux ailes de vautour, l'oiseau symbolique par excellence. Les reines d'Égypte qui ont été représentées en déesse portent également ce costume. On peut le voir au Louvre sur l'insigne statuette en bronze, rehaussée d'or et d'argent, qui représente la reine Karomamâ. Mais ce qui augmente encore l'intérêt de la nouvelle découverte du P. Delattre, c'est que cette statue de prêtresse est entièrement peinte et rehaussée des plus vives couleurs. Les yeux sont peints; les oreilles sont ornées de pendants dorés de style grec; deux lignes de perles dorées sur le cou simulent un double collier; la ceinture est dorée. Le haut de la poitrine est orné de trois bandes : celle du milieu, rouge vif; les deux autres, noir ou bleu foncé ; ces larges bandes passent sous la double gaine qui renferme les cheveux; elles sont cernées d'un filet d'or. Au bras droit on remarque un bracelet doré. Dans la main gauche la prêtresse portait la cassette à offrande, tandis que la main droite, abaissée le long du corps, tient une colombe à plein corps par les pattes, les ailes et la queue.

Ces sarcophages malheureusement avaient été déjà visités dans l'antiquité. Sur chaque couvercle, près de la tête de la statue,

on a pratiqué un trou de grandeur suffisante pour pouvoir atteindre les objets précieux contenus dans la cuve. Les deux corps sont déposés dans une couche de résine : celui du prêtre dans de la résine qui est restée compacte, celui de la prêtresse dans de la résine altérée.

Les belles photographies adressées par le P. Delattre ont été exécutées par M. Henry Bourbon, auquel on doit déjà tant d'autres fidèles reproductions des objets exhumés dans les fouilles de Carthage. On n'a pas pu exécuter d'aquarelle dans la chambre funéraire où les couvercles étaient encore empâtés d'argile qu'il était nécessaire de conserver, afin de protéger la sculpture et la peinture pendant la manœuvre si délicate de l'extraction et du transport. Heureusement les principales couleurs sont assez bien conservées ; ni l'air, ni la lumière ne paraissent leur nuire. Le P. Delattre fera faire une aquarelle le plus tôt possible. Pour le moment les sarcophages sont placés loin de tout contact ; les visiteurs ne peuvent les admirer qu'à une distance respectueuse.

La découverte du R. P. Delattre est de la plus haute importance pour l'histoire de l'art antique ; elle est digne de toute l'attention de l'Académie.

Le Président rappelle à l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de notre regretté confrère M. Müntz, et consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie décide, au scrutin, qu'il y a lieu, et fixe au 16 janvier prochain, l'examen des titres des candidats.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire d'arménien vacante à l'École des langues orientales vivantes.

M. Meillet est désigné en première ligne par 26 suffrages contre 3 donnés à M. Macler.

M. Macler est désigné, à l'unanimité, en seconde ligne.

La présentation des candidats sera faite, dans cet ordre, à M. le Ministre.

L'Académie procède ensuite au renouvellement de la commission des impressions.

Sont nommés : MM. Delisle, Barbier de Meynard, Maspero, Croiset, de Lasteyrie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, deux brochures intitulées : 1° *Le Repertorium Repertorii du P. Clément Blume et les droits de la critique*, lettre au Directeur des *Analecta Bollandiana* (Bruxelles, 1902, in-8°); 2° *Le Saint-Suaire de Turin et le Nouveau Testament* (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Revue biblique*).

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, de la part du R. P. Lammens, de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, deux brochures intitulées : 1° *Les Nosairis dans le Liban*, notes d'ethnographie et d'histoire libanaises au moyen âge (in-8°; extr. de la *Revue de l'Orient chrétien*); 2° *Les Nosairis furent-ils chrétiens?* à propos d'un livre récent (in-8°; extr. de la même Revue).

M. Delisle, en présentant au nom de l'auteur Dom Paul Cagin, trois opuscules intitulés : *Un mot sur l'Antiphonale missarum* (Solesmes, 1890, in-8°); *Le Sacramentarium triplex de Gerbert* (Paris, 1900, in-8°; extr. de la *Revue des bibliothèques*); *Le ms. latin M.VI.2 du Musée Borgia* (Paris, 1902, in-8°; extr. de la même revue), dit :

« Je dépose sur le bureau, au nom d'un bénédictin de l'abbaye de Solesmes, Dom Paul Cagin, trois opuscules qui attestent chez l'auteur de grandes connaissances en paléographie et en liturgie. Dans le premier, il examine avec prudence la question de savoir jusqu'à quel point est fondée l'attribution de l'Antiphonaire romain à saint Grégoire. Dans le second, il raconte comment il a retrouvé à la bibliothèque de la ville de Zurich, sous le n° C. 43, le fameux *Sacramentarium triplex*, sur lequel Gerbert avait travaillé en 1764 et qui passait pour perdu depuis plus d'un siècle. Le troisième est consacré à un fragment d'évangéliaire, du XIe siècle, en écriture bénéventine, qui

fut communiqué, il y a quelques mois, à Dom Cagin par un libraire de Munich, Ludwig Rosenthal. Après en avoir pris la description et avoir constaté qu'il avait servi en 1375 aux religieux d'un petit monastère bénédictin dédié à saint Nicolas dans l'île istrienne ou dalmate d'Ossero, le savant bénédictin fut frappé de l'analogie que le manuscrit de M. Rosenthal lui semblait présenter avec un manuscrit que le docteur Ebner avait vu vers l'année 1890 au Musée Borgia et dont ce savant avait donné une notice très sommaire. Quand Dom Cagin, voulant s'assurer si sa conjecture était fondée, demanda des renseignements sur le ms. du Musée Borgia, il lui fut répondu que ce manuscrit avait disparu.

« A la suite d'un nouvel examen de l'évangéliaire de M. Rosenthal, il acquit la conviction que c'était le manuscrit du Musée Borgia. Les preuves qu'il réunit ne laissaient aucun doute ; le libraire le reconnut lui-même et n'hésita pas à se dessaisir du volume qu'il tenait d'un libraire italien. Cette réintégration fut bientôt suivie de celle de plusieurs autres manuscrits également dérobés au Musée Borgia. Ce n'est pas tout : le préfet de la Vaticane, le R. P. Ehrle, profita de l'incident pour faire incorporer dans les collections confiées à sa garde l'ensemble des manuscrits du Musée Borgia. »

M. Longnon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Georges de Manteyer, un travail intitulé : *Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne* (910-1060). *Notes additionnelles* (Paris, 1901, in-8°) :

« Il y a près de trois ans, lors de son séjour à l'École de Rome, M. de Manteyer publiait un important mémoire sur les origines de la maison de Savoie, où il cherchait à démontrer que le comte de Savoie Humbert aux Blanches Mains aurait eu pour trisaïeul, en ligne directe, le vicomte de Sens Garnier, mort en 925 dans un combat contre les Normands à Chalaux ; pour bisaïeul Hugues, comte en Viennois, et pour aïeul Humbert, également comte en Viennois et frère de l'archevêque de Vienne Thibaud. Plusieurs objections avaient été faites à la thèse soutenue par M. de Manteyer, et celui-ci y répond aujourd'hui en un fascicule de notes additionnelles, dans lequel il produit un texte nouveau, qui corrobore plusieurs des conclusions du mémoire précédent. On y trouve aussi une longue étude sur la confusion qui, au xe et au xie siècle, a pu se produire plus d'une fois entre les noms propres Hubert et Humbert : il semble en résulter que les comtes de Savoie qu'on a désignés jusqu'ici sous les noms de Humbert Ier, de Humbert II et de Humbert III s'appelaient en réalité Hubert. »

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Clarence B. Moore, la seconde partie de son important travail : *Certain aboriginal remains of the northwest Florida coast* (Philadelphie, 1902, in-4°, avec nombreuses planches). Les tumulus explorés avec grand soin par M. Moore lui ont fourni une ample moisson de vases d'argile à ornements incisés, d'une grande variété de formes, de figurines en terre cuite et de pierres taillées. Cet ouvrage clair et bien ordonné, pourvu d'une illustration très abondante, occupe un rang élevé parmi ceux dont l'archéologie américaine a été l'objet dans ces derniers temps. »

M. Bouché-Leclercq présente à l'Académie, au nom de l'auteur, une nouvelle publication de M. Théodore Reinach, L'*Histoire par les monnaies* (Paris, 1902, IV-272 pp. gr. in-8°).

« Le volume que vient de publier M. Th. Reinach se compose de vingt-cinq articles insérés dans diverses Revues — la majeure partie dans la *Revue numismatique* — depuis une dizaine d'années, et de six planches hors texte en phototypie.

« L'auteur a pris soin de nous avertir qu'il n'a point réimprimé ces essais tels qu'ils ont paru à l'origine. Il les a mis au courant de la science, une science où la conjecture tient nécessairement beaucoup de place et où les résultats considérés comme acquis peuvent être remis en question à tout moment par le hasard des découvertes. Le titre qu'il a donné au recueil indique très bien le caractère commun à tous ces fragments. La préoccupation constante de l'auteur a été de faire ce qu'il appelle de la « numismatique appliquée ». Il a cherché — et on peut dire qu'il a réussi — à tirer de l'étude des monnaies des renseignements historiques de haute valeur, qui nous font pénétrer pour ainsi dire dans la vie intime des cités grecques, ou nous permettent de restituer la filiation des dynasties de l'époque hellénistique. C'est ainsi que M. Th. Reinach a pu rectifier les tableaux généalogiques de la dynastie des rois de Pont (p. 137), des tétrarques de Galatie (p. 165), des rois de Commagène (p. 248), et intercaler « un nouveau roi de Bithynie » (p. 167-182), un Nicomède Evergète, entre N. Épiphane et N. Philopator.

« On ne peut que remercier le savant auteur d'avoir réuni, en les rajeunissant, ces feuilles dispersées, et d'avoir fait à un public plus nombreux que les lecteurs des Revues spéciales les honneurs du domaine où il cultive en même temps, et avec un égal succès, la numismatique et l'histoire ».

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE

Le Président, à l'occasion de la mort de notre confrère, M. Alexandre Bertrand, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Pour la troisième fois, depuis le commencement de l'année, la mort nous frappe et elle nous fait payer la période, trop courte au gré de nos désirs, pendant laquelle elle avait semblé nous oublier. Alexandre Bertrand s'est éteint, le 9 décembre, dans le château de Saint-Germain-en-Laye, dont il dirigeait les collections depuis trente-cinq ans ; c'est là que nous lui avons rendu hier les derniers devoirs. M. Bertrand n'a voulu à ses funérailles ni fleurs ni discours, mais le grand nombre de ses confrères qui avaient tenu à l'accompagner à sa dernière demeure prouvait la force des liens qui nous unissaient à lui.

« Ce deuil est en effet pour l'Institut un deuil de famille. Alexandre Bertrand était le frère aîné de Joseph Bertrand, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, qui l'a précédé de peu dans la tombe, et l'oncle de M. Marcel Bertrand; M. Appell était son gendre. Je ne parle pas des liens moins directs, mais non moins intimes, qui le rattachaient à d'autres de nos confrères soit des Sciences, soit des Sciences morales et politiques, soit de l'Académie française.

« Messieurs, c'est un honneur pour l'Institut que ces familles, dans lesquelles le culte de la science est en quelque sorte héréditaire, et dont les générations se comptent au nombre de ceux qui ont siégé parmi vous. C'est une noblesse qui vaut bien celle du sang ou de l'épée, et c'est vous qui en êtes les gardiens et qui en distribuez les titres.

« Les deux Bertrand — vous me pardonnerez d'associer ici le souvenir des deux frères, mais leur vie, presque à ses débuts,

avait été unie de telle sorte qu'il me sera permis de ne pas les séparer dans leur mort — tenaient beaucoup, malgré des apparences très différentes, de leur père, ce médecin-philosophe, sorti de l'École polytechnique, qui employa l'indépendance de son esprit à étudier, à une époque où c'était une hardiesse, le magnétisme animal, le somnambulisme, tous ces problèmes de physiologie mentale dont l'entrée dans la science ne date que d'hier.

« Chez les Bretons, l'esprit, quand il s'affranchit de la tradition, tend à des généralisations hardies et suit l'idée qu'il a embrassée dans toutes ses conséquences logiques. Chez Joseph, cette disposition de l'esprit s'était appliquée aux mathématiques, et elle a produit cette puissance de raisonnement, cette magnifique éclosion de solutions ingénieuses sur les points les plus abstraits de la théorie des nombres, qui ont fait l'admiration de ses contemporains; elle se reconnaissait aussi à l'indépendance de ses jugements et à l'originalité des aperçus qu'il savait vous ouvrir sur les sujets les plus divers. Alexandre Bertrand n'avait peut-être ni la puissance de conception, ni les qualités brillantes de son frère; mais il possédait une égale liberté d'esprit, et il s'est toujours distingué par sa fermeté à défendre ses convictions, et à poursuivre jusqu'au bout, sans bruit et sans éclat, ce qu'il avait reconnu comme vrai. Il s'était tourné de bonne heure du côté des antiquités celtiques, et il n'a cessé depuis lors de creuser ce terrain qui convenait si bien à son tempérament d'archéologue et de Breton.

« Les études préhistoriques, qui ne sont pas une des branches les moins importantes dont notre siècle aura enrichi la science, nous ont révélé, par delà les temps auxquels l'histoire nous permet d'atteindre, tout un passé lointain qui a reculé les limites de notre connaissance des origines de l'humanité. La comparaison attentive des débris qu'ont accumulés les populations primitives, en particulier des pierres qui leur servaient d'armes et d'outils, a permis d'y reconnaître des couches d'époques différentes, dans lesquelles sont venues se stratifier les invasions dont la superposition a peuplé le monde.

« Ces grandes époques, dans lesquelles on a voulu voir quelque chose d'analogue et jusqu'à un certain point de parallèle aux révolutions géologiques du globe, sont : l'époque des grandes allu-

vions, l'époque de l'homme des cavernes, enfin l'époque des monuments mégalithiques, des dolmens et des menhirs, époques caractérisées surtout par le degré de perfection que l'homme avait atteint dans l'art de travailler la pierre, pierre taillée ou pierre polie. Plus près de nous encore, viennent se placer l'âge du bronze et l'âge du fer.

« Alexandre Bertrand n'a jamais été partisan de la théorie qui tend à considérer l'apparition des mêmes perfectionnements comme répondant à une même époque sur les différents points du globe ; il niait que l'âge du bronze correspondît partout uniformément à un certain développement de l'humanité, et il soutenait que dans les pays du Nord, en particulier, l'apparition du bronze, au milieu de l'âge de pierre, est le plus souvent le résultat d'une importation étrangère, nouveau facteur dont il faut tenir grand compte et qui vient contrarier les règles du développement naturel de l'humanité.

« Il semble que ces études, portant sur des temps si éloignés de nous, ne doivent guère passionner les esprits ; et pourtant, comme toutes les questions qui touchent à nos origines, elles ont suscité des controverses violentes et divisé les savants en deux camps. Je n'ai pas à prendre parti dans ce débat. M. Bertrand a développé ses idées sur les civilisations de la Gaule primitive et sur ses religions dans les trois volumes intitulés *Nos origines*, et qui embrassent, le premier la Gaule avant les Gaulois, le second les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube, le troisième la Religion des Gaulois.

« Ce serait toutefois se faire de son activité scientifique une idée incomplète que de la limiter à un livre ou à une théorie, quelle que soit d'ailleurs l'importance qu'il y ait attachée. Il faut, pour s'en rendre compte, feuilleter la *Revue archéologique*, qu'il dirigeait, depuis 1863, avec M. Georges Perrot. On y trouvera consignées, presque au jour le jour, les découvertes que ne cesse de faire l'archéologie préhistorique dans toutes les parties du monde et tout particulièrement sur notre sol, l'un des plus riches pour ces temps reculés. Il ne faut pas oublier non plus la part si active qu'il a prise aux travaux de la Société nationale des antiquaires de France, ainsi qu'aux Congrès des Sociétés savantes, qui pendant longtemps n'ont pas eu de président plus zélé que

lui, ni enfin le cours d'antiquités nationales qu'il a inauguré en 1883 et qu'il n'a cessé depuis lors de professer à l'École du Louvre.

« Mais son principal titre à la reconnaissance du monde savant restera sans doute encore ce Musée des Antiquités nationales, dont Napoléon III, qui en avait conçu l'idée et réuni les premiers éléments, l'avait nommé conservateur en 1867. Entre ses mains et entre celles d'un collaborateur dont il me reprocherait de ne pas citer le nom à côté du sien, notre confrère M. Salomon Reinach, qui lui a apporté le concours précieux de son activité et de ses connaissances encyclopédiques, le musée de Saint-Germain a pris des développements qu'on n'aurait pas osé soupçonner à son origine, et il est devenu un instrument de travail de premier ordre pour les savants et une école d'enseignement vivant pour tous ceux qu'intéressent nos antiquités nationales, et, d'une façon plus générale, les origines de l'humanité. C'est là qu'il faut chercher l'application pratique et la mise en œuvre des théories scientifiques d'Alexandre Bertrand.

« C'est là, dans ce château historique, plein des souvenirs de notre passé, d'où il découvrait, au delà d'une mer de verdure, les replis de la Seine, Paris et tout un coin de l'ancienne France, qu'il a achevé ses jours dans le calme d'une retraite laborieuse. Il eût été parfaitement heureux, sans les deuils, accompagnement fatal du grand âge et des grandes familles, qui l'ont frappé dans ces dernières années d'une façon particulièrement cruelle, et qui ont attristé et peut-être abrégé sa vieillesse. Il les a supportés en silence, avec cette simplicité qui a été la marque de toute sa vie et qu'il a voulu garder jusque dans sa mort ; mais il a eu pour le consoler des enfants qui marchent sur ses traces et auxquels il a laissé comme héritage le souvenir d'une vie digne et l'unanimité des regrets qui ont accompagné sa perte. Nulle part l'écho ne s'en est plus vivement fait sentir que dans notre Académie. Je prie sa veuve de vouloir bien en agréer la très respectueuse expression. »

Le Président adresse des félicitations à M. Théodore Mommsen, notre associé étranger, qui a obtenu un des grands prix Nobel.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cinquième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie*, pendant l'année 1902, septembre-octobre (Paris, 1902, in-8°).

M. Oppert dépose sur le bureau son mémoire sur *Le Cylindre A de Gudéa* (extr. des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1902).

M. G. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie un exemplaire du grand et superbe ouvrage que le général de Beylié vient de publier sous le titre de *L'habitation byzantine* (Paris et Grenoble, 1902, in-4°).

« Le nom du général de Beylié qui, précisément, assiste à la séance de l'Académie, est déjà familier à notre Compagnie. Elle a pu apprécier les résultats que, grâce à sa libéralité, M. Chesnay a rapportés de Macédoine. Aujourd'hui c'est son œuvre personnelle que j'ai le plaisir de vous présenter.

« C'est une matière nouvelle et encore inexplorée que cette étude de *l'habitation byzantine*, surtout une étude très difficile, car les monuments, en dehors de ceux de la Syrie centrale si magistralement décrits par notre confrère M. de Vogüé, sont fort rares. Pourtant les auteurs nous dépeignent les splendeurs des palais impériaux et des hôtels princiers à Byzance ; et ceux de nous qui connaissent la vie de ces Byzantins raffinés, qui apprécient l'élégance de leurs étoffes et de leurs meubles, de tant de petits monuments d'émail ou d'ivoire, merveilles de goût, doivent rechercher avec un grand intérêt toutes les données qui permettent de reconstituer par la pensée le théâtre luxueux de tant d'événements historiques, de tant de drames.

« Le général de Beylié a abordé un tel sujet sans préparation d'érudition, mais soutenu par un goût très éclairé, une longue expérience des choses de l'art, un esprit tout de clarté et de décision. Il ne pouvait prétendre épuiser la question, mais il n'a reculé devant aucune fatigue, aucun sacrifice, pour amasser les plus riches maté-

riaux et préparer ainsi à des recherches plus minutieuses ou plus systématiques une base de première valeur.

« Les monuments subsistants peuvent être brièvement énumérés. Ce sont les ruines de la Syrie centrale ; quelques vestiges des palais impériaux à Constantinople et à Ravenne ; une maison seigneuriale du XIVe siècle, signalée par M. Perdrizet à Melnic, en Macédoine, et relevée tout exprès par M. Chesnay ; de la même époque, les restes de deux palais et de quelques maisons à Mistra et à Trébizonde ; enfin, à Constantinople, un grand nombre de maisons grecques, génoises ou vénitiennes des XVe, XVIe et XVIIe siècles, étudiées par l'auteur, après la publication de son livre, dans un supplément qui vient de paraître et que j'ai l'honneur de déposer également sur le bureau de l'Académie. Ces maigres données ont été très heureusement enrichies par l'étude d'édifices apparentés à la maison byzantine : mosquée et hôtellerie de Damas, monastère du mont Athos, figurés sous leur aspect ancien d'après les dessins recueillis au siècle dernier par le voyageur russe Barsky, enfin palais de Venise et de Moscou, imités de ceux de Byzance.

« Aux monuments mêmes on a joint de nombreuses représentations, empruntées soit aux mosaïques, comme celles du Bardo qui figurent des fermes du VIe siècle, soit aux miniatures, en particulier au célèbre Ménologe de Basile II, et surtout à un manuscrit du plus grand intérêt, manuscrit encore peu connu, dont les *Trésors russes* de M. Kondakov et le dernier volume de mon *Épopée byzantine* ont révélé l'intérêt, le Skylitzès de Madrid. Ces 575 miniatures qui illustrent les siècles les plus brillants de l'histoire byzantine, ceux des grands iconoclastes, Léon l'Arménien, Théophile, et de la glorieuse dynastie macédonienne, nous font connaître dans son plus large développement un domaine encore ignoré de l'art byzantin, la peinture d'histoire, héritée de l'ancien Orient, dont les historiens vantent la magnificence dans la décoration des palais impériaux et dont les palais russes ont continué la tradition.

« Le général de Beylié a pensé que la France se ferait honneur en publiant ce manuscrit, et il a très généreusement confié à M. G. Millet les fonds nécessaires pour le reproduire par la photographie et le dessin dans son intégralité.

« C'est d'après ces données intéressantes et neuves que le général de Beylié a composé d'une plume alerte et ferme un volume de deux cents pages illustré de quatre cents figures. Il rattache d'abord l'habitation byzantine à sa double origine : d'une part, à la maison patricienne romaine qui fut, au dire des historiens, transportée à Byzance par Constantin, et que rappellent encore les palais vénitiens

et les miniatures du Ménologe, et de l'autre, à la maison syrienne sans aucun doute importée dans la nouvelle capitale en même temps que les réservoirs à ciel ouvert et les portiques des rues, les Ἔμβολα, si fréquents dans la mosaïque géographique de Médaba. C'est ce type oriental que reproduisent l'enceinte carrée, les étages de galeries des monastères et des caravansérails et même, suivant une interprétation un peu différente, la maison de Melnic. Ce mélange, cette fusion de Rome et de l'Orient caractérise à ses débuts l'habitation byzantine comme l'art même de Constantinople. Puis l'architecture civile a suivi la même marche que l'architecture religieuse. Les grandes salles à coupole précédées d'une sorte de narthex que les historiens décrivent dans les palais impériaux et que figurent les miniatures de Skylitzès, servaient encore, même après la chute des Paléologues, aux réceptions des Phanariotes. C'est ainsi qu'une vue de Constantinople, attribuée au XIVe siècle par Banduri, montre sur les maisons la coupole mêlée aux toits à batière et aux terrasses.

« Enfin, en s'accommodant aux besoins de la vie quotidienne, cette architecture a créé certaines particularités telles que le « Moucharabie » qui tient une large place dans le manuscrit de Skylitzès et, sous la forme de saillies à deux faces rappelant les dents d'une crémaillère, sur la façade des maisons phanariotes.

« L'Académie ne peut que féliciter le général de Beylié d'avoir occupé ses loisirs si heureusement pour nos études et le remercier d'avoir fait si largement sa part à l'archéologie byzantine dans les libéralités qui, depuis des années, enrichissent de chefs-d'œuvre le musée de Grenoble.

« L'Académie apprendra peut-être avec intérêt que le général de Beylié poursuit de si intéressantes études à travers toutes les difficultés d'une carrière militaire infiniment active. A peine de retour d'une tournée d'inspection aux Antilles, après avoir donné le dernier bon à tirer du *supplément* de son grand ouvrage, il repart dans quelques jours pour un séjour de trois ans en Cochinchine, en qualité de commandant en chef des troupes françaises dans cette colonie.

« L'Académie voudra accompagner de ses vœux le départ de ce bon serviteur de la France pour ces contrées lointaines. »

M. Héron de Villefosse présente au nom de M. Victor Mortet un mémoire intitulé : *Recherches critiques sur Vitruve et son œuvre* (extr. de la *Revue archéologique*, XLI, 1902).

D'après l'opinion commune, l'auteur du *De architectura* aurait vécu à l'époque d'Auguste. Quelques critiques ont cependant soutenu que son ouvrage avait été composé au IIIe ou au IVe siècle. De l'examen du

texte de Vitruve, étudié comparativement dans ses diverses parties, et du rapprochement de ce texte avec celui d'autres auteurs dont on connaît la vie, ainsi que le lieu et l'époque où ils vécurent, M. Victor Mortet a pu tirer des éclaircissements nouveaux et même des renseignements précis qui pourront aider à avancer la solution de cet intéressant problème historique. Il croit, par exemple, que Vitruve a été le contemporain de Pline l'Ancien et qu'il a écrit son traité vers le temps où Pline composait son grand ouvrage encyclopédique.

Si on observe des ressemblances entre certains passages tirés de Pline et de Vitruve, c'est que l'un et l'autre ont dû puiser à des sources communes leurs connaissances techniques. Ce n'est donc pas à Auguste qu'il se serait adressé dans sa dédicace, mais bien plutôt à l'un des Flaviens, et probablement à Titus. Cette opinion n'est pas nouvelle ; elle a été déjà émise et soutenue, mais les nombreux arguments développés par M. Mortet méritent la plus sérieuse attention ; ils sont présentés avec beaucoup d'abondance et de méthode. Il sera désormais impossible aux futurs éditeurs de Vitruve de ne pas tenir compte de ces recherches critiques.

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« M. José Gestoso y Perez, qui a déjà fait hommage à l'Académie de deux ouvrages excellents, m'a prié de présenter, en son nom, un travail ayant trait au séjour à Séville d'Isabelle la Catholique au cours des années 1477 et 1478 : *Los reyes católicos en Sevilla, 1477-78* (Séville, 1891, in-8°).

« Cette contribution nouvelle à l'histoire de la grande reine de Castille est d'une extrême importance. Le Sud était en proie à la guerre civile. Les familles de Ponce et de Guzman se disputaient le pouvoir, ensanglantant la ville et la province, compromettant le résultat de la conquête de saint Ferdinand.

« Isabelle arrive à Séville, accompagnée seulement de quelques cavaliers d'escorte, s'installe à l'Alcazar et, chaque vendredi, y rend la justice. La répression est terrible. Les arrêts de mort aussitôt exécutés éclaircissent les camps des deux factions. Plus de quatre mille personnes compromises dans ces guerres intestines sont frappées ou s'exilent. Enfin le cardinal et l'archevêque, à la tête de plusieurs prélats, viennent implorer la clémence royale. Isabelle pardonne, et le calme et une prospérité inconnues jusque-là règnent enfin dans la province pacifiée.

« L'ouvrage, écrit en espagnol et dans une langue claire, simple, de bonne allure scientifique, fait autant d'honneur à l'écrivain que la découverte dont il traite en fait à l'historien. »

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE

Le Président annonce que l'Académie a nommé :

Correspondants étrangers :

1° M. Murray, à Londres, en remplacement de M. Sophus Bugge, élu associé étranger;

2° M. Friedländer, à Strasbourg, en remplacement de M. Dümmler, de Berlin, décédé.

Correspondants français :

1° M. Brutails, à Bordeaux, en remplacement de M. Bulliot, à Autun, décédé;

2° M. Gsell, à Alger, en remplacement de M. Blancard, à Marseille, décédé;

3° M. Cosquin, à Vitry-le-François, en vertu du décret du 11 mars 1898.

Le Président annonce ensuite que l'Académie, sur la proposition de la Commission de l'École d'Extrême-Orient, a accordé une prolongation d'une année de séjour à cette École à MM. Cl. Maître et Édouard Huber, pensionnaires.

M. Senart communique à l'Académie la lettré suivante qu'il a reçue de M. Foucher, maître de conférences à l'École des Hautes Études, ancien membre de l'École française d'Extrême-Orient :

Paris, le 1er octobre 1902.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire part à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient, à l'Académie, de la manifestation flatteuse dont l'École a été l'objet de la part du dernier Congrès international des Orientalistes, tenu à Hambourg au mois de septembre dernier.



Le 6 septembre, dans l'après-midi, au Staats-Laboratorium, devant les sections de l'Inde (IIa), de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient (IV) réunies, j'ai eu l'occasion, en qualité de délégué du gouvernement de l'Indo-Chine, de dire quelques mots au sujet de l'École. Dans une brève communication, qui a duré tout juste un quart d'heure, je me suis borné à rappeler que vous en aviez vous-même annoncé la fondation au Congrès de Rome et à résumer les principaux résultats obtenus au cours des trois dernières années; pour la plupart d'entre eux, (conservation des monuments historiques, organisation d'un musée, d'une bibliothèque, etc.), je n'ai pu que convier de nouveau nos collègues orientalistes à se rendre au Congrès de Hanoï, afin d'en juger *de visu*; quant aux publications, j'ai pris soin de mettre aussitôt sous leurs yeux les cinq volumes de *Mémoires* et les six fascicules du *Bulletin* déjà parus. Il n'en a pas fallu davantage pour provoquer le vote unanime d'une proposition présentée par M. H. Oldenberg, professeur à l'Université de Kiel, et ainsi conçue :

« Le XIII[e] Congrès international des Orientalistes se permet d'ex-
« primer au gouvernement de l'Indo-Chine ses respectueux remercie-
« ments pour le service qu'il a rendu aux études orientales par la
« fondation de l'École française d'Extrême-Orient. Le Congrès a
« l'honneur de féliciter très vivement le gouvernement pour les
« importants résultats déjà obtenus par cette institution. »

Cette résolution, qui a été depuis reproduite par erreur dans la « Dixième circulaire » du Congrès comme émanant de la seule section indienne, a été ratifiée par la Commission des vœux et adoptée le 10 septembre en séance plénière. Permettez-moi d'ajouter que j'y vois un juste hommage rendu à l'œuvre accomplie sous votre patronage par le directeur et organisateur de l'École, M. L. Finot.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

A. FOUCHER.

Voici le texte allemand du vote du Congrès :

« Der XIII. Internationale Orientalisten-Kongress gestattet sich
« der Regierung von Indochina seinen ehrerbietigen Dank für die
« Förderung auszusprechen, welche die Regierung durch die Begrün-
« dung der École d'Extrême-Orient den orientalischen Studien hat
« Zuteil werden lassen. Der Kongress hat die Ehre, die Regierung zu
« der schon erreichten wichtigen Erfolgen jener Anstalt angelegent-
« lichst zu beglückwünschen. »

M. Merlin, membre de l'École française de Rome, rend compte des fouilles que M. Gauckler, directeur du service des

Antiquités tunisiennes, lui a confiées en 1901 et 1902 à Dougga, l'antique Thugga, pour continuer le déblaiement des abords du Capitole.

En 1901 et au printemps 1902, on a dégagé au sud du Temple tout un quartier de la ville romaine, avec ses rues, ses places, ses maisons. Dans l'une de celle-ci, il y avait encore en place une mosaïque où était figuré un cocher vainqueur aux jeux du cirque, monté sur son quadrige.

A l'automne 1902, M. Merlin et M. Bruel, architecte diplômé, ont commencé à débarrasser le flanc Est du Capitole des maisons arabes qui s'y étaient accolées. Sous quatre mètres de terre, on a mis au jour une grande place publique et reconnu l'existence d'un monument fort important sur lequel malheureusement la mosquée du village est construite.

Dans une autre région de la ville, on a découvert une très belle mosaïque représentant, suivant la description de Virgile, les Cyclopes en train de forger, sous la direction de Vulcain, les armes d'Énée. Par sa dimension, son sujet, son état de conservation, cette mosaïque est l'une des plus remarquables que possède le musée du Bardo où elle a été transportée.

Plus de 250 inscriptions complètent la série des très intéressantes trouvailles faites à Dougga ces deux dernières années.

M. Cagnat émet le vœu que des mesures soient prises pour la consolidation du Capitole. Le vœu de M. Cagnat sera transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Je dois, en ouvrant cette séance, m'acquitter d'un devoir qu'il m'est bien doux de remplir. Mardi dernier, 23 décembre, notre vénéré Secrétaire perpétuel est entré dans sa quatre-vingt-onzième année ; il y est entré avec cette sérénité et cette vaillance

que nous admirons en lui chaque jour, et nous le retrouvons aujourd'hui à son poste, comme il y était hier, et comme il y sera longtemps, je l'espère. Il m'est particulièrement précieux de pouvoir terminer cette année de présidence en lui adressant, à cette occasion, des félicitations qui ne sont pas les miennes seulement, mais celles de tous ses confrères.

« Cher monsieur Wallon, veuillez en recevoir publiquement ici l'expression, et permettez-moi d'y joindre les vœux que nous formons de tout notre cœur pour que vous viviez encore longtemps et que vous continuiez pendant de longues années à remplir à notre bureau les hautes fonctions dont vous vous acquittez avec tant de dévouement et tant d'autorité, depuis trente ans, pour le bien de notre Académie qu'honore votre présence parmi nous. » (Applaudissements.)

« Je prie l'Académie de décider que mention sera faite de ces paroles au procès-verbal. »

L'Académie, à l'unanimité, adopte la proposition du Président.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL remercie le Président des félicitations qu'il a bien voulu lui présenter, au nom de ses confrères, pour les 90 ans qu'il vient d'accomplir.

« J'ai eu, dit-il, le regret, depuis que je suis de l'Académie, d'avoir vu disparaître bien des membres que j'avais concouru moi-même à élire et qui auraient dû me survivre. Il faut dire que j'occupais un fauteuil qui semblait doué d'une *vertu* de longévité. Quatremère de Quincy, que j'ai remplacé en 1850, était né en 1755. Il aurait pu, en raison de ses premiers travaux, entrer à l'Institut, dès la nomination des premiers membres. Le centenaire que nous avons célébré le 25 octobre 1895 nous reporte au 25 octobre 1795 (3 brumaire an III), pour la date officielle de l'Institut. Quatremère de Quincy avait été membre de l'Assemblée législative de 1791. Il y avait protesté le 9 août 1792 contre la Révolution dont il dénonçait les préludes, et qui s'accomplit le lendemain. Emprisonné sous la Terreur et libéré par le 9 thermidor, il avait été, vers la fin de la Convention, élu président de la section de la fontaine de Grenelle, et il fut signalé parmi les instigateurs de l'insurrection du 13 vendémiaire an IV

(5 octobre 1795). Il fut traduit, à ce titre, devant le Conseil militaire établi au Théâtre français vers le soir du 15 vendémiaire et condamné à mort par contumace le 23 (13 octobre 1795). Dans ces conditions, on ne pouvait songer à lui pour l'Institut le 25; et, même après que sa condamnation eût été annulée (août 1796), redevenu député de Paris au Conseil des Cinq Cents, mais royaliste avéré et porté sur les listes pour la déportation du 18-19 fructidor an V (4-5 septembre 1797), il ne pouvait songer qu'à se soustraire à la proscription. Il y réussit, plus heureux. que beaucoup d'autres.

« Sous le Consulat, tout danger avait disparu; plus aucun obstacle à sa candidature. Il fut élu à la première place vacante, dans l'ordre de ses études, le 18 février 1804.

« Depuis bien près de cent ans, Quatremère de Quincy n'a donc eu qu'un successeur. Nous avons en ce moment deux de nos confrères à remplacer; les deux fauteuils compteront beaucoup de candidats. Ceux qui échoueront auront une belle chance: ce sera d'obtenir, sans trop de retard, le fauteuil de Quatremère de Quincy. »

MM. Murray, Friedländer et Brutails, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1903.

M. Georges Perrot est élu président; M. Louis Havet, vice-président.

L'ordre du jour appelle la nomination des commissions annuelles et de celle du prix Gobert.

Auparavant, le Président lit une lettre dans laquelle M. G. Paris prie ses confrères de ne le réélire ni à la Commission des Travaux littéraires, ni à celle des Antiquités de la France, parce que, dit-il, il a absolument besoin de restreindre ses occupations et de consacrer au *Journal des Savants* le temps que lui laissent ses devoirs professionnels.

Le Président fait remarquer que l'on ne peut faire d'objection au désir de notre confrère, en ce qui concerne la Commission des Antiquités de la France. Mais, pour la Commission des Travaux littéraires, où il y a souvent des questions importantes à

traiter, il serait dommage qu'on y fût privé de sa longue expérience.

Il est ensuite procédé au scrutin. Sont élus :

Commission administrative ; MM. Delisle et Croiset.

Commission des Antiquités de la France : MM. Delisle, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, Paul Viollet, de Barthélemy, de Lasteyrie, S. Reinach.

Commission des Travaux littéraires : MM. Delisle, Bréal, G. Paris, Barbier de Meynard, Paul Meyer, d'Arbois de Jubainville, Croiset, de Lasteyrie.

Commission de la Fondation Garnier : MM. Barbier de Meynard, Senart, Hamy, Barth.

Commission de la Fondation Piot : MM. Delisle, Heuzey, Héron de Villefosse, Saglio, de Lasteyrie, Collignon, Babelon, Pottier.

Commission du Prix Gobert : MM. Delisle, G. Paris, Paul Meyer, Noël Valois.

M. S. Reinach achève sa communication sur les supplices des Enfers.

Continuant l'exposé de sa méthode, M. S. Reinach montre que les supplices éternels dont auraient été affligés aux Enfers Tityos, Tantale, Ixion, les Danaïdes, etc., s'expliquent, comme celui de Sisyphe, par l'interprétation erronée de vieilles œuvres d'art. Ainsi les Danaïdes avaient, suivant une tradition, introduit d'Égypte en Argolide l'art de forer des puits ; comme elles avaient *apporté* de l'eau dans un pays jusque-là très aride, on les figura comme des *porteuses d'eau*, et cette image fut interprétée plus tard comme celle d'un châtiment perpétuel. Un exemple particulièrement instructif des erreurs de l'exégèse populaire est fourni par la plus ancienne description connue de l'Enfer chrétien, qui fait partie de l'Apocalypse de saint Paul, découverte en 1891 en Égypte. Ceux et celles dont les amours ont transgressé les lois naturelles sont représentés comme se précipitant sans cesse du haut d'un rocher ; une fois tombés en bas, délinquants et délinquantes sont ramenés au sommet du rocher par des démons, s'en précipitent de nouveau, et ainsi de suite jusqu'à la consommation des siècles. M. S. Reinach montre que l'idée de cette peine singulière, infligée à des hommes et à des femmes

qui ont péché d'une certaine manière, résulte d'un malentendu suggéré par des œuvres d'art païennes. Il établit qu'il existait un tableau où Sappho, dont la réputation est connue, était figurée se jetant du haut du rocher de Leucade, et qu'on possédait à Athènes même la statue d'un jeune homme représenté comme se précipitant la tête baissée du haut de l'Acropole, victime d'un désespoir d'amour dont l'objet n'était pas *une* Athénienne. Ainsi Sappho et son pendant, figurés dans des tableaux de l'Enfer dans les actes qui avaient mis fin à leur existence, devinrent, aux yeux des Grecs peu instruits qui regardaient ces peintures, les prototypes des égarements que la tradition leur attribuait et des châtiments que les Enfers réservaient à leurs imitateurs.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie les trois premiers volumes de la nouvelle série in-4° du « Recueil des Historiens de France », savoir :

Documents financiers, tome Ier. *Inventaire d'anciens comptes royaux, dressé par Robert Mignon, sous le règne de Philippe de Valois*, publié par M. Ch.-V. Langlois, sous la direction de M. L. Delisle, membre de l'Institut (Paris, 1899, in-4°) ;

Le tome Ier des *Obituaires de la province de Sens. Diocèses de Sens et de Paris*, 1re et 2e parties (Paris, 1902, 2 vol. in-4°).

M. Collignon offre à l'Académie une brochure, dont il est l'auteur, intitulée : *Deux bustes funéraires d'Asie-Mineure au Musée de Bruxelles* (Paris, 1902, in-8° ; extr. de la *Revue archéologique*).

M. Hartwig Derenbourg offre, en son nom, la traduction de *Nouveaux textes yéménites inédits* (Paris, 1902, in-8°).

M. L. Havet a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de notre correspondant M. Max Bonnet, professeur à l'Université de Montpellier

son édition des textes grecs des *Acta Philippi* et des *Acta Thomae*, augmentée des *Acta Barnabae* (XLII-395 p., gr. in-8°, Leipzig, Hermann Mendelssohn, 1903). Cette publication forme pratiquement le troisième et dernier volume (tome II de la seconde partie) de la nouvelle édition des Actes apocryphes des apôtres, entreprise après Tischendorf par R. A. Lipsius, éditeur du premier volume, et terminée par M. Max Bonnet, éditeur du second comme du troisième.

« Ce volume final contient de précieux index pour l'ensemble des *Acta apocrypha apostolorum* : 1° index des passages bibliques, 2° double index grec (lexique et grammaire), 3° index latin (plus court, ce qui a permis de ne pas séparer la grammaire du lexique), 4° index des manuscrits, classés par villes. Ces index, qui sont une œuvre personnelle de longue patience, rendront les plus grands services, et on ne saurait trop remercier M. Max Bonnet d'avoir pratiqué, en faveur des travailleurs qui viendront après lui, ce rare dévouement auquel donnent plus de prix de rares habitudes d'exactitude et de finesse.

« L'édition elle-même est une chose neuve, qui ne ressemble en rien à une réimpression de Tischendorf. Sur quinze manuscrits utilisés pour les *Acta Philippi*, quatorze ont été examinés en vue de la publication nouvelle, la plupart par M. Max Bonnet lui-même. De même les vingt et un manuscrits des *Acta Thomae*, les six manuscrits des *Acta Barnabae*. Ce n'est pas tout : le texte des *Acta Philippi* comme celui des *Acta Thomae* a été considérablement augmenté grâce aux découvertes personnelles de M. Max Bonnet (une, entre autres, pour laquelle il s'est rencontré avec M. Pierre Batiffol, mais non sans avoir la chance de le devancer).

« Si sommaires et si sèches qu'elles soient, ces indications permettront à nos confrères d'entrevoir la haute valeur du livre qui leur est offert en hommage. »

PÉRIODIQUES OFFERTS

American Journal of philology (The), edited by L. Gildersleeve, vol. XXII, nos 2 et 3, 1902 (Baltimore et Londres, 1902, in-8°).

Analecta Bollandiana, t. XX, fasc. IV; t. XXI, fasc. I-IV (Bruxelles, 1901 et 1902, in-8°).

Annales du Commerce extérieur, année 1901, fasc. 12; année 1902, fasc. 1 à 10 (Paris, 1901 et 1902, in-8°).

Annales de l'Institut Pasteur, tome XVI, n° 6, 25 juin 1902 (Paris, in-8°).

Annals of the American Academy of political and social Science, vol. XIX, nos 1 à 3; vol. XX, nos 1 et 2 (Philadelphia, 1901 et 1902, in-8°).

Archaeological Institute of America. American Journal of archaeology, second series, vol. V, nos 4 à 6; vol. VI, nos 1 à 3 (New-York, 1901 et 1902, in-8°).

Archivio della R. Società Romana di storia patria, vol. XXV, fasc. II à IV; vol. XXVI, fasc. I à II (Roma, 1901 et 1902, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCXCVII. Serie quinta. Classe di Scienze morali storiche e filologiche. — *Notizie degli scavi*, vol. IX, septembre-décembre 1901; vol. X, fasc. 8, 1902 (Rome, 1901 et 1902, in-4°). — Voy. aussi *Rendiconti*.

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bullettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1901, n° 12; 1902, nos 1 à 23 (Florence, 1901 et 1902, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, février-décembre 1901; janvier-août 1902 (Paris, 1901 et 1902, in-8°).

Boletim da real Associação dos Architectos civiles e archeologos portuguezes, 1901, nos 2 à 12; 1902, nos 1 à 5 (Lisbonne, 1901 et 1902, in-4°).

Boletin de la real Academia de buenas letras de Barcelona, année II, nos 3 à 7 (Barcelone, 1902, in-8°).

Boletin de la Sociedad española de excursiones, janvier-novembre 1902, nos 107 à 117 (Madrid, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie, rédigé par le Dr G. Botti, n° 4 (Alexandrie, 1902, in-8°).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand, 1901, nos 9-10 ; 1902, nos 1-6 (Clermont-Ferrand, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 3e série, t. III, livraison III ; t. IV, livraison I (Béziers, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XXIII, livraisons 3 à 4, juillet-décembre 1901 ; t. XXIV livraisons 1 à 3, janvier-septembre 1902 (Brive, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, octobre-décembre 1901 ; janvier-septembre 1902 (Tulle, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes rendus des séances des années 1901 et 1902, septembre-décembre 1901 ; janvier-juillet 1902 (Cracovie, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin de la Diana, juillet-décembre 1901 ; janvier-juin 1902 (Montbrison, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome II, livraison 5 (Genève, 1901, in-8°).

Bulletin économique de l'Indo-Chine, nos 2, 3, février-mars 1902 (Hanoï, 1902, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, nos 62 à 63 (Langres, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, octobre-décembre 1901 ; janvier-avril 1902 (Mende, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1901. 3e et 4e trimestres. Année 1902, 1er et 2e trimestres (Narbonne, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1901, 3e et 4e trimestres ; 1902, 1er et 2e trimestres (Poitiers, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, novembre-décembre 1901 ; janvier-août 1902 (Périgueux, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1901, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres ; année 1902, 1er, 2e et 3e trimestres (Amiens, 1901 et 1902, in-8°).

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1901 (Montauban, 1901, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de la Touraine, 4e trimestre de 1901 ; 1er et 2e trimestres de 1902 (Tours, 1901 et 1902, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, fasc. 1 à 3, janvier-juillet 1902 (Paris et Rome, in-8°).

Epigraphia Indica and Record of the archaeological Survey of India, vol. VII. Part. III. July 1902 (London, in-4°).

Greater Light (*The*), vol. 3, nos 3-12; vol. 4, nos 1 à 2 (New-York, in-8°).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, tome IV, n° 1 (Paris, 1902, in-4°).

Journal of the American Oriental Society, tome 22, 2e fasc., edited by E. Washburn Hopkins and Charles C. Torrey (New-Hawen, Connecticut, 1901, in-8°).

Journal international d'archéologie numismatique, dirigé par M. J. N. Svoronos, tome IV, 2e, 3e et 4e trimestres 1902; Athènes, 1902, in-8°).

Journal asiatique, tome XVII, n° 4, tome XVIII, nos 1 et 2 (Paris, 1901 et 1902, in-8°).

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 20e année, nos 11 et 12, 1901; 21e année, nos 1 à 10, 1902 (Trèves, 1901 et 1902, in-8°).

Mittheilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts, Athenische Abtheilung., Band XXVI, fasc. IV (Athènes, 1902, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society, vol. XLI, nos 165 à 168, janvier-avril, 1902 (Philadelphia, 1902, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, vol. XVIII, n° 2 (London, 1902, in-8°).

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XXIII, parts 4 à 6; vol. XXIV, parts 1 à 8 (London, 1901 et 1902, in-8°).

Proceedings and transactions of the royal Society of Canada, meeting of May 1901 (London, 1901, in-8°).

Rendiconti della reale Accademia dei Lincei, serie V, vol. X, fasc. 8 à 12; vol. XI, fasc. 1 à 8 (Roma, 1901 et 1902, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, ano VII, nos 1 à 5 (Madrid, 1901 et 1902, in-8°).

Revue africaine, nos 241-245 (Alger, 1901 et 1902, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Alexandre Bertrand et Georges Perrot, membres de l'Institut, tome XXXVII, novembre-décembre 1901; tome XXXVIII, 1902 (Paris, 1901 et 1902, in-8°).

Revue historique et archéologique du Maine, année 1901, 2e semestre; année 1902, 1er semestre (Mamers et Le Mans, 1901 et 1902, in-8°).

Revue biblique internationale, publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, nos 5 et 6, novembre-décembre 1901, nos 1-3, janvier-juillet 1902 (Paris, 1901 et 1902, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de MM. Jean Réville et Léon Marillier, novembre-décembre 1901; janvier-août 1902 (Paris, 1901 et 1902, in-8°).

Revue des études juives, n° 86, octobre-décembre 1901; nos 87 à 89, janvier-septembre 1902 (Paris, 1901 et 1902, in-8°).

Revue des questions historiques, livraisons 141-143 (Paris, 1901 et 1902, in-8°).

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin. I-LII (Berlin, 1902, in-8°).

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, année 1901, fasc. 4; année 1902, fasc. 1-3 (Saint-Omer, 1901 et 1902, in-8°).

Société archéologique d'Eure-et-Loir. Procès-verbaux. T. XIII, 2e et 3e fasc. avril-août 1902 (Chartres, 1902, in-8°).

Société Florimontane d'Annecy. Revue savoisienne, 1901, 4e trimestre; 1902, 1er, 2e et 3e trimestres (Annecy, 1901 et 1902, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais, 4e trimestre 1901; 2e trimestre 1902 (Paris et Orléans, 1901 et 1902, in-8°).

Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser-Orden, XXII, fasc. IV; XXIII, fasc. I-III (Berlin, 1901 et 1902, in-8°).

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 20e année, fasc. III-IV; (Trèves, 1901 et 1902, in-8°).

COMMISSION DES INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

SÉANCE DU 31 JANVIER

Étaient présents : MM. Ph. Berger, E. Müntz, G. Boissier, Héron de Villefosse, de Barthélemy, Cagnat.

M. le Dr Durand-Fardel, secrétaire du Comité d'organisation du centenaire de l'Internat en médecine et en chirurgie, soumet à l'Académie le texte de l'inscription qui sera gravée sur le monument élevé à la mémoire des internes morts victimes de leur dévoûment.

La Commission propose la rédaction suivante :

LES INTERNES EN MEDECINE ET EN CHIRURGIE

DES HOPITAUX ET HOSPICES DE PARIS

A LEURS CAMARADES

MORTS PENDANT LEUR INTERNAT VICTIMES DE LEUR DEVOUMENT

SÉANCE DU 7 MARS

Étaient présents : MM. Ph. Berger, Wallon, Héron de Villefosse, G. Boissier, de Barthélemy, Cagnat.

Conformément au désir de M. le duc et Mme la duchesse de Chartres, la Commission propose pour le tombeau du prince Henri d'Orléans, dans la chapelle de Dreux, l'inscription suivante :

HIC IACET
HENRICVS PHILIPPVS MARIA AVRELIANENSIS,
NATVS IN ANGLIA DIE OCTOBRIS XV ANNO DNI MDCCCLXVII

HIC PIETATE PVER EMINVIT, IVVENIS DILIGENTIA. DVM AD EXEMPLAR MAIORVM SE LABORE ASSIDVO AD MILITAREM DISCIPLINAM PARABAT INOPINATO LATA LEX VETVIT. QVO CASV MAESTVS NON PROSTRATVS RATIONEM ALIAM INGENVIT PATRIAE INSERVIENDI.

PER ANNOS DVODECIM, GRANDE VITAE BREVIORIS SPATIVM, AFRICAM ET PRAESERTIM ASIAM PERAGRAVIT, REGIONES INVIAS ADIIT, IGNOTAS SCRVTATVS EST, QVAE VIDERAT DESCRIPSIT, DE SCIENTIA, DE PATRIA OPTIME MERITVS.

HVNC MORS PEREGRE RAPVIT NOVO ITINERI IAM ACCINCTVM, AETATE AC SPÉ VALENTEM, IN VRBE SAÏGON IN TERRA QVAM PRAE ALIIS DILIGEBAT, DIE IX AVGVSTI ANNO DNI MDCCCCI, A SVIS SEMOTVM, CHRISTIANAE RELIGIONIS VLTIMIS SOLATIIS ADIVTVM. FATVM FORTITER EXCIPIENTEM PARENTES DEFLENT, DESIDERANT OMNES, OB EXIMIVM EIVS ERGA PATRIAM AMORÈM.

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES PLANCHES



TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER-FÉVRIER

CAHIER DE MARS-AVRIL

CAHIER DE MAI-JUIN

CAHIER DE JUILLET-AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE



Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome I à XII épuisés : XIII à XXXVI, 2ᵉ partie ; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents... .... 7 fr. 50

A la 1ʳᵉ partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend.......... 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires ... 15 fr.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE :

1ʳᵉ série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV ; tomes V à X, 1ʳᵉ et 2ᵉ parties.

2ᵉ série : Antiquités de la France. Tomes I à III ; tomes IV à VI, 1ʳᵉ et 2ᵉ parties.

A partir du tome V de la 1ʳᵉ série et du tome IV de la 2ᵉ série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

La première partie du tome XI se vend.......... 25 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés ; XI à XXVI ; XXVII, 1ᵉʳ et 2ᵉ fascicules de la 1ʳᵉ partie, et XXVII, 2ᵉ partie ; XXVIII à XXX, 1ʳᵉ et 2ᵉ parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX) ; XXXI à XXXV, 1ʳᵉ et 2ᵉ parties ; XXXVI, 1ʳᵉ et 2ᵉ parties.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXV, chaque tome est divisé en deux parties ; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants.......... 15 fr.

Le tome XVIII, 2ᵉ partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend .... 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend.......... 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend.......... 30 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume.......... 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés ; V à VIII in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume.......... 30 fr

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I-XIX épuisés) et volume de table, in-fol. Prix du volume........................... 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tomes I à XXIII. *Épuisés.*

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés.*

Historiens occidentaux.	Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume...	45 fr.
	Tome II, III et IV. Prix du volume.......	30 fr.
	Tomes V, en 2 parties. Prix du volume........	55 fr.
Historiens orientaux.	Tomes I et III, in-fol. Prix du volume......	45 fr.
	Tomes II, 1[re] et 2[e] parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume....................	22 fr. 50
	Tome IV, in-fol. Prix du volume............	50 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume........ 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tome XI à XXXII (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume............................ 25 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume...... 37 fr. 50

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII, in-4°, le vol. 20 fr. — Tome IX, 1[re] partie, 12 fr. — 2[e] partie, 8 fr. — 3[e] partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII), 4 fr. — Tome X, 1[re] et 2[e] parties, chaque 15 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

1[re] partie : *Inscriptions phéniciennes.*	Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc.	37 fr. 50
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule....	50 fr.
2[e] partie : *Inscriptions araméennes.*	Tome I, fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
4[e] partie : *Inscriptions himyarites.*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I, fasc. II. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome I, fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XXXVII.

Une 3[e] partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE. Première série : Tome XI, 1[re] partie.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. Tomes XXXVI, 2[e] partie, et XXXVII, 1[re] partie.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tome XXIV.
— Nouvelle série, in-4° : *Obituaires*, *Pouillés*, etc.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES. *Historiens arméniens.* Tome II.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. Tome XXXIII.

GALLIA CHRISTIANA. Table générale.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 1[re] partie, tome II, fasc. III ; — 2[e] partie tome I fasc. III ; — 4[e] partie tome I, fasc. III.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

AMÉLINEAU (É.). Notice des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895)........................ .... 4 fr. 70

BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892).................. .... 2 fr.

BARTHÉLEMY (A. DE). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896).. 0 fr. 80

BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hator-Miskar à Maktar (1899).. 4 fr.

— Mémoire sur les inscriptions de fondation du temple d'Esmoun à Sidon, avec six planches (1902).......... . ... 3 fr. 20

BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893).. 1 fr. 70

— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895)...................... 2 fr.

— Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate, mémoire posthume (1902)..................... 3 fr. 20

CARTON (D^r^). Le théâtre romain de Dougga, avec dix-huit planches (1902).. 10 fr.

CHAVANNES (Ed.). Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale, d'après les estampages de M. Ch.-E. Bonin, avec six planches (1902). 6 fr.

CUQ (Ed.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897)............................ 3 fr.

DELABORDE (H.-François). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu, avec 3 planches (1900)....... 3 fr. 50

DELISLE (L.). Notice sur un Psautier latin-français du XIIe siècle (ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891).. 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891)............... 1 fr. 40

— Notice sur la Chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891)................................ 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893). 2 fr. 60

— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896).. 6 fr. 50

— Notice sur la Chronique d'un dominicain de Parme, avec fac-similé (1896)........ .... 2 fr.

— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896)........... .. 1 fr. 70

— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896).. .... 0 fr. 80

— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898)...................... .... 1 fr. 70

— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898).. .... 1 fr. 70

DELISLE (L.). Notice sur la Rhétorique de Cicéron, traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899)....... 3 fr. 50

— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, pendant les années 1505-1533 (1899)................ 3 fr. 80

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892).. 4 fr. 40

— De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893) 1 fr. 10

— Le port des anneaux dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen âge (1896).. 4 fr. 40

— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule (1897)................................ 0 fr. 80

— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles, avec carte (1899).. 3 fr. 50

DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898).. 2 fr.

DIEULAFOY (M.). Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec 25 figures (1898)............................ 3 fr.

— La bataille de Muret (1899)...................................... 2 fr.

FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895).. 3 fr. 50

— Les grands mystères d'Éleusis : personnel, cérémonies, avec planche et fig. (1900).. 6 fr. 50

FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népâlaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la bibliothèque de l'Institut de France (1897).. 1 fr. 70

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891)............ 4 fr. 40

GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne (1900)...................................... 3 fr. 50

GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898).. 2 fr. 60

HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895).................... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.

— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893)...... 2 fr.

HELBIG (W.). Sur la question Mycénienne (1896)............. 3 fr. 50

— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898). 1 fr. 70

— Les Ἱππεῖς athéniens (1902)................................ 5 fr.

JOULIN (L.). Les établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes (1901).. 18 fr. 80

LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897)............ 8 fr. 10

LASTEYRIE (R. DE). L'église de Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891). 2 fr. 60

LE BLANT (Edm.). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892).. 0 fr. 80

— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893)...... 0 fr. 80

LE BLANT (Edm.). Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895)........................ 1 fr. 10

— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896).. 8 fr. 75

— Les Commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899).. 1 fr.

— Artémidore (1899).. 1 fr.

LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892)........................ 4 fr. 70

MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893).. 2 fr. 90

MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891).. 3 fr. 50

— Éléments du syllabaire hétéen (1892)........................ 4 fr. 40

MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham (1891)........................ 4 fr. 70

— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891)........................ 2 fr.

— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, avec planche (1893)........................ 1 fr. 70

— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893).. 1 fr. 70

— Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi en vers français, ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895).... 1 fr. 40

— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale, contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.

— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : Traduction de divers livres de la Bible; légende des saints (1896)........................ 3 fr. 20

— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897).. 2 fr.

— Notice sur un Légendier français du XIIIe siècle classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898).. 3 fr.

— Le Livre-journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898)........................ 2 fr. 50

— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50

— Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900)........................ 2 fr. 50

MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896).. 2 fr. 60

MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle (1895).. 3 fr. 50

— La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80

— Le Musée de portraits de Paul Jove, contributions pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900).. 3 fr. 80

NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80

— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70

OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895).. 5 fr. 30

— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale (n° 1286 du Supplément grec), avec deux planches (1900)......................... 4 fr.

PÉLISSIER (Léon-G.). Notes italiennes d'histoire de France. XLI. Sur les dates des trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1901)......................... 2 fr.

RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)... 6 fr.

— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)....... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.

ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)...................... 4 fr. et 4 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)................ 12 fr.

— Le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)............ 2 fr. 30

— Le manuscrit hébreu n° 1388 de la Bibliothèque nationale (une Haggadah pascale) et l'iconographie juive au temps de la Renaissance (1903).. 1 fr. 50

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895)...................... 7 fr. 50

TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIII[e] siècle), texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897).. 3 fr. 50

TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XI[e] siècle (1900).. 2 fr. 60

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), septembre-novembre 1892, avec plan (1893).. 1 fr. 70

— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891).................... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893).. 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894)................ 1 fr. 70

— Les Communes françaises au moyen âge (1900)............ 6 fr. 50

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890).. 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome I à XII épuisés; XIII à XXXVI, 2e partie; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents... .... 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend............... .... 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires.... 15 fr.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV; tomes V à X, 1re et 2e parties.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX); XXXI à XXXV, 1re et 2e parties; XXXVI, 1re partie.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXV, chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants................ 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend .... 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend.. 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend............................ .... 30 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume.. 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume............. .. 30 fr.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I-XIX épuisés) et volume de table, in-fol. Prix du volume.............................. 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tomes I à XXIII. *Épuisés.*

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés.*

Historiens occidentaux.	Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume...	45 fr.
	Tome II, III et IV. Prix du volume........ ...	30 fr.
	Tomes V, en 2 parties. Prix du volume........	55 fr.
Historiens orientaux.	Tomes I et III, in-fol. Prix du volume.........	45 fr.
	Tomes II, 1re et 2e parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume	22 fr. 50
	Tome IV, in-fol. Prix du volume............ .	50 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume... .... 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tome XI à XXXII (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume.............................. 25 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume...... 37 fr. 50

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII, in-4°, le vol. 20 fr. — Tome IX, 1re partie, 12 fr. — 2e partie, 8 fr. — 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII), 4 fr. — Tome X, 1re et 2e parties, chaque 15 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

1re partie : *Inscriptions phéniciennes.*	Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc.	37 fr. 50
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule....	50 fr.
2e partie : *Inscriptions araméennes.*	Tome I, fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
4e partie : *Inscriptions himyarites.*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I, fasc. II. Prix du fascicule....,	25 fr.
	Tome II, fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XXXVI, 2e partie.

Une 3e partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE. Première série : Tome XI, 1re partie.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. Tomes XXXVI, 2e partie, et XXXVII, 1re partie.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tome XXIV.
— Nouvelle série, in-4° : *Inventaire de Robert Mignon*, *Obituaires*, *Pouillés*, etc.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES. *Historiens arméniens.* Tome II.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. Tome XXXIII.

GALLIA CHRISTIANA. Table générale.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 1re partie, tome II, fasc. III ; — 2e partie, tome I fasc. III ; — 4e partie tome I, fasc. III.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

AMÉLINEAU (É.). Notice des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895) . . . . 4 fr. 70

BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892) . . . . 2 fr.

BARTHÉLEMY (A. DE). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896) . . . . 0 fr. 80

BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hator-Miskar à Maktar (1899) . . . . 4 fr.

BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893) . . . . 1 fr. 70

— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895) . . . . 2 fr.

— Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate (mémoire posthume) . . . . 3 fr. 20

CUQ (Ed.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897) . . . . 3 fr.

DELABORDE (H.-François). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu, avec 3 planches (1900) . . . . 3 fr. 50

DELISLE (L.). Notice sur un Psautier latin-français du XIIe siècle (ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891) . . . . 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891) . . . . 1 fr. 40

— Notice sur la Chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891) . . . . 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893) . . . . 2 fr. 60

— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896) . . . . 6 fr. 50

— Notice sur la Chronique d'un dominicain de Parme, avec fac-similé (1896) . . . . 2 fr.

— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896) . . . . 1 fr. 70

— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896) . . . . 0 fr. 80

— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898) . . . . 1 fr. 70

— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898) . . . . 1 fr. 70

— Notice sur la Rhétorique de Cicéron, traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899) . . . . 3 fr. 50

— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, pendant les années 1505-1533 (1899) . . . . 3 fr. 80

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (189[illegible]) . . . . 1 fr. [illegible]0

DELOCHE (M.). De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893).. 1 fr. 10

— Le port des anneaux dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen âge (1896).. 4 fr. 40

— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule (1897).. 0 fr. 80

— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles, avec carte (1899).. 3 fr. 50

DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898).. 2 fr.

DIEULAFOY (M.). Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec 25 figures (1898).. 3 fr.

— La bataille de Muret (1899).. 2 fr.

FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895).. 3 fr. 50

— Les grands mystères d'Éleusis : personnel, cérémonies, avec planche et fig. (1900).. 6 fr. 50

FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népâlaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la bibliothèque de l'Institut de France (1897).. 1 fr. 70

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891).. 4 fr. 40

GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne.. 3 fr. 50

GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898).. 2 fr. 60

HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895).................... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.

— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893)...... 2 fr.

HELBIG (W.). Sur la question Mycénienne (1896).............. 3 fr. 50

— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898). 1 fr. 70

LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897)............. 8 fr. 10

LASTEYRIE (R. DE). L'église de Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891). 2 fr. 60

LE BLANT (Edm.). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892).. 0 fr. 80

— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893)...... 0 fr. 80

— Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895).. 1 fr 10

— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896).. 8 fr. 75

— Les Commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899).. 1 fr.

— Artémidore (1899).. 1 fr.

LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892) .... 4 fr. 70

MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893).. 2 fr. 90

MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891)............................ 3 fr. 50

— Éléments du syllabaire hétéen (1892)........................ 4 fr. 40

MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham (1891)........................ 4 fr. 70

— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891).................. 2 fr.

— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, avec planche (1893).............. 1 fr. 70

— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893).. 1 fr. 70

— Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi en vers français, ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895).... 1 fr. 40

— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale, contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.

— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : Traduction de divers livres de la Bible; légende des saints (1896)...................... 3 fr. 20

— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897).. 2 fr.

— Notice sur un Légendier français du XIIIe siècle classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898)................................ 3 fr.

— Le Livre-journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898)...................... 2 fr. 50

— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50

— Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900)................. 2 fr. 50

MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896) .... 2 fr. 60

MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle (1895).. 3 fr. 50

— La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80

— Le Musée de portraits de Paul Jove, contributions pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900).. 3 fr. 80

NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80

— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70

OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895).. 5 fr. 30

— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale (n° 1286 du Supplément grec), avec deux planches (1900).. 4 fr.

PÉLISSIER (Léon-G.). Notes italiennes d'histoire de France. XLI. Sur les dates des trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1900)........................ 2 fr.

RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)... 6 fr.

— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)....... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.

ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895).................... 4 fr. et 4 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)................ 12 fr.

— Le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)............ 2 fr. 30

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895)...................... 7 fr. 50

TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIII[e] siècle), texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897).. 3 fr. 50

TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XI[e] siècle. 2 fr. 60

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), septembre-novembre 1892, avec plan (1893).. 1 fr. 70

— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891)................... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893).. 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894).................. 1 fr. 70

— Les Communes françaises au moyen âge (1900).............. 6 fr. 50

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890).. 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Mémoires de l'Académie. Tome I à XII épuisés ; XIII à XXXVI, 2e partie ; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents... .... 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend................ .... 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires.... 15 fr.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV ; tomes V à X, 1re et 2e parties.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III ; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés ; XI à XXVI ; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie ; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX) ; XXXI à XXXV, 1re et 2e parties ; XXXVI, 1re partie.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXV, chaque tome est divisé en deux parties ; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants............... 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend .... 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend.............................. .... 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend.. 30 fr.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno cdxvii ad annum dccli. 2 volumes in-fol. Prix du volume.. 30 fr.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France. Tomes I à IV épuisés ; V à VIII, In-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume............ .. 30 fr.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I-XIX épuisés) et volume de table, in-fol. Prix du volume.............................. 30 fr.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tomes I à XXIII. *Épuisés.*

Recueil des historiens des croisades :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés.*

Historiens occidentaux.	Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume...	45 fr.
	Tome II, III et IV. Prix du volume....... ...	30 fr.
	Tomes V, en 2 parties. Prix du volume........	55 fr.
Historiens orientaux.	Tomes I et III, in-fol. Prix du volume.........	45 fr.
	Tomes II, 1re et 2e parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume	22 fr. 50
	Tome IV, in-fol. Prix du volume..............	50 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume... .... 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

Histoire littéraire de la France. Tome XI à XXXII (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume.................................. 25 fr.

Gallia christiana. Tome XVI, in-fol. Prix du volume...... 37 fr. 50

Œuvres de Borghesi. Tomes VII et VIII, in-4°, le vol. 20 fr. — Tome IX, 1re partie, 12 fr. — 2e partie, 8 fr. — 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII), 4 fr. — Tome X, 1re et 2e parties, chaque 15 fr.

Corpus inscriptionum semiticarum.

1re partie : *Inscriptions phéniciennes.*	Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc.	37 fr. 50
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule....	50 fr.
2e partie : *Inscriptions araméennes.*	Tome I, fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
4e partie : *Inscriptions himyarites.*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I, fasc. II. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.

EN PRÉPARATION :

Mémoires de l'Académie. Tome XXXVI, 2e partie.

Une 3e partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie. Première série : Tome XI, 1re partie.

Notices et extraits des manuscrits. Tomes XXXVI, 2e partie, et XXXVII, 1re partie.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome XXIV.
— Nouvelle série, in-4° : *Inventaire de Robert Mignon*, *Obituaires*, *Pouillés*, etc.

Recueil des historiens des croisades. *Historiens arméniens.* Tome II.

Histoire littéraire. Tome XXXIII.

Gallia christiana. Table générale.

Corpus inscriptionum semiticarum, 1re partie, tome II, fasc. III ; — 2e partie, tome I, fasc. III ; — 4e partie tome I, fasc. III.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

AMÉLINEAU (É.). Notice des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895) .... 4 fr. 70

BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892) .... 2 fr.

BARTHÉLEMY (A. de). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896) .... 0 fr. 80

BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hator-Miskar à Maktar (1899) .... 4 fr.

BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893) .... 1 fr. 70

— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895) .... 2 fr.

CUQ (Ed.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897) .... 3 fr.

DELABORDE (H.-François). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu, avec 3 planches (1900) .... 3 fr. 50

DELISLE (L.). Notice sur un Psautier latin-français du XIIe siècle (ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891) .... 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891) .... 1 fr. 40

— Notice sur la Chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891) .... 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893) . 2 fr. 60

— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896) .... 6 fr. 50

— Notice sur la Chronique d'un dominicain de Parme, avec fac-similé (1896) .... 2 fr.

— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896) .... 1 fr. 70

— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896) .... 0 fr. 80

— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898) .... 1 fr. 70

— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898) .... 1 fr. 70

— Notice sur la Rhétorique de Cicéron, traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899) .... 3 fr. 50

— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, pendant les années 1505-1533 (1899) .... 3 fr. 80

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892) .... 4 fr. 40

DELOCHE (M.). De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893)... 1 fr. 10

— Le port des anneaux dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen âge (1896).. 4 fr. 40

— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule (1897)................................ 0 fr. 80

— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles, avec carte (1899)... 3 fr. 50

DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898).. 2 fr.

DIEULAFOY (M.). Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec 25 figures (1898).......................... 3 fr.

— La bataille de Muret (1899)................................ 2 fr.

FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895)... 3 fr. 50

— Les grands mystères d'Éleusis : personnel, cérémonies, avec planche et fig. (1900)... 6 fr. 50

FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népâlaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la bibliothèque de l'Institut de France (1897)... 1 fr. 70

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891)............. 4 fr. 40

GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne.. 3 fr. 50

GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898)... 2 fr. 60

HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895)..................... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.

— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893)...... 2 fr.

HELBIG (W.). Sur la question Mycénienne (1896).............. 3 fr. 50

— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898). 1 fr. 70

LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897)............ 8 fr. 10

LASTEYRIE (R. DE). L'église de Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891). 2 fr. 60

LE BLANT (Edm.). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892).. 0 fr. 80

— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893)...... 0 fr. 80

— Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895)............................... 1 fr 10

— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896).. 8 fr. 75

— Les Commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899)...................................... 1 fr.

— Artémidore (1899).. 1 fr.

LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892)........................ 4 fr. 70

MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893).. 2 fr. 90

MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891)................................ 3 fr. 50

— Éléments du syllabaire hétéen (1892)................................ 4 fr. 40

MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham (1891)................................ 4 fr. 70

— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891)........................ 2 fr.

— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, avec planche (1893).............. 1 fr. 70

— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893).. 1 fr. 70

— Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi en vers français, ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895).... 1 fr. 40

— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale, contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.

— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : Traduction de divers livres de la Bible; légende des saints (1896)........................ 3 fr. 20

— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897).. 2 fr.

— Notice sur un Légendier français du XIIIe siècle classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898)................................ 3 fr.

— Le Livre-journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898)........................ 2 fr. 50

— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50

— Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900).................. 2 fr. 50

MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896).. 2 fr. 60

MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle (1895).. 3 fr. 50

— La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80

— Le Musée de portraits de Paul Jove, contributions pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900).. 3 fr. 80

NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80

— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70

OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895).. 5 fr. 30

— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale (n° 1286 du Supplément grec), avec deux planches (1900).. 4 fr.

PÉLISSIER (Léon-G.). Notes italiennes d'histoire de France. XLI. Sur les dates des trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1900)........................ 2 fr.

RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)... 6 fr.

— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)....... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.

ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)...................... 4 fr. et 4 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)................ 12 fr.

— Le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)............ 2 fr. 30

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895)..................... 7 fr. 50

TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIIIe siècle), texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897).. 3 fr. 50

TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XIe siècle. 2 fr. 60

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), septembre-novembre 1892, avec plan (1893).. 1 fr. 70

— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891).................... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893).. 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894).................. 1 fr. 70

— Les Communes françaises au moyen âge (1900)............. 6 fr. 50

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890).. 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Mémoires de l'Académie. Tome I à XII épuisés; XIII à XXXVI, 2e partie; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents .... 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend.. 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires ... 15 fr.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie:

1re série: Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV; tomes V à X, 1re et 2e parties.

2e série: Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

La première partie du tome XI se vend...................... 25 fr.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX); XXXI à XXXV, 1re et 2e parties; XXXVI, 1re partie.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXV, chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants............... 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend .... 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend... 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend.. 30 fr.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume.. 30 fr.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de france. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume............... 30 fr.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I-XIX épuisés) et volume de table, in-fol. Prix du volume.............................. 30 fr.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tomes I à XXIII. *Épuisés.*

Recueil des historiens des croisades :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés.*

Historiens occidentaux.	Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume...	45 fr.
	Tome II, III et IV. Prix du volume.......... ...	30 fr.
	Tomes V, en 2 parties. Prix du volume........	55 fr.
Historiens orientaux.	Tomes I et III, in-fol. Prix du volume.........	45 fr.
	Tomes II, 1re et 2e parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume	22 fr. 50
	Tome IV, in-fol. Prix du volume...............	50 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume........... 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

Histoire littéraire de la France. Tome XI à XXXII (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume................................ 25 fr.

Gallia Christiana. Tome XVI, in-fol. Prix du volume...... 37 fr. 50

Œuvres de Borghesi. Tomes VII et VIII, in-4°, le vol. 20 fr. — Tome IX, 1re partie, 12 fr. — 2e partie, 8 fr. — 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII), 4 fr. — Tome X, 1re et 2e parties, chaque 15 fr.

Corpus inscriptionum semiticarum.

1re partie : *Inscriptions phéniciennes.*	Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc.	37 fr. 50
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule....	50 fr.
2e partie : *Inscriptions araméennes.*	Tome I, fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
4e partie : *Inscriptions himyarites.*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I, fasc. II. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.

EN PRÉPARATION :

Mémoires de l'Académie. Tome XXXVI, 2e partie.

Une 3e partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie. Première série : Tome XI, 1re partie.

Notices et extraits des manuscrits. Tomes XXXVI, 2e partie, et XXXVII, 1re partie.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome XXIV.
— Nouvelle série, in-4° : *Obituaires*, *Pouillés*, etc.

Recueil des historiens des croisades. *Historiens arméniens.* Tome II.

Histoire littéraire. Tome XXXIII.

Gallia Christiana. Table générale.

Corpus inscriptionum semiticarum, 1re partie, tome II, fasc. III : — 2e partie tome I fasc. III ; — 4e partie tome I, fasc. III.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

AMÉLINEAU (É.). Notice des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895).. 4 fr. 70

BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892).. 2 fr.

BARTHÉLEMY (A. DE). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896).. 0 fr. 80

BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hator-Miskar à Maktar (1899).. 4 fr.

BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893).. 1 fr. 70

— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895).. 2 fr.

— Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate, mémoire posthume (1902).. 3 fr. 20

CUQ (Ed.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897).. 3 fr.

DELABORDE (H.-François). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu, avec 3 planches (1900)........ 3 fr. 50

DELISLE (L.). Notice sur un Psautier latin-français du XIIe siècle (ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891).. 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891).. 1 fr. 40

— Notice sur la Chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891).. 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893). 2 fr. 60

— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896).. 6 fr. 50

— Notice sur la Chronique d'un dominicain de Parme, avec fac-similé (1896).. 2 fr.

— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896).. 1 fr. 70

— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896).. 0 fr. 80

— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898).. 1 fr. 70

— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898).. 1 fr. 70

— Notice sur la Rhétorique de Cicéron, traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899).. 3 fr. 50

— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, pendant les années 1505-1533 (1899).. 3 fr. 80

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892).. 4 fr. 40

DELOCHE (M.). De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893)... 1 fr. 10

— Le port des anneaux dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen âge (1896).. 4 fr. 40

— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule (1897).............................. 0 fr. 80

— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, X^e et XIe siècles, avec carte (1899)... 3 fr. 50

DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898).. 2 fr.

DIEULAFOY (M.). Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec 25 figures (1898).......................... 3 fr.

— La bataille de Muret (1899)................................. 2 fr.

FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895)... 3 fr. 50

— Les grands mystères d'Éleusis : personnel, cérémonies, avec planche et fig. (1900)... 6 fr. 50

FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népâlaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la bibliothèque de l'Institut de France (1897)... 1 fr. 70

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891)............. 4 fr. 40

GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne... 3 fr. 50

GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898)... 2 fr. 60

HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895).................... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.

— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893)...... 2 fr.

HELBIG (W.). Sur la question Mycénienne (1896).............. 3 fr. 50

— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898). 1 fr. 70

JOULIN (L.). Les établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes (1901)... 18 fr. 80

LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897)............ 8 fr. 10

LASTEYRIE (R. DE). L'église de Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891). 2 fr. 60

LE BLANT (Edm.). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892)... 0 fr. 80

— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893)...... 0 fr. 80

— Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895)................................ 1 fr. 10

— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896).. 8 fr. 75

LE BLANT (Edm.). Les Commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899)........................ 1 fr.

— Artémidore (1899).. 1 fr.

LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892)................... 4 fr. 70

MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893)................................. 2 fr. 90

MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891)............................. 3 fr. 50

— Éléments du syllabaire hétéen (1892)....................... 4 fr. 40

MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham (1891)........................... 4 fr. 70

— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891).................. 2 fr.

— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, avec planche (1893).............. 1 fr. 70

— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893).. 1 fr. 70

— Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi en vers français, ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895).... 1 fr. 40

— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale, contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.

— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : Traduction de divers livres de la Bible; légende des saints (1896)....................... 3 fr. 20

— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897)... 2 fr.

— Notice sur un Légendier français du XIII° siècle classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898)................................. 3 fr.

— Le Livre-journal de maitre Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898).................. 2 fr. 50

— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50

— Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900)................. 2 fr. 50

MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896)... 2 fr. 60

MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVI° siècle (1895)... 3 fr. 50

— La tiare pontificale du VIII° au XVI° siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80

— Le Musée de portraits de Paul Jove, contributions pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900)... 3 fr. 80

NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80

— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70

OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895).. 5 fr. 30

OMONT (H.). Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale (n° 1286 du Supplément grec), avec deux planches (1900)........................ 4 fr.

PÉLISSIER (Léon-G.). Notes italiennes d'histoire de France. XLI. Sur les dates des trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1900)........................ 2 fr.

RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)... 6 fr.

— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)....... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.

ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre. deux fascicules (1893-1895)........................ 4 fr. et 4 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897).......... ..... 12 fr.

— Le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)............ 2 fr. 30

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895).................... 7 fr. 50

TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIIIe siècle), texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897).. 3 fr. 50

TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XIe siècle. 2 fr. 60

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), septembre-novembre 1892, avec plan (1893).. 1 fr. 70

— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891).................... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893).. 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894).................... 1 fr. 70

— Les Communes françaises au moyen âge (1900)............. 6 fr. 50

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890).. 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome I à XII épuisés : XIII à XXXVI, 2e partie ; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents.. 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend.. 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires.... 15 fr.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV ; tomes V à X, 1re et 2e parties.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III ; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

La première partie du tome XI se vend...................... 25 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés ; XI à XXVI ; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie ; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX) ; XXXI à XXXV, 1re et 2e parties ; XXXVI, 1re partie.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXV, chaque tome est divisé en deux parties ; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants............... 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend.. 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend.. 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend.. 30 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume.. 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés ; V à VIII in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume............... 30 fr.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I-XIX épuisés) et volume de table, in-fol. Prix du volume........................... 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tomes I à XXIII. *Épuisés.*

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés.*

Historiens occidentaux.	Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume...	45 fr.
	Tome II, III et IV. Prix du volume........ ...	30 fr.
	Tomes V, en 2 parties. Prix du volume........	55 fr.
Historiens orientaux.	Tomes I et III, in-fol. Prix du volume.........	45 fr.
	Tomes II, 1re et 2e parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume....................	22 fr. 50
	Tome IV, in-fol. Prix du volume.............	50 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume........... 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tome XI à XXXII (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume.................................. 25 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume...... 37 fr. 50

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII, in-4°, le vol. 20 fr. — Tome IX, 1re partie, 12 fr. — 2e partie, 8 fr. — 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII), 4 fr. — Tome X, 1re et 2e parties, chaque 15 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

1re partie : *Inscriptions phéniciennes.*	Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc.	37 fr. 50
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule....	50 fr.
2e partie : *Inscriptions araméennes.*	Tome I, fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
4e partie : *Inscriptions himyarites.*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I, fasc. II. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XXXVI, 2e partie.

Une 3e partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE. Première série : Tome XI, 1re partie.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. Tomes XXXVI, 2e partie, et XXXVII, 1re partie.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tome XXIV. — Nouvelle série, in-4° : *Obituaires*, *Pouillés*, etc.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES. *Historiens arméniens.* Tome II.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. Tome XXXIII.

GALLIA CHRISTIANA. Table générale.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 1re partie, tome II, fasc. III : — 2e partie tome I fasc. III ; — 4e partie tome I, fasc. III.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

AMÉLINEAU (É.). Notice des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895) .... 4 fr. 70

BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892) .... 2 fr.

BARTHÉLEMY (A. de). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896) .... 0 fr. 80

BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hator-Miskar à Maktar (1899) .... 4 fr.

BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893) .... 1 fr. 70

— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895) .... 2 fr.

— Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate, mémoire posthume (1902) .... 3 fr. 20

CARTON (Dr). Le théâtre romain de Dougga, avec dix-huit planches (1902) .... 10 fr.

CUQ (Ed.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897) .... 3 fr.

DELABORDE (H.-François). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu, avec 3 planches (1900) .... 3 fr. 50

DELISLE (L.). Notice sur un Psautier latin-français du xiie siècle (ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891) .... 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891) .... 1 fr. 40

— Notice sur la Chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891) .... 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893) .... 2 fr. 60

— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896) .... 6 fr. 50

— Notice sur la Chronique d'un dominicain de Parme, avec fac-similé (1896) .... 2 fr.

— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896) .... 1 fr. 70

— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896) .... 0 fr. 80

— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898) .... 1 fr. 70

— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898) .... 1 fr. 70

— Notice sur la Rhétorique de Cicéron, traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899) .... 3 fr. 50

— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, pendant les années 1505-1533 (1899) .... 3 fr. 80

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892).. 4 fr. 40

— De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893) 1 fr. 10

— Le port des anneaux dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen âge (1896).. 4 fr. 40

— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule (1897)................................. 0 fr. 80

— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles, avec carte (1899).. 3 fr. 50

DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898).. 2 fr.

DIEULAFOY (M.). Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec 25 figures (1898).............................. 3 fr.

— La bataille de Muret (1899).. 2 fr.

FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895).. 3 fr. 50

— Les grands mystères d'Éleusis : personnel, cérémonies, avec planche et fig. (1900).. 6 fr. 50

FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népâlaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la bibliothèque de l'Institut de France (1897).. 1 fr. 70

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891)............. 4 fr. 40

GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne.. 3 fr. 50

GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898).. 2 fr. 60

HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895)................... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.

— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893)...... 2 fr.

HELBIG (W.). Sur la question Mycénienne (1896).............. 3 fr. 50

— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898). 1 fr. 70

JOULIN (L.). Les établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes (1901).. 18 fr. 80

LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897)............ 8 fr. 10

LASTEYRIE (R. DE). L'église de Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891). 2 fr. 60

LE BLANT (Edm.). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892).. 0 fr. 80

— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893)...... 0 fr. 80

— Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895)................................ 1 fr 10

LE BLANC (Edm.). 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896)..................... 8 fr. 75

— Les Commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899).. 1 fr.

— Artémidore (1899).. 1 fr.

LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892).................. 4 fr. 70

MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893)................................ 2 fr. 90

MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891).............................. 3 fr. 50

— Éléments du syllabaire hétéen (1892)........................ 4 fr. 40

MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham (1891)........................... 4 fr. 70

— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891).................. 2 fr.

— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, avec planche (1893).............. 1 fr. 70

— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893).. 1 fr. 70

— Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi en vers français, ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895).... 1 fr. 40

— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale, contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.

— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : Traduction de divers livres de la Bible; légende des saints (1896)........................ 3 fr. 20

— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897).. 2 fr.

— Notice sur un Légendier français du XIIIe siècle classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898)................................ 3 fr.

— Le Livre-journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898)...................... 2 fr. 50

— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50

— Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900).................. 2 fr. 50

MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896).. 2 fr. 60

MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle (1895).. 3 fr. 50

— La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80

— Le Musée de portraits de Paul Jove, contributions pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900).. 3 fr. 80

NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80

— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70

OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895).. 5 fr. 30

— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale (nº 1286 du Supplément grec), avec deux planches (1900)........................ 4 fr.

PÉLISSIER (Léon-G.). Notes italiennes d'histoire de France. XLI. Sur les dates des trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1900).......................... 2 fr.

RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)... 6 fr.

— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)....... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.

ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)...................... 4 fr. et 4 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)................ 12 fr.

— Le manuscrit nº 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)............ 2 fr. 30

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895).................... 7 fr. 50

TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIIIᵉ siècle), texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897).. 3 fr. 50

TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XIᵉ siècle. 2 fr. 60

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), septembre-novembre 1892, avec plan (1893).. 1 fr. 70

— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891).................... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893).. 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894).................. 1 fr. 70

— Les Communes françaises au moyen âge (1900)............. 6 fr. 50

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890).. 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Mémoires de l'Académie. Tome I à XII épuisés ; XIII à XXXVI, 2e partie ; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents ... . 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend............... .... 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires.... 15 fr.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV ; tomes V à X, 1re et 2e parties.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III ; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

La première partie du tome XI se vend..................... 25 fr.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés ; XI à XXVI ; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie ; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX) ; XXXI à XXXV, 1re et 2e parties ; XXXVI, 1re partie.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXV, chaque tome est divisé en deux parties ; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants............... 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend .... 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend... 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend... 30 fr.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume... 30 fr.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France. Tomes I à IV épuisés ; V à VIII in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume............ .. 30 fr

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome I à XII épuisés; XIII à XXXVI, 2e partie; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents.. 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend.. 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires.... 15 fr.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS ÉTRANGERS A L'ACADÉMIE :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV; tomes V à X, 1re et 2e parties.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume...... 15 fr.

La première partie du tome XI se vend...................... 25 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX); XXXI à XXXV, 1re et 2e parties; XXXVI, 1re partie.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXV, chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants............... 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend .... 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend.. 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de fac-similés, se vend.. 30 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume.. 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés; V à VIII in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume............ .. 30 fr

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I-XIX épuisés) et volume de table, in-fol. Prix du volume................................ 30 fr.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tomes I à XXIII. *Épuisés.*

Recueil des historiens des croisades :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés.*

Historiens occidentaux.	Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume...	45 fr.
	Tome II, III et IV. Prix du volume...........	30 fr.
	Tomes V, en 2 parties. Prix du volume........	55 fr.
Historiens orientaux.	Tomes I et III, in-fol. Prix du volume.........	45 fr.
	Tomes II, 1re et 2e parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume	22 fr. 50
	Tome IV, in-fol. Prix du volume..............	50 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume........... 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume.......... 45 fr.

Histoire littéraire de la France. Tome XI à XXXII (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume................................. 25 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume...... 37 fr. 50

Œuvres de Borghesi. Tomes VII et VIII, in-4°, le vol. 20 fr. — Tome IX, 1re partie, 12 fr. — 2e partie, 8 fr. — 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII), 4 fr. — Tome X, 1re et 2e parties, chaque 15 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

1re partie : *Inscriptions phéniciennes.*	Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc.	37 fr. 50
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule....	50 fr.
2e partie : *Inscriptions araméennes.*	Tome I, fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
4e partie : *Inscriptions himyarites.*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I, fasc. II. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.

EN PRÉPARATION :

Mémoires de l'Académie. Tome XXXVI, 2e partie.

Une 3e partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie. Première série : Tome XI, 1re partie.

Notices et extraits des manuscrits. Tomes XXXVI, 2e partie, et XXXVII, 1re partie.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome XXIV.
— Nouvelle série, in-4° : *Obituaires*, *Pouillés*, etc.

Recueil des historiens des croisades. *Historiens arméniens.* Tome II.

Histoire littéraire. Tome XXXIII.

GALLIA CHRISTIANA. Table générale.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 1re partie, tome II, fasc. III ; — 2e partie tome I fasc. III ; — 4e partie tome I, fasc. III.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

AMÉLINEAU (É.). Notice des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895) .... 4 fr. 70

BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892) .... 2 fr.

BARTHÉLEMY (A. de). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896) .... 0 fr. 80

BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hator-Miskar à Maktar (1899) .... 4 fr.

— Mémoire sur les inscriptions de fondation du temple d'Esmoun à Sidon, avec six planches (1902) .... 3 fr. 20

BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893) .... 1 fr. 70

— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895) .... 2 fr.

— Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate, mémoire posthume (1902) .... 3 fr. 20

CARTON (D^{r}). Le théâtre romain de Dougga, avec dix-huit planches (1902) .... 10 fr.

CHAVANNES (Ed.). Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale, d'après les estampages de M. Ch.-E. Bonin, avec six planches (1902). 6 fr.

CUQ (Ed.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897) .... 3 fr.

DELABORDE (H.-François). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu, avec 3 planches (1900) .... 3 fr. 50

DELISLE (L.). Notice sur un Psautier latin-français du XIIe siècle (ms. latin 1670 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891) .... 1 fr. 10

— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891) .... 1 fr. 40

— Notice sur la Chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891) .... 1 fr. 70

— Fragments inédits de l'histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893). 2 fr. 60

— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896) .... 6 fr. 50

— Notice sur la Chronique d'un dominicain de Parme, avec fac-similé (1896) .... 2 fr.

— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896) .... 1 fr. 70

— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896) .... 0 fr. 80

— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898) .... 1 fr. 70

— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898) .... 1 fr. 70

DELISLE (L.). Notice sur la Rhétorique de Cicéron, traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899) .... 3 fr. 50

— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, pendant les années 1505-1533 (1899) .... 3 fr. 80

DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892) .... 4 fr. 40

— De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893) 1 fr. 10

— Le port des anneaux dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen âge (1896) .... 4 fr. 40

— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule (1897) .... 0 fr. 80

— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles, avec carte (1899) .... 3 fr. 50

DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898) .... 2 fr.

DIEULAFOY (M.). Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec 25 figures (1898) .... 3 fr.

— La bataille de Muret (1899) .... 2 fr.

FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895) .... 3 fr. 50

— Les grands mystères d'Éleusis : personnel, cérémonies, avec planche et fig. (1900) .... 6 fr. 50

FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népâlaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la bibliothèque de l'Institut de France (1897) .... 1 fr. 70

FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891) .... 4 fr. 40

GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne .... 3 fr. 50

GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898) .... 2 fr. 60

HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895) .... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.

— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893) ...... 2 fr.

HELBIG (W.). Sur la question Mycénienne (1896) .... 3 fr. 50

— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898). 1 fr. 70

JOULIN (L.). Les établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes (1901) .... 18 fr. 80

LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897) .... 8 fr. 10

LASTEYRIE (R. DE). L'église de Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891). 2 fr. 60

LE BLANT (Edm.). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892) .... 0 fr. 80

— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893) ...... 0 fr. 80

LE BLANT (Edm.). Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895).... .... 1 fr. 10

— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896)................................ 8 fr. 75

— Les Commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899).. 1 fr.

— Artémidore (1899).. 1 fr.

LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892).................. 4 fr. 70

MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893)................................ 2 fr. 90

MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891)............................ 3 fr. 50

— Éléments du syllabaire hétéen (1892)...................... 4 fr. 40

MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham (1891).......................... 4 fr. 70

— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891)................. 2 fr.

— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, avec planche (1893)............. 1 fr. 70

— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893).. 1 fr. 70

— Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi en vers français, ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895).... 1 fr. 40

— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale, contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.

— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : Traduction de divers livres de la Bible; légende des saints (1896).................... 3 fr. 20

— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897).. 2 fr.

— Notice sur un Légendier français du XIIIe siècle classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898).................................. 3 fr.

— Le Livre-journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898).................... 2 fr. 50

— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50

— Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900)................. 2 fr. 50

MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896).. 2 fr. 60

MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle (1895).. 3 fr. 50

— La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80

— Le Musée de portraits de Paul Jove, contributions pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900).. 3 fr. 80

NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80

— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70

OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895).. 5 fr. 30

— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale (n° 1286 du Supplément grec), avec deux planches (1900)...................... 4 fr.

PÉLISSIER (Léon-G.). Notes italiennes d'histoire de France. XLI. Sur les dates des trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1900)........................... 2 fr.

RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)... 6 fr.

— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)....... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.

ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)...................... 4 fr. et 4 fr. 40

SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)................ 12 fr.

— Le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)............ 2 fr. 30

SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895)..................... 7 fr. 50

TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIII° siècle), texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897).. 3 fr. 50

TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XI° siècle. 2 fr. 60

TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), septembre-novembre 1892, avec plan (1893).. 1 fr. 70

— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80

VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891).................... 2 fr.

— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40

— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893).. 2 fr. 60

— Les États de Paris en février 1358 (1894).................. 1 fr. 70

— Les Communes françaises au moyen âge (1900)............ 6 fr. 50

WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890).. 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

